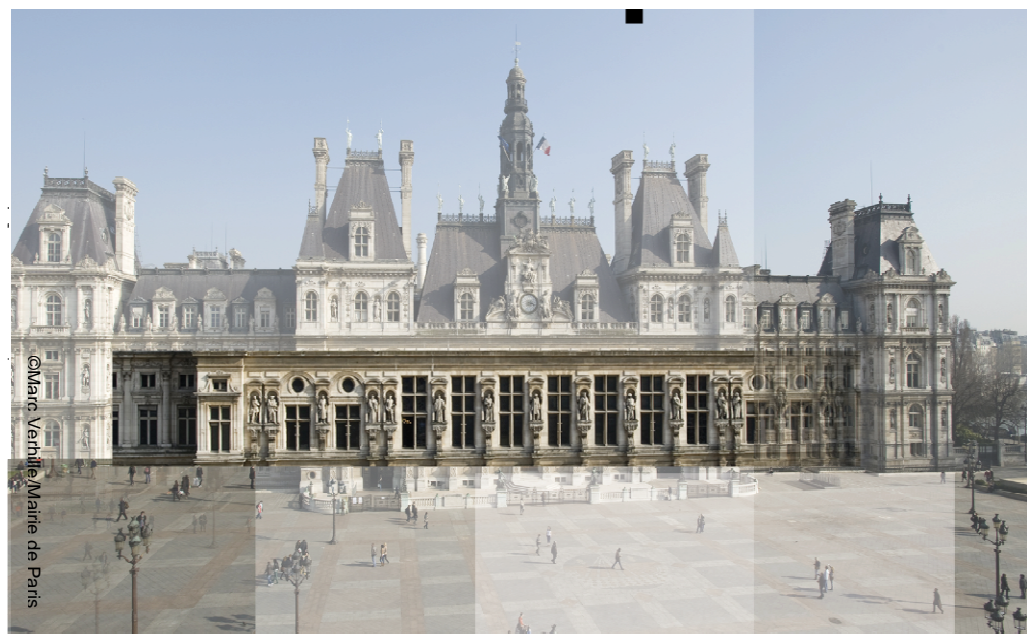


## **Conseil municipal et départemental**



**Séance des lundi 15 et mardi 16  
février 2016**

<http://www.paris.fr>

---

**Mardi 22 mars 2016**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Débat organisé sur la réforme du statut de Paris (suite).....	7
Condoléances.....	3	Souhaits de bienvenue.....	14
Adoption de comptes rendus.....	5	Débat organisé sur la réforme du statut de Paris (suite).....	14
Félicitations.....	5	Suspension et reprise de la séance.....	60
Débat organisé sur la réforme du statut de Paris.....	5	Observations sur le déroulement de la séance.....	60
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville.....	5	Débat organisé sur la réforme du statut de Paris (suite).....	60
Vœu bis déposé par l'Exécutif.....	5	Suspension et reprise de la séance.....	62
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réforme du statut de Paris pour les arrondissements.....	5	Compte rendu de la 3e Commission.....	63
Vœu bis déposé par l'Exécutif.....	5	2016 DEVE 4 - Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (572.566 euros) au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2016.....	63
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réforme du statut de Paris sur les compétences des arrondissements. - Conseil municipal.....	5	Vœu déposé par le GEP relatif au déploiement du compteur Linky.....	65
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la création d'une collectivité unique parisienne.....	5	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un diagnostic de la consommation des éclairages publics.....	67
Vœu bis déposé par l'Exécutif.....	5	2016 PP 2 - Opérations d'enlèvements de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police.....	68
Vœu déposé par le GEP relatif à la proximité des élus et des services.....	5	Souhaits de bienvenue.....	74
Vœu déposé par le GEP relatif au renforcement des compétences des arrondissements.....	5	2016 PP 2 - Opérations d'enlèvements de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police (suite).....	74
Vœu déposé par le GEP relatif à la réflexion sur le regroupement des arrondissements.....	5	2016 PP 4 - Convention de groupement de commandes relatif au nettoyage des locaux.....	76
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la réforme du statut de Paris pour les arrondissements.....	5	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux enlèvements dans le désert du Sinaï.....	79
Vœu déposé par les Républicains relatif aux compétences de la Ville.....	6	Souhaits de bienvenue.....	79
Vœu déposé par les Républicains relatif aux compétences des arrondissements.....	6	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux enlèvements dans le désert du Sinaï (suite).....	79
Vœu déposé par les Républicains relatif aux compétences du Département.....	6	2016 DEVE 6 - Installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12e) - Convention d'occupation du domaine public avec la société "Agricool".....	80
Vœu déposé par les Républicains relatif au périmètre des arrondissements.....	6	2016 DEVE 13 - Concours des "graines à tous les étages": mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiens.....	81
Vœu déposé par les Républicains relatif au mode d'élection du Maire.....	6		
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au système électoral.....	6		
Rappel au Règlement.....	6		

Souhais de bienvenue.....	82	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions d'exercice des taxis parisiens.....	102
2016 DEVE 13 - Concours des "graines à tous les étages": mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiens (suite). ....	82	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réglementation de l'activité de tricycles.....	105
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la requalification de la traversée nord sud du jardin Nelson Mandela.....	83	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux zones piétonnes le dimanche.....	107
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins. ....	84	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	107
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail au sein des Pompes funèbres. ....	85	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au stationnement des professionnels de santé. ....	109
2016 DVD 16 - Parcs de stationnement Mairie du XIV (14e) et Mairie du XV - Lecourbe (15e) - Principe de délégation de service public pour leur exploitation et leur modernisation. ....	87	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au périmètre des personnes assujetties à l'obligation de déclaration d'intérêts.....	111
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux services à demander aux concessionnaires de parkings de stationnement. ....	87	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	111
2016 DVD 3 G - Traverses de Charonne, Ney-Flandre et Bièvre-Montsouris. Avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence avec le STIF. Avenant n° 2 à la convention de délégation avec la RATP.....	89	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au périmètre d'action de la Commission de déontologie. ....	111
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la concertation avec les élus et les conseils de quartiers.....	89	2016 DPE 18 - Mise en œuvre d'une tarification sociale de l'eau à titre expérimental en application de la loi Brottes.....	113
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la traverse dans le 20e. ....	89	Compte rendu de la 4e Commission. ....	120
Vœu déposé par Mme Carine PETIT relatif à la préservation de la traverse "Bièvre Montsouris" (14e). ....	89	Vœu déposé par le GEP relatif à la mise en place d'un budget sensible au genre.....	121
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au financement. ....	89	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	121
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la concertation.....	89	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux contrôles d'identité discriminants. ....	123
Vœu déposé par l'Exécutif.....	89	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux contrôles d'identité discriminants.....	123
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au stationnement des véhicules de location sur la voie publique. ....	96	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	123
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place du Panthéon. ....	97	2016 DASES 33 G - Renouvellement des conventions (923.390 euros) et subventions à 15 associations intervenant dans le cadre du dispositif "animation prévention jeunesse". ....	127
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'éclairage des passages piétons devant les écoles. ....	99	2016 DASES 112 G - Participation (850.000 euros) et convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens. ....	129
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une rampe d'accès au périphérique extérieur depuis la Porte de Clichy (17e). ....	100	2016 DASES 55 G - Vaccination et lutte contre la tuberculose - Conventions avec la C.P.A.M. ....	131
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la protection des abribus contre les intempéries. ....	101	2016 DFPE 120 - Gestion et exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance (16e et 20e) - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation. ....	134
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux V.T.C.....	102	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au mode de gestion des établissements d'accueil de la petite enfance. ....	135
		Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la prise en charge des demandeurs d'asile. ....	138

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux lycéens à la rue. ....	139	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaîté, du Maine et Jolivet. ....	165
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un projet d'habitat concerté pour les Roms. ....	141	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	165
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	141	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un audit de la DLH. ....	166
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au centre d'hébergement d'urgence 28, rue du Colonel Pierre Avia (15e). ....	143	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux espaces verts dans les ensembles immobiliers sociaux. ....	167
2016 DVD 1 G - PAM 75 Transport de personnes à mobilité réduite et contrôle d'exécution - Marchés de services - Détermination par arrêtés des conditions d'accès et d'exploitation du service. ....	145	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux permis de construire durant la période de modification du P.L.U. ....	168
Compte rendu de la 5e Commission. ....	148	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale. ....	170
2016 DLH 15 - Subvention (752.000 euros) et convention annuelle avec l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75) (14e). ..	149	Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à l'inscription du stade Championnet en Zone Urbaine Verte. ....	171
2016 DLH 23 - Location de l'immeuble 105, avenue de Clichy (17e) à la société "Immobilière 3F" - Bail emphytéotique. ....	150	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au terrain d'éducation physique de Ménilmontant. ....	172
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un établissement d'accueil de petite enfance. .	150	2016 DPA 6 G - Collège Lucie Faure et crèche au 38, rue des Pyrénées et 29, rue des Maraîchers (20e). Convention de servitude de tour d'échelle avec le Ministère de l'Intérieur. ....	174
2016 DLH 26 - Location de l'immeuble 45, rue de Miromesnil (8e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. ....	151	Suspension et reprise de la séance. ....	175
2016 DLH 59 - Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.....	152	Compte rendu de la 6e Commission. ....	175
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un double permis de construire bureau-logement. ....	152	2016 DASCO 3 - Caisse des Ecoles (8e) - Subvention (28.800 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires. ....	176
2016 DFA 32 - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux. ....	152	2016 DASCO 55 - Mise à disposition de locaux aux Centres d'information et d'orientation (C.I.O.) de Paris - Convention entre la Ville de Paris et l'Etat.....	179
2016 DFA 14 G - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux. ....	152	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien de tous les C.I.O. parisiens. ....	179
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'application de la loi de réquisition.....	158	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	179
Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la grève des salariés d'OMS-Synergie. ....	159	2016 DASCO 23 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2016-2017. ....	182
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de Paris Habitat et de la sous-traitance. ....	159	Souhaits de bienvenue. ....	183
Vœu déposé par l'Exécutif. ....	159	2016 DASCO 23 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2016-2017. (Suite).....	183
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'information sur la présence d'amiante. ....	162	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au cours municipal pour adulte de préparation au BTS électrotechnique. ....	187
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travailleurs détachés sur les chantiers d'entreprises. ....	163	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux écoles du quartier de la Chapelle (18e). ....	188
		Vœu déposé par l'Exécutif. ....	188
		Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travaux de la cantine de l'école Doriéac (18e). ....	190

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réfectoire du collège Condorcet (18e)..... 191

2016 DAE 88 - Institut du Patient Digital en Oncohématologie à l'hôpital Saint-Louis (10e) - Subvention (3.000.000 euros) et convention corrélative avec l'Université Paris Diderot..... 192

Compte rendu de la 7e Commission. .... 195

2016 DGRI 2 - Conventions de mécénat et parrainage dans le cadre de l'organisation du Sommet des élus locaux pour le Climat en marge de la COP 21..... 196

2016 DGRI 3 - Subvention (35.000 euros) à l'association "Paris-Bibliothèques" (3e) pour l'organisation de la programmation culturelle dans le cadre de l'assemblée générale 2016 de l'ICORN à Paris. .... 199

2016 DGRI 8 - Subvention (280.000 euros) et convention avec l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales" (4e). .... 201

2016 DGRI 9 - Partenariat stratégique avec Platforma ..... 202

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la condamnation du boycott d'Israël et à la promotion de la paix entre Israéliens et Palestiniens. .... 203

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël. .... 203

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la criminalisation des citoyens engagés dans la campagne en faveur du boycott des produits israéliens. .... 203

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'une conférence des villes inclusives. .... 210

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien à Ashraf FAYAD. .... 211

2016 DPE 37 - Communication sur le renforcement de la propreté et la stratégie "zéro déchet". .... 212

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux balayeurs supplémentaires. .... 212

Dépôt de questions d'actualité..... 235

Suspension et reprise de la séance..... 235

Examen des questions d'actualité..... 235

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à M. le Préfet de police relative à l'attitude de la police face aux manifestations de soutien au peuple Kurde des 8 et 9 février derniers. .... 235

II - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la chute d'un panneau publicitaire. .... 237

III - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au pilotage des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. .... 238

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au lancement de la "carte du citoyen de Paris"..... 241

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la location courte durée des meublés touristiques à Paris..... 242

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au projet de décret portant sur l'autorisation d'implantation de panneaux publicitaires dans les stades..... 243

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux compteurs Linky... 245

2016 RG-CI 1 - Accès à une complémentaire santé pour l'ensemble des parisiennes et des parisiens..... 247

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux mesures post-attentats. .... 254

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'appel à projet "Paris, Terrain de Jeux". .... 262

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une pelouse hybride pour les stades Pershing et du Polygone (12e)..... 263

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation du centre sportif Max Rousié (17e). .... 265

2016 DJS 142 - Espaces Jeunes - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de passation..... 266

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'offre municipale d'accès à l'enseignement musical dans le 19e..... 267

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'enseignement de la musique..... 267

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'enseignement musical dans les centres d'animation. .... 267

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien de l'enseignement musical individuel à Paris. .... 267

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'enseignement musical dans les centres d'animation. .... 267

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une politique globale d'enseignement musical. .... 267

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la suppression des cours individuels dans les centres d'animation. .... 267

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien des cours individuels de musique à Paris dans les centres d'animation. .... 267

Vœu déposé par l'Exécutif. .... 267

Compte rendu de la 1ère Commission. .... 274

2016 DFA 7 G - Fourniture et gestion d'abonnements de journaux, revues, publications, périodiques français et étrangers, sur supports papier ou électronique - Modalités de passation - Signature.....	275	2016 DFA 22 - Marché d'inventaires, diagnostics et expertises arboricoles.....	301
2016 DFA 13 - Caractéristique des instruments de couverture de la dette et de la trésorerie.....	276	2016 DAE 17 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.500 euros).....	302
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux tarifs pratiqués par la CPCU.....	280	2016 DAE 37 - Adhésion de la Ville de Paris au Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier.....	303
Vœu déposé par l'Exécutif.....	280	Compte rendu de la 2e Commission.....	305
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux ondes électromagnétiques.....	281	2016 DAC 632 - Conventions de partenariat entre la Ville de Paris et quatre organismes du champ social pour la mise en œuvre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.....	306
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au renouvellement de la charte sur la téléphonie mobile.....	281	2016 DAC 636 - Subvention (95.000 euros) et avenants, dont signature d'un avenant à la convention d'occupation du Théâtre 20, avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).....	310
Vœu déposé par l'Exécutif.....	281	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à au centre d'animation "Les Amandiers" et du "Vingtième Théâtre".....	310
2016 DICOM 2 - Intégration dans le secteur distinct de la DICOM, des recettes de location et de forfaits techniques afférents des salons de réception de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun.....	283	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).....	312
2016 DSTI 1 G - Convention entre la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour la gestion de la santé au travail et la prévention des risques professionnels.....	283	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).....	312
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'accès aux sites culturels pour les détenteurs de la "carte de citoyenne-citoyen de Paris".....	285	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).....	312
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet "Europa City".....	286	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).....	312
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un droit de préemption des baux commerciaux culturels.....	287	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).....	312
2016 DAE 4 G - Mise à disposition des locaux 209, rue Lafayette (10e) et 164, rue Ordener (18e) à l'association "PLIE Paris Nord Est" (18e) et avenant n° 1 et n° 2 à la convention annuelle d'objectifs 2016.....	289	Vœu déposé par l'Exécutif.....	313
2016 DAE 6 G - Mission Locale de Paris - Mise à disposition des locaux du 14-16, rue Auguste-Perret (13e) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018.....	289	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'avenir de l'Institut des cultures d'Islam.....	318
2016 DAE 9 G - Mise à disposition des locaux du 27-29, rue du Maroc (19e) à l'École de la deuxième chance et avenant à la convention pluriannuelle 2016-2018.....	289	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la presse d'information générale et d'opinion.....	320
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture des agences Pôle emploi l'après-midi.....	293	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au financement des conservatoires.....	321
Vœu déposé par l'Exécutif.....	293	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un hommage à David Bowie.....	323
2016 DFA 28 - SG - Signature d'une convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris pour la gestion comptable.....	294	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Musée Dupuytren.....	324
2016 DFA 25 - Schéma parisien de la commande publique responsable.....	295	2016 DAC 423 - Convention de partenariat pour la réalisation du Monument aux Morts Virtuel en hommage aux soldats parisiens morts pendant la Grande Guerre.....	326
		Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'inscription des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre au Monument aux morts.....	326

2016 DAC 502 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charlotte Delbo 33, rue Lacépède (5e).....	329
2016 DU 54 - Substitution de la dénomination Pont de Grenelle - Cadets de Saumur à celle de Pont de Grenelle (15e et 16e).....	330
2016 DU 56 - Dénomination rue Hélène et François Missoffe (17e). ....	332
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination d'une place Jacqueline de Romilly (5e). ....	333
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	334
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. ....	337
Clôture de la séance.....	337
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. ....	338
QE 2016-1 Question de Mme Galla BRIDIER et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à l'opération de police au sein du Foyer de travailleurs migrants Marc Seguin situé au 3, rue Marc-Seguin (18e). ....	338
QE 2016-2 Question de Mme Fanny GAILLANNE et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au reclassement des agents du CEFP Pontourny. ....	338
Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. ....	339
QE 2015-15 Question de M. François DAGNAUD à M. le Préfet de police relative à l'affectation des agents de surveillance de Paris dans les arrondissements parisiens.....	339
QE 2015-20 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en place d'antennes de téléphonie mobile. ....	339
Votes spécifiques.....	340
Votes spécifiés. ....	342
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	342
Comptes rendus des Commissions.....	349
Listes des membres présents. ....	359
Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 14, 15 et 16 décembre 2015. ....	362
Tableau récapitulatif des absences de l'année 2015.....	363
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	368

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La séance est ouverte.

## **Condoléances.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, survenue le 12 décembre 2015, de M. Yves Verwaerde, ancien Député de Paris, ancien Député européen, ancien Conseiller de Paris et ancien Conseiller régional d'Ile-de-France.

Yves Verwaerde est entré en politique en 1976 en qualité de chargé de mission au Parti républicain. Il est devenu en 1979 délégué national de l'Union pour la démocratie française aux fédérations. Elu au Conseil de Paris en 1983 sur la liste d'Union RPR-UDF du 18<sup>e</sup> arrondissement, il y a siégé jusqu'en 1993. Il a été nommé en mars 1983 conseiller délégué auprès du Maire de Paris - à l'époque Jacques CHIRAC - chargé des affaires relatives aux œuvres sociales concernant le personnel de la Ville de Paris.

Il est, en outre, devenu en 1986 Conseiller régional d'Ile-de-France. En 1989, il a été élu Député européen sur la liste conduite par Valéry GISCARD d'ESTAING et réélu en 1994 sur celle de Dominique Baudis. En 1993, il a accédé à l'Assemblée nationale en remplacement d'Alain JUPPÉ, nommé alors membre du Gouvernement, en tant que Député de la 18<sup>e</sup> circonscription de Paris.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

*(L'Assemblée, debout, observe une minutes de silence).*

Merci, mes chers collègues.

Le Conseil de Paris a aussi appris avec tristesse la disparition, survenue le 15 décembre 2015, de M. Claude Masson, ancien Conseiller de Paris. Ingénieur civil des Mines, membre du Parti communiste, Claude Masson a été élu par le 13<sup>e</sup> arrondissement au Conseil de Paris en 1977. Il a siégé à la 3<sup>e</sup> Commission consacrée à l'urbanisme et au logement. Parallèlement à son mandat de Conseiller de Paris, il a exercé d'importantes responsabilités au sein de la Fédération de Paris du Parti communiste aux côtés de M. Henri MALBERG, que je salue ici.

Il est, par ailleurs, devenu, de 1981 à 1983, collaborateur de Georges Valbon, Président de Charbonnages de France. Il a ensuite rejoint la R.A.T.P., d'abord au cabinet du Président Claude Quin, puis à la Direction des ressources humaines. Après son départ en retraite, il a pris une part active à l'organisation des "Restos du Cœur".

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

*(L'Assemblée, debout, observe une minutes de silence).*

Je vous remercie.

Il y a - je crois - une demande de parole du Président du groupe UDI-MODEM.

Je vous donne la parole.

**M. Eric AZIÈRE.** - Mesdames et Messieurs, au nom du groupe Centriste du Conseil de Paris, c'est d'abord à Elisabeth, son épouse, et à ses enfants et petits-enfants, à sa mère aussi, que je veux adresser ce matin nos plus sincères condoléances et exprimer, à mon tour, notre très grande affection.

Comme Marielle de SARNEZ et Yves POZZO di BORGO sur ces bancs, j'ai eu la grande chance de connaître Yves Verwaerde, dont l'engagement de jeunesse en Normandie en 1971 aux Jeunes Républicains indépendants -



qui devait devenir ensuite le Mouvement des jeunes giscardiens puis, plus tard, les Générations sociales et libérales - ne s'est jamais interrompu ni démenti et s'est poursuivi jusqu'à la fin.

Yves a consacré une vie entière - la sienne - à une conviction centriste libérale et européenne qui se proposait alors de renouveler une offre politique épuisée au début des années 1970. Mais une conviction ne suffit pas sans la force de l'organisation qui la tient debout et qui la met en marche. Yves Verwaerde - avec ses amis Philippe AUGIER, Jean-Pierre RAFFARIN, Dominique BUSSEREAU, Bernard LEHIDEUX - va jeter les bases, recruter les ressources humaines d'un mouvement politique moderne qui cherche une implantation inédite. C'est sur ce terrain qu'Yves va, avec une continuité et une détermination aussi redoutables que redoutées, développer son sens de la détection, de la sélection des profils, son sens du contact, la précision de ses analyses tactiques et son pouvoir de persuasion. Dans ce domaine, c'était un maître.

Cette véritable vocation militante l'appelle naturellement à assurer des responsabilités auprès de personnalités parisiennes et nationales, comme Roger CHINAUD dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et Jacques DOMINATI aux Républicains indépendants, puis c'est Alain JUPPÉ, dont il sera le député suppléant à l'Assemblée nationale en 1986. Enfin, c'est à la construction européenne, le cœur battant de la conviction des centristes, et avec un mandat de député européen, qu'il finira ce parcours fidèle à une ligne qu'il s'est toujours fixée : ne jamais abdiquer sa conscience.

Jovial et solide avec les gens qu'il aimait, dur avec ceux qu'il aimait moins, il gardait, sur les ingratitude et la dureté de la vie politique, un regard réaliste, froid et lucide. Aussi, je voudrais associer à cet hommage à Yves Verwaerde tous les anciens élus du groupe "Paris liberté" qui l'ont aimé et qui le perdent aujourd'hui comme nous, comme un ami.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président. J'ai aussi une demande du président du groupe Communiste et Front de Gauche.

Monsieur BONNET-OULALDJ, vous la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, au nom du groupe des élus Communistes, je voudrais, à mon tour, rendre hommage à Claude Masson qui vient de nous quitter.

Je voudrais associer à cet hommage Nicole BORVO COHEN-SEAT, Henri MALBERG et Roger GAUVRIT qui étaient, avec Claude Masson, à la direction de la Fédération de Paris du P.C.F. à la fin des années 1970 et aux débuts des années 1980. Lorsque Claude fut élu Conseiller de Paris du 13<sup>e</sup> arrondissement en 1977, les Parisiens élisaient pour la première fois le Maire de Paris. Il fut élu sur la liste d'Union de la gauche conduite par le communiste Henry Fiszbin qui sera d'ailleurs à l'origine, avec Catherine Lagatu, d'une proposition de loi pour réformer le statut du Conseil de Paris, dont certains principes ont été adoptés in fine, en particulier la séparation des Conseillers de Paris et des Conseillers d'arrondissement et une représentation à la proportionnelle.

Je n'ai pas eu la chance de rencontrer Claude Masson, mais celles et ceux qui l'ont connu et qui ont milité à ses côtés m'ont décrit un homme intelligent, généreux, exigeant à son égard comme à l'égard du Parti communiste français. Même s'il s'était éloigné de l'organisation politique, il gardait, avec nombre de camarades et d'élus parisiens, des liens amicaux et fraternels. Il a considéré que le P.C.F. n'aurait pas dû défendre l'indéfendable dans les pays du socialisme réel. Les questions de démocratie et de liberté étaient, pour lui, des sujets sur lesquels on ne devait pas transiger.

Ingénieur des Mines, il a toujours servi de grandes entreprises publiques. Il est auprès de Georges Valbon quand celui-ci préside aux destinées de Charbonnages de France entre 1980 et 1983. Il rejoint Claude Quin, son camarade du Conseil de Paris qui préside la R.A.T.P., faisant de cette belle endormie une entreprise moderne et innovante. C'est le retour du tramway en Ile-de-France. On le doit à la volonté d'un Ministre des Transports, Charles FITERMAN, et d'un P.D.G., Claude Quin, et d'élus locaux notamment de Seine-Saint-Denis. C'est aussi la suppression de la première classe qui va changer la vie des Parisiens et des Franciliens.

Claude Masson a contribué à ces réformes qui ont développé et amélioré le service public. Il restera, jusqu'à sa retraite en 2007, à la Direction des ressources humaines de la R.A.T.P.

Depuis, il s'était investi comme bénévole au sein de l'association des "Restos du Cœur" et dans l'aide aux devoirs pour les enfants du 13<sup>e</sup> auxquels il était tant attaché.

Aujourd'hui, toutes nos pensées vont à Annie, son épouse, et à ses enfants et petits-enfants auxquels il consacrait beaucoup de temps, tout en cultivant sa passion du jazz et du cinéma.

Nous nous inclinons devant la mémoire de cet homme qui, dans son militantisme comme dans sa vie professionnelle, a su conjuguer sa vision d'un monde meilleur et les améliorations immédiates qu'il faut apporter aux habitants et salariés des entreprises publiques.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur BONNET.

Merci, Messieurs les Présidents d'avoir pris la parole suite à la disparition de ces deux collègues.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, à présent, je vais vous soumettre les comptes rendus de la séance précédente.

Le compte rendu sommaire de la séance des 14, 15 et 16 décembre 2015 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Est-ce qu'il y a sur ces documents des observations ?

S'il n'y en a pas, ils sont donc adoptés.

### **Félicitations.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je voudrais également, avant de démarrer nos travaux, adresser en notre nom à toutes et à tous, nos très chaleureuses félicitations à notre collègue Buon Huong TAN qui a été promu au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur. Il n'est pas encore arrivé parce qu'il doit se remettre du Nouvel An chinois, où nous étions ensemble hier, mais je veux le féliciter très chaleureusement. On peut l'applaudir.

### **Débat organisé sur la réforme du statut de Paris.**

**Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville.**

**Vœu bis déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réforme du statut de Paris pour les arrondissements.**

**Vœu bis déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réforme du statut de Paris sur les compétences des arrondissements. - Conseil municipal.**

**Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la création d'une collectivité unique parisienne.**

**Vœu bis déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la proximité des élu-es et des services.**

**Vœu déposé par le GEP relatif au renforcement des compétences des arrondissements.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la réflexion sur le regroupement des arrondissements.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la réforme du statut de Paris pour les arrondissements.**

**Vœu déposé par les Républicains relatif aux compétences de la Ville.**

**Vœu déposé par le Républicains relatif aux compétences des arrondissements.**

**Vœu déposé par les Républicains relatif aux compétences du Département.**

**Vœu déposé par les Républicains relatif au périmètre des arrondissements.**

**Vœu déposé par les Républicains relatif au mode d'élection du Maire.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au système électoral.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Conformément à ce que la Conférence d'organisation a prévu, nous allons faire à présent un débat organisé sur le thème de la réforme du statut de Paris. Ce débat va bien sûr inclure, dans les temps de parole définis, la présentation des différents vœux.

**Rappel au Règlement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je crois qu'il y a une demande, un rappel au règlement.

Madame la Présidente du groupe les Républicains, vous avez la parole.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Merci, Madame la Maire.

C'est un rappel au règlement sur la base de l'article 5 du Règlement intérieur. Vous nous demandez de débattre aujourd'hui de vos propositions sur le statut de Paris, vous nous les avez fait parvenir sous forme de trois vœux reçus informellement, le 3 février, soit deux jours après les Conseils d'arrondissement.

C'est vrai, quelques jours avant, vous nous aviez transmis tout aussi informellement une note de synthèse des travaux des groupes de travail. Cette note de synthèse ne comportait aucune indication quant aux propositions que vous reteniez ou non, et vous avez demandé aux maires d'arrondissement d'organiser un débat sans vote dans les Conseils sur cette note de synthèse.

Ce débat étant strictement inutile. Faute de propositions de l'Exécutif, certains des maires ont logiquement refusé de l'organiser. D'autres l'ont fait sous le régime de la procédure d'urgence, votre demande étant arrivée après les délais légaux de convocation.

Pourtant l'article 2511-13 du C.G.C.T. est très clair, je le cite : "Le Conseil d'arrondissement est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération concernant les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de l'arrondissement préalablement à leur examen par le Conseil municipal." Aux termes de cet article, vous auriez dû, Madame la Maire, soumettre le rapport de présentation de ce débat et les trois vœux aux Conseils d'arrondissement.

On vous entend déjà, et votre premier adjoint l'a fait devant nous la semaine dernière, arguer du statut juridique des vœux, qui ne constitueraient pas un projet de délibération au titre du C.G.C.T. ou sur le fait que la Ville ne pourrait prendre une délibération sur un sujet qui ne ressort pas de ses compétences. Oui, c'est dingue, mais c'est l'argument qu'il a utilisé.

On ne va pas engager ici un débat juridique, mais avouez qu'il serait bien inconcevable que les Conseils d'arrondissement soient consultés sur tous les débats, sauf justement sur celui qui concerne leur avenir. En tout état de cause, l'esprit du Code général des collectivités territoriales est clair sur ce point, et le débat que vous vous apprêtez à mener est illégal dans sa forme.

Nous sommes d'autant plus surpris de cette consultation précipitée que celle-ci ne correspond en rien aux annonces que vous aviez faites vous-même en septembre. Ainsi d'ailleurs que dans le groupe de travail, pas plus tard qu'il y a un mois et demi.

Qui plus est, vos propositions porteront pour la plupart leurs effets dans quelques années, soit lors du renouvellement de notre Conseil en 2020, pour la fusion des arrondissements, et pour le reste pas avant 2018, pour la mise en œuvre de la fusion Ville/Département.

Que se passe-t-il qui justifie de débattre en urgence de vos propositions ? Est-ce que les finances de la Ville sont exsangues à ce point qu'il faille de toute urgence engager la fusion de celle-ci avec celle du Département, ou est-ce que vous comptez démissionner subitement et provoquer des élections en urgence ?

Non, Madame la Maire, rien ne justifie un tel passage en force. Aussi nous vous demandons de bien vouloir retirer ce débat de l'ordre du jour, de le reporter à la prochaine séance, de façon à ce que tout le monde ait le temps d'étudier vos propositions, que les Conseils d'arrondissement aient la possibilité d'en débattre, d'émettre comme il est de droit des avis motivés et qu'enfin nous puissions sereinement travailler en Conseil de Paris et proposer au Gouvernement un travail qui sera abouti à défaut d'être consensuel.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. Mao PENINOU va vous répondre.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Madame la Présidente du groupe les Républicains, vous attaquez sur le terrain du Règlement intérieur, cela tombe bien, il est sur votre table, en tout cas dans sa nouvelle version, et je vous invite donc à le relire. De la même manière que vous pouvez relire le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article que vous avez cité.

Vous vous apercevrez en effet que sur le terrain du Règlement intérieur et sur le terrain juridique, il n'y a aucune obligation à soumettre des vœux aux Conseils d'arrondissement. D'ailleurs, vous savez aussi qu'il n'y a aucune obligation juridique à leur soumettre des communications ou des débats, ce qui nous arrive très régulièrement. De même, il n'y a pas de possibilité de leur soumettre un projet de délibération s'agissant de sujets relevant du domaine législatif sur lesquels le Conseil de Paris se contente de formuler des propositions et non pas des projets de délibération.

Mais vous avez raison, il ne s'agit évidemment pas d'un débat juridique et d'un débat concernant le Règlement intérieur. Il s'agit bien d'un débat politique et de votre refus de voir à nouveau abordée cette question concernant le statut de Paris.

Je vous rappelle quand même que les vœux de l'Exécutif ont été rédigés à la demande unanime du groupe de travail qui réunissait les Maires d'arrondissement et l'ensemble des groupes politiques. Enfin, je disais les Maires d'arrondissement, évidemment vous avez donné consigne aux Maires d'arrondissement de votre groupe de ne pas y participer. Fort heureusement, cela n'a pas été totalement suivi d'effet, mais malheureusement quand même pour une majorité d'entre eux.

Je vous rappelle donc que depuis le mois de septembre, ce groupe de travail réunit l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris et l'ensemble des Maires d'arrondissement, en tout cas ceux qui veulent bien y participer. Dans le cadre de ce groupe de travail, l'ensemble de ces sujets a été étudié. Et, quand je dis depuis le mois de septembre, je n'ai pas en tête le nombre de réunions que nous avons eues, mais je peux vous assurer que c'était au minimum une par mois.

Nous avons pu rentrer dans le détail de l'ensemble de ces sujets et nous avons souhaité, dans une démarche la plus transparente et la plus démocratique, qu'à l'issue de ces groupes de travail, des notes de synthèse soient transmises aux Conseils d'arrondissement. Une grande majorité des Conseils d'arrondissement, d'ailleurs sur la base de ces notes de synthèse, ont décidé d'engager ce débat politique en leur sein. Sauf évidemment, les Conseils d'arrondissement qui ont respecté une fois de plus la consigne que vous aviez donnée de ne jamais rentrer dans le débat.

Alors, Madame la Présidente du groupe les Républicains, je suis désolé mais nous allons rentrer dans ce débat, parce que débattre, c'est notre rôle, parce que proposer, c'est notre rôle, parce que rénover le statut de Paris, c'est notre rôle, parce qu'essayer d'adapter nos institutions à un meilleur fonctionnement, c'est notre rôle. Ne vous en déplaise, je sais bien que maintenant depuis deux ans, vous n'arrivez pas à accepter que vous avez perdu, mais il faudra bien que vous finissiez par le faire et nous allons continuer, nous, à débattre.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Mao PENINOU.

### **Débat organisé sur la réforme du statut de Paris (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons donc entrer dans ce débat. Je vais faire préalablement une intervention, puis M. le Préfet de police, et ensuite le tour de parole sera donné conformément à notre Conférence d'organisation.

Mes chers collègues, les défis que notre collectivité doit relever sont nombreux, complexes, pour certains inédits : amplifier la solidarité et le développement de nos territoires avec l'émergence et la construction de la Métropole du Grand Paris ; garantir la sécurité de nos concitoyens partout et en toute circonstance ; faire progresser l'égalité et améliorer la proximité des politiques publiques ; accélérer la mise en œuvre concrète de la transition écologique ; rendre l'action publique plus lisible et efficace ; associer toujours davantage les Parisiens aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Ces défis majeurs nécessitent des adaptations de notre organisation administrative qui n'a pas été modifiée depuis plus de trente ans. C'est pourquoi, en accord avec le Gouvernement, nous avons lancé en octobre dernier plusieurs chantiers portant modification du statut de Paris.

Après de nombreuses semaines de travaux impliquant les groupes politiques de cette Assemblée, ainsi que les Maires d'arrondissement, les représentants de la Préfecture de police et de la Préfecture de région, nous proposerons au Gouvernement des orientations à soumettre au Parlement courant 2016.

Je voudrais insister sur le fait que nous avons mené un travail de longue haleine, inédit, très concret, à tous les échelons, avec tous les acteurs concernés, et notamment avec les autorités de l'Etat. Et je veux remercier personnellement M. le Préfet de police, Michel CADOT, ici présent, du travail qui a été le sien et celui de ses équipes, en accompagnement de nos réflexions.

Je veux aussi remercier les services de Jean-François CARENCO, Préfet de région Ile-de-France, et la Secrétaire générale de la Préfecture de Paris, Mme Sophie BROCAS, parce qu'au cours de ces mois, nous avons travaillé de façon efficace, lucide, objective.

Je veux bien sûr remercier mes adjoints, les trois adjoints qui ont mené ce travail avec l'ensemble des groupes et avec les services de l'Etat, à savoir Bruno JULLIARD, mon premier adjoint, Mao PENINO, qui est chargé du Conseil de Paris, et avec Emmanuel GRÉGOIRE, qui, notamment sur l'organisation administrative et les personnels, a été aussi un animateur de cette démarche.

Je veux aussi insister sur un autre point important, c'est que les Parisiens ont été associés à ce processus par l'ouverture d'une consultation ouverte.

Enfin, j'ai souhaité avec force qu'un consensus le plus large possible puisse voir le jour entre les groupes politiques de notre Assemblée. C'est l'intérêt exclusif des Parisiens qui est en jeu. C'est pourquoi nous avons voulu exclure tout clivage partisan, comme les propositions que je vais faire le montrent. D'ailleurs, les groupes de la majorité ont bien sûr participé activement, les groupes de l'opposition ont eu des attitudes distinctes, et je veux remercier le Président du groupe UDI-MODEM d'avoir accepté, dans l'indépendance et la liberté qui est la sienne, et des membres de son groupe, de participer à ces travaux. Je vous remercie. C'est le signe d'une opposition qui joue son rôle d'opposition, mais qui est constructive et qui s'intéresse à l'intérêt général.

Le débat est maintenant amené à se poursuivre entre nous, avec les Parisiens et bien sûr, en dernière instance, au Parlement. D'abord, nous devons prendre acte de l'intégration déjà très poussée de la Ville et du Département de Paris. Nous souhaitons d'abord leur fusion en une seule nouvelle collectivité de la République. Paris, qui est pourtant perçue par tous comme une entité unique, souffre actuellement de lourdeurs bureaucratiques liées à ce double statut, comme l'existence de deux budgets distincts.

Au moment où nous créons la Métropole du Grand Paris, nous devons rationaliser l'organisation administrative parisienne. Le but est pour nous de renforcer l'efficacité de l'action publique, ainsi que la lisibilité de l'organisation institutionnelle, condition de son appropriation démocratique par les citoyens.

Si l'organisation administrative de notre Ville a fait déjà l'objet de plusieurs réformes, cette fusion a été recommandée par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France en juin 2015, et elle nous permettra d'aller plus loin. Ce serait d'abord une avancée pour les usagers et les citoyens, qui verraient, avec la systématisation des guichets uniques, leurs démarches, et donc leur vie quotidienne, notamment sur les questions sociales, largement simplifiées. Pour les acteurs économiques également, essentiels au dynamisme de notre Ville, les procédures se trouveraient facilitées. L'instauration d'un budget unique rendrait en outre notre communication financière et budgétaire beaucoup plus claire.

Une telle fusion permettrait également de renforcer et d'élargir les compétences des arrondissements. Les Conseils d'arrondissement qui sont le lieu de la démocratie le plus proche des citoyens pourraient rendre des avis sur l'ensemble des projets départementaux d'intérêt local. En outre, l'administration de notre Ville verrait sa gestion administrative, celle de ses personnels, ainsi que leur travail et les déroulements de carrière simplifiés, dans, bien sûr, le cadre unique du statut des personnels de notre administration parisienne.

Pour l'Etat et les organismes de contrôle, le budget unique permettra de clarifier aussi notre situation budgétaire et de garantir notre sincérité en la matière. Cette collectivité unique reprendrait à son compte, bien évidemment, l'ensemble des obligations de la Commune et du Département, notamment leur participation aux différents fonds de péréquation, car Paris n'a en effet pas l'intention de se dérober à l'effort de solidarité exceptionnelle qu'elle consent aujourd'hui. Je vous rappelle : environ 500 millions d'euros sur notre budget versés à ces fonds de péréquation.

La meilleure solution, d'un point de vue juridique, consiste à conforter le statut particulier de la Commune de Paris, qui absorberait les compétences du Département. Ainsi, nous pourrions conserver notre architecture en arrondissements, ainsi que notre appartenance à la Métropole du Grand Paris, tout en continuant à exercer les compétences départementales comme l'ensemble des départements de France, et notamment nos voisins de Petite Couronne.

Je tiens d'ailleurs ici à préciser solennellement que la fusion de la Commune et du Département de Paris n'ont aucunement pour vocation de préfigurer la disparition des départements, notamment des départements de Petite Couronne, bien au contraire. Ce qui nous intéresse ici, c'est donner corps à une organisation plus efficace, et non pas de nous lancer dans une aventure, ou en tous les cas, de donner des prétextes à une aventure qui pourrait avoir pour seul objet la disparition des compétences des départements, ce qui n'est pas mon propos. Les compétences du Département sont essentielles. Elles ont une vocation souvent sociale. Elles doivent pouvoir être assumées dans la proximité, notamment dans les arrondissements.

Deuxième aspect de cette réforme : en réformant les arrondissements, il s'agit d'adapter leur organisation pour prendre en considération les attentes des Parisiens en termes d'efficacité, d'égalité d'accès aux services publics et d'équité de leur représentativité électorale, tout en élargissant le rôle et la place des mairies d'arrondissement.

Il nous faut d'abord prendre acte des disparités démographiques croissantes qui existent entre arrondissements, sources d'inégalité autant que d'iniquité démographique, comme l'ont montré par exemple les difficultés de mise en œuvre du budget participatif dans les tout petits arrondissements de Paris. Il ne s'agit donc pas d'affaiblir les arrondissements, mais au contraire de renforcer leur légitimité démocratique et leur efficacité.

Le Conseil constitutionnel, que nous ne saurions ignorer, nous invite à évoluer. Il souligne l'impératif de corriger les déséquilibres excessifs de représentativité de chacun des Conseillers de Paris selon les arrondissements. A deux reprises, d'ailleurs, il est intervenu sur ce sujet : une fois avant l'élection de mars 2014, en obligeant à diminuer le nombre de Conseillers de Paris des petits arrondissements centraux pour augmenter celui des gros arrondissements ; une deuxième fois lors du débat sur la représentation de Paris au sein du Conseil métropolitain, d'ailleurs, en prenant deux options différentes : avant 2014 et après 2014.

Nous proposons aujourd'hui de regrouper les arrondissements centraux les moins peuplés, c'est-à-dire de un à quatre, afin d'unifier la représentation politique et simplifier leur organisation administrative. Nous avons choisi ce scénario car, outre sa pertinence dans les objectifs poursuivis, il ne modifierait en rien l'équilibre politique actuel entre majorité et opposition au sein de notre Conseil. Il renforcerait en outre le pluralisme en permettant la représentation de l'opposition locale de ces arrondissements au Conseil de Paris, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui du fait de la loi intervenue avant mars 2014 sur la suggestion et l'incitation du Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, nous portons avec force, dans le prolongement des nombreuses actions menées en ce sens depuis 2001, le renforcement des prérogatives des mairies d'arrondissement. Nous voulons poursuivre ce mouvement de déconcentration, qui a notamment vu l'augmentation des budgets locaux. Il s'agit aussi de réaffirmer, de renforcer cela en octroyant davantage de pouvoirs aux maires sur des sujets essentiels. Par exemple, qu'il s'agisse de la délivrance des titres d'identité, en lien avec bien sûr la Préfecture de police, du pilotage de l'action sociale de proximité - je l'ai évoqué dans le point précédent -, de l'animation locale, de la politique de la ville ou encore du cadre de vie.

Nous devons mener en parallèle une réflexion pour renforcer le service public de proximité dans les arrondissements les plus peuplés, notamment par la mise en place, par exemple ; d'un bus de service public et d'annexes à nos mairies d'arrondissement. L'ensemble de ces évolutions serait intégré dans une nouvelle version de la charte des arrondissements qui sera proposée à cette Assemblée dans le cours de l'année.

Le troisième élément clé de cette réforme proposée est de défendre une nouvelle répartition des compétences entre la Ville et l'Etat. C'est l'enjeu le plus important. Il ne s'agit pas de contester la singularité de Paris mais de revenir sur un certain nombre d'empiétements illégitimes sur la démocratie locale.

Cette réforme s'inscrit dans un grand mouvement historique de reconquête par Paris de la plénitude de ses compétences. En allant dans le sens de la démocratie, elle va aussi dans le sens de l'histoire. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas, en faisant progresser l'autonomie communale, d'affaiblir l'autorité de l'Etat. Tout au long de son histoire,

L'Etat a eu besoin de l'indépendance des communes pour se constituer et se renforcer comme Etat, en renforçant le pouvoir autonome des communes, et je crois aux pouvoirs et aux compétences de l'Etat.

En effet, aujourd'hui, le maintien du traitement dérogatoire de Paris n'a plus lieu d'être et nuit à l'efficacité de politiques qu'il nous faut conduire dans la proximité. Comme tous les autres maires de France, le Maire de Paris doit disposer des pouvoirs nécessaires pour faire face aux questions essentielles de la vie quotidienne des Parisiens. Il est légitime que les Parisiens puissent reprendre la main sur les affaires de leur commune et que les élus puissent leur en rendre compte sans qu'il n'y ait de confusion dans les rôles des uns et des autres.

Nous voulons donc refaire de Paris une commune de plein exercice sans lui faire perdre pour autant son statut de ville d'exception qui justifie notamment un traitement particulier en matière de sécurité. Plusieurs domaines seraient concernés par ce transfert de compétences. En matière de circulation, les pleines compétences nous permettraient de mettre en œuvre une politique de lutte contre la pollution et de déplacements apaisés voulue par les Parisiens.

D'autres enjeux importants dans la lutte contre l'habitat indigne, le combat contre les nuisances dans l'espace public, le contrôle du stationnement, la fixation des 12 dimanches concernés par une dérogation au repos dominical, les affaires funéraires doivent être repris en main par la Ville pour plus d'efficacité et de clarté dans la répartition des compétences entre la Ville et l'Etat. Paris pourrait ainsi mener plus facilement aussi sa politique en faveur de l'égalité, de la qualité de vie mais aussi du dynamisme économique.

Cette répartition nous permettrait également d'accélérer sur les projets symboliques de l'impulsion nouvelle que nous voulons donner à notre Ville, par exemple, l'ouverture des baignades autorisées. La Ville doit aussi avoir son mot à dire sur la modernisation des taxis, facteur important de l'attractivité d'une ville-monde.

L'ensemble de ces transferts de compétences devra bien entendu s'accompagner d'un transfert de moyens humains et financiers et du respect des compétences qui doivent rester dévolues à l'Etat, nous permettant ainsi une bonne exécution de nos missions.

Mes chers collègues, ces trois chantiers majeurs doivent aboutir si nous voulons ouvrir une nouvelle étape dans l'histoire de la conquête démocratique de Paris. Cette proposition qui vous est faite préserve l'unité de Paris à travers la relation entre Paris commune et ses arrondissements, avec aussi le maintien du statut unique des personnels car il ne serait pas envisageable qu'une telle réforme conduise par exemple à avoir une gestion des personnels et une mobilité à l'échelle des arrondissements. Il s'agit bien de conforter l'unité de Paris à travers ce statut de ville commune dans sa relation avec les arrondissements, mais aussi en maintenant et en préservant ce statut des personnels de Paris.

Nous devons, avec ce double mouvement qui est proposé, à la fois nous inscrire dans la Métropole et aller vers la proximité. Nous devons toucher à la situation actuelle et, avec ce mouvement de métropolisation qui nous qualifie dans la compétition mondiale des villes en nous mettant à la bonne échelle, une échelle de 7 millions d'habitants, je suis vraiment très heureuse que la Métropole du Grand Paris ait pu voir le jour dans cette configuration unique d'un accord unique entre l'ensemble des formations politiques, gauche et droite confondue. C'est un premier élément que nous devons prendre en compte.

Le deuxième élément, c'est, dans cette métropolisation, aller vers plus de proximité, ce que nous proposons aussi en apportant des compétences nouvelles aux arrondissements.

Par cette démarche transparente qui tient à associer tout haut le long du processus l'ensemble des acteurs concernés, au premier chef notre Assemblée bien sûr, l'Etat, nos agents, l'ensemble des Parisiens, il s'agit aussi de mettre fin à la relation de défiance historique de l'Etat envers sa capitale. Cette relation héritée de la Commune de Paris que nous pouvons aujourd'hui solder pacifiquement et démocratiquement.

L'Etat n'a pas à craindre que les Parisiens aient le pouvoir de délibérer, d'élire leur maire - c'est déjà le cas depuis 1977 - mais aussi de prendre en main des compétences qui dans toutes les communes de France relèvent des compétences municipales. Aujourd'hui, avec ce dialogue fructueux, lucide, respectueux que nous avons engagé avec l'Etat, et je le redis ici, à travers les deux préfets, le Préfet de police ici présent et le Préfet de Région, je crois que nous montrons aussi le degré de maturité de notre démocratie dans sa capacité à poser ces questions lucidement et à trouver le mode d'organisation qui correspond à cette ville-monde qui est la nôtre et à ce besoin de proximité de nos agents.

Permettez-moi de remercier à nouveau mes adjoints qui ont porté cette réforme, l'ensemble des élus, présidents de groupe ou leurs représentants qui ont participé aux groupes de travail et de remercier aussi le Secrétariat général, et notamment la direction des Affaires juridiques, la direction des Finances qui ont beaucoup

contribué, autour du Secrétaire général de la Ville, à pouvoir mener ce processus avec sérieux, avec objectivité et avec un seul but, l'intérêt de Paris.

Je vous remercie et donne la parole à M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Madame la Maire, Monsieur et Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'interviendrai si vous le voulez bien davantage à la fin du débat et des interventions des groupes sur la question particulière de l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville de Paris, qui concerne la Préfecture de Région et la Préfecture de police.

Pour débiter, je voudrais ce matin évoquer les questions de sécurité sur lesquelles j'ai à plusieurs reprises eu l'occasion de m'exprimer devant le Conseil de Paris à la suite des attentats du 13 novembre à Paris et en Seine Saint-Denis. Je le ferai très brièvement mais, vous le savez, à la suite de ces attentats, comme je l'avais expliqué dans les présentations précédentes, des moyens importants ont été consacrés par l'Etat au renforcement de la sécurisation des Parisiens et à la lutte contre cette menace, qu'il s'agisse du renforcement des moyens policiers et militaires sur le terrain ou qu'il s'agisse des moyens donnés aux services de renseignements et aux services spécialisés pour identifier et démanteler les filières terroristes sur notre territoire.

Malgré cela, chacun doit avoir conscience que la menace terroriste est aujourd'hui plus élevée que jamais. Nous devons collectivement mener une lutte de longue haleine pour éradiquer définitivement cette menace. Celle-ci concerne particulièrement Paris et l'agglomération Parisienne, mais, chacun le sait, elle concerne aussi l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte, je voudrais simplement donner quelques éléments d'actualisation sur les moyens supplémentaires qui ont été mobilisés par le Gouvernement pour faire face à cette menace au cours des derniers mois.

Au plan national, 500 emplois nouveaux sont créés chaque année dans la police. Au-delà de ces 500 emplois, le plan antiterroriste a décidé la création de 1.400 emplois et le plan de lutte contre l'immigration clandestine a prévu également 900 créations nettes d'emplois. Au titre de ces plans spécifiques, la Préfecture de police aura bénéficié du renfort de 875 gardiens de la paix, ce qui constitue un apport important pour faire face à ces nouvelles missions, celle de la lutte contre le terrorisme comme celle de la régulation de la pression migratoire.

Au-delà de ces recrutements, je veux également mentionner le renforcement des équipements, de l'armement et des véhicules des policiers parisiens, notamment et en priorité dans les B.A.C, les brigades anti-criminalité, que ce soit celles de nuit ou de jour, et dans les compagnies de sécurité et d'intervention.

Un programme conséquent d'équipement a été mobilisé par le Gouvernement s'élevant à plusieurs centaines de millions d'euros. Il prévoit la livraison de casques à visière balistique, de boucliers balistiques, de gilets porte-plaques permettant de garantir aux primo-intervenants, aux services spécialisés et aux B.A.C des moyens de sécurité accrus.

En termes d'armements ont également été commandés et sont actuellement en cours de dotation des fusils HKG 36 permettant aux équipes spécialisées et aux primo-intervenants d'être davantage à même de faire face à la nature de la menace.

Enfin, 65 véhicules dont 25 en accroissement de parc seront livrés dans les prochaines semaines à Paris au titre du plan B.A.C. Ce seront des véhicules à la fois plus puissants et mieux adaptés au transport de ces matériels.

Dernier élément de ce renforcement que je vous présente très brièvement : celui de la sécurisation des sites sensibles et donc, le renforcement par des moyens militaires des effectifs policiers dans le cadre du dispositif "Sentinelle". Je rappelle que malgré la forte sollicitation de nos forces armées en raison de leur engagement dans le monde, le Président de la République a décidé de maintenir...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Préfet, pardon. Il y a un brouhaha insupportable.

Si vous n'êtes pas intéressés par ces questions, je me pose des questions. On écoute. Le propos de M. le Préfet est extrêmement important pour nous, élus parisiens, qui avons à rendre compte devant la population de ce qu'il se passe sur cette question de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité de notre Capitale. Je vous demande donc d'être attentifs ou de sortir.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je reprends donc : les effectifs dont bénéficient notre région parisienne et principalement Paris au titre du programme "Sentinelle" s'élèvent à un niveau de 6.000 militaires déployés actuellement sur le terrain.



Par ailleurs, ce dispositif, nous l'adaptions régulièrement dans une concertation étroite avec la Maire de Paris, de façon à rendre ces moyens aussi efficaces, aussi réactifs et aussi dissuasifs que possible sur le très grand nombre de sites à sécuriser.

Comme vous le savez, nous avons actuellement sur Paris une multiplicité de sites susceptibles d'être considérés comme sensibles, environ 1.200 établissements scolaires pour ne prendre que cette catégorie. Le dispositif établi entre les forces de sécurité intérieure et les forces armées est donc particulièrement impactant pour ces services.

A ce titre, le soutien de la Municipalité est essentiel pour renforcer, dès que possible, la sécurisation de ces sites. Nous avons conduit plusieurs démarches conjointement en ce sens, auprès notamment des responsables d'établissements scolaires, mais également d'un certain nombre d'autres sites. Je pense en particulier aux sites culturels.

La vidéo-surveillance, la gestion rigoureuse et sécurisée des entrées et sorties, la mise en place de dispositifs d'alarme, l'ensemble de ces équipements peut contribuer à permettre que les moyens policiers et militaires soient plus mobiles, plus disponibles en cas d'alerte sur l'ensemble du territoire parisien et, au final, que la sécurisation soit mieux assurée.

A cet égard, je veux également saluer le travail conduit avec le Rectorat de Paris et les services de la Mairie et me féliciter, Madame la Maire, de votre engagement d'accélérer sur l'année 2016 l'installation des nouvelles caméras à Paris et de leur intégration au dispositif du P.V.P.P.

Voilà les quelques points que je souhaitais vous donner en actualisation sur cette question importante. Je vous confirme évidemment, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'exceptionnelle mobilisation de la Préfecture de police sur ces nouvelles missions prioritaires qui sont extrêmement exigeantes, particulièrement difficiles et dans cette lourde responsabilité pour mettre en œuvre les mesures permettant de renforcer la sécurité de nos concitoyens.

Je sais pouvoir compter sur les élus parisiens qui, au cours de cette année 2015 si dramatique, ont démontré leur entière mobilisation. Je tiens ici à les en remercier à nouveau.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet. Merci pour les informations que vous livrez à l'ensemble de nos collègues. C'est important dans le contexte qui est le nôtre de pouvoir régulièrement - et votre présence au Conseil de Paris le permet régulièrement - faire le point sur les effectifs mobilisés par la police nationale, par les militaires également.

Vous avez en charge l'organisation de l'ensemble de notre territoire, d'ailleurs d'un territoire plus large que Paris et c'est logique puisque nous sommes vraiment dans une vocation de construction métropolitaine et la Préfecture de police - chacun le sait ici - a vocation déjà à être sur un territoire métropolitain et sans doute à aller plus loin dans cette organisation. Cela, par rapport au débat que nous avons, est extrêmement important.

En effet, le propos de M. le Préfet de police montre à quel point la relation entre la Ville et l'Etat doit être forte, doit être fondée sur la confiance, sur des compétences qui doivent être clairement établies et notamment en matière de sécurité, d'ordre public, de lutte contre le terrorisme, de mobilisation des dispositifs pour la sécurité des Parisiens. La Préfecture de police a cette compétence. D'ailleurs, il ne s'agit pas du tout pour nous de la revendiquer.

En revanche, que nous puissions avoir, dans les compétences qui sont discutées dans leur transfert, une organisation différente sur ce qui relève du quotidien, des incivilités, pour que la police nationale puisse, elle, se concentrer beaucoup plus sur ses missions et sur cette terre métropolitaine qui est la sienne. Cela fait l'objet véritablement des discussions et des vœux qui sont présentés.

Je vous remercie donc beaucoup, Monsieur le Préfet de police, et je donne la parole au premier orateur : M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de remercier M. le Préfet pour ces informations qui nous donnent déjà des arguments pour évoquer justement ces relations entre la Ville de Paris, l'Etat et la Préfecture. D'ailleurs, les indications que donnent M. le Préfet me confortent dans l'idée que les pouvoirs de police et notamment les pouvoirs régaliens en termes de protection et de sécurité des Parisiens doivent rester une compétence de l'Etat. Ce n'est pas en créant une police municipale que l'on fera face au terrorisme.

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs mes collègues, le débat que nous ouvrons ce matin est d'une grande importance puisqu'il s'agit du cadre de l'exercice de la démocratie et d'égalité entre les Parisiens. Admettons que ce débat a lieu dans un moment où notre pays traverse une profonde crise de confiance à l'égard de la politique et des

élus. Beaucoup de citoyens ne participent plus au vote et le vote d'extrême-droite est devenu une donnée majeure du paysage politique français.

Quand s'installe cette défiance - et ce n'est pas la première fois dans notre histoire -, s'immiscent dans les interstices les populistes, les démagogues qui jettent l'opprobre sur tous les élus, y compris celles et ceux ultra-majoritaires qui ne profitent pas de leur situation et qui, au contraire, se chargent de faire vivre notre démocratie et ont à cœur l'intérêt général. A cela, il faut répondre par plus de démocratie, plus de transparence, plus d'égalité et donc, associer mieux l'ensemble de nos concitoyens à la délibération collective.

Il est vrai qu'au plus haut des responsabilités de l'Etat, tant de promesses ont été faites et tant de déceptions ont suivi, voire pire, des revirements qui trahissent les électeurs. Dans ce contexte, nous devons faire œuvre d'exemplarité dans la manière dont nous abordons le sujet. Le sens de la réforme que nous proposons aux Parisiens doit aller vers plus de démocratie et d'égalité de traitement, vers un renforcement des services publics.

Nos intentions sont d'abord de préserver l'unité de Paris et ses arrondissements, d'être une commune de droit commun en s'émancipant de la tutelle du Préfet. Le point de départ est un avis du Conseil constitutionnel qui nous interpelle sur la représentativité politique des conseillers de Paris à partir de la circonscription électorale qu'est l'arrondissement, qui d'un point de vue démographique est inégale.

Déjà en 2013, la loi avait modifié la répartition des conseillers de Paris sans pour autant atteindre l'égalité parfaite. Faut-il donc attendre qu'une loi tranche par la volonté d'un ministre ou d'un parlementaire sans tenir compte de l'avis de Paris ? La proposition de créer une circonscription électorale qui regroupe les quatre premiers arrondissements du Centre, sans qu'ils soient pour autant supprimés, tout en gardant les bâtiments des mairies pour les services publics de proximité aux Parisiens, nous semble juste.

Ce projet permettrait certainement de renforcer la dynamique citoyenne au cœur de Paris. Nous trouvons sage de ne pas aller plus loin, comme nous y incitent plusieurs groupes de notre Assemblée. A résultat électoral équivalent, ce regroupement ne change rien aux équilibres politiques et ne lèse en rien la droite et sa représentation. Prenons le temps du débat et de la réflexion. Ne jouons pas aux apprentis-sorciers, ce qui nous assimilerait à ceux qui, par le passé, ont redécoupé les circonscriptions législatives dans le seul but de se construire des fiefs impenables. Le charcutage Pasqua de 1988 a laissé des traces.

Si le statut de Paris doit évoluer, c'est vers plus de proximité, en déconcentrant des pouvoirs aux élus d'arrondissement, en renforçant l'échelon de solidarité qu'est le Département. Si les intentions se transforment en actes et qu'au-delà de la loi, nous décidons de rapprocher la décision du citoyen, de renforcer l'égalité des habitants en matière d'accès aux services publics, alors nous disons "Banco". Mais ces changements devront se faire en associant étroitement les personnels de la Ville. Faire de la Maire de Paris - oserais-je dire - une maire comme les autres, débarrassée enfin de la tutelle et de la suspicion qui entourent les élus parisiens depuis la Commune de Paris, est une bonne chose. Ce n'est que justice pour la Ville et ses habitants.

Les discussions avec la Préfecture ont avancé dans le bon sens. Mais nous restons vigilants, car le diable se cache dans les détails et nous connaissons les capacités de l'Etat à ne pas toujours respecter ses engagements. La confiance n'empêche pas le contrôle.

Lors de la présentation de votre vœu d'intention en septembre, nous nous étions abstenus parce que nous considérons que le contexte n'est pas favorable à une telle réforme. Sommes-nous totalement rassurés ce matin ? Par vous, Madame la Maire, oui, parce que notre travail commun a tenu compte de nos remarques et de nos amendements. Par le gouvernement et le Parlement, pas encore. Nous, comme vous, avons mal vécu le fait que notre position majoritaire contre l'extension du travail du dimanche, s'appuyant sur le travail sérieux de la M.I.E., soit totalement balayée d'un revers de main par la loi Macron qui, de surcroît, a abouti à la création des zones touristiques internationales qui bouleversent la ville des Parisiens et des salariés qui y travaillent. Nous, comme vous, avons été stupéfaits que les demandes portées par 94 % des élus de la mission de préfiguration de la Métropole, soient piétinées et arrivent au résultat que l'on connaît.

Oui, les collectivités locales connaissent un bouleversement important depuis plusieurs mois et certains continuent de le détricoter un système à peine installé. Tentative de fusion des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, propositions à droite comme à gauche de fusionner les départements dans la Métropole, accélération des fusions de communes en milieu rural, incapacité pour certains départements de faire face aux dépenses sociales, voilà le contexte dans lequel nos propositions vont être soumises au Parlement.

Ce débat a le mérite de mettre le doigt sur une question : pourquoi veulent-ils tout le temps en finir avec le département ? Le département, comme la commune, sont le fils et la fille de la Révolution française. Ce sont des échelons démocratiques importants et structurants de notre République. La décentralisation s'est construite sur une

relation de confiance entre l'Etat et les collectivités, mais cette confiance est rompue par la diminution des dotations, la suppression de la compétence générale, la suspicion généralisée.

Un sénateur que vous connaissez bien écrivait ceci : "Ma conviction est que la démocratie de terrain prouve chaque jour, à son échelle, la puissance du peuple. Je pense que tout ce qui la met en cause ou l'affaiblit est mauvais pour la France". Ce sont les dernières lignes du livre de Christian FAVIER, "Coup d'Etat contre les départements", que je fais miennes.

Nous voulons poursuivre la solidarité avec les départements de la petite couronne dont la pérennité doit être confortée. Tel est le sens du message que Paris doit adresser à nos collègues. Bien entendu, nous ferons tout pour que le gouvernement soutienne ce qu'il y a dans nos vœux, et rien d'autre. Sachons expliquer et convaincre les élus de la Nation que Paris demande le droit commun et le respect, mais ne demande pas un nouveau "chamboule-tout" des compétences territoriales.

Si certains à droite comme à gauche voudraient profiter du débat pour tenter un coup de force, les parlementaires de notre sensibilité seront vigilants et s'y opposeront. Il serait souhaitable qu'il en soit de même des parlementaires des autres groupes dont les sensibilités sont représentées au sein de notre majorité parisienne. Garder nos compétences départementales au sein de notre nouvelle collectivité doit être l'occasion de renouveler nos revendications envers l'Etat sur ce que nous doit la réforme de 2004 : 2 milliards d'euros.

Cela veut dire aussi que nous continuerons de proposer une réforme de la fiscalité locale plus juste. Cela veut dire aussi que nous continuerons à nous engager à honorer nos obligations en matière de péréquation. Si nous disons ce que nous faisons et que nous faisons ce que nous disons, nous n'aurons rien à craindre du jugement des Parisiens.

Voilà pourquoi nous continuerons à penser que cette réforme doit être validée par une consultation locale. Si, par malheur, le projet de départ que nous soutenons était dénaturé au cours du processus parlementaire, nous pensons que ce serait une bonne chose que ce soient les Parisiens qui tranchent.

Vous le savez, cette revendication est une constance des élus communistes dans toute la France. A chaque réforme territoriale, nous demandons la consultation des citoyens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

### **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Avant l'orateur suivant, je tiens à préciser qu'il y a dans les tribunes des citoyens parisiens titulaires de la carte de citoyenne et de citoyen de Paris. Je veux leur souhaiter la bienvenue dans notre Assemblée. Merci.

### **Débat organisé sur la réforme du statut de Paris (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci. Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants a, dès le début, souligné l'intérêt d'ouvrir le débat de l'organisation administrative de Paris. La question n'est pas nouvelle. La particularité de la situation institutionnelle de notre Ville est - il faut le dire - à bien des égards, archaïque. Or, une ville qui se veut rayonnante, ouverte et accueillante, doit avoir l'âge de son époque. Notre collectivité est donc face à un enjeu capital pour son avenir.

A l'heure de la création de la Métropole du Grand Paris, à l'heure de Paris ville monde, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants estime qu'il y a incontestablement des choses à changer. Au même titre que tous ici dans cette enceinte, au même titre que le gouvernement, notre groupe est favorable aux changements dans les trois domaines que cette réforme veut toucher : la fusion Département/Ville, le rééquilibrage des compétences Ville/Etat et la réforme des arrondissements.

Nous ouvrons aujourd'hui le chemin pour que Paris puisse se moderniser et s'adapter aux temps nouveaux. Cette réforme doit se faire dans le respect de trois valeurs fondamentales. Tout d'abord, l'optimisation de notre action. Pour cela, il existe une nécessité, celle de réduire le millefeuille institutionnel et de clarifier les compétences de chacun. Ensuite, le respect de l'équité territoriale, avec pour seul objectif celui d'améliorer le service rendu aux

Parisiennes et aux Parisiens sur tout le territoire. Enfin, l'attachement de notre collectivité au lien démocratique avec les citoyens. Nous devons continuer à répondre positivement aux exigences démocratiques des Parisiens.

Le projet aujourd'hui discuté et élaboré en concertation avec le Préfet de Région et la Préfecture de police, respecte ces trois valeurs.

Mes chers collègues, ce n'est pas dans la nostalgie que nous construirons le Paris de demain, alors soyons ambitieux : ne restons pas immobiles ! Œuvrons sans dogmatisme, sans tabou, mais avec audace pour l'avenir de notre Capitale.

C'est ainsi que notre groupe aborde la question de la réorganisation des arrondissements.

Le changement de statut de Paris doit aboutir à un réel rééquilibrage des arrondissements entre les plus "petits" et les plus "gros". La répartition de la population de Paris a considérablement évolué depuis un siècle et les écarts entre arrondissements sont aujourd'hui conséquents.

Saisissons cette opportunité historique pour rééquilibrer notre Ville, tant au niveau de la démographie que de la superficie des arrondissements. C'est une question d'équité.

Le service rendu aux Parisiens n'est plus le même partout. C'est une question démocratique.

Le Conseil constitutionnel a pointé par deux fois le problème de représentativité politique de notre collectivité.

Pour cela, nous devons voir les choses en grand. Aussi nous pensons depuis le début qu'un regroupement des arrondissements 1er, 2e, 3e, et 4e, des arrondissements 5e et 6e, du 7e et du 8e, enfin du 9e et du 10e est le meilleur scénario.

Cette répartition par secteur est la voie la plus simple sur le modèle de notre homologue de Marseille. C'est ce scénario, mes chers collègues, qui réduit le plus les écarts de populations et les écarts de représentativité.

Une continuité 1er, 2e, 3e, 4e aboutirait à un grand secteur d'un peu plus de 100.000 habitants. Il en irait de même pour les secteurs suivants.

Nous entendons régulièrement l'accusation d'une arrière-pensée politicienne surgir, mais il s'agit uniquement de démographie. Cette même démographie, qui devait être seule prise en compte en 2009, lorsqu'Alain MARLEIX a redécoupé les circonscriptions électorales parisiennes, elle serait subitement devenue archaïque.

Mes chers collègues, je le crois, les débats passionnels doivent laisser la place au réalisme et au pragmatisme. Le changement de statut de Paris doit répondre à notre objectif constant d'améliorer la vie quotidienne dans nos arrondissements.

Pourquoi le statut particulier de Paris priverait-il les arrondissements des prises de décisions relatives à la vie locale pour les laisser à d'autres ? Car ce sont avant tout les élus et Maires d'arrondissement qui sont sollicités par les habitants sur les questions comme celle de la propreté, de l'affichage associatif ou encore de l'occupation du domaine public.

Nous sommes favorables à la déconcentration des pouvoirs. C'est un principe de réalité pour répondre aux besoins d'une gestion de proximité. C'est un principe d'efficacité pour garantir un traitement égalitaire et équitable à tous les Parisiens. Si la réforme des arrondissements semble attirer toutes les attentions, il ne faut pas oublier les deux autres volets de la réforme du statut de Paris et mon collègue Didier GUILLOT reviendra sur ces points ultérieurement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

Monsieur LECOQ pour les Républicains.

**M. Jean-Pierre LECOQ,** maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous voici enfin en position de débattre devant les Parisiens d'une réforme du statut de Paris, que vous voulez imposer à cette Assemblée et aux Parisiens après une concertation réduite aux acquêts.

Rappelons le tout d'abord, cette réforme que vous dites vouloir porter, vous ne l'aviez jamais évoquée lors de la campagne des élections municipales en mars 2014. Vous n'avez donc pas de mandat des Parisiens pour le faire.

Mais cela ne vous a pas empêché d'avancer à marche forcée, sans consultation préalable, voire même sans consultation. Car que se serait-il passé si la note confidentielle de votre cabinet n'avait pas été révélée par le journal "Le Monde" ? La concertation aurait-elle eu lieu ? Le regroupement des arrondissements du Centre aurait-il été envisagé ? Nul ne le sait, mais en tout cas pas les principaux intéressés.

En réalité, vous prenant tout à la fois pour Napoléon III et le Baron Haussmann, vous voulez redessiner un Paris à votre main. Mais patatras ! La divulgation de la note confidentielle a tout changé.

Alors à la va-vite, on a fabriqué un processus de concertation, tout en essayant de négocier avec l'Elysée une niche dans le calendrier parlementaire.

Quant au regroupement des arrondissements, après avoir envisagé dans un premier temps, au-delà des quatre premiers, de les regrouper deux par deux jusqu'aux 9e et 10e arrondissements, mais je vois que votre collègue Jean-Bernard BROS a repris cette idée, les échos défavorables, ajoutés à l'iniquité de ces regroupements, vous ont fait reculer.

C'est alors que votre directeur de cabinet, qui s'est fortement impliqué dans ce projet, s'est manifesté auprès de nombreux élus, leur susurrant à l'oreille qu'au grand jamais ce redécoupage jusqu'au 10e arrondissement n'avait été envisagé et ne reposait sur rien, hormis sur l'imagination féconde de journalistes en réalité bien informés. Tout se limiterait aux quatre premiers arrondissements, qui en définitive ne disparaîtraient pas mais seraient coiffés par une mairie de secteur, comme il en existe à Marseille.

C'est pourquoi, Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes nombreux à penser que vous ne vous arrêterez pas au seul secteur du Centre de Paris. Trente-trois ans après, vous voulez reprendre les ciseaux de MM. SARRE et Defferre pour découper Paris comme Marseille l'a été en son temps, en vingt secteurs électoraux peuplés de 100.000 à 120.000 habitants.

Voici la carte des électeurs dont vous rêvez.

*(M. LECOQ tend un document).*

Elle est d'ailleurs beaucoup plus habile et efficace que le regroupement des dix premiers arrondissements. Sur la rive gauche, pour ne prendre qu'elle comme exemple, vous faites des secteurs verticaux ajoutant au 5e le 13e Nord et Centre, au 6e le 14e Nord et Centre, le 7e avec le 15e Nord, trois autres secteurs se partageant le Sud de la rive gauche.

Inutile de vous préciser, mes chers collègues, qu'avec ce nouveau découpage permettant une nouvelle affectation des 163 Conseillers de Paris entre ces vingt secteurs, c'est le jackpot assuré pour la majorité municipale !

Ce dont SARRE avait rêvé, HIDALGO et JULLIARD l'auront réalisé : se tricoter une réforme qui fera de Paris une citadelle inexpugnable pour la gauche pour des décennies.

Quel beau projet, un beau projet pour l'équipe sortante, mais pas pour les Parisiens dont les priorités sont connues : elles s'appellent propreté, sécurité et coût de la vie à Paris, alors que la situation désastreuse de notre pays pèse de plus en plus sur leurs épaules.

La Maire de Paris, ma chère collègue, vous n'avez qu'un seul objectif : apparaître très rapidement comme le seul recours de la gauche après le désastre programmé de 2017.

Le paysage lunaire, qui en résultera, devra vous faciliter la tâche. Mais comme on n'est jamais assez prudent, pourquoi ne pas profiter des derniers mois d'existence de l'actuelle majorité parlementaire pour se tailler un nouveau costume ? Un nouveau statut pour Paris, assurant sa réélection sans difficulté en 2020 et sa qualification présidentielle en 2022. Et il se trouvera bien, mes chers collègues, quelques députés frondeurs à l'Assemblée pour porter des amendements créant cette nouvelle carte électorale et donnant raison... Pardon, donnant tort à M. VICHERAT. Je ne sais plus, je m'égaré !

Comme vous le voyez, mes chers collègues, pendant que certains essayent d'éteindre ou de traiter les mécontentements qui se font entendre chaque jour davantage, d'autres ont des perspectives plus lointaines.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je me dis que vraiment vous auriez dû participer au groupe de travail. Votre imagination aurait été moins féconde, vous m'auriez prêté moins d'ambition sans doute, mais au moins vous auriez pu partir du projet réel et pas de vos fantasmes sur le sujet.

Alors, M. Eric AZIÈRE, président de l'UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.** - On ne prête qu'aux riches, Madame la Maire, on ne prête qu'aux riches !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est vrai, c'est vrai.

**M. Eric AZIÈRE.** - Madame la Maire, mes chers collègues, demander au groupe Centriste du Conseil de Paris, après qu'il ait lui-même demandé incessamment par la voie de mes prédécesseurs depuis plus de trente ans, si nous sommes toujours favorables à l'évolution du statut de Paris, la réponse est oui.

Si nous voulons pour la Ville de Paris un retour au droit commun des collectivités, qui verrait le ou la Maire de Paris récupérer des pouvoirs de police administrative et spéciale et se libérer ainsi, peu ou prou, de la tutelle de la Préfecture de police de Paris et permettrait enfin, bon an mal an, la création d'une force municipale de lutte contre les incivilités de toute nature, la réponse est oui.

Si nous souhaitons consacrer de fait une unification des deux entités, municipale et départementale, dans un processus d'intégration et de disparition du Département de Paris, qui plus est à l'heure de la construction métropolitaine, la réponse est oui.

Si nous appelons à une véritable déconcentration-décentralisation, qui donnerait une autorité fonctionnelle aux Maires d'arrondissement, qui disposeraient ainsi d'une autorité hiérarchique déléguée du Maire de Paris sur l'ensemble des personnels affectés à la mairie d'arrondissement, la réponse est oui.

Mais ce matin, dans ce débat, dans votre présentation de ces trois vœux, pardon de vous le reprocher, Madame la Maire, aussi crûment, mais depuis le début de ces travaux, quelle mauvaise plaidoirie pour une bonne cause !

Vous voulez comme nous cette réforme, mieux vaut tard que jamais, mais il y a un peu plus d'un an, alors que dans une question d'actualité, j'en appelais à cette modernisation indispensable du statut de Paris, vous me répondiez que vous n'en voyiez pas la moindre nécessité. Pas un mot de ce projet de réforme, pourtant déterminante dans la vie quotidienne des Parisiens, dans votre programme municipal. C'est d'ailleurs par une indiscretion organisée ou malveillante que ce débat surgit subrepticement à la rentrée comme une de vos intentions aussi inattendues que pressantes.

C'est parce que nous avons pensé que la nécessité de cette réforme ne devait pas être retardée par ces incohérences de méthode que le groupe UDI-MODEM a accepté d'y participer, mais pour autant, cette improvisation n'a pas manqué de nous interroger sur ses intentions réelles. Pour nous, évidemment, la réforme est un enjeu important, mais pour vous, y aurait-il un enjeu dans l'enjeu ? Ce qui n'était pas pertinent il y a un an l'est brusquement devenu, mais qu'est-ce qu'il a bien pu se passer en un an, à part les élections départementales, où la gauche perd l'Essonne et la Seine-et-Marne en Ile-de-France, les élections régionales, où la gauche perd la Région Ile-de-France, et la mise en place de la Métropole du Grand Paris, avec une majorité UDI-MODEM - les Républicains ? Non, vraiment, je ne vois pas.

Même précipitation vis-à-vis de la finalisation de ces travaux, auxquels j'ai participé au nom du groupe, et que vous avez voulu au sein de ce Conseil de Paris. C'est ainsi qu'avant qu'un document émanant du groupe de travail que vous avez mis en place, et dont je ne mets pas en cause la qualité des débats, ait été finalisé, vous avez soumis à débat aux 20 Conseils d'arrondissement une vaste synthèse prématurée dans sa rédaction, compacte et informelle, qui est à la délibération municipale ce que le clafoutis est à la pâtisserie : c'est "invalable" ! Ce n'est pas recevable sur le plan de la méthode.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ah non, c'est bon, le clafoutis ! Je vous assure, le clafoutis c'est bon ! Prenez une autre référence pâtissière, mais le clafoutis, c'est bon ! Parlez de pudding. On sera tous d'accord.

**M. Eric AZIÈRE.** - Je garde ce jugement pour moi.

Nous aurions pu attendre le prochain Conseil de Paris pour soumettre les trois vœux que vous présentez aujourd'hui à nos arrondissements, dans un parallélisme de forme. Je ne comprends pas pourquoi, mais tout semble fait dans cette méthode précipitée pour que l'on s'interroge sur la sincérité des intentions de cette réforme. Voilà, sur la méthode, le premier reproche.

Sur la présentation de ce débat, sur la forme et sur le fond, je vous l'ai dit en commençant cette intervention, nous sommes favorables à l'évolution du statut de Paris pour toute sa partie administrative, juridique, financière concernant la collectivité unique ; favorables à la nouvelle répartition des compétences entre Paris et l'Etat, et toutes mesures favorisant la déconcentration de la mairie centrale vers les arrondissements. Et nous aurions pu soutenir ce mouvement de réforme au moins jusque-là, mais c'était sans compter sur votre esprit toujours un peu frondeur, et sur

le chiffon rouge du redécoupage des arrondissements en nouveaux secteurs électoraux, que vous avez glissé dans le troisième vœu.

A titre personnel et en tant qu'"aficionado" de la provocation, je ne critique pas le côté stimulant de la polémique. C'est bon pour les neurones, c'est tonique pour le débat. Mais est-ce bien raisonnable de mélanger des propositions de réforme qui pourraient faire enfin l'objet d'un consensus au sein du Conseil de Paris, alors que le chapitre éminemment politique, ou politique, du regroupement des arrondissements en un seul ou plusieurs secteurs électoraux, va évidemment pervertir l'esprit de la réforme et la sérénité des débats ?

Je reconnais que ce quatrième point, c'est-à-dire la remise à plat du système électoral parisien, est un sujet à lui tout seul. D'ailleurs, si j'ai bien compris, la quasi-totalité des groupes politiques ont exprimé des propositions sur ce sujet, même si, pour le groupe UDI-MODEM, ce n'est pas une priorité. Pourquoi vouloir à tout prix faire un amalgame avec un sujet qui n'a rien à voir, celui qui organise plus d'initiatives et plus d'autonomie pour les Maires d'arrondissement ?

Le bon sens est celui-là : il faut ouvrir un quatrième chantier, celui de la refonte complète des élections municipales à Paris, qui prenne en compte la future désignation des élus métropolitains, les rééquilibrages démographiques éventuels et toute modification pertinente de l'élection du Conseil de Paris au scrutin de liste parisien ou d'arrondissement. Et si ce quatrième vœu doit voir le jour, ou ce quatrième chantier, je n'ai aucune illusion sur ce qu'en feront les Parlementaires de la majorité, en ouvrant beaucoup plus largement le champ du redécoupage de Paris. C'est la boîte de Pandore, mais au moins, personne ne sera dupe et tout le monde l'aura cherché.

Enfin, il faut rendre aux Parlementaires ce qui leur appartient. C'est à eux que reviendront la concrétisation et la réalité de la réforme. Cette séquence parlementaire peut réserver encore bien des surprises.

C'est la raison pour laquelle nous approuverons ce matin l'intention de la réforme sur les sujets que nous avons retenus comme essentiels, sans préjuger son résultat et la réelle qualité de la réforme. Lucides, attentifs, exigeants, nous ne lâcherons rien, et nos Parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat poursuivront et défendront sans concession nos convictions.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

C'est moi qui vous remercie, parce que, qu'il y ait des différences de points de vue, d'ailleurs historiques... Votre groupe, dans l'histoire de Paris, a failli jouer le rôle premier, mais en 1977, les choses se sont déroulées autrement, et je sais quel est votre attachement à la réflexion quant au statut de notre Ville. Et donc, je reconnais aussi la force dans la relation historique que vous avez à cette question du statut de Paris, et qui a été sans doute un des éléments forts de la motivation de votre groupe à participer en faisant valoir ses différences, et je trouve légitime qu'il y ait des différences entre nous et qu'elles puissent être exposées. Mais je vous remercie vraiment d'avoir pris part, de façon constructive, dans le rôle qui est le vôtre, à cette réforme dans son ensemble.

Et vous dites : "aux Parlementaires, maintenant, de se saisir de cela", oui, mais je pense que c'est très bien, et vous en étiez, dans votre propos, je pense assez proche. C'est bien que les Parlementaires sachent ce que les élus de Paris pensent eux-mêmes du mode de représentation et d'organisation qu'il doit y avoir pour être au plus près des attentes des citoyens.

Je trouve donc une démarche saine, une démarche tout à fait respectueuse des rôles des uns et des autres que de partir de nos propositions débattues majorité et opposition, pour ensuite permettre aux Parlementaires, avec le Gouvernement, bien sûr, de faire le travail qui leur revient de faire, puisque ce n'est pas au Conseil de Paris de déterminer ces questions d'organisation. Sinon, nous l'aurions fait par des projets de délibération, et là, nous le faisons sous forme de vœux, pour permettre justement ce travail avec les Parlementaires.

Monsieur Christophe GIRARD, particulièrement concerné, intéressé, attentif, exigeant, maire du 4e arrondissement, membre du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Christophe GIRARD**, maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de Paris, depuis septembre dernier, autour du Premier Adjoint Bruno JULLIARD, de MM. PENINO et GRÉGOIRE, nous travaillons à votre demande à réformer le statut de notre Ville dans un souci constant de progrès, de cohérence et d'efficacité du service public parisien.

Aujourd'hui, le fruit de ce travail peut être présenté et discuté au Conseil de Paris, avant son passage au Parlement.

Cette réforme contient trois axes majeurs : les deux premiers nous concernent tous, en tant que Parisiens ; le troisième, sur lequel je m'arrêterai plus longuement, concerne un peu plus les habitants du 4e et moi-même, en tant que maire de cet arrondissement.

Les deux premiers volets de cette réforme, la fusion du Département et de la Ville de Paris et le transfert de certaines compétences préfectorales, plus qu'une simple modification administrative, auront des conséquences concrètes sur notre capacité à répondre aux attentes et aux problèmes des Parisiennes et des Parisiens. Je pense notamment, en ce qui concerne le 4e arrondissement, à la gestion des voies sur berges, ou encore aux implantations de nouvelles grandes surfaces commerciales dans nos arrondissements, où nous devons être consultés et décider.

S'agissant du regroupement des quatre arrondissements du Centre de Paris, j'adhère à cette idée depuis bien longtemps.

Ce projet n'est de mon point de vue que cohérence et répond à l'une des missions d'un élu local, qui doit toujours penser aux institutions publiques dans le long terme pour qu'elles s'adaptent aux besoins et aux attentes des citoyens dans une ville en évolution, et inscrites dans la compétition internationale féroce du XXIe siècle.

Aujourd'hui, plus que jamais, avec la construction progressive de la Métropole présidée par le primesautier et pugnace Patrick OLLIER, le Centre de Paris doit être pensé comme un ensemble. Nos 4 arrondissements sont sociologiquement proches, avec des problématiques communes. Les boulevards du Palais et Sébastopol, chers à M. le Préfet de police, ne peuvent être une frontière. La Seine, cher Jean-François LEGARET, ne s'arrête pas place du Châtelet.

Nos 4 arrondissements sont donc sociologiquement proches avec des problématiques communes, ai-je dit. Ce sont les arrondissements les moins peuplés de Paris la nuit mais dont la population double, voire triple la journée du fait de la présence de nombreuses grandes administrations comme l'A.P.-H.P., la Préfecture de police, le Tribunal de commerce, l'Hôtel de Ville, la Bourse de commerce, de nombreux tribunaux d'instance et administratifs et de lieux culturels extrêmement fréquentés comme le centre Pompidou, la Gaîté Lyrique, le musée du Louvre, le musée Carnavalet, Notre Dame, où la Gaîté Lyrique.

Ainsi, non seulement le regroupement permettra une plus juste représentativité des citoyens au Conseil de Paris, mais il permettra également à la future ou au futur Maire du Centre de Paris, de peser de façon plus importante et d'être mieux entendu sur les enjeux qui seront les siens. Aujourd'hui, il n'est pas toujours facile de faire valoir nos sujets face au poids des arrondissements plus peuplés. Le futur ou la future Maire du Centre de Paris représentera plus de 104.000 habitants, il ou elle disposera également de budgets plus importants et donc d'une capacité d'action renforcée. Nos adjoints d'arrondissement pourront enfin se concentrer sur des délégations mieux définies et ne plus se disperser.

Et puis, Madame la Maire, vous avez commencé à réfléchir avec votre adjoint Emmanuel GRÉGOIRE à la modernisation du service public. Le regroupement des arrondissements du Centre et des nécessaires adaptations de nos services et bâtiments municipaux, sur lesquels nous allons devoir réfléchir, sont une formidable occasion de repenser le rôle et l'implantation du service public municipal pour l'adapter aux usages et aux attentes de notre ville.

Enfin, chers collègues, soyez rassurés, nous connaissons l'attachement des Parisiens à leur arrondissement et je le partage. Les habitants du 4e, comme d'ailleurs une grande majorité des Parisiennes et des Parisiens, revendiquent une multi-appartenance. On se dit habitant de Paris, du Marais, des îles, de Beaubourg ou de la Bastille mais aussi de la Région parisienne. On dira demain : nous sommes habitants de la Métropole.

Vous l'aurez compris, je prends toute ma part dans la réflexion qui amène à cette réorganisation, comme je l'ai déjà fait depuis des semaines auprès de Bruno JULLIARD qui préside le groupe de travail, et nous continuerons inlassablement.

Loin des prétendus calculs évoqués ou de tels clafoutis, bien que je salue le talent de cuisinier et de pâtissier d'Eric AZIÈRE, cette réforme du statut de notre Capitale est une preuve que notre majorité n'est pas conservatrice, statique mais qu'elle ose, qu'elle cherche à adapter sans cesse son fonctionnement et ses institutions pour moderniser notre Ville et l'adapter aux évolutions de la vie des Parisiennes et des Parisiens au XXIe siècle. Il ne faut jamais avoir peur de la réforme et du progrès.

Comme le dit le Président Barack OBAMA régulièrement, vous pouvez choisir le chemin conduisant au progrès mais cela implique de faire certains choix importants.

Mes chers collègues, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, vive Paris libre !



**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Christophe GIRARD, maire d'arrondissement concerné, que l'on entend beaucoup moins, mais je pense que vos arguments sont des arguments lucides, rationnels, politiquement aussi pertinents que d'autres que l'on entend dans l'autre sens.

Je vous remercie.

David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la réforme du statut de Paris que vous nous présentez est un processus que les écologistes appellent depuis longtemps de leurs vœux pour des questions de rééquilibrage entre les arrondissements d'abord, de plus grande égalité entre les Parisiennes et les Parisiens ensuite, notamment en termes de représentation dans la vie démocratique locale, de plus de démocratie et enfin, de plus d'efficacité et de qualité des services publics.

C'est 4 points, rééquilibrages, égalité, démocratie et efficacité constituent une vision cohérente, nécessaire mais pas suffisante d'une Ville qui assure l'équité de traitement entre tous ses habitantes et ses habitants.

Même si l'agenda, contraint et dicté par le calendrier parlementaire, n'a pas permis de poursuivre complètement la réflexion sur tous les sujets et qu'il n'a pas non plus permis de consulter suffisamment les habitantes et les habitants, cette réforme du statut de notre Ville, telle que vous nous la présentez à notre Conseil, a été discutée entre les représentants des groupes politiques de toutes sensibilités qui ont souhaité travailler sur un projet d'utilité générale pour notre ville. Elle est pour nous utile et attendue.

D'abord, pour une question démocratique. Vous l'avez rappelé, le déséquilibre dans la représentation au Conseil de Paris entre les arrondissements pose problème. Il est anormal que les électeurs et les électrices ne soient pas également représentés au sein de notre Assemblée. Tout comme les inégalités démographiques entre les arrondissements de la Capitale posent question. Avec un rapport de 1 à 14 entre le 1er et le 15e arrondissement, nous avons des entités qui présentent des problématiques de gestion et des questions de politique territoriale très différentes qui ont notamment pour conséquence la production d'inégalités dans l'accessibilité et la qualité des services publics municipaux.

D'ailleurs, l'avis du Conseil constitutionnel du 16 mai 2013 considère que la réforme électorale du regroupement aurait dû aller plus loin que celle qui nous est ici proposée.

Toutefois, notre groupe votera ce qui constitue un premier pas via notamment le regroupement des 4 arrondissements centraux. Même s'il ne va pas pour nous assez loin, ce scénario a pour avantage, si l'on s'en tient aux précédents résultats des élections municipales, de ne pas modifier les équilibres politiques au sein de notre Conseil.

J'ai lu et entendu d'ailleurs à ce sujet l'opposition qui vient nous parler de tripatouillage électoral et nous dire que l'élection au suffrage universel direct du ou de la Maire de Paris serait au cœur des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. C'est surtout la préoccupation de la droite parisienne qui continue à se penser majoritaire à Paris. Il suffit pourtant de savoir compter pour constater que tout cela n'est qu'au mieux un déni, qui peut se soigner ou, au pire, un mensonge.

De la même manière, alors que la demande de faire respirer la démocratie est forte, que le besoin de plus de local, de plus de démocratie de proximité, de plus de représentation de la diversité des points de vue politiques au sein des institutions s'expriment, nous ne voulons pas inviter dans notre Ville les travers d'une Ve République qui arrive à bout de souffle.

Nous avons la chance d'un suffrage indirect qui part des arrondissements et qui permet une représentation de l'opposition, représentation qui serait même améliorée avec la réforme du statut qui nous est proposé. Ne cassons pas ce système au profit d'un suffrage direct du ou de la Maire de Paris qui éloignerait le pouvoir central et qui étoufferait les diversités politiques territoriales.

Un point, en outre, sur la fusion Département/Ville, fusion d'ailleurs essentiellement technique tant la gestion de fait lie les deux entités. Comme vous le savez, les écologistes sont favorables à une simplification administrative via notamment la suppression des départements, échelon qui ne semble plus adapté au regard du contexte. Nous soutenons donc cette proposition mais il est toutefois pour nous essentiel que les personnels de la Ville soient au cœur de la réflexion sur cette fusion.

En outre, comme vous l'avez exprimé dans votre intervention d'introduction, Paris ne doit pas se dérober à ses responsabilités. Sur cette question, nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, notre groupe sera

particulièrement attentif à ce que notre Ville, quel que soit son futur statut, maintienne sa participation à la solidarité territoriale, en participant à la péréquation nécessaire pour renforcer la solidarité entre les territoires et assurer ainsi un nécessaire rééquilibrage. A ce titre, l'implication financière de notre Ville à la Métropole du Grand Paris ne doit en aucun cas être affectée par cette modification.

Plus largement, notre groupe est d'ailleurs favorable à une réflexion visant la suppression des départements au sein de la Métropole pour favoriser notamment le transfert des compétences sociales vers la M.G.P., permettant ainsi d'aller plus loin dans la réduction des inégalités territoriales.

Enfin, reste la question importante de la répartition des compétences entre l'Etat et notre Ville, d'une part, et la mairie centrale et les arrondissements, d'autre part. Comme vous, nous souhaitons que notre Ville rentre dans le droit commun et que s'ouvre une nouvelle page des relations entre le pouvoir central et Paris.

Nous sommes donc satisfaits sur les propositions d'évolution en matière de répartition des compétences entre l'Etat et la Ville, qui devraient permettre de mieux mettre en œuvre les mesures du programme pour lequel - je le rappelle - une majorité de Parisiennes et de Parisiens nous ont élus : autorisation de manifestations culturelles ou sportives sur la voie publique, contrôle du stationnement, renforcement des pouvoirs municipaux en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre, police des baignades, titres d'identité et, surtout, les mesures de gestion de l'intégralité de la voie publique de la Capitale, pour n'évoquer que ce point.

Dans un contexte de lutte contre la pollution de l'air et de transformation de notre Ville, il faut simplifier la gestion pour mettre plus facilement et plus rapidement en œuvre des mesures aussi importantes que la journée sans voiture ou encore la reconquête des berges de Seine.

Ces nouvelles répartitions de compétences devront, bien évidemment, s'accompagner de transferts de personnels et de moyens pour pouvoir les assumer au niveau de la mairie centrale, mais aussi, le cas échéant, des arrondissements. Nous y serons attentifs.

Je laisserai mes collègues Jacques BOUTAULT et Aurélie SOLANS développer notre analyse sur la gestion de notre Ville, notamment au niveau de ses arrondissements et de la nécessaire amélioration de l'accès aux services publics municipaux. Notre groupe votera, bien évidemment, favorablement aux trois vœux qui nous sont proposés.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, David BELLARD, et à Anne SOUYRIS et à votre groupe pour le travail que vous avez engagé, auquel vous avez très largement contribué.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, si je comprends bien ce débat autour de la réforme du statut de Paris, les Républicains aimeraient à la fois récupérer du pouvoir dans les mairies qu'ils dirigent, surtout ne perdre aucune mairie qu'ils tiennent, récupérer plus de pouvoir dans la Métropole du Grand Paris qu'ils président en y englobant le Département de Paris et, pourquoi pas, les trois de la petite Couronne et, par-dessus le marché, instaurer une police municipale armée.

Alors, forcément, avec un tel tableau, je me retrouve beaucoup plus dans le vœu de l'Exécutif qui souhaite que Paris récupère...

C'est bien. Je crée la surprise, n'est-ce pas ?

... qui souhaite que Paris récupère un statut de droit commun comme toutes les autres communes de la République et qu'elle ne subisse plus, comme sur l'épisode MACRON relatif au travail du dimanche, l'intervention totalement abusive de l'Etat.

Evidemment, les nouvelles compétences récupérées devront être accompagnées de moyens. Au passage, je déplore que vous ayez renoncé à revendiquer les moyens dus par l'Etat après les transferts de compétences des gouvernements précédents.

Mais, mes chers collègues, pendant ce spectacle de combat de défense de baronnies - n'est-ce pas - vous ne dites mot sur les deux débats qui sont étroitement liés à la réforme du statut de Paris. La poursuite de la baisse des dotations qui va vous conduire - je n'en doute pas, hélas - à profiter de ces fusions entre arrondissements et entre Ville et Département, pour réduire les dépenses et les effectifs.

Deuxième débat : la création de la Métropole du Grand Paris et ses 11 établissements publics de territoire. C'est bien le summum de la substitution technocratique à la légitimité politique et, de fait, c'est un recul démocratique

sans précédent. Au dessaisissement des communes, cadres de base d'exercice de la souveraineté populaire, s'accompagne un recul calamiteux de la parité, un paradis des cumulards et, cerise sur le gâteau, votre ralliement généralisé à la co-gouvernance droite gauche. Bien évidemment, de tout cela, vous ne vous vantez pas auprès des citoyens, préférant les occuper à savoir si l'on fusionne les un, deux, trois, quatre arrondissements ou pas.

Bref, cette réorganisation des arrondissements et que Paris devienne une ville de plein exercice, je suis pour - vous pouvez applaudir - mais ce n'est pas cette réforme - hélas - qui améliorera la vie des Parisiennes et des Parisiens, ni ne renforcera réellement la démocratie.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Monsieur Didier LE RESTE, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Madame la Maire.

L'histoire de la relation entre Paris et l'Etat central a toujours été compliquée. La méfiance historique des rois, puis des autorités républicaines à l'égard de la Ville, s'est institutionnalisée - vous l'avez relevé, Madame la Maire - suite à la Commune de Paris. Paris ne devait pas, ne pouvait pas être une ville comme les autres, avoir un maire et des pouvoirs communaux comme les autres.

Si la loi P.L.M. a corrigé bon nombre de ces injustices de traitement, elle n'a pas dépoussiéré la totalité des archaïsmes qui font que l'Etat et la Préfecture de police s'immiscent encore dans la gestion de notre Capitale.

Il est temps, grand temps, que notre Ville s'émancipe de la tutelle des autorités de l'Etat. Tel est le sens de ce vœu qui, s'il est traduit sans être dénaturé, verra les Maires de Paris être des maires de plein exercice.

Vous détaillez dans ce vœu l'ensemble des compétences de la Préfecture, dont vous demandez à ce que la loi les confie à la Ville. Vous comprendrez que je ne détaillerai pas l'ensemble de ces demandes qui sont toutes justifiées. Depuis des années, nos camarades communistes qui nous ont précédés sur ces bancs, demandent cette égalité de traitement. Nous ne boudrons pas notre plaisir de la voir inscrite dans un texte législatif. J'insisterai cependant sur quelques points.

Le premier est la compétence en matière de sécurité. Nous comme vous, Madame la Maire, pensons que la sécurité des Parisiennes et des Parisiens doit rester une compétence étatique. Nous l'avons vu ces derniers mois. Quand Paris est attaquée par des extrémistes, c'est la France qui est visée. C'est bien en recentrant la Préfecture sur cette mission de protection que l'on renforcera la sécurité des Parisiens.

En revanche, nous vous suivons sur la question de l'élargissement des compétences des agents A.S.P. et sur la création d'une brigade de lutte contre les incivilités. Ce sont les prérogatives des agents assermentés en charge de l'application de ce qu'il est courant d'appeler "la police du maire".

Ce sont sur ces sujets, liés au respect de l'environnement sous toutes ces formes, que les Parisiens nous attendent, pas sur la création d'une milice municipale armée qui, dans bon nombre de cas, ferait doublon avec la police nationale et, surtout, qui coûterait fort cher aux Parisiens. On le sait d'expérience : à chaque fois que se crée une police municipale, c'est automatiquement une réduction du nombre de policiers nationaux sur le terrain. Toutes les communes qui ont fait ce choix ont vu petit à petit fermer leur commissariat ou leur poste de police.

Voilà pourquoi nous nous opposerons comme vous à la création de cette garde prétorienne, que la droite appelle de ses vœux.

Nous resterons extrêmement vigilants, y compris au cours des débats parlementaires, pour que des alliances de circonstance ne viennent pas imposer aux Parisiens un choix qui n'est pas celui de leur majorité municipale.

Une phrase est importante dans votre vœu. Je vous cite : "L'ensemble des transferts de compétences soient accompagnés d'un transfert des moyens humains et financiers, afin que la Ville puisse assurer la bonne exécution de ses missions". Oui, nous avons intérêt à être fermes et vigilants dans la phase qui suivra l'adoption du principe des transferts par le législateur. La Constitution - nous le savons - garantit la compensation des transferts de compétences à l'euro près, mais au jour des transferts. Celles et ceux d'entre vous qui étaient élus en 2004, au moment de la loi Raffarin, ont en mémoire que cette formule de la Constitution ne prémunit en rien contre deux dérives des pouvoirs centraux.

Premièrement, l'Etat s'est toujours réservé le droit de changer les règles en cours de partie, comme cela fut le cas quand le Premier Ministre a annoncé, quelques jours après les élections municipales de 2014, la baisse des dotations de 11 milliards d'euros sur trois ans pour toutes les collectivités locales.

Deuxièmement, en 2004, en transférant le R.S.A., l'A.P.A. et la P.C.H. ainsi que les agents qui suivaient ces dossiers, nous avons pu constater qu'entre les effectifs transférables et transférés, il y avait une différence de plusieurs dizaines d'agents. Pourquoi ? Parce que l'Etat ne transfère que les titulaires et que bon nombre de postes étaient occupés par des contractuels. Parce que les agents ont un droit d'option - c'est une bonne chose - et que l'Etat a transféré des postes budgétaires, mais non pourvus. Je ne parle pas ici de la difficulté à résoudre la question des emplois aidés, en particulier dans les collèges dont les personnels ouvriers nous ont été transférés en 2004 et qu'il a bien fallu pérenniser.

L'Etat à la fâcheuse habitude d'être un mauvais payeur, mais surtout de profiter de ces transferts pour faire que la collectivité pallie ce qu'il n'a pu régler en amont. Les politiques "austéritaires" sont passées par là. Méfions-nous donc que l'on ne nous donne pas des coquilles vides, ce qui obligerait la Ville à embaucher massivement pour qu'il n'y ait pas de rupture dans la qualité du service public rendu. Il en va de même pour l'avenir des agents actuellement préfectoraux qui ont en charge l'établissement des documents d'identité.

Nous souhaitons donc que, dès maintenant, dans la phase qui s'ouvre, vous associiez les personnels de la Ville et leurs organisations syndicales, comme celles de la Préfecture, à cette réforme. Les agents sont en droit de savoir. Une réunion de présentation a déjà eu lieu. Nous souhaitons qu'elles soient nombreuses durant tout le processus que nous ouvrons aujourd'hui.

Le contexte actuel pour les agents de la fonction publique n'est pas bon. Le gel du point d'indice depuis des années, les politiques "austéritaires" imposées, plombent un climat social qui peut se tendre. Réformer dans ce contexte nécessite forcément que tous les leviers démocratiques soient actionnés. C'est à ces conditions que nous apporterons notre soutien à ce droit à réparation à notre Ville de Paris, enfin totalement adulte dans sa relation à l'Etat.

Je vous remercie.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**. - Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de me réjouir du travail très constructif mené conjointement par la Ville de Paris et l'Etat sur ce dossier, comme ce fut le cas sur la question des migrants ou encore sur la politique d'innovation. Cette façon de faire avancer nos dossiers et les dossiers ne peut être que bénéfique à tous les Parisiens.

Le poids de l'Histoire et la méfiance historique de l'Etat vis-à-vis de sa capitale pèsent aujourd'hui trop lourdement sur le bon fonctionnement de Paris. Ainsi, aujourd'hui, Paris est la seule collectivité locale où l'Etat joue un rôle très important, beaucoup trop important dans la vie de la cité. C'est pourquoi le groupe RGCI estime nécessaire le retour sur la question des compétences dans le droit commun.

Pourquoi Paris serait-elle différente des 36.000 communes du territoire français ? N'est-elle pas capable comme ses voisines de gérer la circulation et le stationnement sur l'ensemble de ses axes ? On ne peut pas en 2016 justifier des pouvoirs détenus par l'Etat au détriment de notre Ville. La Maire de Paris doit avoir les mêmes pouvoirs que les autres maires pour répondre efficacement aux préoccupations de ses administrés.

Pour cela, de nombreuses compétences doivent être reprises par notre Ville : baignade dans les plans d'eau parisiens, autorisation de tournages, horaires d'ouverture des débits de boissons, etc. Toutes ces compétences hétéroclites sont nécessaires pour garantir l'efficacité de notre action alors que l'exigence d'efficacité de nos concitoyens est grande.

En effet, renforcer la démocratie à Paris, c'est aussi prendre nos responsabilités devant les électeurs, sans renvoyer les décisions prises à l'action du Préfet de police, agent de l'Etat. C'est également le cas pour les pouvoirs actuellement très réduits de la Ville de Paris en matière de police administrative.

L'exception que connaît notre Ville est une réelle singularité si l'on compare à d'autres capitales européennes. Aussi, nous accueillons avec un grand optimisme le retour des missions de contrôle de la voirie dans le giron municipal. Il faut rappeler l'importance pour la Ville d'avoir la responsabilité que ses agents luttent contre les incivilités pour un meilleur service rendu aux Parisiens.

Vous connaissez l'attachement du groupe RG-CI au renforcement de la complémentarité entre la Ville et la Préfecture de police. Cela est d'autant plus important qu'il permettra à la Préfecture de police de se recentrer sur ses missions de sécurité et de lutte contre la menace terroriste.

La complémentarité de nos actions de sécurité et de prévention avec la Préfecture de police doit nous permettre de continuer à assurer la sûreté à Paris.

Un tel transfert de compétences est une petite révolution entre l'Etat et sa capitale. Cependant, elle ne doit pas nous faire oublier qu'elle doit s'accompagner d'un transfert des moyens humains et financiers. Aucun transfert ne devra être réalisé sans les moyens attenants.

Nous savons votre vigilance sur ce point. Nous avons déjà pu constater que le budget spécial de la Préfecture de police que nous votons chaque année pouvait servir à financer des dispositifs qui relèvent des préfectures et non des collectivités locales ailleurs.

Paris, aujourd'hui, est un seul territoire, une seule assemblée délibérante, une mutualisation des services, mais deux budgets et des lourdeurs administratives bien inutiles. Il faut le dire sans se cacher : le Département de Paris est nettement une réalité institutionnelle. Les Parisiens n'en connaissent d'ailleurs que très peu l'existence, ne veulent donc pas comprendre les coûts et les délais induits par cette organisation administrative inextricable.

Alors, oui, la fusion de la Ville et du Département est une nécessité pour simplifier notre organisation administrative. Le millefeuille parisien est parfois bien indigeste. La fusion Département-Ville est une adaptation juridique bien nécessaire.

L'absorption du Département par la Ville est donc un mouvement naturel qui ne fait pas débat. Il s'agit désormais d'avoir une gestion plus efficace de nos politiques d'action sociale ou de développement économique.

Pour toutes ces raisons, le groupe RGCI est favorable aux mouvements engagés par l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Pour la nouvelle maire que je suis, je dois vous avouer que lorsque j'entends mes collègues me parler de décentralisation de la mairie centrale vers les mairies d'arrondissement, ils me semblent parler d'un temps que les maires de moins de deux ans ne peuvent pas connaître.

Paris en ce temps-là semblait encore vouloir respecter l'issue des urnes, la seule feuille de route - le seul canevas de règles qui prévaut pour le moment et auquel je me fie - étant la charte des arrondissements de 2010, celle qui me permet notamment de mener des expérimentations qui - je m'en réjouis - sont parfois reprises dans d'autres arrondissements.

C'est d'ailleurs sur la base de cette charte qu'avec mes collègues, et nos directeurs de cabinet, nous avons participé pendant un an à des groupes de travail animés par M. JULLIARD sur les relations entre mairie centrale et mairies d'arrondissement ; un an de travaux très concrets pour déboucher sur une réformette qui relève plus d'un toilettage de la charte de 2010 que d'un vrai projet pour Paris et pour le quotidien de ses habitants.

En effet, depuis avril 2014, je n'ai pour ma part connu que la recentralisation à marche forcée : projet de réforme des caisses des écoles qui seront fusionnées dans un établissement public central, espèce de super structure coupée des réalités du terrain, reprise en main par l'adjoint au sport de l'attribution des créneaux dans les équipements sportifs d'arrondissement, réforme des centres d'animation sans consultation, pour ne citer que quelques exemples.

Avez-vous si peur des maires d'arrondissement, des arrondissements qui basculent d'un bord politique à un autre, qu'il vous faille passer par l'éradication pure et simple de ceux qui vous posent un problème de corps non pas électoral mais électoraliste.

Autant Bertrand DELANOË avait fait de son mandat celui de la décentralisation, notamment en accordant aux maires d'arrondissement une compétence budgétaire, autant la mandature de Mme HIDALGO s'annonce comme celle de la concentration des pouvoirs et des compétences entre les mains d'une seule personne. Quelle étonnante

volonté de la part de la Maire de Paris alors que depuis le 1er janvier, nous sommes entrés dans l'ère de la métropolisation de Paris.

Pour Tocqueville, je cite : "la liberté est municipale". En cette ère de la mondialisation, l'attirance prémonitoire de Tocqueville pour la décentralisation est plus pertinente que jamais.

Répondre aux besoins de proximité des habitants qui se disent avant tout habitants d'un arrondissement plus qu'un autre, ce n'est pas leur proposer de faire partie d'un super arrondissement qui serait géré comme une sous-préfecture, c'est-à-dire aux mains de l'administration.

Cette petite musique qui consiste à dire : "ce n'est pas moi, c'est l'autre", on l'entend tout le temps et ce n'est plus possible.

Ce hiatus mairie centrale/mairies d'arrondissement ne se résoudra pas par un redécoupage permettant d'égaliser le nombre d'habitants entre chaque arrondissement, mais par la remise à plat totale du statut de la Ville de Paris. C'est l'enchevêtrement des compétences aux yeux des Parisiens qui pose problème et c'est l'absence de responsabilités claires dévolues aux maires d'arrondissement qui me semble être le vrai sujet.

Avec le Grand Paris, c'est toute la politique de la Ville qui doit être bouleversée, l'idée de départ - je vous le rappelle - étant de révolutionner le rapport de domination exercée sur les territoires de banlieue mais également sur les arrondissements par la Ville de Paris.

Aujourd'hui, en lisant votre vœu, la seule question que je me pose est ce que concrètement la seule mesure nouvelle que vous proposez, à savoir la fusion de quatre arrondissements en un secteur, apportera à une famille du 2e ou du 4e arrondissement.

Ces mesures que je juge homéopathiques, que vous nous proposez, Madame la Maire, pour donner davantage de pouvoirs aux arrondissements, ne masquent ni la finalité politicienne grossière de la démarche ni sa profonde recentralisation des pouvoirs.

Il nous faut inventer la gouvernance du XXIe siècle. J'ai la conviction que les villes - les arrondissements - peuvent être le moteur et la richesse collective des pays. Elles sont d'ailleurs les lieux naturels de la participation citoyenne alors que, face au grand péril de notre siècle, les Etats-nations semblent parfois comme paralysés et impuissants.

La métropolisation du monde que nous connaissons aujourd'hui doit permettre de recentrer toujours plus l'échelon décisionnel au plus près des habitants. En effet, éloigner les citoyens des lieux de décision est une attitude dangereuse à l'heure où les Français ne supportent plus de se voir imposer des réformes dont ils ne veulent pas.

Elus d'arrondissement, nous sommes au cœur de la vie des habitants. La meilleure réponse à la montée des extrêmes est de mener notre mission avec sérieux, professionnalisme et réalisme.

Vous dites vouloir faire une révolution législative du statut de Paris aussi forte qu'en 1977, mais la vraie révolution, 39 ans après, ne serait-elle pas de mettre fin au mandat du Maire de Paris au profit du Maire du Grand Paris, président de la Métropole, élu au suffrage universel direct ?

Aller dans le sens de l'histoire, ce n'est pas revenir sur une plus grande décentralisation vers les arrondissements comme l'avait initié votre prédécesseur mais, au contraire, prolonger ce mouvement et l'accompagner à l'heure du Grand Paris.

Votre réforme, c'est la montagne qui accouche d'une souris. Vous ne faites que reformuler ce qui existe déjà dans la charte de 2010, héritage donc de votre prédécesseur, et qui surtout s'applique déjà.

Le co-pilotage en matière de propreté, oui, merci, on le fait déjà.

Parler avec les équipes de terrain, orienter leur travail, on sait faire ; on n'a pas besoin d'un vœu de l'Exécutif pour nous dire de le faire.

Mener des initiatives locales sur la collecte de bio-déchets, des mégots de cigarettes, nous n'avons pas attendu non plus 20 mois votre vœu pour le faire.

Lorsque Benjamin BARBER titre son dernier ouvrage : "Et si les maires gouvernaient le monde ?", au-delà de la provocation, il y a une réalité fondamentale et indépassable : les maires - et y compris les maires d'arrondissement qui ne sont pas des sous maires, des maires de seconde zone - parce qu'ils ont le goût de la concertation, du travail

en réseau, de la créativité, de l'innovation, du consensus, du pragmatisme sont l'avenir de la gouvernance locale du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est cela que doit refléter l'indispensable réforme du statut de Paris et pas autre chose.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame Marielle de SARNEZ, vous avez la parole pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Marielle de SARNEZ.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce dont nous débattons ce matin, ce n'est pas simplement la question du statut de Paris, c'est une question qui concerne la gouvernance. C'est une question qui concerne au fond l'architecture institutionnelle de nos territoires.

Il y a un paradoxe qui est bien français, nous avons un Etat hyper-centralisé, hyper-centralisateur, trop d'ailleurs, et nous avons une spécialité française, c'est que nous aimons rajouter et cumuler les échelons et les strates. Cela revient au fond à diluer la décision, ce qui n'est pas bon pour le citoyen. Donc, nous avons un débat important.

Je veux dire, au début de cette intervention, que j'ai deux regrets.

Le premier regret que j'ai, c'est que vous n'avez pas ouvert ce débat pendant la campagne des élections municipales. Je trouve que cela aurait été plus démocratique de le faire.

Le deuxième regret que j'ai, c'est que je crains, je crains vraiment que nous ne passions à côté d'une vraie réforme qui aurait fait sens, parce que je crois qu'une vraie réforme était vraiment nécessaire.

Si on regarde, nous, Parisiens, les différents échelons et strates de décision, de pouvoir, de gouvernance dans lesquels nous vivons, nous avons quatre niveaux : la Ville, le Département, la Métropole, la Région et, cinquième niveau, l'Etat qui exerce encore de trop nombreuses compétences. Alors que dans les grandes villes du monde, si on prend New York, Londres, Tokyo, il y a deux niveaux de gouvernance.

Donc, oui, la réforme est nécessaire.

Cette question de l'architecture est essentielle parce qu'au fond, c'est la question de la démocratie qui est posée et c'est la question de l'efficacité de l'action publique qui est posée en même temps. C'est une question qui vaut aujourd'hui pour notre Ville mais aussi pour notre Etat, pour notre pays, et aussi d'ailleurs pour l'Europe. Nos concitoyens, et ils ont raison, veulent savoir qui fait quoi.

Nos concitoyens ont d'abord besoin, je pense, d'une gestion de proximité. C'est pourquoi l'arrondissement est le bon périmètre pour cela. Il faut donner des moyens nouveaux, politiques, humains, matériels pour que les mairies d'arrondissement exercent de vraies responsabilités en direct. Je pense, par exemple bien sûr, à la propreté. Au moins ce qui serait fait au niveau local pourrait être ainsi vérifié par les habitants des différents arrondissements.

Malheureusement, ce n'est pas la direction que prend la réforme que vous souhaitez, je le regrette. Il ne faut pas simplement pouvoir donner des avis, il faut agir, il faut faire. C'est la première chose.

Deuxième niveau, c'est la question de la compétence de la Ville de Paris.

Notre Ville, c'est simple, doit être une commune de plein exercice. Il faut récupérer les compétences du Département. Je suis favorable à la fusion et suis heureuse de voir que, sur cette question, vous nous rejoignez.

Il faut récupérer aussi les compétences qui sont exercées jusque-là par l'Etat. Je pense aux pouvoirs de police, bien évidemment, comme toutes les villes de France, ce qui nous permettrait de mettre en place une police de proximité qui viendrait évidemment en appui à la police nationale.

Enfin, troisièmement, si nous voulons que ce soit une ville de plein exercice, il faudra élire un jour, et le plus proche possible soit-il, le ou la maire au suffrage universel.

Voilà pour la Ville.

Un mot maintenant sur le cadre dans lequel l'action de la Ville s'inscrit.

Le cadre, dans lequel l'action de la Ville s'inscrit est celui de deux ensemble : le Grand Paris Métropole et la Région. Deux ensembles qui se cumulent, deux ensembles qui ont des périmètres différents, qui ont des gouvernances différentes, qui ont des élus différents et qui ont des contenus différents.

Vous voyez bien que ceci n'est pas raisonnable, nous devrions avoir tous ici ensemble un seul objectif, c'est qu'à terme il y ait une fusion de la Métropole du Grand Paris et de la Région.

Voilà, en conclusion, si on reprend les choses, je crois que les citoyens, les Parisiens attendent des arrondissements qu'ils gèrent vraiment la proximité, ils attendent que Paris soit une ville de plein exercice qui inscrive son action dans un cadre simplifié et lisible.

Voilà, me semble-t-il, la réforme que vous auriez dû porter. Pour cela, il eût fallu une approche plus consensuelle, plus ambitieuse et plus cohérente. Cela n'a pas été le cas, croyez bien que je le regrette, car je crois que nous passons à côté de la vraie réforme qui aurait été vraiment utile pour nos concitoyens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame de SARNEZ.

D'abord, il y a beaucoup de points d'accord dans ce que vous avez dit et je m'y retrouve tout à fait.

Juste, quand même un petit rappel. Vous dites le suffrage universel pour le vote du Maire de Paris, cela n'existe nulle part ailleurs, dans aucune commune de France, le maire n'est élu au suffrage universel direct, il est élu par un Conseil municipal.

Ensuite, si vous voulez aller vers une présidentialisation, moi, vous savez, je sais que dans ce cas de figure, je disposerai d'une majorité beaucoup plus confortable ici au Conseil de Paris puisqu'en gros, nous aurions trente élus de plus dans ma majorité au vu des résultats de 2014 ; je ne préjuge pas, bien sûr, les résultats de 2020.

Donc, je peux vous dire que, par confort personnel, je n'ai absolument aucun problème mais, par souci démocratique, je pense qu'il vaut mieux aller plutôt vers des systèmes parlementaires que des systèmes hyper présidentiels. Je pense qu'on se réserve et on se préserve de dérives, y compris ici à Paris.

Je donne la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Notre débat sur le statut de Paris n'est ni politicien ni technique. Bien au contraire, il est éminemment politique, au sens noble de ce terme que certains feraient bien de retrouver.

Car la réflexion que vous avez ouverte concerne très directement le quotidien des Parisiens. Au moment où émerge la Métropole du Grand Paris, nous souhaitons que le service rendu dans notre ville soit organisé de façon plus efficace et plus équitable.

C'est précisément pour ces raisons, que nous nous sommes emparés de cette réflexion, dans les groupes de travail que vous avez organisés, et en proximité dans nos conseils d'arrondissement, il y a quinze jours.

Enfin, les élus de la majorité, car je note que les élus LR ont préféré s'exprimer dans la presse mais pas dans ces groupes de travail. Et je crois savoir que cette question n'a pas non plus été mise à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement de droite.

Je le regrette, car ce sont des questions qui touchent tous les Parisiens et, contrairement à d'autres, je trouve que ce débat a été utile. Je tiens à saluer ici tous les élus du 12e, majorité comme opposition, qui ont accepté d'en débattre dans nos Conseils d'arrondissement.

A qui dois-je m'adresser pour faire renouveler ma carte d'identité ou mon passeport ? La mairie d'arrondissement peut-elle soutenir l'association d'aide aux devoirs que nous créons dans le quartier ? Ou participer au financement du voyage des élèves du collège ? Qui verbalise le stationnement, les jets de mégot, les ensembles des incivilités du quotidien pour un espace public mieux respecté ?

Nous savons bien dans nos arrondissements combien il est parfois difficile d'expliquer à nos concitoyens la complexité du statut de Paris. Notamment ces anomalies qui privent la Maire de Paris de compétences que les maires exercent directement partout ailleurs dans notre pays, souvent même à Lyon et à Marseille. Marseille, je le note au passage, qui est déjà organisée en mairie de secteur.

Toutes ces questions importantes sont celles que nous posent nos concitoyens. Ceux qui travaillent au quotidien à l'écoute des Parisiens le savent, il y en a sur tous les bancs de cette Assemblée, je le sais, mais je dois



l'avouer, depuis que je suis élue dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, c'est-à-dire depuis 2008, personne ne m'a jamais demandé pourquoi nous n'élisons pas le ou la Maire de Paris au suffrage direct. Affirmer que ce serait la question centrale des Parisiens me semble pour le moins très politicien.

En refusant de prendre part à la réflexion partenariale engagée depuis l'automne, en instrumentalisant les débats sur le statut de Paris, les élus les Républicains ont refusé de répondre aux vraies questions que se posent les Parisiens. Seul sujet de préoccupation et de polémique pour nos collègues, le regroupement des arrondissements du centre, en fermant le débat dans des calculs partisans bien hasardeux.

Je veux en dire un mot car ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement l'avenir du centre de Paris mais bien l'équité entre tous les arrondissements et entre tous les Parisiens. J'invite chacun à examiner la seule question qui vaille : quelle organisation politique et administrative faut-il mettre en place pour garantir une répartition des moyens à la fois juste et efficace, et organiser partout sur le territoire parisien un service public de qualité ?

Cela a bien été démontré par les réunions de groupes de travail. L'organisation territoriale parisienne actuelle ne conduit pas à une juste répartition des moyens selon la taille des arrondissements. Ce n'est pas acceptable. Tous les élus attachés aux valeurs de la République devraient avoir à cœur à défendre cette égalité des Parisiens.

Nos 20 arrondissements, découpés il y a plus d'un siècle et demi, présentent aujourd'hui des écarts de population trop importants : de 1 à 15. Ce n'est pas sans conséquence. Ainsi, la représentation des habitants au Conseil de Paris est très inégale. En moyenne, chaque Conseiller de Paris représente 13.746 habitants, mais 300 de plus dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, par exemple. Dans le 1<sup>er</sup>, il ne peut y avoir de représentant de l'opposition, ce qui, démocratiquement, doit nous interpeller.

Autre exemple très significatif : le ratio du nombre d'habitants par agent en mairie d'arrondissement. Il varie de 1 à 5 entre le 1<sup>er</sup> et le 15<sup>e</sup>. Comment se satisfaire d'une telle inégalité des Parisiens devant le service public municipal ? La proposition de regroupement, pas de disparition, des arrondissements centraux permettra une meilleure représentation démocratique, une organisation plus équitable et un renforcement de l'efficacité du service public. Ce débat concerne bien tous les Parisiens. Ils méritent que tous les élus de Paris y prennent part.

En focalisant sur ce rapprochement, certains oublient de souligner la nouvelle étape de décentralisation proposée. En effet, les maires d'arrondissement se verront confier de nouvelles responsabilités, et à l'heure de la création de la Métropole, effectivement, il nous faut renforcer cet échelon de proximité. Je souscris donc pleinement à cette démarche, qui nous donnera de nouveaux leviers d'intervention.

A titre d'exemple, en matière de propreté, des moyens supplémentaires mobilisés par le nouveau plan de propreté seront optimisés, et demain, le copilotage avec les arrondissements sera encore renforcé. Je m'en réjouis.

Par ailleurs, la Brigade de lutte contre les incivilités que nous souhaitons créer pourrait être considérablement renforcée par le transfert de l'Etat à la Ville des agents de surveillance de Paris. Nous le voyons : la réforme du statut de Paris porte bien sur des enjeux du quotidien, et il serait dommage que des considérations d'un autre ordre conduisent certains de nos collègues à caricaturer ce débat, à adopter une posture politicienne et à refuser d'en débattre. Je le regrette pour Paris et pour les Parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Maire, et vous avez très bien fait de reprendre les ratios aussi d'agents publics par habitant, au vu de ces découpages par arrondissement. C'est quand même ce que nous devons dire aux Parisiens. Loin des effets de manche ou des volontés de rendre confus ce débat, je crois qu'il faut apporter ce genre d'éclaircissements, que les Parisiens d'ailleurs entendent, comprennent, parce qu'ils aiment qu'on leur parle un langage de vérité, ce que nous faisons ici.

Je vais donner à présent la parole à M. Jacques BOUTAULT, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement et au nom du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jacques BOUTAULT,** maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela ne vous étonnera pas : je rejoins en tous points les propos qu'a tenus David BELLARD avant moi sur la nécessité d'une réforme ambitieuse du statut de la Ville de Paris, afin que notre collectivité continue à être exemplaire en matière d'égalité des Parisiennes et Parisiens face au service public, mais aussi pour être plus efficace dans ses missions et plus juste dans sa représentation démocratique.

Le regroupement des quatre arrondissements centraux en un secteur unique, comme cela existe et fonctionne très bien à Marseille, est sans doute l'évolution la plus spectaculaire de cette réforme. Ce n'est pourtant pas la plus structurante. Pourtant, arrêtons-nous-y un instant. Cela a été dit : ce regroupement est rendu nécessaire suite à un avis du Conseil constitutionnel qui pointait l'inégalité de la représentation des Parisiens en matière électorale.

En regroupant les quatre arrondissements centraux est constituée une entité de 100.000 habitants environ dans le Centre de Paris, ce qui permet de ramener l'écart de représentation démocratique entre les arrondissements, c'est-à-dire, le rapport entre le nombre d'élus et le nombre d'habitants par arrondissement, de 1 à 6 au lieu de 1 à 14 actuellement. Cette taille de 100.000 habitants permet de dimensionner des budgets plus pertinents et créer plus d'égalité. En effet, reconfigurer une placette, recalibrer une rue ou investir dans un équipement public en se basant sur l'enveloppe des investissements d'intérêts locaux est parfois très difficile dans les petits arrondissements du Centre, et certains travaux doivent mobiliser plusieurs années budgétaires pour pouvoir être mis en œuvre.

De la même manière, il s'agit de rendre plus cohérents les découpages de responsabilités géographiques des directions de la Ville, le 2e, par exemple, étant regroupé tantôt avec le 9e et le 10e, tantôt avec les arrondissements centraux. Par ailleurs, il partage son conservatoire avec le 1er, le 3e et le 4e, son centre d'animation avec le 1er et le 3e, ses services sociaux avec le 3e, et bientôt son commissariat avec le 1er. Une homogénéisation de ces situations est nécessaire, à la fois en termes de clarté et d'efficacité.

Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? En regroupant le 5e et le 6e arrondissement, ainsi que le 7e et le 8e, nous pourrions constituer deux autres secteurs d'environ 100.000 habitants chacun, et l'écart de représentation démocratique entre les arrondissements s'améliorerait encore considérablement, car il passerait de 1 à 6, si on se limite aux quatre arrondissements centraux, à 1 à 2 et demi. L'efficacité de la lisibilité de l'action publique y gagnerait encore.

Seulement voilà, cette évolution pourtant logique et souhaitable bousculerait les équilibres politiques actuels issus des résultats électoraux de 2014. C'est-à-dire que la droite pourrait, à vote strictement identique, y perdre deux Conseillers de Paris. C'est donc avant tout pour préserver leur petite rente électorale que les élus de droite dite républicaine s'opposent violemment à la poursuite des regroupements d'arrondissements, faisant ainsi passer leur intérêt électoral actuel avant l'intérêt général futur des Parisiennes et des Parisiens.

Je regrette cette vision à court terme. Aussi, quand j'entends l'UDI parler de manipulation électorale, pour le simple regroupement des arrondissements centraux, j'attends qu'il me soit démontré en quoi cela change la donne électorale. Au contraire, ce regroupement favorise la représentation de la droite du Centre de Paris, qui, je le rappelle, n'a aujourd'hui qu'un seul élu qui siège au Conseil de Paris : le maire du 1er arrondissement. Avec huit Conseillers issus du centre, dans la future configuration, la représentation de la droite s'améliorerait mécaniquement.

Mais revenons au sujet qui intéresse plus les Parisiennes et Parisiens, car il concerne leur vie quotidienne. Je veux parler du renforcement des compétences des arrondissements et d'un nouvel acte de déconcentration des pouvoirs de la mairie centrale vers les arrondissements. Le nouveau statut de Paris et les services locaux...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Maire, juste un instant, parce que là, je trouve que vraiment, vous pourriez écouter un maire directement concerné et qui est en train d'évoquer des sujets avec beaucoup de force, et que vous devriez quand même entendre.

Allez-y, Monsieur le Maire.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Et en un temps très bref, en plus !

Le nouveau statut de Paris et des services locaux mieux dimensionnés offrent en effet l'opportunité de progresser vers la mise en œuvre de politiques déclinées localement de façon plus fine et adaptées au territoire, car élaborées en commun avec les conseils d'arrondissement. Cela concerne des domaines aussi variés que l'action sociale, la propreté, la politique de la ville et de lutte contre les incivilités, pour lesquels les maires d'arrondissement deviennent co-élaborateurs.

Le groupe Ecologiste a aussi souhaité revenir sur les dispositions de la loi dite de modernisation de l'économie de 2008, qui avait supprimé tout droit de regard du Maire sur les implantations commerciales dans son arrondissement, sauf celles supérieures à 2.000 mètres carrés. Nous souhaitons que le Maire puisse être à nouveau saisi de toute ouverture de commerce supérieure à 300 mètres carrés.

Autre innovation contenue dans le dispositif relatif au statut de Paris : les arrondissements vont être dotés d'un budget d'investissement supplémentaire pour localement investir dans la propreté, et sans doute, nous l'espérons, bientôt d'un budget de fonctionnement. Les maires pourront ainsi avoir les moyens d'être réellement à l'écoute des habitants, et mieux conduire l'action locale de propreté.

Autre évolution démocratique importante : les Conseils d'arrondissement seront désormais saisis des projets de délibération relevant des compétences départementales, comme par exemple ceux relevant de la vie des collèges, qui jusqu'à présent leur échappait.

Enfin, logiquement à l'identique de toutes les autres communes françaises, les mairies d'arrondissement ou de secteur devraient se voir doter de nouvelles prérogatives en matière de délivrance de titres d'identité. Ils se verraient attribuer la responsabilité des P.A.C.S., jusque-là signés dans la confidentialité des tribunaux d'instance sans possibilité d'organisation de cérémonies, ce qui paraît méprisant pour les partenaires signataires de cet engagement important pour eux.

Un regret toutefois, que nous n'ayons pas pu aller plus loin en matière d'avis conforme des maires en ce qui concerne les autorisations de terrasses. Qui mieux que les élus locaux peuvent évaluer les situations de nuisance que la multiplication des terrasses peut occasionner dans certains quartiers ? Sur la même thématique, nous aurions aimé que soit proposée une évolution en matière d'autorisation d'ouverture de nuit des bars et restaurants. Hélas, celle-ci restera une prérogative de la Préfecture de Paris.

Je ne voudrais pas conclure sans me réjouir de deux autres évolutions importantes contenues dans ce projet, presque une révolution. La première concerne le retour dans la responsabilité municipale de la circulation sur les grands axes et donc sur l'ensemble de la voirie parisienne. Cela permettra d'être plus efficace en matière de développement de la politique vélo et de réduction de la place de la voiture.

La deuxième porte sur la responsabilité pleine et entière que la Ville retrouve sur les voies sur berges et qui promet un projet d'aménagement de la rive droite innovant et ambitieux.

Pour terminer, je voudrais souligner à quel point il est important de conserver les identités des arrondissements qui seront regroupés. Les adresses postales resteront les mêmes et les mairies d'arrondissement continueront à exister comme lieu de service public de proximité. De même, je pense qu'il sera nécessaire d'organiser rapidement des réunions avec les 4 mairies du Centre pour présenter ces évolutions aux agents municipaux et leur donner toutes les garanties quant à leur avenir sur leur lieu de travail qui, bien entendu, restera inchangé.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

M. Dominique TIBERI, pour 2 minutes.

**M. Dominique TIBERI.** - Merci, Madame la Maire.

Vous avez salué la présence des détenteurs de la carte citoyenne, je voudrais saluer la présence des élèves de l'école de sténotypie que j'ai eu le plaisir de croiser dans la cour et qui font beaucoup pour la diffusion de notre débat.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bienvenue à vous.

**M. Dominique TIBERI.** - Madame la Maire, vous avez lancé une réflexion sur le nouveau statut de Paris dans le cadre d'une commission ouverte à toutes les sensibilités et j'ai eu l'honneur d'y participer.

C'est un cas unique, c'est la première fois que le statut particulier de Paris - parce qu'il s'agit toujours d'un statut particulier - n'aura pas été élaboré dans le secret des cabinets ministériels, que ce soit de droite ou de gauche. Pour moi, c'est une innovation qu'il faut souligner.

Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit par M. BOUTAULT sur le transfert de compétences qui doit être accompagné de transfert de moyens. Pour l'instant, cela a été fait, y compris sous l'ancienne mandature, mais il n'y avait pas de transfert de moyens. Dans le 5e arrondissement, nous l'avions refusé en matière de propreté parce qu'on n'avait pas les moyens ni la compétence et l'autorité sur les personnels. Tout cela est donc intéressant.

Je voudrais dire que nous n'allons pas renouveler cette réflexion tous les ans, ni même au cours de chacun des mandats successifs. Autant en profiter pour élargir le débat le plus possible. J'ai écrit cela dans une tribune publiée ce weekend, je suis très attaché à ce que les débats qui auront lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat ne soient pas limités et contraints par ce que nous sommes en train de dire ici. Elargissons le plus possible.

J'ai demandé, dans ce cadre, une élaboration, une ébauche d'un vrai statut de l'élu. Tout le monde affirme être contre le cumul des mandats, c'est dans l'air du temps, mais à chaque fois tout le monde se précipite pour cumuler. Lors des dernières régionales, avec tous mes amis maires d'arrondissement Républicains, Valérie PÉCRESSE a tenu parole lorsqu'elle a démissionné de tous ses mandats comme Xavier BERTRAND, ils ont vraiment tenu parole. C'est très important.

Vous avez, Madame la Maire, refusé que les parlementaires soient maires d'arrondissement en 2014. Cela avait du sens. Mes amis de l'UDI ont refusé que les Conseillers de Paris soient candidats aux élections régionales et cela avait aussi du sens.

Je crois que vous avez l'occasion, par des actions que vous menez, peut-être par les débats parlementaires futurs et par d'autres moyens d'organisation dont vous avez la maîtrise, de faire en sorte que le statut de l'élu parte également de cette Assemblée. Il faut qu'il y ait des propositions et une attitude des élus, enfin de ceux qui ont le pouvoir de décider, pour que l'on n'assiste plus à ces cumuls dont les gens ne veulent plus, à tort ou à raison.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur TIBERI.

D'abord, je vous remercie pour ce propos sur la forme nouvelle, audacieuse et ouverte de cette consultation, de ce travail d'élaboration propre à Paris. Je vous rejoins pleinement sur la question du cumul des mandats. Je pense en effet que ce que nous sommes en train de faire doit pouvoir ouvrir des perspectives pour conforter.

Je sais qu'un certain nombre d'élus envisageant des alternances politiques se disent qu'une des premières mesures qu'ils prendraient est de supprimer le non-cumul des mandats entre président d'un exécutif local et parlementaire. Je pense que ce serait un très mauvais signal envoyé à la démocratie. Je sais que cela vous gêne, pour vous qui êtes dans ce cas particulier, mais pour ceux qui n'y sont pas et qui sont heureusement les plus nombreux dans cette Assemblée, je pense que ce serait une très bonne chose. Et j'ai lu attentivement votre... Cela vous gêne, cela vous gêne, oui, cela fait mal. Mais, Monsieur TIBERI, j'ai lu attentivement votre tribune et j'y répondrai. Je pense qu'elle ouvre effectivement ce champ non seulement de débat mais de combat sur la question du non-cumul sur lequel je sais que nous nous retrouverons.

En tous les cas, je vous remercie.

Mme Danièle PREMEL, pour le groupe... Cela fait partie de ces conservatismes que certains ne veulent pas abandonner. Nous sommes dans le même débat que sur le statut de Paris, la question du non-cumul des mandats de parlementaire et d'exécutif local est pour moi un élément essentiel du fonctionnement de nos démocraties.

Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le Département est né d'une utopie : l'égalité des territoires. Des départements reproduisant le même schéma, la même structure afin que le citoyen du Nord et celui des Bouches-du-Rhône aient les mêmes droits et que l'on en finisse avec les disparités locales.

Le jacobinisme, que l'on a souvent caricaturé, était pétri de cette idée des Lumières que les droits ne se divisent pas et que l'égalité est un principe.

Mais l'acte central de la modification de la relation entre l'Etat et la collectivité locale, c'est la loi de décentralisation de 1982. Je citerai pour mémoire la phrase de Pierre Mauroy : "La loi du 2 mars 1982 a libéré les énergies dans une France sous tutelle."

On sortait enfin de la défiance pour entrer dans une relation de confiance entre les élus locaux et l'Etat central. Mon collègue et camarade Didier LE RESTE vous a décrit les scories d'un régime tutélaire sur notre ville et qui perdure sur bien des aspects.

Sur les compétences que la loi leur avait confiées, ils ont inventé et rénové en lien avec le secteur associatif, les services publics, les politiques d'insertion, l'ensemble des politiques sociales, de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse. Ils ont été un appui essentiel en matière de petite enfance, de planning familial, de protection maternelle et infantile. Et comme le veut le droit français, sur le socle de la loi, chaque département a créé de nouvelles politiques publiques mieux adaptées à son territoire en tenant compte de la réalité locale.

Réaffirmer comme vous le faites dans votre vœu que notre nouvelle collectivité gardera à la fois les compétences municipales, et c'est normal, mais aussi les compétences départementales est une excellente chose. Pas de solidarité sans les politiques départementales. Je sais que certains considèrent cet échelon comme ringard, dépassé. Point d'avenir hors d'une Métropole intégrée faisant fi des spécificités et des choix liés aux orientations politiques de telle ou telle collectivité.

Ce que je vous dis là est bien entendu étrange pour les Parisiennes et Parisiens, qui ne comprennent pas le maintien de deux échelons de collectivités sur le même territoire géographique. Ils ignorent parfois que leurs

demandes de Fonds solidarité logement, tout comme le R.S.A., viennent d'une compétence départementale, que c'est la présidente du Conseil départemental de Paris qui a en charge la protection de l'enfance et des mineurs isolés et que c'est le Département de Paris qui s'occupe des collègues.

Nous devons donc simplifier pour les Parisiennes et les Parisiens ce découpage administratif qui n'a pour eux que peu de sens mais, dans le même temps, leur montrer le contenu et l'importance de ces politiques départementales surtout en matière de solidarité et de justice sociale. Notre choix de Parisiens est notre choix. Il ne doit en rien servir de prétexte, ici même ou au Parlement, pour rayer d'un trait de plume l'existence des départements de la Petite Couronne. Car, oui, n'en déplaise à certains, il y a des différences entre une gestion de droite et une gestion de gauche. Cela vaut pour les villes, comme pour les départements. Ce n'est pas Mme HIDALGO ou M. FAVIER qui ont confié l'insertion des allocataires du R.S.A. à une entreprise privée. Ce sont les Hauts-de-Seine. Ce ne sont pas les départements des Yvelines ou des Hauts-de-Seine qui ont créé des politiques publiques pour les femmes victimes de violence. C'est la Seine-Saint-Denis et Paris. Je pourrais citer bon nombre d'exemples.

La vision que certains ont de l'aménagement du territoire et de l'exercice des compétences départementales, n'est pas la même. Le maintien de la compétence générale partait de la confiance qui doit régner entre l'Etat et les collectivités locales. Cette relation n'existe plus avec un système de subsidiarité. Pour nous, partout où les élus ont en charge la gestion d'une collectivité, ils doivent pouvoir continuer à imaginer, inventer des politiques publiques dans un lien démocratique renforcé avec la population.

Voilà pourquoi, tout en soutenant votre proposition, Madame la Maire, et sans vouloir jouer les Cassandre, faisons attention qu'au cours d'une séance nocturne au Sénat, certains ne se servent pas de ce véhicule législatif pour définitivement rayer de la carte les départements de la première couronne.

Nous vous l'avons dit chacun à notre manière. Le fait que Paris veuille légitimement s'émanciper de la tutelle de l'Etat ne doit pas servir à ceux qui rêvent d'un grand soir territorial. A ces conditions de vigilance réciproque, nous vous soutiendrons dans cette démarche. Mais qui mieux que les Parisiens et les salariés de notre collectivité peuvent être vos meilleurs alliés dans ce moment important pour Paris. Ouvrons portes et fenêtres sur ce débat qui n'est que la traduction en texte de la vie quotidienne des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Madame PREMEL.

La parole est à Florence BERTHOUT pour le groupe les Républicains.

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Février est le mois du carnaval, où l'on porte masque et où l'on se risque aux jeux de rôle. Vous avancez masqués et vous vous imaginez législateur, à moins que ce ne soit Chef du Gouvernement, sur la réforme du statut de Paris. Vous avancez masqués en lançant à l'automne des groupes de travail, avec cette formule qui en dit long sur la duperie de l'exercice. Je cite M. le premier adjoint : "L'urgence n'est pas de revoir la carte des arrondissements, mais bien de définir de nouveaux modes de relation entre l'Hôtel de Ville et les arrondissements". Ce sur quoi je suis entièrement d'accord, Monsieur le premier adjoint.

Vous avancez masqués en laissant entendre que la fusion Ville/Département de Paris et le transfert de compétences de l'Etat vers la Ville, c'est-à-dire vers vous, permettrait de régler à elles seules les préoccupations croissantes des Parisiens en matière de propreté, de logement, de sécurité, de pression fiscale et de pouvoir d'achat.

Puis vous avancez masqués en greffant sur la fusion inévitable à moyen terme de la Ville et du Département et l'assouplissement souhaitable d'une tutelle obsolète, la fusion des quatre premiers arrondissements de Paris en laissant entendre au passage que le Conseil constitutionnel, qui a statué à deux reprises sur la représentativité des arrondissements - le 16 mai 2013 et le 6 août 2015 -, aurait voulu une telle réforme.

Le chiffon rouge, dont personne n'imagine qu'il est dénué d'arrière-pensées, entache la crédibilité et les finalités des deux autres volets de la réforme, la fusion Ville/Département et l'allègement de la tutelle de l'Etat, sur lesquels nous sommes globalement d'accord dans cet hémicycle.

La réforme de la fusion Ville/Département ne fait plus beaucoup débat. Fruit de l'histoire, la distinction administrative entre la Ville et le Département n'a plus lieu d'être, les deux entités étant d'ailleurs dirigées par les mêmes élus. Mais la réforme est techniquement délicate et ne sera légitime aux yeux des Parisiens que si elle s'avère porteuse d'économies, de rationalisation et d'amélioration des services.

Le souhaitez-vous vraiment, Madame la Maire ? Etes-vous prête à rendre des comptes aux Parisiens sur ce point ? Veillerez-vous à y associer, pour la pleine réussite de la réforme, les arrondissements qui restent en matière

de services rendus aux citoyens la gouvernance la plus efficace de la démocratie de proximité ? C'est bien cette question de gouvernance, comme le rappelait très justement Marielle de SARNEZ, qui est majeure. Car nous sommes toujours en première ligne sur les questions de logement, de propreté, de dérogation scolaire, d'aménagement et de gestion de l'espace public, de crèches, etc.

Les moyens des mairies d'arrondissement sont pourtant très faibles puisqu'ils représentent une minuscule part du budget de la Ville. Nous le savons tous. Le budget d'investissement du 5e arrondissement, par exemple, c'est moins de 0,1 % de celui de la Ville, le budget de fonctionnement, moins de 0,05 % du fonctionnement de la Ville. L'ensemble des personnels des mairies représente moins de 4 % des personnels de la Ville. Quand nous avons de minces marges d'autonomie, par exemple à travers les fonds des maires récoltés à l'issue des mariages, vous envisagez, au détour d'une périphrase de votre réforme, de les refondre, ce qui n'augure rien de bon.

Certes, le transfert des budgets et de la gestion des équipements de l'inventaire a permis d'améliorer les choses. Il est à mettre à l'actif de votre majorité. Mais tout en reconnaissant implicitement la pertinence de l'échelon local à travers la mise en place d'instances et du budget participatif, par exemple, vous opérez des recentralisations vertigineuses : mise sous tutelle des comités de gestion des C.A.S., disparition programmée des comités de gestion des caisses des écoles, quasi suppression du pouvoir d'attribution de logements des maires en dépit de la mise en place de commissions d'attribution pluralistes.

La commission que je préside dans le 5e arrondissement a attribué 7 logements en 2015 sur 120 logements attribués par les bailleurs dans le 5e arrondissement. Vous nous annoncez des transferts au profit des mairies d'arrondissement. Mais de quelle nature seront ces transferts ? Sur les occupations du domaine public, de quelle nature sera la consultation des maires d'arrondissement ? Passerons-nous en matière de préemption ou de permis de construire à un avis conforme, et pas à une simple consultation, en positionnant au besoin des équipes d'instruction de ces actes en mairie d'arrondissement ? En matière d'affichage associatif, pourrions-nous définir les emplacements et avoir une marge d'action sur l'intervention des services de voirie ?

Sur le champ social, au lieu de se contenter d'intégrer les dispositions du niveau "Paris est solidaire" à la charte des arrondissements, aurons-nous des moyens d'action ? Quant à la délivrance des titres d'identité exercée au sein des mairies d'arrondissement ou celle des licences IV, dans quelles conditions et avec quels moyens ?

Le partage des compétences entre la Ville et l'Etat, que vous appelez de vos vœux et que nous jugeons souhaitable dans plusieurs domaines en particulier celui de la sécurité, ne saurait occulter le nécessaire transfert de compétences entre la Ville et les arrondissements. Il en va ainsi du transfert des A.S.P. qui ne permettra pas de combattre efficacement les incivilités, en particulier en matière de propreté ou de lutte contre la pollution, sans une implication des maires et des moyens qui vont avec. Par exemple, la création au sein des directions concernées de la Ville de pôles logistiques et techniques sous l'autorité des maires.

Sans réponses à ces questions, le risque - je le dis pour tous les maires d'arrondissement - est grand de voir les maires, avant 1977 délégués du Préfet, devenir des maires délégués de vous, Madame la Maire. Mais, après tout, c'est peut-être votre souhait le plus cher.

La réforme, dites-vous, sera soumise au Parlement avant la fin de l'année, quand le Ministre des relations avec le Parlement affirmait encore à l'automne, dans un grand quotidien national - je le cite : "Pour l'instant, il n'y a pas de projet de loi". Seriez-vous une assemblée constituante, une sorte de Parlement bis ? Je comprends mieux pourquoi ledit quotidien à l'époque - peu de mes collègues s'en étaient aperçus - dans un lapsus savoureux, avait écrit : "Le Ministre des relations avec le Gouvernement". Seriez-vous si peu respectueuse de la démocratie représentative et du suffrage universel que cette réforme, pourtant substantielle, n'ait jamais figuré dans les promesses de campagne ?

Le souhait de l'Elysée, repris dans la presse, était le suivant : le statut de Paris est très important dans l'organisation de la République. Il ne faudrait pas qu'il devienne un sujet de polémique entre Parisiens. Je cite : "Il faut prendre le temps nécessaire pour le faire évoluer". Ni sur le premier, ni sur le second, vous ne nous donnez des garanties.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, en tant que Sénateur de Paris, j'aurais la primeur, si j'ai bien compris avant l'été, de légiférer sur la réforme du statut de Paris. Réforme qui devrait être inspirée des vœux que vous nous présentez aujourd'hui, Madame la Maire.

Mais fort heureusement, ni le Gouvernement, du moins je l'espère, ni les parlementaires ne peuvent recevoir de mandat impératif. Autrement dit, j'entends vos vœux. Le Parlement étudiera avec attention le projet de loi du

Gouvernement, s'il est déposé, à moins que vous ne choisissiez la formule d'une proposition de loi parlementaire du groupe socialiste.

Mais je peux vous dire que le Sénat ne sera pas une chambre d'enregistrement de ce qui sera voté aujourd'hui en Conseil de Paris. Pourquoi ? Parce que sa réflexion est guidée par un souci de cohérence et de lisibilité de l'architecture des collectivités territoriales et non par la multiplication et la complexification des statuts particuliers qui ont miné l'organisation territoriale de la République ces trente dernières années, dans un millefeuille incompréhensible d'échelons, aux compétences diluées et aux assemblées pléthoriques.

Ainsi, sur le premier volet, la question qui importera à la haute Assemblée qui, je vous le rappelle, représente les collectivités territoriales, n'est pas tant la fusion de la Ville et du Département de Paris, mais la nécessaire réflexion sur la suppression de l'ensemble des départements en France, comme le prévoyait la réforme territoriale du Gouvernement Fillon, pour transférer leurs compétences aux Régions qui me semblent le seul échelon pertinent. Dans ce cas-là, Mme PÉCRESSE vous remerciera de lui transférer tous ces pouvoirs.

Le souci de lisibilité et d'intelligibilité du droit des collectivités territoriales n'est pas compatible avec une fusion Ville/Départements isolée. Vous voulez rentrer dans le droit commun et vous demandez encore une exception.

De même, sur le volet du transfert des compétences du Préfet de police au Maire de Paris, la loi ne devra pas se borner à rapprocher les statuts du droit commun, mais elle devra le faire rentrer complètement dans le droit commun sur la police municipale, mais aussi sur la police de la circulation et du stationnement.

Je n'aurais d'ailleurs même pas besoin de plaider dans l'hémicycle national pour la police municipale puisque le Sénat a déjà adopté en mai dernier, avec le soutien des Verts, une partie du R.D.S.E., la proposition de loi que j'avais déposée sur ce sujet avec mes collègues Pierre CHARON et Philippe DOMINATI, et qui prévoit le transfert de la totalité des pouvoirs de police générale du maire, y compris la sécurité et l'ordre public que vous ne voulez pas.

Je ferai une remarque sur ce point, à l'heure où la sécurité des établissements scolaires parisiens semble menacée. La Préfecture de police, malgré tout le travail qu'elle fait, est débordée par l'immensité de la tâche. Et le Préfet nous l'a rappelé, à l'heure où la Municipalité s'apprête à récupérer l'autorité sur les 1.848 A.S.P., il me semble indispensable que la Municipalité et vous-même, Madame la Maire, vous vous sentiez un minimum responsable de la sécurité des Parisiens et que vous y participiez. Pas tant celle des ambassades et institutions nationales, mais celle de nos enfants et de nos écoles.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, mes chers collègues, je défendrai au Sénat une approche plutôt universaliste et non différentialiste du statut de Paris, nécessaire à une organisation territoriale lisible et stable dont le pays a besoin, et notamment la région parisienne, comme le disait Marielle de SARNEZ.

C'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part au vote aujourd'hui.

Je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur POZZO di BORGIO. Et bien sûr que le Parlement jouera tout son rôle, mais c'est bien que les parlementaires soient éclairés par des élus experts de leur propre réalité parisienne. Voilà.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Véronique LEVIEUX.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous avez en septembre dernier, Madame la Maire, fait une annonce forte en lançant une réflexion sur la réforme du statut de Paris construite autour de trois axes : réinvestir Paris des compétences de droit commun comme toute ville de France, mise à part la nécessité d'une organisation particulière en matière de sécurité ; créer une collectivité unique issue de la fusion de la commune et du Département ; améliorer la représentation démocratique et l'accès au service public pour les Parisiens dans les arrondissements.

C'est une vision globale et équilibrée, forte de votre expérience et de votre volonté de pouvoir encore mieux répondre aux attentes de nos concitoyens que vous nous proposez avec cette réforme qui fait l'objet d'une concertation au sein du Conseil de Paris depuis plusieurs mois.

Je ne reviendrai pas sur les enjeux des deux premiers axes de cette réforme qui étaient englobés dans la réalité métropolitaine, comme l'a rappelé Catherine BARATTI-ELBAZ, mais sur le troisième pilier qui porte sur les évolutions concernant les arrondissements et les compétences des maires d'arrondissement.

Après l'étude d'une hypothèse plus large par le groupe de travail qui en avait la charge, la proposition est donc faite d'un regroupement des quatre arrondissements dits du centre de Paris : les 1er, 2e, 3e et 4e qui sont également les quatre plus petits arrondissements en termes de population, et cela sans qu'il ne soit touché à leurs contours géographiques ni à leur numérotation.

Dans le prolongement de l'intervention de Christophe GIRARD, par anticipation de Pierre AIDENBAUM et tout en pensant à mes collègues du 1er arrondissement, je souligne que cette proposition, les élus socialistes de ces arrondissements, nous la portons pleinement et collectivement.

Elle répond tout d'abord à l'invitation du Conseil constitutionnel, en 2013 puis en 2015, de revoir la répartition des conseillers de Paris pour une meilleure représentation des habitants par élu. Souvenons-nous que la décision de 2013 a été faite à peine un an avec les élections municipales, suscitant ainsi des inquiétudes auprès de nos administrés. Grâce à votre initiative, Madame la Maire, nous sommes aujourd'hui en situation d'en débattre dans un cadre serein, sans précipitation mais conscients d'un calendrier parlementaire contraint.

Les Parisiens sont sensibles à leurs arrondissements et sentent très bien lorsque les éléments extérieurs à l'intérêt général viennent s'immiscer. Aujourd'hui pas de retour de ce genre, mais une véritable écoute et un intérêt car ils perçoivent, quelle que soit leur affinité politique, l'exigence démocratique qui nous oblige à permettre une meilleure représentation de la diversité politique, ce qui est impossible aujourd'hui dans le 2e, 1er et 4e arrondissements au Conseil de Paris.

Les délimitations géographiques n'étant pas remises en cause, nos concitoyens savent que leur vie de quartier n'est pas en question. Ils ont comme nous un vécu, une pratique de leur quotidien qui va au-delà des "frontières" de l'arrondissement où ils habitent et le franchissement de ces dites frontières se fait très vite à l'échelle des quatre arrondissements du centre, notamment par exemple quand il s'agit de la vie scolaire du collège, des équipements sportifs ou bien encore des équipements municipaux culturels.

Ils mesurent les enjeux en termes d'amélioration de l'efficacité de nos politiques publiques locales et la recherche d'une échelle de territoire plus pertinente en termes de conception, concertation et de mise en œuvre de nos actions, afin de mieux atteindre les publics ciblés.

Dans la pratique, nous testons nos limites à agir pleinement dans certains domaines. Si plusieurs services concentrés font l'objet d'une organisation territoriale de nos arrondissements, regroupant ces quatre arrondissements, cela ne correspond pas encore à un véritable portage politique équivalent. Il y a une sorte de déperdition de notre efficacité à mobiliser les moyens adéquats dont est pourtant dotée l'administration pour des publics peut-être trop fins pour être saisis à l'échelle de nos arrondissements respectifs.

Ceci s'inscrit en cohérence avec les propositions de renforcement des compétences des maires d'arrondissement, en matière notamment de pilotage de l'action sociale de proximité, l'animation locale, de propreté, de lutte contre les incivilités ou bien encore d'occupation du domaine public.

La proximité avec les élus est parfois présentée comme un élément d'inquiétude. J'ai la faiblesse de croire que l'on peut être proche de ses administrés et élu d'un grand territoire comme l'inverse. J'imagine que les élus des grands arrondissements ne me contrediront pas.

La proximité avec les administrations, et le vœu de l'Exécutif en a bien pris acte, et l'accessibilité aux services publics municipaux constituent un tout autre défi sur lequel nous serons légitimement entendus. Mais justement ce regroupement permettra, à mon sens, de rendre plus visibles des politiques ou dispositifs auprès de publics ciblés par une meilleure mobilisation de nos moyens.

Dans l'intérêt de nos concitoyens qui sont attachés à leur quartier, à leur arrondissement mais également très fortement attachés à leur ville, nous sommes donc prêts collectivement à porter, expliquer et débattre sur la nécessité de cette réforme que nous appelons de ces trois vœux.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame LEVIEUX.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, nous sommes satisfaits pour au moins une dimension de cette réforme : elle va dans le sens d'une démocratie plus égalitaire pour les Parisiennes et des Parisiens.



Il est entendu que nous sommes satisfaits dans une certaine mesure, d'autant que la période ne s'y prête pas franchement, mais malgré tout la situation actuelle de Paris où un élu peut représenter jusqu'à quinze fois plus de Parisiens dans certains arrondissements que dans d'autres, est littéralement, comme l'a soulevé le Conseil constitutionnel, inassumable. La seule fusion de quatre arrondissements ramène l'écart de représentation de un à six. Ainsi, avec le vœu de l'Exécutif proposant cette fusion, toute insuffisante qu'elle soit, Paris progressent sensiblement.

Si nous prenons acte de ce premier pas, nous estimons être encore loin du but, voire à la traîne derrière les grandes villes que sont Lyon et Marseille, toutes deux aux environs de 1 à 3 en termes d'écart démographique.

Pourtant, cet écart aurait pu être encore réduit si nous avions eu l'audace d'explorer d'autres scénarios en réfléchissant à opérer un redécoupage plus égalitaire, d'une part, plus respectueux, d'autre part, des identités de quartiers Belleville, Ménilmontant étant d'autres anciennes communes il y a bien longtemps découpées arbitrairement au profit d'intérêts électoraux du moment.

Le choix a été fait de se limiter à la fusion des quatre arrondissements du centre. Oui, il est dommage que nous ne soyons pas allés plus loin pour répondre à cette inégale représentativité. Il est aussi dommage de ne pas s'être attaqué aux inégalités démographiques entre les arrondissements. Avec la fusion 1, 2, 3, 4, on arrivera à 100.000 habitants dans le centre, mais encore à 39.000 dans le 8e et 240.000 dans le 15e.

Dans le cadre de cette réforme, il eut enfin été souhaitable de travailler à un renforcement de la démocratie locale de proximité. D'accord pour fusionner quatre arrondissements, mais à la condition que chaque mairie garde son rôle d'accueil et de proximité, mais surtout que cette proximité soit étendue à l'ensemble des arrondissements, notamment les plus gros.

C'est pour cela que nous avons déposé un vœu demandant la création de maisons de service public ou de mairies annexes dans les grands arrondissements. Lorsqu'on habite le 18e, le 20e ou le 15e, la mairie d'arrondissement n'est pas toujours proche de chez soi. Rapprocher le service public des Parisiennes et Parisiens doit passer dans ces secteurs par un rapprochement géographique et par un renforcement des moyens.

En effet, comment ne rien faire en ce sens quand dans le 1er, on compte 1 agent pour 557 habitants et dans le 19e 1 agent pour 2.377 habitants ?

A une période de distanciation des Français et de leurs institutions, à l'heure où le vote se fait de plus en plus rare faute souvent - en tout cas, est-ce notre analyse de compréhension - de capacité d'action des citoyens dans leur propre démocratie, nous devons continuer de construire à Paris, dans la droite ligne du travail commencé avec le budget participatif, un nouveau lien avec les instances démocratiques pour que chacun et chacune puisse s'en emparer.

Tel est le sens de notre engagement et de notre demande en la matière aujourd'hui : du pragmatisme et de l'ambition.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Sergio TINTI.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je ne redirai pas ce que mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ a dit quant au découpage des arrondissements. Il a exprimé l'opinion de notre groupe.

J'interviendrai plus particulièrement sur le nécessaire renforcement des pouvoirs des arrondissements sur un certain nombre de sujets comme décrit dans votre vœu. Le mot qui me paraît essentiel est le mot "co-production des politiques municipales".

Si depuis 2001 et encore plus depuis 2009, les arrondissements ont eu des pouvoirs et des moyens accrus, il reste que des améliorations peuvent être apportées pour faire que les arrondissements, qui proposent et innovent, puissent mettre ceci au pot commun de la gestion communale. C'est une chose qu'il nous faut encore plus faire et peut-être généraliser : la mutualisation des bonnes pratiques et des expériences en arrondissements.

Si cette réforme que vous proposez voit le jour et si elle n'est pas dénaturée, les arrondissements en sortiront renforcés. Encore faut-il que les moyens suivent et que nous les donnions aux maires d'arrondissement afin d'absorber ces nouvelles compétences, en particulier en matière d'état-civil.

En effet, l'inégalité des Parisiens devant certains services publics est démontrée par les documents qui nous ont été donnés. 1 agent d'état-civil pour 1.700 habitants dans le premier arrondissement, 1 pour 13.000 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Voilà la réalité !

Mon ami Didier LE RESTE vous a rappelé que pour ce qui est des compétences de l'Etat transférées, nous devons être vigilants sur le personnel. La réforme que vous proposez doit aller vers un mieux pour les habitants, vers une égalité de traitement et pas répartir la pénurie comme le souhaiterait l'Etat.

Nous souhaitons aussi, comme cela est rappelé dans le vœu, que si des politiques sont décentralisées au niveau des arrondissements, elles ne soient pas dénaturées par les arrondissements où l'opposition est majoritaire.

La politique du logement est parisienne, n'en déplaise à M. GOJJON ou M. GOASGUEN. Il en est de même pour les politiques sociales et celles de la Ville. Il est nécessaire que ce soit dans un échange entre les arrondissements et la mairie centrale que se définissent les politiques. Néanmoins, une fois décidées, elles doivent s'appliquer à l'ensemble des arrondissements.

Je prends l'exemple des C.I.C.A., instruments de concertation lourds et inefficaces, leur suppression ne doit pas amener à ce que nous ne réfléchissions pas à une autre instance plus souple de concertation avec les associations au niveau de l'arrondissement.

Votre volonté de plus et mieux implanter des services publics par le biais de bus itinérants dans les arrondissements encore en déficit en services publics de proximité est une bonne chose. Nous le savons, en particulier en matière sociale, dans certains de nos quartiers, des personnes renoncent à leurs droits du fait de la complexité des dispositifs, de leur rigidité ou de la méconnaissance de la "bonne porte".

Donner à chaque Parisienne et Parisien la possibilité d'accéder au droit commun doit être notre objectif premier. Nous pensons que c'est une bonne nouvelle de nous engager à maintenir, y compris dans les arrondissements regroupés, la même offre de service public que dans les arrondissements les plus peuplés.

Nous vous accompagnerons dans cette réforme, Madame la Maire, en ayant comme unique boussole l'intérêt des Parisiens, leur égalité d'accès aux services publics et l'unicité des orientations politiques communales sur les sujets structurants comme les transports, le logement, le commerce, la vie associative.

Notre travail ne fait que commencer. Nous devons expliquer cette réforme, en débattre avec les agents et la population. Ainsi, nous pourrons aller vers une administration parisienne encore plus efficace, transparente et éminemment démocratique. Cela ne tient qu'à nous tous désormais.

Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Sergio TINTI.

La parole à M. Philippe GOJJON, pour le groupe les Républicains.

**M. Philippe GOJJON,** maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues.

Alors que notre pays se trouve en situation de guerre - pour reprendre les termes du Président de la République et du Premier Ministre - et que le Parlement débat d'une nouvelle prolongation de l'état d'urgence pour répondre à une menace qui n'a pas diminué depuis les attentats du 13 novembre, il nous appartient en tant que responsables publics de sortir de nos modes de pensée habituels pour être à la hauteur des attentes de nos concitoyens en matière de sécurité et des enjeux auxquels notre pays est confronté.

Or, je n'ai pas le sentiment que la mini-réforme que vous nous présentez incarne cette ambition, pas plus d'ailleurs que dans le vœu sur les mesures post-attentats, totalement insuffisantes, que vous nous présenterez dans un moment.

Aujourd'hui, compte tenu de l'ampleur de la menace et de la mobilisation totale des forces de l'ordre dans la lutte anti-terroriste que vient de nous rappeler M. le Préfet de police et à tel point que l'on ne voit plus beaucoup de patrouilles de police ni d'ilotage dans la Capitale pour assurer la protection des Parisiens, celle-ci doit passer par une nouvelle répartition des missions de sécurité.

Cela rend évidemment plus que jamais nécessaire la création d'une police municipale à Paris comme cela existe d'ailleurs dans d'autres villes françaises et dans de nombreuses capitales européennes. C'est le moyen le plus

efficace, sinon le seul, et immédiatement opérationnel de surcroît pour recentrer la police sur la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité.

Cette force municipale au service de la tranquillité publique - aujourd'hui complètement négligée - et de la lutte contre les incivilités - placée sous votre autorité, Madame la Maire - permettrait également de traiter les contentieux de masse : les ventes à la sauvette, les désordres de voie publique, les occupations d'espace public, de hall d'immeubles, la mendicité agressive, les attroupements, les nuisances de toutes sortes qui gâchent la vie des Parisiens et que personne aujourd'hui ne traite réellement.

Elle pourrait aussi assurer une autre mission essentielle pour le bon fonctionnement de la Ville et qui jusqu'à présent, depuis un certain nombre d'années, a été totalement abandonnée par la Préfecture de police. Je veux parler de la circulation.

D'ailleurs, avoir mis la voirie publique dans une Direction très improprement appelée "Direction de l'ordre public et de la circulation" démontre bien que pour la Préfecture de police, la circulation n'est qu'une résultante, une variable d'ajustement de l'ordre public.

Pas un policier dans les rues de Paris pour assurer la circulation, sauf en cas de manifestations, de cortèges officiels ou d'accidents - encore heureux. La Préfecture de police ne peut vouloir en même temps conserver cette compétence et ne pas l'assumer. Dans la plupart des villes et des capitales, c'est la municipalité qui la gère avec ses effectifs puisqu'il s'agit de politique des déplacements et très marginalement d'ordre public.

Il y a de l'incohérence, Madame la Maire, à demander le transfert de la réglementation de la circulation - ce que j'approuve et que d'ailleurs au nom des élus de mon groupe j'ai demandé sans succès par voie d'amendement lors de l'examen de la loi NOTRe, avec d'ailleurs notre collègue Denis BAUPIN, nous avons juste perdu un an - et à ne pas exiger simultanément le transfert de la totalité du corps chargé du respect de cette réglementation, c'est-à-dire l'ensemble des A.S.P., demande faite aussi à l'Assemblée et qui a été à l'époque brutalement rejetée par Mme LEBRANCHU m'accusant tout simplement de vouloir faire vaciller la Préfecture de police sur ses bases !

Cette même loi a d'ailleurs créé une nouvelle exception pour la Capitale - je le rappelle - en prévoyant que la dépénalisation du stationnement, retardée à 2018, ne libérera pas les A.S.P. de cette mission, contrairement à toutes les autres villes, où elle pourra être déléguée à des prestataires privés, d'ailleurs.

C'est pourtant aujourd'hui l'une de vos exigences, même si, là aussi, vous vous arrêtez au milieu du gué, ce qui d'ailleurs paraît déjà trop à M. le Préfet de police, qui, je l'observe simplement, n'a pas dit un mot pour approuver cette réforme dans son intervention en début de ce débat.

Est-ce pour cette raison également, notamment, que le vœu bis de l'Exécutif, qui vient d'être déposé sur table, n'évoque plus le débat au Parlement auquel vous substituez, dans ce vœu bis, Madame la Maire, le seul prolongement du débat auprès des Parisiens, ce qui est bien, mais qui n'ira pas jusqu'au bout, c'est clair ? Vous êtes désavouée par le Gouvernement et le Parlement ne se saisira pas de votre réforme avant longtemps...

Pour en revenir à mon sujet, seul le transfert de 2.000 A.S.P., intégrant un nouveau corps avec I.S.V.P., agents d'accueil et de sécurité, voire G.P.I.S., etc., vous permettra de créer cette police municipale attendue par une grande majorité de Parisiens, selon les sondages. Vous y venez peu à peu, mais vous avez perdu des mois par idéologie, alors que les Parisiens attendent des mesures pragmatiques et efficaces. Sinon, vous ne vous contenteriez pas d'une réforme de la D.P.P., que j'avais lancée en 2000 et à laquelle vous avez renoncé en 2001 - 15 ans de perdus - ni de transferts-croupions du type "police des baignades" ou "des nuisances olfactives", antennes de police que moi, comme maire, je ne veux à aucun prix ! Quant aux compétences funéraires, aux taxis, bon, très bien, mais ce n'est pas ça qui va changer de façon substantielle les conditions de la sécurité à Paris.

Tout ceci camoufle simplement d'autres intentions. Vraiment pas de quoi déranger le législateur, qui s'y refuse, d'ailleurs, et qui a bien d'autres choses à faire, sauf si c'est pour créer une police municipale qui, en plus d'assurer d'ailleurs la petite sécurité de quartier autour des écoles, des crèches ou autres, vous permettra vraiment de faire respecter les mesures antipollution, l'hygiène et la propreté de la ville, par exemple. Et vous n'ignorez pas que les policiers municipaux vont se voir doter par le Gouvernement de pouvoirs supplémentaires, puisque celui-ci souhaite les associer davantage à la gestion de la tranquillité publique - la loi Savary est en ce moment en discussion, d'ailleurs -, prévoyant déjà leur participation à la sécurisation des transports. Il serait dommage de s'en priver. Et je pense que les pouvoirs des A.S.P., aujourd'hui seulement A.P.J.A. 21 du Code de procédure pénale, devrait leur permettre de procéder à des contrôles d'identité et à des fouilles.

Renoncez donc, Madame la Maire, à vos préventions idéologiques d'un autre âge en instituant une police municipale, seule de nature à régler tous les problèmes que vous tentez très ponctuellement et très partiellement d'appréhender avec votre ersatz de réforme du statut de Paris, à laquelle d'ailleurs nous ne prêterons pas la main et

qui n'apportera rien d'autre aux Parisiens que des désillusions supplémentaires. Sinon, vous qui prétendez consulter les Parisiens, au cours de votre mandat, eh bien, ayez le courage de les consulter par referendum sur leur principal sujet de préoccupation, la sécurité, en les laissant décider eux-mêmes de l'instauration d'une police municipale à Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame Fadila MÉHAL, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, comme l'ont rappelé les précédents orateurs du groupe UDI-MODEM, les défis que doit relever notre collectivité sont nombreux. En effet, amplifier la solidarité et le développement de nos territoires avec l'émergence de la Métropole du Grand Paris, garantir collectivement la sécurité de nos concitoyens en toute situation, assurer l'égalité d'accès aux services publics, rendre l'action publique toujours plus efficace, plus lisible à tous les échelons et, bien sûr, renforcer l'exigence démocratique et associer les Parisiens aux décisions qui les concernent : tout cela nécessite des adaptations de notre organisation administrative. Et cela est d'autant plus vrai, comme vous l'avez rappelé, que depuis presque 33 ans maintenant, eh bien, il y a une forme d'immobilisme. Donc, pour pallier cet immobilisme, vous proposez trois vœux.

Je voudrais intervenir plus particulièrement sur le troisième vœu, relatif d'une part aux compétences des arrondissements, et d'autre part au regroupement électoral des quatre arrondissements du centre de Paris. Autant vous le dire, Madame la Maire : il me semble que ces deux volets ne sont pas de même nature. C'est pourquoi, à la suite des différentes réunions qui ont eu lieu, j'ai proposé à l'Exécutif, au nom de notre groupe, de scinder ce vœu en deux. Cela permettra de découpler d'ailleurs la question du regroupement, comme vous l'avez vu, qui est très polémique, avec des arrière-pensées importantes, et donc, de la découpler de la question des arrondissements et des transferts des compétences ; une évolution tout à fait légitime.

Notre proposition aura donc le mérite de dissocier ce volet du volet électoral et de débarrasser en effet le débat d'arrière-pensées politiciennes. D'ailleurs, c'est le sens de l'amendement que nous présentons à votre attention, et je suis, au nom du groupe, très heureuse de constater - nous nous réjouissons - que cette demande a été prise en compte par les vœux de l'Exécutif, qui viennent d'être déposés sur la table à l'instant.

C'est vrai que scinder ces deux vœux, cela permet de participer à une clarification qui nous permet d'éviter la confusion, toujours préjudiciable. En effet, sans remettre en cause le principe d'unicité de Paris, il apparaît nécessaire d'aller plus loin dans le mouvement de déconcentration qu'avait entamé déjà Bertrand DELANOË. C'est pourquoi, si le vœu va dans ce sens, nous le voterons. Par contre, il est clair que s'agissant des évolutions démographiques qui doivent être intégrées à la réflexion sur la représentation démocratique, il nous semble que considérer simplement la question par les arrondissements centraux est tout à fait limitatif. C'est pour cela que nous demandons dans notre vœu une réflexion plus globale sur, finalement, le mode de fonctionnement électoral. Et d'ailleurs, par rapport à votre proposition initiale, nous ne voterons pas le vœu relatif à ce regroupement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, depuis le début de la mandature, la Municipalité a développé la modernisation de l'administration afin qu'elle renforce ses missions de service public et réponde toujours mieux aux attentes des Parisiens. Plusieurs directions et échelons hiérarchiques ont ainsi été fusionnés, la transversalité a été développée et le fonctionnement du Conseil de Paris simplifié par la fusion des ordres du jour du Département et de la Ville.

Madame la Maire, vous avez décidé, en accord avec le Gouvernement, de passer à une étape supérieure : l'élaboration d'une réforme institutionnelle ambitieuse. Depuis octobre, les groupes politiques du Conseil de Paris et les maires d'arrondissement de la majorité et de l'opposition travaillent sur cette question, en partenariat avec la Préfecture de police, la Préfecture de Paris et de la Région Ile-de-France. Je tiens à saluer l'implication de tous ceux qui ont fait preuve de bonne volonté pour ce travail. Ce travail collectif et constructif a précisé les trois orientations qui seront dès cette année proposées au Gouvernement, puis soumises au Parlement.

Le volet le plus évident, mais aussi le plus technique, le plus consensuel également, car synonyme de simplification administrative, concerne la fusion de la Commune et du Département de Paris. Le regroupement des arrondissements du centre constitue une autre dimension de la réforme. Ce regroupement vise à une meilleure

représentation démocratique, à un renforcement de l'efficacité du service public aux Parisiens et à l'élargissement des compétences des maires d'arrondissement.

Le dernier point de la réforme, que je souhaite développer plus longuement, concerne l'évolution de la répartition des compétences entre la Ville et l'Etat. L'Etat dispose à Paris de prérogatives qui relèvent des maires dans les autres communes de France. Ce statut d'exception n'apparaît aujourd'hui plus justifié. Les raisons de cette répartition sont dépassées. Elles relèvent même d'une suspicion du pouvoir central envers la Capitale qui n'a plus lieu d'être. Par ailleurs, l'Etat ne peut continuer à revendiquer des compétences dérogatoires à Paris, alors que chaque jour, il se désengage des principales politiques publiques essentielles pour les Parisiens.

La répartition des compétences en matière de police administrative, particulièrement complexe, nuit de plus à l'efficacité des politiques qu'il nous faut conduire dans des domaines aussi essentiels que la lutte contre la pollution, l'urbanisme ou l'habitat. A l'heure actuelle, la lutte contre l'habitat indigne est donc une compétence partagée. La lutte contre l'habitat indigne est un domaine d'intervention régalien au titre duquel la Ville de Paris mène une action déterminée depuis 2002, en coordination avec les services de l'Etat, pour éviter de voir des Parisiens exposés à des risques pour leur sécurité ou leur santé, et dans des conditions de vie indignes dans notre belle Capitale. Compte tenu des exigences de réactivité et d'efficacité qui s'attachent à cette mission, il serait pertinent que la Ville puisse exercer l'ensemble des compétences dans ce domaine.

La réforme propose aujourd'hui de faire de la Maire de Paris une Maire de plein exercice en matière de pouvoirs de police de sécurité publique bâtementaire. Ces évolutions institutionnelles et législatives structurantes ont donc pour effet de faire rentrer Paris dans le droit commun des communes de France, ramenant à deux le nombre d'autorités compétentes en matière de lutte contre l'habitat indigne. Cette rationalisation constitue une simplification du jeu des acteurs institutionnels, qui se justifie d'autant plus que les pouvoirs de police générale, de santé publique et de sécurité publique sont eux-mêmes nombreux et particulièrement complexes à mettre en œuvre dans la sphère privée de l'habitat. En effet, sont en jeu la bonne mobilisation et la coordination opérationnelle sur le terrain des quelque 13 pouvoirs de police de lutte contre l'habitat indigne.

C'est pourquoi il est proposé de transférer les pouvoirs de police exercés par le Préfet de police en matière de lutte contre l'habitat indigne à la Maire de Paris dans un souci bien sûr d'améliorer la réactivité et la qualité du service rendu.

La Maire de Paris pourrait ainsi faire face aux situations d'extrême urgence par la prescription de mesures de sécurité exigées par des cas de danger grave ou imminent comme l'évacuation d'un immeuble dangereux ou par rapport à des situations d'habitat particulièrement dégradé. La Maire de Paris pourrait maîtriser des outils d'action publique pour aboutir de façon opérationnelle à la réalisation des travaux, y compris par la voie des mesures d'office, si nécessaire.

La collectivité parisienne doit pouvoir maîtriser les enjeux de santé et de sécurité publique dans l'habitat. C'est un sujet sensible de la vie quotidienne qu'il faut traiter de manière cohérente et non dispersée. Afin que ces missions soient menées à bien, il faudrait que leur transfert s'accompagne bien évidemment du transfert par l'Etat des moyens humains et financiers à la collectivité parisienne.

Une réforme pour plus d'efficacité, plus d'égalité pour une meilleure protection des plus fragiles, tel est le fil rouge de cette réforme pour laquelle mon groupe s'engage à vos côtés, Madame la Maire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup à vous, Madame CHARNOZ.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement, pour les Républicains.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Mes très chers collègues, la pire faute dont vous êtes capable, Madame la Maire de Paris, consiste à mentir aux Parisiens.

Vous nous dites : "Ceux qui n'ont pas participé au groupe de travail n'ont pas droit à la parole." Au fait, où étiez-vous, Madame la Maire, pendant les travaux de ce groupe de travail, sur un sujet qui vous tient tant à cœur ?

Des mensonges ? Non seulement nous avons suivi, bien sûr, les travaux mais j'ai moi-même participé sur la question de la fusion des arrondissements, j'ai même soulevé des objections qui ont recueilli quelques échos, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Notre présidente, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, l'a dit en début de débat, les vœux que vous soumettez au vote et qui entraîneraient la suppression de la mairie du 1er arrondissement et du Conseil du 1er arrondissement n'ont même pas été débattus par le Conseil de 1er arrondissement bien que je l'ai réclamé. Sur ce point, M.

JULLIARD nous a fait la réponse la plus inattendue, je dois dire, quand il est venu devant le groupe. Il a dit : "Vous savez très bien qu'un vœu n'a pas force probante." Fieffé mensonge. Vous voulez faire la réforme du statut de Paris sur la base d'un texte dont vous dites vous-mêmes qu'il n'a pas de valeur juridique.

Vous nous dites que la fusion des 4 arrondissements du Centre est la formule la plus consensuelle. Hyper mensonge ! Vous avez comme moi entendu les orateurs UDI-MODEM, RGCI, PCF Front de Gauche, GEP : ils ont tous dit que la formule de la fusion des 4 arrondissements ne leur donnait pas satisfaction. Vrai ou faux ? Ainsi, seul le groupe Socialiste soutient cette proposition. Bruno JULLIARD, lui-même, à la conclusion du débat sur la fusion des arrondissements, a dit - il y a des témoins : "Je constate qu'il n'y a pas de consensus."

Enfin, vous nous dites que le Conseil constitutionnel aurait invité la Ville de Paris à modifier la loi. Super mensonge ! Comment osez-vous ? Il s'agit de la plus haute juridiction de la République. Il aurait invité la Ville de Paris ; c'est quand même assez ridicule et dérisoire. Mais surtout, que dit la jurisprudence du Conseil constitutionnel ? Exactement l'inverse de ce que vous prétendez. L'inverse, puisqu'en réalité vous le savez, le Conseil constitutionnel admet une distorsion de 20 % par rapport au quotient que représente un élu. En réalité, j'ai calculé ce quotient et je vais vous dire le résultat. Sur les 163 Conseillers de Paris, un seul n'entre pas dans ces 20 % : le Conseiller et Maire du 1er arrondissement.

Alors est-ce que cela pose un problème insurmontable aux yeux du Conseil constitutionnel ? Celui-ci a statué sur ce point et sa jurisprudence est parfaitement claire. Que ce soit d'ailleurs par sa décision du 7 juillet 1987 ou par celle du 20 juin 2014, il a considéré que lorsqu'il ressort des débats parlementaires que l'on a fait une stricte application mais qu'il y a une marge tout à fait marginale, cela ne pose pas de problème légal.

J'ajouterai d'ailleurs que la formule que vous utilisez, "représentativité des élus", ne connaît pas de base légale aux yeux des sages. En effet, la seule formule que retient le Conseil constitutionnel, c'est le principe qui applique une répartition des sièges selon une règle de proportionnalité à la population. Par conséquent, vous mentez en tentant de faire mentir le Conseil constitutionnel. C'est vraiment un record.

Alors, finalement, tout cela pour cela. D'ailleurs, vous avez peut-être eu la curiosité de consulter sur le site, Madame la Maire, "J'ai une idée", les 35 propositions qui avaient été déposées vendredi soir. Je pourrais vous en faire un florilège mais je vous renvoie à la lecture de ces contributions. Il y en a une que je vous lis : "C'est un peu comme les Jeux Olympiques, ce n'est pas parce que Mme HIDALGO a une exigence qu'il faut qu'elle pense que les Parisiens sont favorables à son idée." Et ce n'est pas une concertation sur "Idée Paris" avec quelques centaines de participants qui légitimera cette décision, il y en a bien d'autres.

Pourquoi, Madame la Maire, n'avez-vous pas eu l'idée d'organiser un référendum local ? Contrairement à ce que pense François HOLLANDE, ce n'est pas le Président de la République qui décide d'organiser un référendum local. Comme chacun le sait, c'est le vote du Conseil municipal. Alors au nom des libertés communales, ayez le courage, l'audace de faire un référendum sur cette question.

Vous savez, Madame la Maire, aujourd'hui, la démocratie c'est la démocratie de proximité. Mais vous êtes si loin, si loin de la proximité que vous n'avez jamais trouvé le temps, depuis que vous êtes Maire, de recevoir le Maire du 1er arrondissement malgré ses demandes réitérées.

Vous savez, un Conseil d'arrondissement, c'est une équipe d'hommes et de femmes - d'ailleurs, ils sont presque tous présents ce matin, je les salue, en deux groupes séparés -, c'est beaucoup de solidarité, c'est beaucoup de disponibilité et, avec tous ces élus, nous ne vous disons pas ce matin "Ave Anne, morituri te salutant". Non, non, nous ne disparaîtrons pas, nous nous battons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien, c'est puissant.

Eric HÉLARD, pour l'UDI-MODEM.

**M. Eric HÉLARD.** - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je suis heureux de vous apporter, Madame la Maire, une précision. Contrairement à ce que vous avez répondu tout à l'heure à Marielle de SARNEZ, nous demandons que le ou la Maire de Paris soit élu sur son nom, comme dans les 36.000 communes de France, ni plus ni moins.

Maintenant, dans le droit-fil de ce que disait tout à l'heure mon collègue Yves POZZO di BORGIO qui a rappelé que le Parlement ne sera pas une simple chambre d'enregistrement des vœux de notre Conseil mais qu'il travaillera dans la plénitude éclairée de ces compétences, je voudrais relever ce que j'appellerai le paradoxe HIDALGO sur la police municipale.

Le 24 janvier dernier, j'écoutais avec attention le "Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI" dont vous étiez l'invitée. Evoquant la question de la sécurité dans la Capitale dont vous précisez à juste titre qu'elle doit également être portée au niveau du Grand Paris, vous dites, je cite : "Dans le travail que nous sommes en train de faire autour du statut de Paris, je veux aller le plus près possible des pouvoirs des autres maires." Un peu plus tard : "Je veux décharger la police nationale de ce qui peut être pris en charge par des équipes dédiées à la tranquillité publique." Et vous citez, pêle-mêle, les troubles de voisinage, les problèmes de bruit dans certains quartiers, des mesures liées à la circulation, la nécessité d'une seule organisation plus efficace, vous évoquez la question de l'armement de ces brigades, allant même jusqu'à proposer l'utilisation d'armes neutralisantes type "taser". Vous poussez le compliment jusqu'à saluer la constance et la cohérence des centristes parisiens, je vous en remercie.

A ce moment précis, devant ma radio, je le dis, Anne HIDALGO va nous annoncer qu'elle crée une police municipale à Paris car elle vient d'en faire l'exacte définition.

Là, patatras, douchant l'enthousiasme dominical qui est le mien, au moment de prononcer le nom, vous reculez et vous vous embarquez dans une explication confuse et peu convaincante, arguant d'une éventuelle et improbable guerre des polices, apeurant le contribuable parisien en évoquant le coût extrême et insupportable d'un tel projet. Bref, vous bloquez. La Maire qui compte briser les tabous est en effroi devant le totem du loup. C'est troublant et c'est ce que j'appelle le paradoxe HIDALGO.

Néanmoins, de là où on vient, les progrès sont certains et cette police municipale, on la verra forcément, peut-être plus vite qu'on ne le croit. Le centrisme étant difficilement soluble dans le pessimisme, je préfère donc voir aujourd'hui le verre à moitié plein et saluer l'évolution inexorable de ce vieux et beau combat que nous menons dans cette enceinte municipale.

Enfin, si le temps imparti le permet, je voudrais mettre l'accent sur un sujet très important et qui est abordé de manière trop évasive dans votre projet de réforme, c'est celui de la lutte contre l'habitat indigne et insalubre qui, je le rappelle, est un enjeu stratégique car 5.000 logements sont signalés insalubres chaque année et pourtant trop peu d'orateurs en ont parlé ce matin.

Là encore, c'est le flou qui prévaut et c'est bien dommage. L'imprécision ne peut être l'aiguillon d'une réelle politique réformatrice. C'est l'un des reproches principaux que l'on peut faire à votre projet de réforme.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur HÉLARD.

Mais je vous renvoie à la consultation du Code des collectivités territoriales qui fixe comment sont élus les maires dans toutes les communes de France. Et je propose que ce soit largement diffusé pour que le sujet soit clos, du point de vue juridique bien sûr.

La parole est à Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, comme toujours dans les débats structurants, il y a ceux qui veulent réformer, ceux qui veulent aller de l'avant, ceux qui veulent adapter la Ville à son époque, ceux qui se projettent dans l'avenir. C'est votre majorité, Madame la Maire. Ce sont les progressistes.

Il y a ceux qui veulent que rien ne bouge, qui regardent en permanence dans le rétroviseur, qui souhaitent conserver leur petit bastion, qui n'ont aucune vision de l'avenir. D'ailleurs, les propos de M. GOUJON tout à l'heure en ont été une très belle illustration.

Cette réforme que vous nous proposez, Madame la Maire, sur le regroupement des arrondissements - j'interviendrai particulièrement sur ce point, les moins peuplés notamment, les 1er, 2e, 3e et 4e - va permettre, bien au contraire, un élargissement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Maire, juste un instant, parce que vous êtes l'un des maires très concernés par le projet de regroupement des arrondissements centraux. Tout le monde a écouté très attentivement chacun des orateurs, donc je demande que l'on écoute très attentivement le maire du 3e arrondissement, dont la parole me semble au moins aussi importante que celle des autres orateurs de cette Assemblée.

Monsieur Pierre AIDENBAUM, vous avez la parole.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Merci.

Je disais que ce regroupement va permettre, au contraire, un élargissement des compétences des maires d'arrondissement en termes d'efficacité au quotidien et en termes d'accès des citoyens au service public. Je ne donnerai qu'un seul exemple.

Pour le 3e arrondissement, sous M. SARKOZY, Nicolas SARKOZY avait entamé la suppression des antennes de police, service de proximité, ô combien important, pour pouvoir faire sa carte d'identité ou son passeport. Cela a été supprimé. Dans la réforme qui vous est proposée, mes chers collègues - vous devriez y réfléchir et en tenir compte - il y aura un rapatriement de ce service public qui est tant demandé par nos concitoyens.

D'autant plus que, contrairement à ce que la droite propage, il ne s'agit pas de supprimer les arrondissements mais, bien au contraire, de renforcer leur rôle dans ce qui est l'essentiel, c'est-à-dire les adapter aux attentes des citoyens. Plus de clarté, plus de cohérence, donc plus d'égalité face au service public pour une meilleure efficacité. Oui, plus de démocratie dans la représentation des groupes politiques. C'est important, je n'y reviens pas. Véronique LEVIEUX l'a parfaitement illustré.

Cette réforme est un nouveau pas important, une nouvelle étape pour un Paris plus démocratique, plus moderne, plus en phase avec son temps. Je me souviens du temps - c'est Mme BERTHOUT qui me faisait penser à cela - où les maires d'arrondissement étaient tous des adjoints au Maire de Paris et où M. Jacques CHIRAC les appelait ses "collaborateurs".

C'est ce que vous avez dit tout à l'heure, Madame. C'est un temps ancien. C'est M. Bertrand DELANOË qui est revenu sur ceci. Demandez à certains de vos collègues qui étaient déjà en situation à l'époque et qui sont sur ces bancs.

Je me souviens très bien de M. CHIRAC appelant les maires d'arrondissement "mes collaborateurs".

Oui, Monsieur LEGARET, c'était une autre époque. Il faut vous y faire. Pour notre part, nous nous réjouissons, peut-être, de pouvoir travailler avec vous bientôt dans l'intérêt de tous les habitants du cœur de Paris. Quelle belle ambition, Monsieur LEGARET, que cette nouvelle géographie regroupant la Bastille, la République, l'Opéra, la Concorde, les Halles, la Madeleine, l'Hôtel de Ville, le Marais et le Sentier. Il faudra vous y faire, Monsieur LEGARET. Nous allons ensemble, j'espère, aller de l'avant.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Pierre AIDENBAUM, pour ce propos visionnaire et pas simplement replié sur votre réalité.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la révision du statut de Paris mérite de dépasser les clivages politiques, parfois bien stériles. Cette révision du statut de Paris doit se faire dans le rassemblement le plus large possible, j'allais dire dans le consensus le plus large possible, et doit se faire avec et pour les Parisiens.

Pourtant, Madame la Maire, force est de reconnaître que ce consensus et ce rassemblement, vous ne l'avez pas trouvé. La concertation : peut-on s'interroger sur la manière dont vous avez conçu ce débat ? Où sont les contributions des Parisiens ? A l'heure actuelle, simplement 46 contributions sur 2,2 millions d'habitants.

Madame la Maire, vous avez dit dans votre campagne électorale : "Il faut de l'audace, il faut oser". L'audace, c'est de donner la parole au peuple de Paris et de leur demander, par référendum local, leur avis sur leur avenir, car cela ne concerne pas vous ou nous, mais l'avenir de tous les Parisiens, quelle que soit leur sensibilité politique, leur arrondissement ou leur quartier.

Pourtant, Madame la Maire, je ne vous dénie pas un certain nombre de qualités. Je le sais puisque nous travaillons ensemble en bonne intelligence sur la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Vous savez montrer que vous êtes capable de dépasser les clivages politiques. Pourquoi ne pas le faire aussi sur le statut de Paris, en écoutant la diversité des opinions et surtout celle des Parisiens ?

Madame la Maire, il faut libérer Paris du carcan de l'autorité de l'Etat. Nous sommes à l'heure des villes-monde et de la concurrence des grandes métropoles. Une réforme s'impose donc à l'image de notre histoire, de l'histoire de Paris et du caractère frondeur des Parisiennes et des Parisiens.



Nous voulons, en ce sens donc, l'élection du Maire de Paris au suffrage universel direct, c'est-à-dire un système simple : 50 % plus une voix permet la légitimité du Maire de Paris. Pourquoi s'y refuser ? Pourquoi toutes les autres villes de France, hormis Lyon et Marseille, seraient-elles soumises à ce statut et pas Paris ?

Nous souhaitons aussi des pouvoirs de police renforcés - Philippe GOJJON l'a dit tout à l'heure - afin que la Ville de Paris puisse créer une police municipale qui manque tant dans nos quartiers.

Nous souhaitons, enfin, la déconcentration des pouvoirs aux maires d'arrondissement qui sont les mieux à même, sur des compétences de proximité, de décider pour les Parisiens.

Alors, Madame la Maire, pourquoi cet empressement ? Cet empressement serait-il lié à 2017 ? Avez-vous confiance dans la majorité actuelle pour vous aider à réviser ce statut de Paris ? Mais c'est une logique politicienne. Cette révision du statut de Paris doit, encore une fois, dépasser les clivages droite/gauche.

Alors, je vous demande de revoir votre projet, d'engager dès maintenant une démarche ouverte, démocratique et sincère, approfondie, à l'écoute de toutes et de tous, à l'écoute des Parisiens en leur donnant clairement la parole et le droit de vote sur ce sujet et, enfin, de décider dans l'intérêt des Parisiens et d'avoir une révision à la hauteur de Paris, la seule mission qui est importante à nos yeux.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien.

La parole est à Mme Léa FILOCHE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Léa FILOCHE.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Municipalité se doit de rendre l'action publique toujours plus efficace et plus lisible - cela a déjà été dit - à tous les échelons. Ces enjeux nécessitent une adaptation de notre organisation administrative. C'est la raison pour laquelle, en accord avec le Gouvernement, vous avez lancé en octobre dernier, depuis plusieurs mois maintenant, une réflexion sur le statut de Paris.

Je souhaite développer le premier aspect de cette réforme, à savoir la fusion entre le Département et la Ville. La Ville de Paris est perçue par l'ensemble des citoyens et des acteurs politiques, économiques ou culturels comme une entité unique. Or, les particularités du statut de Paris font que deux collectivités cohabitent, en effet, aujourd'hui, sur ce même territoire : la Commune et le Département.

Si la coexistence de ces deux collectivités permet de conduire avec efficacité l'action publique, elle entraîne aussi des coûts de gestion et des délais qui pourraient être évités. Cette organisation relève, de plus, d'un manque de lisibilité institutionnelle préjudiciable aux Parisiens dans la compréhension qu'ils peuvent avoir du fonctionnement de leurs institutions, des services publics ainsi que de l'ensemble de leurs démarches administratives. Il faut donc renforcer la lisibilité de l'organisation institutionnelle, car elle constitue une condition essentielle de l'appropriation démocratique des institutions par les citoyens et les Parisiens.

De plus, les actions conduites dans les domaines d'intervention du Département, tels l'action sociale, l'enseignement du second degré ou le développement économique, nécessitent une gestion exemplaire, efficace et plus économe des deniers publics.

Enfin, s'il fallait encore une raison, cette distinction des compétences communales et départementales, apparente sur le plan formel, s'efface néanmoins dans la pratique car l'imbrication entre celles-ci est aujourd'hui très forte.

Le plus souvent, c'est au nom de la Ville que les compétences sont exercées indistinctement par les services de la collectivité. C'est pourquoi d'ailleurs, depuis plusieurs décennies déjà, une dynamique d'intégration est à l'œuvre entre les deux collectivités.

Elles se sont en effet progressivement confondues au fil du temps. Dès 1987, il a été procédé à une fusion d'un certain nombre de nos services. Ce processus est d'ailleurs très avancé, comme le souligne déjà un rapport récent de la Chambre régionale des comptes, je cite : "Le Département de Paris n'a plus vraiment de réalité. Depuis le processus d'intégration, il s'est poursuivi tant dans l'exercice des compétences que dans la gestion financière et les ressources humaines."

Dernièrement, il a ainsi été mis en place au Conseil de Paris une fusion des ordres du jour, ce qui a mis fin à la sonnerie de notre cloche. Et dans ce même rapport, la Chambre régionale des comptes estime d'ailleurs que le processus d'intégration et d'absorption du Département de Paris paraît aujourd'hui irréversible et que la question se pose de façon légitime aujourd'hui de la fusion du Département et de la Commune.

Cette situation nous incite donc à franchir enfin un autre cap : la marche vers la fusion définitive entre nos deux collectivités.

La solution la meilleure serait de faire de la Ville de Paris, en conservant sa dénomination séculaire, une nouvelle collectivité de la République qui réunirait les compétences exercées aujourd'hui par la Commune et par le Département. C'est une démarche du même type que celle qui vient d'être menée à Lyon par la loi MAPTAM, une nouvelle collectivité réunissant l'ancienne communauté urbaine et une partie du Département du Rhône. Cette fusion serait rendue possible par l'article 72 de la Constitution qui permet aux législateurs de créer des collectivités territoriales.

Comme je l'ai déjà évoqué précédemment, le principal moteur de cette fusion vise à simplifier nos procédures et à rendre notre collectivité plus lisible. Quelques exemples.

Pour les usagers et les citoyens d'abord, un meilleur service public avec une fusion, cela accélérera la mise en place de guichets uniques, de simplification de gestion des circuits ou des traitements.

Pour les partenaires économiques, qui sont aujourd'hui amenés à déposer des groupements de commandes dès que des besoins apparaissent pour les deux entités, l'unification de notre collectivité simplifierait les marchés publics, les procédures et les délais.

Pour les élus que nous sommes, la fusion apporterait une cohérence et une lisibilité accrue au fonctionnement du Conseil de Paris, car elle permettrait d'introduire des projets de délibération et des votes uniques sur les projets.

Je précise d'ailleurs que cette fusion n'aura aucune conséquence sur le mode d'élection actuel, cela vient d'être dit, puisqu'il n'y a de fait pas de scrutin départemental à Paris.

Pour les arrondissements aussi, puisque les arrondissements pourraient voir renforcer et élargir leurs compétences en délibérant sur des sujets d'intérêt local relevant du Département, notamment en matière sociale.

Concernant l'administration, puisque la fusion permettra une véritable simplification des procédures en interne, en matière de ressources humaines et en allègement d'un certain nombre de tâches. Par ailleurs, au quotidien aujourd'hui, nous avons deux exercices comptables à réaliser, ce qui parfois est un peu lourd à gérer. Donc la mise en place d'une collectivité unique simplifierait les démarches et le travail des agents.

Mes chers collègues, l'ensemble de ces réflexions a vocation à être soumis au Gouvernement puis au Parlement dans l'année. Je ne doute pas que, sur ce sujet de fusion de nos deux collectivités, le consensus soit le plus large possible dans notre Assemblée car il représente l'aboutissement d'un processus déjà largement avancé et il normalisera une situation vécue au quotidien par les habitants et les acteurs de Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame FILOCHE.

Bernard DEBRÉ pour les Républicains.

**M. Bernard DEBRÉ.** - Madame la Maire, mes chers collègues, l'organisation territoriale de Paris est atypique parmi les villes de France. Cela a des conséquences majeures, notamment en matière de désignation des représentants des Parisiens à l'Hôtel de Ville.

Aujourd'hui, vous présentez un projet de réforme du statut de Paris qui prévoit la disparition, entre autres, des particularités du cœur de Paris. Vous voulez fusionner les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements. Pourquoi ? Tout simplement par calcul politique car, contrairement à ce que vous affirmez, cela modifiera l'équilibre politique, surtout avec ce que vous nous préparez et que Jean-Pierre LECOQ vous a démontré tout à l'heure, tout cela sans véritable concertation. Quelle occasion manquée !

En 2006, j'avais proposé l'élection de l'équipe du Maire de Paris au suffrage universel, mais ma majorité - je dis bien ma majorité - l'avait refusé, je le reconnais. L'audace était trop grande.

Cependant, en 2013, avec mes collègues députés UMP de Paris et avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, candidate à la Mairie, nous avons réitéré cette proposition : l'élection de l'équipe du Maire au suffrage universel, et donc du Maire de Paris, et la préservation des maires d'arrondissement avec un rééquilibrage des pouvoirs. Mais cette proposition a été discutée à l'Assemblée nationale, la majorité était et est toujours socialiste, et donc la proposition a été refusée, par peur de perdre la Ville de Paris. Mais Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avait l'honnêteté d'annoncer pendant sa campagne sa vision de l'avenir pour Paris.

Aujourd'hui, quitte à engager des travaux de réflexion sur le statut de Paris, travaillons et engageons une vraie réforme du système électoral, mais aussi de la répartition des pouvoirs des uns et des autres. Je vous rappelle ces situations absurdes que nous avons vécues en 2001 et 2014, lorsque les Maires de Paris ont été élus alors qu'ils étaient minoritaires en voix.

Nous avons, avec ce groupe de travail, l'opportunité d'entamer une réflexion ambitieuse sur l'avenir institutionnel de Paris et de hisser notre Capitale au même rang que les grandes capitales du monde New York, Londres ou Rome. Vous préférez engager une petite réformette orientée politiquement. C'est dommage, Madame la Maire. Cette fusion est une erreur, une occasion manquée, un retour en arrière. Ouvrons Paris et rendons la Capitale de la France à tous les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez terminé ? Très bien.

Nathalie MAQUOI pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Nathalie MAQUOI.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je partirai d'un exemple pour démontrer l'importance du débat que nous avons aujourd'hui, et finalement loin des accusations de manœuvres politiciennes et plus proche des préoccupations des Parisiens qui nous demandent des nécessaires décisions qui doivent découler de notre débat.

Depuis plusieurs années, les artistes, les compagnies, les fédérations qui les représentent - je pense à la Fédération régionale, à la Fédération nationale des arts de rue - nous alertent sur les difficultés qu'elles rencontrent pour obtenir des autorisations nécessaires pour se produire sur l'espace public, et ainsi partager un moment culturel avec les Parisiens. Les refus sont nombreux, plus nombreux d'ailleurs que pour les autres manifestations, et arrivent tardivement. La décision leur semble lointaine et les possibilités d'échange, sur ce qu'impliquent aussi leurs projets, leur semblent aussi limitées. C'est pourquoi avec Patrick BLOCHE, nous avons proposé que la Maire de Paris, en lien avec les mairies d'arrondissement, puisse accorder les autorisations pour les manifestations culturelles se déroulant sur l'espace public.

Le vœu proposé aujourd'hui au Conseil de Paris élargit cette exception culturelle aux manifestations sportives et festives, permettant ainsi de mieux accompagner les projets des habitants souhaitant animer leur espace collectif.

Cet exemple démontre aussi la volonté de dialogue qui a présidé à l'élaboration des trois vœux soumis à notre vote. Au-delà des concertations proposées avec les groupes politiques, avec les maires d'arrondissement, au-delà de la plateforme ouverte pour recueillir les réflexions des Parisiens, tout Conseiller de Paris pouvait trouver sa place dans la démarche entamée.

C'est pour cela que j'ai du mal à comprendre aujourd'hui les oppositions de principe, les demandes de délais, en bloc, sans avoir essayé de participer, ce qui est pourtant la base dans un exercice de démocratie. Le désaccord devrait intervenir à l'issue des débats et non en amont comme un préalable.

De même, depuis 2001, la volonté de notre majorité a été de rapprocher la décision du citoyen, de l'impliquer. C'est pourquoi les compétences des mairies d'arrondissement ont été élargies et qu'il nous est proposé aujourd'hui d'approfondir ce mouvement de déconcentration.

Je prendrai deux exemples pour démontrer qu'il n'y a pas recentralisation, contrairement à ce qu'affirme l'opposition, mais bien une volonté de placer la décision au bon endroit, à sa juste place.

En termes de propreté, dont nous parlerons plus tard aussi dans un débat organisé, le rôle du Conseil d'arrondissement serait élargi, dans les définitions des plans de propreté, par la création aussi d'une dotation budgétaire d'investissement pour acquérir des matériels adaptés aux problématiques de l'arrondissement.

Quel élu d'arrondissement, car en tant que Conseiller de Paris nous sommes aussi élu d'arrondissement, peut s'opposer à cette évolution quand on constate tous les jours que l'amélioration de la propreté nécessite une implication des citoyens, des habitants, une analyse rue par rue, par quartier. Quel élu d'arrondissement aussi pourrait s'opposer à cette reconnaissance de l'échelon de la proximité ?

La même démarche d'impliquer les arrondissements, les experts de la proximité, du dialogue avec les citoyens concerne la délégation d'une enveloppe de subventions permettant de soutenir des projets d'associations dans les quartiers "politique de la ville", dans les domaines de la culture, de la jeunesse, dans le domaine scolaire. Cela permet ainsi de repérer et de construire avec les habitants et les associations, dans une dynamique souvent transversale, à l'échelle d'un quartier.

Enfin, déconcentrer ne veut pas dire alourdir des procédures, parfois déjà longues, en exigeant un avis du maire d'arrondissement sur absolument toutes les décisions, mais réfléchir bien à une complémentarité des échelles pour offrir la meilleure qualité de service public aux Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour le groupe les Républicains.

**M. Pierre GABORIAU.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, dans son intervention de ce matin, notre présidente du groupe les Républicains, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, s'est dit peu convaincue des économies financières attendues par la réforme du statut de Paris dans sa fusion commune et département, surtout compte tenu des difficultés budgétaires que nous connaissons bien.

Et pourtant, Madame la Maire, vous avez déclaré dans votre discours d'ouverture de nos débats, que l'un des volets de cette fusion future Commune/Département permettrait d'améliorer la gestion financière et le garanti de la sincérité budgétaire, ce qui, en tant que président de la Commission des Finances, ne peut que me satisfaire. Pourtant, permettez-moi d'en douter. En effet, sur un plan financier, non seulement la réforme ne dégagera aucune économie, mais elle engendrera des dépenses supplémentaires.

Fusionner la Commune et le Département générera des coûts immédiats élevés. Si elle est présentée comme une évidence, la fusion de la Commune et du Département entraînera des opérations administratives particulièrement complexes du fait de la création d'un nouveau type de collectivité sui generis, nouvelle nomenclature comptable, refonte des procédures et, surtout, la nécessité de revoir l'ensemble des outils logiciels comptables de la Ville, soit un investissement de quelques dizaines de millions d'euros, sans compter l'investissement humain des personnels de la Ville et les dysfonctionnements inévitables pendant la période de transition.

Ceci pourrait néanmoins avoir un sens si, à terme, l'opération se révélait porteuse d'économies, ce qui n'est malheureusement pas le cas. La plupart des optimisations possibles et des synergies entre les deux collectivités ayant, de l'aveu même de l'Exécutif, déjà été mises en place, le gain in fine ne devrait être que de quelques équivalents temps plein. Pire, lorsque la situation institutionnelle évoluera à nouveau, par exemple si la question du devenir des départements de la petite couronne est à nouveau posée, il faudra rebâtir à nouveau le dispositif financier et comptable et défaire ce que l'on aura fait quelques années plus tôt pour reconstruire avec à nouveau tous les coûts afférents.

Puis, la fusion des arrondissements centraux se traduira également par des dépenses supplémentaires. Si, au premier abord, on peut adhérer à l'idée que fusionner des arrondissements peut être générateur d'économies par l'effet de masse et les synergies créées, le diable est dans les détails. Une lecture attentive du projet de la Ville permet, au contraire, de prédire un accroissement des dépenses. Il n'y aura aucune économie sur les bâtiments immobiliers, aucune économie de personnel. A contrario, on peut prédire qu'à l'instar de l'ensemble des démarches de fusion, notamment celles des régions et des services, les négociations conduiront au maintien des personnels et des services dans les quatre ex-mairies d'arrondissement et, au final, à une complexification du fonctionnement et à un accroissement des besoins en personnel générateur.

Enfin, l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville sera, au mieux, neutre si l'Etat transfère bien l'ensemble des moyens correspondant aux compétences transférées, ce qui est assez peu probable dans le contexte budgétaire actuel.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD,** maire du 10e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, à ce stade de notre débat, je crois que l'ensemble des arguments ont largement été échangés. Rappelons le rapport de la Chambre régionale des comptes, les exemples de la création du Grand Lyon et de son évolution institutionnelle avec le département du Rhône. Les décisions, il y en a eu deux - vous les avez rappelées, Madame la Maire - du Conseil constitutionnel : la création de la Métropole du Grand Paris. Rien ne nous oblige à nous réformer dans ces décisions - et j'ai bien entendu l'intervention de M. LEGARET - mais nous sommes convaincus que tout nous y conduit, que c'est le sens de l'Histoire que de poursuivre la décentralisation et la déconcentration à Paris.

Egalité, cohérence, efficacité, meilleure lisibilité de l'action publique : ce sont les maîtres-mots des quatre vœux présentés ce matin et que nous voterons, bien évidemment. Ils ont fait l'objet d'un large travail.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Maire, juste un instant.

Là-bas, les collaborateurs de groupe n'ont pas à perturber la séance et on écoute les intervenants jusqu'au bout.

Monsieur Rémi FÉRAUD ?

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Je vous remercie.

Nous voterons bien évidemment ces quatre vœux qui ont fait l'objet d'un large travail, original, de réunions nombreuses, successives, pour aboutir à ce résultat. Je témoigne que le point d'arrivée de ces vœux a permis d'intégrer de très nombreux points de vue différents. Il est regrettable qu'une partie de l'opposition municipale ait choisi la politique de la chaise vide.

En même temps, chaise vide, oui, nous entendons la virulence de l'opposition d'un certain nombre d'élus des Républicains, mais nous entendons aussi le vide des propositions. Nous voyons l'obsession électorale, voire électoraliste, qui est derrière ce vide de propositions. Je ne sais d'ailleurs pas si c'est une erreur, un mensonge ou une forme de déni.

Par ailleurs, j'en suis désolée pour elle, mais je tiens à rappeler que Mme KOSCIUSKO-MORIZET a perdu les dernières municipales en sièges, en arrondissements et en voix. J'ai là un tableau qui le montre, mais le site du journal "Libération" l'avait très bien montré. Ce n'est pas le plus grave, mais quand un mensonge est aussi souvent répété au cours d'un débat, il vaut mieux également rappeler la vérité.

Cette obsession électorale et électoraliste est même étonnante, car ce nouveau secteur possible du centre de Paris, du cœur de Paris, si la droite parisienne pense qu'elle n'a aucune chance de le conquérir, c'est qu'elle a également bien peu de confiance en elle-même.

En réalité, nous ne sommes propriétaires de rien, ni vous, ni nous. L'Histoire est une évolution. Nous voulons avancer, nous voulons proposer notre propre réforme. Nous souhaitons que le gouvernement et le Parlement s'emparent de ces propositions. Nous ne nous laisserons pas entraver par l'immobilisme et le conservatisme. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent que jamais rien ne change.

Donc nous voterons ces vœux, avec l'espoir qu'ils permettent une avancée institutionnelle et aussi de l'action publique à Paris dans les années qui viennent.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Rémi FÉRAUD, pour cette précision utile et de ramener ce débat au sens que l'on veut lui donner et au respect de la démocratie dans laquelle nous nous inscrivons qui consiste à prendre en considération les réalités politiques, électorales, démocratiques.

Je vous remercie.

La parole est à M. DUBUS, pour les Républicains.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la semaine du bricolage continue. Après le bricolage national du remaniement, voici ce matin le bricolage local du statut de Paris. Car la réforme qui nous est proposée s'apparente bien à du bricolage, à un bric-à-brac institutionnel sans logique, sauf celle de régler des comptes avec Emmanuel MACRON qui vous a humiliés sur le travail dominical. Alors, telle la Grande Mademoiselle contre Mazarin, Anne HIDALGO a choisi la Fronde. Mais, à part l'enterrement du département sur lequel personne ne va pleurer, quelle est l'urgence à vouloir réformer aujourd'hui le statut de Paris ? Quelle en est la justification objective à part la mise en place d'un "scud" anti-MACRON ?

En réalité, les Parisiens sont les grands absents et les grands perdants. La réforme se fait sans eux, la réforme se fait contre eux.

Voilà un exécutif qui, depuis des années, se gargarise quotidiennement de concertations et qui, sur un sujet aussi majeur que le statut de Paris, préfère confier sa rédaction à quelques technocrates, certes talentueux, mais qui

sont à des années-lumière de la vie quotidienne des Parisiens. Clémenceau disait - je le cite - que "la guerre était une affaire trop importante pour être confiée aux seuls militaires".

Moi, mes chers collègues, je vous dis aujourd'hui que la réforme du statut de Paris est une affaire trop importante pour être confiée à la seule Anne HIDALGO. En 2014, aucun mandat ne vous avait été donné par les Parisiens pour inventer sur ce sujet. Il faut donc les consulter réellement.

Tout ceci est bien opaque, tout ceci est bien loin des préoccupations des Parisiens, comme le sont également les rapports financiers entre la mairie centrale et les arrondissements. Cette réforme n'en parle pas, alors qu'il est indispensable de les clarifier. Nous sommes encore sur des dotations aux arrondissements calculées à partir des critères définis en 2001, il y a 15 ans.

Savez-vous, Madame la Maire, mes chers collègues, que, malgré le feu d'artifice fiscal déclenché depuis 2008, la dotation d'investissement des arrondissements stagne depuis 10 ans ?

Savez-vous, mes chers collègues, que les fonds misérables alloués aux conseils consultatifs de quartier n'ont pas évolué d'un euro depuis leur création, c'est-à-dire depuis 2001 ?

Savez-vous enfin, mes chers collègues, que les dotations de gestion à la démocratie locale et à l'animation locale sont souvent ratiboisées par l'Hôtel de Ville qui continue de mener grand train, sans vergogne ? A l'Hôtel de Ville, on continue à manger de la brioche ; dans les arrondissements, nous sommes condamnés au pain sec et à l'eau !

De tout ceci, cette réforme ne parle pas ou ne parle guère. Or, une réforme réellement au service des Parisiens aurait dû commencer par là, aurait dû clarifier les rapports financiers entre l'Hôtel de Ville et nos arrondissements.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, il faut voter contre cette réforme.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je serai vraiment tentée d'envoyer votre intervention au MEDEF pour savoir ce qu'il pense de votre vision de la dépense publique. Cela m'intéresserait beaucoup, mais je ne le ferai pas parce que je suis une bonne camarade. Je suis une bonne camarade et je ne vous veux pas de mal. Vous êtes aussi élu de la République et pas simplement membre du MEDEF.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour les Républicains.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Merci, Madame la Maire.

Comme chacun le sait ici, un arrondissement a une identité ; un arrondissement a son histoire, son mode de vie, une dimension familière, notamment avec le relais de proximité que représente le maire d'arrondissement.

Vous expliquez une réforme qui est très difficile à comprendre puisque vous allez fusionner les arrondissements, mais ils vont continuer à exister. La vérité est qu'il n'y aura plus de maire et que le maire est important dans les petits arrondissements où il fait figure d'élu de proximité, où l'administré aime à se faire marier par son maire et aime pouvoir se tourner vers des services de proximité.

Je voudrais vous parler de l'identité des arrondissements. Si on prend - ni M. GIRARD ni M. AIDENBAUM ne pourront me contredire - l'exemple du Marais, on aime mettre ensemble le 3e et le 4e. Certes, nos arrondissements sont voisins, mais vous savez bien qu'ils ne sont pas similaires en tous points. Pensez-vous, par exemple, qu'un habitant de l'Île Saint-Louis ait les mêmes préoccupations qu'un habitant de la Place de la République ? Evidemment que non !

Vous êtes des adeptes à gauche de la démocratie participative. Vous avez mis en place les conseils de quartier, c'est une très bonne chose. Vous mettez en place les budgets participatifs, c'est une très bonne chose. Pourquoi ne consultez-vous donc pas les habitants des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements pour savoir si eux ont envie de fusionner ?

Le bilan de cette réforme est que c'est une réforme qui est incompréhensible : on fusionne, mais les arrondissements existent. C'est une réforme qui ne produira absolument aucune économie puisqu'elle ne conduit à aucune simplification ou rationalisation administrative. C'est enfin une réforme qui va tuer, tuer la spécificité de nos arrondissements parce que Paris et en particulier les arrondissements du centre, c'est un ensemble de villages qui vivent en harmonie, mais qui ont chacun leur identité.

C'est aussi cela le charme de Paris. C'est cette multiplicité de quartiers et de petits arrondissements qui ont chacun leur particularité. Voilà ce que vous avez décidé de gommer. C'est déplorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien.

Madame Déborah PAWLIK.

Il vous reste six minutes pour trois orateurs.

Madame Déborah PAWLIK vous avez la parole, puis Mme Catherine LECUYER, puis M. PÉRIFAN.

**Mme Déborah PAWLIK.** - Madame la Maire, chers collègues.

Dans le projet de réforme que vous présentez aujourd'hui, nous aurions pu au moins nous accorder sur une chose, Madame la Maire, à savoir : le projet de fusion de la Ville et du Département. La suppression de l'échelon départemental est en effet une bonne chose et nous ne la contestons pas.

J'irai même plus loin : cette fusion apparaît comme une nécessité pour mettre fin à certaines aberrations, pour ne pas dire certains abus, comme l'a révélé la Chambre régionale des comptes qui a souligné que la Ville de Paris utilisait parfois cette dualité administrative pour présenter sa situation budgétaire sous un jour plus favorable qu'elle ne l'est réellement.

Cette suppression serait donc une bonne chose si elle était guidée par des raisons louables telles un souci d'une plus grande transparence ou d'une plus grande efficacité. Malheureusement, il n'en est rien car vous utilisez cette question, encore une fois, légitime, dans le seul but de verrouiller un territoire, Madame la Maire, que vous souhaitez être tout à vous et rien qu'à vous.

L'honnêteté devrait, en effet, conduire à réfléchir à une échelle plus large encore que celle de cette fusion car la question de la fusion entre la Ville et le Département est dépassée depuis la création de la Métropole du Grand Paris. Curieusement, pourtant, vous n'évoquez à aucun moment une telle piste de réforme, Madame la Maire.

Au fond, est-ce si curieux ? En effet, en décembre dernier, la Région Ile-de-France a basculé et Valérie PÉCRESSE en a pris les commandes. En janvier dernier, c'est la Métropole du Grand Paris qui voyait porter à sa tête un autre élu de droite. Alors, plutôt que de voir votre pouvoir se réduire comme peau de chagrin, vous tentez un verrouillage institutionnel afin de conserver votre pré carré.

Madame la Maire, une réforme institutionnelle n'est toutefois pas un jeu de poker où l'on ne dévoile que ses meilleures cartes.

Nous approuvons la suppression du Département de Paris en tant que collectivité autonome. Toutefois, nous demandons aujourd'hui qu'avant tout projet de fusion entre la Ville et le Département un autre scénario, moins favorable à votre jeu de pouvoir mais plus conforme à l'intérêt public, soit examiné, à savoir un projet de fusion entre le Département et la Métropole.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame LECUYER, vous avez la parole.

Il vous reste quatre minutes pour deux orateurs.

**Mme Catherine LECUYER.** - Madame la Maire, chers collègues, c'est une chose de demander de nouveaux pouvoirs à l'Etat, cela en est une autre de préciser aux élus que vous sollicitez comment vous souhaiteriez les utiliser.

Il est un sujet sur lequel nous aimerions tous connaître vos intentions. Je veux parler de l'ouverture des commerces le dimanche. En effet, vous souhaitez reprendre au Préfet la compétence de fixer les 12 dimanches concernés par une dérogation au travail dominical ; quelle grande idée ! Nous pourrions applaudir si nous n'avions pas malheureusement une légère appréhension sur la manière dont vous souhaitez exercer cette compétence.

Je rappelle que vous vous êtes opposée comme une obstinée à toute extension de l'ouverture des commerces le dimanche, alors même que la loi le permettait. Sur ce sujet, vous aurez tout fait pour ne pas avancer d'un pouce. Bien sûr, il y a eu la période de campagne pendant laquelle vous étiez bien obligée de vous ranger du côté de la majorité des Parisiens qui sont favorables à l'ouverture des commerces le dimanche. On vous entendait alors vous dire intéressée, ouverte mais, en réalité, nous avons bien vu depuis votre élection que vos idées sont arrêtées au millénaire précédent.

Vous avez d'abord composé une M.I.E. pour gagner six mois. Je salue d'ailleurs le travail de Jean-Baptiste de FROMENT qui en a été le rapporteur. Puis, vous avez estimé qu'il était urgent de ne rien changer, à tel point que c'est le Gouvernement qui a dû s'attaquer à votre archaïsme en modifiant la loi.

C'est donc grâce à la loi Macron promulguée en août 2015 que l'extension de l'ouverture des commerces est permise le dimanche, modestement certes, mais permise tout de même dans les zones touristiques internationales. Que de temps perdu !

Je vous rappelle - moi qui suis élue dans le 8e arrondissement - que le Comité du Faubourg Saint-Honoré, le Comité Royale, le Comité Montaigne avaient estimé à 5.000 le nombre d'emplois pouvant être créés grâce à l'ouverture des commerces le dimanche.

Soyez certaine, Madame la Maire, que les commerçants du 8e arrondissement savent très bien, en tout cas, que cette extension, ils ne la doivent pas à votre soutien, vu votre blocage idéologique sur les Z.T.I., à tel point d'ailleurs qu'impuissante à contrer leur création, vous avez voulu créer un comité d'observation pour les mettre au pas.

Que penser aujourd'hui de votre volonté de remettre la main sur les 12 dimanches du Préfet ? Voilà un point pour lequel on en vient à souhaiter que vos pouvoirs ne s'étendent pas, à moins que vous ne soyez prête à vous engager à en faire complètement usage. Après tout, il est possible d'espérer !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Deux minutes pour M. Atanase PÉRIFAN, dernier orateur.

**M. Atanase PÉRIFAN.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues.

Pardonnez-moi, chers collègues de l'opposition, de ne pas être - une fois n'est pas coutume - tout à fait d'accord avec vous. Je suis surpris par votre manque d'enthousiasme sur cette réforme du statut de Paris qui est majeure. C'est la mère de toutes les réformes, elle va transformer la vie des Parisiens.

Trois points semblent essentiels. La Ville va récupérer la lutte contre les nuisances olfactives et sonores, mais uniquement au niveau professionnel.

Vous avez raison, Madame la Maire, d'être prudente et de ne pas vouloir mettre votre nez dans les affaires des Parisiens.

La police des baignades, point essentiel qui s'inscrit, je le pense, dans l'esprit de Paris Plage, une sorte de "mix" entre "Alerte à Malibu" et "RoboCop", là encore, soyons positifs, avec la police des baignades ou peut-être la police des promenades, vous faites, Madame la Maire, un pas certes timide mais encourageant vers la création d'une police municipale à Paris.

Enfin, les compétences en matière funéraire : se faire enterrer dans son jardin, voilà une vision bucolique d'un Paris que l'on avait oublié. A l'heure des jardins partagés, quelle belle idée que de partager son jardin avec ses voisins !

Là encore, Madame la Maire, permettez-moi de vous remercier : vous avez donné à la fête des voisins une prolongation éternelle avec ce partage des compétences.

Même si ce jour-là, les jeunes parents devront être vigilants lorsque les enfants peuvent courir dans toutes les parties communes. Ils devront leur dire : attention, ne marche pas sur l'ex voisin du 5e ou sur la dame âgée du 3e.

Je propose donc, en réalité, de créer une commission pour étudier la mise en œuvre de cette mesure phare qui entraînera quelques problèmes pratiques auxquels vous avez certainement déjà dû penser.

En sachant que 90 % des Parisiens meurent à l'hôpital, faudra-t-il réaliser de colossaux travaux de voirie pour réserver des places aux convois funéraires devant chaque immeuble détenteur d'un jardin ? Comment faire en cas de déménagement pour emmener papy ou mamie qui goûtait déjà à un repos bien mérité ?

Quel casse-tête pour les agences immobilières qui devront réécrire leurs petites annonces de manière beaucoup moins plaisante : "trois-pièces" ensoleillé, cuisine, WC, parking et caveau funéraire !

Quel casse-tête pour les syndics qui devront revoir le règlement de copropriété et faire face aux assemblées générales entre copropriétaires qui se disputeront la meilleure place de jardin au soleil.



**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je crois que je vais vous arrêter, parce que le temps qui vous est imparti est écoulé.

**M. Atanase PÉRIFAN.** - Je termine, Madame la Maire. Le vrai problème majeur de cette réforme, et je vois que mon collègue Ian BROSSAT est là, c'est qu'elle est profondément discriminatoire. Qui va en bénéficier, si ce ne sont les administrés de Claude GOASGUEN ou de Rachida DATI ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, là, il faut que vous arrêtez, parce que, d'abord, cette Assemblée est sérieuse...

**M. Atanase PÉRIFAN.** - Je demande donc en fait à Ian BROSSAT de faire un amendement pour étendre le droit de préemption dans le diffus des appartements aux places dans les jardins. C'est une question de justice sociale.

Et je termine : Ian BROSSAT, il est impératif, puisque vous êtes un acteur de la justice sociale, que vous puissiez avoir un slogan qui résonnerait dans l'au-delà et qui inscrirait votre nom dans la postérité : "la mixité sociale pour tous, pour les morts et pour les vivants".

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien. Vous vous êtes fait plaisir, au moins. C'est cela de pris pour vous, mais je pense que l'on aurait pu éviter ce type d'intervention, déplacée et farfelue. Bien. Mais vous êtes très soutenu par votre groupe, ce qui montre à quel point la nature du débat ici leur paraît quelque chose de sérieux et d'engageant.

Nous allons maintenant passer aux réponses. Je veux remercier l'ensemble des orateurs de leurs propos, qu'ils soient d'ailleurs favorables ou non à ces propositions de réforme, mais de s'être tenus dans le cadre de notre Assemblée.

Et je donne maintenant la parole à M. le Préfet de police pour répondre, puis nous aurons Bruno JULLIARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mao PENINO.

Monsieur le Préfet ?

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Les interventions nombreuses, animées et pleines d'imagination et de références historiques me paraissent témoigner de l'importance du débat auquel vous nous avez conviés, Madame la Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, en ouvrant cette réflexion, en septembre dernier, sur l'évolution et l'adaptation du statut de Paris.

Si vous le voulez bien, je me bornerai à concentrer mes propos sur le troisième chantier de cette évolution du statut, celui qui porte sur l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville de Paris. C'est celui sur lequel, évidemment, nous sommes les plus concernés, du côté de l'Etat, sachant que la réflexion qui a été engagée par le Conseil de Paris sur ce sujet, sur ce troisième thème, est apparue au Gouvernement comme bienvenue et, pour tout dire, même nécessaire dans le contexte actuel. Et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a répondu favorablement à la demande de la Maire et a fixé aux deux Préfets, au Préfet de Région Ile-de-France et au Préfet de police, le 5 décembre dernier, un cadre de négociation qui a abouti aux éléments qui sont pour l'essentiel repris dans ce vœu sur le troisième chantier.

Cette démarche est bienvenue et nécessaire - beaucoup d'entre nous l'ont rappelé, me semble-t-il, dans vos propos - parce qu'elle apportera des améliorations pragmatiques, concrètes par rapport à la répartition actuelle des compétences entre l'Etat et la Ville. Ce n'est peut-être pas l'ambition que certains pouvaient avoir de poser les problèmes fondamentaux de la décentralisation, de la tutelle, mais c'est une démarche pragmatique, concrète, qui a été mise en œuvre dans cette réflexion. Au final, ce travail constituera une étape importante dans l'évolution des relations entre la Ville et l'Etat.

Par ailleurs, cette évolution répond à des enjeux qui, aujourd'hui, dans le contexte et dans l'environnement dans lequel nous nous trouvons, sont essentiels pour l'Etat et pour la Ville. C'est l'enjeu de donner plus de démocratie, plus de responsabilité, donc de répondre à la demande citoyenne, dans la décision politique locale.

Je vais illustrer mon propos. Certains élus demandaient au cours du débat ce que pensait le Préfet de police. Le Préfet de police, actuellement, est amené à se prononcer, en réponse à de très nombreuses sollicitations d'élus pour la révision de décisions sur le stationnement gênant ou sur le stationnement payant. Cela me paraîtrait normal que ce dispositif soit pris en compte par la Maire ou les maires d'arrondissement, en tout cas, par l'échelon local. Cela éviterait effectivement que la Préfecture de Police soit consacrée à cette tâche, comme j'y passe chaque soir plusieurs minutes pour signer les courriers de réponse.

De la même façon, cette évolution des compétences permettra - et je termine sur ce point avant de vous présenter...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mais vraiment, je vous demande d'écouter !

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Elle permettra de répondre à l'exigence d'efficacité, de simplification et de rapidité dans la prise de décision, qui me paraît aujourd'hui être l'attente de l'usager du service public, dans le contexte budgétaire contraint dans lequel nous sommes.

Dans ce cadre-là, le Gouvernement a fixé ce mandat et nous a demandé d'avancer dans un esprit de dialogue, dans un esprit constructif. C'est ce qui a été fait pendant cette période de deux mois, entre le 5 décembre et la date d'aboutissement du vœu qui vous a été soumis. Il s'agit d'un vœu et d'une négociation qui, à ce stade, ne portent que sur les grandes orientations, bien entendu, le dialogue syndical que plusieurs d'entre vous ont souhaité pour les agents, aussi bien de la Ville que de la Préfecture, et qui ont souvent un statut municipal, le dialogue syndical va être maintenant conduit. Nous entrons dans la deuxième étape.

De la même façon, il a été souhaité que l'on puisse apprécier très précisément les transferts de personnels et les transferts de moyens qui seront induits par cette évolution. Ce sera le cas, mais cela n'a pas été, jusqu'à présent, la première étape dans laquelle nous nous sommes engagés.

Les discussions qui ont été menées ont permis d'aboutir à cinq domaines de transferts de compétences. Ces cinq domaines ont fait l'objet d'une présentation au Ministre de l'Intérieur, qui les a validés et les a proposés au Premier Ministre et au cours des prochaines journées, la discussion va se finaliser entre le Gouvernement et la Maire sur ces propositions.

Les domaines concernés sont les suivants : le premier, qui est celui que nous évoquions, est celui du contrôle du stationnement payant, et éventuellement celui du stationnement gênant, et donc, du transfert des personnels A.S.P. qui sont affectés à cette mission. A ce stade, on peut peut-être d'ailleurs envisager un calendrier décalé, ou un peu différent, sur un principe unique, entre le stationnement payant et le stationnement gênant, qui suppose des aménagements contractuels avec les fourrières. Mais sur ce point, nous avons aujourd'hui un accord de principe entre la Municipalité et l'Etat, qui se traduira par un transfert de l'ensemble des A.S.P., à terme plus ou moins rapproché, et au 1er janvier 2017, des agents affectés au contrôle du stationnement payant qui sera à cette date transféré à la Mairie.

Le second domaine concerne l'accueil et l'enregistrement des demandes de titres d'identité, les cartes d'identité et les passeports. Je le rappelle : il s'agit d'une mission d'Etat. Dans toutes les communes sur le territoire national, cette mission est assurée par les collectivités locales, du fait de leur proximité et de la relation qu'elles ont avec les usagers pour ce qui est du dépôt des dossiers et de la réception ensuite des dossiers complétés.

L'Etat conserve, lui, la partie de validation des dossiers de lutte contre la fraude et de contentieux, et c'est ainsi que les choses seront faites à Paris, dans le schéma qui est évoqué, celui d'une proximité pour retirer et déposer les dossiers sous l'autorité, sous la compétence municipale, et bien entendu celui du contrôle de l'identité par l'autorité nationale s'agissant, je le redis, d'une compétence que les maires exercent au nom de l'Etat.

Le troisième bloc est celui des polices spéciales. Plusieurs polices spéciales sont également concernées par le transfert qui fait l'objet du vœu dont vous avez débattu : la police animale, la police des baignades qui ont fait l'objet de commentaires élogieux, mais aussi les nuisances sonores, autres que celles relevant de la musique amplifiée, la police des débits de boissons sont des sujets importants en proximité, le domaine funéraire, l'habitat indigne. J'ai noté que plusieurs d'entre vous souhaitaient que ce domaine important soit désormais géré par la Municipalité, il pourrait, dans l'esprit de ce vœu et dans un souci de service de proximité, relever désormais de la Municipalité parisienne.

Sur ces trois premiers blocs de compétences, il s'agit finalement d'appliquer le droit commun national à Paris.

Je vais évoquer maintenant les deux autres blocs de compétences qui sont proposés. D'abord celui des autorisations relatives aux manifestations publiques. Pour les manifestations festives, locales, de nature culturelle, associative, sportive, qui sont généralement d'ailleurs organisées et soutenues par les Maires ou les Maires d'arrondissement, très souvent en tout cas, l'autorisation de ces manifestations sera désormais appréciée par l'autorité municipale.

Ce dispositif constitue effectivement un changement important. Il entraînera de la simplification, parce qu'il n'y aura pas finalement une double autorité pour décider de ce type de manifestation. Il permettra une plus grande rapidité dans la prise de décision. Mais par ailleurs la Préfecture de police conservera la compétence des manifestations à caractère revendicatif, ainsi que celles, de toute nature, itinérantes, et qui sont susceptibles d'avoir

des impacts significatifs en termes d'ordre public ou de circulation, et pour lesquels il y aura le principe de concertation avec la Municipalité, comme c'est nécessaire.

Enfin, la circulation, c'est le dernier sujet, il est proposé sur ce point, dans le vœu et dans les travaux que nous avons conduits avec les services de la Municipalité et avec la Maire, d'adapter les compétences en matière de circulation, telles qu'elles résultent de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le contexte d'évolution des compétences des collectivités locales, et des nouveaux rapports qui se sont établis entre l'Etat et les collectivités, il est envisagé, il est souhaitable de pouvoir, en matière de circulation à Paris et d'aménagement sur la voie publique, substituer au régime actuel, qui est celui d'un avis conforme et donc effectivement d'une forme de tutelle de fait, donc de substituer à cet avis conforme un dispositif concerté, permettant à l'Etat d'établir des prescriptions en amont des aménagements ayant des impacts sur la circulation.

L'Etat sera donc amené, dans le dispositif que nous avons envisagé, à intervenir en amont des décisions d'aménagement, en proposant les prescriptions permettant de garantir les enjeux dont il a la charge et qui relèvent de sa mission nationale. Ceux de l'ordre public, ceux bien entendu de la fluidité du trafic qui est nécessaire, par exemple dans le cadre du plan rouge ou pour faire progresser à des vitesses de circulation adaptées les forces de police.

Bien entendu, l'Etat conservera également - j'ai noté que cela faisait l'objet d'un accord dans la plupart des interventions qui se sont exprimées sur ce sujet - la responsabilité des mesures de police pour assurer la sécurité des institutions de la République ou des représentations diplomatiques, à nouveau, en cas de menace de troubles à l'ordre public. Il le fera, dans ce cas, en prenant avis de la Maire, de façon à ce que sa position puisse être prise en compte dans ce cadre.

J'arrive au terme de cette évocation rapide. Je voudrais dire qu'au terme des travaux préparatoires que nous avons menés dans un délai assez court, depuis le 5 décembre, entre services, avec la Maire et moi-même et mon collègue le Préfet de région d'Ile-de-France, le projet global peut désormais entrer dans sa seconde phase, une fois qu'il aura recueilli votre avis, une fois qu'il aura été présenté au Premier Ministre et, à ce moment-là, un calendrier sera défini pour déposer un projet de loi intégrant ces aspects relatifs au transfert de compétences pour l'examen par le Parlement dans le courant de l'année 2016.

Dans cette deuxième étape, à partir du mois de mars, le dialogue social et la consultation des instances paritaires seront conduits avec les représentants du personnel.

Je terminerai en disant que nous allons concentrer, avec les équipes de la Préfecture et avec le directeur adjoint de mon cabinet, notre attention au cours des prochaines semaines pour adapter les services de la Préfecture aux enjeux nouveaux et impérieux de la sécurité de nos concitoyens, sur lesquels j'avais ouvert mon propos en début de réunion de votre Conseil ce matin.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Monsieur GOUJON, ne soyez pas grossier, vous n'allez pas demander à M. le Préfet de police d'être d'accord sur une police municipale ! Enfin, soyons sérieux quand même !

Je pense que ce que vient d'expliquer M. le Préfet de police, en ce qui concerne le travail que nous avons élaboré ensemble, je crois que chacun d'entre nous doit prendre conscience que c'est un tournant historique majeur, dans une relation apaisée, sereine, qui nous a permis de poser ces questions qui, jusqu'à présent, étaient appréhendées souvent de façon un peu politicienne, et de poser chacune des compétences nécessaires pour aller vers cette proximité dont nous avons besoin.

Je vais donner la parole, et je vous remercie, Monsieur le Préfet, pour le travail qui a pu être conduit sous votre autorité et sous l'autorité de M. le Préfet de région, Jean-François CARENCO.

Je donne la parole, maintenant pour apporter les autres éléments de réponse, à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Si vous le permettez, je souhaiterais à mon tour remercier l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris et leurs représentants dans le groupe de travail, l'ensemble des maires d'arrondissement qui ont participé à nos travaux, tout comme les adjoints à la Maire de Paris qui ont également été sollicités, les nombreux membres de l'administration que nous avons beaucoup, beaucoup sollicités, M. le Préfet de police, M. le Préfet de région Ile-de-France, ainsi que l'ensemble des services de l'Etat.

Je crois que nous avons mené un travail d'ampleur qui nous permet aujourd'hui de proposer une réforme ambitieuse de l'organisation de notre Ville. Je voudrais saluer l'implication, l'honnêteté des débats et l'esprit constructif qui nous ont animés pendant ces longues semaines de travaux.

La tâche que vous nous aviez confiée n'était pas simple, mais je crois pouvoir dire que le résultat, soumis aujourd'hui au vote du Conseil de Paris, est à la hauteur des ambitions d'origine, à savoir un nouveau statut moderne de notre Capitale, plus démocratique, également plus juste. Je crois qu'à l'heure où existent des défiances entre les responsables politiques et la population, il nous faut réussir cette émancipation démocratique de Paris.

Je voudrais répondre sur deux points essentiellement à l'opposition.

D'abord, un point de méthode, puisque vous nous accusez de précipitation ou encore d'absence de transparence. Je voudrais d'abord rappeler que nous avons mis en place une méthode de travail, avec l'ensemble des groupes représentés dans ce groupe de travail. Nous avons mené de nombreuses réunions, une quarantaine de fiches ou de notes d'information, qui ont été réalisées d'ailleurs par les services de la Ville et je les en remercie une nouvelle fois, ont été transmises à tous les membres du groupe de travail, dont les maires et dans tous les groupes de l'opposition. J'ai d'ailleurs à votre disposition ici ce pavé qui rassemble l'ensemble des notes et fiches qui ont permis d'éclairer nos débats.

Non seulement je conteste le fait qu'il s'agisse d'une méthode précipitée, mais encore plus que nous ayons manqué de clarté. C'est un travail totalement transparent. Je pense même qu'il s'agit d'un exemple de travail collaboratif et transparent, trans-partisan, en tout cas pour tous ceux qui ont accepté de mener ces débats. Parce que vous ne pouvez pas nous reprocher, à nous, les conséquences de votre propre inconséquence, à savoir le boycott de nos groupes de travail. C'est vous qui avez choisi la politique de la chaise vide, laquelle vous amène à proférer des énormités dans cette séance.

Lorsque M. le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Monsieur LECOQ, vous faites état d'une fuite d'une note dans le journal "Le Monde", mais, Monsieur LECOQ, c'est moi-même qui ai envoyé cette note avant qu'elle paraisse dans le journal "Le Monde" à tous les membres du groupe de travail pour que vous puissiez organiser des débats dans les Conseils d'arrondissement. Et c'est vous qui avez refusé d'inscrire ces débats à l'ordre du jour de vos Conseils d'arrondissement. C'était votre décision. C'est vous qui avez refusé le débat démocratique dans les Conseils d'arrondissement.

Quant à la saisine des Conseils d'arrondissement, avant même ce Conseil de Paris, c'est le groupe de travail qui, unanimement, a choisi cette méthode, à savoir d'abord saisir les Conseils d'arrondissement pour un débat à partir d'une note de synthèse de nos travaux, pour qu'ensuite l'Exécutif prenne ses responsabilités et rédige trois propositions de vœu de l'Exécutif. Puis, après les débats et enrichis des débats qui ont eu lieu dans les Conseils d'arrondissement, prenant en compte les échanges avec l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, nous présentons nous-mêmes ces trois vœux devant les groupes du Conseil de Paris, dont celui des Républicains, tous les groupes ayant pu amender les vœux qui sont aujourd'hui soumis à vos voix.

Je dois d'ailleurs dire que, dans un rare moment d'inattention, vous avez même fait une proposition d'amendement constructive, proposition que nous avons prise en compte et retenue. En revanche, ce qui est vrai, c'est que ce que nous avons découvert dans la presse, ce sont les propositions du groupe les Républicains, puisque Mme KOSCIUSKO-MORIZET, qui n'est pas venue dans les groupes de travail, en revanche, régulièrement, nous faisait grâce de quelques déclarations à l'AFP. C'est ainsi que nous avons appris quelques-unes des propositions de la droite pour cette réforme du statut de Paris.

Ce matin, il faut présenter une vraie réforme. D'abord, je voudrais vous dire qu'à la fin de nos débats, juste avant de déjeuner, nous vous répondons : "Mais laquelle ?" Parce que nous n'avons pas entendu dans l'ensemble de vos propositions et de vos interventions, bon nombre de vraies réformes du statut de Paris. Finalement, pourquoi n'avons-nous vu rien venir ? Ce pourrait-il que vous n'arriviez pas, au sein de votre groupe, à vous mettre d'accord sur une réforme ambitieuse que, pourtant, vous appelez de vos vœux ?

Ou plutôt, si, nous avons eu quelques propositions. Par exemple, transférer tous les pouvoirs aux arrondissements et ce qu'il reste à la Métropole du Grand Paris. Tous les pouvoirs aux arrondissements, c'est-à-dire la fin de l'unité de Paris, si possible la fin des logements sociaux, ce serait encore mieux. Quant au reste des pouvoirs à la Métropole du Grand Paris, si possible, après la fusion des départements dans cette métropole parce qu'il reste deux départements de gauche et cela, vous ne pouvez pas le supporter.

Finalement, à part ces quelques propositions, nous n'avons vu rien venir pour cette réforme ambitieuse du Conseil de Paris. D'ailleurs, je conclurai ce point en citant Mme BÜRKLI. Je n'ai même pas besoin de commenter ce qui apparaît comme votre seule boussole. Je cite : "Il nous faut mettre fin au mandat de la Maire de Paris". Nous avons compris ce qui vous anime.

Le deuxième point sur lequel je souhaiterais répondre concerne ce que vous craignez, à savoir l'instrumentalisation politique de cette réforme des arrondissements de Paris. D'abord, les faits vous donnent tort puisque nous vous présentons aujourd'hui le seul scénario qui ne modifie pas la composition du Conseil de Paris. Nous avons en effet choisi le scénario qui est le plus consensuel et qui est satisfaisait - Monsieur LEGARET, attendez le résultat du vote à l'issue de nos débats - car il répond à l'ensemble des problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

D'abord, il propose des avancées démocratiques majeures, par une meilleure représentation, équilibrée, équitable, juste des Parisiens. Ensuite, parce qu'il garantit une place à l'opposition dans les petits arrondissements, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Enfin, parce que cette proposition diminue les écarts de population. Il y a tout de même deux arguments que je considère comme légitimes et que je voudrais dissiper.

D'abord, le risque de charcutage à l'Assemblée et au Sénat. Il est vrai que les parlementaires auront une liberté de débat et une liberté de vote. Mais nous ne croyons pas du tout à ce scénario que vous semblez craindre, à savoir une remise à plat totale de la réforme que, nous-mêmes, nous proposons. D'ailleurs, surtout pas au scénario que vous-mêmes mettez en avant par celui que vous nous distribuez ce matin. Finalement, c'est faire œuvre d'un certain mépris des parlementaires, que beaucoup d'entre vous ont choisi de rester, puisque vous craignez que les parlementaires puissent créer des arrondissements qui iraient du pont des Arts jusqu'à la place Denfert-Rochereau, ou encore un autre arrondissement qui irait de l'arc de Triomphe jusqu'à Barbès. Nous respectons les parlementaires, y compris vous-mêmes, et nous ne pensons pas qu'ils iront jusqu'à de telles bêtises.

Nous avons fait un travail lourd, un travail qui, je crois, est rassembleur, objectif et qui saura convaincre les parlementaires. Je vous suggère de fréquenter peut-être un peu moins les sites conspirationnistes sur Internet qui voient du complot partout. Non, il n'y a pas de plan caché.

Je comprends également certains de vos arguments que nous avons plus lus dans la presse qu'entendus ce matin, mais qui sont pourtant respectables, à savoir la nécessité de respecter l'Histoire de Paris et de ses arrondissements. Nous sommes, en effet, tous fiers de l'Histoire de notre Capitale et donc, de l'Histoire de nos arrondissements. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous maintenons les arrondissements et nous rassemblons les arrondissements du Centre de Paris dans un seul et même secteur, ce qui, par ailleurs, nous permet de maintenir les codes postaux pour l'ensemble des Parisiens.

Nous pouvons continuer à contempler Paris et ses arrondissements dans les films de cinéma du patrimoine. Nous pouvons contempler Paris dans la littérature française du "Le ventre de Paris" ou de "L'assommoir" d'Emile Zola, de Victor Hugo jusqu'à MODIANO. C'est justement au nom de cette fidélité à l'Histoire riche de notre Capitale et de ses arrondissements que nous avons le devoir de faire bouger Paris, de faire progresser notre ville.

Ce que je crois surtout, Mesdames et Messieurs de l'opposition, c'est qu'au-delà de ces vrais débats légitimes, la vérité, c'est que c'est vous qui menez une bataille politicienne. Vous nous accusez - je cite - de vouloir assurer la réélection de la Maire de Paris dans un fauteuil, avec cette même réforme que nous vous proposons aujourd'hui. Mais, comme je le disais à l'instant, cette réforme ne change en rien l'équilibre du Conseil de Paris. Finalement, c'est un joli éclairage sur l'ampleur de vos ambitions et la confiance que vous avez en vous-mêmes pour les années à venir.

La vérité, c'est que vous menez aujourd'hui un combat pour défendre une personne, pour défendre un Maire et un Maire de droite. Je citerai Bernanos qui a dit : "Qui dit conservateur, dit surtout conservateur de soi-même". Cela s'applique tellement bien à vous, Monsieur Jean-François LEGARET. D'ailleurs, vous l'assumez parce que, pendant nos débats, Jean-François LEGARET, vous avez dit, en parlant de Jacques BOUTAULT : "il se fait harakiri", comme si l'avenir de nos arrondissements était d'abord et avant tout l'avenir personnel des maires d'arrondissement. Nous contestons cela.

D'ailleurs, je voudrais très sincèrement remercier les trois maires d'arrondissement de gauche qui, eux aussi, sont concernés par cette fusion des quatre arrondissements du Centre de Paris et qui, eux, font valoir l'intérêt général, l'avenir de notre ville, avant leur propre intérêt personnel. Qu'ils en soient remerciés.

C'est une bataille politicienne quand vous affirmez, mois après mois, que la droite a bénéficié de plus de voix que la gauche lors des dernières élections. Contre toute évidence, c'est un mensonge qui est répété. Ce n'est pas parce qu'il est répété qu'il devient vérité. Vous aurez beau truquer les chiffres, les additions, il n'en demeure pas moins qu'ils sont têtus. La gauche a bénéficié, lors des dernières élections, d'au moins 15.000 voix de plus que la droite. Finalement, ce à quoi nous assistons, c'est la même chose depuis 2001, c'est-à-dire le refus de votre part d'accepter la légitimité de la gauche au pouvoir à Paris. Il faudra vous y faire. Cela fait 15 ans que la gauche est élue, que la gauche est légitime, légitimité qui a d'ailleurs été largement réaffirmée par les électeurs lors des dernières élections régionales.

Vous nous dites également - je n'en ai pas terminé, rassurez-vous - "La modernité, c'est le suffrage direct pour élire le ou la Maire de Paris, comme toutes les communes de France." Passons sur cette inexactitude évidente, de fait. Je me permets tout de même de dire que si nous appliquons cette proposition aux élections de 2014, vous seriez nettement moins nombreux sur les bancs de l'opposition en raison de la prime majoritaire.

J'ajoute que nous ne sommes pas favorables à ce que le Maire de Paris, la Maire de Paris, qu'elle soit de gauche, qu'il soit de droite, deviennent un maire aux pouvoirs absolus, ce qui serait la conséquence évidente de cette proposition. Nous avons, nous, une conception différente de la modernité. Pour nous, la modernité, c'est plus de démocratie, par exemple avec le budget participatif, c'est moins de cumul des mandats lorsque nous constatons que la quasi-totalité des maires de droite soit est parlementaire, soit vient de se faire élire conseiller régional. La modernité en démocratie, c'est aussi une certaine morale qui veut que quand on devient Conseiller de Paris, on ne reste pas Député de l'Essonne.

Je conclus en vous disant, Madame la Maire, que ce que l'Exécutif propose aujourd'hui c'est la construction d'arrondissements modernes, d'arrondissements du XXI<sup>e</sup> siècle. Arrondissements qui répondent à la logique d'attractivité de la nouvelle Métropole du Grand Paris par une proximité assurée par les élus d'arrondissement et par des arrondissements renforcés.

Ce que nous vous proposons, ce sont des arrondissements modernes, plus justes, plus équitables, plus homogènes. Ce que nous vous proposons, c'est une réforme qui garantit plus de services publics, des services publics plus justes et plus efficaces et ce sont aussi des maires d'arrondissement avec plus de pouvoirs, poursuivant ainsi le mouvement engagé depuis 2001 et notamment lors de la dernière mandature avec Maïté ERRECART ici présente.

Concernant les vœux, très rapidement, l'Exécutif répond favorablement à la demande du groupe UDI-MODEM de scinder le vœu n° 2 concernant les arrondissements en 2 vœux différents. Le vœu n° 2 bis traitera de la fusion des 4 arrondissements du Centre de Paris et le vœu n° 2 ter traitera du transfert de compétences auprès des maires d'arrondissement.

Concernant les vœux n<sup>os</sup> 4, 5, 6 et 7 des groupes Europe Ecologie Les Verts ou Radical de Gauche, Centre et Indépendants, nous en demandons le retrait puisque nous avons intégré dans les vœux de l'Exécutif la quasi-totalité des demandes de ces vœux.

Concernant les vœux n<sup>os</sup> 9, 11 et 12 du groupe les Républicains, l'Exécutif émet un avis défavorable car ils ne tiennent aucun compte de nos propositions ou même d'ailleurs de l'état existant de l'organisation de la Ville de Paris.

Enfin, concernant le vœu n° 13 du groupe UDI-MODEM, qui propose de poursuivre le débat sur le système électoral parisien, les 3 vœux de l'Exécutif proposent que le débat soit effectivement poursuivi au-delà de ce Conseil de Paris, ce qui inclura la question du mode de scrutin. Nous pensons en effet qu'il nous faut poursuivre la réflexion et améliorer encore cette réforme historique du statut de Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, bravo, Bruno JULLIARD, pour ces réponses toniques, justes et progressistes.

Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup.

Je vais commencer avant la demande de suspension de séance, cela me permettra d'aller plus vite...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, après quand même les interventions de l'Exécutif.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, vous avez déjà répondu à un certain nombre d'interrogations et de demandes de précisions formulées par les membres de notre Conseil. Je souhaiterais à mon tour remercier l'ensemble des services de la Préfecture de police, de la Préfecture de région et les services de la Ville que nous avons en effet beaucoup sollicités ces derniers mois pour avancer dans ces réflexions.

Je concentrerai mon propos sur quelques précisions supplémentaires concernant la répartition des compétences. Je retiens tout d'abord qu'il y a un certain consensus sur ce sujet parce que tout le monde convient qu'il est temps de revoir, à l'aune de la situation de la Ville de Paris et de la situation de notre pays, les compétences avec une grille de lecture assez simple.

La première, c'est qu'il faut tendre vers le droit commun. Il n'y a pas de raison de laisser perdurer des exceptions historiques qui trouvent leurs fondements dans des temps anciens où la Ville de Paris était en conflit avec le pouvoir central, ce qui n'est plus le cas évidemment.

Ensuite, il faut également reconnaître ce qui était des spécificités de notre ville, qui restent des spécificités et qui justifient quelques dérogations au droit commun sur des problèmes que M. le Préfet a évoqués et sur lesquels je reviens tout de suite. La grille de lecture doit permettre quoi ? Que le meilleur acteur pour piloter les politiques publiques soit compétent, que nous regroupons donc les compétences là où elles doivent être mises en œuvre. C'est bénéfique pour les dépenses publiques, c'est bénéfique en termes de simplicité pour les Parisiens et je crois que tout le monde s'y retrouvera en efficacité et en efficience des dépenses.

Après, cela soulève un certain nombre d'inquiétudes ou d'interrogations. Monsieur LE RESTE, vous évoquez la nécessité d'associer les personnels à ce sujet. Evidemment, vous avez raison, un travail pérenne de consultation des organisations syndicales et des représentants des personnels, à la fois de la Ville et de la Préfecture de police est en cours. J'insiste sur le fait que cela ne chamboulera pas fondamentalement notre Ville puisque, comme la Maire l'a dit, nous ne touchons pas au statut des administrations parisiennes et la fusion Ville/Département consistera uniquement à mettre en extinction 3 corps départementaux sans la moindre incidence sur les personnels concernés.

Sur l'habitat indigne et insalubre. Monsieur HÉLARD, nous avez émis un certain nombre d'interrogations. Il faut entrer plus dans le détail, c'est l'occasion de redire qu'aujourd'hui ce n'est pas une séance conclusives mais que nous rentrerons progressivement dans le détail. Je suis tout à votre disposition pour vous dire exactement en quoi nous voulons moderniser ce système, qui partout est sous double tutelle des préfectures et des villes mais à Paris sous triple tutelle, et que nous pensons tous qu'il est normal de rationaliser ce point.

Sur la délivrance des titres d'identité, là aussi, un peu de bon sens. Quand les Parisiens vont demander une carte d'identité ou un passeport, la plupart du temps ils ne s'interrogent pas où ils vont le demander, s'ils le demandent à la Préfecture, etc. Tout cela est assez anecdotique pour eux. Ce qu'ils veulent, c'est avoir leur titre d'identité le plus rapidement et le plus efficacement possible. Il nous semble, comme cela fonctionne très correctement partout en France, que la mairie et donc les mairies d'arrondissement peuvent avoir vocation à le faire. C'est d'autant plus important que dans le processus de montée en puissance des services numériques, l'idée que nous puissions avoir en mairie un recensement de la certification des identités numériques est un enjeu clé de la mise en œuvre du compte parisien unique. Cela nous évitera de demander au Parisien de prouver à chaque fois qu'il vient demander quelque chose qu'il est bien lui-même. C'est le moins que nous lui devons.

Enfin, la question des moyens, puisque c'est un sujet qui vous préoccupe et, je l'avoue modestement, qui me préoccupe aussi très largement, est une question assez simple en la matière. Nous avons un budget spécial de la Préfecture de police puisqu'il s'agit de compétences municipales exercées par la Préfecture de police que nous finançons. Je dis cela sous le contrôle de M. le Préfet.

Nous faisons un travail technique qui consiste à recenser pour chacune des missions en question les moyens afférents qui sont financés aujourd'hui via le budget spécial de la Préfecture de police et nous aurons une réintégration des personnels et des moyens afférents à la Ville. C'est évidemment essentiel et c'est écrit comme tel dans le vœu qui est proposé. Nous veillerons à disposer des moyens pour la bonne exécution des compétences que nous récupérerons.

Je veux finir par le vœu du groupe les Républicains qui a dit : "On est d'accord, on n'est pas d'accord, en fait on est d'accord mais c'est insignifiant mais ce n'est pas important", on finit par dire qu'ils sont d'accord avec deux exceptions. Il y en a une - Bruno JULLIARD l'a rappelé fort justement et Danielle SIMONNET, nous l'avons applaudie, l'avait dit également -, une grille de lecture dans le schéma des compétences qui est assez rigolote : doivent être exercées comme compétence par la Ville de Paris, aucune, c'est-à-dire ne pas être à l'endroit où vous n'avez pas les responsabilités. Je le dis, c'est une manière très politicienne d'engager le débat.

Vous proposez la mise en place d'un groupe de travail associant Préfecture de police, Métropole et Ville. Là aussi, si vous aviez eu la délicatesse, au moins l'intérêt de participer au groupe de travail, vous auriez su que ces discussions ont lieu. D'ailleurs, je vous rappelle que nous discutons très bien avec la Métropole puisque nous avons élu tous ensemble le Président et que la Maire de Paris en est la première vice-présidente. On sait donc très bien dialoguer avec la Métropole et nous veillerons à la bonne articulation des compétences dont d'ailleurs le sujet de l'habitat indigne que nous venons d'évoquer.

J'en finis avec le sujet qui est un sujet plus politicien - on n'en fait pas beaucoup - qui est celui de la police municipale. Contrairement à Monsieur, je ne cumule pas, je suis juste conseiller de Paris.

Le Code général des collectivités territoriales fixe ce que veut dire une police municipale parce que vous vous gardez bien de la définir dans votre vœu. L'article 2212-1 du CGCT précise ce qu'est une police municipale. Le bon

sens consiste d'abord à prendre acte qu'une grande partie de ce qui relève ordinairement des compétences de police municipale est déjà exercée par la Ville de Paris. En réalité, nous exerçons déjà en matière de police administrative, de sécurité de proximité, de sécurité sur la circulation des compétences de police municipale.

Nous avons une spécificité historique qui date du 12 Messidor an VIII - ce n'est pas neuf - concernant la sécurité publique : l'ordre public sur notre territoire. Là aussi, le bon sens démontre à quel point cela est évident, M. le Préfet l'a rappelé et je le dis notamment dans ce contexte très particulier post-attentats que nous vivons actuellement : en matière de sécurité publique, c'est évidemment la Préfecture qui doit être compétente parce que l'Etat a une responsabilité singulière.

Notre ville est la capitale. Notre ville accueille les sièges des institutions de la République. Notre ville accueille la représentation diplomatique de l'ensemble des pays. C'est une ville qui accueille des dizaines de millions de touristes et de visiteurs par an. C'est le siège de tous les grands événements et de beaucoup de manifestations. Il est donc impensable que l'ordre public ne relève pas d'une mission spécifique de l'Etat.

J'en viens enfin à l'unique obsession...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faudrait conclure, Emmanuel, parce que, après, il y a Mao PENINOÙ aussi.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Oui, Madame la Maire.

J'en viens à l'unique obsession qui semble vous animer, c'est-à-dire qu'il faudrait que la police municipale soit armée. Vous savez très bien le débat qui anime la pertinence ou non du port d'armes dans les polices municipales. Y compris dans votre formation politique, c'est un sujet qui ne fait absolument pas l'unanimité.

L'enjeu de la police municipale, c'est en réalité l'enjeu de la police de proximité, de la sécurité de proximité. C'est exactement ce dont nous parlons avec la mise en œuvre de la brigade de lutte contre les incivilités dont ma collègue Colombe BROSSEL est en charge, la récupération de l'intégralité - sans doute peut-être, je l'espère, en tout cas, à titre personnel - des A.S.P. pour la question de la régulation du stationnement payant, peut-être même du stationnement gênant.

C'est bien sur ces missions pratiques de proximité que nous attendent les Parisiens et pas sur la question de savoir si la personne a une arme ou pas.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

La parole est à Mao PENINOÙ pour conclure et nous passerons au vote.

**M. Mao PENINOÙ,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le débat ayant été long, mes collègues très complets, je vais être court, d'autant plus que le sujet qui concerne la fusion de la Ville et du Département a été dans tous nos débats sans doute le sujet le plus consensuel.

Quelques petites précisions.

D'une part, pour répondre à David BELLARD qui s'inquiétait notamment des questions de péréquation et pour lui indiquer que, bien entendu, cette nouvelle entité basée sur la Municipalité qui regroupera le Département respectera la totalité de ses engagements de solidarité et donc de péréquation. Il n'y a de ce point de vue absolument aucun problème.

Une réponse rapide au vœu n° 10 déposé par les Républicains. Ce sera un avis défavorable qui lui sera donné pour deux raisons. D'une part, ce vœu demande que nous supprimions le Département et c'est bien l'inverse que nous voulons faire en sanctuarisant le Département dans le cadre de la Municipalité parisienne, en lui transférant l'ensemble de ses compétences. Il n'est pas question pour nous de supprimer le Département. Il exerce y compris un certain nombre de compétences de proximité qu'il nous semble extrêmement intéressant de garder dans un cadre municipal. C'est d'ailleurs la même raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à la fusion des départements dans le cadre de la Métropole.

Enfin parce que la troisième demande de ce vœu paraît quelque peu surréaliste à l'issue de ce débat. En effet, vous nous demandez de mettre en place un groupe de travail pluraliste. Excusez-nous, cela fait maintenant quelques mois que nous les réunissons quand vous n'y participez pas. L'avis sera donc défavorable.

Puisqu'il me revient de conclure ces réponses pour les adjoints, permettez-moi, peut-être avec un peu de malice, Madame la Présidente du groupe les Républicains, de vous dire que j'avais noté en ouverture de ce débat votre incapacité à accepter votre défaite électorale. Nous aurons noté durant ce débat votre obsession pour le scrutin



présidentiel. Permettez-moi donc - justement avec un peu de malice - de souhaiter dans ce cadre très bon courage à vos concurrents lors de la primaire de votre parti.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Mao PENINO.

A l'issue de ce débat et des réponses qui viennent d'être données, je vais mettre à présent aux voix.

Allez-y, Madame la Présidente du groupe LR.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Nous avons reçu ce matin deux nouveaux vœux, ce qui fait quatre - quand je dis "ce matin", Delphine me signale que c'était il y a 10 minutes. On en avait trois la semaine dernière. Ce matin vous déposez sans les distribuer à tout le monde un bis et un ter.

Je demande donc, d'une part, une interruption de séance et, d'autre part, que le vote soit reporté en début d'après-midi. Cela me semble le minimum compte tenu des délais que vous imposez à ce débat.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Une minute de suspension de séance.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures trente-huit minutes, est reprise à treize heures quarante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Fin de la minute de suspension de séance.

### **Observations sur le déroulement de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à Mao PENINO pour répondre à l'interpellation de la présidente du groupe LR.

**M. Mao PENINO,** adjoint. - Madame la Présidente, vous le savez sans doute, le Conseil de Paris a dématérialisé un certain nombre de choses. Cela nous permet d'ailleurs d'être dans un cycle de développement durable que je crois vous partagez avec nous.

Je vous le dis avec beaucoup de précision : les vœux dont vous parlez ont été mis en ligne sur ODS - et donc accessibles à l'ensemble des Conseillers de Paris - il y a maintenant plus de deux heures de cela. Il m'a semblé vous voir vous absenter à plusieurs reprises de la séance depuis ces deux heures. J'imaginai, moi, que c'était pour les travailler.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Par ailleurs, c'est aux différents secrétaires généraux des groupes de distribuer ces documents. Ils ont été distribués.

Madame, je vous redonne la parole. Puis, nous passerons au vote. Madame KOSCIUSKO-MORIZET, président du groupe LR.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Je demande qu'il soit précisé au procès-verbal, sous le regard bienveillant du Secrétaire général du Conseil et du Préfet de police, que nous n'avons donc pas eu les vœux.

Monsieur PENINO, pendant la séance, nous travaillons sur ce qui est sur table. Les vœux n'ont pas été distribués sur table. On nous appelle donc à voter sur des vœux qui n'ont pas été distribués.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Si vous, vous travaillez, nous, nous ne nous amusons pas et nous ne comptons pas les pâquerettes.

Tout le monde a eu ces vœux. C'est ce qui figurera au procès-verbal.

### **Débat organisé sur la réforme du statut de Paris (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je passe à présent aux votes.

Le vœu n° 1 de l'Exécutif est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 bis concernant les compétences Etat et Ville.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à une très large majorité. (2016, V. 1).

Le vœu n° 2 de l'Exécutif est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 bis concernant le regroupement des arrondissements 1er, 2e, 3e et 4e.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à une très large majorité. (2016, V. 2).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 ter concernant les compétences élargies des maires d'arrondissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté avec encore une plus large majorité puisque nos collègues du groupe UDI-MODEM ont rejoint le vote de la majorité. (2016, V. 3).

Le vœu n° 3 de l'Exécutif est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 bis concernant la fusion Ville et Département.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté là aussi, très large majorité, au-delà de la majorité de notre Conseil. (2016, V. 4).

Le vœu n° 4 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Le vœu n° 5 est retiré également.

Le vœu n° 6 est retiré.

Le vœu n° 7 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 déposé par le groupe les Républicains prévoyant la suppression des départements avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 13 déposé par le groupe UDI-MODEM est retiré.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous venons de voter à une très large majorité, et je vous en remercie, les quatre vœux fondant la démarche relative au statut de Paris.

Merci à vous tous. Bon appétit.

La séance est suspendue. Retour à 15 heures.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures quarante-cinq minutes, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).*

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Devant cette affluence massive, mais de qualité, les meilleurs sont là, et ils continuent à arriver, les meilleurs.

## Compte rendu de la 3e Commission.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je vous propose quand même que nous débutions les travaux de cette 3e Commission, les dossiers de Célia BLAUDEL, mais avant, conformément au Règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à M. le Président de la 3e Commission, cher Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

La 3e Commission s'est donc tenue lundi 8 février. En premier lieu, Pénélope KOMITÈS a mis en avant les projets de délibération DEVE 8 et DEVE 2-G concernant les marchés d'entretien des espaces verts situés dans les établissements municipaux et départementaux, comme les écoles, les crèches, les gymnases et les cimetières.

Elle a souligné également l'intérêt du projet de délibération DEVE 13 sur le concours "graines à tous les étages", qui permettra de distribuer aux Parisiens des graines pour des plantations sur les balcons et les terrasses, ainsi que le projet de délibération DAE 2 sur le projet expérimental de valorisation des déchets au marché couvert alimentaire Saint-Martin dans le 10e arrondissement de Paris.

J'ai ensuite donné la parole à Mao PENINOÛ, qui a fait une présentation du plan de renforcement de la propreté, que nous étudierons demain en débat organisé.

Dans l'échange qui a suivi, la question de l'enlèvement des encombrants, posée par Yann WEHRLING, a fait l'objet d'une discussion approfondie.

Christophe NAJDOVSKI est ensuite intervenu pour présenter le projet de délibération DVD 1 G, concernant le service PAM 75, ce service de transport de personnes à mobilité réduite tellement utile dont il convient de renouveler le marché.

Nous en sommes venus ensuite au projet de délibération DVD 3-G sur le renouvellement des traverses de Charonne, Ney-Flandre et Bièvre-Montsouris, des vœux y étant rattachés. Pascal JULIEN, Didier LE RESTE, Carine PETIT et François DAGNAUD les ont présentés, et Mme GALLOIS est également intervenue sur ce thème. Nous allons y revenir tout à l'heure.

Célia BLAUDEL a ensuite mis en avant le projet de délibération DPE 18 sur la tarification sociale de l'eau, qui permettra de créer une aide préventive, favorisant l'accès à ce bien essentiel, avec la mise en place des premiers mètres cubes d'eau gratuits pour les foyers les plus fragiles.

Elle a souligné également l'importance du projet de délibération DEVE 1 sur le subventionnement de l'Agence parisienne du Climat, et du projet de délibération DEVE 4 sur la participation de la Ville de Paris au budget de l'Association Airparif pour 2016.

Enfin, Colombe BROSSEL est intervenue sur les projets de délibération de sa délégation, qui, cette fois, ne comporte pour ce Conseil que des dossiers de la Préfecture de police. Elle a annoncé toutefois qu'au prochain Conseil, il y aurait un projet de délibération Ville sur la politique de la ville.

Le projet de délibération PP 2, sur les opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur, a suscité notamment un débat, M. GOJJON ayant émis un jugement très négatif sur le rapport du Préfet de police.

Colombe BROSSEL, comme le nouveau directeur adjoint du cabinet du Préfet de police, M. BOULANGER, que je profite de l'occasion pour saluer, ont contesté cette appréciation et ils se sont l'un et l'autre dit ouverts à la poursuite de la réflexion sur ce sujet.

Voici donc un résumé de cette 3e Commission.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

## **2016 DEVE 4 - Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (572.566 euros) au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2016.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 4, à savoir, la subvention à Airparif, et la parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je résumerai notre problème, face à ce projet de délibération, par le dicton "mieux vaut ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier". C'est particulièrement vrai en matière de santé publique et d'analyse du risque.

Nous partageons largement, et nous l'avons dit dans cette Assemblée, les objectifs du plan de santé environnementale visant à garantir un air de qualité pour tous. Nous apprécions particulièrement le travail de l'Association Airparif, dont nous votons chaque année la subvention, et nous soulignons aussi régulièrement, dans cette Assemblée, l'importance de son travail.

Nous savons qu'une action éclairée en matière d'environnement ne peut se faire sans une information scientifique rigoureuse, mais précisément, la démarche scientifique nécessite l'interaction, la contre-expertise de différents groupes d'experts. Le contre-exemple Volkswagen devrait nous inciter à plus de vigilance sur la diversité des systèmes de contrôle, et j'y reviendrai.

Nous l'avons déjà dit lors de la discussion sur le Plan de santé environnementale en décembre dernier, nous l'avons redit lors d'un vœu, négligé, nous le répétons aujourd'hui : l'analyse de la pollution nécessite des expertises variées. Et nous pensons que le secteur public doit conserver une capacité d'analyse en interne. C'est pourquoi nous n'approuvons pas la volonté de l'Exécutif d'externaliser complètement l'analyse de la qualité de l'air à Airparif en matière de mesure des hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P.) et composés.

C'est le problème de ce projet de délibération, que je qualifierais de "deux en un" : il couple la subvention classique à Airparif, que nous approuvons, à une subvention supplémentaire, actant le transfert de l'analyse des H.A.P. des laboratoires de la Ville à Airparif, ce que nous refusons. Sans écouter nos mises en garde, l'Exécutif avance son plan d'externalisation. Ce projet de délibération vient en bout de chaîne l'acter concrètement.

Si nous partageons l'ambition de notre majorité en matière de santé publique, nous continuons de penser que la méthode choisie n'est pas la bonne. La divulgation des tricheries du groupe Volkswagen n'est pas si ancienne. Les émissions des véhicules sont une réalité objective, que n'importe quel laboratoire aurait dû pouvoir mesurer, mais ayant face à lui un seul protocole de contrôle, bien connu de tous, le constructeur allemand a pu tricher pendant de nombreuses années. Finalement, c'est un chercheur d'une petite université américaine qui, en appliquant un protocole non standard, mais rigoureux, a permis de révéler la fraude.

Par ailleurs, nous soulignons régulièrement l'importance du service public. Il peut avoir ses inconvénients pour certains, je l'ai entendu, mais il offre une garantie de statut pour les personnels et des moyens récurrents qui peuvent permettre de s'affranchir des logiques purement comptables.

Les chercheurs et les techniciens du service public peuvent plus facilement développer un travail rigoureux dans l'intérêt de tous. L'exemple le plus flagrant est celui du réchauffement climatique. La mobilisation des peuples et de leurs Gouvernements lors de la COP 21 n'aurait jamais eu lieu sans le travail du G.I.E.C. Ces chercheurs du monde entier ont révélé la réalité objective du réchauffement. Sa réalité scientifique est irréfutable.

Ce groupe d'experts indépendants est constitué de chercheurs, statutaires, travaillant en France, dans différents laboratoires publics, qu'ils soient gérés par l'Etat, le CNRS ou des universités. Les garanties que leur apporte leur statut et le financement récurrent de leurs recherches permettent à ces chercheurs d'être de vrais lanceurs d'alertes, indépendants des lobbys pétroliers, indépendants des lobbys religieux et indépendants des lobbys idéologiques.

En matière d'analyse de la pollution, nous disons que l'action des collectivités est indispensable. Nous ne sous-estimons pas l'apport de structures extérieures comme Airparif. C'était tout l'intérêt de la collaboration entre Airparif et les laboratoires de la Ville. Nous l'avons souligné. Mais en transférant, comme il est proposé, totalement l'analyse en routine des polluants aromatiques sur Airparif, l'Exécutif rompt avec cette pluralité, qui plus est en réduisant le service public. C'est pour nous un contresens.

Enfin, vous le savez aussi, cette externalisation des compétences suscite une inquiétude, que nous jugeons légitime, de la part des personnels. Ils interpellent la Maire de Paris ce matin dans un courrier ouvert. Leur avis n'a été demandé que bien tardivement, et les critiques n'ont pas été entendues. Quel gâchis, avec un si bel objectif, celui de la santé pour tous, que d'arriver à autant d'abstentions par un manque de méthode !

Nous partageons la volonté de développer de nouvelles actions en matière de santé environnementale, mais cela ne peut se faire en détricotant d'autres actions non moins importantes, innover est louable, mais pas n'importe comment.

Je le redis pour conclure : nous apprécions le travail d'Airparif, nous voterions sans souci un projet de délibération classique pour Airparif, mais nous ne soutenons pas un projet de délibération qui nous force à acter une externalisation que nous estimons être une erreur. La santé publique mérite mieux que ces petits arrangements. La santé publique mérite notamment un service public de qualité.

Si nous nous abstenons sur ce projet de délibération cette année, cela n'engagera pas notre vote l'année prochaine sur ce même type de projet de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur Jean-Noël AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

S'il ne s'agit pas effectivement de mettre tous nos œufs dans le même panier, je pense qu'il ne faut pas tout mélanger non plus sur ce sujet, et je voudrais recentrer le propos sur l'objet même de ce projet de délibération.

Il s'agit bien de discuter de la participation de la Ville à cette association importante qui est Airparif. Participation qui est d'autant plus fondamentale dans la période, car il n'y a plus aucun doute - je pense que nous le partageons tous, toutes les études scientifiques le montrent - la pollution de l'air a un impact considérable sur la santé. Dans notre région, ce sont bien six mois d'espérance de vie que nous perdons chaque année.

Deuxième élément important, nous sommes, Jean-Noël AQUA l'a dit, en plein scandale du diesel, mettant en cause les grands constructeurs. Il est donc important que nous puissions avoir cette expertise déployée par Airparif, d'autant plus pour nous accompagner dans l'analyse de la situation.

Et surtout, élément essentiel, Airparif aujourd'hui, malgré sa forte implication à nos côtés, fait face à une situation financière délicate, du fait du retrait en partie du financement de l'Etat à l'association, et surtout puisqu'après les Hauts-de-Seine, après la Seine-et-Marne, voilà que le département des Yvelines a décidé de retirer sa contribution à Airparif. C'est extrêmement dommageable et décevant.

Dans ces conditions, plus que jamais, nous avons besoin de soutenir largement Airparif dans notre contribution de manière classique, mais aussi en renforçant notre partenariat, notamment en confiant un certain nombre d'études à cette association qui, je le rappelle, nous soutient et nous aide au quotidien, que ce soit dans l'information, la sensibilisation du grand public, dans son volet études, mais en étant aussi un outil structurant en termes de politique publique.

Je le redis, avec ce projet de délibération, Paris prend toutes ses responsabilités, pour la santé des Franciliennes et des Franciliens, et je pense que ce serait un signal politique fort que notre Conseil le rappelle en votant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BLAUDEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 4).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le GEP relatif au déploiement du compteur Linky.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 15 est relatif au déploiement du compteur Linky.

La parole est à Mme SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris demande par ce vœu tout simplement de l'information, de la communication et peut-être finalement de la transparence.

De quelle façon ? Par la tenue de réunions publiques et de débats sur l'installation des compteurs Linky et Gazpar, au moins un mois avant l'installation des compteurs, et ceci pour chaque quartier concerné, en présence des habitants, des associations, d'ERDF et de GRDF avant le déploiement. Une proposition plutôt simple, sur un sujet qui a donné lieu à bien des débats déjà, jusqu'à maintenant plutôt loin des Parisiens.

Or, le déploiement des compteurs Linky démarre dans certaines parties des 3e, 9e, 10e, 11e et 19e arrondissements de Paris.

Si Linky est présenté comme une nouvelle étape en faveur de la transition écologique du territoire parisien, favorisant la maîtrise de la consommation électrique par chaque foyer parisien, de nombreuses associations de consommateurs, mais aussi des experts, doutent ou contestent les avantages supposés de Linky, s'inquiétant notamment de sa fiabilité, de son impact sur la santé - courant CPL, ondes électromagnétiques -, de la confidentialité des données recueillies par le compteur et de son manque d'efficacité en matière de maîtrise de la consommation d'énergie, et donc aussi de son coût pour le consommateur.

D'une façon générale, la présentation de ces compteurs par GRDF contribue paradoxalement à alimenter ces doutes. Aucune mention des ondes électromagnétiques qu'il émet, par exemple, sur la plaquette consultable en ligne.

Les collectivités locales sont de droit propriétaires des ouvrages des réseaux de distribution, des compteurs et des systèmes de comptage, comme cela a été explicitement prévu dans les cahiers des charges de concession signés par EDF puis ERDF.

Alors la Ville de Paris, responsable sur ces différents aspects et propriétaire des compteurs, se doit donc a minima d'informer ses habitants concernant l'installation des compteurs communicants.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Célia BLAUDEL pour vous répondre.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier Mme SOLANS et le groupe des Ecologistes de Paris pour ce vœu qui permet d'attirer l'attention de notre Conseil sur le sujet important des déploiements des compteurs communicants, mais aussi plus globalement sur le sujet de la gestion de ces réseaux d'électricité mais aussi de gaz, dont le sujet des compteurs n'est finalement qu'un révélateur, puisque nous sommes dans une situation des plus ambiguës.

Ces réseaux sont propriété de la Ville, et pourtant la loi nous oblige à les concéder à des opérateurs uniques. Des décisions stratégiques, comme l'évolution des réseaux ou comme la pose de ces compteurs, nous échappent. Elles échappent de manière générale aux collectivités et ce sont finalement des dispositions qui sont de plus en plus en contradiction avec le contexte de transition énergétique dans lequel s'inscrit la France et qui nécessiterait au contraire toujours plus de décentralisation.

Pour autant, nous avons posé les bases d'un cadre de travail pour que la Ville reprenne de plus en plus la place qui est la sienne dans le pilotage stratégique de ces réseaux. Nous sommes dans un dialogue de plus en plus exigeant.

J'en profite pour remercier ici l'ensemble des Conseillers et Conseillères de Paris, de tout bord politique, qui ont contribué en ayant pris part aux travaux des commissions supérieures de contrôle de gaz et de l'électricité.

Ce travail, nous l'avons aussi sur le déploiement des compteurs qui, je le rappelle, va toucher chaque foyer parisien, une fois le déploiement débuté, pour notamment favoriser le déploiement d'un dispositif d'information avec différents acteurs - bailleurs sociaux, ADIL, etc..

Je souscris donc complètement au vœu déposé par Mme SOLANS et j'y rendrai un avis favorable, si toutefois vous étiez d'accord pour accepter un amendement oral qui consiste à redonner l'initiative aux maires d'arrondissement - cela va dans la lignée des débats que nous avons eus ce matin - et qui rappelle évidemment notre soutien à nous, Mairie centrale, pour qu'ERDF et GRDF donnent bien sûr une réponse favorable à l'ensemble de ces sollicitations, ce dont je n'ose même pas douter.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Aurélie SOLANS nous fait signe qu'elle accepte cet amendement oral ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Nous en sommes d'accord. Merci.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Tout à fait.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote pour le groupe Communiste - Front de gauche.

Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Monsieur le Maire, notre groupe votera ce vœu, en y ajoutant peut-être une demande supplémentaire, au regard des problèmes rencontrés dans les villes expérimentales Dijon et Lyon sur la pose du compteur Linky.

Nous avons besoin de suivre de près l'installation de ces compteurs, et notamment des conditions dans lesquelles ils vont être installés.

Dans les commissions supérieures de gaz et d'électricité tenues la semaine dernière, j'ai attiré l'attention sur la question de la sous-traitance qui, chacun le sait, sous-traite et cela pose des problèmes de sécurité, notamment au niveau des installations.

Donc nous avons besoin d'informer et d'associer les populations concernées, et je dirai aussi que les maires des premiers arrondissements concernés doivent disposer d'un retour d'expérience de façon régulière sur ce dossier.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 5).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un diagnostic de la consommation des éclairages publics.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu suivant n° 16 relatif à un diagnostic de la consommation des éclairages publics.

La parole est à Mme Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la nuit, la lumière nuit.

Les effets de la lumière sur la santé ont été démontrés, effets sur la santé mais également la biodiversité. Or, les Parisiens sont particulièrement exposés : éclairage public, enseignes lumineuses, signalisation d'urgence, les sources sont multiples.

Il ne s'agit en aucun cas d'éteindre la ville-lumière mais de permettre d'illuminer mieux et de manière plus sobre sur le plan écologique.

Mieux illuminer nos rues pour plus de quiétude et au service de la santé publique, mieux illuminer nos monuments pour encore mieux les valoriser, mieux éclairer l'espace public en tenant compte aussi des nécessaires économies d'énergie, et éteindre la lumière quand sa justification n'est pas avérée.

La législation aujourd'hui en vigueur à Paris est en effet une traduction particulièrement souple de la loi sur le Grenelle de l'environnement et permet de maintenir les enseignes lumineuses allumées, même quand l'activité a cessé.



C'est la raison de ce vœu qui propose la mise en place d'un groupe de travail comprenant les différentes parties prenantes, riverains, commerçants, associations de protection de la nature, pour trouver l'équilibre entre l'indispensable et le superflu, limiter ainsi les nuisances pour les Parisiens, la faune et la flore, et favoriser la sobriété énergétique de notre ville.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Célia BLAUDEL pour vous répondre.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La nuit, la lumière nuit, ce n'est pas facile à dire. Je dirai plutôt Paris est ville-lumière quand même. Avant tout des lumières qui permettent à la fois de vivre la nuit et de mettre en valeur notre patrimoine architectural. Mais également des lumières, c'est vrai, qui consomment de l'énergie et ont un effet perturbateur sur la santé et la biodiversité. Je vous rejoins sur ces questions.

C'est d'ailleurs un sujet sur lequel l'Exécutif travaille depuis de nombreuses années puisque nous l'avons identifié comme un levier pour tenir un certain nombre des objectifs du Plan Climat Energie territorial. Travailler sur l'éclairage, cela nous permet d'agir tant sur les émissions de gaz à effet de serre que sur la baisse de notre facture énergétique. Nous avons d'ailleurs de bons résultats : 26 % de consommation d'énergie en moins depuis 2004. C'est l'équivalent de la ville de Toulouse que nous avons réduit en matière de consommation d'énergie, notamment en installant beaucoup de "leds", et un travail pour la préservation de la biodiversité. Je ne peux que vous inviter à aller voir cette zone test d'éclairage durable que nous avons visitée et inaugurée avec Pénélope KOMITÉS, il y a moins d'une dizaine de jours, dans le square René-Le Gall dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. C'est une zone où l'on teste beaucoup de choses et qui invitera à la réplique de ces systèmes sur l'ensemble de la ville. Ce sera avec plaisir que l'on vous y emmènera.

Mais, tout de même, je vous rejoins sur le fait que l'éclairage recouvre beaucoup d'autres dimensions que vous avez pu citer : gêne des riverains, des enseignes commerciales lumineuses, rayonnement de la Capitale à travers sa mise en lumière, etc.

Au vu de ces éléments et de l'importance des objectifs qui sont liés à l'éclairage public en ville, j'émettrai donc un avis favorable à la constitution de ce groupe de travail ouvert à la fois à l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris ainsi qu'à toutes les parties prenantes intéressées par ce sujet.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BLAUDEL, pour cet avis favorable pour le vœu porté par le groupe UDI-MODEM.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2016, V. 6).

## **2016 PP 2 - Opérations d'enlèvements de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons dorénavant le projet de délibération PP 2 : opérations d'enlèvements de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, je l'ai redit en Commission. Je le dis pour la énième fois en séance. Il n'est pas acceptable que la Préfecture de police nous présente une fois encore comme chaque année, comme si de rien n'était, un projet de délibération pour les marchés de mise en fourrière sans aucun changement, ni modification, malgré un vœu adopté en 2014 à l'unanimité, à mon

initiative, pour une étude explorant les voies d'amélioration d'un service à la dérive qui ne satisfait ni les usagers, ni la Ville, qui est déficitaire, afin d'en envisager la municipalisation.

Alors, oui, il est vrai qu'une étude nous a été transmise, un an plus tard d'ailleurs, après plusieurs relances. Une note, non pas un argumentaire de propagande, aussi vague que bref et imprécis, pour aboutir au but recherché dès le départ : écarter toute amélioration, toute municipalisation. Passez votre chemin, braves gens, il n'y a rien à voir !

On ne peut sérieusement débattre d'une note de trois pages avec des ratios calculés sur un coin de table. Nous voulons être saisis d'un dossier complet, de préférence réalisé par un auditeur indépendant, sous la supervision de la Préfecture de police et de la Ville car, sur ce sujet, la confiance - vous vous en doutez - s'est évaporée.

Depuis l'audit accablant de la Cour des comptes, datant de quelques années, presque rien n'a été fait pour redresser la barre. Si j'insiste tant depuis des lustres, c'est parce qu'il n'y a aucune politique d'enlèvement à la Préfecture de police ou plutôt, si, c'est la politique du n'importe quoi doublée de la politique du tiroir-caisse ! Les enlèvements ne sont pas commandés par le danger que représente tel ou tel véhicule, mais davantage par sa proximité avec une préfourrière - il y a d'ailleurs là une rupture d'égalité entre les Parisiens - la seule logique qui préside aux enlèvements est la rentabilité financière ou presque.

Les grutiers, dont il faut savoir qu'ils doublent leur rémunération en fonction de leur cadence, n'hésitent pas, de surcroît, à mettre les autres usagers de l'espace public en danger : feux rouges grillés, circulation dans les couloirs de bus, non-respect des vitesses autorisées. Nous souhaitons d'ailleurs connaître précisément l'évolution des sanctions, Monsieur le Préfet, envers ces grutiers indéliques, qu'il s'agisse des suspensions temporaires ou des exclusions avec des chiffres précis.

La loi dispose que l'enlèvement de véhicules stationnés ne peut être opéré que lorsqu'une gêne réelle est avérée. Or, certains emplacements sont systématiquement visés par les services d'enlèvement, non parce qu'ils provoquent une gêne manifeste, mais parce que leur localisation rend la tâche facile et rapide. Certains stationnements autrement plus gênants, mais plus éloignés, ne font que rarement l'objet de mesures répressives.

L'organisation du marché des enlèvements représente également une contrainte exagérée pour les A.S.P. Ces derniers subissent une terrible pression pour dresser toujours plus de contraventions et, surtout, d'enlèvements. Certains se voient même menacés d'un reclassement ou d'une inaptitude s'ils ne réalisent pas un nombre conséquent de PV. Souvent, les grutiers - on le voit partout - attendent les A.S.P. au sortir de leur base pour démarrer au plus vite les enlèvements.

J'ai été aussi choqué par les propos tenus par M. NAJDOVSKI selon lequel - je le cite : "Une réflexion est en cours pour indexer la dotation de la Ville à la Préfecture de police pour la performance des verbalisations".

Au final, le harcèlement des Parisiens et des A.S.P. n'en sera que démultiplié avec, en prime, la hausse considérable des tarifs d'enlèvement qui est quand même la cerise sur le gâteau !

Monsieur le Maire, Mme la Maire qui demande à juste titre le transfert des A.S.P. dans le vœu de révision du statut de Paris, vous ne pouvez disposer des A.S.P. chargés d'enlèvement en raison de la loi. C'est pourquoi j'aimerais aussi, Monsieur le Préfet, que vous vous expliquiez sur la possibilité de transférer les A.S.P. chargés d'enlèvement, enfin, sur l'organisation du service de stationnement gênant à la Ville de Paris, alors que la loi me semble incompatible. Mais bon, peut-être l'expliquerez-vous ?

C'est donc un volet essentiel, là aussi, de la politique des déplacements qui ne pourra pas être maîtrisée par la Ville, sinon ce sera une réforme inachevée. Les Parisiens continueront à subir des enlèvements dictés par des considérations budgétaires - un enlèvement toutes les 100 secondes à Paris ! - sans tenir compte d'une politique de circulation et du stationnement digne de ce nom.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à Mme KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, l'existence d'un service d'enlèvement des véhicules efficace est indispensable dans une ville comme Paris, particulièrement congestionnée. C'est en premier lieu un impératif de sécurité publique. Il convient d'assurer la liberté de circuler et, en tout premier lieu, celle des véhicules d'intervention d'urgence. C'est à ce niveau d'ailleurs que nos concitoyens attendent que la fourrière agisse. Il faut également que

les Parisiens puissent rentrer chez eux et que tout véhicule qui bloque l'accès à un parking soit enlevé dans les plus brefs délais.

Mais de manière générale - notons-le - le nombre de places disponibles en fourrière et préfourrière ne permettrait pas d'enlever tous les véhicules en infraction. C'est pourquoi la question du choix des véhicules à enlever est si sensible. Or, nombreux sont ceux qui ont l'impression que les enlèvements de véhicules sont plus virulents aux abords des préfourrières, et non pas là où le stationnement illicite est le plus gênant ou pénalisant pour la collectivité.

Chacun a pu être témoin, et particulièrement les maires d'arrondissement, des opérations conjointes où une équipe de la Préfecture de police verbalise en compagnie d'une grue qui procède immédiatement à l'enlèvement. C'est ainsi que les Parisiens ont l'impression que ce ne sont pas les véhicules les plus gênants qui sont enlevés en priorité, mais ceux qui permettent d'optimiser la rentabilité de la société d'enlèvement. Les maires d'arrondissement sont d'ailleurs régulièrement saisis par des automobilistes mécontents qui estiment, soit que l'enlèvement de leur véhicule ne s'est pas fait dans les règles, soit qu'il n'était pas celui qui gênait le plus sur la voie publique.

Nos concitoyens dénoncent le ratissage systématique des quartiers situés, d'ailleurs, à proximité des lieux d'entreposage des véhicules enlevés. Nous-mêmes avons également dénoncé les conditions d'enlèvement par des personnels qui ne respectent pas toujours les règles du Code de la route, voire qui ne sont pas titulaires des permis de conduire ad hoc.

J'ai été, pour ma part, témoin personnellement de deux véhicules de fourrière devant ma propre voiture, brûlant deux feux rouges systématiquement les uns après les autres. Je l'ai signalé en temps et en heure au Préfet de police. Nous avons affaire, parfois, à de véritables shérifs.

Toutes ces questions ne sont pas incongrues et nous devons la plus grande transparence et équité à nos administrés. C'est la raison pour laquelle les élus - à l'époque, UMP, mais depuis, les Républicains - ont déposé plusieurs vœux, dont certains ont été adoptés par notre Assemblée, pour demander d'une part la transparence la plus totale sur l'activité effectuée, notamment à travers la communication des statistiques détaillées d'enlèvement et d'une cartographie précise.

Nous demandons que les sociétés d'enlèvement fassent l'objet de contrôles réguliers, tant sur leur personnel que sur leur manière de procéder, et sur les résultats de ces contrôles, afin que cela soit transmis aux élus des arrondissements.

Face à la difficulté pour obtenir ces informations et à la persistance des récriminations de nos administrés, nous avons demandé l'étude de la faisabilité de la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, dangereux ou abusif.

M. le Préfet de police nous a fait part du résultat des études qu'il a menées sur cette proposition, dont nous prenons acte. Toutefois, alors que vous nous présentez un projet de délibération visant à passer de nouveaux marchés, les questions et les problèmes que nous soulevons ne semblent visiblement pas avoir été pris en compte, du moins à en croire l'exposé des motifs du projet de délibération qui se limite strictement aux aspects techniques et financiers du dossier et n'apporte aucune réponse aux interrogations soulevées par nous-mêmes depuis plusieurs années.

Je suis bien consciente que, dans la plupart des cas, les usagers qui récriminent sont en infraction et qu'ainsi la portée de leurs doléances s'en trouve très relativisée. Toutefois, c'est sans tenir compte de la pénurie entretenue de places de stationnement licites liées à votre refus, Madame la Maire, Monsieur le Maire, de créer de nouveaux parcs publics de stationnement dans les quartiers congestionnés, et de réduire les obligations de création de places de parking dans les nouveaux immeubles pour ces mêmes quartiers, ce qui pousse à la faute de nombreuses personnes.

A titre d'exemple, le délai moyen d'attente pour l'attribution d'une place dans le parking de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement est d'environ 5 années.

Pour toutes ces raisons, dans le cadre de l'examen de ce projet de délibération, je souhaite que vous puissiez nous indiquer comment vous comptez faire pour assurer un enlèvement équitable des véhicules sur tout le territoire parisien, évidemment arrondissement par arrondissement ? Comment comptez-vous prendre davantage en compte les demandes d'enlèvement émanant des maires d'arrondissement ? J'ai été témoin lors d'une visite nocturne avec la Préfecture de police où l'on m'a dit que l'on ne pouvait pas enlever des véhicules parce qu'on ne voulait pas prendre un risque d'ordre public, dans un quartier du 17<sup>e</sup>. Cela est tout simplement inadmissible.

Comment comptez-vous enfin assurer la totale transparence de ce service ? Et quand, enfin, Monsieur le Préfet, aurons-nous un retour mensuel de l'activité des fourrières, tel que le vœu a été voté ici en Conseil de Paris ?

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est maintenant à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - Ce projet de délibération nous demande d'approuver un marché pour l'enlèvement des véhicules en stationnement illicite et nous la voterons sans aucun état d'âme.

Je ne passerai pas le temps qui m'est imparti à répondre aux arguments de la droite dont on voit bien, en filigrane, qu'elle reste quand même l'avocat d'une ville avec beaucoup de bagnoles et qui fait tout pour, entre les lignes, sous des prétextes de vigilance, en fait favoriser le "Paris bagnole" et non pas le Paris où on respire.

Non, je le reconnais sincèrement, je me suis inscrit avec mon groupe sur ce projet de délibération pour relancer, pour faire une piqûre à rappel à M. le Préfet sur un sujet qui n'est pas non plus totalement hors sol puisqu'il s'agit de la lutte contre le réchauffement climatique et les pollutions.

Le 1er juillet 2015, un vœu était adopté à l'unanimité du Conseil de Paris qui demandait que la Préfecture initie avec la B.S.P.P. une démarche d'audit énergétique du parc immobilier de la B.S.P.P. ainsi que de son parc de véhicules afin de rationaliser ses dépenses en la matière et de s'inscrire pleinement dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique. Mais surtout, ce vœu demandait qu'un plan d'action, entendez, chers collègues, qu'un plan d'action soit présenté par la Préfecture avant la fin de l'année 2015, en sachant que le prédécesseur de l'actuel Préfet s'y était engagé. Certes, on a changé de Préfet mais à ma connaissance il y a quand même une continuité de l'Etat.

Le 1er décembre 2015, lors de la C.C.T.M. de la B.S.P.P., j'ai rencontré M. le Préfet pour la première fois, je me suis présenté à lui, je lui ai rappelé cela, je lui ai remis entre les mains le vœu en question. Il m'a d'ailleurs répondu très brièvement lors de la C.C.T.M. mais ce n'était pas l'objet du vœu. L'objet du vœu, c'est le Conseil de Paris.

Arrive le 14 décembre, Conseil de Paris, pas un mot du Préfet sur ce sujet, pas un mot ! Même pas un mot pour nous dire qu'il prend du temps pour réfléchir. Non, il n'en parle pas.

Dans mon intervention, au nom des Ecologistes, je le relance. Je lui dis : "Mais alors, où en est ce plan d'action que vous deviez présenter avant la fin de l'année ?" La réponse est un silence méprisant.

La semaine dernière, en 3e Commission, je rencontre M. BOULANGER, ici présent, et je lui remets le vœu, je lui rappelle cela. Ce matin, lorsque M. le Préfet nous a fait un rapport sur l'état de la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'état d'urgence, ce dont d'ailleurs nous le remercions bien sûr, il n'a pas jugé utile dans son préliminaire de dire un seul mot sur ce sujet. Pas un seul mot.

Alors voilà, Monsieur le Préfet, vous semblez ignorer qu'il y a un état d'urgence climatique. Vous semblez ignorer qu'il y a eu une COP 21, dont les conclusions sont sans appel. Ignorez-vous les rapports du GIEC ? Ignorez-vous que la Ville de Paris s'est engagée, avec Christophe NAJDOVSKI notamment mais pas que lui, dans la lutte contre les pollutions ? Ignorez-vous cela ? Ignorez-vous que 88 véhicules de liaison doivent être remplacés avant 2020 à la B.S.P.P. et que notre vœu s'inscrivait bien sûr dans ce cadre-là ? Ignorez-vous que sur 77 centres de secours, 67 appartiennent à la Ville de Paris sur lesquels elle peut agir pour essayer, à travers des actions bâtimentaires, de lutter contre le réchauffement climatique ?

Il n'est pas admissible de laisser sans réponse un vœu relatif à l'état d'urgence climatique, je pèse mes mots.

Je demanderai au Président de séance de bien vouloir faire la police de séance. Je ne vous interromps pas, Madame, la parole est libre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Elle est libre. Pascal JULIEN, terminez, même si votre intervention est un peu éloignée du projet de délibération, mais terminez s'il vous plaît.

**M. Pascal JULIEN.** - Quand on parle, elle est libre et je dis ce que je veux. Je note que vous avez une notion de liberté d'expression, mais...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Pascal JULIEN, terminez dans le silence, s'il vous plaît, cela ira toujours plus vite.

**M. Pascal JULIEN.** - Alors quand on me dit qu'il n'y a pas de lien, d'abord je l'ai dit, j'ai été très clair en introduction. Excusez-moi, mais quand on parle d'engins à moteur dans les projets de délibération, vous connaissez

un moteur qui ne pollue pas ? Et comment croyez-vous que l'on enlève les épaves ou les engins en stationnement illégitime sinon avec d'autres engins à moteur ?

Je ne suis donc pas totalement hors sujet même si j'ai volontiers admis que je saisisais ce projet de délibération pour faire la quatrième piqûre de rappel à M. le Préfet. J'en ai terminé dans le temps de parole qui m'était imparti. J'aimerais bien que la voix des Ecologistes ne soit pas souvent interrompue. Soit cela vient de derrière moi, soit maintenant cela vient des bancs du Centre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN.

La parole pour le groupe UDI-MODEM est à Mme Edith GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis également choquée du fait que l'on puisse s'approprier 5 minutes de temps de parole pour parler d'un sujet qui n'est pas le sujet. Si tout le monde faisait cela dans cet hémicycle, on n'en sortirait jamais.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne voterons pas ce renouvellement de marché parce que nous pensons que le système en place ne fonctionne pas. Il ne fonctionne pas correctement et, pire, nous estimons qu'il a laissé place à des travers et je mesure mes propos.

Une délégation à un service privé, géré par la Préfecture de police, en toute logique cela n'est pas cohérent. Ce n'est pas cohérent pour la lisibilité des responsabilités par les Parisiens et ce n'est pas cohérent non plus pour la transparence de cette activité.

Alors que nous débattons aujourd'hui de la réforme du statut de Paris, la question se pose avec une certaine acuité de savoir pourquoi vous n'avez pas tenu à reprendre ce service sous votre autorité. Une mise en régie municipale pour une activité de ce type s'avérerait éminemment pertinente.

Plusieurs fois déjà, je vous ai interpellé sur cette question. Les mises à la fourrière sont des sanctions très sévères qui demandent beaucoup de temps et beaucoup d'argent aux automobilistes. Cette sanction ne devrait s'appliquer qu'en dernier ressort, quand il y a vraiment gêne sur la voie publique et comportement abusif. L'enlèvement des automobilistes sur la voie publique ne devrait en effet s'appliquer qu'au stationnement véritablement et objectivement gênant, à ceux, je le disais, qui causent un trouble avéré à l'ordre public.

Des critères clairs et objectifs doivent être déterminés, comme par exemple les véhicules qui empiètent sur les voies de bus ou les pistes cyclables, ceux qui sont stationnés devant des entrées de parking ou qui, garés en double file, obstruent la circulation. La liste pourrait probablement être beaucoup plus longue, voire non exhaustive du moment que certaines atteintes caractéristiques et répertoriées sont préalablement définies par la règle. Or, il n'y a pas de règle.

De plus en plus, beaucoup trop même, on a le sentiment que le seul critère qui vaille ne répond qu'à une seule logique : celle de la facilité, de l'opportunité et du tiroir-caisse. Cela n'est pas juste, cela n'est pas équitable, cela n'est pas moral. Sans ces critères déterminés et objectifs, on est au royaume de l'arbitraire.

Pour toutes ces raisons, nous vous appelons à un resserrement des priorités sur l'essentiel. Que les choses soient bien claires, il ne s'agit surtout pas de cautionner des comportements qui ne respectent pas la réglementation mais de sanctionner les incivilités selon une échelle objective et répertoriée.

La règle n'en aura que plus de valeur. Elle sera respectable et devra être impérativement respectée. La plus grande sévérité pourra alors être concentrée sur les vrais délits, les vraies infractions qui menacent vraiment l'ordre public : la fluidité de la circulation, la sécurité des usagers de la voie publique.

Vraiment, qu'apporte l'enlèvement des voitures stationnées tard le soir sur des espaces de livraison ou des transports de fonds ? De l'argent ? Est-ce là la mission de la Préfecture de police ?

Oui, nous regrettons d'avoir à le dire, mais nous pensons qu'il y a chaque jour des abus qui, au final, n'honorent pas la Préfecture. Oui, nous pensons qu'il est simple pour elle de donner les bonnes instructions, qui fassent sortir de ce climat d'injustice et donc d'insécurité, généré par l'arbitraire, une petite faute pouvant être plus réprimée qu'un grave délit.

Pour conclure, vous l'aurez compris, nous pensons, et nous vous conjurons, qu'il faut revenir vite aux seules exigences respectables : c'est l'ordre public et la sécurité.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Alors là, alors là, je suis assez surprise par tout ce que j'ai entendu, agréablement surprise ! Ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat. Je sais que sur ce sujet, hélas, uniquement sur ce sujet, les élus à la droite de cet hémicycle sont tout d'un coup extrêmement attachés au service public.

Je suis ravie que M. GOUJON affirme que les entreprises privées recherchent le profit et non la satisfaction de l'intérêt général et qu'il faudrait donc re-municipaliser ce service. Mme GALLOIS découvre même que la privatisation est le règne de l'arbitraire et de l'immoralité. Franchement, il ne manque plus qu'une intervention de M. DUBUS, ex-représentant du M.E.D.E.F. Ile-de-France et ce serait parfait.

C'est très bien d'évoluer ainsi et de devenir des anti-libéraux défenseurs du service public. J'approuve.

D'ailleurs, Monsieur Pascal JULIEN, je pense vraiment que défendre la remunicipalisation de l'enlèvement des voitures ne s'oppose pas, bien au contraire, à la volonté de réduire l'emprise de la voiture dans la Capitale et sur l'espace public. Je pense même que la remunicipalisation est la meilleure garantie pour investir dans un parc de véhicules plus propres. Je ne vois donc pas en quoi le fait que ce soit privé nous garantisserait plus que le service soit mieux fait.

On a déjà eu ce débat lié aux fourrières. Je continue à considérer également qu'il est scandaleux que des opérations d'enlèvement de la voie publique des véhicules en stationnement illicite à Paris, désignés par la Préfecture de police, soient effectuées par des marchés et donc par des entreprises privées.

En effet, oui, quelle est la seule logique qui justifie le recours à ces marchés ? La seule logique est la logique comptable parce que le recours à ces marchés est moins coûteux que lorsqu'il est effectué en interne du service public. Et pourquoi ? Uniquement parce que les salariés du privé sont bien moins rémunérés, ont un statut bien plus précaire que celui des fonctionnaires.

Doit-on s'en féliciter ? Non. D'autant que, pendant ce temps, oui, des intérêts privés, eux, engrangent des profits sur le dos des contribuables du fait de cette privatisation d'une mission de service public. Résultat - on le sait tous, comme d'autres collègues l'ont rappelé avant moi : l'enlèvement de certains véhicules dans certains quartiers, parce qu'ils peuvent être à une distance différente de la fourrière peut être plus intéressant que d'autres.

Evidemment, il y a un allotissement, ce qui est toujours mieux et cela permet d'éviter un problème plus vaste. Néanmoins, rien ne justifie que cette tâche, étroitement liée au respect des règles de stationnement, liée au respect de la sécurité, ne soit pas assumée par le service public.

Donc, comme vous vous en doutez, je voterai contre ce projet de délibération. Je ne peux que vous encourager, toutes et tous, à voter contre, mais aussi à appliquer cette même logique du refus du recours aux marchés lorsque le vrai service public doit être re-municipalisé.

D'ailleurs, tout à l'heure, on aura des projets de délibération sur le nettoyage. J'espère que ceux qui défendent la municipalisation des fourrières et de l'enlèvement des véhicules, en toute cohérence avec le raisonnement qu'ils ont développé sur ce sujet, le développeront également quand il s'agit des hommes et des femmes chargés de nettoyer les locaux et les bureaux de la Préfecture de police comme d'ailleurs.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Dernière intervention : Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons, lors du Conseil de Paris de juillet 2014, approuvé la demande d'étude sur la faisabilité de la mise en place d'une régie publique d'enlèvement et de mise en fourrière de véhicules gênants. Cette proposition demeure pertinente.

Elle permettrait de stabiliser les coûts de fonctionnement en revenant sur le système des primes de rendement qui induit beaucoup de dérives. Elle permettrait également d'assurer, par une coordination des services municipaux et préfectoraux, une meilleure couverture sur l'ensemble du territoire parisien, même dans les zones éloignées des préfourrières.

Les primes au rendement encouragent l'enlèvement à la chaîne et sans discernement, à l'origine de situations, certes isolées mais préoccupantes, comme les enlèvements ces dernières années de voitures à bord desquelles se trouvaient des enfants.

C'est dans cet esprit d'ailleurs que l'ensemble du Conseil de Paris s'était prononcé en faveur du vœu susvisé.

A la présentation de ce projet de délibération en 3e Commission, qui propose le renouvellement du marché sur ce service public, le débat sur les avancées de l'étude est revenu. D'ailleurs, le président en a parlé avant moi. Il a été proposé que celle-ci se réunisse pour débattre justement de ces résultats et de la faisabilité du passage en régie, avec le Préfet ou un de ses représentants.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous prononcer valablement aujourd'hui, parce que nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires, notamment ceux liés à la faisabilité en elle-même de ce passage en régie. Il est clair que la mise en place d'une régie publique ne se fera pas en six mois, mais nous pensons qu'il faut maintenant discuter ensemble de l'orientation politique que nous prenons sur cette question.

Nous nous abstenons donc sur la mise en place de cette concertation et nous réserverons notre vote définitif pour le projet de délibération d'approbation de ce marché.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour conclure ce débat, je vais successivement donner la parole à M. le représentant du Préfet de police et à Mme Colombe BROSSEL.

### **Souhaits de bienvenue.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - J'en profite pour souhaiter la bienvenue à M. Serge BOULANGER, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police, pour lequel c'est la première intervention aujourd'hui, que nous pouvons chaleureusement accueillir dans cet hémicycle et qui a beaucoup de chance de débiter sur ce débat.

### **2016 PP 2 - Opérations d'enlèvements de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police (suite).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - C'est à vous, Monsieur le Représentant du Préfet de police !

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre accueil. Je ne pouvais pas rêver mieux comme sujet pour entrer dans le grand bain.

Plus sérieusement, d'abord, je répondrai à M. JULIEN sur son intervention pour lui dire que dans les jours qui viennent, nous répondrons, via Mme la Maire, au vœu qui a été validé sur les véhicules et l'aspect bâtementaire de la B.S.P.P. Nous répondrons par écrit, ce qui permettra d'avoir l'importance d'une trace écrite.

S'agissant du projet de délibération soumis à votre Conseil aujourd'hui, j'aurais mauvaise grâce si je vous disais que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes s'agissant d'un domaine aussi difficile que celui des fourrières. Pour autant, c'est un service qui fonctionne.

Contrairement à ce qui peut être dit ou sous-entendu parfois, il a un taux d'activité qui reste fort et pas uniquement sur certains secteurs. Il existe bien évidemment des aspects perfectibles - je l'ai dit -, mais en tout cas, aujourd'hui, l'activité des fourrières prouve son efficacité. Bien évidemment, encore une fois, c'est perfectible, mais prouve son efficacité parce que tout cela s'exerce aussi sous le contrôle du juge.

Si vous faites état de récriminations de la population et autres, un certain nombre de contestations vont devant l'officier du Ministère public et sont contestées. Force est de constater que le juge confirme très régulièrement les infractions qui ont été relevées.

Il existe des règles, elles s'appliquent à tout le monde, y compris aux chauffeurs des véhicules d'enlèvement. Le Préfet de police rappelle très régulièrement ses instructions quant à l'aspect général de l'enlèvement sur l'ensemble des arrondissements de la Ville de Paris, mais aussi sur le comportement et l'état des véhicules.

Très régulièrement, l'ensemble des véhicules qui procèdent à l'enlèvement sont contrôlés par les services de la D.O.S.T.L sur le plan de la pollution et de la conformité des véhicules. Toutefois, cela vaut également pour les conducteurs pour lesquels il y a très régulièrement des contrôles de leur régularité, vis-à-vis de leurs permis et autres, pour répondre à une remarque qui a été faite.

En tout cas, ce projet de délibération qui vous est soumis doit être aussi l'occasion, dans l'esprit de ce qui a été dit ce matin sur les transferts de compétences Préfecture de police-Ville, où a été évoquée l'hypothèse d'un potentiel transfert du stationnement payant en plus du stationnement gênant... Ce sont des travaux qui vont s'engager dans les prochains jours, prochaines semaines entre la Ville et la Préfecture de police, et ce sera bien évidemment l'occasion de pouvoir aborder, de manière totalement transparente, totalement ouverte, l'ensemble de ces aspects, qu'ils soient, bien évidemment, de faire procéder à l'enlèvement des véhicules qui sont en infraction, mais aussi sur un volet beaucoup plus qualitatif, ce que j'ai entendu.

Je répondrai simplement sur une remarque qui consistait à dire que ce n'était pas grave de stationner sur un emplacement "transporteurs de fonds" la nuit. Nous avons eu déjà plusieurs courriers de la Fédération française des Banques et de certains organismes bancaires pour nous demander justement de faire respecter le stationnement, puisqu'il y a des alimentations de distributeurs automatiques de billets et autres qui interviennent durant la nuit, et c'est notamment dans cette période-là où l'on se doit d'assurer ces opérations extrêmement sensibles dans les meilleures conditions de sécurité.

Voilà, Monsieur le Maire. En tout cas, le renouvellement ne vaut pas validation définitive de ce qui existe en fourrière, bien évidemment.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots en complément pour essayer de remettre peut-être un peu de rationalité dans notre débat, parce que, là, nous sommes en train de partir dans tous les sens.

A contremploi, Philippe GOUJON, du groupe les Républicains, nous fait une défense du fait que la régie et la remunicipalisation, c'est mieux. Le même groupe les Républicains qui, depuis 2014, nous demande de faire des économies et de nous séparer d'un certain nombre de services et d'agents du service public, et par ailleurs qui prend la défense des salariés, rapportant des menaces intolérables exprimées à l'encontre des agents. C'est bien, Monsieur GOUJON, cette avancée idéologique est tout à fait intéressante de votre part, et je vous engage à continuer à défendre dans tous les domaines le service public et ses agents.

Je pense en effet que Bruno JULLIARD avait raison ce matin : peut-être que certains d'entre nous consultent un peu trop les sites conspirationnistes, parce que là, la théorie du complot sur la verbalisation du stationnement gênant, cela devient complètement surréaliste.

Du coup, je n'ai pas très bien compris quelle était la position du groupe les Républicains, puisque Monsieur GOUJON, vous défendez "de facto" une régie municipale. Mme KUSTER demande, d'après ce que j'en ai compris, un certain nombre de retours qui me paraissent par ailleurs être nécessaires pour que les élus aient l'ensemble des informations.

Bref, on en arrive en effet, et merci à M. BOULANGER de l'avoir rappelé, à dire des choses qui ne sont pas bien de la part des élus : d'expliquer que de stationner sur des places sur lesquelles il est interdit de stationner, ce n'est pas grave et que donc, il ne faudrait surtout pas qu'il y ait d'action de la Préfecture de police. Pardon de le rappeler, mais c'est le travail de la Préfecture de police de faire respecter la loi et l'ordre public.

Voilà, tout cela est quand même étrange, donc juste pour rappeler les faits : nous avons voté un vœu à l'unanimité du Conseil de Paris, demandant à ce que soit étudiée la mise en régie. Cette étude a été faite par la Préfecture de police et je vous remercie, Monsieur GOUJON, de ne pas avoir réitéré les propos que vous aviez tenus en 3e Commission.

Cette étude a été faite et, très honnêtement, ne conclut pas aux bienfaits d'une réinternalisation et d'une remunicipalisation.

Cependant, parce que le débat mérite d'être poursuivi, nous avons dit que nous aurions le débat en 3e Commission. Alors, vouloir trancher les débats avant de les avoir, ou vouloir considérer que l'on a par nécessité raison, quand bien même les éléments nous auraient prouvé le contraire, tout ceci est un peu hâtif, tout ceci ne me paraît pas très responsable. Et donc, je vous appelle à raison garder sur le sujet. Nous aurons le débat, et les



demandes d'éléments étayés de la part de Mme KUSTER me paraissent être normales et nécessaires de la part des élus. Ayons un débat sur la base de ces éléments pour pouvoir voir comment nous continuons, et ce d'autant plus qu'un certain nombre d'éléments vous ont été donnés ce matin. Mais essayons de garder un peu de rationalité sur ce sujet.

Je vous donne donc rendez-vous, après que nous ayons voté pour ce projet de délibération, en 3e Commission autour de M. le Préfet de police ou de son représentant, pour que nous puissions étudier sérieusement ce sujet.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine qu'il s'agit d'une explication de vote, Madame KUSTER, puisque c'est la seule raison pour laquelle vous pouvez demander la parole.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - C'est une explication de vote, surtout pour avoir des informations plus précises sur un vœu qui a été voté en Conseil de Paris, sur le fait que nous ayons un retour, les maires d'arrondissement, sur ce qui a été fait dans nos propres arrondissements, sur les enlèvements des fourrières, la localisation, la fréquence, puisque nous pouvons constater, les uns ou les autres, que des quartiers sont privilégiés par ces enlèvements. Et vous avez raison de le rappeler : toute personne en infraction, en effet, mérite éventuellement que son véhicule soit enlevé, mais il peut y avoir aussi des logiques, surtout pour enlever là où c'est le plus dangereux pour la circulation ou pour les piétons.

Je réitère donc ma demande que le vœu voté en Conseil de Paris soit respecté, et je demande donc que la Préfecture de police s'engage à le respecter, ainsi que la Ville de Paris.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote, ou en tout cas, ce qui tenait lieu d'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP 2).

Je vous remercie.

## **2016 PP 4 - Convention de groupement de commandes relatif au nettoyage des locaux.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération PP 4 : convention de groupement de commandes relatif au nettoyage des locaux.

Et la parole est tout d'abord à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération prévoit le lancement d'un appel d'offres pour sélectionner des sociétés de nettoyage qui interviendront dans plusieurs locaux occupés par les services de la Préfecture de police.

J'ai souhaité intervenir sur ce sujet pour rappeler à mes collègues que l'année 2015 a été marquée par plusieurs conflits sociaux très durs, qui ont éclaté avec les sociétés de ménage qui travaillent dans ce secteur. Je pense notamment aux salariés de T.F.N., qui font le ménage dans les locaux des finances publiques et qui, durant le printemps 2015, ont dû faire grève pendant plusieurs semaines. Et évidemment, quelque temps après, ce sont les salariés de la société O.M.S., qui, eux, font le ménage dans plusieurs immeubles de "Paris Habitat", qui ont été obligés de se mettre en grève pendant plus de quatre mois.

Pourtant, leurs revendications sont simples : ces grévistes demandent simplement à leur employeur de respecter le Code du travail. Nous parlons du b.a.-ba : fournir les outils de travail, payer les heures supplémentaires, prendre en charge la moitié du "pass" Navigo ou bien, simplement déclarer et payer les cotisations que les patrons doivent payer.

Alors, cette situation, nous ne voulons plus la tolérer. C'est pourquoi nous demandons que la Ville lance une mission sur le sujet des conditions de travail des salariés de la sous-traitance dans le public, qu'il y ait un travail de fond sur le sujet pour que la Ville et ses satellites, mais aussi l'Etat, améliorent considérablement leurs pratiques.

Il y a plusieurs pistes, à commencer par celle de la réinternalisation de ces missions, option qui, à mes yeux, est la plus efficace. Même en continuant à déléguer ces prestations au secteur privé, nous devons nous améliorer en choisissant les candidats les "mieux disant" pour leurs salariés et en nous donnant les moyens de contrôler, durant l'exécution des marchés, les conditions de travail des agents qui interviennent pour le compte de la puissance publique.

Dans ce marché-là précisément, nous ne retrouvons pas cette intention. Les principales informations ne nous sont d'ailleurs même pas communiquées.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Monsieur le Maire, je ne comprends pas pourquoi les élus les Républicains ne sont pas inscrits sur ce projet de délibération, parce que pourtant c'est exactement les mêmes arguments qu'ils pourraient développer sur ce sujet ! J'aurais aimé, au contraire, que l'on puisse toujours, une fois de plus, avoir leurs arguments contre justement la logique des intérêts privés qui s'opposent à la logique d'intérêt général du service public.

Oui, mes chers collègues, comme le disait ma collègue Raphaëlle PRIMET, il faut voter contre ce projet de délibération, parce qu'une fois de plus, qu'est-ce qui justifie que les nettoyages des locaux de la Préfecture de police de Paris, comme des autres départements d'Ile-de-France, soient effectués par des entreprises privées et non des fonctionnaires d'Etat ? La règle comptable, la règle à calcul, toujours et encore, et sur le dos de qui ? Des salariés !

Comme le révèle la grève des salariés du nettoyage de la société OMS, sous-traitant de "Paris Habitat", et avant elle la grève des salariés de TFN, sous-traitante du Ministère des Impôts...

Plus il y aura de brouhaha, plus je parlerai fort et plus ce sera insupportable pour tout le monde ! Alors, je vous préviens. Parce que ce sujet-là me tient à cœur et j'aimerais que l'on écoute. Voilà. Entendu ? Et vous savez que je peux encore donner plus fort de la voix !

Avant, vous aviez la société TFN, sous-traitante du Ministère des Impôts. Vous aviez également une autre société sous-traitante de la BNF, de la bibliothèque de Beaubourg. Et j'en passe pour les luttes qui ont simplement lieu dans notre Capitale. Donc je peux vous dire que, sur l'ensemble de la France, cela en fait des combats.

A chaque fois, on se retrouve avec des entreprises qui embauchent des salariés peu ou pas qualifiés, précaires parmi les précaires, dont les donneurs d'ordre se moquent, non sans un mépris social sans bornes et du coup, les boîtes de sous-traitance n'hésitent pas à sous-payer, à ne pas respecter les droits des salariés rattachés à leur convention collective, piétinent souvent le droit de grève, ne payent pas les heures supplémentaires, ne payent pas les cotisations sociales.

Bref, la liste est longue des pratiques totalement illégales de nombre de ces patrons voyous, des négriers prêts à bafouer tous les droits en toute impunité. Allez donc les voir sur le terrain. Et pour ceux qui se gaussent et qui se marrent dans cette Assemblée, allez donc les rencontrer.

Moi, j'ai été choquée qu'il n'y ait aucun élu socialiste - aucun élu socialiste ! - pour aller voir les grévistes de la société OMS de propreté sur le terrain sur leur piquet de grève. Aucun ! La grève a duré quatre mois et demi. Pas un ne s'est déplacé. Demandez aux grévistes, ils n'en ont pas vu un seul. Ils nous l'ont redit. Les grévistes n'en ont pas vu un seul, ils nous l'ont redit.

Alors, vous avez été tellement discrets qu'ils n'en ont eu aucun souvenir. Bravo, quel charisme !

Mais on ne le dira jamais assez, les donneurs d'ordre sont tout autant responsables.

Ah oui ? Eh bien, vous allez encore plus hurler avec ce que je vais vous dire par la suite. Alors ménagez-vous.

On ne le dira jamais assez, les donneurs d'ordre sont tout autant responsables, ils ont le devoir de veiller au respect par leur sous-traitant du droit du travail mais ils ne le font pas ! Je n'ai aucune confiance que la Préfecture de police de Paris le fasse, de la même manière que nous n'avons aucune raison d'avoir confiance pour le Ministère des Impôts. Et il n'y a aucune raison que l'on ait confiance dans la Ville de Paris parce que, figurez-vous qu'à "Paris Habitat", les grévistes avaient bien raison de n'avoir aucune confiance.

Parce que durant la grève des salariés de l'OMS, comme d'autres élus, notamment Raphaëlle PRIMET, j'ai contacté plusieurs fois M. Roger MADEC, président de "Paris Habitat", dont je remercie la disponibilité au téléphone et la gentillesse, aucun problème sur ce point. Mais concrètement, sur le terrain, quelle a été l'efficacité ? M. MADEC le sait, il sait ma colère à ce sujet. Parce qu'il était persuadé, parce que c'est sans doute ce que lui disait son directeur, grassement payé, 15.000 euros par mois. Avec un petit parachute, on apprend cela dans "Le Canard enchaîné", 500.000 euros en cas de licenciement. Mais je ne vous fais rien découvrir, vous savez que, dans toutes les sociétés d'économie mixte, on paye des salaires complètement exorbitants à des directeurs. J'aimerais bien qu'un jour ce sujet soit mis sur la table.

Que lui disait son directeur ? Que c'était un conflit d'ordre privé entre les salariés et OMS et qu'on ne pouvait rien y faire. Voilà la musique qu'on lui racontait. Sauf que l'entreprise OMS, par exemple, elle avait l'obligation de présenter tous les six mois l'attestation de vigilance fournie par l'Urssaf qui justifiait qu'elle était en règle vis-à-vis de cet organisme, et elle ne le faisait pas.

Rien que pour cela, la direction de "Paris Habitat" pouvait tout à fait rompre la clause du contrat et aurait dû le faire, car c'était de sa responsabilité de ne pas accepter une entreprise qui se met à ce point dans l'illégalité.

Je dois conclure.

Un protocole de fin de grève a été signé sur l'OMS mais la bataille continue aux Prud'hommes. Parce que justement la société OMS a encore beaucoup de choses à se reprocher, ainsi que le donneur d'ordre "Paris Habitat".

Mais le fond de l'affaire, vous le savez très bien, c'est la logique même du marché où l'on recherche toujours le moins-disant. D'ailleurs, pour la fourrière, qu'est-ce que vous concluez du rapport ? C'est que cela coûte plus cher, alors on ne le fait pas.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Il faudrait conclure, s'il vous plaît !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Or cette logique, celle du moins-disant, est inacceptable. Il faut que la Ville de Paris assume des clauses sociales. Si vous n'êtes pas fichus d'internaliser, à ce moment-là, vous appliquez des clauses sociales qui font que les salariés de la boîte de sous-traitance, vous les payez au moins autant que les salariés qui seraient pris en interne. Ce serait cela être de gauche !

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à ces deux interventions, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - C'est un projet de délibération technique qui lance une convention de groupement de commandes avec les services de la P.P. relative au nettoyage des locaux des bâtiments en Région Ile-de-France. Je laisserai M. le Représentant du Préfet de police répondre sur le fond.

Je veux juste redire qu'en effet, pour la Ville de Paris, et ceci concerne bien entendu l'ensemble de nos périmètres d'intervention, nous veillons au maximum et, jour après jour, sur ce sujet. Je sais la vigilance d'un certain nombre d'élus, à gauche de cette Assemblée, pour que les clauses sociales, l'insertion des demandeurs d'emploi parisiens soient au cœur des politiques d'emploi que nous menons. Je sais que cette vigilance est assurée dans l'ensemble des associations qui travaillent aux côtés de la Ville de Paris. Je pense à la Mission locale ou au P.L.I.E. évidemment.

C'est une préoccupation commune, vous avez eu raison de le rappeler. Vous avez eu raison de le redire et je veux, avant de donner la parole à M. BOULANGER, dire que bien entendu la Ville de Paris, modestement, peut également mettre à disposition de la Préfecture de police toutes les compétences qui existent en interne pour avancer sur ce sujet.

Car je suis bien persuadée que, dans une ville comme Paris, la solidarité et la construction d'une véritable politique d'insertion, d'une véritable politique de clauses sociales, qui ne soit pas que le remplissage d'objectifs quantifiés, est au cœur de notre politique d'emploi et d'accès à l'emploi.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, PP4).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux enlèvements dans le désert du Sinaï.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons un vœu non rattaché, le vœu n° 17 relatif aux enlèvements dans le désert du Sinaï.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

**Mme Claudine BOUYGUES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous faites bien de dire qu'effectivement ce vœu est non rattaché, parce qu'après les sujets que nous venons de traiter, il n'a pas vraiment de lien, mais il concerne un sujet important pour un certain nombre de Parisiens.

Un documentaire, que je vous invite à voir, qui s'appelle "Voyage en barbarie", qui a reçu le prix Albert Londres en 2015 et qui a été réalisé par deux femmes, Delphine DELOGET et Cécile ALLEGRA, se penche notamment sur la situation des Erythréens et Éthiopiens qui sont enlevés régulièrement dans le désert du Sinaï et déportés jusqu'au paiement de rançons.

Il se trouve que certains Parisiens, qui ont des liens soit familiaux soit amicaux avec certaines de ces personnes, sont par ailleurs victimes de ce racket. Elles doivent s'acquitter souvent de rançons qui vont de 3.000 à 8.000 euros pour obtenir la libération de leurs proches.

Ces réalisatrices souhaitent, pour tenter de remédier à ce problème, ouvrir un dossier pour crimes contre l'humanité au T.G.I. de Paris. Pour cela, elles ont besoin d'un certain nombre de plaintes pour appuyer ce dossier et c'est comme cela que six bénévoles actuellement recueillent des témoignages de rescapés, notamment du Sinaï, de la Libye et du Soudan.

Au nom de mon groupe, je demande à la Maire de Paris que nous puissions faciliter l'organisation de projections et débats sur le film "Voyage en barbarie" pour sensibiliser les Parisiens à ce problème et les agents de la Ville. Par ailleurs, que nous puissions relayer, en lien avec les réalisatrices et les bénévoles, l'information des communautés érythréenne et éthiopienne de Paris sur les processus de dépôt de plainte.

Enfin, au Préfet de police, nous demandons s'il peut faciliter, auprès des services de la Préfecture de police, en particulier des commissariats, le dépôt de plainte, notamment par la sensibilisation des personnels.

Merci beaucoup.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

### **Souhaits de bienvenue.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme Colombe BROSSSEL, je vous demande de bien vouloir accueillir des élèves stagiaires de troisième de plusieurs collèges parisiens qui sont dans les tribunes et à qui nous souhaitons la bienvenue.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux enlèvements dans le désert du Sinaï (suite).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSSEL.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe. - Merci. Merci à Claudine BOUYGUES et aux élus du groupe Socialiste et Apparentés. Ce sera évidemment un avis très favorable sur le vœu.

Je vous invite, chers collègues, à voir le documentaire "Voyage en barbarie". Il est en même temps atroce, horrifiant et extrêmement éclairant. Regardez-le.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur BOULANGER, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Compte tenu des conditions de vie particulièrement difficiles dans leur pays d'origine et des éventuelles mesures de racket dont ils sont l'objet, les instructions seront données aux services de police pour que les plaignants puissent être accueillis dans les meilleures conditions, de manière à pouvoir constituer le dossier que vous avez évoqué.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2016, V. 7).

### **2016 DEVE 6 - Installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12e) - Convention d'occupation du domaine public avec la société "Agricool".**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 6 : installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération porte sur l'installation par la société "Agricool" dans le parc de Bercy, d'un container maritime à usage de production agricole. Le groupe Ecologiste ne votera pas ce projet de délibération pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, je voudrais faire remarquer que cette installation est déjà en place depuis plus de six mois et déjà bien relayée sur le site de la Ville de Paris. Nous notons que l'adjointe sectorielle du secteur du 12e arrondissement n'a pas été consultée. Même si le parc de Bercy est un équipement parisien, il nous semble normal que les informations circulent de manière transparente dans les arrondissements.

Deuxièmement, il ne s'agit pas d'une simple expérimentation puisque la société "Agricool" démarche actuellement pour installer une dizaine de containers identiques dans tout Paris. C'est donc un projet industriel, in fine.

Troisièmement, nous sommes sur un projet typiquement à but lucratif. Ce n'est pas une association, mais une société par actions simplifiée. Cela n'est pas un problème en soi, mais ce n'est pas similaire aux autres expériences que nous valorisons dans l'espace public avec les habitants et les habitantes, tout particulièrement en matière d'agriculture urbaine.

Quatrièmement, enfin, le seul objet de la convention est la production de fraises à toute période de l'année. Aucune intention pédagogique n'est mentionnée. Cette production se fait de manière très particulière grâce à la méthode de l'hydroponie, c'est-à-dire cultiver des plantes hors sol. L'objectif est d'accélérer le processus de maturation des fruits et des légumes pour obtenir plusieurs récoltes par an et de vendre les récoltes. De plus, cette méthode utilise le plus souvent des pesticides ou des produits phytosanitaires et nécessite un chauffage et des lumières artificielles. La consommation énergétique est donc très importante.

Cette méthode, négation des saisons, est contraire aux valeurs des écologistes et est contraire aux valeurs que notre majorité a portées au sein du plan alimentation durable et au message que l'on essaie de porter au quotidien auprès des Parisiens et des Parisiennes. Faire pousser des fraises dans un container est pour nous une absurdité. On n'est pas contraint, sous prétexte d'innovation, de promouvoir des choses qui sont en contradiction avec les ambitions affichées par ailleurs.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste ne votera pas ce projet de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit, Madame MOREL, il s'agit effectivement d'une expérimentation qui vise à perdurer. Contrairement à ce que vous dites, la mairie du 12e arrondissement et l'adjointe en charge ont bien été consultées. La même adjointe porte par ailleurs un même projet d'hydroponie sur une grande surface dans l'arrondissement.

Vous dire surtout qu'il s'agit de poursuivre cette expérimentation, que l'hydroponie, contrairement à ce que vous venez de dire, est une technique de culture hors sol qui utilise des solutions nutritives renouvelées et qui se passe effectivement de support et d'apport de sol. Elle est très largement répandue, si bien que la plupart des fraises que nous trouvons aujourd'hui sur le marché sont cultivées en hydroponie, même quand elles viennent de milieu rural. De plus, si vous avez bien lu le projet de délibération, celui-ci vous mentionne qu'il n'y a aucun pesticide et que ce projet satisfait aux exigences du label éco-jardin.

Vous dire également qu'en matière environnementale, l'hydroponie est un projet extrêmement peu consommateur d'eau. Par exemple, ce container - l'équivalent de 1.000 mètres carrés - c'est à peu près 10 mètres cubes par an, alors que quand on est en maraîchage en plein champ, cela fait à peu près 125 mètres cubes. Il n'y a pas de transport, pas de pollution. On est sur une alimentation locale de circuit court avec une vente directe du producteur au consommateur qui impacte de manière extrêmement positive le bilan carbone.

Je ne vous rappellerai pas que, quand il y a des fraises qui viennent, elles viennent souvent d'Espagne, du Maroc ou de Belgique.

Vous dire également que l'agriculture à Paris, dans la petite couronne, est une tradition de très longue date. Les maraîchers parisiens n'étaient certainement pas en reste puisque c'étaient eux qui produisaient des melons dès le mois d'avril au XIXe siècle. Ce sont ces maraîchers du XIXe siècle qui assuraient l'autosuffisance de la Capitale en légumes, qui ont inspiré aujourd'hui les pionniers de la permaculture que vous souhaitez développer dans Paris.

Je vous rappellerai que l'agriculture urbaine est un enjeu capital, que nous essayons de l'implanter sur les toits parisiens. Compte tenu des problèmes d'étanchéité, de portance des toitures parisiennes, si vous souhaitez que l'on ne mette que de la pleine terre sur les toitures parisiennes, on ne va pas en faire beaucoup et il va falloir se poser un certain nombre d'autres questions.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable à votre intervention.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - J'imagine un avis favorable au projet de délibération, en revanche.

D'ailleurs, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2016, DEVE 6).

### **2016 DEVE 13 - Concours des "graines à tous les étages" : mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiens.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 13 : concours des "graines à tous les étages".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 16 mars prochain, à la Maison du jardinage, dans le 12e arrondissement, sera lancée l'opération "graines à tous les étages". Jusqu'à la mi-avril, des graines seront offertes dans les mairies d'arrondissement. Quatre types de semence seront distribués : des potagères, des aromatiques, des estivales et des vivaces. Fin mai, les participants seront invités à envoyer une photo du résultat de leurs semailles. Les plus belles créations seront récompensées.

Le groupe des élus écologistes s'enthousiasme pour cette opération. Elle permettra à chaque Parisien et à chaque Parisienne de semer des graines dans des jardinières, au pied des arbres, au pied des immeubles, dans des friches, pour les oiseaux, pour la biodiversité, pour les pollinisateurs, tout simplement pour transformer la ville en jardin.

Nous souhaitons saisir l'occasion de ce projet de délibération pour attirer l'attention de cette Assemblée sur un sujet important : le brevetage, donc la privatisation du patrimoine naturel que sont les plantes. En effet, quoi de plus naturel qu'une graine. Quel plus beau symbole de la vie en devenir ? Et pourtant, toujours plus nombreux, les brevets sur le vivant contribuent à la domination de quelques multinationales qui profitent ainsi de positions de marchés qu'aucun Etat n'oserait leur accorder.

Au final, la protection de la propriété intellectuelle dans ce secteur empêche l'innovation au lieu de l'encourager et menace la sécurité alimentaire. En effet, du point de vue du droit des brevets, le secteur des semences est particulier car les sélectionneurs doivent toujours se baser sur des variétés de plantes existantes pour en développer de nouvelles.

Il y a 15 ans, les agriculteurs ou les producteurs pouvaient choisir sans restriction des espèces végétales sur les marchés ou dans les banques génétiques pour en créer de nouvelles. Ils ont été progressivement privés de cette liberté essentielle. Chaque année, l'Office européen des brevets accorde en effet des brevets sur des plantes obtenues selon des méthodes conventionnelles. Le droit des brevets a ainsi été l'un des puissants moteurs de la concentration du marché des semences, dont plusieurs sociétés, je veux parler par exemple de Monsanto, de Dupont, se partagent aujourd'hui plus de 50 %. Au final, la biodiversité dans l'agriculture rétrécit comme peau de chagrin aux dépens de notre sécurité alimentaire.

Malgré les nombreux signaux d'alarme, la plupart des Etats peinent à remettre en question cette loi. Deux pays font exception : l'Allemagne et les Pays-Bas ont réagi en interdisant le brevetage des variétés issues des méthodes de sélection conventionnelles au niveau national.

Pour notre part et pour revenir à notre ville, il est important que la Ville de Paris, pour protéger la biodiversité alimentaire, utilise des semences potagères et céréalières non brevetées, libres de droits et reproductibles. Cette opération "Des graines à tous les étages" peut être une bonne opportunité de porter ce message aux Parisiens et aux Parisiennes.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

### **Souhais de bienvenue.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme Pénélope KOMITÈS, nous accueillons, dans le silence s'il vous plaît, des étudiants de La Rochelle, en master de droit public.

Bienvenue à vous pour parler de ce concours des "graines à tous les étages".

### **2016 DEVE 13 - Concours des "graines à tous les étages" : mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiens (suite).**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Mme Pénélope KOMITÈS a la parole pour répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme MOREL pour son historique sur les semences. Je veux lui dire simplement que c'est une préoccupation qui est la nôtre et que nous y travaillons fortement. J'espère bien que l'année prochaine nous saurons vous proposer, quand nous aurons passé les différentes contraintes juridiques existantes, un nouveau projet de délibération plus proche avec des semences libres.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Vive les semences libres. Merci beaucoup, Madame KOMITÈS.

Je mets donc aux voix, à main levée; le projet de délibération DEVE 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, merci beaucoup. (2016, DEVE 13).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la requalification de la traversée nord sud du jardin Nelson Mandela.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœu non rattaché, le vœu n° 18 relatif à la requalification de la traversée nord-sud du jardin Nelson Mandela.

La parole est à M. le Maire Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que vous connaissez la situation. On a affaire à la psychorigidité de l'architecte aménageur. Cela fait longtemps que cela dure. Quand on voit les plans d'origine, il avait décidé de manière totalement dogmatique qu'il n'y avait pas de traversée nord-sud. Or on est sur la grande traversée, le cardo antique, dans l'axe de la rue des Prouvaires, vers l'église Saint-Eustache, ce qui fait que les gens passent par là. Mais comme rien n'est aménagé pour le passage des piétons, c'est un borbier, surtout quand il pleut.

A un moment, il faudrait quand même que la Ville prenne des résolutions parce que c'est dangereux, c'est sale, cela attire les jets de détritux en tout genre et c'est tout à fait inqualifiable.

Ce vœu qui a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement demande simplement que la Mairie prenne les mesures nécessaires pour requalifier cette traversée et traite la question de la minéralisation du sol. Allez voir, faites-vous une idée par vous-mêmes. J'imagine que Pénélope KOMITÈS s'est donné la peine de le faire et je serais très surpris qu'elle nous déclare que la situation actuelle est totalement satisfaisante.

J'espère que ce vœu sera adopté et que l'on pourra y travailler dans des délais raisonnables pour faire en sorte d'améliorer une situation qui aujourd'hui n'est franchement pas présentable.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Mme KOMITÈS a la parole pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire, effectivement, l'axe central aujourd'hui pose un certain nombre de problèmes. La situation, comme vous le dites, est peu satisfaisante.

Vous avez raison de dire qu'effectivement elle concentre des trafics nord-sud et ne fait l'objet que d'un revêtement provisoire en stabilisé, et elle est donc extrêmement boueuse par temps de pluie. Pour améliorer cette situation, sans attendre la fin des travaux puisque nous sommes toujours en chantier, les zones dégradées vont être reprises, l'allée provisoire va être légèrement déplacée à l'Est en raison de travaux sur les réseaux et un revêtement plus durable en béton va être réalisé.

Je vous propose, dans le cadre de la réforme du règlement des parcs et jardins, de pouvoir effectivement travailler avec vous sur les usages des futures allées minérales du jardin et par exemple voir, puisque M. NAJDOVSKI le souhaitait, s'il est possible d'y autoriser le passage des cyclistes.

On a donc déjà prévu un certain nombre de mesures d'amélioration. Accepteriez-vous de retirer votre vœu de manière à ce que l'on puisse travailler ensemble sur le sujet, de manière à trouver une solution qui vous satisfasse, mais peut-être en attendant que le chantier soit complètement terminé ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Ma bonne volonté est entière même quand je ne suis pas récompensé de mes efforts. Je veux bien retirer ce vœu, mais à condition que l'on ait vraiment la mise en place rapide d'une structure qui permette de faire avancer les choses.

Sinon, je vous le dis par avance, je le représenterai à la prochaine séance.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - D'accord. On va monter un petit groupe de travail sur le sujet, y compris avec mon collègue en charge des transports.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, pour que cela puisse aboutir. Cela m'apparaîtrait en tout cas très pertinent.

Le vœu n° 18 est donc retiré.



## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 19 relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

**Mme Catherine LECUYER**. - Madame le Maire, c'est avec une grande inquiétude que nous avons appris votre volonté d'ouvrir 24 heures sur 24 la moitié de la surface des parcs et jardins parisiens et ce, dès avril 2016.

Quatre grands parcs feraient ainsi partie du dispositif : André-Citroën, Monceau, Montsouris et les Buttes-Chaumont. Permettez-nous d'abord de douter de la pertinence de ce choix, en sachant que 130 espaces verts parisiens sont déjà ouverts au public la nuit, en raison notamment de l'impossibilité de les clôturer.

Vous fondez votre décision sur une expérimentation ayant eu lieu l'été 2015 que vous estimez concluante. Pour autant, les témoignages des riverains comme des agents concernés sembleraient tout au contraire aller dans le sens d'un succès très relatif de ces expériences.

Sur le plan de la fréquentation tout d'abord, le bilan de l'expérimentation fait état d'une présence clairsemée entre 1 heure et 4 heures du matin et d'une fréquentation quasi nulle entre 4 heures et 7 heures. De tels résultats ne semblent donc pas attester d'un réel succès. Ces fréquentations basses justifient-elles les coûts économiques et sociaux engendrés par un tel projet ? D'ailleurs, "Paris Plages" ne ferme-t-il pas à minuit ?

Sur le plan de l'entretien des parcs, ensuite, les retours du personnel de la DEVE font état d'une détérioration de l'environnement et du mobilier urbain ainsi que d'une dégradation très nette de la propreté des lieux, avec des débris de verre sur les pelouses, des épanchements d'urine, la présence de déjections. Ces ouvertures nocturnes ont engendré des nuisances sonores pénalisant très lourdement les riverains, bien loin de la quiétude et de la détente que vous souhaitiez ainsi favoriser.

Sur le plan de la sécurité enfin, les ouvertures nocturnes ont entraîné une hausse des incivilités et des trafics illégaux, les parcs concernés ne bénéficiant que d'éclairages très limités et d'une surveillance défaillante. A cela s'ajoute l'état d'urgence et la sécurité renforcée qu'il impose.

Tous ces éléments ne nous incitent donc pas à conclure à la réussite de ces expérimentations. Pour autant, vous semblez déterminés à poursuivre dans cette voie malgré les protestations de plus en plus véhémentes des riverains concernés qui ne peuvent que constater les incohérences de ce projet. Votre Conseiller délégué à la nuit évoque ainsi la possibilité de dormir dans les espaces verts parisiens. Souhaiteriez-vous favoriser l'installation de campements sauvages, faire de ces espaces des espaces de non-droit ? Allez-vous enfin entendre les inquiétudes des riverains ?

Cette décision semble d'autant plus dommageable que les parcs concernés constituent de réels emblèmes du patrimoine parisien, tant en termes d'image que de fréquentation touristique.

Je vous rappelle, par exemple, que le parc Monceau, créé au XVIII<sup>e</sup> siècle est un lieu chargé d'histoire, tant par ses édifices - certains sont classés monuments historiques, comme sa rotonde à colonnes ou ses grilles monumentales - que par tous les peintres et autres artistes qui aimaient s'y promener.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir pleinement associer les mairies d'arrondissement, les conseils de quartiers et les riverains à la réflexion sur l'opportunité ou pas d'ouvrir certains parcs et jardins la nuit, y compris sur les horaires d'ouverture.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Il faudrait conclure, s'il vous plaît.

**Mme Catherine LECUYER**. - En outre, nous souhaitons vivement que les sites éventuellement retenus à l'issue de la concertation locale ne soient pas situés à proximité immédiate des habitations.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

**Mme Catherine LECUYER**. - Je termine.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Oui.

**Mme Catherine LECUYER**. - Nous vous demandons un détail très précis des moyens alloués en termes de propreté, de lutte contre les nuisances sonores, de sécurité et d'aménagement.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame LECUYER.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu porte sur l'ouverture des parcs et jardins sur le printemps et l'été 2016. Vous évoquez de manière extrêmement partielle le bilan de l'expérimentation qui a été conduite cet été et vous passez certains points essentiels dans l'objectif, je pense, plutôt de polémiques locales.

L'ouverture des quatre grands parcs parisiens a été expérimentée l'année dernière dans le cadre du plan canicule. Elle a été poursuivie jusqu'au 30 août 2015 avec quatre parcs : Montsouris, Citroën, Buttes-Chaumont et les Batignolles.

Il y a eu, contrairement à ce que vous dites, un engouement des Parisiens pour cette ouverture nocturne. Je tiens le bilan à votre disposition puisque vous ne l'avez visiblement pas demandé ni à la Maire de votre arrondissement ni à l'adjointe en charge.

Cela s'est globalement bien déroulé, contrairement à ce que vous dites, avec des dispositifs de propreté, de surveillance, de sécurité qui ont été adaptés aux différentes situations locales, que nous avons aménagés jour après jour. Vous semblez l'ignorer ou vous faites semblant de l'ignorer.

Vous n'ignorez pas non plus que la Maire de Paris a annoncé, lors de ses vœux, que la moitié des espaces verts parisiens feraient désormais l'objet d'une ouverture 24 heures sur 24 cet été. Un certain nombre de parcs sont déjà ouverts, 130. Ils sont ouverts, pas parce qu'on ne peut pas les clôturer, Madame ; ils sont ouverts parce que les maires d'arrondissement, au cours des dernières mandatures, ont accepté de les ouvrir. C'est un peu différent.

Je réfute totalement le fait qu'il y ait eu des hausses d'incivilités durant la période d'ouverture l'année dernière. Aujourd'hui, aucun parc n'a été totalement défini. Je suis en concertation avec les maires d'arrondissement. J'en ai rencontré un certain nombre. Je rencontrerai les autres bientôt, notamment la maire du 8e arrondissement pour en discuter avec elle.

Je vous demande donc de retirer votre vœu. Sinon, j'appellerai à son rejet.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame LECUYER, vous maintenez votre vœu, j'imagine.

Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail au sein des Pompes funèbres.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 20 relatif aux conditions de travail au sein des Pompes funèbres.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, les agents des Pompes funèbres font un travail extrêmement difficile, extrêmement lourd psychologiquement, physiquement mais aussi psychologiquement puisqu'ils sont confrontés quotidiennement, d'une manière extrêmement concrète, sous toutes les formes de sa brutalité, à la mort. Ces hommes et ces femmes ont fait un travail extrêmement dur, notamment le soir du 13 novembre.

Dans cette entreprise, la S.A.E.M.P.F., il existe visiblement beaucoup de tensions et de difficultés aussi liées, quand on écoute les agents, à des problèmes de sous-effectifs et de surcharge de travail, avec du coup des situations extrêmement conflictuelles, extrêmement compliquées.

Il y a eu, mes chers collègues, un incident dont je ne connais pas l'étendue de la gravité qui implique deux salariés. Pour autant, quand deux salariés peuvent être accusés, légitimement ou pas, de faute, il y a toute une démarche qui nécessite de respecter le droit du travail.

D'autant plus qu'il y a, par ailleurs, un contexte de conflit dans cette entreprise où les relations se sont aggravées à partir du moment où les agents ont souhaité s'organiser et monter leur syndicat parce qu'ils ne souhaitaient plus subir et souhaitaient défendre leurs droits.

Je souhaite à travers ce vœu que l'on prenne conscience de toute la situation et que l'on prenne conscience que, même si des salariés peuvent être en tort, il y a néanmoins un droit du travail à respecter. On ne peut donc pas se permettre de licencier des syndicalistes sans que l'ensemble des démarches liées à la loi, au droit syndical, au droit du travail ne soit respecté.

La Ville de Paris doit œuvrer aussi à bien veiller à ce que les conditions de travail au sein des Pompes funèbres soient améliorées et que le droit syndical y soit respecté.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, Mme KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu porte sur le licenciement de deux salariés protégés au sein de la Société des Pompes funèbres. Je partage un certain nombre de considérants de ce vœu. Comme vous, bien évidemment, je suis extrêmement attachée aux libertés syndicales. Je partage notamment le constat sur la dureté du temps de travail exercé dans le domaine funéraire.

J'en profite pour remercier encore ici les personnels pour leur mobilisation dans les moments si difficiles que nous avons connus après les attentats.

Cependant, votre vœu comporte un certain nombre de graves contrevérités, Madame SIMONNET. On ne peut pas qualifier d'"altercation" le passage à tabac d'une personne par deux autres. Je rappelle que cette agression violente a entraîné pour la victime une prescription médicale de deux jours d'I.T.T. et un arrêt de travail de 16 jours.

Par ailleurs, ce n'est pas la direction de l'entreprise qui a déposé plainte pour violence en réunion contre les salariés dont vous demandez la réintégration mais la victime elle-même.

J'ajoute que les faits ont eu lieu en partie devant la porte de la société et que c'est attesté par l'enregistrement des caméras. Suite à l'agression, les élus du C.H.S.C.T. de l'entreprise ont mené des auditions confidentielles de l'ensemble des salariés de la société. Cette enquête indépendante a établi que les deux salariés mis à pied avaient déjà fait preuve de violences physiques et de menaces récurrentes à l'encontre de plusieurs autres membres du personnel. Elle a également établi que la détention d'armes par les deux salariés était de nature publique.

Une procédure judiciaire étant en cours, il appartient aujourd'hui au Tribunal correctionnel de se prononcer sur les suites pénales qui devront être données.

Concernant la procédure de licenciement, il est exact qu'elle a été entachée d'un vice de forme. L'un des agresseurs, qui siège au Comité d'entreprise, n'a pas été convoqué comme il aurait dû l'être à la réunion de ce Comité portant sur le licenciement. En raison de ce vice de forme, l'Inspection du travail a refusé d'autoriser le licenciement des deux agresseurs, tout en précisant qu'elle ne se prononçait pas sur le fond. Les salaires correspondant à la période de licenciement refusés seront donc versés.

Néanmoins, l'agression demeure. La procédure de licenciement est relancée conformément à la procédure. Cela permettra à l'Inspection du travail de se prononcer.

J'émetts donc un avis défavorable sur votre vœu, Madame SIMONNET.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi de deux demandes d'explications de vote.

D'abord pour le groupe Ecologiste de Paris, M. Pascal JULIEN dispose d'une minute.

**M. Pascal JULIEN.** - Je rejoins les arguments que Pénélope KOMITÈS vient d'exposer. J'en ajoute un, c'est un problème de méthode. Faire un vœu qui se fait l'écho d'une des deux parties, sans avoir consulté l'autre, est un très mauvais service que l'on rend aux salariés en question.

Il faut au moins demander à la direction sa vision des choses, plutôt que se faire l'écho mécaniquement des plaintes des uns sans regarder l'ensemble de la question. Je répète que c'est un mauvais service que l'on rend aux salariés que de les défendre de cette manière. Franchement.

Donc, nous voterons contre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons donc été saisis de faits qui se sont déroulés au sein de la Société des Pompes funèbres de la Ville et qui, s'ils étaient définitivement avérés, seraient condamnables.

Personne ne peut contester la dureté et la pénibilité du travail qu'accomplissent quotidiennement les salariés de cette S.A.E.M. Néanmoins, personne ne peut admettre que l'on règle les différends d'ordre privé ou professionnel par des agressions physiques, a fortiori sur le lieu du travail. Toute la lumière doit être faite sur cette pénible affaire, et nous proposons qu'au-delà, une mission puisse être menée au sein de cette S.E.M. pour évaluer la nature des relations sociales et les conditions de travail. Cela nous paraît d'autant plus indiqué que d'après le secrétaire du C.H.S.C.T., la hiérarchie de ces salariés - je dis bien "la hiérarchie de proximité", et non la présidente de la S.E.M., notre collègue Marinette BACHE -, cette hiérarchie a été saisie à plusieurs reprises de faits anormaux sans les prendre en compte.

Pour finir, et dans le contexte actuel de l'état d'urgence que nous vivons, nous condamnons aussi le fait que les deux salariés, même s'ils doivent s'expliquer sur les faits qui leur sont reprochés, aient été menottés sur leur lieu de travail et gardés à vue pendant 30 heures.

Cela dit, et à partir des éléments d'appréciation que je viens d'évoquer, nous nous abstiendrons sur le vœu de Danielle SIMONNET.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

## **2016 DVD 16 - Parcs de stationnement Mairie du XIV (14e) et Mairie du XV - Lecourbe (15e) - Principe de délégation de service public pour leur exploitation et leur modernisation.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux services à demander aux concessionnaires de parkings de stationnement.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 16, ainsi que le vœu n° 21, qui concernent un principe de D.S.P. pour l'exploitation et la modernisation de deux parcs de stationnement dans les 14e et 15e arrondissements.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, un des freins majeurs à la pratique du vélo est de savoir où le ranger. Certains parkings proposent d'ailleurs des places de stationnement pour les vélos, dans le 15<sup>e</sup>, le nouveau parking Frémicourt, qui prochainement a lui aussi prévu de le faire, mais nous avons... Enfin, je pense que c'est utile que les parkings en édifice soient également invités à proposer des places pour les vélos.

Le problème, c'est que le mot "vélo" ne figure pas dans le projet de délibération, pas plus que dans le rapport de présentation. On parle de deux-roues, sauf que parlant de deux-roues, cela amène les concessionnaires à ne prévoir des emplacements que pour les deux-roues motorisés. Il n'y a pas de vélo, et si on veut dire "vélo", c'est plus simple de le dire. Les concessionnaires, donc, ne respectent pas complètement les cahiers des charges. Ils s'abritent derrière cette terminologie de "deux-roues" pour ne pas prendre de vélos.

Ainsi, le parking du Parc Citroën, comme celui de la mairie, n'offre pas de place de stationnement pour vélos. Sur les places de stationnement pour deux-roues, il n'y a que des deux-roues motorisés, que des motos. Vous me direz que les vélos vont peu souvent en sous-sol : ce n'est pas complètement exact. J'ai pris des exemples étrangers : à Nimègue, 950 places sous la place centrale ; à Amsterdam, 2.000 places sous Leidseplein ; à Strasbourg, quatre parkings pour vélos, il y en a un sous la place de la Gare de 850 places ; Grenoble ; etc.

Donc même si les cyclistes préfèrent aller en surface, quand on leur propose des stationnements en sous-sol, ils y vont. Alors, c'est mieux qu'il y ait des accès adaptés, d'ailleurs, raison de plus pour le demander à l'occasion de travaux, de façon à mettre en place dans ces parkings des ascenseurs qui permettent de déplacer les vélos. Autant en profiter pour ce faire.

Voilà pourquoi, à l'occasion du renouvellement des concessions, nous exprimons le vœu que soit systématiquement prévu un espace dédié au stationnement des vélos, et dans le cas d'espèce, puisqu'il s'agit de ce parking-là, celui du parking de la mairie du 15<sup>e</sup>, lors du renouvellement de sa concession, qui est prévu par ce projet de délibération.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GOUJON.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'indiquent les documents joints au projet de délibération, à savoir, l'exposé des motifs et le rapport de présentation, la consultation menée pour le renouvellement de la délégation de service public des parcs de stationnement "mairie du 14<sup>e</sup>" et "mairie du 15<sup>e</sup>" comportera bien des prescriptions en faveur des deux-roues, dont les vélos - si, si, Monsieur GOUJON -, selon un programme habituel, avec à la fois des tarifs spécifiques, du stationnement dans des zones spécifiques et des aménagements spécifiques pour un accès adapté.

Ces prescriptions municipales concernant les vélos sont systématisées depuis plusieurs années lors du renouvellement des contrats, et même à l'occasion de la passation d'avenants, puisqu'aujourd'hui, c'est une soixantaine de parcs concédés à Paris qui proposent des tarifs d'abonnement bas pour les vélos. Fin 2014, on comptait ainsi 473 places dédiées aux vélos uniquement dans les parcs de stationnement concédés.

Je remarque d'ailleurs que dans l'énumération que vous avez faite tout à l'heure, vous avez un peu mélangé les choux et les carottes, puisque vous énonciez à la fois des emplacements de stationnement dans des parcs concédés, mais aussi dans des parkings de gares, ce qui est une autre chose. Ce chiffre d'emplacements de stationnement vélos dans les parcs concédés est en constante évolution, et à chaque renouvellement de délégation de service public ou d'aménagements spécifiques réalisés par les concessionnaires, il y a de nouveaux mobiliers qui sont installés. Et à chaque fois que l'on a une modernisation des ouvrages, dans la mesure du possible, on adapte les accès, avec par exemple des ascenseurs assez larges pour accueillir les cycles, de manière à déboucher correctement en surface.

S'agissant précisément du parc de la mairie du 15<sup>e</sup>, l'aspect technique de l'accès des vélos à l'ouvrage est ainsi traité avec attention. Un tarif d'abonnement spécifique dédié au vélo existe déjà pour le parc de stationnement de la mairie du 15<sup>e</sup>, puisque l'abonnement est de 10 euros mensuels, de 25 euros trimestriels et de 75 euros annuels, et des places sont aménagées, mais effectivement, sans utilisation effective encore constatée. Et c'est là où en fait nous devons travailler : c'est davantage sur la question de l'information et de la communication à destination des usagers, plutôt que sur le cahier des charges qui, lui, contient déjà la disposition d'aménagements pour les vélos.

Votre vœu est donc sans objet, et c'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis défavorable.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci.

J'ai cru comprendre que M. GOUJON ne retirait pas son vœu. Non.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Les concessionnaires n'appliquent pas les cahiers des charges. Ils ne les appliquent pas pour évincer le vélo des parkings et pour ne prendre que les motos. C'est systématique. Il faut inscrire "vélos", il ne faut pas inscrire "deux-roues" dans les cahiers des charges.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, même si Christophe NAJDOVSKI vous a répondu sur ce point.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 16).

Je vous remercie.

**2016 DVD 3 G - Traverses de Charonne, Ney-Flandre et Bièvre-Montsouris. Avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence avec le STIF. Avenant n° 2 à la convention de délégation avec la RATP.**

**Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la concertation avec les élus et les conseils de quartiers.**

**Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la traverse dans le 20<sup>e</sup>.**

**Vœu déposé par Mme Carine PETIT relatif à la préservation de la traverse "Bièvre Montsouris" (14<sup>e</sup>).**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au financement.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la concertation.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 3 G, l'amendement n° 22 G, les vœux numérotés de 23 G à 27 G, ainsi que le vœu de l'Exécutif n° 27 G ter, qui concernent les traverses.

Et je donne la parole, pour une longue succession d'interventions, mais nous commençons avec Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les traverses, dans les arrondissements qui ont la chance d'en disposer, sont de véritables lignes de vie de proximité. C'est un lien indispensable pour la vie sociale de plusieurs dizaines de milliers de Parisiens. Elles assurent la desserte des services publics de proximité, des commerces, des loisirs. Elles permettent à toute une catégorie de population de conserver une vie sociale épanouissante, et sans elles, une frange importante de la population parisienne resterait tout simplement coupée de la vie de la cité. D'ailleurs, c'est parce que nous reconnaissons cette utilité fondamentale aux traverses que nous avons proposé en 2014 de doter chaque arrondissement d'une ligne similaire.

Et pourtant, la lecture de l'exposé des motifs du projet de délibération que vous proposez, projet de délibération a priori technique, suscite l'effroi et l'incompréhension. Vous annoncez tout simplement la réduction de ce service à partir du 1er janvier prochain. La motivation de cette casse annoncée est purement financière. On l'avait déjà dénoncé lors du dernier débat budgétaire, lorsque vous avez diminué de 15 % les crédits alloués aux bus de quartier. L'enveloppe annuelle reste pourtant modeste : moins de 6 millions d'euros, dans un budget approchant 9 milliards d'euros. Donc pourquoi ? Eh bien, c'est une nouvelle marque d'un Exécutif municipal qui s'occupe de plus en plus de l'accessoire et de moins en moins des services de base qu'une Ville doit à ses habitants contribuables.

Il semble que la réflexion soit bien engagée, puisqu'il est même évoqué précisément de supprimer le service le dimanche et au mois d'août. Et pourtant, le dimanche, c'est souvent, pour les utilisateurs de la traverse, le jour le plus chargé. C'est le jour où l'on fait son marché, où parfois, on va à l'office, où l'on passe un moment avec sa famille. Et puis, le mois d'août, c'est le mois si redouté par les personnes âgées, quand l'entourage est en vacances loin de Paris, la traverse permet de rompre l'isolement. Et j'ajoute qu'en période de canicule, ou simplement de forte chaleur, ces lignes permettent d'accéder à des espaces de convivialité climatisés.

La réduction des itinéraires, qui est également envisagée, elle, va réduire l'attractivité des lignes pour de nombreux usagers. Alors, cela, c'est une stratégie habituelle de votre part : on casse d'abord le service et puis ensuite, on le supprime en disant qu'il n'est pas suffisamment utilisé, alors qu'au contraire, il faudrait multiplier les lignes de traverse et adapter leurs itinéraires aux nouveaux quartiers. Pour justifier cette refonte, vous nous dites que le réseau de bus, de tramways, voire de métros s'est renforcé depuis la création de traverses, sans doute, mais le métro est aujourd'hui largement inaccessible.

Les nombreux escaliers repoussent les personnes d'un certain âge. Le T3 ne répond pas aux besoins internes à un arrondissement. Par exemple, aucune station ne dessert une mairie d'arrondissement. Et puis, le réseau de bus, dont la refonte est devenue une arlésienne, ne dessert pas finement le cœur des arrondissements. Souvent, il oblige à plusieurs correspondances fastidieuses.

Chers collègues, vous avez déjà porté un coup très dur à la mobilité des seniors en mettant fin à la gratuité de la carte Emeraude Améthyste pour la majorité des Parisiens. Si vous maintenez cette réforme, vous favoriserez encore un peu plus l'isolement des Parisiens.

Et à la vue des nombreuses prises de parole et des vœux déposés, je crois qu'une nette majorité de cet hémicycle refuse d'ores et déjà la réforme annoncée pour l'an prochain. Nous vous invitons tout simplement à y renoncer dès à présent.

Le 14e arrondissement compte une de ces traverses, la traverse Bièvre Montsouris qui relie le 13e et le 14e. Elle est utilisée chaque jour par plusieurs centaines de personnes et son utilité n'est pas à prouver. En raison des travaux qui détournent le trajet du 62, la fréquentation de la traverse par ailleurs n'a pas cessé d'augmenter. Pour beaucoup d'habitants du 14e, elle est devenue un moyen de transport complémentaire et indispensable.

Donc, nous vous proposons à travers un vœu de maintenir et même de renforcer ce service de transports collectifs, et puis d'ouvrir une concertation publique afin de débattre des moyens d'évolution de l'offre dans le 14e.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais saisir ce projet de délibération DVD 3 G sur les traverses pour rappeler à notre Assemblée que nous avons un projet, qui avait été d'ailleurs, je crois, adopté par notre Assemblée il y a quelques années, de créer une traverse dite "du Quartier latin", et qui aurait l'avantage de réunir les grands lieux universitaires de la Capitale et qui pourrait aller de l'université Paris VII, de la Halle aux vins jusqu'à Sciences Po, en passant effectivement par la plupart des sites universitaires du 5e arrondissement.

Ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération. Je sais que la R.A.T.P. est en train de revoir un certain nombre de choses. Nous sommes beaucoup dans cet hémicycle, dans toutes nos diversités, à souhaiter que des lignes supplémentaires soient utilisées. Je ne doute pas que mes collègues du 5e arrondissement, mais également Mme LEMARDELEY - que j'ai vue et qui va revenir -, en tant qu'adjointe au maire chargée des universités, sera sensible à mon intervention.

Je ne demande pas que cette nouvelle traverse soit créée dans les prochaines semaines mais que l'on se donne le temps d'y réfléchir. Je crois que ce serait une excellente chose.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur LECOQ.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris a souhaité, à la suite de nos conseils d'arrondissement durant lesquels nous avons porté ce débat, mettre l'accent sur nos lignes de desserte locale, les traverses, par un amendement et un vœu.

Ces lignes de proximité se sont développées pour compenser la moindre densité de l'offre en transports en commun de surface, dans des quartiers populaires et mal desservis.

Nous continuerons à le rappeler, cette offre de transport contribue à proposer des solutions de mobilité, surtout pour les publics les plus fragiles. Accessibles aux personnes à mobilité réduite, les seniors, les personnes ayant des difficultés de déplacement ou encore des scolaires les utilisent, ce qui leur permet ainsi de circuler en toute sécurité.

Cette offre de transports en commun participe donc aujourd'hui à remplir les engagements de la Ville en matière de politique de transports, de lutte contre la pollution et d'engagement vis-à-vis du dérèglement climatique.

Les conventions liant la ville à la R.A.T.P. pour le fonctionnement et le financement de ces traverses vont être peu à peu renouvelées. Nous sommes d'accord. Cette offre de transport doit aussi évoluer, notamment pour prendre en compte les engagements de la Ville en faveur de la sortie du diesel.

Nous sommes bien évidemment prêts à travailler à l'anticipation de cette évolution du service et nous actons que le projet de délibération présenté nous permet d'engager ce travail.

Mais nous alertons sur l'erreur que constituerait une économie budgétaire, comme cela a été évoqué pour les lignes de traverse Ney Flandre entre les 18e et 19e arrondissements, Charonne dans le 20e arrondissement et Bièvre Montsouris dans les 13e et 14e arrondissements.

Une coupe budgétaire de 35 % signifierait à n'en pas douter une diminution de fréquence et une suppression de jours de service et de portions d'itinéraire. Or cette décision, que nous pensons dommageable pour la population, n'aurait en outre pas de fondement économique sérieux, car la fréquentation de ces lignes est correcte. Si le prix de revient est forcément plus cher qu'une ligne de bus classique, les trois traverses visées sont les moins chères de Paris.

Pour donner un exemple que je connais bien en tant qu'élue du 19e, la traverse Ney Flandre, avec un itinéraire au cœur d'un quartier "politique de la ville", ne cesse de voir sa fréquentation augmenter. Les derniers chiffres de 2014 sont de plus 15 %.

Enfin, cette décision ne serait pas le résultat d'une concertation préalable avec les élus et les habitants des arrondissements concernés. Alors qu'à titre d'exemple, la création de la traverse Ney Flandre a répondu à une demande explicite et forte du conseil de quartier Charles Hermite - Evangile comme moyen de désenclaver la cité Charles Hermite et surtout la cité Valentin Abeille, située de l'autre côté du périphérique.

La concertation sur ce dossier comme sur d'autres est essentielle afin de répondre au mieux aux besoins. C'est d'ailleurs l'objet de l'amendement que nous avons déposé et qui propose que toute nouvelle convention avec la Ville et la R.A.T.P., pour l'organisation de ces dessertes de proximité, fasse l'objet d'une concertation avec les élus et les habitants des arrondissements concernés.

Notre amendement proposait initialement que ces conventions soient soumises au vote dans les conseils d'arrondissement concernés. Nous entendons bien que la réforme du statut de Paris, qui aura permis cette possibilité, ne sera pas effective à moyen terme, mais nous pensons qu'une inscription, au moins sans vote, serait



néanmoins nécessaire et utile. Nous devons assurer la pérennité de ce service public de transports et de proximité dans des quartiers populaires. Elles sont une réponse dans le bouquet de solutions vers une ville accessible et universelle.

Je vous remercie.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous permettez j'exprimerai d'entrée en tant qu'ancien responsable de la C.G.T. des cheminots, mon agréable surprise de voir les représentants de la droite faire des propositions pour développer le service public des transports.

On voit que c'est un service important pour certaines populations. On nous dit que le coût d'exploitation de ces traverses est trop élevé au regard de la fréquentation et qu'il faut le réduire. Je dirai que nous sommes là dans un débat classique : les détracteurs des services publics parlent souvent de combien cela coûte à la collectivité, mais jamais de combien cela rapporte. C'est la question de la rentabilité financière contre l'efficacité socio-économique.

Par expérience et en règle générale, on sait que lorsqu'on adapte ce genre de service à la baisse, on entraîne une plus grande désaffection et on dégrade encore plus le compte d'exploitation, et on en tire la conclusion qu'il faut décider sa suppression.

Il convient, certes, d'engager des adaptations, notamment au niveau des itinéraires, de la fréquence, de la capacité, voire des tarifs. Mais ces adaptations doivent viser à renforcer et à développer ce service utile aux populations, et bien entendu en articulation avec les autres offres de transports en commun.

Le vœu de l'Exécutif va dans ce sens, mais il faut aussi l'accompagner, je pense, d'une campagne d'explication, d'information et de promotion de ce genre de service, car je pense qu'il est trop méconnu.

Mettons le temps qui nous est imparti en 2016 pour construire un service public de transports et de traverses de qualité.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

La parole devait être à Mme KUSTER...

M. François DAGNAUD a la parole.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - La ligne de traverse Ney Flandre à cheval sur les 18e et 19e arrondissements, a été mise en service en 2007 et elle rencontre depuis un succès qui ne s'est jamais démenti, avec une fréquentation en progression et elle représente une vraie valeur ajoutée sociale dans les quartiers populaires ainsi desservis.

Nous nous réjouissons donc que le fonctionnement de cette ligne de traverse soit prolongé à l'identique jusqu'à la fin de l'année 2016, au-delà même du terme de la convention en vigueur qui est venue à expiration au début de cette année.

Nous nous réjouissons de la même façon qu'il soit déjà acquis et déjà acté que la nouvelle convention 2017-2024 acte la prolongation de l'existence de cette ligne-là.

Pour autant, la nécessité de passer d'une motorisation diesel à une alimentation électrique, l'évolution depuis ces dix dernières années, significative, de l'offre de transports dans le secteur, l'évolution également tout aussi significative ces dernières années des modes de vie, des façons de se déplacer et des usages de la mobilité justifient naturellement qu'une réflexion soit menée et que des ajustements soient envisagés.

L'objet de ce vœu est de prendre acte de tous ces acquis, mais surtout de souhaiter qu'ils se construisent en dialogue avec les arrondissements.

*(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).*

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement un vœu porté par le groupe socialiste, radicaux et apparentés du 20e arrondissement pour alerter, comme l'ont fait d'autres orateurs avant moi sur la nécessité de concerter sur les évolutions à venir de la traverse qui concerne quatre conseils de quartier pour le 20e arrondissement, et de prendre en compte les problématiques spécifiques du public qui la fréquente, notamment les personnes âgées, les lycéens, enfin, son ambition de "très proximité".

Merci.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT,** maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été déjà dites sur l'utilité de ce service public de transport en commun complémentaire à l'offre beaucoup plus structurée et importante, tels que le tramway, le RER, le métro, les lignes de bus, de la R.A.T.P.

Je voulais juste rappeler la nécessité d'avoir une concertation et de mettre en place une concertation sur toute cette année, qui s'ouvre maintenant après le vote de ce projet de délibération, avec les mairies d'arrondissement, avec les habitants, pour regarder, d'une part, objectivement la fréquentation et son évolution sur les 10 années de service, comme c'est le cas pour la traverse Bièvre-Montsouris, mais aussi de regarder si l'on peut, peut-être, faire évoluer ici ou là les trajets pour qu'ils correspondent mieux aux besoins de proximité des usagers et augmenter le nombre d'usagers, comme cela avait d'ailleurs été fait au moment de leur mise en service. Nous avons défini le trajet, les arrêts, en concertation avec les habitants des quartiers.

Merci beaucoup.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER,** maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la première traverse a été créée en 2004, ce qui nous donne désormais plus de 10 ans d'expérience. Il en ressort que, si ces lignes de minibus sont particulièrement appréciées par leurs utilisateurs pour leur convivialité et leur desserte de proximité, elles soulèvent en revanche un certain nombre de questions, à savoir essentiellement celle de leur coût pour la collectivité au regard de leur faible fréquentation. Même si cette dernière augmente, elle plafonne à un niveau malheureusement très faible.

C'est malheureusement ce que je constate quotidiennement, avec les élus du 17e arrondissement, pour la traverse Batignolles-Bichat dans notre arrondissement. Je la vois circuler malheureusement trop souvent à vide, ce qui interpelle, à juste titre, de nombreux contribuables appelés à financer à 90 % ce service sur les deniers municipaux. La faible attractivité des traverses peut s'expliquer par l'absence d'indications en temps réel de l'attente à chaque arrêt, alors que leur fréquence est notablement moindre que celle des lignes d'autobus classiques.

Une autre explication est l'itinéraire tortueux de ces lignes qui nuit à leur attrait en augmentant les temps de parcours. Nous payons ainsi, aujourd'hui, le manque de considération des besoins réels locaux qui, au lieu de laisser les élus œuvrer pour l'intérêt général, ont parfois considéré des intérêts plus politiques. Dans le cadre du 17e arrondissement, le trajet de la traverse a plutôt privilégié un clientélisme, puisque l'objectif manifeste était de lui faire desservir chaque recoin de la circonscription de la députée socialiste locale, et non pas les intérêts de la mairie et de l'ensemble des habitants du 17e arrondissement, puisqu'une partie entière de l'arrondissement est absente de cette traverse.

Nous avons donc eu l'occasion de nous exprimer sur les limites du concept tel qu'il est développé actuellement, encore récemment, dans le cadre d'un vœu que nous avons défendu au niveau de la majorité municipale du 17e arrondissement, en demandant une étude permettant d'optimiser la traverse Batignolles-Bichat. En vain, malheureusement, puisque vous avez repoussé notre vœu, l'estimant - à mon avis, beaucoup trop rapidement - sans objet. Dont acte, Monsieur le Maire. Or, les faits nous donnent raison, si l'on en croit les sombres perspectives évoquées par le projet de délibération.

Il y a toutefois une différence entre votre méthode et celle que nous proposons. Vous engagez les traverses dans la spirale du déclin, en réduisant les fréquences et les amplitudes de service. Vous en conviendrez : il est rare

que de telles décisions aient conduit à améliorer la fréquentation d'une ligne d'autobus. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous opposer à cette politique hasardeuse et à courte vue. En effet, si la fréquentation des traverses est trop faible, leur existence a démontré qu'elles sont utiles à une population fragile à qui elles facilitent des déplacements de proximité, particulièrement les personnes âgées. C'est le cas, entre autres, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement - je le disais - pour des patients, en particulier, qui se rendent à l'hôpital Bichat.

Mais il faut appréhender un tel sujet de manière globale, et non pas par le petit bout de la lorgnette ainsi que vous le faites. En effet, votre démarche ne prend pas en compte deux éléments d'importance, à savoir, d'une part, l'existence du service P.A.M. qui fait l'objet d'un autre projet de délibération examiné lors de notre séance et, d'autre part, la restructuration à venir du réseau d'autobus parisiens annoncée de longue date et que nous ne voyons toujours pas venir, particulièrement dans le secteur nord de l'arrondissement de la porte Pouchet, avec les travaux du G.P.R.U.

Aussi, pour conclure, nous souhaitons, avant toute décision hâtive et funeste, que la desserte fine des quartiers parisiens soit étudiée globalement et rationnellement afin de connaître les besoins de déplacement de nos concitoyens dans l'objectif d'y répondre au mieux, tout en optimisant le coût du service pour le contribuable. Ceci suppose une démarche rigoureuse et rationnelle qui intègre l'utilisation des moyens existants pour parvenir à cet effet. Il s'agit de faire mieux sans dépenser plus.

J'espère pouvoir compter sur vous pour y donner suite.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour répondre à l'ensemble de ces interventions.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, la convention nous liant avec la R.A.T.P. pour les trois lignes de traverse les plus anciennes, à savoir les lignes Bièvre-Montsouris dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, Ney-Flandre dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements et Charonne dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, arrive à échéance en 2016. Ces traverses rendent des services, depuis plusieurs années maintenant, aux Parisiens des quartiers périphériques. Ce sont ainsi plus d'un million de voyages qui ont été effectués avec ces traverses en 2015.

Par ailleurs, vous savez que la Ville de Paris s'est engagée à investir pour effectuer une sortie du diesel de ses matériels roulants qui s'appliquera à ces lignes de traverse, qui bénéficieront très prochainement de ces nouveaux matériels roulants électriques, ce qui entraîne un surcoût puisque ces matériels sont plus coûteux que les matériels conventionnels.

Par ailleurs, et vous le savez également, le financement de ces lignes de traverse repose sur la Ville de Paris, et non pas sur le S.T.I.F., à l'inverse des lignes classiques ou encore du Montmartrobus et, de ce fait, ce financement impacte les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Paris. Pour prendre l'exemple de ces trois traverses, ce budget de fonctionnement est de 3,3 millions d'euros par année.

Il importe pour l'Exécutif, au moment où nous nous apprêtons à renouveler le marché des traverses, d'en établir un bilan objectif au regard du service que ces traverses apportent et du coût que cela représente, notamment par passager transporté, et au regard également du contexte dans lequel nous sommes, puisque nous allons très bientôt relancer la restructuration du réseau de bus parisiens qui, je l'espère, pourra intervenir dès 2016.

Je répondrai d'ailleurs à Mme KUSTER que j'attends toujours un rendez-vous avec le nouveau vice-président de la région Ile-de-France pour précisément parler de ce sujet et d'autres. Si vous pouviez lui dire que je suis très demandeur d'un rendez-vous et que nous puissions le caler dans les prochaines semaines, j'en serai très heureux.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - L'intervenant et lui seul a la parole !

On continue.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Madame KUSTER, il ne vous a pas échappé qu'il y a eu des élections en décembre, qu'il y a un nouveau vice-président et que j'attends toujours, depuis le mois de décembre, que nous puissions fixer un rendez-vous pour discuter des questions de Paris et de la restructuration du réseau de bus parisiens. Et si vous pouvez aider à ce que nous ayons un rendez-vous, ce sera une très bonne chose.

Ce projet de délibération, dont nous débattons aujourd'hui, va permettre la reconduction du service actuel de ces trois traverses jusqu'à la fin de l'année 2016.

Pour répondre aux préoccupations qui ont été exprimées par les différents groupes politiques du Conseil, un vœu de l'Exécutif vous est proposé. Ce vœu prévoit notamment que le service des trois lignes de traverse sera prolongé jusqu'en 2024 par une nouvelle convention à conclure dans l'année, que celui-ci sera optimisé à l'issue d'une concertation qui sera menée dans les prochains mois à l'échelle des arrondissements concernés.

Ce vœu propose également que les spécificités locales, à savoir la présence de quartiers enclavés, de population de personnes âgées, d'équipement jeunesse, soient prises en compte dans l'évolution de l'offre de nouvelles lignes dans le cadre d'une discussion locale, notamment avec les élus d'arrondissement, ce qui permettra à ces derniers d'organiser différentes formes de discussions ou de concertations visant à la prise en compte des attentes des habitants.

Par ailleurs, nous proposons également qu'il y ait une campagne d'information et de promotion de manière à les promouvoir en fonction du poids des populations dans les arrondissements.

Et pour vous répondre encore, Madame KUSTER, je vous avais indiqué déjà - je crois, en novembre dernier - que les élus d'arrondissement seraient consultés préalablement au lancement d'une nouvelle consultation pour renouveler le marché d'exploitation de cette ligne d'ici l'été prochain. Cette nouvelle consultation visera, bien entendu, à améliorer la fréquentation et à rationaliser le service, l'une des pistes étant notamment le déploiement d'une information dynamique aux points d'arrêt pour donner aux usagers le temps d'attente des bus. C'est valable pour l'ensemble des lignes de traverse. Je ne peux que réitérer les propos que j'avais tenus au Conseil de novembre sur ce sujet.

Voilà ce que je peux vous dire sur ce projet de délibération, sachant que je crois qu'ici, sur tous les bancs de cette Assemblée, nous sommes tous très attachés à ce service qui devra nécessairement évoluer, notamment avec le projet de restructuration du réseau de bus parisiens qui vise précisément à redéployer et à augmenter le service dans les arrondissements de la périphérie parisienne.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse à l'amendement n° 22 G et aux vœux numérotés de 23 G à 27 G, l'Exécutif a déposé le vœu n° 27 G ter.

L'amendement n° 22 G déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Considérant que le vœu de l'Exécutif que vous nous proposez a intégré cette question et cet enjeu de l'intégration dans les discussions des élus d'arrondissement et permet à ces derniers d'organiser des formes de discussions et de concertations visant à la prise en compte des attentes des habitants, nous retirons le vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

L'amendement n° 22 G est donc retiré.

Le vœu n° 23 G déposé par le groupe Socialiste et Apparentés est-il maintenu ?

Non, il est retiré.

Le vœu n° 24 G est retiré.

Le vœu n° 25 G est retiré.

Le vœu n° 26 G du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ou c'est comme pour le précédent ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Concernant ce vœu et compte tenu du fait que les spécificités locales - on pense tout particulièrement aux quartiers enclavés, aux quartiers "politique de la ville", aux quartiers dont l'offre de transports en commun est déficitaire, qui sont les quartiers sur lesquels nous avons une réelle préoccupation en cas de diminution de ce service public - compte tenu du fait que ces spécificités locales sont prises en compte dans le vœu que vous nous proposez, nous retirons notre vœu.

Bien sûr, nous restons attentifs à cette question et à ce qu'il y ait des évolutions positives dans ces quartiers pour ces traverses qui constituent un vrai enjeu de mobilité pour ces populations.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 26 G est donc retiré.

Le vœu n° 27 G était déposé par le groupe les Républicains. Est-il maintenu ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 27 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 G ter de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 1 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 3 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité également, je vous remercie de ce débat. (2016, DVD 3 G).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au stationnement des véhicules de location sur la voie publique.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 28 est relatif au stationnement des véhicules de location sur la voie publique.

La parole est à M. Jérôme COUMET pour deux minutes maximum.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les pratiques d'utilisation des automobiles évoluent et nombre de loueurs s'installent notamment dans les arrondissements périphériques pour permettre à un certain nombre de personnes de louer leurs véhicules et de partir en province ou ailleurs.

On s'aperçoit que beaucoup de ces sociétés considèrent les places sur la voirie comme pouvant être privatisées et nombre de véhicules s'y retrouvent, sans d'ailleurs répondre au paiement du stationnement le plus souvent.

Ce vœu permettrait d'essayer de répondre aux attentes des riverains qui se plaignent de ces pratiques, demande que le Préfet de police soit particulièrement vigilant quant au respect des règles de stationnement par ces loueurs professionnels et que nous prenions l'initiative, nous Mairie de Paris, de faire évoluer la réglementation applicable à ces activités et que toute installation d'un professionnel dans la Capitale soit conditionnée au fait qu'il nous montre et nous démontre qu'un nombre de places de parking ont bien été louées ou achetées pour développer ces activités. Cela nous permettrait de limiter ces dérives.

Voilà, Monsieur le Maire, l'exposé de ce vœu qui a été voté à l'unanimité de notre Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Il est indispensable effectivement que les efforts que nous menons pour rendre disponibles les emplacements de stationnement en voirie pour les visiteurs et les résidents soient accompagnés d'une règle précise concernant les activités économiques qui ont tendance à déborder sur l'espace public.

J'ai ainsi récemment alerté M. le Préfet de police sur les activités de voituriers qui utilisent l'espace public d'une façon assez libre, privatisant celui-ci à leur profit. Il me semble que les activités des loueurs de voitures relèvent parfois de la même dérive d'usage. Je rappelle que l'obligation du respect du Code de la route s'impose à tous.

Les emplacements de stationnement ouverts au public ne sont pas, sauf en cas de nécessité justifiée par l'intérêt général, réservés à un particulier ou à une entreprise, ce qui aboutirait à une privatisation de l'espace public.

La problématique que vous évoquez d'ailleurs pourrait englober d'autres activités comme les concessionnaires automobiles ou ceux de deux-roues motorisés, mais aussi les garages de mécanique automobile ou encore les laveurs de voitures qui parfois stockent leurs véhicules ou les véhicules de leurs clients sur la voie publique.

Je suis donc tout à fait favorable à ce vœu qui propose de mieux contrôler les pratiques actuelles et de faire évoluer la réglementation applicable à l'installation des professionnels concernés. Nous proposons à votre vœu un simple amendement formel afin de bien cibler les loueurs professionnels dans le libellé du vœu.

L'avis est donc favorable.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous en remercie. (2016, V. 8).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place du Panthéon.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 29 est relatif au réaménagement de la place du Panthéon.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT pour deux minutes maximum.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur l'adjoint au Maire, chers collègues.

Pendant la campagne municipale, Mme la Maire de Paris avait annoncé son souhait de réaménager cette place parisienne. Effectivement, dans l'intention, je considère que le Paris du troisième millénaire n'a pas vocation à rester la Lutèce gallo-romaine, le Paris de Philippe Auguste ou celui du baron Haussmann. Pour autant, évidemment, tout réside dans la manière dont on conduit la réflexion sur le réaménagement de cette place.

Alors, je me suis lancée sans arrière-pensée dans la concertation, même si celle-ci a été fixée de manière un peu arbitraire entre le 20 juin et le 25 septembre, période - avouons-le - pendant la trêve estivale qui se prête peu aux concertations. J'y ai ajouté une information lors du Forum des associations du 5 septembre et l'organisation de deux réunions publiques les 23 septembre et 21 octobre 2015.

Au lendemain des attentats du 13 novembre, alors que les préoccupations - vous l'avouerez - n'étaient pas forcément au réaménagement des places parisiennes, un séminaire se tenait en votre présence, Monsieur l'Adjoint à la Maire chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, dans lequel je découvrais un document de restitution desdites réunions de concertation qui était tout sauf un document de restitution des avis différents, divergents, ce qui est normal d'ailleurs.

Trois scénarii étaient présentés dans ce document qui, en réalité, étaient identiques, à l'exception de la largeur des trottoirs et de la fermeture envisagée à la circulation automobile de la partie nord de la place.

Dernier avatar : à la veille des vacances de fin d'année en 2015, un arrêté d'interdiction de stationnement expérimental - je le cite, comme si on allait s'immoler par le feu parce que tout d'un coup, à titre expérimental, on va interdire des places de stationnement - un arrêté place du Panthéon sortait côté pair, entre le n° 4 et le n° 10, évidemment sans aucune concertation préalable.

Je suis d'accord, Monsieur l'Adjoint, pour que l'on avance, y compris sur des points qui font débat et pas forcément l'unanimité aujourd'hui, mais à condition que l'on soit dans un vrai état d'esprit de débat et que l'on ne prenne pas des mesures scélérates dans notre dos.

J'ajouterai que l'excellente proposition de mon collègue Jean-Pierre LECOQ sur l'idée d'avoir une desserte qui permettrait de pallier peut-être l'absence de transport...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Il faut conclure. Vous avez déjà largement débordé.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - ... dans le cœur du Quartier latin pourrait permettre d'avancer utilement sur le réaménagement de cette place.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La concertation relative à l'aménagement de la place du Panthéon s'est déroulée de juin à septembre 2015. Elle a permis de recueillir de nombreuses contributions. Ces contributions ne se sont pas limitées à la participation aux deux réunions publiques des 23 septembre et 21 octobre comme semble le faire croire votre vœu, Madame la Maire.

En effet, on a enregistré, par exemple, 21 contributions concernant la place du Panthéon sur la plateforme "idée.paris", 44 pendant le Forum des associations du 5 septembre, 32 pendant les rencontres sur site, soit au total : 125 contributions, chiffre à rapprocher des 70 et 75 participants à chacune des réunions publiques dont certains d'ailleurs sont venus aux deux réunions.

Même si aux réunions publiques, les avis étaient partagés sur les questions de circulation et de stationnement, le résultat global peut statistiquement être différent. De plus, une concertation dépasse le cadre des réunions publiques de proximité, surtout quand on est sur une place emblématique comme l'est la place du Panthéon.

Le bilan de la concertation qui est en cours d'élaboration s'attachera à donner une image objective des avis issus de l'ensemble des contributions. Sur le fond, une demande de rééquilibrage en faveur des piétons a été largement portée dans les contributions, via diverses propositions.

J'en cite quelques-uns : piétonniser la place, piétonniser une partie de la place côté mairie, avec un double-sens de circulation entre la bibliothèque Sainte-Geneviève et le Panthéon, ou bien piétonniser une partie seulement de la place, garder les bus, supprimer les stationnements, trouver des solutions pour les voitures, conserver une offre minimale de stationnement ou de livraison, offrir aux étudiants des assises et autres lieux pour pouvoir se réunir et se retrouver, etc.

Evidemment, nous n'allons pas donner suite à votre demande d'abrogation de l'expérimentation en cours. Nous veillerons à son évaluation afin d'en tirer des enseignements qui nous seront précieux. Nous travaillons par ailleurs aussi à une meilleure desserte de la place du Panthéon en transport collectif puisque, dans le cadre de la structuration du réseau de bus parisien, nous avons un projet pour prolonger la ligne de bus 75 qui pourrait venir utilement desservir la place du Panthéon.

Je dirai simplement à ce stade que les places ne sont pas simplement des parkings à ciel ouvert ou des ronds-points giratoires mais des lieux qui doivent pouvoir accueillir les différents usages dans leur diversité, et c'est ce qui globalement ressort des concertations qui ont été menées ces derniers mois.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'éclairage des passages piétons devant les écoles.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 30 est relatif à l'éclairage des passages piétons devant les écoles, et je donne la parole à Mme BUFFETEAU.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 30 septembre 2014 dans cet hémicycle j'avais déjà défendu ce vœu, qui demande l'expérimentation d'ampoules "LED" implantées sur les passages piétons à proximité des écoles dans le but d'améliorer la sécurité routière et notamment celle des enfants.

Nous avons bien noté votre refus et vos arguments mais nous renouvelons néanmoins cette demande puisque de nombreux parents d'élèves du 15<sup>e</sup> arrondissement font état de l'absence d'agents pour aider à traverser aux points école. Ils sont inquiets à juste titre et nous ont donc saisi pour que des mesures soient prises.

C'est pour cette raison que nous vous demandons à nouveau d'autoriser cette expérimentation.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Comme cela a été indiqué, ce vœu avait déjà été présenté en septembre 2014 et avait été rejeté.

Je ferai une réponse similaire. D'un point de vue technique, pour vous dire que le contraste des bandes blanches bien entretenues par rapport au tapis est le garant de la bonne visibilité de la signalisation.

Dans les voies éclairées convenablement ou à double sens, un éclairage spécifique complémentaire limiterait au niveau du passage piéton le contraste nécessaire et provoquerait une dégradation de l'uniformité de l'éclairage de la voie.

Dans les voies mal éclairées, cette solution est insuffisante pour améliorer la vision de l'automobiliste et, par ailleurs, aucune rue parisienne n'est sujette à l'obscurité, a fortiori à proximité des écoles.

La lumière de couleur bleue, pour sa part, dégrade le rendu des couleurs et ne fait pas ressortir au mieux les bandes blanches au sol, ce qui diminue encore le contraste. Par ailleurs, les conditions d'ensoleillement à Paris ne permettent pas à une installation solaire de garantir une alimentation électrique toute la nuit, particulièrement en période hivernale.

Cette proposition vient par ailleurs contredire les grands principes d'aménagement de sécurité routière définis par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, à savoir : premièrement, l'uniformité, c'est-à-dire l'interdiction d'utiliser sur toutes les voiries des signaux non réglementaires ; deuxièmement, l'homogénéité, à savoir avoir des conditions identiques, c'est-à-dire des signaux de même valeur, de même portée, implantés suivant les mêmes règles en évitant une hiérarchie dangereuse entre différents passages piétons ; troisièmement, la simplicité, qui consiste à éviter une surabondance de signaux qui diminuent l'attention de l'utilisateur.

La sécurité routière ne doit donc pas être traitée uniquement au niveau des cheminements scolaires, mais sur tout le trajet. Le dispositif demandé se retrouve dans des agglomérations traversées par des axes routiers, où il y a une visibilité au loin, avec des comportements différents des automobilistes.

La Ville de Paris mène pour sa part une politique d'apaisement des espaces circulés avec la généralisation des zones 30 qui concernent directement les abords des écoles parisiennes.

Toutes ces raisons pour rappeler le vote défavorable et l'avis défavorable de l'Exécutif.



**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 30, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une rampe d'accès au périphérique extérieur depuis la Porte de Clichy (17e).**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 31 est relatif à une rampe d'accès au périphérique extérieur depuis la porte de Clichy.

Je donne la parole à M. BERTHAULT, pour 2 minutes maximum.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a déjà été déposé deux fois sous les précédentes mandatures. Nous avons en effet un goulot d'étranglement au niveau de la circulation entre cette porte de Clichy et surtout la porte d'Asnières. La conséquence aujourd'hui est d'autant plus importante que des aménagements nouveaux, ces dernières années, sont intervenus, à savoir bien évidemment l'aménagement de la Z.A.C., l'installation de la Cité judiciaire et les travaux conséquents autour de la porte de Clichy, l'arrivée du T3 jusqu'à la porte d'Asnières et son prolongement envisagé jusqu'à la porte Maillot.

Ces aménagements nécessitent aujourd'hui que l'on se repose la question calmement de l'aménagement et de la création de cette rampe d'accès au périphérique extérieur au niveau de la porte de Clichy.

C'est d'ailleurs quelque chose qui a été relayé par les habitants lors de la dernière réunion d'information sur le T3 qui s'est tenue en mairie du 17e, le 21 janvier dernier, et c'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu modeste pour le moment puisqu'il s'agit de lancer des études de création de cette rampe d'accès, de façon à avoir tous les éléments nécessaires nous permettant ensuite de décider collectivement de l'utilité et de la pertinence.

En tout cas, prendre en compte les aménagements de ce quartier et surtout les reports de circulation qui ont lieu à l'intérieur de Paris entre la porte de Clichy, la porte d'Asnières et souvent même jusqu'à la porte Maillot. Ceux qui passent dans ces quartiers régulièrement savent de quoi je parle et, en tout état de cause, ces études me semblent désormais être importantes à présenter à la population.

C'est la raison pour laquelle, avec Brigitte KUSTER et aussi avec mes collègues Conseillers de Paris et responsables de quartiers limitrophes, Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS, nous souhaitons redéposer ce vœu et espérons une réponse positive de votre part.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Là encore, un vœu similaire avait déjà été examiné et rejeté lors du Conseil de mai 2014.

Une rampe d'accès au périphérique extérieur à la porte de Clichy. Tout simplement, cela créerait un point d'aspiration des véhicules du nouveau quartier de la porte de Clichy mais aussi des communes de Clichy et de Saint-Ouen, ce qui ajouterait de la saturation dans le quartier.

Deuxième élément, la création de cette nouvelle rampe augmenterait les flux de circulation et les flux de sortie via la porte de Clichy, ce qui va à l'encontre de la mise à sens unique de l'avenue de Clichy dans le sens entrant dans Paris.

Ce nouvel accès serait situé par ailleurs au droit d'immeubles du boulevard du Fort de Douaumont, ce qui rajouterait des nuisances sonores pour les riverains puisqu'on aurait des mouvements d'accélération, de décélération ; des klaxons. Ce serait donc source de pollution atmosphérique supplémentaire.

Autre élément à mettre au dossier, c'est que la création d'une nouvelle bretelle, c'est aussi la création d'une nouvelle insertion de véhicules sur le boulevard périphérique, ce qui est source de conflits et ce qui augmente le risque d'accidents.

Dernier élément, les chaussées du périphérique et du boulevard sont à peu près au même niveau, mais la mise en place d'une nouvelle bretelle d'accès nécessiterait la modification des équipements d'exploitation du périphérique ainsi que le recalibrage du boulevard du Fort de Douaumont.

Voilà les éléments que l'on peut apporter.

Par ailleurs, vous noterez, Monsieur BERTHAULT, que l'Etat, pour la création du nouveau T.G.I. et l'arrivée de la D.R.P.J. n'a pas exprimé cette demande et même pour des motifs de sécurité, puisque la priorité est donnée aux transports en commun.

En conclusion, nous proposons le rejet de ce vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la protection des abribus contre les intempéries.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 32 est relatif à la protection des abribus contre les intempéries, et je donne la parole à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour 2 minutes maximum.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au-delà des qualités esthétiques des 2.000 nouveaux abribus qui viennent d'être déployés dans la Capitale, vous ne pouvez ignorer que de nombreux Parisiens sont exaspérés par la nouvelle configuration de ce mobilier urbain.

J'ajoute qu'en ce moment, avec les intempéries qui sévissent, nous sommes de plus en plus nombreux à nous demander si cet édifice qui facilite la circulation des courants d'air mérite bien le nom d'abri.

Comme vous le savez, les usagers se plaignent d'être moins bien protégés contre le vent et la pluie dans la mesure où sur de nombreux abribus, l'arrière est désormais ouvert et à tout vent. Dès 2013, nous vous avons d'ailleurs alerté sur ce problème.

En 2015, soucieux d'améliorer le confort des voyageurs, nous vous avons interpellé par le biais d'un vœu. Vous vous étiez alors engagés à ce que l'entreprise chargée d'implanter les nouveaux abris étudie la pose de vitres supplémentaires pour renforcer la protection des usagers. Il semblerait que cette étude qui porte sur 700 abribus aient été remise à la Ville en juillet.

Or, à ce jour, aucune amélioration n'ayant été apportée, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de nous informer des décisions prises pour renforcer la protection des voyageurs contre les intempéries et de nous communiquer le calendrier de pose des nouvelles parois.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci. Cela facilite aussi la circulation des personnes en situation de handicap, et pas que les courants d'air.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous faites référence au vœu adopté par le Conseil en mai dernier qui prévoyait qu'une étude soit menée afin de définir quelles pourraient être les améliorations en matière de protection contre les intempéries sur les nouveaux abris voyageurs déployés par la société "SOPACT" pour le compte de la Ville.

Vous demandez que le Conseil de Paris soit informé des mesures prises depuis l'adoption de ce vœu et qu'un calendrier d'intervention sur les abris soient présenté. Je peux dès à présent vous informer des principaux enseignements de cette étude, puisqu'il a été possible de mettre au point avec la société "SOPACT" une adaptation technique améliorant la protection contre les intempéries des abris, en apposant une vitre arrière supplémentaire, dès lors qu'ils peuvent être modifiés, dans le respect des normes d'accessibilité.

Sur cette base, un programme d'amélioration sur 300 abris, et non sur 700, ainsi qu'il est évoqué dans vos considérants, a été arrêté dans ce cadre et pourrait être engagé très prochainement. Les services de la Ville sont en train d'achever le recensement des abris qui ont fait l'objet de réclamations des usagers et de ceux qui sont les plus exposés aux intempéries, afin d'engager leurs interventions en priorité sur ces équipements.

Le calendrier de réalisation détaillé de ce programme, demandé par votre vœu, pourra ainsi être présenté en 3e Commission, sans nécessiter pour autant une communication au Conseil de Paris. A cet égard, je vous propose, si vous l'acceptez, un amendement à votre vœu sur ce point précis. L'amendement de l'Exécutif propose ainsi de supprimer le considérant de votre vœu évoquant une reprise de 700 abribus, l'objectif étant de cibler les 300 les plus problématiques. Et donc, sous réserve de cette acceptation, nous pourrions voter votre vœu.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

L'amendement est-il accepté ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 32 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 9).

## **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux V.T.C.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions d'exercice des taxis parisiens.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n° 33 et 34 ont trait aux V.T.C. et aux taxis parisiens.

La parole est à M. VESPERINI pour deux minutes maximum.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très court, de toute manière. Essayons de faire preuve de bon sens pour les V.T.C. et les taxis, comme nous avons su faire preuve de bon sens pour les abribus. En gros, j'appelle à faire preuve de bon sens et à faire preuve aussi de justice. Pourquoi ? Parce qu'à partir du moment où on considère que les véhicules de transport avec chauffeur sont une activité légale, ce qui est le cas aujourd'hui avec la loi Thévenoud, à partir du moment où l'on considère que les V.T.C. exercent la même activité que les taxis, eh bien, il faut que les V.T.C. puissent circuler dans Paris aux mêmes conditions, dans les mêmes règles que les taxis.

Donc ce n'est pas un vœu pro-V.T.C., anti-taxis, ou inversement. Mais non, attendez, Madame SIMONNET. On va en reparler après, mais c'est un vœu qui, tout simplement, réclame de la justice. Il réclame que tout le monde soit mis à la même enseigne et que la concurrence puisse jouer pour tout le monde. De la même manière que les taxis se retrouvent à payer à tort des charges extraordinairement élevées, au regard de la difficulté de l'activité qui est la leur, eh bien, les V.T.C. aussi se retrouvent à être traînés devant les tribunaux, à passer leur temps à faire de la paperasse, à remettre en cause leur activité et leur pouvoir d'achat, au prix d'une activité qui, malheureusement, n'est pas assez bien encadrée et qui est, je le dis et je le répète, victime d'une injustice réglementaire et victime d'une injustice administrative.

Donc, tout ce que réclame ce vœu, c'est que les V.T.C. puissent circuler dans les couloirs de bus de la même manière que les taxis y sont autorisés depuis un certain nombre d'années, et au passage aussi, que les V.T.C. puissent continuer à aller chercher leurs clients aux gares, je pense en particulier à la gare du Nord et à la gare de Lyon, où ce n'est pas le cas suffisamment aujourd'hui, et donc qu'ils puissent faire leur métier dans les mêmes conditions que les taxis.

J'ajoute enfin une chose : les V.T.C., il faudrait aussi, à un moment donné, les prendre en compte davantage dans la politique de déplacement à Paris. Ils contribuent à la transition écologique de nos déplacements. Un rapport de l'ADEME va bientôt sortir à ce sujet. Ils sont un vecteur d'attractivité pour le pays, pour les touristes particulièrement, ils marchent de plus en plus et enfin, ils permettent aussi de donner un emploi à des personnes qui, en général, sont éloignées de l'emploi et qui sont dotées aussi d'une expérience entrepreneuriale assez forte.

Je regrette à ce titre que la Mairie de Paris soit aussi peu allante à soutenir les V.T.C. Je pense en particulier à la journée sans voiture, dont les V.T.C. sont totalement exclus. Et d'ailleurs, j'aimerais bien qu'à ce titre-là, l'adjoint en charge du transport nous réponde sur la justification de cette exclusion qui, pour les Républicains en tout cas, à titre personnel, me paraît totalement malvenue.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est maintenant à Mme SIMONNET pour deux minutes aussi.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, hélas, que deux minutes, alors que ce sujet en mériterait tant de plus.

Nous avons pu constater que M. Alexandre VESPERINI est un beau V.R.P. des plateformes lobbyistes pro-V.T.C. comme Uber, dont nous souhaitons vivement que le procès puisse aboutir, car il n'est pas acceptable que des plateformes puissent ainsi mépriser le cadre légal. Il y a une énorme différence entre le métier de taxi et l'activité, qui peut être légale, de V.T.C.

Et la colère des taxis, mais décidez-vous enfin à l'entendre, c'est la colère d'hommes et de femmes qui souhaitent que la réglementation liée à leur métier soit respectée et que le cadre de la loi Thévenoud soit bien appliqué.

Et maintenant, je trouve que la Ville a été bien silencieuse au moment de cette colère des taxis, parce que la colère des taxis est bien évidemment d'abord par rapport à ce cadre national, mais il y a eu aussi des conditions de détérioration sur la Capitale. Vous le savez, un certain nombre de bornes de taxis ont été retirées. Il y a eu la promesse de la mise en place d'une "appli taxis", mais celle-ci n'a pas fonctionné.

Dans la presse, j'entends que M. NAJDOVSKI assure que la concertation n'a jamais cessé. Je suis donc retournée voir les syndicats de taxis, notamment aussi les coopératives de taxis, car il y a de l'innovation sociale dans les taxis. Maintenant, la coopérative de taxis, c'est une innovation sociale qui a plus d'un siècle et que vous feriez bien de regarder, car elle est bien plus moderne et contemporaine que le modèle esclavagiste que propose Uber.

Et que nous disent-ils ? Que l'été 2014, oui, ils avaient fait un préavis de grève, et que c'est pour cela qu'il y a eu un moratoire sur la suppression des bornes, pourtant si nécessaires aux personnes âgées ; qu'en novembre 2014, il y a bien eu une petite réunion sur les "applis taxi", mais lors de la Commission des taxis de la Préfecture du 18 décembre 2015, il y a eu une avalanche de critiques de la part de la profession contre la Ville de Paris, parce que de nombreuses bornes n'étaient toujours pas réinstallées, et que cela fait plus de 15 ans qu'on les laisse se détériorer, et que la seule communication qui a été faite, c'est : "oh, mais JCDecaux ne sait pas s'il peut rendre le développement de cette borne compatible".

Alors, j'aimerais des précisions sur ce point et je conclus : les taxis payent des droits de stationnement. Ils représentent un service public. J'espère que M. le représentant de la Préfecture pourra aussi s'exprimer sur ce sujet, car il y a toute une réglementation, et la Préfecture est aussi très attachée aux taxis. Et n'oubliez pas le rôle déterminant qu'eux aussi ont joué le 13 novembre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Une explication de vote de M. VESPERINI.

J'ai cru comprendre votre position, mais puisque vous voulez rallonger nos débats, on y va, Monsieur VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI.** - Mais non, ne vous inquiétez pas, Madame la Maire, je fais tout pour résumer les choses, et je vais même vous dire une chose, je vais même surprendre l'Assemblée, puisque je trouve que Mme

SIMONNET, dans son vœu, a raison sur deux points : d'une part sur les bornes ; c'est vrai que la Mairie de Paris n'a pas de politique clairement définie sur les bornes. Vous voulez les maintenir, mais vous les laissez à l'abandon, alors qu'en réalité, il faudrait tout simplement réduire considérablement leur nombre, mais les réserver et les maintenir pour les personnes qui n'ont pas de "smartphone" ou pour les personnes âgées qui ont besoin parfois de transport à l'hôpital et c'est vrai que dans ce cas-là, les bornes sont bien utiles.

Et la deuxième chose qui est très vraie dans le vœu de Mme SIMONNET, c'est que cette application "Paris Taxis" ne marche absolument pas. J'ai eu l'occasion de le dire. C'est une application qui coûte des centaines de milliers d'euros chaque année aux contribuables parisiens et qui est absolument catastrophique. Je vous renvoie d'ailleurs... Vous n'avez qu'à tous la télécharger et vous allez voir comment cela marche !

Cela étant dit, Mme SIMONNET se cramponne à une carte des bornes de taxis qui me paraît totalement inadaptée face à la montée en puissance du numérique, et donc, c'est la raison pour laquelle, aux Républicains, nous nous abstenons sur son vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons deux vœux, en fait, qui ont été présentés. Je vais d'abord répondre au vœu de M. VESPERINI sur les V.T.C., puisque nous sommes dans un contexte actuel de tension extrême qui règne entre taxis et V.T.C., et donc, il faut être très prudents et éviter de jeter de l'huile sur le feu.

Monsieur VESPERINI, vous évoquez l'équité, mais où est l'équité quand vous avez d'un côté une profession qui est soumise à la règle de l'achat coûteux d'une licence et de l'autre, aucune règle d'installation, ou presque. Et à défaut d'équité, où est l'éthique de la principale entreprise de V.T.C., qui est une multinationale qui, faut-il le rappeler, en 2014, n'a payé aucun impôt sur ses bénéfices qui sont réalisés en France. Donc avant de revendiquer une quelconque équité, nous ne devons pas oublier le bouleversement social que représente ce que l'on appelle "l'ubérisation" du transport de personnes.

La Maire de Paris nous a d'ailleurs appelés récemment à bien appréhender la révolution numérique dans le secteur des transports, ce que l'on a appelé "l'ubérisation" de l'économie, et l'impérieuse nécessité d'une régulation de ces nouvelles activités qui viennent bouleverser les activités existantes, avec des conséquences qui peuvent être extrêmement prédatrices pour d'autres personnes.

Au-delà de ces considérations socio-économiques, les associations professionnelles de V.T.C. ont d'ailleurs attaqué plusieurs mesures accordées aux taxis devant le juge administratif. Le Tribunal administratif de Paris et le Conseil d'Etat ont ainsi rejeté un référé liberté déposé contre l'arrêté préfectoral établissant les conditions de circulation de la Journée sans voiture, en jugeant que la distinction entre taxis et VTC n'était pas disproportionnée au regard des enjeux de la mesure concernée et de la nature différente de leur activité.

Voilà ce que je peux vous dire. Il ne nous appartient pas, à nous, Conseil de Paris, de trancher sur ces questions qui sont portées devant les tribunaux.

Ce que je peux vous dire, en conclusion sur la question des couloirs de bus, nous sommes aujourd'hui à un point d'équilibre qu'il ne faut pas bouleverser. L'introduction de nouvelles catégories de véhicules viendrait encombrer ces couloirs de bus. Elle serait préjudiciable à la vitesse commerciale des bus et à la sécurité des cyclistes. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à ajouter encore et encore de nouveaux véhicules dans ces couloirs.

Voilà ce que je peux vous donner en termes d'éléments, et j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je donne la parole à la Préfecture de police.

Je vous en prie, Monsieur le Préfet.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Simplement deux précisions. C'est-à-dire que le contexte de ces derniers mois, depuis la journée d'action l'année dernière au mois de juin et les difficiles semaines que nous avons passées depuis le début de l'année, appelle à la plus grande prudence, comme l'a dit M. le Maire-adjoint à l'instant, quand on parle de taxis et de V.T.C.

L'un et l'autre ne font pas le même métier. Ils font du transport de personnes, certes, mais avec des dispositions législatives et réglementaires qui sont somme toute très différentes.

D'ailleurs, le Conseil d'Etat l'a rappelé à l'occasion de la Journée sans voiture l'année dernière, puisque le 26 septembre 2015, il a confirmé que les V.T.C. ne pouvaient pas utiliser les couloirs de bus.

Simplement sur les couloirs de bus, là aussi, pour des raisons de circulation et de sécurité, la Préfecture de police souhaite bien évidemment que l'utilisation des couloirs de bus soit réduite au maximum et s'en tenir aux taxis aujourd'hui.

Vous avez évoqué l'idée de places dédiées pour les V.T.C. Là, il y a un principe législatif qui prévoit que les V.T.C. n'ont pas le droit à la maraude et qu'ils doivent revenir sur base après qu'ils ont déposé un client. Donc, il n'y a aucune raison de leur dédier des places en ville pour qu'ils puissent faire le métier à la place des taxis aujourd'hui.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 déposé par Mme Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réglementation de l'activité de tricycles.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pour le vœu n° 35 relatif à la réglementation de l'activité de tricycles, je donne la parole à Mme Maud GATEL pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, depuis quelques mois, pousse-pousse, "rickshaw", tricycles motorisés ou non, fleurissent dans les rues de la Capitale, notamment aux abords des lieux les plus touristiques, près du Louvre, des Champs-Élysées, des Invalides, de la tour Eiffel.

Cette offre de transports alternatifs répond sans doute à une demande, mais en n'étant pas suffisamment encadrée, elle pose un certain nombre de questions.

Des questions en termes de tarifs d'abord. Théoriquement, ce système ne fonctionne que sur réservation. En réalité, beaucoup de ces véhicules pratiquent la maraude. Par ailleurs, les prix ne sont pas systématiquement affichés, ce qui engendre parfois de mauvaises surprises pour ceux qui les empruntent.

En termes de circulation ensuite, plus lents que les autres véhicules mais également que les vélos, ils engendrent des ralentissements et peuvent poser des problèmes de sécurité, pour eux et pour les autres usagers de la chaussée, notamment lorsqu'ils empruntent les couloirs de bus et les pistes cyclables.

Ce vœu a simplement pour objet de demander qu'un cadre réglementaire adapté soit mis en place et respecté, afin que cette nouvelle offre s'inscrive dans l'écosystème des transports à Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame GATEL.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le tricycle dédié au transport de personnes est bien distinct du tricycle dédié au transport de marchandises.

Pour ce qui concerne le transport de marchandises, il n'y a pas de problèmes particuliers puisque ce mode de transport est largement promu, notamment à travers la charte logistique durable que nous avons adoptée en 2013.

En revanche, concernant la circulation des tricycles transportant des personnes, nous avons effectivement un sujet devant nous, à savoir également leur présence aujourd'hui importante dans l'espace public, la vitesse ralentie à laquelle ils progressent lorsqu'ils recherchent de la clientèle. C'est aussi leur impact sur le stationnement puisqu'ils peuvent être amenés à stationner sur des places, des parvis, des aires piétonnes ou encore des trottoirs.

De même, c'est une réglementation du travail qui est difficile à faire respecter.

Une concertation a été menée avec les services de la Préfecture de police, afin de mieux réguler l'activité des tricycles et vélos taxis. Cette concertation a notamment débouché sur la signature, en juin 2015, d'un arrêté conjoint Préfecture de police et Mairie de Paris, définissant deux zones : Notre-Dame et Champ-de-Mars, dans lesquelles l'arrêt et le stationnement des tricycles dédiés au transport de passager sont strictement interdits.

Une signalisation spécifique a été mise en place à cet effet aux différentes entrées de zone. Cet arrêté a donné à la Préfecture de police la base juridique nécessaire à une verbalisation des véhicules concernés sur ces deux sites touristiques de la Capitale.

Cet arrêté représente une première étape dans l'objectif de réguler cette activité. Nous allons très prochainement établir ensemble, avec les services de la Préfecture de police, un bilan de cette mesure, comportant notamment un bilan des verbalisations effectuées sur la saison estivale.

Dans un deuxième temps, nous souhaitons poursuivre sur ce sujet pour organiser l'activité, et pas simplement l'interdire, parce que cette activité est appréciée. Elle fait bénéficier aux touristes d'un mode de déplacement et de balade qui est tout à fait vertueux. Il s'agira donc d'identifier des emplacements dédiés à l'attente de ces tricycles, et que les sociétés respectueuses du droit du travail et affichant leurs tarifs puissent être facilement identifiables, par un logo Mairie de Paris par exemple.

En ce qui concerne les voies de bus, aujourd'hui les tricycles motorisés y sont exclus mais les tricycles non motorisés ne sont pas forcément non plus autorisés. Excusez-moi, la signalétique ne permet pas aujourd'hui de faire la distinction entre deux-roues et trois roues, ce qui rend difficile la façon dont ils peuvent être appréhendés.

En ce qui concerne les pistes cyclables, il n'y a pas de raison que les tricycles non motorisés ne puissent pas les emprunter, si leur largeur est suffisante.

Nous donnerons donc un avis favorable à votre vœu qui demande un renfort des contrôles et que soient également apportées des précisions sur les règles relatives aux voies de bus et aux pistes cyclables. Nous avons également besoin de travailler sur une réglementation de cette activité qui, parfois aujourd'hui, est très largement inorganisée à Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 10).

## **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux zones piétonnes le dimanche.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Les vœux n° 36 et n° 36 bis ont trait aux zones piétonnes le dimanche.

Je donne la parole à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Éric HÉLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, je suis très favorable avec le groupe UDI-MODEM à la piétonisation des Champs-Élysées et de certains quartiers de Paris le dimanche. Je m'en étais fait l'avocat, ici même le 28 septembre dernier, au lendemain de la Journée sans voiture qui a connu un triple succès, populaire, écologique et économique, en suggérant l'élargissement du périmètre proposé.

Je me suis réjoui, Madame la Maire, que vous ayez répondu positivement à cette demande et annoncé, à l'occasion de vos vœux aux Parisiens, votre volonté de rendre la plus belle avenue du monde aux Parisiens, aux familles et aux touristes, un dimanche par mois à compter du printemps prochain.

Mais il n'y a pas que les Champs-Élysées, il y a d'autres quartiers qui méritent aussi d'être valorisés, notamment ceux qui bénéficient d'espaces verts susceptibles d'être reliés entre eux.

C'est la raison d'être de ce vœu qui, outre une demande de concertation approfondie avec les mairies d'arrondissement, demande un calendrier de mise en œuvre de la piétonisation le dimanche sur les Champs-Élysées, étant précisé que les autres espaces cités dans le vœu le sont à titre d'exemple et qu'il ne s'agit évidemment pas de brider le travail des maires d'arrondissement.

Mais sur le principe de la création de zones piétonnes le dimanche, je suggère d'accélérer le pas, si vous me permettez l'expression un peu facile.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Éric HÉLARD, je connais votre attachement à ces sujets.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'apaisement de l'espace public et la réduction de la pollution atmosphérique sont les fils conducteurs de la politique municipale que nous menons en matière de déplacements et d'espaces publics.

Une ville apaisée est en effet une ville moins polluée. Nous devons donc tourner le dos à une conception de la ville du tout-voiture, qui était celle du siècle dernier. La ville du XXI<sup>e</sup> siècle se construira différemment, et notre ville n'en sera que plus belle, moins bruyante et moins stressante. Ce que nous voulons, c'est construire une ville que les habitants peuvent se réapproprier, une ville qui soit plus agréable, avec un espace public redistribué plus justement, ce qui vient enrichir à la fois son paysage et son ambiance quotidienne. Les bénéfices se mesurent également en termes économiques et sociaux. On peut dire même en termes d'attractivité internationale. En témoigne le succès, en septembre dernier, de la journée sans voiture.

Pour parvenir à cette ville apaisée, nous ne manquerons pas de solutions concrètes qui ont déjà fait leurs preuves ici, à Paris, ou ailleurs. Toutes les métropoles, d'ailleurs, s'engagent aujourd'hui dans un mouvement de construction d'une urbanité à échelle humaine.

Parmi les actions que nous mettons en œuvre et que vous retrouvez dans le vœu de l'Exécutif que nous vous proposons, nous distinguons les actions de fond et les actions ponctuelles et répétées, dont l'impact sur l'évolution des habitudes et des comportements ne doit cependant pas être minimisé.

Parmi les actions de fond, je citerai la multiplication des rues piétonnes, la création de zones à trafic limité, des aménagements de l'espace public favorables aux piétons et aux cyclistes, comme nous y travaillons pour le réaménagement des sept places parisiennes, ou encore la très emblématique et indispensable reconquête des berges de Seine rive droite dès l'été 2016.



Puis il y a les mesures ponctuelles, c'est-à-dire sur des temporalités données qui sont tout aussi pertinentes pour apaiser la ville. La multiplication des opérations "Paris Respire", la tenue, chaque année, de la journée sans voiture, mais aussi, également maintenant, les Champs-Élysées qui seront piétonnisés dès le printemps tous les premiers dimanches du mois. On peut citer aussi les projets de "Rues aux enfants" qui progressent.

Autant de moments plébiscités par les habitants et les touristes qui sont avides de ces heures où la ville leur est rendue. Ces événements ont, par ailleurs, des vertus pédagogiques puisqu'ils permettent de rendre concrète la perception d'une ville plus apaisée.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer, lors du Conseil de Paris de décembre 2015, mais aussi à l'occasion de la relance de la commission extramunicipale des déplacements, que nous allons présenter devant le Conseil de Paris, à l'automne 2016, un plan piéton pour Paris qui visera à donner une juste place à ce mode de déplacement qui est le mode premier à Paris, puisque la marche représente à elle seule près de 60 % de nos déplacements quotidiens.

Ce plan est en cours de co-élaboration avec toutes les parties prenantes concernées, dont les groupes politiques de notre Assemblée, et vous y avez toute votre part, Monsieur HÉLARD, avec votre groupe. Ce plan se traduira notamment par l'élaboration d'itinéraires piétons spécifiques.

Nous sommes, d'ailleurs, très attendus par nos concitoyens. En témoignent les très nombreuses idées déposées dans le cadre du budget participatif 2015 qui a vu arriver en tête les projets "Tous en piste" et "Paris aux piétons".

Je profite de cette occasion pour remercier également M. le Préfet de police et l'ensemble de la Préfecture de police qui co-élabore avec nous, au quotidien, et avec ses équipes, ces projets qui viennent bousculer notre façon de construire et de vivre la ville.

Le vœu que vous avez déposé, Monsieur HÉLARD, nous semble trop restrictif, en tout cas limité par rapport à ce que nous voulons promouvoir en matière de déplacements piétons. C'est pourquoi nous vous proposons un vœu de l'Exécutif qui élargit le propos et qui précise les différents leviers de notre politique volontariste. Je vous proposerai donc de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur HÉLARD, acceptez-vous de vous retrouver dans ce vœu de l'Exécutif à partir du vœu que vous avez vous-même déposé ?

**M. Eric HÉLARD.** - Je veux bien examiner positivement le vœu de l'Exécutif, à la condition néanmoins que vous acceptiez de réviser un considérant. C'est celui qui fait référence à la fermeture de la circulation de la voie sur les berges rive droite dès la rentrée 2016. Vous savez que nous avons demandé, avec Eric AZIÈRE et notre groupe, un moratoire à ce sujet. Aussi, ce serait utile pour avancer que vous acceptiez de le réviser.

Enfin, juste un petit regret : en tant que groupe, nous n'avons pas été, hélas, associés à la commission extramunicipale des déplacements. Nous n'avons pas de maire d'arrondissement, enfin, pas pour le moment. Aussi, notre intérêt pour le sujet mérite a minima une participation à ces travaux collectifs.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je crois que, sur la participation, c'est une évidence, n'est-ce pas Christophe ?

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Bien sûr, tous les groupes du Conseil de Paris sont invités à la Commission extramunicipale des déplacements. Peut-être qu'il y a eu un raté dans les envois d'invitations aux groupes. On va vérifier cela. En tout cas, sachez que vous êtes, bien évidemment, les bienvenus à cette commission et au groupe de travail que nous avons mis en place qui vont travailler pendant tout le premier semestre de cette année pour l'élaboration du plan piéton. Nous vous y attendons pour venir faire des propositions.

Pour ce qui est de votre considérant, soyons œcuméniques, on peut le retirer pour que ce vœu soit adopté à l'unanimité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Sans remettre en question notre volonté, respectons la vôtre de ne pas aller exactement à la même vitesse.

On retire ce considérant.

Merci pour le retrait de votre vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 36 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 11).

### **Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au stationnement des professionnels de santé.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le vœu n° 37 est relatif au stationnement des professionnels de santé.

Je donne la parole à M. François HAAB, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. François HAAB.** - Merci, Madame la Maire.

Le déplacement des professionnels de santé dans Paris est un point important sur le maillage sanitaire de notre ville et pour le service rendu aux Parisiens. Il ne s'agit pas que des déplacements des médecins, mais il s'agit aussi des déplacements des infirmières, des kinésithérapeutes, des sages-femmes, bref, de tous les professionnels de santé qui doivent intervenir auprès des Parisiens.

Il nous faut une vraie cohérence sur ce sujet. Une cohérence parce que, d'une part, on constate une évolution des pratiques qui vont dans le sens du maintien à domicile des patients, avec un retour plus précoce à domicile après les chirurgies ambulatoires, bref, tout ce qui peut faciliter le maintien à domicile et donc, l'accessibilité du professionnel de santé au domicile du patient.

Il faut être également cohérent avec le dispositif, d'ailleurs soutenu en général à l'unanimité de cette Assemblée, sur l'attractivité pour les professionnels de santé à venir exercer dans Paris. Encore une fois, les déplacements sont l'un des points importants dans la qualité de l'exercice médical, donc ayons cette cohérence.

Enfin, également, soyons cohérents avec les économies de santé. N'oublions pas que si un médecin, ou une infirmière, ou un autre professionnel ne peut se déplacer au domicile du patient, le patient risque de se déplacer chez le professionnel de santé, avec l'élaboration de ce que l'on appelle un bon de transport qui va être pris en charge par l'assurance maladie et donc, des coûts induits.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de vraiment revoir vos positions sur la facilitation des déplacements, mais aussi - et c'est l'objet de ce vœu - de stationnement des professionnels de santé. Il y avait, je crois, depuis des années, un accord qui avait été trouvé pour faciliter, organiser le stationnement des professionnels de santé. Tout cela a été remis en question récemment. Je vous demande donc de revoir votre position pour se mettre en cohérence avec l'évolution des pratiques, mais aussi l'organisation sanitaire de Paris.

Je vous remercie.

*(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Merci.

Il y a également une minute pour Mme STOPPA-LYONNET.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET.** - Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération 2015 DVD 13 relative aux modalités de stationnement payant de surface à Paris, stationnement des professionnels, et votée au Conseil de Paris en mars 2015, est décourageante, démotivante pour l'ensemble des professionnels de santé qui se déplacent aux chevets des Parisiens. Les amendes pleuvent. Les coûts de stationnement ne cessent d'augmenter. Le défraiement des frais de stationnement est impossible, le remboursement des consultations étant bloqué.

Le vote de cette délibération, comme l'a très bien dit François HAAB, va à l'encontre des recommandations de santé publique, encourageant le maintien au domicile des patients, leur sortie précoce de l'hôpital et les actes de soins en ambulatoire.

Cette délibération ruine les mesures d'incitation à l'installation des professionnels de santé à Paris, malgré les efforts de l'A.R.S. et de la Ville. Ainsi, avec le groupe UDI-MODEM, nous demandons que les professionnels de

santé aient un régime de stationnement qui prenne en compte la spécificité de leurs interventions et permette la poursuite de leurs missions de soins auprès des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous le savons tous : les enjeux de santé publique liés à la qualité de l'air nous imposent de lutter contre la pollution liée aux transports et, par conséquent, de diminuer les déplacements individuels motorisés entre domicile et travail.

Par ailleurs, alors que l'offre de stationnement en surface est saturée, des places de stationnement restent disponibles dans les parkings souterrains en ouvrage. C'est pourquoi nous avons engagé, au début de l'année 2015, une réforme tarifaire du stationnement qui contient des enjeux multiples.

Tout d'abord, il s'agit de libérer de l'espace public, notamment d'éviter le phénomène de ce que l'on appelle les voitures ventouses. Il s'agit également de retrouver des places disponibles en surface, précisément pour les besoins des professionnels qui ont besoin d'un véhicule pour exercer leur activité. Il s'agit également d'inciter davantage au stationnement en ouvrage, avec des tarifs incitatifs pour les résidents ou les petits rouleurs, ou encore la mise en place de la tarification au quart d'heure. Il s'agit aussi de réduire les déplacements domicile-travail en voiture individuelle. Il s'agit également d'offrir aux professions qui dépendent de leur véhicule une offre tarifaire attractive et conforme à leur usage. Dans ce cadre, nous avons mis en place deux régimes pour les professionnels ayant besoin d'un véhicule.

Le premier est destiné aux sédentaires qui peuvent bénéficier d'un stationnement au tarif résidentiel, c'est-à-dire 1,50 euro par jour, autour de leur magasin ou lieu d'activité.

Le second est la carte ProMobile qui est destinée aux professionnels itinérants de Paris, mais aussi de la petite Couronne, c'est-à-dire des trois départements de la petite Couronne, qui, moyennant le paiement d'un forfait annuel de 240 euros, c'est-à-dire 20 euros par mois, peuvent stationner 7 heures consécutives au tarif de 50 centimes de l'heure.

Ces cartes ProMobile peuvent ainsi être délivrées aux professionnels de santé s'ils interviennent régulièrement au domicile de leurs patients.

Certains professionnels de santé, notamment l'Ordre des médecins que j'ai rencontré par deux fois en janvier 2015 et en janvier 2016 avec mon collègue Bernard JOMIER, souhaiteraient toutefois que nous abrogions ce dispositif dérogatoire pour instaurer un régime spécifique à tous les professionnels de santé sans distinction entre ceux ayant un besoin avéré d'un véhicule dans l'exercice de leur profession et les autres, les autorisant à stationner gratuitement.

C'est la demande que vous portez dans votre vœu. Au vu du nombre de professionnels de santé parisiens, qui est non pas de près 13.000, ainsi que vous l'indiquez dans votre vœu, mais de près de 30.000, c'est ainsi une part très conséquente des emplacements disponibles pour les visiteurs qui seraient susceptibles d'être occupés gratuitement par des professionnels de santé. Par ailleurs, les professions médicales inscrites dans les trois départements de la Petite Couronne pourraient avoir les mêmes revendications.

La carte ProMobile permet à notre sens d'établir une distinction juste entre praticiens. Nous ne pénalisons pas les professionnels de santé dans l'exercice de leur fonction. Nous avons une offre tarifaire attractive...

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Il va falloir conclure, vous en êtes déjà à 3 minutes !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - ... confortable et pratique. Cette offre convient à l'ensemble des autres professionnels mobiles qui exercent une activité dans Paris.

Puisque vous m'invitez à conclure, je dirais en conclusion que les praticiens qui exercent des services d'urgence peuvent en toute logique bénéficier d'une tolérance s'ils sont équipés d'un gyrophare et d'une plaque de médecin de permanence.

Il existe également un dispositif de vignette urgence. La délivrance de ces vignettes relève de l'Ordre départemental des médecins et leur nombre, qui est d'environ 2.000, est a priori supérieur au nombre des médecins qui exercent à domicile.

La Ville est donc ouverte aujourd'hui à un partage d'informations sur les modalités et les critères de délivrance de ces vignettes. Elle peut instruire avec la Préfecture de police les conditions de verbalisation non fondée qui concerneraient les véhicules sur lesquels elles sont apposées.

Mais, en tout état de cause, je propose le rejet de votre vœu car le dispositif mis en place ne modifie en rien les pratiques des services d'urgence et il permet de faire une distinction nécessaire entre praticiens ayant besoin de leur véhicule à des fins professionnelles et les autres.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup, pour ces explications très exhaustives.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au périmètre des personnes assujetties à l'obligation de déclaration d'intérêts.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au périmètre d'action de la Commission de déontologie.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 38, 38 bis et 39 ont trait au périmètre des personnes assujetties à la déclaration d'intérêt de la Commission de déontologie ainsi qu'au périmètre d'action de la Commission de déontologie.

Je donne la parole à M. HAAB, pour 2 minutes.

**M. François HAAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le voulez bien, je présenterai conjointement les deux vœux, le vœu n° 38 ainsi que le vœu n° 39. Je crois que nous sommes tous d'accord ici pour penser que la mise en place de la Commission de déontologie a été une avancée importante dans l'image que donnent les élus vis-à-vis de la population.

Pour aller au-delà, et notamment compte tenu des turbulences récentes que nous avons pu voir dans la gestion de "Paris Habitat", nous souhaitons au travers de ces vœux que les règles qui s'appliquent aux élus puissent être étendues aux personnes travaillant dans les sociétés d'économie mixte relevant de la Mairie ou bien dans différents cabinets de la Mairie.

C'est l'objet de ce vœu pour que finalement ces règles de conflit d'intérêt soient étendues à un plus grand nombre de personnes que simplement aux élus.

Enfin, le vœu n° 39 relatif à la Commission de déontologie a pour but de demander, lorsque cette commission est saisie, que les Conseillers de Paris ou cette Assemblée soient informés des saisines de la Commission de déontologie et que nous ayons, là aussi, une parfaite transparence sur les missions confiées à cette commission.

Ce sont les deux demandes exprimées au travers de ces deux vœux.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINO**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ces deux vœux. Sur le premier, il y a deux parties. Une première qui concerne les élus, en tant que tels, ayant délégation de signature de la Maire de Paris. De ce point de vue-là, la Commission a d'ores et déjà indiqué qu'elle se pencherait sur cette question en 2016 et nous soumettrait des propositions. C'est donc de fait sans objet puisque la Maire leur a évidemment indiqué qu'elle était d'accord. Sur les autres, c'est-à-dire les bailleurs sociaux notamment et les sociétés d'économie mixte, la Commission de déontologie a pour objet de mettre en œuvre le Code de déontologie concernant les Conseillers de Paris. On ne peut donc pas lui demander d'élargir son périmètre d'action sur les bailleurs mais Ian BROSSAT nous présentera dans quelques secondes un vœu pour répondre à votre légitime préoccupation.

Sur le vœu n° 39, en revanche, je pense qu'il y a une problématique d'interprétation. Il avait été très clairement indiqué, lorsque nous avons adopté le Code de déontologie et le fonctionnement de la Commission, qu'elle pouvait être saisie par plusieurs biais, soit par des Conseillers de Paris individuellement, sur leur cas personnel, soit par des présidents de groupe sur une question qu'ils souhaitaient voir aborder, soit en effet par la Maire de Paris sur toute question particulière.

C'est à la Commission elle-même, ou bien à ceux qui reçoivent la réponse, de décider si cette réponse est individuelle et concerne donc un cas particulier, auquel cas la réponse est communiquée individuellement, ou bien si elle revêt un caractère général et auquel cas le Conseil de Paris dans son entier en est informé.

Je crois donc qu'il y a une erreur d'interprétation sur le dernier rapport de la Commission. C'est pourquoi, en fonction de ces deux réponses et du vœu que va vous proposer Ian BROSSAT, je vous proposerai de retirer ces deux vœux.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, pour compléter.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Rapidement, en réponse au vœu n° 38, d'abord pour vous dire que je partage totalement l'esprit de votre vœu, l'exigence que vous portez qui est une exigence de transparence, de morale. Cette transparence, cette morale, cette éthique, elles doivent s'appliquer évidemment aux organismes liés à la Ville et notamment aux bailleurs sociaux liés à la Ville de Paris.

Je veux vous le dire très clairement parce que le sujet a été abordé récemment, je considère qu'il n'est pas normal qu'un cadre dirigeant d'un bailleur social puisse vivre dans un logement aidé, a fortiori quand ce logement aidé dépend du bailleur social pour lequel il travaille. Il y a très clairement une incompatibilité entre les deux.

La question que vous posez est donc celle des règles d'éthique que nous mettons en place chez nos bailleurs. Comme vous l'a dit Mao PENINO, ce n'est pas le rôle de la Commission de déontologie de la Ville de Paris. En revanche, je demande, par un vœu de l'Exécutif qui vous répond, que chaque bailleur social dépendant de la Ville de Paris se dote d'un Code de déontologie, se dote d'un comité de déontologie qui soit composé de personnalités évidemment indépendantes, et je demande qu'au sein de ce Code de déontologie il soit précisé que l'on ne peut pas être à la fois cadre dirigeant d'un bailleur social et vivre dans un logement aidé.

Voilà le sens du vœu de l'Exécutif.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 38, l'Exécutif a déposé le vœu n° 38 bis. Le vœu n° 38 est-il maintenu ?

**M. François HAAB**. - En ce qui concerne le vœu n° 38, j'ai bien noté la réponse et le vœu n° 38 bis nous convient. Nous serons néanmoins vigilants sur le premier aspect, qui n'est pas repris par le vœu n° 38 bis, portant sur les conflits d'intérêts pour ceux qui ont délégation de signature. Mais comme j'ai bien entendu que nous aurions des propositions en 2016, nous allons retirer ce vœu mais avec une vigilance et dans l'attente des propositions qui nous seront faites.

Le vœu n° 38 est donc retiré au profit du vœu n° 38 bis.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 12).

Le vœu n° 39 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ?

**M. François HAAB.** - Je prends acte de la réponse de Mao PENINO. Le vœu est retiré.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

## **2016 DPE 18 - Mise en œuvre d'une tarification sociale de l'eau à titre expérimental en application de la loi Brottes.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 18 et l'amendement n° 40 relatifs à la mise en œuvre d'une tarification sociale de l'eau à titre expérimental.

Je donne tout d'abord la parole à M. BERTHAULT, pour 5 minutes maximum.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous arrivons donc à l'aboutissement de ces débats qui ont occupé les comités de pilotage, sous la précédente mandature puis depuis le début de cette mandature, et qui doivent aboutir désormais à l'expérimentation de la loi Brottes, c'est-à-dire de la tarification sociale.

Cette mise en œuvre, au premier abord, part d'un bon sentiment et elle est encouragée par la loi. J'avais d'ailleurs participé au comité de pilotage mis en place sous la précédente mandature. J'avoue que les débats qui étaient plutôt riches sous la précédente mandature compte tenu ensuite du contrat de mandature qui vous a liés avec votre majorité municipale augurait mal de la poursuite de ce débat. Cela paraissait biaisé sur le résultat que nous pourrions obtenir. C'est ce qui a fait que l'on y trouvait certainement beaucoup moins d'intérêt.

Je souhaite me consacrer davantage à quelques rappels utiles, tant ce projet de délibération semble assez éloigné de la réalité parisienne. Un couple avec deux enfants, avec une consommation raisonnable, consacre un peu moins de 400 euros par an, 395 euros exactement, à l'eau, tout compris, c'est-à-dire prix de l'eau, taxe et redevance d'assainissement. Pour être concret, cela représente un peu moins que le prix d'une baguette chaque jour. Pour une personne seule, cela représente moins de 40 centimes par jour.

Cela représente assez peu dans l'océan de l'augmentation du coût de la vie à Paris depuis plusieurs années. On ne compte plus les hausses tarifaires massives décidées par votre majorité dans tous les secteurs d'action de la Ville. Y sont passés : droits de mutation, taxe de balayage, cantines scolaires, centres d'animation, stationnement, etc. Je n'aurais pas assez de temps pour tout développer.

Les associations de consommateurs le reconnaissent très logiquement et l'OBUSASS le confirme assez régulièrement : personne à Paris n'est en situation de ce que l'on appelle "la précarité hydrique". Il est très rare qu'un ménage consacre plus de 3 % de ses ressources au paiement de la facture d'eau. Même les bénéficiaires du R.S.A. socle n'entrent pas dans cette catégorie, sauf à surconsommer.

Les aides préventives et curatives pour le paiement de l'eau fonctionnent plutôt bien. La principale difficulté de ce système d'aide est d'appréhender les personnes qui pourraient y avoir droit, mais qui n'y ont pas recours pour diverses raisons. Cela représente environ 16.000 foyers.

Je pense donc qu'il faudrait aller plus loin pour dissiper ce taux de non-recours, pas forcément à travers des ambassadeurs de l'eau, mais par une meilleure adaptabilité de l'aide "Paris Logement", notamment pour les personnes hébergées par des tiers.

Nous le savons tous ici, la gratuité des premiers m3 d'eau a fait l'objet d'un accord programmatique de votre majorité. Je suis assez surpris d'ailleurs par la déconnexion entre le ton des échanges lors des comités de pilotage, en tout cas, avant le début de cette mandature et l'exposé des motifs du projet de délibération. Il ne me semblait pas avoir décelé un consensus au sein des membres de ce comité de pilotage au sujet de la création d'une aide nouvelle, bien au contraire.

Cela fait plusieurs années désormais que nous travaillons la question. Certains élus militaient pour une tarification différenciée. Cette proposition s'est heurtée à la réalité, avec un coût d'installation des compteurs dans les immeubles tout simplement prohibitif, allant de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de millions d'euros selon que l'on équipe tous les immeubles ou tous les logements.

J'avoue ne pas comprendre la distorsion entre le projet de délibération et la note de travail qui nous avait été remise à la fin du comité de pilotage.

Dans cette dernière, Madame la Maire, vous évoquiez une aide de 70 euros par foyer pour une enveloppe globale d'un million d'euros. Il s'agissait alors de fournir gratuitement l'équivalent de 70 mètres cubes d'eau si on considère que l'aide ne porte que sur la part "eau" ou 21 mètres cubes d'eau si elle porte sur la totalité de la facture d'eau.

Aujourd'hui, on nous présente une aide dont l'enveloppe de 238.000 euros ne paraît pas en adéquation avec l'objectif. Sur la base d'une aide de 7 mètres cubes par an et par personne pour couvrir les besoins vitaux en eau, c'est-à-dire 20 litres par jour par personne, cela représenterait une aide de 23 euros par an et par personne.

Le budget consacré permet donc de financer l'aide pour 10.000 personnes. Or, l'objectif est de couvrir 16.000 foyers, soit plus de 30.000 personnes environ. Je souhaiterais donc avoir des précisions sur les hypothèses retenues.

Au-delà du coût modeste de la mesure pour la Ville de Paris, des coûts de gestion importants sont à assumer. Le cabinet conseil CALIA a montré que la mise en place de l'aide était coûteuse la première année, mais que les frais de gestion étaient aussi importants.

Pour une aide à l'ensemble des foyers bénéficiant du R.S.A. socle, cela représentait 262.000 euros la première année, puis 165.000 euros chaque année. Aussi, j'aimerais que l'on nous dise combien cela coûtera avec le scénario retenu.

Enfin, j'en viens à la question des ambassadeurs de l'eau. C'est une lourde mission qui incombera à la régie, avec un coût d'un demi-million d'euros dans un contexte budgétaire largement contraint. Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse du meilleur canal pour toucher les foyers les plus démunis. Je pense que les bailleurs sociaux pourraient être plus fortement mis à contribution. Un croisement des données plus efficace permettrait certainement de cibler les foyers prioritaires.

De même, je rappelle que la distribution de kits économiseurs d'eau n'a jamais été évaluée. Nous ne sommes pas en capacité de dire aujourd'hui si leur coût est amorti par une moindre consommation d'eau pour les ménages concernés.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Je conclus.

Au total, nous est proposée une solution à un problème qui n'existe pas ou peu à Paris, mais l'objectif du projet de délibération n'est sûrement pas là.

Tout en donnant un gage à certains partis de votre majorité, vous assurez une bonne communication à peu de frais. Aussi, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**. - Merci, Monsieur le Maire.

Au-delà de sa politique volontariste depuis 2001 pour fournir un service public municipal de l'eau de qualité pour tous les Parisiens, la Ville de Paris a également mis en place toute une série de dispositifs sociaux pour aider les foyers les plus démunis.

Ainsi, l'Allocation de solidarité pour l'eau a concerné, par exemple, plus de 49.000 foyers en 2014, intégrée aux allocations attribuées par la Ville dans le cadre de mesures préventives d'aide au paiement des charges locatives.

Par ailleurs, dans le cadre du Fonds de solidarité logement, des mesures d'aide au paiement de ces charges locatives incluant les charges d'eau sont également accordées, financées par "Eau de Paris" ou le S.I.A.A.P.

Afin de pouvoir atteindre tous les foyers nécessiteux, la Ville de Paris a fait le choix de s'engager dans la possibilité d'une expérimentation de tarification sociale de l'eau permise par la loi dite Brottes.

Ce dispositif permet d'instaurer pendant cinq ans des aides sociales au paiement de factures hydriques et éventuellement une tarification progressive selon les revenus ou le nombre de personnes composant le foyer.

Je rappelle que selon l'Académie de l'eau, un ménage est considéré en situation de précarité hydrique lorsqu'il consacre en moyenne 3 % de ses revenus à sa facture d'eau. A Paris, il est vrai que les factures d'eau s'élèvent à un maximum de 2,7 % pour les bénéficiaires du R.S.A. Il s'agit donc bien d'une volonté de solidarité totale de la Ville de Paris qui fait le choix d'atteindre les derniers foyers qui passaient entre les mailles des dispositifs d'aide existants.

Dans le cadre de cette expérimentation, un comité de pilotage a été mis en place sous la présidence de Célia BLAUDEL, qui a notamment réalisé des études et travaillé sur différentes hypothèses de travail. Je rappelle que ce comité réunissait un certain nombre d'acteurs : l'Observatoire parisien de l'eau, les élus, le C.A. d'"Eau de Paris" naturellement, les différentes directions de la Ville de Paris concernées ainsi que les différents bailleurs sociaux parisiens. C'est un travail très complexe, fastidieux qui a été mené.

Cette étude a donc aussi permis d'identifier des populations fragiles en situation de précarité hydrique, qui ne bénéficient pas encore des mesures en faveur de l'accès à l'eau.

Les études menées ont permis d'identifier 15.682 foyers précisément bénéficiaires du R.S.A. socle, bénéficiaires d'une aide au logement par la C.A.F., mais non bénéficiaires des aides à l'eau de la Ville de Paris, souvent du fait des effets de seuil.

La mesure retenue qu'on cite, après étude de plusieurs propositions, consiste à les faire bénéficier de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau, soit 20 litres d'eau par jour et par personne. Cette aide sera financée par la Ville de Paris à hauteur de 238.000 euros par an durant les deux années d'exercice budgétaire.

En second lieu, il a été constaté un fort taux de non-recours aux aides existantes, en particulier dans l'habitat collectif privé où il y a peu d'individualisation des compteurs. La Ville a donc proposé de créer une activité d'ambassadeurs d'eau, développée par des associations qui se donnent pour mission de faire sortir les foyers fragiles de la précarité hydrique ou d'éviter qu'ils n'y basculent.

Le financement de cette mesure évaluée à 500.000 euros par an sera assuré par "Eau de Paris" qui - je vous le rappelle - a vocation à favoriser l'accès à l'eau pour les plus démunis.

Pour notre ville, il s'agit donc d'une étape supplémentaire vers l'accès universel à l'eau, bien commun par excellence, et dans la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes. C'est la raison pour laquelle notre groupe soutient vivement cette proposition.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En décembre 2014, notre Assemblée a approuvé un ensemble de projets relatifs à une expérimentation de la loi Brottes afin de se doter d'une tarification qui soit la plus juste socialement et la plus équitable au regard des usages.

Différentes pistes nous ont été proposées. Je les rappelle rapidement :

- tarification différenciée entre les usagers professionnels et les ménages car si l'eau est un bien commun indispensable à la vie, l'eau utilisée à des fins industrielles ne peut être considérée comme telle et doit donc avoir un tarif spécifique ;

- tarification progressive, avec un prix moins élevé pour les premiers mètres cubes et un prix au mètre cube qui augmente en fonction de la consommation ;

- saisonnalité pour les résidences secondaires pour éviter les effets d'aubaine.

Aujourd'hui, il nous est proposé d'avancer sur une des orientations : la tarification progressive pour les plus démunis, sous forme de la gratuité pour les premiers mètres cubes, soit 20 litres par jour et par personne. Il va de soi que nous sommes particulièrement satisfaits de cette mesure qui permettra à la population retenue de ne plus être en précarité hydrique.

Cette mesure s'accompagne de la création d'ambassadeurs de l'eau afin d'aider les associations qui se donnent pour mission de faire sortir les foyers fragiles de la précarité hydrique ou d'éviter qu'ils n'y basculent. Ceci est très important car tout le monde sait que la prévention revient toujours moins chère que la réparation.



Or, dans ce domaine, les études ont montré que nous sommes très loin de l'objectif de voir toute la population susceptible de bénéficier des aides les demander. Il faut donc accroître les démarches en matière de communication pour que chaque foyer parisien concerné sache qu'il peut réduire sa facture grâce aux aides de la Ville.

Evidemment, il ne suffit pas de payer à la place des usagers. Encore faut-il éviter le gaspillage. Le principe retenu du tryptique "diagnostic / kit économiseur / accompagnement" aura un impact certain sur le niveau de consommation et viendra donc réduire le coût à la fois pour les usagers et pour la Ville.

Avec ces mesures, Paris s'inscrit résolument dans une politique écologique globale, à la fois sociale et environnementale, et c'est bien ainsi qu'il faut faire. Nous pensons que cette première étape pourrait et devrait rapidement en appeler d'autres.

Tout d'abord la suppression de l'abonnement pour que la facture soit strictement proportionnelle à la consommation. Certes, le prix de l'abonnement peut paraître faible mais, pour certains ménages, cela est loin d'être négligeable. Peut-être pourriez-vous déjà le supprimer pour les personnes bénéficiaires des aides de la Ville ?

Ensuite, il faudra poursuivre le travail entrepris depuis des années en matière de tarification progressive et de tarification différenciée pour les différents usages, notamment les usages industriels.

Enfin, la question de la saisonnalité ne peut être totalement évacuée, compte tenu de l'augmentation constante du nombre de résidences secondaires à Paris.

En attendant, c'est avec enthousiasme que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais compléter rapidement l'intervention de mon collègue Yves CONTASSOT.

En effet, s'il est très important de mettre en place une tarification sociale, il est important aussi pour les écologistes de mettre en place un soutien aux économies d'eau, tant en volume qu'un meilleur usage de l'eau chaude.

A ce titre, la régie de la Ville "Eau de Paris" a fait un travail très important et peut se féliciter d'une baisse du volume d'eau consommé, grâce à une meilleure connaissance de la consommation à la source, l'usage d'économiseur d'eau et surtout un travail commun avec les bailleurs sociaux.

M. BERTHAULT reconnaît par ailleurs aussi que le coût à Paris est faible, mais il reste important pour les personnes percevant les minima sociaux.

L'eau est un bien commun, il est normal que les plus démunis ne payent pas l'eau par une combinaison d'économie d'eau et de tarifs sociaux.

Bien sûr, nous voterons, comme l'a dit mon collègue, ce projet de délibération très important.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

La loi Brottes, en avril 2013, a introduit l'interdiction de la coupure d'eau en cas de non-paiement, ainsi qu'un dispositif d'expérimentation d'une tarification sociale de l'eau et la mise en place des premiers mètres cubes d'eau gratuits pour les foyers les plus fragiles.

Il est vrai que la Ville de Paris dispose d'un système assez complet d'aide au paiement de leur facture d'eau pour les plus démunis. Outre les points d'eau gratuits pour les sans-abris, l'Allocation de solidarité pour l'eau de la Ville concerne plus de 49.000 loyers bénéficiaires en 2014. Elle est bien évidemment intégrée aux allocations attribuées par la Ville de Paris dans le cadre des mesures préventives d'aide au paiement des charges locatives.

Par ailleurs, dans le cadre du Fond de solidarité logement du Département de Paris, des mesures curatives d'aide au paiement des charges locatives, incluant les charges d'eau, sont également accordées. Dans ce cadre, "Eau de Paris" et le S.I.A.A.P. versent une contribution annuelle financière au Fonds de solidarité logement.

Trois remarques cependant. Contrairement à d'autres communes, Paris n'est donc pas véritablement concernée par une précarité d'accès à l'eau. Néanmoins, la Ville a souhaité s'engager dans un nouveau dispositif visant à toucher les plus démunis qui seraient hors logement social, c'est-à-dire environ 16.000 personnes ou un tout petit peu moins. Enfin, des ambassadeurs dans ce projet de délibération auront pour mission de faire connaître ce nouveau dispositif.

La Ville de Paris a fixé l'aide préventive à hauteur de 238.000 euros par an pour une population d'un peu moins de 16.000 foyers durant les deux exercices budgétaires pour 2016 et 2017. Le financement de l'activité des ambassadeurs de l'eau évalué à 500.000 euros par an sera assuré par "Eau de Paris". Soit, c'est un projet de délibération que nous soutiendrons.

Pour le groupe UDI-MODEM, il nous paraît que la participation de la Ville à ce dispositif est importante, certes symbolique mais les enjeux de la gestion et de la tarification de l'eau ne se situent pas seulement dans une tarification sociale de l'eau. C'est aussi dans sa dimension écologique, celle de la tarification qui devrait devenir une priorité avec la tarification progressive, c'est-à-dire plus on consomme, plus on paye cher, la tarification saisonnière et la tarification différenciée selon les usagers.

Plus largement, dans les moyens pour faire baisser structurellement le prix de l'eau, et c'est sur ce point que je voudrais terminer, il faudra bien se poser dans la perspective de la dynamique métropolitaine les questions afférentes à la métropolisation de la production et de la mutualisation - pardon d'y revenir - incontournable des moyens avec les syndicats des eaux d'Ile-de-France.

En effet, dans l'intérêt des Parisiens et des Franciliens, un rapprochement S.E.D.I.F./"Eau de Paris" devrait aboutir à la mutualisation des outils de connaissance, de surveillance de la ressource, de la gestion informatisée, et bien d'autres domaines d'ailleurs.

Nous savons qu'à l'horizon 2030, la population de notre Métropole va augmenter d'un million d'habitants et la seule façon de garantir aux Parisiens une eau accessible pour tous et durable à un prix raisonné, c'est de provoquer une véritable solidarité métropolitaine de tous les acteurs de l'eau.

Voilà un projet et une ambition à dimension écologique, à dimension économique et à la dimension du Grand Paris.

J'ajoute enfin que construire une vision pour la métropolisation des enjeux de l'eau, cela veut dire prendre véritablement à bras-le-corps le sujet du financement, non plus du seul petit cercle de l'eau, c'est-à-dire de la chaîne production, consommation, traitement, mais aussi aborder celui du grand cycle de l'eau, celui de la protection de nos milieux naturels en zones urbanisées, de nos eaux de surface comme de nos eaux souterraines.

Cela signifie que le Grand Paris de l'eau, imaginé au fil du fleuve et de ses affluents, doit être aussi l'occasion d'une nouvelle culture de l'eau équilibrée, juste, raisonnée et abordable pour tous les habitants de Paris et de la Métropole.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à M. AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération marque un beau moment de solidarité, une solidarité chère à notre majorité.

Vous le savez, la loi Brottes permet de tester certaines expérimentations visant à définir une politique sociale de l'eau. L'eau n'est en effet pas une marchandise comme les autres, elle est essentielle à la vie. Toucher à l'eau, c'est quelque part toucher au sacré. Les progressistes de tous les pays l'ont bien compris et de nombreuses luttes locales visent à garantir l'accès de tous à une eau de qualité. Certains progressistes poussent même l'audace jusqu'à vouloir définir l'eau comme bien commun de l'humanité, jusqu'à proposer sa gratuité pour tous, comme l'éducation ou la santé.

Sur Paris, conformément à notre engagement de campagne, nous avons lancé un processus d'expérimentation autour de la tarification sociale de l'eau et de ses premiers mètres cubes d'eau, un processus impulsé par Célia BLAUDEL et associant différents acteurs.

Ce processus ne s'arrête pas aujourd'hui mais c'est une nouvelle pierre que nous posons. Elle s'inscrit dans la démarche engagée par la gauche depuis de nombreuses années, visant à municipaliser l'eau. Une municipalisation qui se traduit non seulement par la baisse des factures, rappelons-le, et par l'amélioration de la qualité, mais aussi par une pleine maîtrise publique de l'outil industriel. Grâce à cette maîtrise, nous sommes aujourd'hui pleinement en mesure d'expérimenter différentes pistes en matière d'innovation sociale.

Notre collectivité agit déjà beaucoup en faveur des plus pauvres avec de multiples dispositifs : fontaines publiques bains-douches, aide préventive ou curative. Une piste explorée, et donc retenue par le comité de pilotage, est d'étendre des aides sociales aux plus démunis, en ciblant les publics qui échappaient au dispositif d'aide déjà existant. Cela se traduira par la mise en place de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour les plus démunis.

C'est un engagement de campagne validé par les électeurs que nous proposons donc de mettre en place. Appliquer son programme politique, voilà qui devrait faire consensus, j'imagine, dans cet hémicycle. Cette mesure concernera près de 16.000 foyers avec une aide correspondant à la gratuité de 20 litres d'eau par jour et par personne.

Par ailleurs, il est aussi proposé de créer des ambassadeurs de l'eau. Ceux-ci iront à la rencontre des ménages les plus pauvres, afin de faire connaître les dispositifs d'aide, de diagnostiquer la qualité des installations intérieures de plomberie et de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et aux avantages de l'eau du robinet.

J'en viens désormais à deux propositions du groupe Communiste - Front de gauche pour pousser l'expérimentation plus avant.

Tout d'abord, la proposition de plombiers solidaires présentée dans un amendement. Les dépenses de plomberie à la charge des locataires peuvent s'avérer importantes pour les ménages les plus modestes. La mission des ambassadeurs de l'eau est le diagnostic des installations intérieures, fuites, robinets, conduites, il nous semble logique de pousser la logique jusqu'à la réparation elle-même, en créant ces plombiers solidaires.

Cela concerne bien sûr, je l'ai redit, uniquement les réparations à la charge des locataires. Ces plombiers solidaires permettront ainsi à la fois de limiter les dépenses pour les plus modestes et aussi de limiter les pertes d'eau avec un bénéfice évident pour l'environnement. Economiser l'eau, c'est bien, ne pas en perdre, c'est aussi incontournable.

Pour la mise en pratique, nous pourrions pousser la logique de solidarité jusqu'au bout, par exemple en faisant appel à des entreprises d'insertion ou passer des partenariats avec des entreprises garantissant un coût encadré. Cette innovation, qui serait une première en France, nous semble-t-il, sera certainement un symbole fort de notre audace politique et de notre action, tant sociale qu'environnementale.

La deuxième proposition que nous faisons concerne le champ d'application de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau. Comme nous l'avons déjà dit dans cette Assemblée et dans le comité de pilotage, nous voulons promouvoir cette gratuité pour tous. C'est précisément ce côté universel qui nous fera prendre réellement le chemin de l'eau comme bien commun de l'humanité. Cette audace est possible dans le cadre de la loi Brottes. Plusieurs municipalités en France ont franchi ce pas. Nous espérons que le comité de pilotage pourra réellement, à l'avenir, explorer cette proposition.

Le potentiel de créativité ouvert par la loi Brottes est important. Après les mesures de solidarité pour les plus pauvres, introduire une rupture comme la gratuité pour tous est à la fois à notre portée et un symbole d'une politique de gauche basée sur le progrès pour tous. Nous progressons sur ce chemin. L'étape d'aujourd'hui est importante et enthousiasmante. Elle doit nous permettre de viser encore plus loin.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole était à Mme SIMONNET. Je ne la vois pas en séance.

Pour vous répondre, Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération me permet d'abord, chers collègues, de rappeler la spécificité de Paris dans le paysage de l'eau français puisque la France est le berceau des multinationales et de la délégation de service public. Dans ce contexte, Paris a fait le choix, en 2010, de reprendre dans le cadre d'une gestion 100 % publique la gestion de son eau, de la production des sources jusqu'aux robinets des Parisiens.

Je tiens à le rappeler ici. Cette remunicipalisation s'est faite sur une idée forte, que l'eau est un bien commun, que ce n'est pas un bien marchand comme les autres et qu'elle doit faire l'objet d'une gestion particulière. C'est bien cette idée de bien commun qui a inspiré la plupart des politiques mises en œuvre depuis la création d'"Eau de Paris", et notamment sa politique sociale pour une mise en œuvre effective du droit à l'eau, comme l'a rappelé Véronique LEVIEUX.

Ainsi, depuis 2010, "Eau de Paris", c'est d'abord un prix bas et maîtrisé et l'un des plus bas prix de l'eau en France. C'est bien là l'une des premières mesures de la mise en œuvre du droit à l'eau. C'est aussi une politique zéro coupure en cas d'impayés chez les particuliers. Une politique zéro coupure avant même que la loi ne l'y oblige, ce qui n'est pas le cas chez les opérateurs privés qui, encore aujourd'hui, ne respectent pas la loi, voire tombent dans des politiques encore plus cyniques de filet d'eau pour que l'on ne puisse pas vraiment dire que l'eau est coupée, mais sans vraiment pouvoir l'utiliser. Opérateurs dont M. AZIÈRE a beaucoup parlé puisque, même l'opérateur du S.E.D.I.F. a encore été récemment condamné pour de telles pratiques.

Et puis c'est aussi une politique qui s'appuie sur des aides préventives et curatives adossées aux aides au logement. Nous vous proposons aujourd'hui avec ce projet de délibération une nouvelle étape pour aller cibler des publics en grande précarité.

Effectivement, Monsieur BERTHAULT, peu de personnes, aujourd'hui à Paris, sont en situation de précarité hydrique, tout simplement parce que nous avons une politique de prix, une politique tarifaire qui est extrêmement basse, ce qui est reconnu par nombre des intervenants dans le domaine de l'eau. Raison de plus pour aller cibler ces 16.000 foyers qui, aujourd'hui, ont besoin d'un soutien sur ces questions et qui sont en grande précarité.

L'intérêt de ces ambassadeurs de l'eau est d'abord de les identifier. Évidemment, nous travaillons avec les bailleurs sociaux, mais ces personnes en grande difficulté ne sont pas que dans le parc social. On le sait, ce sont des personnes logées dans le parc privé, ce sont des personnes seules, des familles en situation monoparentale qui souvent n'ont pas recours aux dispositifs d'aides de la Ville. C'est bien là une manière d'aller les chercher et de les aider, par un travail fin de terrain, à rentrer dans ces dispositifs.

Le travail fait par le passé sur les dispositifs de lutte contre l'insalubrité l'a démontré. C'est bien seulement par l'action de terrain que l'on peut ramener ces personnes vers les dispositifs de droit commun. D'ailleurs, les ambassadeurs de l'eau auront aussi, comme dans les dispositifs de lutte contre l'insalubrité, une mission pour aider ces personnes face à leur propriétaire, qu'il soit bailleur social ou privé d'ailleurs, afin qu'il réalise des travaux.

Enfin, une grande mission de ces ambassadeurs sera de travailler aussi sur les matériels, la pose de kits économiseurs d'eau par exemple et sur les comportements. Ce n'est là rien d'anodin puisque nous avons un retour d'expérience aujourd'hui grâce au travail effectué par l'Agence parisienne du climat sur les kits économiseurs. On sait aujourd'hui que la jonction entre pose de nouveaux matériels et travail sur les comportements peut avoir un rapport de 1 à 5 sur la baisse de la facture d'eau, ce qui n'est pas négligeable.

J'en profite pour répondre favorablement à l'amendement déposé par mes collègues communistes, avec simplement un amendement oral. Comme j'ai pu vous le préciser, c'est bien sûr un grand oui au dispositif que vous proposez d'expérimenter et sur la philosophie que vous souhaitez lui donner. Mon amendement précise simplement que les modalités de mise en œuvre seront définies dans le cadre de notre comité de pilotage. Pour ma part, je n'ai pas noté d'aussi grands dissensus tels que vous avez pu les évoquer, mais comme il se réunira encore à l'avenir pour aborder nombre de questions, dont le suivi de cette expérimentation, nous aurons l'occasion de nous en expliquer.

Deuxième volet de cette expérimentation, il s'agit effectivement de la mise en œuvre d'une aide financière au paiement de la facture d'eau qui correspond tout simplement à 20 litres par jour par personne. C'est le seuil déterminé par l'Organisation mondiale de la santé comme étant les premiers mètres cubes d'eau vitaux. C'est une gratuité qui, décidément, fait couler beaucoup d'encre, beaucoup de discussions. C'est justement pour cela que nous l'expérimentons, pour avoir un retour d'expérience fin 2018 et voir comment appréhender cette question et aller plus loin ou ajuster le dispositif.

Je conclurai par deux choses. D'abord, que ce projet de délibération apporte une réponse très concrète aux questions de précarité hydrique dans notre ville et ce - je dois le dire - dans le contexte des spécificités parisiennes.

Non, Monsieur AZIÈRE, il ne sera pas possible, malheureusement - en tant qu'écologiste, j'aurais aimé - que nous mettions en œuvre des modalités de tarification progressive, car il n'y a pas de compteur individualisé aujourd'hui à Paris. C'est beaucoup plus compliqué que cela à mettre en œuvre.

J'en terminerai sur la question de la Métropole qui, je sais, Monsieur AZIÈRE, vous est chère. Pour une fois, je vous rejoins. Oui, j'encourage les élus du S.E.D.I.F. à se pencher sur le mode de gestion parisien, à regarder de plus

près ce que fait aujourd'hui "Eau de Paris", puisqu'aujourd'hui nous garantissons aux Parisiens l'un des prix de l'eau potable le plus bas de France. Une politique sociale extrêmement innovante. Ainsi je serai toujours ravie - je le répète - de discuter avec eux des avancées que nous pourrions avoir ensemble dans les années qui viennent.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y avait un amendement n° 40 du groupe Communiste - Front de Gauche. L'avis de l'Exécutif, je ne suis pas sûr de l'avoir entendu dans la réponse. Il est favorable, c'est cela ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 40 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement amendé est adopté.

Je n'ai pas très bien compris ce qu'a fait l'opposition.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DPE 18).

## **Compte rendu de la 4e Commission.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous passons au sujet de la 4e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE pour trois minutes.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons réuni la 4e Commission lundi matin à 9 heures, une commission allégée, légère, puisque nous n'avons que 22 projets de délibération ce mois-ci. Nous avons parlé de la santé avec le document de Bernard JOMIER sur lequel - je pense - il reviendra dans le cadre des débats de la 4e Commission concernant les objectifs de fin de la transmission du V.I.H. à Paris.

Nous avons abordé aussi la question des actions de soutien psychologique des allocataires parisiens du R.S.A. et la poursuite de ces actions. Dans ce cadre-là, d'ailleurs, Mme VERSINI a rappelé que nous devons recevoir M. BERANGER, président du Tribunal pour enfants de Paris, à la fin du mois de janvier et que nous avons dû reporter pour des raisons d'agenda à la prochaine Commission du mois de mars, ce temps d'échange devant permettre d'aborder des axes prioritaires qui ont été donnés dans le cadre du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, et des relations de partenariat entre la Ville et la justice dans ce cadre.

Ensuite, Mme BROSSEL a souhaité ajouter un temps d'échange sur la question du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens, sur lequel je pense que nous reviendrons dans le cadre de ces échanges. Je dois avouer que ce fonds d'aide a une vraie valeur et un vrai potentiel pour les sujets qui nous animent tous ici.

Ensuite, nous avons abordé la question des vœux et des amendements. 11 vœux seront débattus sur lesquels je ne vais pas revenir plus longuement.

*(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).*

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

## **Vœu déposé par le GEP relatif à la mise en place d'un budget sensible au genre.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n<sup>os</sup> 41 et 41 bis ont trait à la mise en place d'un budget sensible au genre.

Mme Anne SOUYRIS pour deux minutes.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes, je le crois, toutes et tous d'accord sur une vigilance à avoir afin que la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ait sa place dans l'ensemble des politiques publiques que nous mettons en œuvre, car le constat est sans ambiguïté, que ce soit en matière d'égalité professionnelle, de lutte contre la pauvreté ou encore d'accès à la santé, pour ne citer que ces exemples. Les disparités sont encore fortes et solidement ancrées dans notre société. Malheureusement, le budget d'une collectivité n'y fait pas exception.

La politique budgétaire est elle aussi un outil qui peut s'inscrire dans la sensibilisation au genre et donc, de facto, dans la lutte contre la mise en place d'un budget pouvant être source d'inégalités genrées. Un budget sensible au genre s'inscrirait aussi totalement dans la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et dans le décret du 24 juin 2015, qui impose, depuis le 1er janvier 2016, aux communes de présenter un rapport en matière d'égalité femmes-hommes avant le débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi le groupe Ecologiste de Paris demande la collecte des statistiques ventilées par sexe, d'identification des enveloppes touchant directement ou indirectement à l'égalité femmes-hommes, ainsi que la définition des indicateurs sexués de suivi des actions et formations des élus et des agents. Nous proposons également que soit mise en place une analyse du budget a posteriori étudiant la distribution des ressources allouées, et l'instauration systématique de clauses d'égalité dans la commande publique.

Le vote de ce vœu sera un signal particulièrement positif en faveur de l'égalité femmes-hommes, que nous soutenons toutes et tous, je l'espère, dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Julien BARGETON.

Ensuite, nous aurons une explication de vote du groupe les Républicains.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est agir pour le bien-être à long terme de tous les habitants de notre ville. C'est une question effectivement centrale qui est celle de l'égalité, et je remercie les élus du groupe Ecologiste de Paris d'attirer l'attention de notre Assemblée sur cette question.

Avec Hélène BIDARD, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif relatif à la présentation annuelle d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'un budget sensible au genre. Notre collectivité n'a pas attendu. Elle a pris les devants sur ce sujet. En effet, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret du 24 juin 2015 imposent, depuis le 1er janvier 2016, aux communes de présenter un rapport en matière d'égalité femmes-hommes avant le débat d'orientation budgétaire.

Lors de la séance du Conseil de Paris de décembre dernier, avant donc que ce rapport devienne obligatoire, nous avons produit un bleu budgétaire, au sein duquel les enjeux étaient abordés. En matière de marchés publics, mais également de formation professionnelle, nous sommes également largement en avance. Nous allons engager un travail d'approfondissement de ces documents afin d'aboutir à la présentation d'un rapport enrichi, au moment de la discussion des orientations budgétaires de 2017, et c'est ce que nous vous proposons dans ce vœu.

Je vous propose donc d'adopter le vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous le vœu n° 41 ? Non. Celui-ci est donc retiré.

Je présenterai donc le vœu n° 41 bis. Nous avons deux explications de vote.

La parole est à M. Atanase PÉRIFAN, pour le groupe les Républicains.

**M. Atanase PÉRIFAN.** - Merci, Monsieur le Maire.

La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes est une noble cause qui mérite notre engagement total et toute notre énergie, mais quelle drôle d'idée que de vouloir faire des budgets avec indicateurs sexués ? Votre vœu est aussi peu compréhensible aujourd'hui que lorsque M. GLEIZES l'avait présenté au Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement. Quelle mouche vous a donc piqués pour vouloir développer une telle usine à gaz ?

Puisque la lutte contre les stéréotypes est une bonne chose, pourquoi ne pas étendre ces budgets sexués à d'autres catégories de population ? Les discriminations vis-à-vis de l'âge, en particulier dans le domaine de l'emploi, vis-à-vis des orientations sexuelles, vis-à-vis des origines, allez-vous donc nous proposer des indicateurs à la fois sensibles au genre, au sexe, aux origines ? J'en passe et des meilleurs.

Pour cette raison, le groupe les Républicains votera contre ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Hervé BÉGUÉ.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne caricaturerai pas le vœu, comme vient de le faire notre collègue des Républicains, mais notre groupe salue la pertinence du vœu déposé par le groupe écologiste, relatif à l'introduction d'une variable de genre dans le budget. En effet, l'espace public concentre de fortes inégalités de genre, et nous devons œuvrer pour que les femmes puissent se l'approprier davantage.

La lutte pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de la Ville passe également par un meilleur accès des femmes aux infrastructures municipales. Comme l'attestent les travaux du géographe Yves RAIBAUD, l'attribution des moyens pour les collectivités territoriales par l'Etat, selon qu'il s'agisse de loisirs dits féminins ou dits masculins, fait aussi apparaître une très grande inégalité, qui se reflète aussi dans la fréquentation des équipements publics.

Aussi, ce vœu est l'occasion de modifier l'injuste redistribution de l'offre publique de loisirs, selon qu'ils sont destinés aux femmes ou aux hommes, et de construire un budget novateur en termes d'égalité de genre.

En outre, nous rappelons que nous sommes très attentifs aux moyens alloués à la réduction des inégalités et au respect des droits des femmes à Paris et ailleurs.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour conclure ce débat, la parole est à Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci beaucoup.

Les inégalités de traitement et d'opportunités qui se constituent dès la petite enfance marquent encore le parcours et le devenir des femmes. C'est un fait de société qui doit concerner l'ensemble des responsables politiques à tous les échelons. Et donc, Monsieur PÉRIFAN, ce qui nous a préoccupés, c'est simplement déjà le respect de la loi de la République, puisque nous mettons en place ce qui découle des décrets de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité femmes-hommes.

Mais au-delà de la législation, merci au groupe écologiste de nous donner l'occasion de rappeler ce que nous faisons, puisque dès le début de mandat, nous avons opté pour une démarche intégrée des politiques publiques égalité femmes-hommes. Et comme vous l'avez vu, mon collègue Julien BARGETON, comme l'ensemble des maires adjointes et adjoints d'Anne HIDALGO, s'engagent avec moi pour l'égalité femmes-hommes dans leurs différents domaines.

Julien BARGETON l'a rappelé, mais je pourrais aussi citer Emmanuel GRÉGOIRE, puisque nous avons eu un premier bilan social sexué dès 2014, l'intégration d'une clause d'égalité sur l'ensemble des marchés publics en 2015, un "bleu budgétaire" relatif à l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'égalité femmes-hommes en décembre 2015, mais également des plans de formation des personnels dans les crèches, dans les centres de loisirs, un

groupe de travail sur le genre et l'espace public. Je n'aurais pas dû commencer de liste, mais l'ensemble de mes collègues sont partie prenante totalement pour cette égalité femmes-hommes.

Le vœu de l'Exécutif s'inscrit donc dans cette continuité et propose une démarche opérationnelle pour organiser collectivement le travail en vue de mettre en œuvre un rapport parisien sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes et un budget sensible au genre. C'est pourquoi nous demandons le retrait du vœu déposé par le GEP au profit de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 41 ayant été retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 13).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux contrôles d'identité discriminants.**

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux contrôles d'identité discriminants.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 42, 43 et 43 bis ont trait aux contrôles d'identité discriminants.

Je vais donner la parole, pour deux minutes chacun, à Nicolas BONNET-OULALDJ et Fadila MÉHAL.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je vous présente a été présenté dans le 10e et dans le 12e arrondissement et a été adopté avec une majorité très large. Il s'agit d'un vœu dont le but est de lutter contre les contrôles dits "au faciès", qui sont l'une des discriminations les plus courantes et les plus humiliantes vécues au quotidien par de nombreux jeunes à Paris.

Une étude en 2009 du C.N.R.S., publiée par l'O.N.G. Open Society, montrait que les personnes noires ou maghrébines ont respectivement entre six et huit fois plus de chances d'être contrôlées qu'une personne identifiée comme blanche, d'autant plus si elles sont jeunes. Je rappelle aussi qu'en 2012, l'O.N.G. Human Rights Watch a dénoncé le profilage ethnique des contrôles en France. Je rappelle aussi que dans plusieurs pays, notamment en Angleterre, en Espagne, en Hongrie, au Canada, aux Etats-Unis, plusieurs expériences ont été menées et ont permis à la fois de diviser par deux ou trois le nombre, mais également d'augmenter drastiquement leur efficacité.

Je voudrais rappeler aussi que c'était une proposition du candidat François HOLLANDE, qu'il y a eu plusieurs propositions de lois à l'Assemblée, dont celle de Marie-George BUFFET, et que le Conseil de Paris avait lui-même voté un vœu sur la proposition de mon groupe - à l'époque, c'était Ian BROSSAT qui l'avait présenté -, en 2013, et qu'il avait été adopté. Et donc, nous sommes face à quelque chose de récurrent, mais qui, pour l'instant, n'avance pas.

Alors, il nous a paru important de relancer ce débat, et nous proposons donc que la Ville de Paris se porte candidate auprès du Ministère de l'Intérieur pour être un territoire d'expérimentation de tout dispositif permettant de lutter au mieux contre les contrôles d'identité discriminants, dont le récépissé du contrôle d'identité ; que les arrondissements du 10e et du 12e soient expérimentaux ; et enfin, que la délégation de la Ville en charge de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains organise une mission de pilotage et de suivi de cette expérimentation.

Je vous remercie.



**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Fadila MÉHAL ?

**Mme Fadila MÉHAL.** - Monsieur le Maire, chers collègues, personne ne l'ignore : les attentats meurtriers qui ont endeuillé notre ville ont donné lieu à l'instauration d'un état d'urgence accepté par la majorité des Français, ainsi qu'à un renforcement drastique des mesures de sécurité.

Afin que cette situation exceptionnelle ne finisse pas par créer un sentiment d'atteinte aux libertés individuelles, il est impératif que tout abus qui peut accentuer la défiance des populations ciblées vis-à-vis des forces de l'ordre soit à la fois encadré et dénoncé. Et c'est le cas de l'usage parfois abusif et répété des contrôles d'identité à l'encontre de certaines catégories de populations qui peuvent même constituer une atteinte au principe de non-discrimination.

L'état d'urgence ne saurait constituer une justification à des pratiques abusives. Je le rappelais, notre collègue le rappelait, en 2009 une étude du CNRS montrait en effet que les personnes noires ou maghrébines ont respectivement 6 à 8 % de chances de plus d'être contrôlées - si on peut appeler cela une chance - que les personnes identifiées comme blanches.

Le caractère répétitif des contrôles sur certaines populations ciblées, populations ethnicisées et les éventuelles fouilles et palpations de sécurité réalisées sur la voie publique sont souvent perçues par elles-mêmes comme une humiliation portant atteinte aux principes de dignité de la personne humaine.

Il est vrai que faute de procès-verbal établi à l'issue de chaque contrôle, les victimes ne peuvent que difficilement apporter la charge de la preuve du caractère abusif ou parfois discriminatoire de ces contrôles au faciès dont elles font l'objet dans le cadre d'une procédure juridictionnelle, voyant ainsi leur droit à un procès équitable bafoué.

Il est à noter que se mobilisent des associations - je ne vais pas toutes les citer -, de nombreux citoyens parisiens sur la question du contrôle au faciès, de même que le Conseil de Paris sur ce sujet, et je pense aussi à la proposition de loi du sénateur de Paris Yves POZZO di BORGIO déposée au Sénat le 13 octobre 2015.

Nous demandons que le Maire de Paris interpelle le législateur sur la nécessité d'encadrer juridiquement ce contrôle. Monsieur le Maire, éradiquer les pratiques discriminatoires, c'est agir de façon ferme et résolue pour que la promesse républicaine ne soit pas un vain mot et qu'elle contribue et qu'elle mobilise l'ensemble de notre jeunesse, la jeunesse de France et la jeunesse de Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police puis à Hélène BIDARD.

Nous aurons ensuite une explication de vote.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Mesdames et Messieurs, bien évidemment la réponse à votre vœu n'est pas à l'initiative du Préfet de police mais au Ministre et au législateur. Simplement, je souhaitais apporter, à la demande du Préfet de police, quelques précisions.

Je voudrais rappeler que les contrôles d'identité, d'une part sont essentiels dans l'activité des forces de l'ordre au quotidien et déterminants dans la lutte contre la délinquance, notamment dans le contexte que nous connaissons.

Cependant, définis par le Code de procédure pénale, ces contrôles d'identité font l'objet d'un encadrement légal et déontologiquement strict. En effet, les contrôles d'identité ne peuvent intervenir à l'initiative des forces de l'ordre ou sur réquisition du Procureur de la République que dans les cas limitativement définis par la loi et dans le respect des règles déontologiques imposant le respect des libertés individuelles et la dignité des personnes qui en font l'objet.

L'étude comparée des modèles retenus à l'étranger - c'est là que nous pouvons avoir quelques points de divergence - laisse apparaître que la proposition tendant à la délivrance d'un récépissé ne constitue pas la meilleure solution et qu'elle présente par ailleurs des inconvénients, dont une lourdeur procédurale certaine. C'est la raison pour laquelle d'autres axes de travail ont été privilégiés.

D'abord, le nouveau Code de déontologie commun à la police et à la gendarmerie, entré en vigueur le 1er janvier 2014, a permis de moderniser et de compléter les règles déontologiques qui s'appliquaient déjà aux forces de l'ordre, y compris celles relatives au déroulement des contrôles d'identité précisés à l'article R. 434-16 consacré à la pratique du contrôle d'identité et de la palpation de sécurité.

Une note d'instruction a également été adressée en février 2014 à l'ensemble des services de la Préfecture de police rappelant la définition et les conditions de mise en œuvre des palpations de sécurité. Ces dispositions donnent aux policiers et aux gendarmes les repères essentiels sur leurs obligations et leur cadre d'action : discrétion, probité, discernement et impartialité.

S'agissant des relations police/population, je souhaite rappeler que le principe de l'identification des policiers en intervention est effectif depuis 2014. Par ailleurs, le port des caméras-piéton constitue un élément de preuve sur les conditions d'intervention des policiers. Enfin, je rappelle qu'une plate-forme d'accueil et de signalement a été mise en ligne par les services de l'Inspection générale de la police nationale.

Au-delà de la question relative à la délivrance d'attestations lors des contrôles d'identité, sur laquelle il ne m'appartient pas de me prononcer, l'amélioration des relations entre la police et la population demeure une priorité du Préfet de police.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Je remercie M. le Représentant du Préfet pour ses explications puisqu'en effet nous avançons ensemble.

Néanmoins, les orateurs l'ont rappelé, une étude du C.N.R.S. nous pose bien la problématique, il s'agit de questions extrêmement sérieuses qui ne se basent pas que sur les ressentis des personnes. Ces contrôles d'identité abusifs peuvent être discriminants et porter atteinte aux droits humains. Ils contribuent à éloigner la société civile et les forces de l'ordre. Au contraire, notre rôle en tant qu'élus devrait contribuer à un vivre-ensemble apaisé.

L'encadrement des contrôles d'identité possède un double avantage pour nous. D'une part, il permet de sécuriser les contrôles opérés par les forces de police et de les prémunir contre d'éventuelles accusations et d'autre part, la délivrance d'un document possède une force probante qui permet aux victimes de contrôles qu'ils estiment abusifs d'apporter la preuve d'une discrimination.

Nous travaillons d'ailleurs avec de nombreuses associations telles que l'association "Pazapas Belleville", la "Maison communautaire pour un Développement Solidaire" mais aussi avec la fondation "Open Justice Society" qui souligne la centralité du consensus entre les acteurs de la société civile et les forces de l'ordre pour obtenir des résultats positifs.

Nous proposons l'organisation d'un séminaire de partage de bonnes pratiques qui constituerait un préalable pour avancer en ce sens. Je tiens ici à rappeler que cela ne peut se faire sans la bonne volonté de toutes les parties concernées car il s'agit bien d'installer une dynamique de travail en commun, comme nous savons d'ailleurs le faire sur d'autres sujets.

Il est impératif de lutter contre les stéréotypes, qui constituent l'une des bases des contrôles d'identité discriminants. C'est pourquoi nous avons fait un vœu - vous l'avez vu très complet - rappelant également les différentes propositions de loi et le rôle du législateur.

Parce que l'engagement de la Ville de Paris ne se fera pas sans le dialogue et le concours de tous, je vous demande donc le retrait des vœux du groupe Communiste - Front de Gauche et du groupe UDI-MODEM au profit de celui proposé par l'Exécutif qui, je l'espère, nous rassemblera toutes et tous.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 42 du groupe Communiste est-il maintenu ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Je voudrais remercier M. le Représentant du Préfet de police pour ses explications mais je ne suis pas satisfait. Je considère qu'à un moment donné il y a eu plusieurs projets de loi, plusieurs alertes, des chiffres sont présents et, en plus, certains policiers demandent d'avoir des outils d'évaluation et de pacification avec les jeunes.

Notre volonté est bien justement de pacifier les relations et de remettre finalement la confiance dans les policiers.

Je pense que le vœu que nous propose Hélène BIDARD nous permet d'avancer avec la Préfecture de police et c'est dans ce sens que je retire mon vœu pour avoir les relations les meilleures possible entre la Ville de Paris et la Préfecture de police.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame MÉHAL, Maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Fadila MÉHAL**. - Moi aussi, je voudrais dire à M. le Représentant du Préfet de police qu'en effet c'est peut-être grâce à ces interpellations multiples que c'est devenu un objet de travail pour la police et nous nous en félicitons.

Il faut aller plus loin aujourd'hui puisqu'on le voit, d'autres villes et d'autres pays en ont fait la démonstration. Pour ma part, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et je pense que le vœu de l'Exécutif reprend dans sa plénitude les attendus que nous souhaitions.

Nous retirons donc notre vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci. J'ai donc deux explications de vote.

La parole est à M. Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN**. - Je crois que le vœu de l'Exécutif va aussi loin qu'il lui était possible d'aller. Nous allons donc évidemment le voter avec détermination et enthousiasme et nous n'avons rien à retirer aux propos de Fadila MÉHAL, de Nicolas BONNET-OULALDJ et bien sûr de l'adjointe.

En revanche, malheureusement, je crois que nous n'avons pas à attendre grand-chose de l'issue de ce vœu parce que visiblement ce Gouvernement - cela s'est vu à travers les propos de M. le Représentant du Préfet - ne sera pas disposé à le faire aboutir. Que peut-on attendre d'un Gouvernement qui s'est fait élire en promettant le droit de vote des étrangers aux élections locales, qui termine son mandat avec un projet sur la déchéance pour les binationaux et qui, en plus, n'a pas tenu sa promesse de campagne électorale qui portait sur les récépissés ?

Malgré trois Ministres de l'Intérieur dans ce Gouvernement, c'est-à-dire MM. URVOAS, CAZENEUVE et VALLS, nous n'avons malheureusement pas grand-chose à attendre et je le regrette.

En tout cas, bravo à l'Exécutif pour ce vœu, franchement, bravo ! Au moins, nous sommes très largement réunis dans cet hémicycle et que Monsieur le représentant du Préfet fasse part de tout cela à sa hiérarchie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe les Républicains.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Mes chers collègues, à vous entendre, j'ai tout de même l'impression que vous êtes sourds au témoignage des policiers et des commissaires de police qui ne cessent de répéter la lourdeur administrative qui empêche le travail correct au quotidien des policiers et des forces de l'ordre.

Plus que jamais, nous devons réaffirmer la confiance que nous avons envers les forces de l'ordre et pas simplement vouloir ajouter toujours des tâches administratives.

Bien sûr, vous avez retiré les vœux concernant le récépissé. Il n'empêche qu'aujourd'hui, avoir un tel débat au Conseil de Paris envoie un très mauvais message envers les forces de l'ordre, en sachant que - et M. le Représentant du Préfet l'a répété - les contrôles d'identité sont extrêmement encadrés. La loi française et tout le dispositif encadrent réellement tout ceci.

Donc, je pense qu'envoyer un tel message aujourd'hui aux forces de l'ordre qui sont sollicitées comme jamais avec les opérations "Sentinelle" et "Vigipirate" renforcées, depuis les attentats de janvier 2015, donc depuis maintenant plus d'un an, le message n'est pas du tout adapté.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Les vœux n<sup>os</sup> 42 et 43 ayant été retirés, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 14).

## **2016 DASES 33 G - Renouvellement des conventions (923.390 euros) et subventions à 15 associations intervenant dans le cadre du dispositif "animation prévention jeunesse".**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 33 G : renouvellement des conventions et subventions à 15 associations intervenant dans le cadre du dispositif "animation, prévention, jeunesse".

Je vais donner successivement la parole à Marie ATALLAH et Fanny GAILLANE pour cinq minutes chacune. Colombe BROSSEL vous répondra.

**Mme Marie ATALLAH.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Agir sur les facteurs de risque de déscolarisation des jeunes, de précarité de leurs familles et consolider le lien social dans les quartiers populaires de notre ville est une question qui revêt pour nous une importance majeure.

Nous en avons débattu ici à maintes reprises et notamment après le drame des horribles attentats qui ont eu lieu dans notre ville et qui nous ont incités à porter une attention plus importante à nos politiques publiques en direction des jeunes et de leurs familles.

C'est donc à la lumière d'une méthode d'analyse, d'une définition d'objectifs et d'une stratégie d'action et d'évaluation que nous devons pouvoir aborder tout projet de délibération qui porte sur notre politique d'animation, de prévention et de consolidation du lien social dans nos quartiers, le souci principal étant de garantir que ces projets soient adaptés aux besoins des publics jeunes et agissent surtout sur leur réussite scolaire, leur épanouissement personnel ou encore sur le bien-vivre en famille dans leurs quartiers et leurs villes.

En effet, ce projet propose d'approuver le renouvellement des conventions et subventions à 15 associations qui proposent des actions d'animation et de prévention pour les jeunes et leurs familles issues des quartiers dits "politique de la ville".

Nous saluons d'abord l'effort financier de près d'un million d'euros consacrés à ces actions associatives.

Nous saluons également la diversité des projets et actions menés par toutes ces associations et apprécions tout particulièrement l'évolution de la politique de notre collectivité par rapport à la simplification des procédures administratives pour ces associations.

Il s'agit ici de regrouper, au sein de la convention pluriannuelle, plusieurs financements correspondants aux différentes missions poursuivies. C'est une bonne mesure qui permettra de libérer les associations de la lourde tâche des dossiers administratifs, afin de mieux se concentrer sur la mise en œuvre de leurs actions dans les quartiers.

Après ces points positifs et au-delà de l'intérêt et de la qualité des actions menées par chacune de ces associations, de l'implication de leurs équipes salariées et des nombreux bénévoles qui les rejoignent pour agir en faveur des jeunes et leurs familles, nous souhaitons néanmoins avoir un éclairage sur d'autres points qui nous interpellent.

Dans la présentation des projets associatifs, nous constatons une très grande diversité dans les types d'activités proposés : des consultations avec des psychanalystes et des orthophonistes, de l'enseignement de musique, des activités sportives ou encore des voyages à l'étranger, etc.

Nous apprenons que ces 15 associations forment un réseau qui gère un type de structures baptisées "espaces de proximité" dont certaines sont même labellisées "espaces de vie sociale", un label créé par la C.A.F.

A ce sujet, ma question porterait sur trois points :

Considérant la diversité des actions menées par ces structures de proximité, il est légitime de s'interroger sur le projet de pilotage de ce réseau intéressant de structures, de son animation et de sa déclinaison dans les arrondissements. Comment sont définis la place et le rôle spécifique de ces associations dans le dispositif global de l'animation et de prévention dans les quartiers ?

Comment expliquer le choix du sport dans un quartier et la culture, ou le voyage à l'étranger ou encore les consultations d'orthophonistes et de psychanalystes dans d'autres ?

Comment s'articulent les actions d'animation et de prévention avec celles des autres associations comme les centres sociaux, les Espaces Jeunes ou encore les centres d'animation ayant souvent un projet d'établissement assez souple et ouvert sur le quartier ?

Nous souhaitons également comprendre la règle de répartition des subventions à ces associations du réseau. Je pense ici notamment à l'association "Le Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry" dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, bien qu'elle intervienne dans un très large secteur qui va de la rue du Chevaleret à la Porte d'Ivry, en passant par la Porte de Vitry. C'est un secteur très dense, en pleine mutation urbanistique et sociale et avec de très grandes difficultés. Nous observons que le montant de sa subvention est parmi les plus faibles des 15 subventions attribuées.

Pour finir, nous voterons, bien évidemment, ce précieux projet de délibération.

Croyez-nous, Monsieur le Maire, que si nous posons toutes ces questions, c'est bien en raison de l'intérêt que nous partageons au sein de notre majorité municipale par rapport à l'enjeu de la cohérence et la lisibilité de notre action municipale, mais aussi à notre vision de la ville inclusive de demain que nous co-construisons ensemble.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Fanny GAILLANNE ?

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'interviens sur ce projet de délibération pour soutenir ces 15 associations qui jouent chacune à leur manière un rôle important dans les quartiers populaires.

Le soutien de la Ville à ces projets nous paraît très important car ils sont porteurs d'une certaine ambition. Ils ne se cantonnent pas à énumérer une liste d'activités. Ils présentent une vision de leurs quartiers, de leurs habitants et une volonté de construire un projet avec la population pour la population.

Il est important d'aider ces associations à se structurer pour qu'elles puissent saisir au mieux les problématiques des territoires et proposer des actions qui y répondent au mieux.

Il est également important pour nous, en tant qu'élus, de pouvoir s'appuyer sur ces acteurs du vivre-ensemble et du faire-ensemble, qui suscitent, créent les solidarités et qui participent très concrètement à la réduction des inégalités.

C'est également une demande forte des Parisiennes et des Parisiens que de trouver des lieux, des structures pour pouvoir s'organiser collectivement et proposer des projets ouverts, qui peuvent et qui doivent s'adapter aux réalités des quartiers et des besoins de la population.

Voilà pourquoi nous soutenons ce projet de délibération et que nous soutenons également l'idée qu'il faut redoubler d'efforts. Je pense notamment qu'il faudrait augmenter le soutien apporté à ces associations, notamment aux dernières à entrer dans le dispositif, et qu'il est important de toucher de nouvelles associations de ce type au travers de ce dispositif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Colombe BROUSSEL.

**Mme Colombe BROUSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup à Marie ATALLAH et à Fanny GAILLANNE d'être intervenues sur ce projet de délibération et d'avoir ainsi mis en lumière ce réseau d'espaces de proximité, mais également, au-delà de leurs interventions, de s'y intéresser et de s'y intéresser de près.

Ces associations sont en effet regroupées dans un réseau - et j'y reviendrai pour essayer de répondre aux questions posées par Marie ATALLAH - et elles ont comme point commun d'intervenir dans le champ de l'animation et de la prévention jeunesse, de travailler avec les jeunes, mais aussi leurs familles, d'être des espaces d'accueil, de rencontres et de dialogue, et souvent d'ailleurs quasi-systématiquement d'être également des lieux ressources pour le territoire.

C'est peut-être cela qui distingue ces associations, d'autres types d'interventions, notamment associatives, qui peuvent exister dans le champ de l'animation et de la prévention jeunesse. C'est bien cela qui fait réseau, c'est que

ces différentes dimensions se retrouvent dans le cœur des projets de ces associations, même si - Marie ATALLAH l'a fort justement noté - elles peuvent avoir des modalités d'intervention extrêmement différentes.

Ce qui fait le cœur de leur intervention, le cœur de leur projet associatif, c'est l'ensemble de ces sujets que je viens de vous rappeler et qui, du coup, les distinguent en effet d'associations qui peuvent intervenir sur telle ou telle dimension ou sur telle ou telle thématique, ou avec telle ou telle modalité, mais sans recouvrir l'ensemble de ces champs. C'est pour cela qu'elles font réseau.

Elles font réseau parce que, évidemment, la Ville les soutient, et pour partie la C.A.F. - vous l'avez noté, une partie de ces associations est labellisée Espace de Vie Sociale -, mais elles font réseau aussi parce qu'elles se sont structurées ainsi : ce sont maintenant des associations qui travaillent ensemble dans une logique de réseau. Je travaille aussi dans cette dimension réseau, au-delà du travail spécifique et particulier de chacune de ces associations.

Elles sont d'ailleurs maintenant associées par la C.A.F. à l'ensemble des travaux que la C.A.F. conduit avec les centres sociaux et les espaces de proximité et espaces de vie sociale, et elles sont adhérentes de la Fédération des centres sociaux parisiens. Donc, vous voyez bien que l'on est sur une logique de réseau qui commence à se structurer, y compris dans le dialogue entre elles et dans le dialogue avec les autres intervenants que peuvent être la C.A.F. et la Ville de Paris.

Oui, il faudra intégrer de nouveaux espaces de proximité, d'ailleurs nous sommes en train d'y travailler pour que l'année 2016 puisse voir naître un futur espace de proximité. On est en train de travailler sur la préfiguration pour l'instant de ce que pourrait être un espace de proximité, avec la C.A.F. et avec les acteurs associatifs. Notre logique est en effet de pouvoir continuer à accompagner les projets qui se placent dans cette dimension globale que je rappelais.

Puis, parce que Marie ATALLAH m'avait interpellée en Commission, sur le soutien à l'espace de proximité du 13e arrondissement, le montant alloué, qui est en effet différent d'une structure à une autre, dépend aussi de la demande qui est formulée par l'association. Vous l'aurez remarqué, la taille des associations n'est pas la même, et donc le budget des associations n'est pas le même. Nous répondons aussi à la demande qui est formulée.

Mais, et je termine par cela, c'est une façon de répondre à la question de Marie ATALLAH sur le travail avec les autres partenaires de proximité : bien entendu, ces espaces de proximité, qui ne se situent pas tous en quartier "politique de la ville", qui se situent pour beaucoup dans des quartiers "politique de la ville" et dans des quartiers populaires, travaillent avec l'ensemble des autres partenaires, je pense notamment aux équipes de développement local lorsque nous sommes en quartier "politique de la ville".

Je termine d'un mot, nous travaillons bien avec les centres sociaux sur la base de la simplification, de la clarification et de l'accompagnement thématique et structurel de la Ville de Paris aux centres sociaux.

Ce projet de délibération, ce renouvellement de convention triennale, avec le souhait de pouvoir faciliter le travail pour les associations dans leurs relations avec la Ville de Paris, c'est aussi la poursuite du travail que nous avons engagé avec les centres sociaux et sur lesquels je ne manquerai pas de vous faire des retours, étape après étape, en 4e Commission, mais également lors du prochain projet de délibération avec les nouvelles conventions pour les centres sociaux. Ce sera, je l'espère, au mois de septembre.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 33 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 33 G).

### **2016 DASES 112 G - Participation (850.000 euros) et convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 112 G porte participation et convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens.

Marie ATALLAH, 5 minutes, puis Emmanuelle BECKER.

**Mme Marie ATALLAH.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous intervenons sur ce projet de délibération pour attirer l'attention sur le rôle important du Fonds d'aide aux jeunes dans le cadre de notre politique en faveur de l'insertion des jeunes et de leur accès à l'autonomie.

Lutter contre la précarité des jeunes, c'est admettre en tout premier lieu que celle-ci a de multiples facettes. Nous faisons face à des situations très variées, en termes de conditions de logement, de situation par rapport aux études, à l'emploi, à l'accès à la santé ou encore à la fréquentation des équipements publics.

A Paris, et selon une étude de l'APUR sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans, on estime à près de 29.000 le nombre de jeunes qui ne sont ni étudiants ni en emploi. Près de 1.300 jeunes vivent seuls, avec un ou plusieurs enfants à charge. Parmi eux, 37 % ne sont ni en cours d'études ni en cours d'emploi.

Face à cette situation, l'outil du Fonds d'aide aux jeunes doit jouer un rôle important dans l'action de nos différents partenaires qui interviennent sur toutes les questions liées à l'accueil et l'accompagnement des jeunes dans leur démarche d'accès à l'autonomie.

En ce sens, l'effort financier consacré au Fonds d'action des jeunes est essentiel. Nous vous remercions ici d'avoir entendu notre demande exprimée dans un vœu présenté en décembre dernier, lors du débat budgétaire de 2016, demandant d'abonder ce fonds, même si le montant de cette augmentation de 100.000 euros, que nous observons dans le présent projet de délibération, reste assez modeste par rapport aux besoins relatifs à la précarité des jeunes en difficulté ayant entre 18 et 25 ans et vivant à Paris.

Autre point qui nous intéresse ici, c'est la réforme du règlement intérieur du Fonds d'action aux jeunes qui nous a été annoncé lors de la tenue de la 4e Commission pour la préparation de ce Conseil.

Le Fonds d'aide des jeunes doit en effet devenir un des leviers d'une politique intégrée, transversale et cohérente visant à sortir les jeunes de l'exclusion. Or, à Paris, on constate que ce fonds intervient surtout au titre d'aide d'urgence liée à la vie quotidienne pour 80 % des cas, et seulement pour 20 % au titre de la formation et de l'insertion professionnelle.

Il nous paraît donc essentiel de sortir de cette conception d'attribution des aides, en l'utilisant comme un instrument d'aide isolée plutôt qu'un levier soutenant les jeunes dans leur parcours d'insertion et d'accès à une autonomie durable.

Ce nécessaire travail de réforme du règlement du F.A.J., du Fonds d'aide aux jeunes, est une occasion intéressante pour reconstruire notre politique intégrée que j'évoquais. Cela devrait à notre sens répondre essentiellement à deux impératifs majeurs :

- Premièrement, favoriser une aide financière plus pérenne, afin de sortir les jeunes de la précarité quotidienne et leur permettre de s'intéresser à leur projet de formation ou de recherche d'emploi.

- Deuxièmement, élargir le panel des formations soutenues par le F.A.J. pour mieux prendre en compte la diversité des profils et la demande des jeunes en cours d'insertion.

Nous votons donc ce projet de délibération, en souhaitant que l'autonomie durable des jeunes soit au cœur de la réforme à venir de cet outil du Fonds d'aide aux jeunes.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Oui, il y a eu un petit changement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à Marie ATALLAH, d'abord pour son intervention et son attention constante sur le sujet du Fonds d'aide aux jeunes, grâce auxquelles nous allons pouvoir travailler en effet sur la refonte de son règlement.

Nous avons en effet le choix de disjoindre le projet de délibération et de proposer à ce Conseil un projet de délibération avec le montant alloué au Fonds d'aide aux jeunes - montant en effet renforcé suite à nos échanges et

au vote du budget au mois de décembre -, et de prendre le temps de dialoguer avec les groupes politiques, notamment par le biais de la 4e Commission, pour retravailler sur le règlement du Fonds d'aide aux jeunes.

Madame ATALLAH, je n'ai pas grand-chose à rajouter à votre intervention, car les deux propositions que vous faites - pérenniser et structurer l'accompagnement, mais aussi utiliser le Fonds d'aide aux jeunes comme un levier en matière d'insertion pour permettre de construire des parcours d'insertion socioprofessionnelle -, rejoignent les préoccupations qui sont les miennes, rejoignent les propositions que j'ai faites en 4e Commission.

Nous transmettrons, par le biais de Léa FILOCHE, présidente de la 4e Commission, l'ensemble des documents sur lesquels nous nous sommes engagés, pour continuer ce travail et pouvoir au prochain Conseil, je l'espère, voter un nouveau règlement pour le Fonds d'aide aux jeunes pour qu'il soit encore plus efficace. En tout cas, merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 112 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 112 G).

## **2016 DASES 55 G - Vaccination et lutte contre la tuberculose - Conventions avec la C.P.A.M.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 55 G porte vaccination et lutte contre la tuberculose.

Je vais donner successivement la parole à Karen TAÏEB et David BELLARD pour 5 minutes maximum chacun.

Bernard JOMIER vous répondra.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais intervenir sur le volet "vaccination" de ce projet de délibération.

Le Département de Paris est compétent en matière de vaccination par délégation de l'Etat dans le cadre de deux conventions signées le 19 août 2005. Il dispose de 7 centres de vaccination en capacité d'effectuer 60.000 actes vaccinaux par an. Jusque-là, la C.P.A.M. a financé le Département sur la base du nombre de vaccins effectués l'année précédente, mais avec l'article 49 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, les vaccins obligatoires et recommandés effectués par les centres de vaccination doivent désormais être pris en charge à l'acte par la C.P.A.M., à compter du 1er janvier 2016.

L'objectif de cette réforme nationale est de permettre à tout organisme gestionnaire de centres de vaccination de pouvoir bénéficier, non plus d'un financement forfaitaire, mais d'un financement individualisé en fonction des actes effectués et d'accueillir le maximum de consultants sans être contraint financièrement.

Tout cela va donc dans le bon sens, mais il n'a échappé à personne que la vaccination faisait débat en ce moment. Un sentiment de défiance à l'égard des vaccins existe. De plus en plus nombreux sont les hésitants vaccinaux, voire les anti-vaccinaux.

Une enquête de l'Institut national de veille sanitaire a montré que la couverture vaccinale avait baissé d'environ 5 % chez les bébés de 0 à 9 mois entre 2014 et 2015 pour le vaccin Hexavalent qui protège contre 6 maladies, dont la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche. Or, pour la plupart de ces infections, il faut un taux de couverture vaccinale supérieur à 90 % pour protéger la population.

Selon la Ministre de la Santé, qui s'est emparé de ce dossier, les professionnels de santé expriment leurs inquiétudes face à la baisse de vaccination chez les nourrissons et à la résurgence régulière de cas de rougeole, sans oublier cette désaffection pour le vaccin contre la grippe dont le taux de couverture a chuté de 13 points depuis 2008. Selon l'I.N.V.S., 50,1 % des personnes jugées à risque se sont fait vacciner en 2012, contre 48,9 % en 2013, 46,1 % en 2014 alors que, pour faire barrage à l'épidémie, il faut, dit-on, un taux de vaccination à 75 %.



Certains craignent les effets secondaires. Même si aucun lien de cause à effet n'a été établi par une étude scientifique, les cas de sclérose en plaque qui ont fait suite à la vaccination contre l'hépatite B ont, de toute évidence, créé la suspicion. Ajoutons à cela l'angoisse des parents de faire vacciner leurs enfants dès l'âge de 9 ans contre le papillomavirus, vaccin contre le cancer du col de l'utérus, ou encore tout ce qui est dit là sans étude scientifique contre la présence d'adjuvants dans les vaccins, sont autant de sujets qui préoccupent et déstabilisent les patients.

S'il est essentiel de rappeler que l'éradication de certaines maladies s'est faite grâce aux vaccins, il faut aujourd'hui rassurer et informer. Et ce sera l'objet d'une conférence qui aura lieu dans le 4<sup>e</sup> arrondissement le 22 mars prochain, dans le cadre des "Mardis de la santé" que j'ai mis en place.

Mais serait-il possible d'envisager plus largement - là, je m'adresse à notre collègue, Bernard JOMIER - une grande journée d'information autour de la vaccination qui permettra de faire le tri entre les "infos" et les "intox", et d'éclaircir une situation qui tend à créer du doute et de la méfiance.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la convention cadre qui lie Paris et la C.P.A.M. est gérée par la DASES. Concernant la vaccination, la lutte contre la tuberculose est soumise aujourd'hui à des évolutions. En effet, comme il vient d'être rappelé, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 impose de modifier les conventions qui régissent cet accord et notamment en matière de vaccination contre la tuberculose.

La convention proposée prévoit que la C.P.A.M. finance 65 % des coûts des vaccins, sauf celui concernant la rougeole, la rubéole et les oreillons, qui est pris en charge à 100 % pour les moins de 18 ans et 100 % pour les bénéficiaires de l'A.M.E. et de la C.M.U.C, ainsi que pour les assurés dans le cadre de la maternité. C'est le Département qui finance la part du ticket modérateur non pris en charge par la C.P.A.M.

En matière de lutte contre la tuberculose, la cellule de lutte antituberculeuse, service du Département de Paris, exerce la prévention individuelle, familiale et collective ainsi que le traitement des tuberculoses à titre gratuit pour les usagers.

Selon la nouvelle convention proposée, les examens cliniques, radiographiques, tests et bilans biologiques effectués dans le cadre du dépistage de la tuberculose seront pris en charge à 100 % par l'assurance maladie pour les adultes et les enfants. En outre, la C.P.A.M. accepte de prendre en charge forfaitairement les frais de dépistage radiologique itinérant, dispositif pertinent dans les foyers de travailleurs migrants ou les centres d'hébergement d'urgence.

Compte tenu de la situation actuelle, notamment du taux de renoncement aux soins pour raisons financières, rappelons que, bon an mal an, un quart des Français déclare avoir renoncé à se soigner pour des raisons financières. Nous saluons cette nouvelle convention qui améliore l'accès à des soins de qualité.

Un mot enfin, puisque cela a été évoqué par l'oratrice précédente, sur le sujet des débats relatifs à la liberté de la vaccination. Pour nous, ce débat est légitime et nécessite de créer un cadre favorable pour qu'une discussion dépassionnée reposant sur des études fiables, relatives à l'efficacité des campagnes de vaccination au regard des effets secondaires effectivement constatés et d'analyse des enjeux économiques liés au marché de la vaccination, pour que ce débat ait lieu, nous soutenons la proposition qui vient d'être faite pour une journée de réflexion autour de la vaccination. C'est pour nous une condition à une démocratie sanitaire réelle, effective et efficace où chacune et chacun peut se forger une position et débattre.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bernard JOMIER pour vous répondre.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a deux conventions dans ce projet de délibération : l'une qui a trait à la lutte contre la tuberculose, l'autre aux vaccinations. Ce sont deux conventions qui nous permettent de progresser sur ces deux points et d'aboutir - vous l'avez souligné - à une meilleure couverture des usagers. En ce sens, je pense qu'elles font largement consensus.

Vous avez, l'un et l'autre, parlé surtout de la question de la politique vaccinale de notre pays. C'est clair : elle est à bout de souffle. On le voit tous puisque des vaccinations qui sont des vaccinations importantes, notamment concernant les nourrissons, par exemple le ROR, leur taux est en baisse. Je ne parle même pas de vaccinations qui sont moins essentielles en termes de santé, mais des vaccinations importantes sont en baisse et l'on voit des résurgences de maladie. Je pense à la rougeole qui avait quasiment disparu.

Pourquoi en est-on là ? On en est là parce qu'on paie des années d'incohérence et que la politique vaccinale n'est plus comprise par la population de notre pays. Il est totalement incohérent de dire que le vaccin contre l'hépatite B n'a provoqué aucun effet secondaire de type sclérose en plaque et, en même temps, d'arrêter une campagne de vaccination lancée à grande échelle. Soit il n'y a pas ces effets secondaires graves, et alors on continue, soit on arrête, mais on dit que oui, il y a des effets secondaires graves.

Ces messages brouillés sont incompréhensibles pour l'opinion publique. On ne peut pas vouloir vacciner les personnes âgées massivement dans des gymnases contre la grippe H1N1, alors que le risque n'était pas si important, alors que cette méthode de vaccination rappelait aux personnes âgées une époque totalement révolue, et s'étonner que cette campagne soit un échec. On ne peut pas dire qu'il faut vacciner les enfants contre la gastro-entérite et, en même temps, dire que c'est une maladie bénigne.

Bref, à force d'incohérence, on a permis à ceux qui ont des arguments qui ne sont pas forcément rationnels, de prendre le pas sur les arguments objectifs. Au stade où on en est, je souscris pleinement à la nécessité d'un débat national sur cette question. Parce que les logiques d'autorité, en matière de santé, ne fonctionnent pas. Cela ne fonctionne plus. On doit faire en sorte que les actes de santé soient compris et appropriés par la population. Quand il y a autant de doutes, les arguments doivent tous être mis sur la table dans un grand débat national.

Je souscris pleinement à la proposition de la Ministre de la Santé. Et je souscris pleinement aux propos qu'elle a tenus d'ailleurs quand elle a lancé ce grand débat, en disant que la vaccination est un acte de protection individuelle, mais qui protège aussi le collectif, l'ensemble de la population. On voit qu'à travers cette question, c'est bien un débat de société. C'est aussi le débat d'équilibre entre les choix et les libertés individuelles, et l'intérêt général et l'intérêt collectif.

Donc c'est bien aussi dans ces termes-là qu'il faut que l'on pose le débat, nous, les responsables politiques. Il faut faire comprendre qu'il y a des questions techniques. Il faut, pour chaque vaccin, accepter de regarder le rapport entre le bénéfice et les risques, le rapport entre le coût et l'efficacité du vaccin. Il faut mettre tout cela en regard avec ces valeurs de liberté individuelle et d'intérêt collectif.

Pour répondre très directement à Karen TAÏEB, vous savez que le samedi 2 avril, la Maire a souhaité que ce soit une journée, une nuit ou une soirée - je ne sais pas - de débats.

Déjà, nous organiserons un premier débat autour de ces questions et puis, quelques semaines plus tard, c'est la semaine européenne de la vaccination, et nous travaillons aussi à organiser un ensemble de débats autour de ces questions, c'est-à-dire à prendre notre part, nous, Ville de Paris, de la résolution de ces débats, très clairement, en n'ayant pas peur d'affronter les arguments des uns et des autres et en montrant que, comme l'a dit David BELLARD, si la démocratie sanitaire a un sens, c'est bien quand on met sur la table l'ensemble des déterminants d'une politique de santé qui a des résonances sociétales profondes.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 55 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 55 G).

## **2016 DFPE 120 - Gestion et exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance (16e et 20e) - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 120 : gestion et exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance dans les 16e et 20e arrondissements.

Je donne la parole à Aurélie SOLANS, Emmanuelle BECKER, puis Danielle SIMONNET.

Aurélie SOLANS, cinq minutes maximum, merci.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous devons ici accorder notre approbation sur le lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de deux nouveaux établissements d'accueil collectif de petite enfance dans les 16e et 20e arrondissements, une centaine de places en crèche, donc pour un marché somme toute assez courant pour notre Ville.

Cependant, nous avons déjà eu à dire ici l'ensemble des interrogations du groupe Ecologiste de Paris sur certaines entreprises qui sont amenées à obtenir ces marchés à Paris. Je tiens donc à redire à l'occasion de ce projet de délibération nos réserves quant à la plus-value sociale et sociétale de ces délégations de gestion confiées in fine à des entreprises de crèche. Que ce soit sur le plan de la gestion du personnel ou d'une forme de marketing in lieu et place d'un travail social, elles sont clairement mises en question.

Pourtant, repartons sur les enjeux. Le lieu d'accueil, qui va prendre le relais de la famille dans son rôle éducatif, peut jouer un rôle majeur du point de vue éducatif, social. Les projets mis en œuvre dans ces structures se doivent, pour être à la hauteur des enjeux, d'être irrigués de valeurs fortes autour du respect et de l'autonomie de l'enfant, autour de la coéducation, autour du soutien à la parentalité, de l'égalité femmes-hommes, de l'ouverture à tous, de la démocratie. La qualité d'accueil est fortement corrélée à la réussite scolaire ultérieure de l'enfant, à l'achèvement des études secondaires, à son bon développement socio-affectif et à son adaptation au sein de la société.

Par ailleurs, dans une ville d'une grande diversité de population, la crèche est, pour certaines familles, le premier lieu d'accueil et de socialisation français de l'enfant. Trop d'éléments nous mènent à nous interroger sur la capacité de ces structures, où le parent est un client, à répondre à ces enjeux.

Pour ces raisons, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération, dans l'attente d'un cahier des charges plus contraignant sur le plan du projet d'établissement, tant au niveau éducatif que social ou que du point de vue des ressources humaines. En l'état, nous préférons aussi vous informer que nous pourrions être amenés à voter contre, lors des votes de ces délégations de gestion, si une telle entreprise de crèche remportait le marché.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre ce projet de délibération, comme nous le faisons toujours dès que la Ville choisit de déléguer la gestion de l'une de ses crèches municipales à des structures de droit privé. Je ne reviendrai pas sur le fond de notre position. Je ne serai donc pas longue, car vous connaissez déjà, et j'aurais l'occasion de développer dans quelques minutes en présentant notre vœu sur le mode de gestion des 5.000 places en crèche que la Municipalité s'est engagée à créer tout au long du mandat.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - C'était bref et clair, parfait donc !

Danielle SIMONNET, aussi brève et aussi claire, bien sûr !

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mais bien sûr ! Mais bien sûr !

De toute façon, on a eu souvent le débat entre nous. C'est un métier bien particulier que celui de l'éveil de la petite enfance, et c'est donc une structure bien particulière. La Ville s'honorerait à développer un vrai service public

de la petite enfance, et donc, à développer des crèches municipales. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir d'autres structures à côté des crèches municipales.

Nous soutenons des structures associatives, surtout quand elles émanent de projets de quartier ou d'associations engagées dans une certaine démarche au niveau de l'éveil de la petite enfance, mais arrêtons de développer ces marchés de crèches, dans lesquels ensuite on va retrouver un certain nombre d'entreprises, toujours les mêmes, sur lesquelles on a déjà eu connaissance de conflits sociaux conséquents, parce que justement, il y avait une autre logique que celle de l'intérêt général qui prévalait, et qui, forcément, à un moment donné, est liée à une pression sur le collectif de travail, au détriment des conditions d'éveil de la petite enfance.

Il faut donc développer un service public de la petite enfance en priorité, avec des structures associatives en complément, et pas ces marchés d'appels d'offres privés de crèches.

Donc, comme d'habitude, je voterai contre ce projet de délibération, et je salue par ailleurs le vœu qui va être présenté par ma collègue Emmanuelle BECKER, que je soutiendrai très fortement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous voyez : claire et concise !

Nawel OUMER, pour vous répondre.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois reconnaître à mes collègues en tout cas la constance et la persévérance dans leurs positions respectives, puisque cela fait presque deux ans que nous avons cet échange. Néanmoins, comme à mon habitude, je vois aussi que l'on avance. J'y vois, dans notre débat, des avancées, parce que, comme je l'ai déjà rappelé, nous nous rejoignons sur les objectifs de qualité, nous nous rejoignons sur les exigences que la Ville doit avoir concernant l'accueil des enfants, des tout-petits parisiens.

Et, comme mes collègues l'ont fait, je serai aussi rapide dans le rappel de la position de notre Municipalité : les marchés - là, il s'agit d'un marché article 30 - sont destinés effectivement à des entités privées. Je vous fais le rappel, que je fais systématiquement, que bien évidemment, il n'y a pas que des sociétés commerciales que vous décrivez dans vos interventions qui répondent à ce type de procédure, mais il y a beaucoup d'associations, et à ce jour, en tout cas, dans l'existant, à la Ville de Paris et dans nos crèches municipales, ces associations sont majoritaires.

Ce que j'entends et ce que je retiens de positif dans les échanges que nous avons aujourd'hui, et la progression que je vois, c'est qu'effectivement, nous poursuivons l'objectif - je l'ai rappelé -, et le cahier des charges que nous avons aujourd'hui est déjà fort contraignant. Néanmoins, je suis tout à fait prête à en discuter et à travailler sur ce cahier des charges. On pourra l'évoquer soit à l'occasion d'échanges avec vos groupes directement, soit dans le cadre des travaux de la 4e Commission. Sur ce point, il n'y a pas de difficulté, mais encore une fois, je pense que l'on ne peut pas faire de quelques cas qui ont pu poser des difficultés une généralité sur l'ensemble des structures qui s'engagent dans les contraintes et les exigences de qualité de l'accueil que l'on impose au terme de ce cahier des charges.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 120.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 120).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au mode de gestion des établissements d'accueil de la petite enfance.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu non rattaché n° 44 est relatif au mode de gestion des établissements d'accueil de la petite enfance. Nous ne quittons donc pas le sujet.

Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a plus de deux ans, nous nous sommes engagés ensemble dans la campagne pour remporter les élections municipales, en nous engageant à créer 5.000 places en crèche entre 2014 et 2020, dont la moitié en structures municipales. Nous arrivons aujourd'hui à la fin d'un travail partenarial mené avec la C.A.F. de Paris pour réussir à atteindre l'objectif des 5.000 places, mais la question du choix du mode de gestion n'a pas été traitée de manière globale et transparente selon nous, ni avec les Conseillers de Paris, ni avec les Conseillers d'arrondissement, y compris avec nos adjoints en charge de la petite enfance dans les arrondissements, ce qui nous pose un problème. Nous savons tous que le mode de gestion a une incidence importante sur le fonctionnement, sur les contenus éducatifs et culturels de ces établissements.

Nous n'acceptons pas l'augmentation du nombre de structures privées gestionnaires de crèches à Paris, car nous refusons la marchandisation accrue du secteur de la petite enfance. Nous ne l'acceptons pas, car le personnel est la variable d'ajustement de ces sociétés privées. Nous ne l'acceptons pas, car la qualité de l'accueil l'est tout autant. Nous ne l'acceptons pas, car les sociétés privées ont montré par le passé qu'elles ne respectaient pas le Code du travail et la liberté syndicale. Cela ne veut pas dire que nous refusons l'initiative privée. Lorsqu'une association vient nous voir pour monter un projet et réussir à faire fonctionner une nouvelle crèche, nous le soutenons si tant est qu'il soit porteur des valeurs de laïcité et qu'il réponde aux exigences en termes de contenu éducatif.

Nous avons à plusieurs reprises demandé à l'Exécutif d'organiser un débat sur le mode de gestion des 5.000 places en crèche, mais sans jamais recevoir de réponse claire sur le sujet en séance du Conseil de Paris. Nous vous interrogeons donc aujourd'hui, au travers de ce vœu, pour connaître l'avancement de vos réflexions sur ce sujet. Nous souhaitons plus précisément connaître les critères sur lesquels vous vous basez pour choisir le mode de gestion des nouveaux établissements, et nous souhaitons connaître la clé de répartition du mode de gestion des 5.000 places en crèche.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Nawel OUMER, pour deux minutes.

Nous aurons deux explications de vote.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la continuité de l'échange sur le précédent projet de délibération, j'ai quelques réserves parce que l'exposé que vous avez fait est un peu plus lissé et arrondi que les termes du vœu, et en tout cas de certains considérants. J'étais un peu réservée concernant quelques considérants, pas sur la demande en elle-même de communiquer et d'apporter une réponse à votre question, même si on a déjà répondu à une partie, et en tout cas au travers des délibérations dans d'autres Conseils. Sur les considérants, 3, 5, 6 et 7, qui me semblent, tels qu'ils sont rédigés, pas très conformes à la réalité, en tout cas pas dans des termes que nous partageons.

Sous réserve de cette suppression, je donnerai un avis favorable à ce vœu, vous rappelant quand même, c'est la Maire elle-même qui l'a rappelé lors d'un précédent Conseil en 2015 et nous avons répondu, l'accord que nous avons pris sur la répartition est respecté. Cet accord sera tenu et sera respecté.

En revanche, vous le savez, ce qui est assuré concernant l'investissement et ce que l'on peut d'ores et déjà avoir comme visibilité concernant l'investissement, on ne peut pas avoir la même visibilité concernant les modes de gestion, puisque je vous le rappelle, je ne l'ai pas rappelé dans ma réponse précédente, mais le choix du mode de gestion est d'abord un choix fait par les mairies d'arrondissement et par les arrondissements. Le principal critère de ce choix est de pouvoir répondre, puisque c'est la gestion déléguée qui le permet, à la demande qui peut être celle, dans certains arrondissements et par certains arrondissements et surtout des familles de ces arrondissements, d'avoir des horaires qui soient différents des horaires que nous pouvons offrir, qui sont de 7 heures 30 à 18 heures 30. Le principal critère est celui justement de l'adaptation des horaires pour s'adapter au mieux aux besoins des familles.

Donc, sous réserve de ces éléments...

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je n'ai pas compris : sous réserve de ces éléments ?

**Mme Nawel OUMER**. - J'ai déjà presque répondu à la demande, néanmoins je souhaitais, sous réserve de la suppression, donner un avis favorable, sinon défavorable. La suppression des considérants.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Acceptez-vous les amendements, Madame BECKER ?

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Je ne les ai pas compris, Monsieur le Maire. Ce n'est pas de la mauvaise foi. Cela veut dire, on a travaillé en amont. Je n'ai pas compris exactement les amendements, cela ne correspond pas. Je ne comprends pas vos amendements, excusez-moi.

**Mme Nawel OUMER.** - C'était la suppression des considérants 3, 5, 6 et 7 uniquement, tout simplement.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Madame BECKER ?

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Pour les 3, 5 et 6, d'accord. Par contre, pour le 7, je pense qu'on peut aussi considérer que la gestion de certains établissements parisiens par une société lucrative a par le passé donné lieu à un conflit lié à la gestion du personnel. C'est un conflit qui était assez connu, c'était celui de "People & Baby" dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Ce n'est que cela le 7, c'est juste un rappel des faits.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Très bien, je vois qu'il y a un accord sur le retrait des considérants et le maintien du 7.

En conséquence, avant de le mettre aux voix, j'ai deux explications de vote.

Mme Gypsie BLOCH pour le groupe les Républicains.

**Mme Gypsie BLOCH.** - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous partageons l'intention de ce vœu d'obtenir la clé de répartition du mode de gestion des 5.000 places en crèche à créer sur la mandature, puisque nous réclamons effectivement ces documents depuis longtemps, depuis la dernière réunion du comité de suivi.

Néanmoins, nous ne pouvons pas cautionner certains considérants, dont nous venons de parler dans ce vœu, notamment les 3, 5 et 6 concernant la délégation à des structures privées.

Nous souhaitons rappeler qu'il y a quand même encore énormément de besoins de places en crèche pour les enfants de moins de 3 ans et qu'il ne peut pas être reproché d'apporter des solutions alternatives qui permettent de combler le déficit criant des places disponibles pour accueillir les petits Parisiens.

Effectivement, nous voterons pour ce vœu, si ces considérants sont retirés, et nous renouvelons notre demande de recevoir les données à jour et demandées lors du dernier Comité de suivi qui s'est réuni en juin dernier.

Merci.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Je vous confirme qu'ils sont retirés.

La parole est à Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Merci.

Le groupe Ecologiste de Paris votera favorablement ce vœu, qui fait des propositions intéressantes en matière de transparence sur les choix des modes de gestion des établissements d'accueil de la petite enfance de notre Ville, avec un objectif quantitatif très important sur cette mandature : 5.000 places en crèche. Nous devons pouvoir tout autant maintenir le cap, et vraiment construire et développer un réseau ambitieux de qualité de structure d'accueil des jeunes enfants parisiens, ouverts à toutes les familles, première marche d'un système éducatif de qualité.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2016, V. 15).

Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la prise en charge des demandeurs d'asile.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 45 est relatif à la prise en charge des demandeurs d'asile.

La parole est à Eric LEJOINDRE, pour 2 minutes.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, un mot pour présenter ce vœu qui concerne effectivement la prise en charge des demandeurs d'asile à Paris, et plus précisément l'organisation de la prise de rendez-vous par les associations.

Le système, tel qu'il est aujourd'hui organisé, entraîne une difficulté pour les futurs demandeurs d'asile, d'une part à prendre rendez-vous, un rendez-vous qui est indispensable au traitement de leur dossier. Ce sont des difficultés pour les associations à les accueillir dignement. Enfin, ce sont de longues files d'attente devant ces lieux d'accueil associatifs qui entraînent parfois des difficultés pour le voisinage.

Voilà pourquoi nous émettons le vœu que le travail qui est en cours, entre les services de la Ville et la Préfecture de police, puisse avancer pour améliorer ce système et faire en sorte que la situation des demandeurs d'asile, comme des riverains, puisse être réglée le plus rapidement possible.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, c'est un sujet sur lequel Mme la Maire a appelé l'attention récemment du Préfet de police, avec une présence de files d'attente constatées devant ces locaux de pré-accueil. La Préfecture de police a passé sa capacité d'accueil de 35 personnes par jour à 50. Elle examine maintenant la difficulté de cet afflux supérieur à ce qui avait été imaginé.

D'abord, on constate que la réforme a supprimé l'obligation de domiciliation préalable pour les demandeurs d'asile et on voit des demandeurs d'asile, qui n'ont plus la contrainte d'adresse, se présenter pour des raisons de facilité sur Paris.

Le deuxième aspect réside dans un accroissement net que tout un chacun connaît des demandeurs d'asile de quelques pays dans le monde.

Nous avons aussi à faire face à quelques dérives constatées dans ces files d'attente, puisque il y a quelques systèmes illégaux qui ont été constatés, notamment avec des personnes qui prennent rang dans les files d'attente pour des tiers.

Il y a un juste partage et une juste analyse de la situation à voir avec "France Terre d'Asile" dans la mission qui est celle du Préfet de police et celle dans un second temps de "France Terre d'Asile" qu'il convient de distinguer. D'ailleurs, est à l'étude l'hypothèse de dissocier l'activité de l'un et de l'autre pour avoir une meilleure lisibilité et mieux agir justement sur ces populations, selon d'ailleurs l'étape de leur accueil sur le territoire français.

Le Préfet de police m'a demandé de vous dire qu'il étudiait actuellement les flux constatés au cours de ce premier trimestre pour le cas échéant : examiner le moyen de reconsidérer à la hausse très rapidement la capacité d'accueil des guichets, sous réserve bien évidemment que cette file soit vraiment dédiée pour les demandeurs d'asile, sur la mission qui relève à la Préfecture de police.

En tout cas, c'est pris en compte au plus haut niveau.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour 2 minutes.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme l'a rappelé Eric LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement, la Ville de Paris est engagée depuis octobre 2015 dans un plan de mobilisation de la communauté parisienne pour l'accueil des réfugiés. Nous sommes déjà beaucoup impliqués dans la réalisation des 18 objectifs et mesures que nous avons pris à cette occasion.

Toutefois, sur cette question précise de la rue Doudeauville et des files d'attente qui sont constatées devant les locaux du service de l'association "France Terre d'Asile", effectivement, comme cela a été bien expliqué, c'est lié à l'engorgement des demandes de pré-enregistrements pour les personnes isolées, mission confiée par l'Etat à "France Terre d'Asile".

Malgré les efforts substantiels de la Préfecture de police qui viennent de nous être rappelés pour porter à 50 le nombre de rendez-vous quotidiens à la Préfecture de police, le nombre de demandes demeure toujours important et le pré-enregistrement réalisé par "France Terre d'Asile" reste problématique. Par conséquent, dans l'objectif de soutenir l'Etat dans sa volonté d'accélérer les procédures, des échanges ont lieu dernièrement entre notamment les services de la Ville et ceux de la Préfecture de police, afin de financer des locaux supplémentaires pour "France Terre d'Asile" lui permettant ainsi, non seulement d'augmenter ses capacités de pré-enregistrement, mais également de soulager les équipes de la rue Doudeauville qui, malgré une forte pression, continuent à mener leur mission en direction des demandeurs d'asile.

Pour toutes ces raisons, je donnerai un avis favorable à ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu est une urgence pour l'accueil et la prise en charge des migrants à Paris. En effet, si nous voulons éviter les campements, il est urgent que le dispositif se fluidifie et que le nombre de rendez-vous en Préfecture corresponde au nombre de demandes de rendez-vous, suite au passage des migrants par l'association "France Terre d'Asile" pour leur pré-enregistrement. Si nous voulions être cyniques, nous pourrions dire que les dernières déclarations du Premier Ministre, Manuel VALLS, expliquant que l'Europe ne peut plus accueillir de réfugiés, pourraient régler les problèmes de délais de la Préfecture.

Mais notre politique parisienne n'est pas cynique : elle est bienveillante et de gauche. C'est pour cela que nous voterons pour ce vœu présenté par Eric LEJOINDRE et les élus du groupe socialiste.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 16).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux lycéens à la rue.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 46 est relatif aux lycéens à la rue.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour deux minutes. Mme Dominique VERSINI vous répondra.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, face à la situation d'extrême urgence de ces jeunes gens scolarisés dans nos lycées parisiens, à la rue, notre Ville se doit d'agir. Ces jeunes, nous en avons beaucoup parlé depuis le début de la mandature. Après des parcours migratoires souvent extrêmement difficiles, ces jeunes dits "étrangers isolés" arrivent parmi nous sans leur famille, sans ressources, sans logement. Ils réussissent à s'inscrire dans un parcours scolaire avec une volonté de s'en sortir. Nous ne pouvons les laisser à la rue.

L'hiver passé déjà, avec une mobilisation importante de la communauté éducative et des élus parisiens - et je salue là l'action volontariste de Mme VERSINI et de son équipe - un dispositif spécifique sous la responsabilité de l'Etat s'est monté. Aujourd'hui, ce sont 70 lycéens étrangers isolés qui sont pris en charge. Jeunes adultes ou



mineurs déboutés de l'Aide sociale à l'enfance, ils bénéficient d'une mise à l'abri pendant leur parcours scolaire. Pourtant, le dispositif reste bloqué à 70 places. Il y a urgence à recalibrer ce dispositif pour qu'il soit en capacité d'accueillir de nouveaux lycéens.

Nous proposons pour cela que 50 nouvelles places soient créées. La Ville doit y prendre toute sa part financièrement, comme c'est le cas pour les 70 premières places, bien sûr. Aujourd'hui, quelques situations particulièrement délicates ont été prises en charge par le Rectorat provisoirement, dans l'attente d'une décision de la Préfecture.

Rappelons que les situations de grande précarité et les structures d'hébergement d'urgence ne sont pas adaptées à la poursuite d'une scolarité, qu'une scolarité réussie est une clef pour une meilleure insertion, que les jeunes soient mineurs ou majeurs.

Rappelons que notre Département vis-à-vis de ces jeunes ne peut se défausser. A un moment donné, les institutions ne doivent pas se défausser les unes sur les autres. Aucun lycéen ne doit dormir à la rue.

J'en terminerai en saluant la mobilisation de toute la communauté éducative et citoyenne autour de ces jeunes, mobilisation constante et constructive qui a lancé et lance l'alerte encore et encore pour que les droits humains soient bien vivants à Paris.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Aurélie SOLANS, je vous remercie pour ce vœu qui nous fournit l'occasion de faire un point d'étape sur l'avancée des mesures concernant les jeunes migrants. Comme vous le savez, il convient de distinguer deux types de public.

D'une part, les mineurs isolés étrangers qui relèvent du département au titre de la protection de l'enfance. Dans ce domaine, 15 engagements ont été pris lors du Conseil de Paris de mai dernier. Un bilan vous sera proposé à la date anniversaire de ce plan. Pour votre information, l'ensemble des appels à projets sont désormais mis en œuvre. Le nouveau dispositif d'évaluation sociale des jeunes confiés à la Croix-Rouge a ouvert le 1er février. Une maraude permettant d'identifier les jeunes vulnérables durant le week-end sera mise en place dès le mois de mars. Tous les jeunes en attente d'évaluation de leur minorité sont désormais pris en charge.

D'autre part, les jeunes majeurs dont la prise en charge relève de l'Etat. Comme vous le savez, la Ville a soutenu activement la mise en place d'un dispositif spécialement dédié à la prise en charge des jeunes majeurs scolarisés. Dans le cadre d'un travail continu avec les associations concernées, nous constatons aujourd'hui, comme vous, le besoin de recalibrer ce dispositif initialement destiné à 70 jeunes. Des discussions ont ainsi été engagées avec l'Etat à la fin du mois de janvier et la Ville a fait part de sa proposition de participation financière afin de permettre l'extension du dispositif. Je pense que nous avons été entendus et que nous aboutirons prochainement à une solution constructive.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu, sous réserve de quelques petits amendements rédactionnels précisant la répartition des compétences entre la Ville et l'Etat sur ce sujet.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame SOLANS, acceptez-vous l'amendement ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Tout à fait.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE pour une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les efforts mis en place à partir des mobilisations de l'année dernière ont porté leurs fruits et ont permis que des lycéens étrangers entrent dans un dispositif d'accompagnement et d'hébergement pour 70 d'entre eux. Ce dispositif fonctionne, mais les lycéens restent encore à la rue. Il est donc indispensable de travailler avec la Préfecture afin d'augmenter le nombre de places, afin qu'aucun jeune lycéen ne dorme à la rue ou dans le couloir d'un foyer, faute d'avoir un hébergement lui permettant de poursuivre ses études dignement.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Non, le vœu de Mme SOLANS amendé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 17).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un projet d'habitat concerté pour les Roms.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 47 et 47 bis ont trait à un habitat concerté pour les Roms.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour deux minutes.

Eh oui, on avance vite !

**Mme Anne SOUYRIS.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 3 février dernier, le bidonville de Roms situé sur la petite ceinture dans le 18<sup>e</sup> arrondissement a été évacué, notamment pour des raisons de sécurité.

Nous avons estimé cette évacuation parfaitement inadéquate et, encore une fois, indigne de notre démocratie parce qu'une fois encore, ces gens se sont ou ont été disséminés sur le territoire francilien sans que, préalablement, soit réalisée une analyse des situations sociales individuelles, notamment pour les familles avec enfants scolarisés dans l'arrondissement, sans que, non plus, il soit réfléchi à la rupture du début d'insertion et d'accès au droit pour cette évacuation faisant voler en éclat les démarches sociales et humanitaires entamées et laissant les familles isolées et sans suivi institutionnel.

C'est en partie pour cette raison que nous avons, devrais-je dire, plutôt déposé ou redéposé ce vœu. Il rappelle en effet l'engagement que notre majorité avait pris en décembre 2014 avec le vote d'un vœu, puis d'un amendement budgétaire qui demandait le lancement d'une étude de faisabilité pour l'installation sur le territoire parisien d'un projet d'habitat concerté pour les populations Roms. Un tel projet permettrait de favoriser l'intégration de ces populations et de participer au devoir de solidarité qui est le nôtre en tant que ville capitale, alors que plusieurs communes ont lancé de telles installations, mais que tant d'autres refusent encore de prendre la part qui est la leur.

A l'heure où les évacuations des camps Roms se multiplient sur le territoire français avec, le plus souvent, comme seule réponse institutionnelle, une réponse sécuritaire et d'exclusion supplémentaire, nous estimons que le montage concret d'un habitat concerté est plus que jamais nécessaire et urgent à Paris pour que notre ville soit un exemple et un partenaire fort de cette logique alternative d'insertion en Ile-de-France.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Dominique VERSINI, pour vous répondre. Nous aurons ensuite une explication de vote.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, chère Anne SOUYRIS, je vous remercie pour cette présentation qui permet d'attirer les regards sur l'accompagnement des familles bulgares ou roumaines, dites Roms, en situation de rue, question à laquelle l'Exécutif est particulièrement attentif.

C'est une question qui a été largement abordée dans le cadre des travaux du pacte de lutte contre la grande exclusion, signé en février dernier, et également dans le cadre du schéma de prévention et de protection de l'enfance au regard des enfants vivants en situation de rue. De nombreux engagements forts ont été pris dans ces deux documents cadres. Les premières réalisations sont déjà là. Dès 2015, les moyens de la maraude de l'U.A.S.A. ont été sensiblement renforcés à destination des familles dites Roms durablement installées en situation de rue, avec des embauches de traducteurs roumanophones, bulgarophones. Un nouvel accueil de jour, un E.S.I - espace

solidarité insertion - innovant, spécialement dédié à l'accompagnement, à la prise en charge, avec un lieu accueil parents-enfants sera ouvert au printemps.

Les premiers retours de l'ensemble des acteurs de terrain et des élus d'arrondissements sont d'ores et déjà positifs, mais nous devons aller plus loin.

En 2016, nous poursuivrons ce travail auprès d'une vingtaine de familles roms en situation de rue pour mettre en place un accompagnement global aussi bien en termes d'accès au logement, de scolarisation des enfants, d'insertion professionnelle. Une feuille de route donnant visibilité et cohérence à l'ensemble de ces actions sera présentée avant l'été au Conseil de Paris.

Votre vœu suggère, en complément de ces actions, de mettre en place un projet d'habitat concerné à Paris. Son opportunité dépasse d'ailleurs la question des publics dits "roms".

Eu égard aux nombreuses questions que cette initiative soulève, l'Exécutif propose de réaliser une étude de faisabilité au cours de l'année 2016 afin de mesurer dans quelle mesure elle peut contribuer au mieux à l'insertion sociale et professionnelle de ces familles.

Intégrer votre proposition dans le cadre plus général de la politique que nous menons à destination de ces familles, c'est précisément le sens du vœu de l'Exécutif qui est proposé à votre vote. Le vœu insiste également sur le besoin d'inscrire cette réflexion dans une dynamique régionale.

C'est la raison pour laquelle je me permets de vous inviter à le voter et en conséquence à retirer le vôtre.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame **SOUYRIS**, acceptez-vous de retirer votre vœu en faveur du vœu de l'Exécutif ?

**Mme Anne SOUYRIS**. - Oui, nous retirons notre vœu en faveur de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Parfait !

Explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à Fanny **GAILLANNE**.

**Fanny GAILLANNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce vœu présenté par l'Exécutif pour plusieurs raisons. Nous considérons qu'un tel projet est indispensable pour éviter la création et la pérennisation de bidonvilles ou des mises à l'abri en hôtels qui ne sont pas adaptés à la composition des familles roms.

Un tel projet d'habitat concerté pour les Roms dans Paris permettra un travail sur l'intégration, basé sur les connaissances et les savoirs des personnes par le travail et l'habitat, et une stabilisation des familles pour celles et ceux qui le souhaitent.

Nous avons pris connaissance dernièrement de projets comme celui des bâtisseurs de cabanes, par exemple, auto-construction d'un village de maisons écologiques démontables en lien avec une entreprise de réinsertion. Nous pensons également que ce type de projets peut répondre à l'urgence sociale d'autres situations de précarité que celles des Roms. L'adjoint aux affaires sociales du 18<sup>e</sup> arrondissement, **Gérald BRIANT**, les a reçus à plusieurs reprises et soutient leur démarche.

Enfin, nous devons être attentifs sur un point que le vœu pointe en utilisant le pluriel lorsqu'il parle d'"identifier des sites". En effet, nous considérons qu'il ne s'agit pas de créer un seul site, mais plusieurs à taille humaine afin de faciliter l'expérimentation de plusieurs dispositifs d'insertion et le travail social.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 47 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 18).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au centre d'hébergement d'urgence 28, rue du Colonel Pierre Avia (15e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 48 est relatif au centre d'hébergement d'urgence de la rue du Colonel Pierre Avia dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à Franck LEFEVRE, pour deux minutes.

**M. Franck LEFEVRE**. - Monsieur le Maire, lors de la préparation de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 novembre, le maire du 15<sup>e</sup> a appris que la Mairie de Paris avait signé une convention transformant un immeuble de "Paris Habitat", situé rue du Colonel Pierre Avia, en centre d'hébergement d'urgence pour "migrants", ceci sans aucune concertation et alors même qu'était envisagée dans cet immeuble la création d'une résidence étudiante.

Depuis le mois de janvier, l'école des Frères Voisin doit ainsi faire face à l'inscription de 40 enfants, pour la plupart non francophones, alors même que cette école ne dispose ni de la capacité d'accueil ni d'enseignants spécialisés.

Le centre d'animation, qui rencontrait déjà des difficultés pour répondre à la demande existante, est désormais sollicité pour des cours d'alphabétisation des personnes hébergées dans ce centre, sollicitation à laquelle il n'est pas possible de répondre avec les moyens actuels.

Ainsi, par manque de préparation, d'anticipation, c'est le bon fonctionnement de l'ensemble des services publics de ce secteur qui est mis à mal.

A cela s'ajoute depuis quelques jours un problème sanitaire, un enfant du centre d'hébergement étant atteint de la teigne, maladie extrêmement contagieuse impliquant des mesures d'isolement et qui en dit long sur les conditions sanitaires d'hébergement de cette population.

Devant une situation de désordre, nous demandons à la Maire de Paris de prendre sans délai, en lien avec les services concernés, les mesures qui permettront aux différents services publics d'assurer la continuité de leurs missions dans l'intérêt des usagers et notamment des élèves et des enseignants de l'école des Frères Voisin.

Nous demandons également à la Maire de Paris de mettre un terme à l'activité d'hébergement d'urgence dès la fin de la période hivernale afin que le projet de résidence étudiante puisse être réalisé dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller de Paris Franck LEFEVRE, mes chers collègues.

C'est un sujet qui est assez répétitif, notamment en provenance du 15<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'un centre qui a été ouvert depuis le 30 décembre 2015 et qui est géré par l'association Emmaüs Solidarité dont le sérieux et le professionnalisme sont reconnus de tous.

C'est un centre qui accueille à ce jour 167 personnes en familles dont 80 enfants, beaucoup en très bas âge; dans le cadre du plan hiver 2015-2016 géré par la Préfecture de Région d'Ile-de-France qui a confié les locaux de la rue du Colonel Avia à Emmaüs pour une période de 18 mois.

Tout est mis en œuvre par l'association Emmaüs Solidarité pour que les familles soient prises en charge dans les meilleures conditions, grâce à une équipe de 20 personnes comprenant notamment des auxiliaires socioéducatifs, des travailleurs sociaux dont un éducateur spécialisé pour jeunes enfants et des animateurs socioculturels.

Lors du dernier Conseil d'arrondissement dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, nous avons entendu des propos évoquant un envahissement des écoles du quartier. Or, après vérification, les effectifs de ces écoles, notamment l'école visée qui est l'école des Frères Voisin, restent selon les critères de l'Education Nationale en-dessous des effectifs théoriques, y compris avec les enfants du centre.

Sur 25 enfants du centre en âge d'être scolarisés, 18 le sont à l'école de la rue des Frères Voisin, 12 en maternelle, 6 en élémentaire, les autres enfants scolarisés demeurant attachés aux établissements qu'ils fréquentaient auparavant dans d'autres arrondissements.

D'ailleurs - je regrette d'avoir à me répéter -, Mme CEYRAC, adjointe en charge des affaires sociales, très attentive à ces questions, a visité le centre et invité la Directrice d'Emmaüs à inscrire les enfants du centre à l'école des Frères Voisin, au motif notamment que cette école n'était pas au maximum de ses effectifs.

Toutefois, une rencontre se tiendra prochainement entre les services de l'Education nationale, de la Ville et d'Emmaüs pour évaluer la bonne intégration des enfants dans cette école.

Enfin, je vous informe que le programme de 141 logements étudiants prévus sur le site se déroulera selon le calendrier prévu. Comme vous le savez, la Ville essaie, dans le cadre du dispositif intercalaire, de mettre à disposition, à chaque fois que c'est possible, des locaux pour accueillir des familles avec enfants que nous ne pouvons pas laisser à la rue.

Je conclus en disant que le programme de logements étudiants dont bénéficiera le 15e arrondissement se fera dans les délais prévus et que, non, Monsieur le Conseiller de Paris du 15e arrondissement, la Ville de Paris ne demandera pas la fermeture anticipée de ce centre.

Pour ces raisons, je donne un avis négatif à ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour une explication de vote.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Je vous remercie.

En adéquation avec ce que vient de dire Mme VERSINI, notre groupe tenait à intervenir sur ce vœu qui est en totale contradiction avec notre positionnement.

Il s'agit d'un vœu qui vise à stigmatiser les populations les plus fragiles. Lors de sa présentation en quatrième commission, un amalgame très grave a été fait entre les problèmes d'alcoolisme, les violences familiales, les publics en grande précarité, les places de crèches, etc.

Sans entrer dans le détail des faits, rappelons tout de même que les problèmes de violences familiales touchent les familles de toutes les couches de la population et ne sont pas le propre des plus précaires.

M. le Maire du 15e arrondissement s'est d'ailleurs toujours positionné contre l'ouverture de ce centre qui accueille une population de S.D.F. et de migrants.

Paris doit prendre sa part dans l'accueil, la mise à l'abri, la protection des publics les plus fragiles. De plus, la bonne gestion de notre domaine intercalaire s'exprime, entre autres, par la mise à disposition temporaire de nos locaux en attente de travaux.

Ce C.H.U, géré par l'association Emmaüs - Mme VERSINI vient de le rappeler - est ainsi un très bon exemple et nous devons continuer à multiplier ce type d'expériences.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 48 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **2016 DVD 1 G - PAM 75 Transport de personnes à mobilité réduite et contrôle d'exécution - Marchés de services - Détermination par arrêtés des conditions d'accès et d'exploitation du service.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DVD 1 G. Il s'agit des PAM 75.

Je vais donner la parole à Karen TAÏEB, Aurélie SOLANS et Danielle SIMONNET.

Karen TAÏEB ?

**Mme Karen TAÏEB.** - Merci, Monsieur le Maire et mes chers collègues.

Les véhicules PAM pour aider à la mobilité, ces véhicules mis à la disposition des personnes handicapées ou âgées en difficulté de mobilité ont, de toute évidence, changé la vie de nos concitoyens.

Les PAM, c'est plus de 300.000 courses effectuées chaque année et environ 6.000 Parisiens transportés annuellement, car la mobilité est un droit.

PAM 75 permet ainsi de faciliter les déplacements des personnes handicapées sur Paris et l'Ile-de-France, 7 jours sur 7, de 6 heures à minuit et jusqu'à 2 heures du matin le vendredi et le samedi, pour se rendre au travail ou chez le médecin mais aussi pour rendre visite à des amis, aller au restaurant ou au cinéma. Il faut pour cela habiter Paris et être titulaire d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80 %.

PAM 75 est également ouvert aux bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie pour les GIR 1 à 4. Les visiteurs handicapés venant de province ou de l'étranger peuvent également faire appel à PAM 75 pour organiser leurs déplacements lors d'un séjour à Paris.

Les conventions entre le S.T.I.F., la Région Ile-de-France et le Département de Paris s'achevant en 2016, de nouvelles conventions pour la période 2016-2022 feront l'objet d'un projet de délibération distinct à venir.

Pour organiser et réaliser cette prestation de transport collectif à la demande aux personnes, le Département a confié cette mission à la société S.O.M.A.P. dans le cadre d'un marché public qui s'achèvera en 2016.

En parallèle, un marché de prestation de contrôle a été attribué à la société "Services Publics Lab", qui a pour mission d'analyser mensuellement la base de données des transports et de réaliser un audit et un contrôle des transports ainsi que des enquêtes de satisfaction auprès de 200 usagers afin de s'assurer que le service rendu répond au plus près des attentes d'un public en difficulté. Il faut espérer que cela permettra de donner la réponse la plus appropriée et d'améliorer si cela est nécessaire le service rendu aux Parisiens à mobilité réduite.

Ce marché s'achèvera en avril 2017 et aura une durée de 6 ans. Compte tenu de la durée courante d'amortissement du matériel roulant spécialement pour le transport des fauteuils roulants, il ne sera pas reconductible.

Nous pouvons noter que le futur marché prescrit la sortie du diesel dans un délai de deux ans maximum suivant la notification du contrat, échéance à laquelle l'ensemble du parc devra au moins être de motorisation essence norme Euro 5 sans plus un seul véhicule diesel, et avec une incitation à des motorisations propres alternatives et moins polluantes que l'essence, donc électriques ou GNV.

Cela va dans le sens de notre lutte contre la pollution et nous pouvons nous en féliciter.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS.** - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela a déjà été dit, nous renouvelons le marché de transport de personnes à mobilité réduite PAM 75 qui arrivera à échéance en automne prochain.

Le PAM, pour aider à la mobilité, qui est le fruit d'un partenariat S.T.I.F., Région Ile-de-France et Département, met à disposition des personnes à mobilité très réduite un service de transport spécialisé. C'est, à ce jour, plus de 300.000 courses effectuées chaque année par environ 6.000 Parisiens qui sont transportés annuellement.

Le service répond à un vrai besoin des Parisiennes et des Parisiens pour qui les transports en commun ne sont ou n'ont pas pu être adaptés. Nous notons positivement que ce marché exclut toute présence de véhicules diesel et incite fortement à une évolution vers des motorisations propres alternatives à l'essence, électriques par exemple. Nous sommes là en conformité avec nos engagements du Plan antipollution.

Ce dispositif sera, par ce marché, légèrement amélioré avec des attentes supplémentaires, par exemple pour les réservations de dernière minute. Il sera maintenu pour s'aligner avec les horaires des transports en commun les vendredis et samedis soir, jusqu'à 2 heures du matin. Petit détail d'importance pour une ville qui tend à une accessibilité universelle.

Nous souhaitons sur ce dispositif faire deux remarques aujourd'hui. Première remarque, sur le lien avec le déplacement des touristes en situation de handicap dans notre ville. Nous pourrions nous pencher sur cet enjeu dans l'accessibilité de Paris et dans le développement d'un tourisme adapté. En effet, nombre de touristes n'envisagent pas de visiter notre ville faute d'information sur le dispositif facilitant leur mobilité. Il existe pourtant une offre en expansion. Le réseau de la R.A.T.P. s'est considérablement amélioré depuis 10 ans et des acteurs privés lancent de nouvelles solutions.

Le PAM, par sa connaissance des publics handicapés et son expérience réussie, pourrait créer un réseau de transport accessible en s'associant lors d'occasions ponctuelles, par exemple à des compagnies de taxis ou à des entreprises de mutualisation de véhicules adaptés, etc., et la Ville en partenariat avec l'Office du tourisme devrait communiquer sur cette offre multiple.

Ma deuxième et dernière remarque porte paradoxalement sur ce que ne propose pas le PAM : un accompagnement individuel ou à plusieurs non véhiculé. Car finalement, avec un handicap reconnu à plus de 80 % par la M.D.P.H., on a le droit au PAM. Mais il ne s'agit pas forcément d'un handicap ne permettant pas les déplacements à pied ou en transport. Dans bien des cas - je pense aux plus jeunes - c'est surtout une nécessité d'un transport adapté, faute d'autonomie.

Je me fais là le relais de réflexions et de demandes portées par les familles et les associations d'usagers. Imaginez en complément du PAM un dispositif adapté d'accompagnement des personnes compétentes à pied ou en transport en commun en direction de personnes handicapées pour leurs déplacements quotidiens ou occasionnels. Nous élargirions là notre palette dans l'accessibilité de notre ville et dans la bienveillance à l'égard des besoins de chacune et chacun.

Nous aurions là un dispositif écologique, économique et favorisant la socialisation et la prise d'autonomie pour les bénéficiaires. Sur ces deux points, nous regarderons avec vigilance et intérêt l'évolution de ce dispositif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, c'est un dispositif important et conséquent. En même temps, on a quand même énormément de retard.

Evidemment, c'est d'abord un dispositif qui est là pour pallier les situations de handicap des transports en commun. Il faut d'abord avoir conscience et comprendre que dans la question du handicap, ce n'est pas la personne qui est porteuse de handicap mais bien notre société qui crée des situations de handicap.

C'est important de le prendre sous cet angle-là, parce lorsque nous sommes tous attachés à une question d'accessibilité universelle, notre objectif doit être de faire en sorte de réduire au maximum les situations de handicap. Forcément, sur le transport, c'est compliqué. On sait que, néanmoins, le développement des bus, le développement du tramway ont permis de réduire fortement ces situations de handicap pour les situations de handicap moteur.

Beaucoup de Parisiennes et de Parisiens ont pu nous témoigner que dorénavant ils pouvaient se déplacer grâce à ces transports en commun. Ce n'est pas toujours simple mais c'est un progrès extrêmement important.

PAM est donc là pour compléter les situations qui font que pour le métro vous ne pouvez rien. En effet, ce sera très long avant de réussir à faire en sorte que le métro soit transformé pour qu'il ne crée plus ces situations de handicap.

J'ai cherché des témoignages de personnes qui utilisent PAM et j'ai des témoignages différents. J'ai le témoignage notamment d'une agent de la Ville qui travaille, qui est reconnue personne en situations de handicap. Elle a un salaire et fait partie des 6 % d'agents de la Ville, Ville qui assume ses responsabilités, ses devoirs et permet aux personnes en situation de handicap de travailler, mais PAM cela lui coûte très cher. Avec ses problèmes de sclérose en plaque, elle ne peut pas se déplacer tout le temps dans les transports en commun ; elle a affaire à PAM alors qu'elle a par ailleurs son "pass" Navigo. Son handicap n'est pas permanent, constant, elle n'est pas toujours dans la même situation. Cela va lui coûter en heures creuses 4,50 euros la course. Cela veut donc dire grosso modo environ 10 euros l'aller-retour. Si jamais au niveau de l'évolution de sa maladie, elle continue néanmoins à pouvoir travailler mais qu'elle doit se déplacer tous les jours, elle va devoir dépenser plus de 160 euros par mois et là, elle n'a aucune aide.

Je souhaite vraiment que l'on réfléchisse à cette situation. Les personnes à 80 % qui ne travaillent pas, qui sont par ailleurs dans une très grande précarité peuvent bénéficier de certaines aides. Mais j'aimerais que vous me précisiez à combien cela leur revient. On me dit qu'il faut juste compléter par un ticket de métro. Précisez-moi si c'est pour tous les déplacements. J'aimerais bien comprendre parce que sur le site PAM il n'est pas toujours simple d'avoir ces précisions et je reconnais ne pas être une spécialiste.

Mais pour reprendre ce fil de la question de l'accessibilité universelle et du droit à la mobilité, qui dans l'absolu - même si cela va rester très théorique pendant encore assez longtemps - devrait être le même pour pallier justement aux situations de handicap, quelle que soit la situation que nous vivons, on devrait permettre aux personnes en situation de handicap avec un "pass" Navigo de pouvoir utiliser PAM et se déplacer librement. Notre objectif devrait être celui-là. Je ne dis pas qu'il est atteignable en une mandature car vous ne pourrez jamais vous déplacer aussi facilement avec PAM au gré de vos envies, de vos désirs, comme vous pouvez aujourd'hui vagabonder dans Paris, prendre le métro, le bus, le tramway ou les taxis. D'ailleurs les taxis m'ont dit qu'ils travaillaient beaucoup avec les personnes en situation de handicap.

J'aimerais vraiment que l'on réfléchisse à cette logique. Ce n'est pas une réflexion que la Ville seule peut porter. C'est une réflexion à avoir avec le S.T.I.F., la Région Ile-de-France parce que vraiment comprenez que 160 euros par mois, ce n'est juste pas possible et encore là, je vous parle des heures creuses parce que, hors heures creuses, pour une course inférieure à 15 kilomètres, c'est tout de suite 7,80 euros, c'est tout de suite des montants extrêmement conséquents.

Or, je pense qu'il est vraiment essentiel que, dans notre aspiration à proposer une ville qui garantisse l'accessibilité universelle, elle doit être universelle pour pallier les situations du handicap moteur, d'un point de vue matériel, mais aussi social. Et vous savez très bien que sur la question du handicap, les deux se conjuguent terriblement ensemble.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Mes chers collègues, avant de donner la parole à Bernard JOMIER pour vous répondre, je vous rappelle que nous sommes toujours en séance, que nous continuons à suivre les dossiers.

Merci.

Bernard JOMIER.

**M. Bernard JOMIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à mes trois collègues, Mesdames, de vos interventions sur le PAM.

Vous avez rappelé le contexte, plus de 6.000 Parisiens qui font appel au service du PAM, 300.000 courses annuelles environ, 98,7 % des demandes qui sont satisfaites, donc un taux de refus ou d'impossibilité d'assurer le transport qui est extrêmement faible.

Avec une année 2015 qui aura été marquée par des évolutions importantes sur le système d'information des voyageurs, avec la mise en place d'outils d'information par SMS, par mail, par messages vocaux, et qui permettent une gestion beaucoup plus fluide et beaucoup plus en réponse aux attentes des voyageurs qui demandent des transports du PAM.

C'est une évolution sur le parc de véhicules. Il a été rappelé que, dans la prochaine convention, elle sera accentuée, mais c'est l'apparition des premiers véhicules à essence et électrique dans le parc du PAM. Et deux ans après la mise en œuvre de la nouvelle convention, il n'y aura plus de véhicules diesel du tout.



Je rappelle que le PAM, c'est une compétence qui est exercée par le Département par délégation du S.T.I.F. D'ailleurs, nous choisissons de poursuivre cette délégation, alors que d'autres départements franciliens ont décidé de se désengager et c'est tout à fait regrettable.

Le PAM, c'est un service qui vient en complément d'autres services de transports, et notamment qui vient en complément de la politique d'accessibilité des transports en commun, parce que cette politique d'accessibilité des transports en commun reste fondamentale.

Le PAM est un service qui est individuel et qui est adapté, soit à des personnes qui sont en situation de handicap et ne peuvent prendre les transports en commun, soit qui ont des besoins de déplacement auxquels les transports en commun ne peuvent pas répondre, soit pour contraintes de temps ou de trajet. Il ne faut pas oublier que beaucoup de trajets du PAM sont effectués pour des raisons professionnelles.

Cette accessibilité des transports en commun, en lien avec le PAM, doit évidemment être développée. Le PAM aussi est en développement, puisque son activité est en hausse année après année.

C'est un service qui a un coût mais il y a un plafond tout de même. Il y a un plafond qui s'applique aux personnes qui sont titulaires d'un taux d'invalidité supérieur à 80 % et ce plafond est de 84 euros par mois. Mais effectivement il ne s'applique pas à l'ensemble des usagers du PAM, puisqu'il est possible, pour une personne âgée qui n'a pas nécessairement un taux de 80 %, d'accéder au service du PAM et, dans ce cas, le bénéfice du plafond ne s'applique pas. Donc il peut y avoir effectivement, vous avez raison, des situations qui méritent d'être regardées de plus près et, si nécessaire, une évolution de la réglementation qui est appliquée actuellement.

Des modes alternatifs d'accompagnement, comme Aurélie SOLANS le suggère, peuvent être intéressants. J'entends tout à fait la demande que vous exprimez et que certaines associations expriment. Une réflexion s'ouvre sur cette question de l'accompagnement à pied, c'est-à-dire sans nécessairement utiliser de véhicules, mais je ne suis pas certain que l'on intègre cette réflexion dans le prochain marché du PAM qui reste un programme d'accompagnement par véhicule des personnes en situation de handicap.

En tout état de cause, le marché actuel arrive à échéance bientôt. Nous entamons donc la définition du nouveau marché par ce projet de délibération, qui sera soumis évidemment au Conseil de Paris en temps utile. C'est avec cette volonté toujours réaffirmée, à la fois d'avoir des réponses d'ensemble pour que les personnes en situation de handicap accèdent à la mobilité dans les mêmes conditions que l'ensemble des citoyens. C'est toute la difficulté du handicap d'ailleurs : en même temps, de tenir compte de l'hétérogénéité des situations individuelles, qui est extrêmement importante et qui peut amener à des réponses qui sont en fait très personnalisées.

Vous voyez tout l'enjeu d'arriver à articuler à la fois une réponse personnalisée et la prise en compte de l'ensemble des situations de handicap.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 1 G).

## **Compte rendu de la 5e Commission.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 5e Commission.

Je donne la parole à sa présidente, Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais vous dire que, lors de cette première séance de 5e Commission en 2016, j'étais très heureuse de voir que nous étions beaucoup plus nombreux et nombreuses qu'à notre habitude.

Cela nous a permis d'avoir enfin, si je puis dire, des échanges très intéressants, d'autant plus que nous avons à l'ordre du jour la présentation du bilan après un an de sa mise en place de la cotation de la demande de logement social et cela nous a valu une discussion très intéressante.

J'émetts vraiment le souhait que notre Commission puisse continuer à avoir de tels débats et que nous continuions à être de plus en plus nombreux, ce qui n'est pas le cas ici, aujourd'hui, à cette heure, et c'est bien dommage pour l'examen de l'ensemble de ces projets de délibération de la 5e Commission et des dix vœux non rattachés.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Parfois un simple changement du Règlement intérieur...

## **2016 DLH 15 - Subvention (752.000 euros) et convention annuelle avec l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75) (14e).**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous allons entamer cette 5e Commission par le projet de délibération DLH 15.

Il s'agit d'une convention annuelle avec l'ADIL 75.

Jérôme GLEIZES pour 5 minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne la subvention à l'ADIL 75 pour 2016.

Cette subvention reste inchangée par rapport aux années précédentes et je voudrais commencer par m'en féliciter au nom de mon groupe.

En effet, l'Association départementale d'information sur le logement assure une mission de service public d'importance auprès des Parisiennes et des Parisiens. Ce sont plus de 25 juristes spécialisés en droit du logement et de l'immobilier qui répondent gratuitement et de façon très professionnelle à tous les Parisiennes et les Parisiens qui ont besoin d'être accompagnés dans leur rapport locatif ou encore en leur qualité de propriétaire, sans pour autant avoir les moyens de se payer des avocats.

En 2014, ce sont près de 50.000 consultations réalisées dans les mairies d'arrondissement ou au téléphone. En 2015, l'ADIL a mis en place un service dédié à l'information relative à l'encadrement des loyers à Paris, devenant ainsi l'unique opérateur d'information en la matière. Depuis août 2015, ce sont plus de 3.000 consultations et 5.000 consultations de la carte interactive des niveaux de loyer de référence.

Autant vous dire que les besoins sont là. Les préoccupations des Parisiennes et des Parisiens, quant à leur situation de logement, sont grandes. C'est bien pourquoi nous avons fait du logement une grande priorité et l'ADIL, à la place qui est la sienne, contribue à cette grande politique publique.

S'il en était besoin, je voudrais aussi souligner l'action de l'ADIL en matière de prévention des expulsions, avec sa ligne téléphonique dédiée qui sert autant aux particuliers qu'aux travailleurs sociaux qui la consultent pour se retrouver dans les méandres de tous les dispositifs sociaux et dispositions légales qui existent pour venir en aide aux plus démunis.

Pour terminer, la situation financière de l'ADIL reste fragile suite au désengagement financier de plusieurs acteurs, comme "Action Logement" par exemple. Il est donc important que la Ville de Paris continue son soutien pour ne pas voir disparaître cette mission d'intérêt général.

Bien sûr l'association devra s'adapter et je crois savoir déjà que son conseil d'administration a engagé une réflexion stratégique, soutenue d'ailleurs par la Ville.

Mon groupe sera assurément attentif à ces évolutions, afin que le service rendu ne se dégrade pas en qualité et en quantité.

Je vous remercie et je vous invite à voter favorablement cette subvention.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Jérôme GLEIZES de rappeler le rôle de l'ADIL, l'Association départementale d'information sur le logement à Paris.

Pour toutes les raisons exposées par Jérôme GLEIZES, je vous invite à voter ce projet de délibération et cette convention pluriannuelle. L'ADIL joue effectivement un rôle très important, notamment pour informer les Parisiennes et Parisiens sur le dispositif d'encadrement des loyers qui a encore besoin d'être mieux connu.

J'en profite également pour saluer l'ensemble des équipes de l'ADIL et notamment sa présidente, Galla BRIDIER.

Bref, je vous invite à voter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 15).

### **2016 DLH 23 - Location de l'immeuble 105, avenue de Clichy (17e) à la société "Immobilière 3F" - Bail emphytéotique.**

#### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un établissement d'accueil de petite enfance.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 23 et le vœu n° 49 qui est rattaché.

Il s'agit de la location de l'immeuble du 105, avenue de Clichy dans le 17e arrondissement à la société "I3F".

Jérôme DUBUS pour 3 minutes.

**M. Jérôme DUBUS**. - Rapidement, c'est un terrain qui est au 105, avenue de Clichy, qui sera préempté par la Ville pour faire du logement social. On est dans une zone qui n'est pas en déficit de logement social puisque l'avenue de Clichy, comme chacun sait, est largement au-dessus du pourcentage requis.

Deuxièmement, c'est un projet qui ne prévoit absolument pas de places d'accueil pour la petite enfance. Or, nous sommes là dans un secteur en grave déficit sur les accueils possibles de la petite enfance. Nous voulons bien voter ce projet de délibération, mais nous demandons qu'il soit corrigé par la création d'une crèche ou, en tout cas, d'un établissement permettant l'accueil de la petite enfance sur ce terrain.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, cher Jérôme DUBUS, merci d'attirer notre attention sur cette préemption du 105, avenue de Clichy. Ce vœu demande que la préemption réalisée donne lieu à un projet de crèche. S'il est exact que des besoins en équipement public d'accueil pour la petite enfance existent dans le secteur concerné, la parcelle préemptée ne correspond pas à ce type de projet. En effet, elle ne fait que 270 mètres carrés et est très étroite : 7,50 mètres de large et 34 de long.

Pour réaliser une crèche, il faudrait donc y consacrer plusieurs niveaux, ce qui rendrait totalement caduc le projet de logements sociaux. Il est donc possible de faire une crèche dans le quartier, mais pas à cet emplacement-là, malheureusement, cette idée ne peut pas être retenue.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et à ne pas retenir le projet que vous proposez.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, Monsieur DUBUS, j'imagine.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 23).

### **2016 DLH 26 - Location de l'immeuble 45, rue de Miromesnil (8e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 26 concerne la location de l'immeuble situé 45, rue de Miromesnil, dans le 8e arrondissement, à la R.I.V.P.

La parole est à Catherine LECUYER pour cinq minutes maximum.

**Mme Catherine LECUYER**. - Madame la Maire, mes chers collègues, se loger à Paris demeure une priorité des Parisiens, de tous les Parisiens. Or, ce projet de délibération est porteur de certaines contradictions inhérentes à votre politique.

En effet, cette opération, qui consiste à faire préempter par la Ville de Paris puis à conclure, après transfert de propriété, un bail emphytéotique avec la R.I.V.P. pour y réaliser un programme de logements sociaux, reflète à nouveau une politique de production qui fait du chiffre, au détriment d'une politique de l'offre.

La demande très insatisfaite à Paris, tant dans le parc social que privé, est là pour en attester. En outre, cela représente un coût considérable pour les finances de la Ville grâce aux impôts des contribuables parisiens qui se voient ainsi infliger une double peine, subissant à la fois un matraquage fiscal, direct et indirect, une politique d'éviction systématique des classes moyennes sans inflexion pour le logement intermédiaire, vérifiable également dans les conventionnements à marche forcée du parc libre des bailleurs sociaux.

Mais que les choses soient claires, Monsieur le Maire. Je vous redis que nous ne sommes pas opposés à la réalisation de logements sociaux dans l'arrondissement. En revanche, nous contestons ce type d'opération, particulièrement déséquilibrée, toujours au détriment du logement intermédiaire. L'immeuble en question que vous avez préempté pour plus de 5 millions d'euros, ne comprend que 12 logements, dont 2 commerces, mais aucune précision ne figure dans le projet de délibération quant à la superficie des appartements et à la future répartition des catégories de logement - P.L.A.-I., PLUS et P.L.S. - ni quant aux travaux envisagés par le bailleur qui va devoir ainsi assumer sur ses fonds propres l'ensemble de l'entretien et des grosses réparations.

Bien sûr, d'emblée, nous comprenons que le logement intermédiaire est exclu d'office de cette programmation. On ne peut que regretter à ce stade du montage juridique et financier de l'opération - et c'est une constante dans l'ensemble des projets de délibération liés au logement - que vous soyez aussi imprécis sur la répartition exacte des logements dans leur catégorie sociale et sur le coût réel des travaux.

J'ajoute qu'il serait pour le moins utile et plus respectueux des habitants et des élus d'arrondissement que vous indiquiez l'ensemble de ces éléments. Cela permettrait de recueillir un avis motivé des élus concernés. Dans cet esprit, je vous repose la question : quelle sera la programmation de logements sociaux dont la part relevant du P.L.S., destiné davantage aux classes moyennes, et quels projets d'implantation de services ou de commerces sont-ils prévus pour les deux locaux d'activité ?

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame LECUYER.

Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Mme LECUYER pour cette intervention subtile et modérée.

Ce projet de délibération - je voudrais tout de même le dire - a été soutenu par la Maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, qui a dit à quel point elle était favorable à ce projet, à cette préemption qui nous permettra de réaliser 12 logements sociaux supplémentaires dans le 8e arrondissement. Vous l'avez dit : 12 logements sociaux dans le 8e arrondissement, c'est peu, mais on part de très loin, puisque le 8e arrondissement compte aujourd'hui 3 % de logements sociaux. C'est l'un des arrondissements qui est encore lanterne rouge en matière de logement social. C'est dire à quel point cette préemption correspond à notre volonté de rééquilibrer le logement social et de produire du logement social dans ces arrondissements du Centre parisien, de l'Ouest parisien qui, trop souvent, n'ont pas contribué à notre production globale de logements sociaux à Paris. Nous sommes profondément attachés à cette politique de mixité sociale et nous l'assumons parfaitement.

Vous avez évoqué beaucoup de questions. Je voudrais souligner que le coût net pour la Ville est de 5.300 euros du mètre carré, ce qui, pour le quartier, reste relativement modeste si on le compare à ce qui se vend partout ailleurs dans cette zone. Je voudrais signaler également que cet immeuble est très largement vide puisqu'il comporte 12 logements, mais que 6 sont libres et 3 sont en cours de libération. C'est dire que ce sont de nouvelles familles qui pourront s'installer, des familles modestes, des familles populaires qui ont de petits revenus et pourront se loger dans le 8e arrondissement. Je crois que tout le monde devrait s'en réjouir et je me réjouis que la Maire du 8e arrondissement partage nos objectifs dans ce domaine. Cela avait d'ailleurs été le cas également sur le projet relatif à la rue de Saint-Petersbourg qui nous permettra, là aussi, dans le 8e arrondissement, de faire du logement social.

Voilà autant de raisons de voter ce projet de délibération avec beaucoup d'enthousiasme.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Donc je mets aux voix, à main levée, avec enthousiasme le projet de délibération DLH 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est "enthousiasmement" adopté. (2016, DLH 26).

### **2016 DLH 59 - Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un double permis de construire bureau-logement.**

### **2016 DFA 32 - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux.**

### **2016 DFA 14 G - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant conjointement les projets de délibération DLH 59, DFA 32, DFA 14 G, l'amendement n° 50 et le vœu n° 51 qui y sont rattachés. Il s'agit de la modification du Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation.

Je donne donc la parole successivement à Sandrine CHARNOZ, Eric AZIÈRE, Galla BRIDIER, Danielle SIMONNET, Jean-François LEGARET et Jérôme DUBUS.

Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ.**- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons fait du logement notre priorité de la mandature. Ce projet de délibération vient à nouveau confirmer cet engagement. Après avoir proposé à notre Assemblée lors de la séance du mois de novembre 2014 d'adopter un nouveau Règlement municipal pour les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation, vous nous offrez d'aller encore plus loin aujourd'hui.

Avec le projet de délibération DLH 59, vous nous proposez de compléter ce règlement en introduisant le dispositif de changement d'usage temporaire de locaux à un autre usage, par exemple, de bureaux en habitations. Cette proposition émane du constat que les opérations de transformation de bureaux en logements trouvent parfois difficilement leur équilibre économique en raison du coût des travaux. Cette réflexion, mes chers collègues, est aussi le fruit du travail mené lors du Pacte priorité logement où de nombreux ateliers se sont tenus au second semestre 2014 et ont débouché sur la remise d'un rapport à la Maire de Paris en concertation avec les professionnels.

La transformation de bureaux en logements a fait partie des axes de travail prioritaires. En 2015, la Ville de Paris a relevé son objectif de mandature de 200.000 à 250.000 mètres carrés de logements produits par la transformation de bureaux. Je félicite ce volontarisme. La Ville de Paris souhaitant tout mettre en œuvre pour faciliter ces opérations, il est donc proposé d'introduire, pour encourager les investisseurs, la possibilité de revenir à un usage de bureau pendant une durée de 15 ans sans autorisation spécifique. Ce dispositif favorise donc la réversibilité de l'usage en dérogeant à la procédure d'autorisation de changement d'usage avec compensation, qui peut s'avérer complexe et coûteuse.

Cette mesure, mes chers collègues, constitue donc un levier incitatif fort pour les propriétaires à créer du logement par transformation de locaux de bureaux vacants ou obsolètes. J'ajoute que, si dans un délai de 15 ans, le propriétaire ne déclare pas le retour à l'usage initial, le local concerné perdra définitivement son usage initial et devra être maintenu à usage d'habitation, sauf à obtenir une autorisation délivrée dans les conditions fixées par le Règlement municipal.

Cette mesure se complète par la proposition d'exonération de taxe foncière pour des logements issus de ce type d'opération, qui fait également l'objet d'un projet de délibération présenté à cette séance. Le Gouvernement a accepté cette disposition qui nécessitait une modification législative. Le nouveau cas d'exonération en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties a été introduit par la loi de finances initiale pour 2016. L'exonération étant facultative, l'effort financier consenti par la collectivité parisienne, Commune et Département, est estimé à près de 2 millions d'euros sur la durée de la mandature. Cette exonération sera limitée à cinq ans à compter du 1er janvier 2017. Ces deux mesures nécessitaient des modifications législatives, que Madame la Maire a obtenues du Gouvernement, qui les a acceptées. Il appartient donc désormais à notre Conseil de suivre cette voie et de les rendre applicables à Paris.

Mes chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter de ce projet de délibération, qui favorise encore une fois le développement du logement à Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce dispositif favorise donc la réversibilité d'usage sur une durée de 15 ans en dérogeant à la procédure d'autorisation de changement d'usage avec compensation, qui peut souvent, malheureusement, s'avérer à la fois complexe et coûteuse. Au fond, si l'on devait qualifier ce nouveau dispositif, c'est une simplification, c'est une souplesse, c'est une réversibilité. En quelque sorte, ce sont aujourd'hui les trois mamelles du changement d'usage de l'immobilier.

Et lors de la modification du P.L.H. en février 2015, la Mairie avait relevé 200.000 à 250.000 mètres carrés de surface de bureau à convertir en logements, tout en négociant avec le Gouvernement des conditions rendant plus attractive la conversion de bureaux en logements, c'est-à-dire, l'exonération de la taxe foncière et la réversibilité des usages. J'ai plaisir à constater, sur ce sujet en particulier, que le groupe UDI-MODEM avait déposé, exactement il y a un an, en février 2015, un vœu prévoyant un accord tacite de la Mairie afin de favoriser la transformation de bureaux en logements, à peu près du même esprit que celui que nous examinons aujourd'hui. C'est donc une satisfaction si ce vœu a pu faire école.

Un an après, et après modifications législatives, le règlement municipal peut donc être changé pour favoriser la transformation. C'est une bonne nouvelle. Nous l'accueillons favorablement. Nous la soutenons. Cette conversion immobilière était jusque-là, je l'ai dit, complexe et coûteuse. Les compensations étaient exorbitantes. Cette nouvelle mesure encourage cette conversion de façon beaucoup plus souple, financièrement plus supportable pour les promoteurs, pour les foncières, pour les bailleurs sociaux.

Je retiens d'ailleurs la part du privé dans cette volonté d'offrir de nouveaux mètres carrés de logements sur des surfaces de bureaux. Et si je m'en tiens aux études de l'APUR, il y a 20 % des métamorphoses de ce type qui sont l'œuvre de particuliers, 53 % des mutations de bureaux-logements sont par ailleurs opérées par des promoteurs privés et 27 % par les bailleurs sociaux. Je note qu'encore une fois, c'est le secteur privé qui se révèle un des gisements de la mise sur le marché de nouveaux mètres carrés de logement et qui mobilise son énergie pour fournir les trois-quarts de ces mètres carrés de bureaux métamorphosés en logements.

A chaque fois que la Ville de Paris s'appuiera sur un partenariat souvent naturel en matière de logement avec le secteur privé, on sera dans l'efficacité et le volontarisme. Puisse la politique du logement de la Ville de Paris continuer dans ce sens. Malheureusement, j'ai peur que ce soit limité. Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Ne soyez pas pessimiste comme cela !

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

**Mme Galla BRIDIER**. - J'interviendrai conjointement sur ce projet de délibération et le DFA 32, qui concernent tous les deux les opérations de transformation de bureaux en logements. En effet, ils s'inscrivent dans la même volonté d'inciter les propriétaires de locaux d'activités obsolètes à réaliser des travaux pour qu'ils deviennent des lieux d'habitation. La transformation de bureaux en logements est un des leviers essentiels pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de création de logements. Cela a été dit.

C'est d'ailleurs grâce à un amendement de mon groupe lors de nos débats sur le programme local de l'habitat que notre ambition a été réévaluée, portant à 250.000 le nombre de mètres carrés de bureaux transformés en logements à réaliser au cours de notre mandature. Nous sommes donc satisfaits que nous soient proposés ces deux projets de délibération qui visent à faciliter ces travaux, même si nous nous permettons de douter de leur caractère réellement incitatif. Je rappelle qu'il y a près d'un million de mètres carrés de bureaux vides en Ile-de-France et à Paris, et que si ces dispositions suffisaient, nous aurions pu alors inscrire au P.L.H. des objectifs de transformation encore plus ambitieux. Nous demandions d'ailleurs à l'époque plutôt 500.000 mètres carrés de bureaux transformés en logements sur la mandature.

Le premier projet de délibération modifie une nouvelle fois le règlement municipal des autorisations de changement d'usage, que nous avons déjà fait évoluer l'année dernière afin d'encadrer davantage la location de meublés touristiques. Il vise à faciliter les travaux de mise aux normes en exonérant des règles de compensation les propriétaires de locaux d'activité qui souhaiteraient transformer leur local en habitation, puis les retransformer en bureaux dans une durée de 15 ans. C'est la traduction concrète d'une disposition proposée par les professionnels de l'immobilier dans le cadre des ateliers "priorité logement", qui se sont tenus au cours de notre première année de mandat.

Nous voterons favorablement ce projet de délibération, avec une alerte sur deux points qui me semblent importants du point de vue de la situation des locataires. Tout d'abord, il faudra s'assurer que les locaux transformés en habitations soient effectivement salubres par des contrôles systématiques sur place et sur pièces par des agents de la Ville de Paris.

D'autre part, la loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permet de considérer que la volonté du bailleur de transformer à nouveau son local en local d'activité constitue un motif légitime et sérieux pour le propriétaire de donner congé à son locataire. Cette disposition donne un préavis de six mois au locataire pour quitter les lieux. Je suis bien consciente qu'il s'agit d'un article de loi et qu'il ne nous appartient pas, au sein de ce Conseil, de le modifier. Cependant, j'espère que nous resterons collectivement attentifs à la sécurisation des locataires qui iraient dans de tels appartements.

Le deuxième projet de délibération permet d'exonérer de la T.F.P.B. pour une durée de cinq ans les propriétaires de locaux d'activité transformés en habitations. Cette disposition incitative est certainement intéressante pour le propriétaire, mais pourra coûter jusqu'à 2 millions d'euros à notre collectivité.

Nous voterons ce projet de délibération, mais comme je l'ai annoncé en 5e Commission, je souhaite que l'on puisse réaliser dans un an un bilan de cette disposition afin de vérifier son efficacité. Je crains également qu'il ne bénéficie qu'à de gros promoteurs, principalement, qui réalisent la plupart des opérations de transformation de bureaux en logements, et qu'il ne soit donc pas forcément très incitatif, en espérant que ces nouvelles modalités

participeront à faire levier pour cette politique ambitieuse du logement que nous soutenons pour l'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, le présent projet de délibération propose, comme cela a été dit, une modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitations, ainsi que les principes déterminant les compensations. L'objectif est totalement louable, et j'y adhère. Il s'agit en effet d'accélérer la transformation de bureaux en locaux d'habitation. De telles mutations sont nécessaires pour résorber la pénurie de logements de la Ville de Paris. Elle l'est d'autant plus du point de vue de l'objectif de construire une métropole équilibrée, où les zones d'activité et d'habitation sont mieux réparties, parce que l'on sait que l'on a des zones où il y a un déséquilibre entre l'offre de logements et l'offre de bureaux et d'activité.

Un tel rééquilibrage est donc nécessaire pour améliorer les conditions de vie des habitants et nécessite en effet que notre Ville favorise la production d'une offre nouvelle de logements plutôt que de bureaux. Bien. Cependant, on peut s'interroger sur la méthode choisie ici pour atteindre ces objectifs. Cette méthode se base sur la croyance que la principale raison pour laquelle on voit trop peu de transformations de bureaux en logements est un excès de fiscalité et de réglementation sur les propriétaires.

Ainsi, alors que dans un autre projet de délibération, l'Exécutif propose que les propriétaires qui changent leurs bureaux en locaux d'habitation soient exonérés de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant cinq ans, ce projet de délibération veut autoriser, dans un délai de 15 ans, à revenir à un usage économique pour leurs locaux, et ceci sans autorisation préalable. Cette possibilité ouverte par la loi Macron ouvre la possibilité d'un double avantage pour les propriétaires : ils bénéficient d'une part d'un effort important de la collectivité pendant cinq ans au travers de l'exonération de taxe foncière, et ils peuvent revenir à leur guise sur ce pour quoi ils ont reçu ce cadeau.

Encore une fois, alors que la plupart de nos concitoyens subissent les effets de l'austérité budgétaire, on donne de l'argent public sous forme de réductions d'impôts à des personnes qui ne sont pas les plus en difficulté ; pour dire les choses autrement, sans aucune contrepartie, parce que cette clause de réversibilité accordée aux propriétaires sans condition peut se révéler dangereuse pour l'avenir de Paris. En effet, elle ouvre la porte à une offre très volatile, qui changera au gré des mouvements financiers, qui décideront que détenir des bureaux est plus rentable que détenir des logements, ou inversement.

Etant donné l'extrême volatilité des marchés financiarisés et leur déconnexion avec les besoins réels constatés ces dernières années, cette modification du règlement risque de mettre en péril la stabilité et la pérennité d'une offre de logement suffisante pour les Parisiens.

Cette voie choisie pour accélérer la transformation de bureaux en logements ressemble beaucoup trop aux cadeaux fiscaux et au désengagement réglementaire que l'on consent à faire aux patrons dans l'espoir, toujours déçu, qu'ils créent de l'emploi. J'espère que ce ne sera pas là l'espoir toujours déçu que le propriétaire de son bureau le transforme en logement.

Je salue néanmoins l'objectif de M. Ian BROSSAT parce qu'il n'est pas au Gouvernement et que le premier problème, c'est celui du Gouvernement qui ne crée pas suffisamment de possibilités pour que la collectivité bénéficie d'autres leviers pour agir et notamment pour que s'applique la réquisition des bureaux - et la réquisition d'emblée pour les transformer en logement.

Néanmoins, vous pourrez comprendre les réserves que j'émetts sur ces dispositions qui vont conduire à grever le budget alors que l'Exécutif n'arrête pas de nous expliquer qu'il faut faire des économies pour pallier les baisses de dotations de l'Etat.

Vu les débats que nous avons eus précédemment, notamment sur les mineurs isolés étrangers à la rue, sur un certain nombre d'urgences sociales catastrophiques, je ne suis pas complètement convaincue qu'à travers ces incitations et ces aides fiscales à ceux qui ont moins besoin d'aides, on arrive concrètement à transformer cela en une offre de logements qui réponde aux plus démunis.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-François LEGARET, pour trois minutes.



**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je voulais présenter l'amendement n° 50 en intervenant à la place de Delphine BÜRKLI qui considère que la modification apportée au règlement municipal sur les changements d'usage est tout à fait acceptable. Il s'agit en effet, grâce à la loi Macron, de mettre de la flexibilité dans ce document en autorisant les propriétaires à transformer des bureaux en logements sans faire de demande d'autorisation de changement d'usage.

Au moment de l'adoption de ce règlement municipal en novembre 2014, Delphine BÜRKLI avait exprimé ses doutes sur un texte trop contraignant qui lui semblait être de nature à décourager la transformation de bureaux en logements. La nouvelle disposition va donc dans le bon sens, mais elle voudrait profiter de cette modification pour proposer une autre modification en faveur de l'installation des professionnels de santé.

Vous savez - et ce diagnostic a déjà été fait lors d'un débat dans notre Assemblée -, que certains arrondissements de Paris sont concernés par une pénurie de médecins, en particulier en secteur 1. Nous sommes tous convaincus de la nécessité de renforcer l'offre de soins, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Un dispositif pour aider les médecins à s'installer a été porté par Bernard JOMIER et a été adopté par notre Conseil.

L'amendement que Delphine BÜRKLI dépose aujourd'hui, avec Jean-Baptiste de FROMENT, Gypsie BLOCH et des élus de notre groupe, a pour objet de lever l'obstacle qui demeure, c'est-à-dire l'autorisation de changement d'usage avec compensation.

Dans les quartiers où une prédominance de bureaux a été constatée, les personnes qui exercent une profession médicale ou paramédicale ne peuvent avoir une autorisation de changement d'usage à titre personnel sans compensation. Pourtant, ces quartiers peuvent aussi être concernés par la pénurie de médecins comme le montre la cartographie des quartiers d'intervention prioritaire qui a été mise au point par l'A.R.S.

Dans le 9e arrondissement, c'est le cas pour le quartier Faubourg-Montmartre, un quartier dans lequel il y a prédominance de bureaux, mais également pénurie de médecins. Pourtant, le règlement municipal est ainsi fait qu'il est quasiment impossible pour un médecin de s'y installer.

Vous l'avez donc compris, cet amendement a pour objet d'autoriser les personnes qui exercent une profession médicale ou paramédicale à bénéficier d'une autorisation de changement d'usage à titre personnel sans compensation dans les quartiers à prédominance de bureaux qui ont une pénurie de médecins.

Par ailleurs, à bientôt un an du vote du dispositif "Paris Med", il semblerait utile qu'un bilan puisse en être fait au prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Enfin, Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Rapidement, il s'agit de présenter le vœu n° 51 qui va plus loin que ces deux projets de délibération dont chacun revendique la paternité. J'ai entendu avec plaisir que c'était grâce à Mme HIDALGO. Ensuite, j'ai entendu avec plaisir que c'était grâce au groupe Verts. Enfin, j'ai entendu avec plaisir, avec encore plus de plaisir, que c'était grâce aux centristes.

Nous n'avons peut-être pas la paternité de ces projets de délibération, mais nous souhaitons aller plus loin. Aller plus loin, c'est permettre dès la délivrance du permis de construire d'avoir un double permis de construire. Ce serait une innovation très forte pour la métropole parisienne, qui pourrait d'ailleurs faire école dans les autres métropoles parce que toutes les autres métropoles françaises sont à peu près concernées par ce sujet.

Il s'agirait, dès la délivrance du permis de construire, de pouvoir délivrer un double permis, un permis qui soit à la fois pour des bureaux et un permis qui soit à la fois pour du logement. Cela permettrait, très rapidement et de manière assez pérenne, de transformer les bureaux en logements puisque le permis de construire aurait été délivré pour les deux destinations.

C'est donc une nouveauté que nous vous proposons. Evidemment, on pourrait la tester. Il faut modifier, bien évidemment, le Code de l'urbanisme. Il faut donc une modification législative. Toutefois, Paris pourrait être pilote dans ce domaine. Voilà la proposition que nous vous faisons à travers ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre à tous.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à l'ensemble des collègues qui sont intervenus sur ce projet de délibération : Sandrine CHARNOZ, Eric AZIÈRE, Galla BRIDIER, Danielle SIMONNET, Jean-François LEGARET et Jérôme DUBUS.

D'abord, je voudrais me réjouir que l'objectif poursuivi par ces deux projets de délibération soit un objectif manifestement partagé de manière unanime sur tous les bancs de cette Assemblée.

Notre objectif est effectivement de développer la transformation de bureaux en logements car nous sommes tous convaincus qu'il s'agit d'un gisement extrêmement important pour mieux répondre aux besoins de logements des Parisiennes et des Parisiens et notamment de produire du logement dans les zones qui sont en manque. Je pense en particulier aux arrondissements du Centre et de l'Ouest parisien.

Nous avons pour cela, vous le savez, dès le début de la mandature, travaillé main dans la main avec les professionnels de l'immobilier, en écoutant leurs propositions et leurs suggestions visant à faire en sorte que la transformation de bureaux en logements s'accélère à Paris. Ils nous ont fait, lors de ce travail de concertation que nous avons appelé "Les Ateliers Priorité Logement", deux suggestions.

Une première suggestion est une suggestion fiscale afin de favoriser ce type de montage. Ils nous ont proposé que soit étudiée l'exonération de taxe foncière pendant les cinq ans qui suivent la transformation d'un immeuble de bureaux en logements. Cette incitation fiscale, nous l'avons retenue et c'est l'objet du projet de délibération DFA 32 que vous avez sous les yeux et que nous étudions en ce moment.

D'ailleurs, je voudrais en profiter pour répondre à l'intervention de Danielle SIMONNET. Ce projet de délibération, il faut l'entendre avec à l'esprit également un autre projet de délibération que nous avons adopté qui était la taxe sur les friches commerciales que nous avons décidé d'activer.

Autrement dit, nous disons que c'est la carotte et le bâton. Pour ceux qui font le choix de transformer un immeuble de bureaux en logements, il y a une incitation fiscale, c'est l'exonération de T.F.P.B. pendant les cinq ans qui suivent la transformation.

En revanche, pour ceux qui choisissent de maintenir un immeuble de bureaux vide pendant des années, une taxe s'applique et vise à dissuader ces propriétaires de maintenir leurs immeubles vacants et donc, à les inciter à les transformer en logements. C'est donc une logique bonus-malus que nous avons souhaité mettre en œuvre. Ces deux projets de délibération s'entendent l'un avec l'autre.

La deuxième suggestion des professionnels de l'immobilier est de travailler à cette question de la réversibilité, de la souplesse. C'est l'objet de ce projet de délibération DLH 59 qui vise à ce que, dans la période de 15 ans qui suit la transformation d'un immeuble de bureaux en logements, le propriétaire ait la possibilité de rebasculer en bureaux sans faire l'objet d'une demande d'autorisation liée à un changement d'usage. Il s'agit ainsi de rendre les règles plus souples et d'inciter ainsi à la transformation d'immeubles de bureaux en logements.

Tout cela pour dire que, avec ces deux projets de délibération, nous nous donnons les moyens d'accélérer encore ce processus de transformation, en sachant que nous nous sommes fixés un objectif élevé dans notre programme local de l'habitat. C'est un objectif de 250.000 mètres carrés de bureaux transformés en logements d'ici 2020.

J'ajoute que nous sommes aujourd'hui sur un bon rythme puisque, en gros, en 2014 comme en 2015, ce sont 40.000 mètres carrés de bureaux qui ont été transformés en logements.

Si j'ai bien compris, ces deux projets de délibération seront très largement approuvés par cette Assemblée. Je m'en réjouis.

Permettez-moi maintenant de répondre rapidement à l'amendement et au vœu déposés qui y sont rattachés. Le premier amendement est un amendement du groupe LR qui nous demande d'exonérer les personnes exerçant une profession médicale de compensation en cas de changement d'usage dans les quartiers où a été constatée une prédominance des bureaux par rapport aux logements.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit seulement de 19 quartiers sur 80 dans l'ensemble de Paris, qui sont des quartiers où les surfaces de logement sont particulièrement protégées car grignotées par les bureaux, ce qui dévitalise les quartiers passés une certaine heure.

Nous ne sommes pas favorables par conséquent à cet amendement qui entraînerait encore plus une rétraction des surfaces de logement.

Deuxième suggestion du groupe les Républicains, à laquelle je ne suis pas favorable non plus, c'est la demande de modifier le Code de l'urbanisme pour permettre des permis de construire qui ne distingueraient pas la destination bureau ou logement. Cela renverrait de fait à une libéralisation totale du secteur et à ce que l'on ne fasse plus aucune distinction entre bureaux et logements.

Nous ne sommes pas favorables à cette logique et j'émetts donc un avis défavorable à ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 50, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 59).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 32).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 14 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 14 G).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'application de la loi de réquisition.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Mes chers collègues, il nous reste une douzaine de vœux pour terminer la 5e Commission. J'invite donc l'ensemble des orateurs, ceux qui défendent leurs vœux comme ceux qui répondent, à la concision pour la bonne santé de chacun.

Le vœu n° 52 est relatif à l'application de la loi de réquisition.

La parole est à Didier LE RESTE, pour 2 minutes.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Paris est une ville dense, une ville dont le moindre mètre carré est prisé, une ville contrainte en permanence dans ses ambitions en matière de service public, je pense notamment aux crèches et au logement social par manque d'espaces adaptés, mais également pour le développement d'entreprises et d'espaces verts.

C'est pourquoi il est incompréhensible, autant pour les élus que nous sommes que pour les Parisiens, de constater que certains bâtiments restent des années durant inutilisés.

Le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement a en ce sens adopté un vœu, le 1<sup>er</sup> février 2016, concernant l'immeuble situé au 191 quai de Valmy. Cet immeuble pourtant idéalement situé au bord du canal Saint-Martin est vide depuis plus de dix ans. Cette situation n'est malheureusement pas inédite, et d'autres bâtiments à travers Paris demeurent trop longtemps désespérément vides.

Face à cela, nous sommes confrontés à une saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence pour pouvoir répondre aux besoins en matière d'accueil, notamment des réfugiés et des demandeurs d'asile. Malgré le travail déjà réalisé par la Municipalité dans le cadre du plan "Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés", de nombreuses familles continuent de dormir à la rue et nous devons amplifier les efforts pour dépasser cette crise sociale et humanitaire.

C'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris puisse réaliser un recensement des immeubles vides et ce, afin de proposer à l'Etat l'application de la loi de réquisition à Paris, pour faire face au mal logement, compte tenu de la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci à Didier LE RESTE et au Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement pour ce vœu, auquel j'é mets un avis tout à fait favorable. Personne ne peut comprendre que, dans une période où beaucoup d'hommes et de femmes dorment dehors faute de logement, on laisse des immeubles de bureaux vides.

Donc, je suis tout à fait favorable à ce vœu.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 19).

### **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la grève des salariés d'OMS-Synergie.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de Paris Habitat et de la sous-traitance.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 53, 54 et 54 bis ont trait à la grève des salariés d'OMS-Synergie ainsi qu'aux salariés de Paris Habitat et à la sous-traitance.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour 2 minutes, puis Danielle SIMONNET.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Chers collègues, je vous ai déjà parlé de la grève exemplaire qu'ont menée les 41 salariés de la société de nettoyage OMS-Synergie. Cette lutte a obtenu déjà certains acquis dans le cadre de l'accord signé récemment avec OMS, mais on est encore très loin du compte.

Les grévistes sont toujours engagés dans des procédures aux Prud'hommes contre "Paris Habitat" et contre l'OMS.

Le rôle de "Paris Habitat" est particulièrement à questionner. Comment le plus grand bailleur de la Ville a pu laisser pourrir ce conflit ? C'est non seulement les grévistes qui ont été traités avec mépris mais, à travers eux, aussi tous les habitants de ces quartiers populaires.

Le comportement de la direction de "Paris Habitat" a été pour nous indigne d'un bailleur social responsable. Malgré les interventions de Mme la Maire et de Ian BROSSAT, notre camarade adjoint au logement, nous attendons toujours que "Paris Habitat" engage une négociation avec ces grévistes.

C'est le sens de notre vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement et je tiens d'ailleurs à remercier tous les élus qui se sont exprimés à cette occasion.

Chers collègues, il n'est que temps que "Paris Habitat" assume ses responsabilités. Votons ce vœu qui fera honneur à notre Assemblée.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Danielle SIMONNET, deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, je me suis déjà exprimée aujourd'hui sur cette grève, à l'occasion d'un autre projet de délibération. Il faut comprendre que la grève des salariés d'OMS a donc révélé, pour celles et ceux qui l'ignoraient, tout le scandale qu'il y a dans la sous-traitance, parce que fondamentalement un bailleur social comme "Paris Habitat" ne devrait pas avoir recours à la sous-traitance. Il est tout à fait en capacité de faire en sorte que le nettoyage soit effectué par des agents en interne à sa structure.

Il y a donc une vraie bataille centrale qui est celle de l'internationalisation et la remunicipalisation de ces tâches de ménage. Je sais que cette hypothèse est étudiée. D'ores et déjà, dans un précédent Conseil de Paris, j'avais fait adopter un vœu qui émettait l'étude de l'opportunité de garder ou pas cette sous-traitance externe. Je sais également que, lors du précédent Conseil de Paris, l'Exécutif a affirmé son engagement en faveur d'une mission de l'Inspection sur les conditions de la sous-traitance. Tout cela est une bonne chose.

A travers ce vœu, de manière complémentaire, je demande que l'on respecte et que l'on s'engage en faveur de l'application d'une clause sociale permettant d'assurer l'égalité de traitement entre les salariés de "Paris Habitat" et ceux de la sous-traitance.

Cette clause sociale d'égalité de traitement est la garantie absolue que l'on n'ait pas recours à la sous-traitance pour moins bien payer des femmes et des hommes qui effectuent déjà un travail extrêmement pénible, qui n'est de toute façon déjà pas en soi énormément rémunéré.

Donc cette clause sociale serait la démonstration que nous sommes bien dans une logique de respect des travailleuses et des travailleurs. Cela me semble d'autant plus important sur la fonction du nettoyage qui souffre déjà tant d'inconsidération.

J'espère que ce vœu sera adopté.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Raphaëlle PRIMET et à Danielle SIMONNET.

Le vœu que vous déposez les uns et les autres porte sur les suites du conflit social dans la société OMS, entreprise de nettoyage sous-traitante de "Paris Habitat".

En premier lieu, je tiens à saluer le travail collectif réalisé avec les élus du 20e arrondissement, les conseillers de Paris pour réussir après un trop long conflit de quatre mois - quatre mois quand même ! - qui a rendu possible la signature d'un protocole entre OMS et les grévistes permettant la reprise du travail.

Ce conflit a mis en lumière les problèmes majeurs rencontrés par des salariés de sociétés sous-traitantes. Aujourd'hui, si le travail a repris, et vous l'avez, l'une comme l'autre, souligné, une procédure se poursuit au conseil des prudhommes à l'encontre de la société OMS.

Le vœu relatif à la grève à l'OMS proposé par Raphaëlle PRIMET, Jérôme GLEIZES et Nicolas BONNET-OULALDJ, adopté par le Conseil du 20e arrondissement à l'unanimité, propose que s'ouvre une négociation entre les grévistes, leur syndicat et "Paris Habitat", afin de trouver une solution négociée sur les différends qui les opposent. Cette négociation permettrait de mettre un terme aux tensions et démontrerait notre attachement à des politiques exemplaires de nos bailleurs sociaux vis-à-vis des salariés de société sous-traitantes.

Le vœu en faveur d'une clause sociale, proposé cette fois-ci par Danielle SIMONNET, prolonge le vœu de l'Exécutif adopté au dernier Conseil de Paris qui demandait le lancement d'une mission sur la sous-traitance de nos bailleurs sociaux. Cette mission doit en particulier aborder la question des salaires des travailleurs de la sous-traitance qui conduisent à des situations de précarité ou des difficultés sociales.

Nous avons, pour répondre à ces deux vœux, déposé un vœu de l'Exécutif que nous vous présentons ici et qui permet de reprendre l'ensemble de ces éléments. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous dire que la mission sur les entreprises sous-traitantes et les clauses sociales que nous pouvons y introduire est sur le point d'être lancée et nous attendrons ses conclusions avec le plus grand intérêt, tant ces questions sont à nos yeux cruciales parce que nous attendons évidemment des bailleurs sociaux qu'en matière sociale ils soient exemplaires.

Je vous invite donc à voter ce vœu de l'Exécutif qui se substituerait aux deux vœux initialement présentés.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame PRIMET, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Non.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je voterai le vœu de l'Exécutif mais je maintiens le mien, car la question de l'égalité au niveau de la clause sociale est essentielle pour moi.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme cela a été rappelé, ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement, y compris M. PÉRIFAN présent ici, pour féliciter le succès de la lutte de quatre mois des salariés de l'OMS contre leur employeur.

Ce dernier a dû céder suite à l'intervention de Mme HIDALGO. Il n'était plus possible que la Ville de Paris accepte le patron voyou faisant des fausses feuilles de paie. Cependant, pourquoi avoir attendu aussi longtemps ? Pourquoi le donneur d'ordre, le bailleur social "Paris Habitat" n'a pas agi en temps et en heure pour mettre fin à cette situation honteuse.

Ce vœu vise à mettre fin au conflit entre les salariés et "Paris Habitat", et précise ce qui a été voté en arrondissement. Nous appelons donc à le voter à l'unanimité comme en Conseil d'arrondissement.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Donc, le vœu n° 53 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 20).

Abstention, 1 contre.

Merci.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'information sur la présence d'amiante.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 55 est relatif à l'information sur la présence d'amiante.

Mme Valérie MONTANDON, 2 minutes maximum.

**Mme Valérie MONTANDON.** - Merci, Monsieur le Maire.

"Paris Habitat" a lancé des travaux de rénovation de l'ensemble Erard-Charenton, financés à hauteur de 40 % par la Ville de Paris. De l'amiante a été découvert sur l'ensemble des revêtements extérieurs.

Est-il nécessaire de rappeler dans cet hémicycle la dangerosité de l'amiante pour la santé humaine ainsi que le nombre de victimes et de scandales de santé publique qui s'y réfèrent ?

Le groupe de locataires Erard-Charenton, qui regroupe 519 appartements, s'est très vite mobilisé pour demander à "Paris Habitat" d'appliquer les mesures de sécurité obligatoire envers les résidents, les usagers des établissements publics voisins, à savoir une crèche, un collège et le C.R.P.H., mais aussi pour garantir la sécurité des ouvriers du chantier.

Au Conseil du 12e arrondissement, le 1er février, j'ai défendu ce vœu qui demande à "Paris Habitat" ainsi qu'à la Maire de Paris d'informer l'ensemble des locataires de la présence d'amiante en transmettant et rendant public les rapports de pré-désamiantage du groupe d'immeubles et de publier les recommandations concernant les mesures d'empoussièrement et leur suivi obligatoire. Lors du Conseil d'arrondissement, j'attire votre attention sur le fait que l'on m'a répondu que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais je crois que vous sous-estimez profondément ce dossier.

La transmission d'informations de la présence de l'amiante et la préconisation des mesures à prendre pour les résidents et les ouvriers sont obligatoires.

Ne pas voter ce vœu consiste à ne pas reconnaître cette obligation légale de transmission d'informations sur un sujet aussi sensible que l'amiante. "Paris Habitat" ne peut s'affranchir de rendre ces documents publics et de les porter à la connaissance des locataires concernés.

A l'heure où est révélé par "Le Parisien - Aujourd'hui en France" le scandale du train de vie des cadres supérieurs de "Paris Habitat", voilà que ce nouveau dossier n'inspire pas confiance. Si bien que, Monsieur le Maire, j'espère que cette fois-ci cette question grave qui touche la santé publique sera prise avec le plus grand sérieux et que les réponses qui me seront apportées ce soir seront beaucoup plus fondées que celles qui ont été apportées en Conseil du 12e arrondissement.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne le site Erard-Charenton, géré par "Paris Habitat" et en particulier la question de l'amiante et de l'information transmise aux locataires.

Ce site fait l'objet d'une réhabilitation pour améliorer la qualité de vie et la performance thermique du bâtiment.

Les habitants du site Erard-Charenton ont été informés de la présence d'amiante lors de réunions publiques. De plus, tous les locataires ont été destinataires d'un livret de visite donné par l'entreprise, où figure la liste des interventions dont le désamiantage des façades, la surface de façade à désamianter, la méthodologie des désamiantage des façades. Ce désamiantage sera terminé en mars 2016.

Concernant le diagnostic amiante, il a été réalisé par un organisme agréé le 15 octobre 2010 conformément à la réglementation en vigueur. Cette recherche a fait apparaître la présence d'amiante sur des éléments en façade des bâtiments. Un diagnostic amiante a également été réalisé dans les logements en 2013. En revanche, aucune trace d'amiante n'a été relevée sur les éléments concernés par les travaux.

A partir de ces éléments, un plan de retrait contenant l'analyse des risques, le déroulement du chantier, la gestion des déchets et l'ensemble des dispositifs de sécurité à appliquer pour la protection des travailleurs comme du public a été constitué en 2014. Ce plan a été validé conformément aux procédures par la maîtrise d'œuvre, le coordinateur de sécurité, l'Inspection du travail et la C.R.A.M.I.F.

Les matériaux contenant de l'amiante sont enfouis dans des sacs et enlevés en décharges agréées. Le chantier fait l'objet d'un suivi régulier pour s'assurer de la sécurité des habitants et des ouvriers. Toutes ces mesures ont été consignées, elles ont été toutes conformes à la réglementation. Les habitants ont été informés de ces différentes étapes.

C'est pourquoi je suis défavorable à ce vœu qui sous-entend que les travaux ont été menés sans informer les locataires des différentes étapes et des contrôles réguliers et que, plus grave encore, le désamiantage aurait été réalisé à la légère.

Avis défavorable, donc.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travailleurs détachés sur les chantiers d'entreprises.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 56 est relatif aux travailleurs détachés sur les chantiers d'entreprises mandatées par la Ville de Paris.

Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON.** - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du recours à des salariés détachés sur le sol français, leur employeur s'acquitte des charges sociales du pays d'origine, ce qui engendre une concurrence déloyale avec les salariés français.

De plus, de nombreux abus ont été constatés ces dernières années et se traduisent par des conditions de travail précaires et des logements insalubres pour ces travailleurs détachés. La France et l'Allemagne vont d'ailleurs porter ensemble une demande de révision ciblée de la directive de 1996 sur les travailleurs détachés afin de durcir la législation actuelle.

Sur le chantier que nous venons d'évoquer précédemment, le chantier de l'ensemble Erard-Charenton, de nombreux locataires ont témoigné de la présence significative d'ouvriers en provenance de l'Europe de l'Est mais également d'Inde, de Pakistan et d'Egypte.

Le recours important à des travailleurs détachés pose un double problème. Tout d'abord en termes de sécurité, notamment sur des chantiers de désamiantage car ces derniers ne doivent jamais être effectués par des salariés ni en CDD ni par des travailleurs détachés. En termes également de volonté politique afin de lutter contre le chômage dont les chiffres dans notre pays explosent.



Ainsi, pour toutes ces raisons, nous demandons à la Maire de Paris de communiquer aux Conseillers de Paris les pourcentages de présence des travailleurs détachés des entreprises mandatées par les bailleurs sociaux pour effectuer des travaux de réhabilitation et de construction dans les ensembles sociaux de la Ville de Paris, et aussi de communiquer un état des lieux de la situation des ouvriers détachés sur des chantiers comportant de l'amiante, afin de s'assurer qu'ils soient formés par un organisme ou un centre de formation certifié pour réaliser ces opérations qui mettent en jeu leur santé.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Valérie MONTANDON, le vœu que vous proposez porte sur la présence de travailleurs détachés sur les chantiers d'entreprises sous-traitantes des bailleurs sociaux parisiens.

C'est effectivement un sujet important. La mise en concurrence des salariés français et étrangers fragilise à la fois les salariés concernés mais aussi l'emploi dans le secteur du bâtiment et je partage naturellement l'inquiétude exprimée par ce vœu.

Nous sommes donc à même de donner un avis favorable à ce vœu s'il est toutefois amendé sur les points suivants.

D'abord, nous souhaitons introduire la référence au décret du 30 mars 2015 qui précise l'obligation de vigilance des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants, tant en matière de conditions de travail que de sécurité.

Nous souhaitons aussi la suppression du septième considérant qui évoque la langue parlée par les salariés, ce qui peut paraître discriminatoire.

Enfin, vous évoquez dans votre vœu, le cas Erard-Charenton sur lequel j'ai apporté un certain nombre de précisions et je souhaiterais par conséquent que vous puissiez retirer l'évocation de ce cas qui ne me paraît pas ici introduit de manière légitime.

Si ces modifications sont introduites dans votre vœu, nous y émettrons un avis favorable témoignant ainsi de notre mobilisation commune sur cette question.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame MONTANDON, amendez-vous ?

**Mme Valérie MONTANDON**. - Je me réjouis que vous preniez part justement à cette préoccupation et j'accepte d'amender le vœu avec le changement de considérant.

En revanche, je vous demande, au niveau du vœu, sur les propositions finales, de bien vouloir faire apparaître aussi bien mon nom que celui du groupe puisqu'ils ont été complètement "zappés".

Je voulais quand même que vous ayez l'honnêteté intellectuelle, puisque le vœu est repris dans sa globalité, sauf un considérant, de bien vouloir noter que c'était le groupe des Républicains, sur ma proposition...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - C'est un amendement, ce n'est pas un vœu de l'Exécutif. C'est votre vœu amendé.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Non, parce qu'il est indiqué : "Sur proposition de la Maire de Paris, le Conseil de Paris émet..."

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Non, je vous assure. C'est votre vœu amendé, il n'y aura donc pas de problème sur ce point.

M. LE RESTE, pour une explication du vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

On ne peut que souscrire à la volonté exprimée de mettre fin à cette concurrence libre et complètement faussée.

Quand j'entends la droite aujourd'hui intervenir sur cette question, et notamment au sujet de la directive BOLKENSTEIN de 1996, quand cette droite, avec le Parti Populaire Européen, n'a eu de cesse de militer pour faire passer cette directive et s'est opposée au mouvement syndical européen quand lui s'est mobilisé pour la faire modifier, je vois qu'il y a du chemin de parcouru.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Et vous vous en félicitez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 56 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 21).

S'il vous plaît ! Il ne nous reste plus beaucoup de temps, les débats sociaux ont lieu en dehors de l'hémicycle.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaîté, du Maine et Jolivet.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 57 et 57 bis ont trait à l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaîté, du Maine et Jolivet.

Jean-François LEGARET, pour 2 minutes.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Oui, je vous remercie.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a affectivement déposé ce vœu, qui concerne un immeuble en très mauvais état, situé au croisement des rues de la Gaîté, du Maine et de la rue Jolivet, à proximité du square Gaston-Baty ; c'est un immeuble qui n'a fait l'objet d'aucun travail de reconstruction ou d'entretien depuis 1976, date de sa construction. Au point qu'il constitue un danger pour la sécurité des habitants, et d'ailleurs, un arrêté de péril a été pris le 21 mai 2013 par la Préfecture de police.

Circonstance aggravante, une palissade est tombée, un dispositif de grand poids est tombé sur la chaussée, heureusement sans faire de victime.

C'est la raison pour laquelle Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avec l'ensemble des élus du 14<sup>e</sup> arrondissement qui ont voté le vœu à l'unanimité, demandent une mobilisation d'urgence des services de la Mairie de Paris afin de trouver une solution pérenne qui ne mette plus en danger la sécurité des riverains et des passants.

Je précise qu'un vœu bis a été présenté et que nous proposons également de l'adopter. Nous maintiendrons notre vœu initial et nous proposerons d'adopter le vœu bis.

Il y a un amendement qui propose d'aller encore plus loin. J'ai peu d'informations sur cet amendement, mais j'espère que l'adjoint pourra y répondre.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - C'est lui qui va vous présenter tout cela.

Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Jean-François LEGARET d'évoquer cet immeuble au croisement des rues de la Gaîté, du Maine et Jolivet.

Ce vœu me donne l'occasion de souligner à nouveau la ferme volonté de l'Exécutif de lutter contre l'habitat insalubre à Paris qui touche tout particulièrement les ménages modestes et vulnérables. La volonté de résorber l'habitat dégradé a été affirmée dès 2001. Paris est devenue d'ailleurs une ville modèle en France en matière de lutte contre l'habitat indigne, ce qui ne veut pas dire que ce travail soit derrière nous. Il est encore nécessaire de se mobiliser pour lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne à Paris.

Concernant l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaîté, du Maine et Jolivet, ce bâtiment est suivi depuis longtemps, à la fois par les services de la Ville et par la Préfecture de police. Un arrêté de péril prescrivant la démolition du bâtiment a ainsi été pris par le Préfet de police en mai 2013. Depuis, les contentieux engagés devant les tribunaux n'ont pas permis à la Préfecture de détruire le bâtiment.

Cependant, la Ville est extrêmement vigilante concernant l'évolution de l'état de cet immeuble et échange à ce propos régulièrement avec la Préfecture. Cet immeuble fait en effet l'objet d'un suivi formel dans le cadre de réunions trimestrielles tenues à la Direction du Logement et de l'Habitat, et d'échanges entre les équipes de la Ville et le Service technique de l'habitat entre ces temps de réunions.

Vous le voyez, je crois que l'on ne peut pas dire que cet immeuble soit totalement ignoré par les services de la Ville et par les services de l'Etat. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'adopter ce vœu de l'Exécutif qui rappelle les étapes de suivi attentif de cet immeuble et qui préconise la poursuite de la surveillance rapprochée et de nouvelles mesures pour établir un périmètre de sécurité si les architectes de la Préfecture de police constataient une dégradation dangereuse pour les passants.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 22).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un audit de la DLH.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 58 est relatif à un audit de la Direction du Logement et de l'Habitat.

Christian HONORÉ pour deux minutes.

**M. Christian HONORÉ.** - Monsieur le Maire, nous demandons à la Maire de Paris de réaliser un audit général de la Direction du Logement et de l'Habitat portant sur cinq années d'exercice, 2010-2015, par un organisme indépendant dont le rapport fera l'objet d'une communication en Conseil de Paris pour les raisons suivantes. Le logement demeure une priorité pour les Parisiens, mais le parcours résidentiel reste bloqué, entraînant l'exode des classes moyennes, faute de logements accessibles à leurs ressources.

Le nombre des demandeurs de logements sociaux est en constante augmentation pour dépasser les 200.000 fin novembre 2015. Il a été réaffirmé par l'Exécutif, dans la présentation du budget primitif 2016, que le logement constituait la priorité de la mandature. Des recettes dites exceptionnelles ont été inscrites au budget de fonctionnement à hauteur de 361 millions issus des opérations de conventionnement menées à marche forcée du parc libre et intermédiaire des bailleurs sociaux.

Il est indiqué que ces recettes provenant des loyers capitalisés versés par les bailleurs sociaux à la Ville, contribueront à maintenir un haut niveau d'autofinancement des investissements en 2016. Il apparaît donc que ces recettes considérables ne serviront donc pas à la construction d'un nouveau logement, ni à la réhabilitation du parc existant. De plus, on ne peut que constater l'absence de politiques d'évaluation et du refus de la part de la Mairie de Paris de faire réaliser des audits. C'est donc l'objet de ce vœu.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Christian HONORÉ de me donner l'occasion de saluer à nouveau l'excellent travail réalisé par les agents de la Direction du Logement et de l'Habitat qui sont d'ailleurs représentés ici par leur directrice, Caroline GRANDJEAN, qui n'est pas là depuis très longtemps, mais qui a déjà eu l'occasion de faire beaucoup de choses au sein de cette très belle direction.

S'il y a bien une chose qui m'a frappé en devenant adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de l'hébergement d'urgence, c'est l'extraordinaire dévouement, l'extraordinaire professionnalisme de ces agents du service public qui, tous les jours, dans des secteurs très différents, sur des métiers très différents, font un travail absolument extraordinaire. Je ne laisserai personne remettre en cause le professionnalisme de ces agents, leur attachement au service public et leur volonté de faire avancer la Ville de Paris sur le chemin des objectifs que nous nous sommes fixés.

Vous avez évidemment le droit de contester notre politique, mais ce sont des choix politiques. S'il y a bien des gens qui, à ce moment-là, doivent être mis en cause, ce sont les élus et c'est la politique que nous avons choisie de mettre en œuvre. Il reste que les Parisiennes et les Parisiens l'ont choisie et nous ont ainsi donné une légitimité. Mais je ne permettrai pas que l'on s'attaque ainsi aux agents en laissant entendre qu'au fond, ils n'auraient pas réalisé la mission pour laquelle ils sont là. C'est tout le contraire et je le constate tous les jours.

Par conséquent, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux espaces verts dans les ensembles immobiliers sociaux.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 59 est relatif aux espaces verts dans les ensembles immobiliers sociaux.

La parole est à Jérôme DUBUS, passionné des ensembles immobiliers sociaux.

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui, mais, en l'occurrence, vous allez être surpris.

Car nous avons constaté, depuis que M. BROSSAT est dans sa délégation, qu'il voulait grignoter Mme KOMITÈS. Eh bien, nous sommes absolument contre et nous allons défendre Mme KOMITÈS. A plusieurs reprises, nous avons constaté que, lors de la construction ou dans les permis de construire de logements sociaux, il y a un certain nombre d'espaces verts qui disparaissent.

C'est le cas à deux reprises dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. C'est le cas au 98, rue des Dames où le bailleur social "Elogie", qui est un bailleur social de la Ville, est en train de faire disparaître un jardin de l'hôtel particulier qui est en fond de parcelle. C'est le cas au 230-232, rue de Courcelles qui est fortement menacé par un projet de construction de 2 bâtiments d'un total de 12 logements sociaux. Il y a une incompréhension de ce savoir-faire qui est contre la politique que vous avez menée en reconquête des espaces verts.

De deux choses l'une : ou bien vous protégez ces espaces verts, vous ne les faites pas disparaître et vous trouvez d'autres modes de construction - et je suis persuadé que l'on peut le faire - ou bien vous considérez que votre politique de reconquête des espaces verts, avec la création de 30 hectares, ne sera pas réalisée. Car si vous détruisez les espaces verts déjà existants, vous n'arriverez pas à votre objectif.

Il y a quelque chose qui ne va pas de ce point de vue-là. Je vous demande une extrême vigilance sur ces sujets. On vous demande de protéger avant tout les espaces verts lorsqu'ils existent. On peut avoir des modes opératoires de construction. On l'a regardé sur ces deux adresses. C'est tout à fait possible. Donc nous vous demandons d'être très vigilants sur ce sujet.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Jérôme DUBUS. Je vais vous décevoir, mais vous ne m'avez pas surpris. Vous me surprendrez le jour où vous voterez un projet de délibération en faveur du logement social.

Avec ce vœu, la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement continue sa politique d'opposition à toute nouvelle implantation de logement social. Tout à l'heure, c'était pour y mettre une crèche. Cette fois-ci, c'est pour un espace vert. Bref, il y a toujours pour vous un prétexte visant à s'opposer au logement social.

Vous évoquez deux opérations. La première concerne Courcelles. J'insiste sur le fait que le projet recrée une surface quasiment équivalente sur le toit, une surface d'espace vert. Le deuxième sujet que vous abordez est la rue des Dames. Contrairement à l'existant, aujourd'hui, c'est un jardin privatif à l'usage exclusif du propriétaire du pavillon. Le propriétaire ouvre le jardin sur l'ensemble des logements, permettant ainsi une appropriation de cet espace vert à l'ensemble des futurs résidents.

Je ne peux donc qu'émettre un avis défavorable à ce vœu, tout en vous disant qu'effectivement, la question du développement des espaces verts, la question de notre vigilance sur la préservation de ces espaces est évidemment fondamentale pour nous, mais elle ne saurait être mise en concurrence, d'une certaine manière, avec l'objectif de production de logements sociaux.

Avis défavorable donc.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Sur l'appropriation collective des jardins municipaux, Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste souhaite réaffirmer sa vigilance concernant le risque de destruction d'espaces verts à Paris. Toutefois nous ne nous associerons pas à ce vœu, qui utilise la protection des espaces verts pour refuser la construction de logements sociaux. L'ensemble des arrondissements parisiens doivent pouvoir accueillir des logements sociaux.

Le groupe Ecologiste est à la fois attaché à développer la nature en ville, mais aussi très attaché à la bonne répartition des logements sociaux, équitablement sur le territoire parisien.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste s'abstient.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci. Oui, parce que pour avoir nature en ville, il faut qu'il y ait ville.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 59, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux permis de construire durant la période de modification du P.L.U.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 60, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif aux permis de construire durant la période de modification du P.L.U.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour deux minutes.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de P.L.U. en cours prévoit de créer un article 15, 15-3 pour être précis, comprenant des novations importantes qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la nécessaire transition énergétique et permettent d'atteindre les objectifs du Plan Climat de Paris.

Or, l'adoption de ce nouveau P.L.U. tarde, puisqu'il avait été prévu qu'il soit adopté avant la fin de l'année passée et qu'on nous annonce un vote probable en avril, voire au mois de mai. L'urgence écologique ne peut se permettre d'attendre encore plusieurs mois dans la plus totale incertitude.

Il nous est dit que nous ne pourrions adopter le vœu que nous avons déposé, faute d'avoir un projet de délibération lançant la procédure. Or, s'il y a bien eu un arrêté de la Maire, notre Conseil s'est d'abord prononcé par une délibération, ce qui nous permet de penser que ce faisant, la jurisprudence portant sur les sursis pris en considération d'un simple arrêté municipal pourrait ne pas s'appliquer.

C'est pourquoi nous souhaitons que l'Exécutif accepte ce vœu, et nous verrons bien s'il y a des contestations, et dans ce cas, ce que diront les tribunaux, mais ce n'est pas à l'Exécutif de se substituer aux juges en la matière. Renoncer dès maintenant donnerait un très mauvais signal aux pétitionnaires, qui pourraient, pour certains, être tentés d'accélérer le dépôt des permis de construire pour se soustraire aux futures contraintes environnementales de l'article 15.

Nous invitons donc l'ensemble du Conseil à voter avec enthousiasme ce vœu, conformément aux engagements de la Maire pris lors de la COP 21.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Cher Yves CONTASSOT, je vais vous proposer de retirer votre vœu, sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Vous avez, dans votre explication, donné vous-même les raisons pour lesquelles il n'est pas possible juridiquement de faire ce que vous proposez. Pour qu'il y ait sursis à statuer, il faudrait que nous soyons dans le cadre d'une création de P.L.U., et non pas d'une modification de P.L.U. ; ou d'une révision de P.L.U., mais là, on est dans une modification de P.L.U. Et donc, c'est rigoureusement impossible juridiquement de faire ce que vous proposez.

J'ajouterai que ce n'est pas très utile non plus, puisque normalement, nous devrions voter effectivement la modification de P.L.U. dans les mois qui viennent, que la Direction de l'Urbanisme demande aux pétitionnaires depuis plusieurs mois d'anticiper les règles envisagées par la modification du P.L.U. dans leur dossier de permis de construire, mais surtout, j'attire votre attention sur le fait que la délivrance d'un permis de construire se fait sur la base du règlement en vigueur à date de délivrance, et pas à date du dépôt de permis. Et donc, on voit bien que ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est de quelques jours, voire de quelques semaines d'écart.

Voilà, donc avis défavorable ou retrait.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Vous maintenez votre vœu, Monsieur CONTASSOT ?

**M. Yves CONTASSOT**. - Bien évidemment, et je crois avoir expliqué pourquoi, de mon point de vue, ce n'est pas à la Ville de décider à la place des juges.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Tout à fait.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole, pour une explication de vote.

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui, rapidement pour dire que nous voterons évidemment contre ce vœu, qui n'a absolument aucun sens. Il est juridiquement parfaitement à côté de la plaque, et je ne vois pas pourquoi, pendant des mois, on va surseoir à statuer sur des permis de construire, qui sont déjà extrêmement difficiles à obtenir à Paris, parce que je rappelle que le délai pour obtenir un permis de construire est parfois de plus d'un an, ce qui est considérable.

Il n'y a pas une autre ville où cela se passe comme cela. Et donc, si on veut en rajouter dans la non-construction à Paris, il faut continuer comme cela.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 61, déposé par le groupe les Républicains, est relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, je présente ce vœu qui a été préparé par Philippe GOUJON, Frédéric PÉCHENARD, Claude GOASGUEN et Marie-Laure HAREL.

Vous savez que les forces armées sont pleinement mobilisées dans le cadre du dispositif "Sentinelle" pour assurer la sécurité des espaces publics parisiens, et il y a également des besoins importants pour assurer la sécurité des grands événements internationaux qui se tiendront à Paris cette année, en premier lieu, l'Euro 2016, face, hélas, à une menace terroriste toujours aussi présente. Mais les hommes qui sont déployés sont souvent hébergés dans des conditions très difficiles, et tout cela tient au fait que les capacités d'hébergement dans les casernes de Paris ont considérablement été réduites au cours des années passées. Et lors des deux vagues d'attentats qui ont endeuillé la Capitale en 2015, le G.I.G.N. a été hébergé dans un casernement de la Gendarmerie.

C'est la raison pour laquelle les auteurs du vœu, considérant que les casernes Exelmans et des Minimes sont des propriétés de la Ville de Paris qui sont louées par l'Etat, dans le cadre de baux qui expirent à la fin 2019, souhaitent que la Ville de Paris renonce à la libération anticipée de ces deux casernes Exelmans et des Minimes, pour assurer la pleine capacité de la Gendarmerie nationale et des forces de l'ordre à assurer la sécurité de Paris avec l'aide de l'armée.

Les auteurs du vœu souhaitent également que la Ville de Paris étudie la possibilité de transformation de bâtiments sur ces sites en casernements, pour héberger durablement les soldats de l'opération "Sentinelle".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur Jean-Louis MISSIKA ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Bien. Les vœux se suivent et se ressemblent, puisque là, nous sommes face à un copier-coller de celui que vous aviez déposé en avril 2015 et qui avait été rejeté par cette Assemblée. Là, vous rajoutez une petite variante, qui est l'opération "Sentinelle", mais enfin, l'esprit est à peu près le même.

Je voudrais rappeler quand même que le logement social est éligible aux fonctionnaires de l'Etat, y compris les agents de police, s'ils rentrent dans les plafonds de ressources, ce qui est le cas de la plupart d'entre eux.

Je voudrais rappeler que la Ville de Paris n'a pas pour rôle de se substituer à l'Etat dans le rôle qui est le sien de loger ses agents.

Je voudrais également rappeler que l'opération "Sentinelle" est une opération qui n'a pas vocation à être pérenne. C'est une opération provisoire, de la même façon que l'état d'urgence, et nous le souhaitons tous, est une situation provisoire.

Ce que je vois, c'est qu'il y a, comme d'habitude, derrière l'argumentaire que vous déployez, un registre sous-jacent de toute possibilité pour la Ville de faire du logement social. Il me semble évident aujourd'hui que nous devons anticiper la restitution de ces deux casernes de l'Etat vers la Ville de Paris, de façon à avoir des projets extrêmement ambitieux, aussi bien dans le 3e arrondissement que dans le 16e arrondissement, projets qui pourront accueillir des représentants des forces de l'ordre, mais selon des modalités liées à la construction de logements sociaux.

Donc, avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Oui, Monsieur le Maire, simplement pour insister sur la situation des militaires accueillis actuellement dans le dispositif "Sentinelle" ; alors, non pas pour intervenir dans les projets de logements sociaux de la Ville de Paris, ce n'est pas du tout le rôle du Préfet de police. Simplement, dans

l'hypothèse où ces bâtiments seraient effectivement libérés dans le calendrier négocié avant les attentats de 2015, et donc, libération en 2017, le Préfet de police sollicite de la Maire de Paris la possibilité de travailler avec elle à la possibilité de donner des conditions décentes aux militaires qui sont là pour assurer la sécurité des Parisiens, mais pas forcément sur ce site.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Bien évidemment, c'est un sujet que nous devons travailler et que nous travaillons déjà avec la Préfecture de police, mais à mon sens, il s'agit de deux sujets complètement différents.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à l'inscription du stade Championnet en Zone Urbaine Verte.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 62 et 62 bis ont trait à l'inscription du célèbre stade Championnet en non moins célèbre Z.U.V.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Oui, Monsieur le Maire.

Le vœu que nous présentons avec Pierre-Yves BOURNAZEL, et auquel s'est associée Fatima MÉHAL, demande que la parcelle sur laquelle se situe le stade Championnet soit classée en zone urbaine verte, lors du Conseil de Paris qui inscrira la modification du P.L.U. à son ordre du jour. Je lis le vœu bis que vous présentez, et qui dit que le classement en zone urbaine verte de la parcelle sur laquelle se situe le stade Championnet soit proposé à l'approbation par le Conseil de Paris lors du vote de la modification du P.L.U.

Puisque nous sommes en fin de soirée, je voudrais faire un peu d'humour et vous dire que vous me faites penser à Molière, Le bourgeois gentilhomme : "belle marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour". Et vous, vous écrivez : "d'amour, mourir, ma belle marquise, vos beaux yeux".

Donc, je ne vais pas vous laisser le ridicule de voter votre vœu sans voter le nôtre. Par conséquent, je maintiens notre vœu. Vous allez voter contre et nous, nous allons voter votre vœu. L'essentiel est que ce stade Championnet soit inscrit en zone urbaine verte.

Je voudrais toutefois faire remarquer que nous avons présenté ce vœu avec Pierre-Yves BOURNAZEL au Conseil du 18e arrondissement ; il a été refusé. Sans doute M. LEJOINDRE apportera des précisions pour dire que j'ai mal entendu, mais en réalité, il a été refusé. Vous revenez avec un vœu, c'est très bien. L'essentiel est que l'intérêt général et surtout la demande des riverains et des habitants du 18e arrondissement soient satisfaits.

Je vous remercie, Monsieur.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

Monsieur LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, vous aurez la parole après la réponse de l'Exécutif.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Monsieur HONORÉ, je vais vous expliquer pourquoi nous avons proposé ce vœu de l'Exécutif. Ce n'est pas du tout pour jouer au Bourgeois gentilhomme. C'est tout simplement pour respecter une logique temporelle qui est facile à comprendre. Il y a un processus de modification du PLU. Cette modification du PLU sera examinée en cette enceinte vraisemblablement au mois de mai. La date dépend du rapport de la Commission d'enquête qui, à ce stade, n'est toujours pas rendu.



La Commission d'enquête a décidé de prendre plus de temps que prévu au regard du nombre élevé de contributions et du temps d'analyse nécessaire à ses yeux. Il nous semble logique de respecter le travail du commissaire enquêteur, de ne pas anticiper son rapport et de respecter un calendrier qui est une évidence. C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu qui dit que lorsque cette Assemblée examinera la modification du PLU, elle pourra voter le classement en zone verte du stade Championnet. C'est tout ce que nous avons voulu dire et cela me paraît absolument cohérent.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Quelques mots pour dire que, bien sûr, je voterai le vœu que Jean-Louis MISSIKA propose.

Rappeler à Christian HONORÉ et surtout à ceux qui n'étaient pas - et vous êtes un certain nombre - présents au Conseil d'arrondissement du 18e ce que j'ai pu y dire. J'ai dit très clairement que j'étais favorable au fait que cette parcelle soit protégée et notamment, s'il le fallait, classée en zone urbaine verte, mais que je ne souhaitais pas que nous saucissonnions l'ensemble des demandes de modification du PLU qui existent pour le 18e arrondissement. D'autres modifications du PLU sont extrêmement importantes pour le 18e arrondissement. Il m'avait donc semblé - il me semble d'ailleurs tout à fait logique - que nous voyions cela d'un regard global et non pas parcelle par parcelle.

Voilà le sens de l'intervention que j'avais faite et qui nous a effectivement conduits à ne pas voter le vœu présenté par l'U.M.P. qui ne parlait que d'une seule modification. On est dans un autre cadre qui passe après l'avis du commissaire enquêteur et qui est donc bien plus logique.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 23).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au terrain d'éducation physique de Ménilmontant.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 63, déposé par Mme SIMONNET, est relatif au terrain d'éducation physique de Ménilmontant.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je sais que vous n'êtes pas d'accord avec mon vœu. Je préviens donc tout de suite l'avalanche de critiques qui ne manquera pas. Pourtant, inlassablement je continuerai à développer le même argumentaire.

Je pense qu'il faut que l'on ait conscience que Paris est une des villes les plus denses du monde. Il faut comprendre que la densité de Paris, par exemple, c'est le double de celle de Manhattan ou de Hong Kong.

L'Organisation mondiale de la santé préconise 10 mètres carrés par habitant d'espaces verts. Paris intra-muros, si vous enlevez les grands bois, cela ne recouvre seulement que 5,8 mètres carrés d'espaces verts par habitant. Dans le quartier du 11e arrondissement, et notamment le quartier concerné par le projet, on est dans une

situation d'une densité extrêmement forte : 400 habitants par hectare quand la moyenne parisienne déjà forte est de 206. De plus, on est plutôt à 0,6 mètre carré d'espaces verts par habitant.

Donc, c'est la raison majeure pour laquelle je ne suis pas d'accord avec ce projet, même si, évidemment, je ne peux être que favorable au fait que l'on mette des projets - excusez-moi - de déchetterie, en tout cas, de valorisation de collecte des déchets intra-urbains. Je suis favorable au logement social. Toutefois, même pour la question du logement social, cessons de croire que c'est uniquement par la construction que l'on va le développer dans Paris.

Comment faire du logement social dans Paris ? En préemptant sur le logement privé spéculatif et en le rendant accessible. C'est ainsi d'ailleurs que vous inverserez la courbe qui fait que Paris continue depuis 2001 à chasser hors du périphérique les classes populaires et moyennes. C'est en transformant le logement privé en logement social que l'on inverse la situation.

Donc, non, je ne suis pas d'accord avec ce projet, même si, séparément, chaque unité peut être intéressante. Il faut permettre au terrain d'éducation physique en accès libre de pouvoir être maintenu dans le quartier. Quand vous le mettez en terrasse, ce n'est pas vrai que ce serait une même accessibilité pour l'ensemble des jeunes du quartier.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour l'accessibilité des terrasses.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Madame SIMONNET, je vois que vous calculez les espaces verts par habitant en retirant le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. C'est une façon de calculer qui est assez étrange.

Je vois aussi que vous oubliez de préciser que la parcelle dont nous parlons est juste en face du Père-Lachaise qui est, à mon avis tout de même, en tout cas, c'était mon cas quand j'habitais rue de la Roquette, un espace vert dans lequel j'allais régulièrement courir.

C'est donc une façon de présenter les choses qui est un tout petit peu orientée.

En septembre dernier, un vœu avec les mêmes arguments avait été présenté et rejeté concernant cette opération. C'est une opération qui a une certaine ancienneté puisque le projet est sur le point de démarrer. Les travaux doivent intervenir au printemps prochain. Le permis de construire ayant été délivré en décembre dernier, il fait suite à une phase extrêmement importante de concertation engagée dans la précédente mandature, avec plusieurs réunions publiques. A un moment donné, il faut peut-être cesser de procrastiner et commencer à essayer de faire les choses.

Je pense également que l'on parle d'un projet extrêmement ambitieux et pluriel : 85 % de logements sociaux, des commerces, un centre de valorisation et d'apport des encombrants, un gymnase avec un terrain de sport en toiture, un jardin, un autre terrain de sport. La pratique sportive sera maintenue sur cette parcelle, la présence de végétalisation est garantie.

Cette opération ne devrait pas vous déranger. Elle est conforme normalement à vos idéaux politiques. Je pense véritablement que c'est très positif, à la fois pour l'arrondissement et pour Paris dans son ensemble.

C'est pourquoi, sans surprise, j'émetts un avis défavorable à ce vœu que je considère peut-être un peu bizarre.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je soulignerai à mon tour que c'est la première déchetterie - car nous n'avons pas honte de ce mot - en tissu urbain dense qui viendra à Paris et que nous en sommes très fiers.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Madame SIMONNET ? Oui.

Explication de vote de Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Je vous remercie.

Ce projet de réaménagement de la parcelle du T.E.P. de Ménilmontant a été initié lors de la mandature précédente. Le groupe Écologiste de Paris regrette que ce projet n'ait pas été le fruit d'une réelle concertation avec l'ensemble des usagers de la parcelle. Il densifie encore un peu plus le 11<sup>e</sup> arrondissement en y construisant des logements sociaux, un centre de valorisation des déchets, un gymnase, des terrains de sport en plein air et un jardin.

En mars 2014, ce projet était bien engagé et les riverains peu mobilisés. Nous prenons acte du coup parti. Ce projet n'est pas le meilleur, mais il peut être amélioré. Nous agissons dans ce sens.

Nous continuons à émettre des réserves, tout particulièrement sur la construction du gymnase qui entraînera inévitablement de nombreux problèmes, tout comme le gymnase Berlemont quelques rues plus loin.

J'en profite pour dire un petit mot sur le jardin de cette parcelle, le jardin des jeunes pouces, géré par l'association "Pouce, on plante" : respectueux de la convention qu'ils avaient signée stipulant que le jardin partagé était un jardin éphémère, ils souhaitent être associés au processus de transformation de la parcelle. Le groupe Écologiste de Paris s'associe tout particulièrement à leur demande. Ils demandent que le travail qu'ils ont effectué soit respecté. Une réunion a eu lieu d'ailleurs la semaine dernière, en accord avec "Paris Habitat" et le maire d'arrondissement, et l'association pourra rester sur la parcelle jusqu'au 15 avril 2016.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame MOREL, je vous invite à conclure !

**Mme Joëlle MOREL**. - Voilà.

Et si le recours qu'ils ont déposé entraîne un bouleversement du calendrier, ils resteront un peu plus longtemps.

L'association demande à être associée à la création du jardin.

C'est pour cela que nous nous abstenons.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2016 DPA 6 G - Collège Lucie Faure et crèche au 38, rue des Pyrénées et 29, rue des Maraîchers (20e). Convention de servitude de tour d'échelle avec le Ministère de l'Intérieur.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous terminons cette journée par l'examen du projet DPA 6 G.

Il s'agit du collège Lucie Faure et de la crèche au 38, rue des Pyrénées et 29, rue des maraîchers.

J'invite Mme Raphaëlle PRIMET à prendre la parole.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Je serai très courte.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui arrive à point nommé. Depuis la décision de la R.A.T.P. de mettre en sous-sol son dépôt de bus de Lagny, beaucoup de choses se sont passées. Nous avons suivi avec attention la création et la réalisation du projet immobilier Garance et son acquisition par le Ministère de l'Intérieur.

Nous serons maintenant très vigilants sur la bonne marche des travaux des équipements publics que ce projet doit accueillir, à savoir une nouvelle crèche et une annexe pour le collège Lucie Faure.

Un projet architectural d'une telle ampleur, qui se pose comme un marqueur de notre ville de demain, se doit impérativement d'avoir des équipements publics en son sein pour s'intégrer harmonieusement dans le quartier où il s'installe. C'est l'idée que nous défendons invariablement, d'ailleurs pour tous les grands projets immobiliers parisiens.

Grâce à l'implication des élus du 20e, ce sera normalement chose faite en 2018 dans ce quartier de la Porte de Vincennes qui en a bien besoin.

Les retards accumulés de ce projet, pour des raisons principalement techniques, doivent maintenant être oubliés. La construction des bureaux est maintenant achevée et nous attendons désormais que la Ville veille à la réalisation dans les temps estimés de cette annexe pour le collège Lucie Faure.

C'est une vraie avancée pour le service public dans le quartier et nous nous en félicitons.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Merci.

Nous terminons bien la journée avec le vote de ce projet de délibération qui nous permet d'acter le lancement d'un chantier exemplaire à deux titres, puisqu'il lance la reconstruction de l'annexe du collège Lucie Faure, qui est sans doute l'équipement scolaire qui subit le plus de nuisances de Paris en bordure immédiate du périphérique, ainsi que la construction d'une crèche de 66 berceaux dans un des quartiers les plus déficitaires en équipement petite enfance de Paris.

Donc, ce projet de délibération illustre au mieux la priorité donnée par notre Exécutif aux quartiers populaires.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 6 G).

Mes chers collègues, la séance est suspendue pour aujourd'hui. Nous reprendrons demain matin par les dossiers de la 6e Commission et en particulier ceux d'Alexandra CORDEBARD, dont je salue la présence à cette heure tardive.

Je remercie les agents du Secrétariat du Conseil de Paris, eux aussi pour leur présence à cette heure tardive, et à demain.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 15 février 2016 à vingt-et-une heures cinquante-cinq minutes, est reprise le mardi 16 février 2016 à neuf heures, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonjour à tous. J'espère que vous allez bien.

## **Compte rendu de la 6e Commission.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous commençons nos travaux et, conformément au règlement intérieur, je vais donner la parole à Mme Annick OLIVIER, présidente de la 6e Commission.

**Mme Annick OLIVIER**. - Merci.

Après un échange sur ses horaires, la Commission quasiment au complet a entamé son ordre du jour. Tout d'abord, Marie-Christine LEMARDELEY a présenté ses projets, en particulier le projet de délibération DAE 88 qui propose un important soutien financier de la Ville de Paris à l'Institut du Patient Digital en Onco-hématologie à l'Hôpital Saint-Louis, dans le 10e arrondissement. C'est le versement d'une deuxième tranche de 3 millions après une première d'un même montant.

La Ville propose son soutien à ce projet qui présente plusieurs intérêts majeurs dans le domaine de la santé, en particulier du cancer, dans la triple optique, recherche fondamentale, formation, incubation. La Ville intervient ainsi au côté de l'A.P.-H.P. qui apporte 6 millions d'euros.

S'agissant des dossiers scolaires, Alexandra CORDEBARD a signalé différents sujets sur lesquels nous avons échangé.

Le projet de délibération DASCO 23 G portant sur la modification des secteurs de recrutement des collèges pour l'année scolaire 2016-2017, qui est le résultat d'un processus de concertation long qui a abouti à un consensus général, à une exception près. Le projet de délibération DASCO 55 qui porte sur les modalités de mise à la disposition des Centres d'Information et d'Orientation de locaux de la collectivité parisienne. Enfin, le projet de délibération DPA 1 G qui finalise l'adhésion du Département de Paris au groupement de commandes Ville - Département afin de prendre en compte 7 collèges dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de performance énergétique.

Des questions diverses ont porté sur la dotation de la cité scolaire Chaptal, le développement des classes aménagées sport. En réponse, Alexandra CORDEBARD, en lien avec Jean-François MARTINS, fera un point sur ce sujet à la commission lors d'une prochaine Commission.

A été abordée également la sécurité des écoles situées dans le secteur de l'euro 2016, et Alexandra CORDEBARD a proposé de faire une présentation synthétique de la programmation des travaux dans les collèges qui sont souvent votés de façon un peu éparpillée.

Voilà le compte rendu synthétique de notre Commission.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame OLIVIER.

### **2016 DASCO 3 - Caisse des Ecoles (8e) - Subvention (28.800 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.**

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons donc passer à l'examen du projet de délibération DASCO 3 relatif à la Caisse des écoles du 8e.

C'est M. Jean-Baptiste MENGUY qui intervient pour le groupe les Républicains, pour 5 minutes maximum, puis Mme Aurélie SOLANS, pour 5 minutes maximum.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à tous.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération pour revenir un peu sur les conditions de la réforme en cours des caisses des écoles.

Pourquoi ? Parce que ce projet de délibération touche la question des personnels et que cette question des personnels est au cœur de la réforme que la Maire de Paris a souhaité imposer aux 20 caisses des écoles avec des arguments assez peu convaincants.

Tout d'abord, je ne peux que regretter, alors que nous avons passé des heures hier à débattre sur de grands principes sur le statut de notre capitale, que contrairement à ce débat la réforme de la Caisse des écoles n'ait pas fait l'objet d'un débat préalable sur le principe même de modifier le système de la restauration des cantines parisiennes.

En effet, la gauche qui est toujours très forte pour donner des leçons sur les grands principes de démocratie a dû oublier au passage de soumettre aux Conseillers de Paris le principe, l'opportunité de réformer les caisses des écoles, alors qu'il me semble que la Ville connaît bien d'autres priorités sur lesquelles la municipalité devrait se pencher.

C'est la raison pour laquelle, alors que des travaux sont en cours, alors que dans l'intérêt des personnels, les caisses des écoles participent à ces échanges, comme nous l'avons déjà fait remarquer en réunion, les élus de mon groupe et moi-même, nous souhaitons qu'un débat soit organisé sur l'opportunité de cette réforme au Conseil de Paris, qu'avant même d'échanger des informations, des bonnes pratiques, nous puissions à tout le moins savoir si cette réforme est nécessaire et si l'Assemblée représentative que nous sommes, au nom des Parisiens, juge utile de réformer les cantines parisiennes.

J'ajoute à cela tout de même qu'enfin la justice a donné raison au bon droit et que la Ville est dans l'obligation de communiquer le rapport sur la gestion de la Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement.

C'est dire s'il y a urgence pour la municipalité à réformer. Plutôt que d'aider ponctuellement les caisses des écoles, ce que nous souhaitons parce que nous ne nions pas qu'il y ait des besoins de support sur certaines fonctions, la Ville décide au final de cacher ses faiblesses de gestion en une seule et unique réforme des 20 caisses des écoles.

Pour finir, Madame la Maire, nous l'avons déjà évoqué lors d'une réunion des maires d'arrondissement et des élus en charge des caisses des écoles à la fin de l'année 2015, vous nous avez présenté un document après avoir eu un rapport à charge de l'Inspection générale, Mme CORDEBARD l'a reconnu elle-même, la Ville, qui sait toujours très bien communiquer, a mis en place un document reprenant le projet de sa réforme. Autant dire que cela ne sert à rien de discuter au sein des groupes de travail puisque tout est déjà ficelé.

Dans le cadre de ce document, Mme CORDEBARD s'était engagée avec son cabinet à ne pas communiquer ces éléments aux parents d'élèves, les principaux concernés, évidemment.

Pas de chance, nous avons trouvé ce document sur le site de la Ville. Manifestement, la parole de l'Exécutif est à géométrie variable. Evidemment, les agents des caisses des écoles ont été informés de son contenu, qui également est à charge sur les dispositifs actuellement en cours.

Nous avons demandé, après avoir insisté pour que le document ne soit pas publié, que cette maquette puisse être revue, pour qu'au moins les 3.300 agents des caisses des écoles n'aient pas l'impression qu'ils se lèvent le matin avant tout le monde alors qu'ils subissent les transports souvent en venant de banlieues très lointaines, pour au final constater que leur travail n'est pas suffisant, pas à la hauteur et que les conditions de travail qu'ils connaissent tous les jours, selon ce document, seraient tout à fait limites dans leur intérêt.

C'est faux, Madame la Maire, évidemment, que c'est faux. Les caisses des écoles gèrent bien leurs personnels. Tout n'est pas parfait mais dire que vraiment, demain, avec la réforme tout ira beaucoup mieux, c'est vraiment mentir et c'est faire un mauvais procès à ces 3.300 agents qui travaillent durement sur ces fonctions difficiles.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Maire, les élus de mon groupe et moi-même demandons un débat organisé sur le principe de cette réforme et demandons solennellement dans l'intérêt de ces 3.300 agents et avec beaucoup d'interrogations sur leur devenir, en particulier pour les contractuels et les temps partiels, que ce document à charge soit revu rapidement pour qu'au moins la compétence, la formation - eux au moins sont formés - et l'engagement qui est le leur soit reconnu à sa juste valeur.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Aurélie SOLANS, pour 5 minutes maximum.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, déprécariser le personnel est un objectif important pour nos caisses des écoles. Ils étaient 74 % d'agents à temps non complet, employés de restauration scolaire, quand le dispositif d'accès à l'emploi titulaire a débuté.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc favorablement ce projet de délibération, tout comme nous l'avons fait depuis le début du dispositif, caisse des écoles par caisse des écoles.

Ici, pour la caisse du 8<sup>e</sup>, sur la base d'une liste de 12 agents éligibles à temps complet, il est proposé de verser une subvention pour l'accès à l'emploi titulaire des agents non-titulaires, d'un montant de 28.800 euros.

Ce projet de délibération est donc l'occasion d'un point d'étape à l'heure du lancement d'un projet de réforme de la restauration scolaire pour notre collectivité.

Quels sont les acquis de cette volonté de déprécariser ? Quel bilan en dressons-nous ?

A la lecture de l'étude sur l'organisation de la restauration scolaire du Secrétariat général d'octobre dernier, point de bilan précis sur les effets du dispositif. En revanche, nous y trouvons une présentation de cette action. Le constat est sans appel. En dépit des efforts de la collectivité parisienne, la grande majorité des agents des caisses des écoles occupe des emplois à temps non complet, sans véritable perspective de carrière.

C'est forte de ce constat que la réforme qui s'engage vise à prendre cet enjeu à bras-le-corps. Nous ne pouvons bien sûr qu'adhérer à cet objectif.

Pourtant, au nom du groupe Ecologiste de Paris, bien en amont de tout enjeu de vote, nous voulons formuler des questions et points de vigilance que suscite cette démarche de transformation de l'organisation de la restauration scolaire à Paris. Tout d'abord, sur ce fameux enjeu des ressources humaines, ensuite sur la problématique de la gouvernance et enfin sur le défi de la montée en qualité de l'alimentation et les enjeux écologiques.

Premier point, sur le constat d'une grande hétérogénéité des conditions d'emploi d'une caisse à une autre ainsi que des compétences en matière de ressources humaines insuffisantes dans certaines caisses, la réforme propose la création d'un établissement public parisien qui mettra fin à cela en centralisant cette fonction.

Parce que d'une certaine façon il y a mutualisation de cette fonction RH entre les territoires aujourd'hui autonomes, la réponse apportée est intéressante mais nous interroge quant à sa capacité à réussir mieux que le système actuel à déprécier et surtout à mettre fin au temps partiel subi. Va-t-elle être l'outil pertinent ?

Par ailleurs, les inquiétudes sont grandes sur le terrain, avec des agents dont l'avenir professionnel est incertain, car si nous avons noté l'engagement que tous seront repris par la Ville, beaucoup d'entre eux ne savent pas bien quelle sera la nature de leur travail demain. Je pense particulièrement aux personnels administratifs et techniques.

Et puis, la petite taille de la structure, il faut qu'on le garde à l'esprit, ce n'est pas que du négatif pour un employé, c'est aussi de la proximité avec sa hiérarchie, parfois plus de polyvalence de poste, en particulier en catégorie C.

Sur ce point, donc, là aussi, une vraie interrogation sur la réforme, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir et qui m'amène au point suivant : la gouvernance. Aujourd'hui, notre organisation est structurée par arrondissement. Nos caisses des écoles sont autonomes vis-à-vis de la mairie centrale qui leur verse des subventions.

La proposition de mettre fin à cette organisation par une organisation centralisée à l'échelle parisienne pose, là encore, en termes de gouvernance, beaucoup de questions. Au moment où nous réfléchissons à décentraliser, déconcentrer, voici donc un mouvement inverse. Il convient d'y regarder de près pour que la proximité qui existe aujourd'hui sur le terrain ne soit pas perdue.

Alors, bien sûr, nous entendons que sera maintenue l'élaboration des menus par arrondissement, ou encore que la production des repas n'est pas visée par la réforme. Mais quelle autonomie et quelles capacités d'initiatives en arrondissement va-t-on conserver ? Quelle place pour les acteurs locaux ? Nous accorderons une importance particulière aux réponses apportées à ces points.

Enfin, troisième et dernier point : le défi de la montée en qualité de l'alimentation que nous devons relever, avec l'objectif de 50 % d'alimentation durable. Nous partageons le constat actuel. Notre organisation peine à porter nos objectifs, avec des résultats bien trop loin du compte dans certains arrondissements. Les moyens sont souvent trop inégaux.

D'une façon générale, le groupe Ecologiste attend des réponses précises sur l'approvisionnement de proximité, l'allotissement des marchés, le recours à des structures de petite taille, les circuits courts, avec l'émergence de nouveaux marchés qui favorisent et renforcent de nouvelles filières.

Quels seront les statuts du nouvel établissement public, le contrat d'objectif avec la Ville ? Il s'agit du cœur du sujet...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - ... répondre à une vraie problématique de santé publique. Il s'agit d'une réponse au défi écologique : limiter l'impact sur l'environnement, les émissions de CO2.

Le groupe Ecologiste sera donc présent et exigeant dans ce processus de transformation de l'organisation de la restauration scolaire, avec un seul cap : améliorer la qualité des repas des enfants, et une boussole : l'enjeu économique et social.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Mes chers collègues, chère Aurélie SOLANS, cher Jean-Baptiste MENGUY, d'abord, je tiens à me féliciter de ce projet de délibération, qui permettra à 12 agents de la Caisse des écoles du 8e arrondissement de bénéficier des dispositions de la loi de 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la Fonction publique.

Monsieur MENGUY, cette fois-ci, comme d'autres, vous verrez, je ne relèverai pas le gant de la polémique ce matin.

Madame SOLANS, je voudrais vous dire combien les interrogations que vous portez sont aujourd'hui au cœur des discussions qui prévalent à la préfiguration de ce projet. Les enjeux de proximités notamment sont au centre de nos préoccupations, ainsi que celle de l'évolution du statut de nos agents.

Je m'en réjouis et je vous le disais, d'autant que certaines caisses des écoles n'ont pas à ce jour jugé opportun de s'inscrire dans cette perspective de déprécarisation pour leurs agents, soit en refusant tout simplement la déprécarisation, soit en créant, en dehors de tout cadre juridique, de nouveaux corps spécifiques à leur caisse.

Cela me permet donc de réagir très calmement aux propos de M. MENGUY pour les contester en tout point. D'abord, non, Monsieur MENGUY, la réforme du fonctionnement de la restauration scolaire n'a pas pour vocation de changer les modes de production actuels. Vous ne l'avez pas dit ce matin, mais je l'entends, de retour du 15e arrondissement, dans toute réunion où vous vous rendez.

Elle n'a pas non plus vocation à faire diminuer le nombre des agents, comme vous l'avez, dans le 15e, prétendu devant une Assemblée de directeurs d'école toute entière, encore moins à les faire diminuer de 50 %. Ce n'est absolument pas du tout dans le projet. C'est bien plutôt l'occasion de construire un projet qui permette un service égal pour l'ensemble des Parisiens, et c'est un enjeu important. Nous nous sommes engagés publiquement à tout cela, devant l'ensemble des maires d'arrondissement - vous étiez à cette réunion - et devant les organisations syndicales représentatives des personnels, ne vous en déplaie !

Ces dernières marquent d'ailleurs un intérêt fort pour cette réforme, tant elle ouvre de perspectives aux 3.300 agents concernés, en termes de mobilité, de formation - ne vantez pas trop la formation dans les caisses des écoles, Monsieur MENGUY - d'évolution de carrière ou de mobilité souhaitée.

Alors, oui, nous allons poursuivre la démarche de concertation avec l'ensemble des personnels des caisses qui, pour 19 caisses sur 20, participent activement, dont la Caisse du 15e arrondissement, d'ailleurs, aux travaux de la mission de préfiguration du Secrétariat général, et c'est un gage de réussite de cette réforme. Et vous gagneriez, Monsieur MENGUY, à sortir des postures et à renoncer à présenter le modèle de la caisse des écoles comme indépassable et à travailler avec nous à l'amélioration de la qualité des repas proposés aux petits Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 3).

## **2016 DASCO 55 - Mise à disposition de locaux aux Centres d'information et d'orientation (C.I.O.) de Paris - Convention entre la Ville de Paris et l'Etat.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien de tous les C.I.O. parisiens.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 55 relatif à la mise à disposition de locaux aux Centres d'information et d'orientation, C.I.O., de Paris, sur lequel Mme SIMONNET et l'Exécutif ont déposé les vœux référencés n<sup>os</sup> 64 et 64 bis.



La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour cinq minutes maximum...

Ce n'est pas à toi ? Normalement, c'est inscrit Anne SOUYRIS. Je lis mon papier. Ce sont les C.I.O., Anne.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Oui, pardon. Excusez-moi, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les C.I.O. sont de nouveau un sujet pour notre Conseil. Entre ce projet de délibération et le vœu proposé par Danielle SIMONNET, voici encore l'occasion d'aborder l'épineuse question de l'avenir du service public d'orientation présent sur le territoire parisien.

Il s'agit d'un enjeu fondamental, non pas pour garder à tout prix l'existant en l'état, mais parce que l'orientation et l'accompagnement des jeunes en manque d'information est un service public fondamental pour la lutte contre les inégalités sociales, contre les inégalités scolaires et aussi, plus simplement pour aider chacune et chacun à trouver sa voie, ou en tout cas à trouver plusieurs voies qui peuvent mener à l'épanouissement professionnellement parlant de chaque individu.

Suite aux nombreux échanges qui ont eu lieu dans cet hémicycle en 6e Commission ou avec Alexandra CORDEBARD et son cabinet, je crois que tous les membres du Conseil de Paris ont eu l'occasion de se saisir du sujet et de se forger une opinion sur le sujet.

Pour notre part, le groupe Ecologiste rappelle qu'il souhaite le maintien d'une présence forte du service public d'information et d'orientation sur le territoire parisien. Pour ce faire, il faut un maintien du nombre de conseillers d'orientation, psychologues dans notre Académie.

Concernant la gratuité des locaux, nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux encore une fois le maintien de cette décision pour plusieurs années scolaires, y compris les locaux qui étaient loués par la Mairie de Paris.

Suite au passage des C.I.O. sous le giron étatique, il est vrai que les moyens de Paris comme leviers d'action peuvent nous sembler bien faibles, mais n'est-ce pas le propre de la majorité des sujets relatifs à la sphère scolaire au sens large ? Car il s'agit bien là d'un service fourni aux Parisiennes et aux Parisiens, et il s'agit donc d'une mesure d'égalité en faveur des citoyennes et des citoyens qui nous ont élus pour les représenter dans ce Conseil, donc nous ne pouvons pas nous dérober.

Nous devons être force de propositions, nous devons être présents sur ce sujet aux côtés de l'Académie, et ne pas hésiter à monter au créneau lorsque cela est nécessaire. Il est du rôle de ce Conseil de tout faire pour que chaque Parisienne et que chaque Parisien ait accès à ce service public d'information et d'orientation en quantité suffisante.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

La parole est à Mme BECKER, pour cinq minutes maximum.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche approuve ce projet de délibération. Il s'inscrit dans la continuité des négociations entamées l'année précédente avec l'Education nationale sur la question des Centres d'information et d'orientation.

Le système proposé est conforme à notre engagement et notre combat commun sur ce sujet. La Ville met à disposition des locaux à titre gratuit à l'Education nationale, et cette dernière assume les charges courantes, notamment l'eau, l'électricité, le chauffage, les prestations de ménage et la maintenance des locaux. Cette répartition est pour nous la bonne. Il est normal que l'Etat prenne davantage à sa charge des équipements qui sont en principe sous sa responsabilité, une responsabilité également financière qu'il doit assumer, particulièrement lorsqu'il réduit les moyens des collectivités. Nous nous sommes engagés à soutenir l'intervention de Mme la Maire auprès de l'Education nationale dans ce but.

Le désengagement de l'Etat est un problème récurrent pour les collectivités locales et ceci, depuis de longues années. Les compétences mal transférées et les baisses régulières des dotations sont les principaux signes de cette décharge de cette responsabilité de l'Etat vers nos communes, nos départements et nos régions. Un Etat qui n'hésite pas d'ailleurs à nous donner ensuite des leçons de bonne gestion.

La seule évocation du combat que nous menons depuis des années pour le remboursement du mauvais transfert du R.S.A. au Département de Paris suffit à elle seule pour illustrer ce problème qui grève durablement notre

budget et complique notre gestion. C'est pourquoi, lorsque cela est possible, il nous faut pousser à ce que l'Etat paie pour ce qu'il doit effectivement payer. C'est le cas des Centres d'information et d'orientation.

Notre demande est légitime et juste, mais nous devons dans le même temps garantir, pour cette mission essentielle de l'orientation et pour les agents, les conditions du maintien de l'activité des C.I.O.

Nous nous sommes engagés collectivement au cours de ces derniers mois à ce que l'ensemble des C.I.O. parisiens soient maintenus à l'issue de la négociation et que l'on ne constate pas de dégradation ou de baisse dans ce service public. L'information des jeunes élèves sur leur avenir scolaire et professionnel est une mission essentielle.

Les C.I.O. assurent leur mission auprès de l'ensemble des élèves parisiens, mais aussi des jeunes non scolarisés et des adultes. Ils sont à l'origine d'un grand nombre de carrières universitaires et professionnelles et sont des acteurs primordiaux de la réinsertion.

C'est fondamentalement une mission de proximité et nous nous devons de garantir que cette passation ne soit pas synonyme de restructuration des locaux. C'est pourquoi, alors que les négociations ne sont pas encore terminées, nous renouvelons notre volonté de maintenir l'ensemble des C.I.O.

Nous voterons favorablement aussi le vœu déposé par Danielle SIMONNET qui s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

Je vais donc donner la parole à Mme Alexandra CORDEBARD puisque Mme SIMONNET n'est pas là et Mme CORDEBARD présentera le vœu de l'Exécutif.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit pour moi - et vous m'en donnez une nouvelle fois l'occasion - de rappeler l'attachement de la Ville à ce que soit maintenue sur le territoire parisien une offre publique d'orientation de qualité et dans le respect, vous l'avez dit, Madame BECKER, des prérogatives de chacun.

C'est dans cette optique que la Ville a accompagné le transfert des 11 C.I.O. départementaux à l'Etat en garantissant la poursuite de l'occupation des locaux qu'ils occupaient jusqu'à présent.

C'est d'ailleurs le sens du projet de délibération qu'il vous est proposé d'adopter ce matin, en appliquant le principe de la gratuité locative pour l'occupation des locaux de chacun des ex 11 C.I.O. départementaux, dans le cadre d'une convention avec l'Académie. Nous respectons les engagements que nous avons pris, tout simplement.

Les C.I.O. ayant été transférés à l'Etat, c'est désormais à l'Etat d'en assumer la responsabilité et de définir ses priorités. Néanmoins, nous restons naturellement, de notre côté, très vigilants à ce que cette offre d'orientation puisse couvrir les besoins de ce service public essentiel pour les jeunes Parisiens.

Je ne peux d'ailleurs que me réjouir que l'Education nationale ait fait le choix de maintenir à l'identique le nombre des conseillers d'orientation psychologues intervenant sur le territoire parisien. Ce maintien est essentiel. Il garantit la continuité du service public d'orientation à destination des jeunes à Paris auquel nous sommes tous - et nous l'avons dit à plusieurs reprises - très, très attachés.

Voilà pourquoi je demande à Mme SIMONNET qui n'est pas là, mais je lui demande symboliquement de bien vouloir retirer son vœu au profit du vœu de l'Exécutif dont vous avez pris connaissance, n'est-ce pas, et qui marque une nouvelle fois l'attachement de ce Conseil au service public d'orientation.

J'appelle également notre Assemblée à adopter le projet de délibération DASCO 55 auquel ces vœux sont rattachés.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame CORDEBARD.

Nous allons donc passer au vote non pas du vœu n° 64 qui n'a pas été présenté, mais du vœu n° 64 bis déposé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 55).

### **2016 DASCO 23 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2016-2017.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASCO 23 G relatif aux modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année 2016-2017.

Je vais donner dans l'ordre la parole à Jean-Baptiste MENGUY, Carine PETIT, Yves CONTASSOT, Danielle SIMONNET et Emmanuelle BECKER.

Chers amis, c'est pour cinq minutes maximum.

Monsieur Jean-Baptiste MENGUY ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Merci, Madame la Maire.

Nous aurions évidemment, les élus du 15<sup>e</sup> arrondissement, souhaité voter cette sectorisation et nous étions bien partis pour le faire. En effet, nous avons trouvé un accord lors de la deuxième réunion de travail effective sur les secteurs des collèges du 15<sup>e</sup> arrondissement que nous avons tenue en mairie d'arrondissement avec le Rectorat, les représentants de votre cabinet, Madame CORDEBARD, les principaux des collèges du 15<sup>e</sup> arrondissement et les parents d'élèves.

Nous avons trouvé un accord pour faire un certain nombre de mouvements tout à fait pertinents et utiles pour les élèves comme pour la communauté éducative. Et puis, nous avons appris malheureusement, quelques jours plus tard, qu'une décision du 14<sup>e</sup> arrondissement, lors d'une réunion pour cet arrondissement, impactait la sectorisation du 15<sup>e</sup> arrondissement. Contrairement à ce que Mme CORDEBARD affirme, cela impactera sur plusieurs rentrées scolaires.

Il s'agit, en effet, de re-flécher huit élèves - vous me direz c'est peu, mais cela a beaucoup d'importance dans le quartier concerné -, qui sont sur un secteur d'éducation prioritaire à Brancion, du collège François Villon vers le collège Modigliani.

Le problème est que sur le fond, c'est une mauvaise décision parce que c'est un secteur très fragile, parce que le collège Modigliani n'est pas en éducation prioritaire - je pense qu'à terme, il le deviendra - et parce que ce mouvement a impacté d'autres mouvements avec la remontée d'élèves vers le collège de Staël qui est également un collège dans un secteur très fragile.

Nous ne pouvons pas l'accepter. Nous ne pouvons pas l'accepter parce que ce n'est pas accompagné de décisions pour aider ces deux établissements. Le collège de Staël connaît un certain nombre de difficultés, notamment avec les personnels non-enseignants.

Il manque des personnels pour gérer toutes les contraintes et les problèmes que la principale peut rencontrer actuellement et le Département de Paris n'est pas très diligent dans l'aide à ce collège.

Le second aspect sur le fond, c'est que nous savons très bien la position de la communauté scolaire de François Villon et des parents d'élèves, c'est qu'à terme, tous les élèves de Brancion retrouvent leur arrondissement et retournent au collège Modigliani.

Lorsque l'Exécutif nous explique que ce ne sont que huit élèves et qu'il n'y aura pas de suite les années précédentes, c'est impossible parce qu'évidemment, chaque année, la communauté de François Villon va remonter au créneau et évidemment, à terme, tous les élèves qui étaient sur François Villon seront re-fléchés vers Modigliani.

Or, je le répète, et le maire du 15e arrondissement l'a dit à plusieurs reprises, comme Jean-François LAMOUR, ce secteur est particulièrement fragile pour de nombreuses raisons sociologiques comme des décisions de l'Exécutif et il ne pourra pas faire face à de telles décisions chaque année. C'est donc une mauvaise décision.

Sur la forme, franchement, c'est plutôt décevant de la part de Mme CORDEBARD et de son cabinet. Nous avons acté devant les principaux de collèges un certain nombre de mesures. Il n'y avait pas de raison - je vous le dis, c'est même une question de politesse - que des décisions impactant l'arrondissement soient prises hors de cette instance, hors de cette enceinte, qui était la réunion du 15e arrondissement.

Que ce sujet soit abordé lors de la réunion du 14e arrondissement, Madame CORDEBARD, je le comprends. Cela ne me pose aucun problème. Néanmoins, la moindre des choses eut été que nous fassions une réunion commune pour parler de ce sujet particulièrement délicat.

Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, aussi avec les principaux des deux établissements. Franchement, la façon de faire est vraiment regrettable. C'est une fuite en avant que nous ne pouvons accepter parce que cela va impacter le quartier et le collège Modigliani. Ce genre de fuite en avant, comme un troupeau d'antilopes qui a peur de se faire croquer par les léopards, franchement, on s'en passerait bien. Le 15e arrondissement n'est pas une jungle.

Pour ces raisons - et nous le regrettons -, les élus du 15e arrondissement voteront contre la sectorisation et ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La vraie question, c'est : qui fait l'antilope et qui fait le léopard ?

### **Souhais de bienvenue.**

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - J'en profite pour saluer des lycéens du lycée Hector Guimard du 19e arrondissement.

Bonjour à tous. Je vous remercie de votre présence.

### **2016 DASCO 23 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2016-2017. (Suite).**

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Je vais maintenant donner la parole à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes maximum.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération qui nous est soumis concerne des modifications de sectorisation proposées pour la rentrée de septembre 2016 pour les collèges. Ce projet de délibération précise les objectifs à atteindre et les critères retenus pour modifier les secteurs actuels. Ce projet de délibération appelle de notre part des remarques de forme et de fond.

Sur la forme, nous ne pouvons que nous étonner que les Conseils d'arrondissement n'aient pas été saisis de ce projet, pas même informés.

Vous écrivez qu'il y a eu concertation avec les mairies d'arrondissement. Ne s'agit-il pas plutôt des maires d'arrondissement ? Ce qui, vous en conviendrez, n'est pas tout à fait la même chose. Vous me répondrez probablement que s'agissant d'une compétence départementale, il n'y a pas d'obligation de saisine des Conseils d'arrondissement.

Nous avons voté hier matin même un vœu souhaitant la fusion Ville/Département. Certes, l'obligation de saisine des arrondissements devra attendre l'évolution législative, mais qui vous empêche d'anticiper afin de rendre plus crédible l'argument selon lequel les citoyens ne comprennent pas le découpage actuel ?

Demander aux maires d'arrondissement de se saisir d'un projet, vous savez le faire et vous l'avez fait à propos de l'évolution du statut de Paris, pourtant hors du champ de compétences des Conseils d'arrondissement.

Par ailleurs, répondre aux parents, venus en délégation à la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement, que leurs enfants, je cite, "survivront" à ce changement, en dit long sur la prise en considération des attentes des parents. Je tiens à rappeler qu'à ce jour une pétition dans le 13<sup>e</sup> arrondissement a déjà été signée par plusieurs centaines de familles.

Sur le fond maintenant, nous avons noté de réelles contradictions entre vos intentions déclarées et la réalité dans certains lieux. Je veux ainsi souligner l'incompréhension, en ce qui concerne une partie du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Depuis des années, une partie des enfants habitant dans le Nord de cet arrondissement entrent au collège Queneau, situé de l'autre côté du boulevard Saint-Marcel, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Cela ne semblait poser de problème à personne, sauf depuis cette année. Pourquoi ce changement soudain ? Pour deux raisons, nous dit-t-on, tout autant inacceptables l'une que l'autre.

La première tient au fait que, dans le périmètre qui est du ressort du collège Queneau, se trouve "une cité" au profil social assez différent du reste du quartier et donc du 5<sup>e</sup> arrondissement. Manifestement, je ne parle pas pour vous, il s'agit d'homogénéiser la population de Queneau et de renvoyer ailleurs les élèves les moins fortunés.

La seconde provient d'une autre décision de l'année 2015 visant le secteur du fameux collège Henri IV, pour des raisons inavouables publiquement, mais qui tiennent à la réputation de ce collège : il faut privilégier les fausses domiciliations et les dérogations, avec comme conséquence que les élèves du Sud de l'arrondissement, du 5<sup>e</sup>, ne pouvant plus aller à Henri IV, sont maintenant orientés vers Queneau qui lui-même chasse cette année les élèves du 13<sup>e</sup>. On est donc bien loin de la mixité recherchée.

Les conséquences sont connues. À Rodin, qui devra accueillir les élèves chassés de Queneau, les effectifs par classe en 6<sup>e</sup> vont passer de 25 à 32 élèves par classe, démontrant ainsi que tout alignement s'effectue par le bas, alors qu'en matière d'éducation, on le sait, c'est le contraire qu'il faut faire.

Une étude récente a d'ailleurs mis en évidence que la France consacre 20 % de moins que ses voisins européens en matière d'éducation, ce qui se traduit par un niveau d'échec scolaire anormalement élevé. Alors pourquoi poursuivre dans la même direction ?

"Je créerai, en cinq ans, 60.000 postes supplémentaires dans l'éducation", disait un candidat à l'élection présidentielle en 2012. En septembre 2015, une fois élu, il a fait cette déclaration, que je reprends en conclusion : "Quand l'école recule, c'est la République qui est atteinte. Lorsque l'école est faible, ce sont les plus fragiles qui sont les plus vulnérables et les plus menacés".

Madame la Maire, pour une fois, soyons ensemble d'accord avec le Président de la République.

Vous comprendrez que nous ne pouvons voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, petit aparté, quand on est non-inscrite, il n'est pas toujours si simple de suivre l'ordre du jour de nos séances, et donc je vous prie déjà d'excuser mon absence lorsque le vœu concernant les Centres d'information et d'orientation a été soumis à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Je vais donc profiter de cette intervention pour vous parler des Centres d'information et d'orientation, parce que les sujets sont liés, mes chers collègues. Parce que quand on organise une carte de l'offre de formation, des établissements scolaires et de leurs dotations horaires globales, c'est aussi lié évidemment au rôle déterminant que jouent les Centres d'information et d'orientation.

Ces Centres d'information et d'orientation, comme vous le savez, c'est onze Centres d'information et d'orientation sur la Capitale, étaient rattachés au Département. De manière unilatérale, l'Exécutif municipal a décidé de transférer la compétence de ces onze Centres d'information et d'orientation au Ministère de l'Education nationale, et donc au Rectorat de Paris. De façon unilatérale, sans prévenir, sans informer, sans garantir et s'assurer que ces onze Centres d'information et d'orientation seraient repris par le Ministère de l'Education nationale. Et dans un contexte où l'Exécutif municipal ne pouvait pas ignorer que, dans toute la France, le Ministère ne cesse, ces dernières années, de supprimer un à un ces Centres d'information et d'orientation.

Or, la question du droit au conseil, à l'information et à l'orientation est un droit essentiel. Le rôle des conseillers d'orientation psychologues est déterminant. C'est permettre à chaque jeune scolarisé ou déscolarisé de pouvoir exercer sa liberté dans un système de contraintes, de pouvoir faire ses choix, en s'émancipant justement de

l'ensemble des déterminismes, sexués, sociaux, scolaires, de pouvoir reconstruire une estime de soi positive pour avoir un rapport aux apprentissages qui permette de pouvoir se construire positivement.

Et c'est une conception émancipatrice de l'école, forcément attachée, très forte. Pour toutes celles et ceux qui se sentent républicains au fond de leur âme et qui sont pour ce projet émancipateur, eh bien, le rôle de ce service public est essentiel.

Les C.I.O., complémentaires à l'intervention des conseillers d'orientation psychologues en établissement scolaire, permettent en outre de garantir l'indépendance des conseillers d'orientation psychologues par rapport aux pressions des chefs d'établissement et du système orientateur.

Non, un conseiller d'orientation n'oriente pas, il permet au jeune de pouvoir exercer sa liberté dans le système de contraintes. Et donc c'est déterminant.

Et dans les C.I.O., ceux qui viennent, ce sont qui ? Eh bien, ce sont les jeunes primo-arrivants, par exemple, ce sont les jeunes en situation de décrochage scolaire. Décrochage scolaire, une question qui revient souvent dans cette Assemblée parce que c'est une préoccupation de la Ville. Ce sont aussi les jeunes et les familles qui sont en conflit avec l'établissement scolaire et qui ont besoin d'avoir ce conseil, ce travail dans un lieu plus neutre que l'établissement scolaire.

Mais ce sont aussi, par exemple, des élèves scolarisés dans le privé et qui finalement veulent rejoindre le public et s'orienter, et qui viennent dans le Centre d'information et d'orientation. C'est tout cela.

Et finalement, avec ce transfert de compétences qui n'a pas été suivi, le Rectorat ni plus ni moins a décidé d'une autre carte. Et là, je voudrais m'adresser aux maires d'arrondissement. Hélas, ils ne sont pas tous ici présents dans la salle ! Je voudrais parler aux maires d'arrondissement parce que, sur les onze C.I.O., on se retrouve avec cinq qui vont fermer. De 14 C.I.O. sur la Capitale, on arrivera à 7 C.I.O. sur la Capitale. On divise par deux ce service public. On divise par deux le service public ! Et si vous ne bougez pas, vous serez complices et responsables de cette casse du service public !

Aujourd'hui, le Rectorat a décidé que c'était comme cela et pas autrement. Dans le vœu que vous avez fait adopter, vous prétendez que vous allez continuer la bataille. J'espère que vous avez raison. Et le mois prochain, je viendrai à l'attaque. Je reviendrai chaque mois à l'attaque tant que je n'aurai pas la réponse, parce que pas un seul Centre d'information et d'orientation ne doit fermer dans la Capitale. Vous avez déjà sauvé le 19e, alors vous pouvez voir le positif, mais vous pouvez dire aussi que vous avez condamné tous les autres.

Alors j'appelle les maires à se bouger. Notamment le maire du 18e. Déterminant, le maire du 18e, parce que au vu de la sociologie scolaire, les élèves du 18e ont bien besoin d'un Centre d'information et d'orientation, et ce n'est pas vrai qu'ils pourront se déplacer dans le 17e parce que, dans ces cas-là, les jeunes qui sont les plus fragiles, ce ne sont pas eux qui traversent un autre arrondissement pour aller s'informer et s'orienter.

Mais j'appelle aussi les maires du 11e et du 12e, parce que vous croyez vraiment que les jeunes scolarisés en situation difficile, dans les 11e et 12e arrondissements vont aller...

Eh bien, très bien !

Vous croyez vraiment qu'ils vont aller dans le C.I.O. du 20e ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, il va falloir conclure !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, il va falloir conclure !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Oui, absolument !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mais il va falloir aussi que vous, vous arriviez à conclure positivement. Vous tenez les rênes ! Politiquement, votre parti est au Gouvernement et à la tête du Département, donc vous avez les moyens, surtout que les sommes en jeu sont totalement dérisoires.

Rendez-vous le mois prochain pour cette bataille.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est donc à Mme Emmanuelle BECKER, pour 5 minutes au maximum.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Je vais revenir sur le projet de délibération qui concerne la carte scolaire des collèges.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera favorablement à la nouvelle carte scolaire prévue pour l'année 2016-2017. Les objectifs affichés, notamment en termes de meilleure mixité sociale, sont ambitieux.

Nous serons bien entendu vigilants aux différents retours de la communauté éducative à son encontre, et nous renouvelons notre remarque sur les dérogations à la carte scolaire qui sont encore trop importantes.

Au vu des remontées que nous avons, nous pouvons aussi nous interroger sur les méthodes de la concertation que la Ville de Paris peut mettre en œuvre pour informer l'ensemble des parents concernant cette nouvelle carte scolaire.

Nous n'avons pas de sujet d'opposition à la répartition des effectifs dans les collèges. En revanche, nous contestons toujours la réforme du collège mise en place par le Gouvernement.

La visée d'une plus grande autonomie des chefs d'établissement, notamment vis-à-vis du choix d'une partie des cours et de certaines matières, est pour nous une rupture dans l'école républicaine et l'aggravation des inégalités en brisant le socle commun. Nous sommes contre l'individualisation des parcours et l'importation d'une culture managériale dans les établissements que cette réforme implique.

Plus que de bricoler avec les horaires des élèves et de créer un parcours scolaire à la carte en fonction des territoires, c'est bel et bien de moyens dont nos collèges ont besoin. Au niveau national, les postes supprimés par la droite n'ont toujours pas été recréés, les classes sont surchargées, les professeurs absents ne sont pas remplacés.

Le collège n'est pas exempt des politiques de réduction des dépenses publiques et des aménagements pour pallier ces manques. Le problème est que ces aménagements, sous couvert d'une vision nouvelle pour l'éducation, accroissent les inégalités territoriales. Pire, ils les justifient en les faisant passer pour des choix d'établissement.

Il faut plus que jamais un cadrage national fort des enseignements et des moyens correspondant aux besoins pour permettre la réussite de tous. Les savoirs théoriques indispensables à l'éducation de ceux qui seront les futurs citoyens de notre pays nécessitent un temps long pour assimiler les savoirs.

Nous soutenons bien entendu les syndicats qui protestent contre la mise en place de cette réforme. Nous militons toujours pour des moyens permettant de rétablir les heures de cours perdues au fil des différentes réformes des dernières années et la garantie d'un programme et des répartitions horaires communes à tous les collèges.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci pour vos interventions, mes chers collègues. Plusieurs d'entre elles n'avaient pas, même indirectement, trait au propos qui nous réunit.

Je vais donc répondre sur cette nouvelle définition des périmètres des établissements maintenant. D'abord, pour peut-être défendre un peu ardemment, Monsieur CONTASSOT, Madame BECKER, le processus de concertation qui a eu lieu. Je comprends que quelques-unes des remontées ne vous en donnent pas l'exacte mesure. Mais cette concertation est l'une des plus exemplaires que j'ai jamais vues dans un exercice municipal qui consiste, en plusieurs étapes, à réunir l'ensemble des composantes de la communauté éducative. Les maires d'arrondissement, mais aussi leurs adjoints sectoriels, naturellement, prennent toute leur part à la discussion et à l'élaboration lente, sur plusieurs mois, à l'occasion de nombreuses réunions, de ces périmètres.

C'est d'ailleurs très important, et c'est pour cela que nous avons pu trouver un consensus sur l'essentiel des 46 modifications proposées aujourd'hui qui concernent 10 arrondissements. Je vous laisse mesurer l'ampleur du travail que cela implique.

Il est vrai, M. MENGUY vient de le rappeler, qu'un mouvement a été contesté. Il s'agit en fait du transfert, et il l'a dit lui-même, de seulement 8 élèves du collège François-Villon vers le collège Modigliani. En toute franchise, je ne comprends pas la mairie du 15e. Je suis sûre que ces 8 élèves ne peuvent pas, à eux seuls, bouleverser la sociologie de tout un établissement et je suis certaine du professionnalisme de l'établissement et de sa capacité à les accueillir. Par ailleurs, je ne connais pas ces élèves individuellement. J'imagine qu'ils ne bouleverseront pas tout l'établissement par leur seule existence, les pauvres.

Comme me le disait très justement Carine PETIT, puisque vous abordez la question du 14e, ce mouvement permet entre autres de mettre en cohérence la totalité du secteur de l'école Olivier de Serres avec celui du collège Modigliani et permet, en facilitant la liaison CM2, 6e, d'améliorer le suivi des élèves, ce qui est votre priorité, Monsieur MENGUY, comme la mienne, lors de leur passage au collège.

Le projet que je vous soumetts est, par conséquent, j'en suis intimement convaincue, équilibré. Il propose un bon compromis entre la demande des parents et de la communauté éducative en général et des mairies d'arrondissement. Pour ce qui est du cas particulier que j'évoquais, ce compromis est même très équilibré entre la demande des parents du 15e et celle de la mairie du 15e.

Je souhaite dire à Yves CONTASSOT que je partage ses remarques quant à une participation active des arrondissements dans le processus de décision. Je m'y efforce. Je suis pour ma part très favorable, même si ce n'est pas l'objet du présent projet de délibération, à ce que les projets de délibérations soient débattus en Conseil d'arrondissement. Je souhaite véritablement que les arrondissements se saisissent de la question du collège. Cela me paraît totalement primordial. La réforme du statut de Paris devrait le permettre et l'encourager.

Un mot enfin, pour conclure, de l'expérimentation lancée par le Ministère de l'Education nationale, puisque la mixité est au centre de nos préoccupations. Nous avons souhaité nous y inscrire. Ce projet repose sur deux volets : la mise à disposition d'outils par l'Académie, d'outils performants qui permettront de mesurer l'impact précis des mouvements de sectorisation sur la mixité des établissements, avec des critères très affinés, et éventuellement, si nous jugeons cela nécessaire, avec les communautés scolaires, la création de secteurs communs pour certains collèges qui permettront de favoriser encore davantage la mixité à l'intérieur de ces établissements.

Je souhaite également vous dire que, compte tenu de l'ampleur de cette nouvelle tâche, je veux que les communautés éducatives et les élus y soient très largement associés. C'est à l'issue d'un processus de concertation important que nous pourrions arriver à faire ce travail et ceux qui m'ont déjà fait part de leur intérêt et de leur souhait de s'engager seront naturellement invités à travailler dans cette direction.

Je vous remercie, chers collègues, et je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 23 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASCO 23 G).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au cours municipal pour adulte de préparation au BTS électrotechnique.**

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 65, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif aux cours municipaux pour adultes de préparation au BTS électrotechnique.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

C'est Emmanuelle BECKER, pour deux minutes.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet que l'on a déjà eu l'occasion de traiter en Conseil de Paris qui concerne un BTS électrotechnique dans le 19e au lycée Diderot. Lors de la réforme de la carte des formations municipales, un choix a été fait de supprimer cette classe de BTS électrotechnique, en jugeant que cela ne correspondait pas à beaucoup d'élèves, à peu près 6 élèves.

Force est de constater aujourd'hui que la communauté éducative demande que cette classe soit maintenue. Notre vœu, je ne serai pas très longue, vise au rétablissement de cette classe de préparation au BTS



électrotechnique au lycée Diderot, et qu'au budget supplémentaire 2016, la Ville de Paris octroie une augmentation supplémentaire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci pour votre concision.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Je vais essayer d'être tout aussi concise.

D'abord, redire mon attachement et celui de l'Exécutif aux cours municipaux pour adultes qui permettent chaque année à près de 30.000 Parisiens de bénéficier d'une formation de qualité, dont certaines sont diplômantes, et à un prix naturellement très abordable.

Je voudrais aussi rappeler notre volonté, c'est le sens de la réforme que nous avons adoptée en juin dernier, d'orienter ce dispositif vers ceux d'entre nous qui, au chômage ou en situation de précarité, souhaitent se former à un nouveau métier pour retrouver un emploi. L'investissement que cela représente pour la collectivité est assumé ; il doit cependant être adapté chaque année pour répondre au mieux à la vie des auditeurs et aux exigences du marché du travail.

Le cas du BTS électrotechnique du lycée Diderot en est un exemple. Nous avons constaté que l'organisation de cette formation en cours du soir et sur deux années ne permettait pas à suffisamment des candidats qui en bénéficiaient d'aller jusqu'à l'obtention de leur diplôme et c'est bien là notre objectif, bien entendu.

Ainsi, sur près de 50 candidats admis en première année, seuls 9 ont finalement achevé leur formation. La qualité d'enseignement n'est pas en cause naturellement, mais nous devons emmener le maximum de candidats jusqu'au diplôme. C'est véritablement ce qui nous anime.

Ainsi, je vous propose à ce stade de retirer votre vœu qui, par son incidence budgétaire, relève plutôt de la discussion globale sur le budget supplémentaire et cela nous laissera le temps d'élaborer, en concertation avec vous, la nouvelle carte des formations pour la rentrée prochaine.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame CORDEBARD.

Madame BECKER, le vœu est retiré ?

Très bien, je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux écoles du quartier de la Chapelle (18e).**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n<sup>os</sup> 66 et 66 bis, déposés par le groupe Communiste - Front de Gauche et l'Exécutif, ont trait aux écoles du quartier de la Chapelle dans le 18e.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour deux minutes maximum.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je ne peux m'empêcher de situer ce vœu dans le contexte de ce que "le Parisien", dans son édition du 2 février, a titré dans un article "Gangsta rap en culottes courtes", faisant allusion à un clip de rap qui circule sur les réseaux sociaux, mettant en scène des collégiens mineurs du quartier de la Porte de la Chapelle, et dans lequel une bonne partie des figurants sont scolarisés au collège Daniel Mayer dans le 18e.

Bien sûr, il s'agit de collégiens et notre vœu concerne le primaire, mais affaiblir les écoles dans leur mission d'éducation par la fermeture de classes ne favorise-t-il pas ce processus de manque de repères et le risque d'enfants laissés en quelque sorte à la dérive ?

Elue du 18e, je suis plus sensible et interpellée par les familles de mon arrondissement, qui m'ont alertée, tant sur des écoles maternelles qu'élémentaires, mais ce que je peux dire sur cet arrondissement est vrai aussi pour beaucoup d'autres arrondissements. Dans ces quartiers, l'école est le service public de proximité le plus fondateur de notre pacte social, de l'intégration sociale et de la transmission des valeurs de la République.

Supprimer des classes, c'est en surcharger d'autres et par là, rendre plus difficile la fonction de l'école et le métier d'enseignant. On ne peut pas gérer l'école avec des règles comptables et statistiques : celles du nombre d'enfants. Ne prendre que ce critère pour supprimer des classes, c'est générer non pas un cercle vertueux, mais au contraire une spirale infernale : suppression de classes à cause du nombre d'élèves, dégradation des conditions d'enseignement, accélération due aux départs vers le privé. Arrêtons et redonnons à l'école les moyens de sa mission.

Au-delà de certaines mesures prises par l'Académie, comme le dispositif "plus de maîtres que de classes" et la brigade de remplacement, que nous pouvons approuver, mais jamais comme substitut ou remplacement de fermetures de classes.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure !

**Mme Danièle PREMEL**. - C'est pour toutes ces raisons que le groupe Communiste - Front de Gauche émet le vœu que la Maire de Paris demande au Gouvernement de prévoir une augmentation du budget du Rectorat de Paris, afin que ce dernier revienne sur sa proposition de supprimer des classes...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame PREMEL. On en a compris la substantifique moelle.

Et d'ailleurs, Alexandra CORDEBARD va vous répondre.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Je vais essayer de faire très vite, mais c'est vrai que le sujet, en deux minutes, n'est pas simple à traiter.

Le vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche et celui déposé par l'Exécutif et les élus de la majorité municipale donnent l'occasion de faire un point très rapide sur la carte scolaire de la rentrée 2016, à discuter lors du C.D.E.N. qui aura lieu jeudi prochain sur la base de propositions faites aux arrondissements par l'Académie de Paris.

Quelques éléments de contexte : d'abord, la poursuite de la baisse du nombre d'élèves entrant à l'école maternelle à Paris en septembre prochain. Cette baisse est aujourd'hui évaluée à environ 2.000 élèves, conjointement par l'Académie et par la Ville, équivalente à celle constatée l'année dernière.

Deuxième élément de contexte : le maintien à l'identique de la dotation de postes pour l'Académie de Paris pour la rentrée. Autrement dit, les écoles ne perdent aucun poste, il faut le dire, alors que l'année dernière, c'étaient 29 postes qui étaient perdus et supprimés.

C'est dans ce cadre que va être discutée la carte scolaire et, en tant que représentante de la Maire de Paris au C.D.E.N. avec d'autres de mes collègues, je serai naturellement particulièrement vigilante à ce que les moyens alloués correspondent aux besoins des écoles parisiennes. Vous pouvez compter sur moi.

Tout d'abord, plusieurs fermetures ont été annoncées. Nous devons être attentifs à ce que ces fermetures n'aient pas pour conséquence des taux d'encadrement trop élevés et qu'elles ne fragilisent pas les dynamiques pédagogiques engagées. J'y veillerai avec vous, mes chers collègues. Un certain nombre de fermetures, d'ailleurs, ont déjà été revues, notamment celle d'une classe à l'école de la rue de la Guadeloupe dans le 18e, qui a été annulée lors du dernier C.T. académique.

Par ailleurs, les fermetures qui seront proposées seront toutes compensées et permettront des ouvertures de classes dans les quartiers où les effectifs le nécessitent et sont en forte augmentation. Il faut l'avoir en perspective...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Je vais me dépêcher. Il faut avoir en perspective le renforcement des dispositifs gouvernementaux, notamment la progression de la scolarisation des moins de 3 ans.

Je vous propose donc de porter avec vous cette exigence au prochain C.D.E.N. et je demanderai au groupe Communiste - Front de Gauche de bien vouloir retirer son vœu au profit de celui de l'Exécutif, en résumant fortement mon propos.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - C'est le charme des deux minutes.

Le vœu est retiré, Madame PREMEL ?

**Mme Danièle PREMEL.** - Nous retirons notre vœu, mais nous insistons beaucoup et nous suivrons attentivement pour la fermeture de certaines classes.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 25).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travaux de la cantine de l'école Dorléac (18e).**

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 67, déposé par le groupe les Républicains, est relatif aux travaux de la cantine de l'école Dorléac, dans le 18e arrondissement.

Je donne la parole à M. HONORÉ, pour deux minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ.** - Oui, Madame la Maire, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandons que des travaux soient effectués le plus rapidement possible à l'école Dorléac pour améliorer le fonctionnement de la cantine. En effet, plusieurs lettres ont été adressées à la Maire de Paris et des pétitions ont été signées, parce que les parents d'élèves relèvent qu'il y a des dysfonctionnements dans le fonctionnement de cette cantine, que des problèmes d'hygiène dus au mauvais fonctionnement des équipements peuvent se poser, en particulier le lave-vaisselle qui fonctionne mal, des tuyaux sont rouillés, des plaques de plafond sont remplies de graisse.

Bref, je rejoins ce que disaient certains de mes collègues : en effet, tout ne va pas bien dans les écoles de la Ville de Paris, en particulier dans le 18e arrondissement, et les parents d'élèves, plus particulièrement de l'école Dorléac, aimeraient que leurs enfants puissent fréquenter les écoles et la cantine dans de meilleures conditions.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Merci, mes chers collègues. Merci, Monsieur HONORÉ.

Je tenais à vous indiquer, pour répondre à votre interpellation précise, que les problèmes signalés à l'école Françoise Dorléac sont bien identifiés par les services municipaux. Ils concernent, en effet, bien le système d'extraction de l'air de la cuisine, et s'ils sont certes source de désagréments, ces pannes ne mettent pas en cause la sécurité des enfants et des adultes présents dans cette école. Cela me paraît important de vous le signaler.

Néanmoins, je souhaite vous indiquer que la DASCO a diligenté pendant les vacances de Noël une intervention de nettoyage approfondi des faux-plafonds, qui répond partiellement à votre interpellation, et également à vous informer que des travaux de pose d'un nouvel extracteur seront réalisés pendant les vacances de printemps, je le souhaite, ou au plus tard, compte tenu des grosses programmations de sécurité que nous avons à faire, durant les vacances d'été, en fonction des besoins d'organisation et de continuité du service, notamment de restauration. Vous conviendrez que c'est prioritaire.

Voilà pourquoi, à la faveur de ces explications, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que cette proposition vous agréée, Monsieur HONORÉ ?

**M. Christian HONORÉ.** - Si les parents peuvent avoir la certitude que les travaux qui vont améliorer l'hygiène de la cantine seront effectués, et c'est uniquement cela qui nous intéresse, c'est-à-dire, le bien des enfants, et donc, rassurer les parents, je prends note de ce que vous avez dit.

Je retire donc mon vœu, mais nous serons vigilants, et surtout, les parents seront vigilants pour que ces travaux soient effectués.

Je retire mon vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur HONORÉ.

Nous retirons donc le vœu.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réfectoire du collège Condorcet (18e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 68, déposé par le groupe les Républicains, est relatif au réfectoire du collège Condorcet.

C'est Mme LECUYER qui le présente, en deux minutes maximum.

**Mme Catherine LECUYER**. - Madame la Maire, chers collègues, des travaux de désamiantage et de mise aux normes du réfectoire du collège Condorcet sont programmés. Ces travaux commenceront en juin et se poursuivront jusqu'en décembre 2016 au moins, et ils sont programmés depuis déjà des mois. C'est donc avec stupéfaction que lors du Conseil d'administration de Condorcet le 19 janvier dernier, les associations de parents d'élèves et les élus présents ont appris, quasiment par hasard, qu'aucune solution n'était proposée pour accueillir les élèves demi-pensionnaires pendant toute la durée des travaux, la raison invoquée étant l'impossibilité de trouver un endroit disponible à proximité.

Pour mémoire, le collège Condorcet est le deuxième plus gros collège parisien, avec plus de 800 élèves, dont 700 rationnaires. La situation est donc grave et vous met face à vos responsabilités. Comment imaginer une seconde laisser ces enfants, et en particulier les 200 petits "sixième" qui feront leur rentrée en septembre, dont les deux parents travaillent pour la plupart, livrés à eux-mêmes ? Comment envisager, en période d'état d'urgence, de ne pas assurer la sécurité de ces petits Parisiens qui ne peuvent rentrer chez eux à l'heure du déjeuner ?

Madame la Maire, à moins de 400 mètres de là se trouve une solution. En effet, la Ville de Paris a racheté à l'Etat, en juin dernier, les locaux de l'ex-I.N.P.I., 26 bis rue de Saint-Pétersbourg, en vue de les transformer en logements sociaux. Les travaux n'ont pas commencé, puisqu'ils sont annoncés pour janvier 2017.

En attendant, les locaux sont gérés par l'association "Aurore" et accueillent à la fois un centre d'hébergement d'urgence et un espace de plus de 600 mètres carrés privatisables, dicit le site de l'archipel, par des agences, des entreprises, des associations et des particuliers, afin d'organiser, je cite toujours, tous types d'événements, réunions créatives, cocktails, spectacles et autres événements culturels. Ces locaux accueillent aussi l'espace restauration qui, pendant des années, a été utilisé par les salariés de l'I.N.P.I.

Alors, Madame la Maire, nous vous demandons, avec le conseil d'arrondissement du 8e qui a voté ce vœu, d'assumer vos prérogatives départementales et d'intervenir rapidement afin de mettre à disposition des demi-pensionnaires du collège Condorcet ces locaux, ou à défaut, mettons-nous autour d'une table...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame LECUYER !

**Mme Catherine LECUYER**. - Je vais bientôt terminer. Avec les élus du 9e arrondissement, qui s'associent à ce vœu, puisque je vous rappelle que les deux tiers des élèves sont domiciliés dans le 9e, afin de trouver une solution constructive dans le 8e arrondissement ou dans le 9e.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Chère Madame LECUYER, vous imaginez bien que nous n'avons pas attendu votre vœu pour nous saisir de cette question. Vous le savez, d'ailleurs.

Les services de la DASCO étudient actuellement toutes les pistes qui doivent permettre d'accueillir les élèves dans un espace de restauration digne de ce nom durant la période des 4 mois, pendant laquelle le service de restauration de Condorcet sera fermé pour travaux.

La DASCO ne s'est pas limitée à une seule piste dans ses recherches, et fidèle à mon habitude, j'ai souhaité que les mairies d'arrondissement et que la mairie du 8e notamment soient associées dans cette recherche, ne vous en déplaie.

Pour revenir rapidement sur les anciens locaux de l'I.N.P.I., je vous confirme qu'il n'est pas possible d'y accueillir un espace de restauration, pour des raisons techniques. Le réseau électrique conçu pour un usage de bureau ne le permet pas, pas plus que le système d'alimentation en eau. Vous ne voudriez pas que nous mettions les enfants en danger, j'imagine. L'association "Aurore" y a effectivement aménagé un espace cafétéria avec quelques fours à micro-ondes mais cela ne correspond absolument pas à un système de restauration scolaire accueillant 600 élèves, vous en conviendrez avec moi.

Nous continuons donc à chercher des solutions avec le proviseur, qui organisera prochainement - c'est prévu, vous le voyez - une réunion avec la mairie du 8e à laquelle les services municipaux participeront naturellement.

J'ai également demandé à la DASCO de se rapprocher de nouveau de la Région pour voir si nous pouvons trouver des solutions dans les locaux de certains grands groupes scolaires qui sont aux alentours.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu qui n'apporte aucune solution. Permettez-moi, Madame LECUYER, un conseil pour conclure : votre action gagnerait en efficacité en vous associant davantage à la recherche de solutions plutôt que de ressasser votre désaccord sur la transformation de l'I.N.P.I. en logements sociaux.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2016 DAE 88 - Institut du Patient Digital en Onco-hématologie à l'hôpital Saint-Louis (10e) - Subvention (3.000.000 euros) et convention corrélative avec l'Université Paris Diderot.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAE 88 relatif à l'Institut du Patient Digital en Onco-hématologie à l'hôpital Saint-Louis. C'est une subvention de 3 millions d'euros et la convention corrélative avec l'Université Paris Diderot.

Je vais donner la parole à Mme Dominique STOPPA-LYONNET, pour 5 minutes maximum, puis à Mme Karen TAÏEB, pour 5 minutes maximum.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Madame la Maire, mes chers collègues, je me réjouis du projet de délibération 2016 DAE 88 concernant la contribution de la Ville de Paris à la création de l'Institut du Patient Digital en onco-hématologie à l'hôpital Saint-Louis.

On ne peut que se réjouir de l'engagement de la Ville et de l'A.P.-H.P. au développement de la médecine génomique personnalisée. C'est un sujet majeur en termes de santé et d'innovation, qui doit dépasser et transcender tous les partis.

En effet, nous vivons une révolution technologique, comme souvent lorsque la technologie nous donne des outils pour connaître et comprendre, une révolution des connaissances du savoir et du savoir-faire. Les premières applications de la médecine personnalisée, qu'il est plus juste d'appeler médecine de précision, concerne à la fois la prévention et le traitement des cancers, prévention via la médecine prédictive, c'est-à-dire la capacité à quantifier les risques de certains cancers et à les prévenir mais aussi traitement des cancers via l'identification de modification génétiques et épigénétiques, cible de nouvelles thérapies.

Le professeur François SIGAUX, qui est l'un des héritiers de Jean Bernard, est l'instigateur et le porteur de ce beau projet d'Institut de Patient Digital ou plutôt, selon une expression qui lui est chère, d'"avatar digital".

L'expression "patient digital" passe mieux mais "avatar", représentation digitale du génome constitutionnel et tumoral, me paraît plus juste.

La médecine de précision est multidisciplinaire, elle met à contribution les médecins et les patients. C'est grâce à ces derniers et à la maladie dont ils sont atteints qu'une grande part des connaissances est acquise. La médecine de précision nécessite une réflexion éthique, c'est une dimension essentielle avec deux enjeux majeurs que sont l'information des personnes qui se risquent à de tels tests et la confidentialité, premier rempart contre les risques de discrimination.

La médecine de précision met à contribution l'informatique, le digital, que ce soit dans la collection, l'analyse et le stockage des données toujours plus important et qui se compte au quotidien en téra-octets. Elle met aussi à contribution la microfluidique, brique essentielle du développement de nouveaux appareils de séquençage des acides nucléiques, mais bien sûr aussi la biologie avec l'identification et la validation de nouveaux gènes de prédisposition et de nouvelles cibles thérapeutiques. Les acteurs en sont les médecins, les chercheurs, qu'ils soient universitaires ou institutionnels, ou encore membres de start-up et, à terme on l'espère, de sociétés pérennes de biotechnologies, de medtech.

Les enjeux d'un tel projet sont bien sûr centrés sur le patient et son traitement mais ils sont aussi économiques. Il n'est d'ailleurs pas anodin de noter que ce projet de délibération est présenté par la direction de l'attractivité et de l'emploi.

En effet, l'enjeu économique est majeur, que ce soit sur la réalisation des analyses ou sur le développement des nouvelles thérapies. Il m'apparaît impératif que la France ait la capacité de développer et de réaliser ses propres analyses génétiques et plus encore de développer de nouveaux médicaments.

Vous êtes probablement informés, Madame la Maire, mes chers collègues, de la préoccupation croissante des patients, des médecins mais aussi de l'Institut national du cancer sur la limitation de l'accès aux nouveaux traitements des cancers, aux thérapies ciblées du fait de leur coût exorbitant. Garder une maîtrise des analyses génétiques et développer une propriété intellectuelle sur de nouvelles molécules et, par-là, limiter le déficit de notre commerce extérieur sont un enjeu national.

J'en ai presque fini. La Ville de Paris, à travers son engagement sur le numérique, à travers son soutien également à l'Institut des maladies génétiques, en a pris à mon sens la mesure. En résumé, il faut soutenir sans retenue le projet de l'Institut du Patient Digital en onco-hématologie à l'hôpital Saint-Louis, et j'espère sincèrement qu'il en préfigure d'autres.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame, pour votre intervention.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'onco-hématologie dont il est question dans ce projet de délibération correspond aux cancers des cellules du sang et des organes qui les fabriquent, comme les leucémies ou les lymphomes.

Si la recherche, la prévention et la précocité des diagnostics ont permis de faire baisser la mortalité due au cancer, force est de constater que le nombre de nouveaux cas a doublé au cours de ces 30 dernières années. La recherche fondamentale et clinique doit donc se poursuivre et nous devons nous en donner les moyens.

A ce titre, Paris peut s'enorgueillir de soutenir la recherche comme elle le fait depuis de nombreuses années avec notamment l'Institut de la Vision.

En novembre 2011, nous avons accordé une subvention de 3 millions d'euros à l'Université Paris Diderot pour favoriser le démarrage du projet de création de cette plate-forme de formation et des recherches translationnelles en onco-hématologie sur la dalle Meary au sein de l'hôpital Saint-Louis.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la participation de la Ville de Paris avec une nouvelle subvention de 3 millions d'euros à ce projet d'envergure auquel contribuent l'A.P. -H.P. et l'Agence nationale de recherche, pour un budget global de 19 millions d'euros.

Le bâtiment de 3.000 mètres carrés qui comportera l'école de l'innovation et un incubateur pour des programmes de recherche scientifique et technologique en lien avec des partenariats industriels devrait être prêt pour la rentrée universitaire de 2017.

Paris se doit d'être au rendez-vous de la recherche fondamentale et clinique afin d'améliorer la prévention et la vie des malades. L'Institut du Patient Digital en onco-hématologie aura pour objectif de développer le concept de médecine personnalisée en onco-hématologie, de contribuer à en développer les outils et les procédures et de faire la preuve de ce concept en l'incluant dans le parcours des patients.

Aujourd'hui, nous sommes tous connectés. Les smartphones savent compter le nombre de nos pas dans la journée. D'autres appareils permettent en quelques secondes de transmettre sur ces mêmes smartphones la pression artérielle, la fréquence cardiaque ou la température. Ces connexions à toute sorte de réseaux sont en fait génératrices de données, un big data de la santé qui pourrait être utilisé pour aboutir à des soins digitalisés au patient digital.

Ce n'est donc pas la médecine de demain mais bien la médecine d'aujourd'hui, une médecine transversale, translationnelle qui tiendra compte de toutes les données recueillies, en respectant bien entendu la confidentialité, en mettant surtout au centre le patient.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Un mot de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet ne peut voir le jour que grâce à l'investissement très important de la Ville de Paris de 6 millions d'euros, 3 millions dans ce projet de délibération, 3 millions auparavant. Ce projet de recherche se situe sur le site de l'hôpital Saint- Louis dans le 10e arrondissement en lien avec l'Université Paris Diderot.

Je voulais saluer l'investissement, l'effort de la Ville et en particulier de Marie-Christine LEMARDELEY dans cette mandature pour permettre à ce projet de voir le jour avec une participation déterminante de la Ville de Paris.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Dominique STOPPA-LYONNET, chère Karen TAÏEB, merci pour vos interventions, chacune très intéressante et très importante sur ce projet de délibération pour la recherche hospitalo-universitaire à Paris et en particulier à l'hôpital Saint-Louis au cœur du 10e arrondissement.

Le projet de création de cette plateforme de formation et de recherche en hématologie et oncologie dit "projet Méary" est, en effet, un projet emblématique, comme vous l'avez bien dit, porté par l'Université Paris Diderot et l'A.P.-H.P. et fortement soutenu par la Ville de Paris.

Il intervient sur un domaine majeur de la recherche médicale, c'est-à-dire la recherche en hématologie et oncologie, domaine primordial en particulier pour la recherche sur le cancer.

Par sa triple dimension : recherche fondamentale, formation, technologie et incubation, il propose au cœur de Paris, sur le campus de l'hôpital Saint-Louis, un projet répondant à la complémentarité des approches que la Ville souhaite porter.

Ce projet, soutenu par l'ensemble des partenaires dans le cadre d'un co-financement - l'A.P.-H.P. dans le cadre d'une mise à disposition du foncier d'une valeur de 6 millions d'euros, l'Etat dans le cadre des programmes investissements d'avenir à hauteur de 5,7 millions d'euros et la Ville de Paris pour un montant total de 6 millions d'euros - permet de renforcer significativement la présence sur le territoire parisien des activités médico-universitaires.

Je vous invite donc, avec mon collègue Bernard JOMIER, à voter ce financement de 3 millions d'euros qui viendra compléter les 3 millions d'euros déjà versés par la Ville afin de lancer les travaux en juillet 2016 pour une livraison à la mi-2017.

Il confirme le soutien indéfectible de la Ville de Paris à la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine médical qui contribuera en particulier à améliorer encore notre offre de soins sur le territoire.

Il s'agit donc d'un projet de grand intérêt, tant pour la santé publique que pour l'écosystème parisien de l'innovation et de la recherche.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DAE 88).

Merci, Madame LEMARDELEY.

## **Compte rendu de la 7e Commission.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous avons terminé les travaux de la 6e Commission. Nous allons donc entamer les travaux de la 7e Commission. C'est M. TINTI qui va nous présenter ces travaux.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous sommes réunis le 8 février dernier afin d'examiner les 21 projets de délibération à l'ordre du jour de ce Conseil de Paris. Avant de procéder à la présentation des projets de délibération, Jean-François MARTINS nous a fait un point sur l'impact et les conséquences pour le tourisme parisien au regard des événements dramatiques qui ont touché notre Capitale.

Une évidente baisse globale des réservations dans les hôtels de notre ville est à déplorer. On est à 30 à 40 % de baisse, notamment sur les périodes très proches des événements. La clientèle des pays européens marque le pas, même si on note parallèlement que la clientèle venue des Etats-Unis et de la Chine reste en légère augmentation.

Nous savons qu'après les événements, aucun retour à la normale n'est attendu avant deux ou trois trimestres. Sur cette reprise, Paris semble aujourd'hui sur le bon chemin.

Concernant à présent notre ordre du jour, sur le tourisme toujours, Jean-François MARTINS a insisté sur la subvention à l'Office du tourisme et des congrès de Paris à hauteur de 6,2 millions d'euros, en baisse et ajustée en tenant compte des observations de la Chambre régionale des comptes.

Le projet de délibération concernant l'adhésion de la Ville au syndicat mixte de la Cité de la gastronomie nous a été exposé comme un levier de rayonnement de la Ville de Paris.

Sur la partie "politique sportive", l'accent a été mis sur le protocole d'accord relatif à la partition des parcs interdépartementaux de Puteaux et d'Antony entre le Département de Paris et des Hauts-de-Seine, la subvention de 20.000 euros et la convention avec la Fédération française de handball au titre de l'organisation de la Golden League 2016.

Nous avons également été informés de la volonté du Stade Français de résilier la convention d'occupation du domaine public au titre de l'article 5.2 afin de libérer les volumes inoccupés dans le stade Jean Bouin.

Enfin, le marché complémentaire pour la surveillance des consoles de maintien du toit du Parc des Princes nous a été exposé.

Concernant Pauline VÉRON et sa délégation, nous avons commencé avec le projet de délibération DJS 107 relatif à la poursuite du dispositif "Paris Vacances Jeunes" qui a bénéficié cette année à 1.293 jeunes.

S'agissant de la mise en œuvre du programme "Aides Quartiers Libres" pour l'année 2016, elle nous a rappelé que sur les deux mois d'exercice en 2015, cette opération a été un succès. Il s'agit d'accorder une aide entre 500 et 1.000 euros aux jeunes de nos quartiers afin de les accompagner dans leurs projets associatifs, notamment de petits voyages.

Enfin, la subvention d'équipement de 600.000 euros au "104" dans le cadre du budget participatif 2015.

Concernant la délégation de Patrick KLUGMAN, Pauline VÉRON nous a présenté trois projets de délibération en son absence, bien évidemment justifiée ; une subvention de 35.000 euros à l'association "Paris-Bibliothèques"



pour un programme culturel dans le cadre de l'A.G. 2016 de l'I.C.O.R.N. à Paris. Je rappelle que c'est un réseau de 20 métropoles.

Une subvention de 280.000 euros à l'association "Maison de l'Europe" au titre d'un accompagnement de la part de la Ville de Paris.

Le partenariat stratégique avec "Platforma". Il s'agit d'un accord politique de sept ans avec la Commission européenne pour la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Cet acte - et participation - de la Ville de Paris entraînera un soutien financier de la Commission européenne.

Concernant les vœux et les amendements, Pierre AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la rénovation des pelouses de deux stades du 12<sup>e</sup> arrondissement. J'ai présenté au nom de mon groupe le vœu relatif à l'appel à projets "Paris, terrain de jeux" pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures sportives urbaines sur 14 sites parisiens.

Sur les deux vœux, on a eu des échanges avec Jean-François MARTINS. Jacques BOUTAULT a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien de l'enseignement musical individuel à Paris. Là aussi, il y a eu des échanges avec Pauline VÉRON.

**Mme Colombe BROUSSEL**, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à conclure !

**M. Sergio TINTI**. - Jean-Didier BERTHAULT, Pierre AURIACOMBE et Jean-François MARTINS sont intervenus enfin sur le vœu de l'Exécutif municipal relatif à la condamnation du boycott d'Israël et à la promotion de la paix entre Israéliens et Palestiniens.

Pour terminer, j'ai présenté au nom de mon groupe le vœu relatif au soutien au poète Ashraf FAYAD.

Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme Colombe BROUSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur TINTI.

## **2016 DGRI 2 - Conventions de mécénat et parrainage dans le cadre de l'organisation du Sommet des élus locaux pour le Climat en marge de la COP 21.**

**Mme Colombe BROUSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DGRI 2 relatif aux conventions de mécénat et de parrainage dans le cadre de l'organisation du Sommet des élus locaux pour le Climat en marge de la COP 21.

Je donnerai successivement la parole à M. GLEIZES et à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Madame la Maire, ce projet de délibération nous rappelle la récente communication relative au rapport de la Cour régionale des comptes concernant la gestion de l'opération "Paris Plages" faite lors du dernier Conseil de Paris.

La communication indiquait que la gestion de "Paris Plages" révélait, je cite : "des dysfonctionnements sérieux". Ils étaient nombreux, je n'en rappellerai que deux : des défaillances de la gestion administrative et financière avec des conventions partenaires votées en Conseil de Paris après l'opération, l'ignorance du coût réel de l'opération "Paris Plages" par la Ville même après tant d'années de fonctionnement.

Quel rapport me direz-vous ? Eh bien, ces mêmes dysfonctionnements dénoncés par la Cour régionale des comptes se sont reproduits exactement de la même façon pour l'opération Sommet des élus locaux pour le Climat.

Tout d'abord, je rappellerai que nous avons voté le principe même de ce Sommet quelques jours avant celui-ci. C'est déjà un dysfonctionnement, surtout si le Conseil avait émis un avis négatif. En effet, nous pouvons lire dans le projet de délibération que le coût prévisionnel du Sommet est de 500.000 euros, nulle mention du coût réel deux mois après l'opération.

Nous ne savons pas non plus qui finance le reste de l'opération puisque la somme des montants des différents partenariats n'atteint pas les 500.000 euros. Est-ce bien la fondation Bloomberg comme cela a été évoqué lors du vote de la délibération sur le Sommet ?

Nous apprenons également l'existence de conventions avec :

- E.D.F., 75.000 euros, signée le 11 décembre 2015,

- Cisco, 30.000 euros, non encore signée,
- Casino, signée par Aurélien LECHEVALLIER le 11 janvier 2016,
- R.A.T.P. ENGIE, 18.896,6180 centimes, non signée,
- IKEA, 50.000 euros, signée le 1er décembre 2015, où sont évoqués le déjeuner et le dîner prestigieux.

Il nous est donc présenté en Conseil de Paris des conventions pour un événement déjà réalisé et même déjà signées pour certaines. Nous demandons : quand pourrons-nous signer des partenariats avant que ceux-ci soient conclus ? Egalement serait-il possible que le coût de l'opération organisée par la Ville soit budgété à l'avance ?

Alors que les associations se voient coupées ou amputées de subventions de petites sommes pour la Ville, mais vitales pour elles, la Ville peine à budgéter à l'avance des opérations qui se comptent en demi-million ou en million d'euros.

Nous voterons néanmoins ce projet de délibération pour ne pas mettre en difficulté la Ville et parce que le Sommet des maires est un moment important de la COP 21 et a permis de mettre en avant ce que fait la Ville en termes de développement soutenable.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mon intervention est également pour les mêmes propos que ceux de M. GLEIZES. Il n'est pas acceptable que l'on nous fasse voter après coup sur des événements qui ont déjà eu lieu. Il faut absolument que cette Assemblée retrouve son rôle et puisse délibérer avant que les événements aient lieu.

Je voudrais aussi rajouter sur le fond que cette convention de mécénat et parrainage dans le cadre de l'organisation du sommet des élus locaux pour le climat en marge de la COP 21 symbolise toute l'hypocrisie de ce système.

La COP 21 elle-même a été étroitement liée et sous pression des lobbyings des multinationales privées. Sponsors, elles étaient directement intéressées. Toutes ces grandes multinationales ont intérêt, dans leur quête du profit maximum pour elles-mêmes, de malmener notre planète et de surexploiter les ressources naturelles au mépris des enjeux climatiques. Et que les villes, dans le cadre de la COP 21, s'adonnent exactement à la même démarche, c'est-à-dire se mettent dans les mains des mécènes, qui ne sont pas des généreux donateurs mais des multinationales intéressées pour se redorer une image de marque, alors qu'elles se moquent éperdument du climat, comment pouvons-nous, Ville de Paris, ville des lumières, cautionner cette démarche ?

Que l'on prenne conscience que l'urgence climatique est liée au fait que notre mode de développement productiviste, capitaliste, est celui qui est directement responsable du réchauffement climatique. Tant que l'on ne prendra pas conscience qu'il faut produire autrement, qu'il faut repenser à l'intérêt général humain, nous n'avons qu'un seul écosystème et nous sommes tous interdépendants, et qu'il faut donc repenser, relocaliser l'activité, qu'il faut par exemple laisser 80 % des énergies sous le sol, on continuera à avoir ces productions d'émission de gaz à effet de serre qui nous mettent en danger, qui mettent la planète en danger, et notre vie sur cette planète en danger.

Vous savez très bien que les conclusions de la COP 21, hélas, ne règlent rien. La COP 21 a permis une prise en compte de l'ensemble de ces problématiques par l'ensemble des populations de façon planétaire. Mais concrètement, il en sort quoi ? Si vous cumulez les engagements non contraignants des Etats, on dépasse les 3 degrés.

Revenons un peu sur ces mécénats.

Il faut savoir que 10 % des 170 millions d'euros du coût de la COP 21 ont été pris en charge par des entreprises. Ces entreprises se sont vues offerte la possibilité de réduire de 60 % leur contribution de leurs revenus imposables.

M. FABIUS souhaitait à ce propos que le financement atteigne les 20 %. Il affirmait qu'il y a beaucoup d'entreprises françaises, qu'il y a des entreprises internationales, toutes ces entreprises sont des amies du climat. Mais quelle hypocrisie ! Or, certaines de ces entreprises paraissent peu compatibles avec une lutte contre le dérèglement climatique. Voilà la vérité.

Je vais vous prendre des exemples, qui ne sont pas tous liés à Paris mais certains se recoupent. BNP Paribas, première banque française en terme de soutien au charbon en 2005 et 2014. Notons que le charbon est l'énergie fossile la plus polluante, qui représente 40 % des émissions mondiales de CO2.

M. Jérôme GLEIZES parlait d'EDF. Parlons d'EDF, il a bien raison. L'un des 500 plus gros pollueurs mondiaux, 80,4 millions de tonnes de CO2 en 2013, les émissions d'EDF et d'Engie, du fait des centrales à charbon, équivalent à la moitié des émissions de la France chaque année.

Suez Environnement participe activement au lobby pro gaz de schiste en France. D'ailleurs je rappelle qu'il y aurait une belle mobilisation dans le Gard, c'est très loin de Paris, mais on doit se sentir concerné, le week-end prochain, contre justement l'exploration des gaz de schiste, parce qu'on sait pertinemment que ces entreprises ne vont pas explorer pour découvrir qu'il y en a et ne pas chercher à l'exploiter. Sachez qu'en 2016, l'entreprise a participé à 13 permis d'exploitation de gaz de schiste au Royaume-Uni.

Air France, il n'y a pas eu de négociation sur le transport aérien durant la COP 21, or le kérosène reste aujourd'hui le seul carburant non taxable des transports aériens et le mode de transport le plus polluant par passager. Le secteur représente aujourd'hui à lui seul 2 % des émissions mondiales de CO2. La Commission européenne estime par ailleurs qu'avec le secteur maritime, le secteur aérien pourrait représenter un tiers des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Je pourrais donner encore de nombreux exemples comme cela, mais quand on voit par ailleurs aussi la grande distribution, on sait pertinemment le rôle aussi de la grande distribution dans les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre.

Donc, il faut absolument, pour la prise en compte du climat, qu'on comprenne qu'il faut rompre avec ces logiques de mécénat, de dépendance par rapport au lobbying des multinationales qui ne cherchent qu'à surexploiter les ressources naturelles sans se préoccuper du climat.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN, pour 5 minutes maximum.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord pour saluer l'intérêt porté par Jérôme GLEIZES et Danielle SIMONNET aux conventions de mécénat et de partenariats réalisés dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat.

Je voudrais quand même commencer par rappeler qu'il a été répondu à un double objectif, que je tiens à saluer : d'abord la tenue puis la réussite vraiment saluée partout à Paris, comme dans le monde entier, de ce Sommet des élus locaux, qui a été une des plus grandes mobilisations d'élus locaux sur tous sujets, et qui a été particulièrement remarqué dans le cadre de la COP 21. Le Sommet des élus locaux a été un des moments forts de la COP 21 et un des moments qui a constitué une inspiration pour les négociateurs, comme nous l'avions souhaité et voulu.

Par ailleurs, la Maire nous avait donné de grandes ambitions, mais elle ne voulait pas que le contribuable parisien paye, je dirais de manière excessive, une mobilisation que nous voulions exceptionnelle. C'est pourquoi d'abord nous avons conclu un partenariat avec la fondation Bloomberg, qui a directement payé le producteur du Sommet, ce qui n'est pas passé par les comptes de la Ville de Paris. D'autre part, nous, sur les dépenses que nous avons effectuées, nous avons cherché à obtenir différents mécénats.

Vraiment je veux saluer, Julien BARGETON qui est quelques rangs devant moi, le souci permanent que nous avons eu de trouver des cofinancements pour que cette manifestation puisse avoir l'ampleur souhaitée et un coût, je dirais, contrôlé et mesuré pour le contribuable.

Dans ce cadre-là, vous l'avez cité, nous soumettons à votre vote des conventions avec EDF, pour 75.000 euros, CISCO pour 30.000 euros, IKEA pour 50.000 euros, Casino pour 50.000 euros, Platforma, nous y reviendrons, pour 60.000 euros.

Pour R.A.T.P. et Engie, il s'agit de contributions en nature. PHILIPS, c'était une contribution en nature pour l'éclairage de la salle des fêtes et DECAUX, c'était une contribution en nature pour l'accompagnement sur l'affichage et la signalétique.

S'agissant plus particulièrement d'EDF, le partenariat provient de la direction du développement durable. Je rappelle qu'EDF est un partenaire de Paris Climat 2015 et s'est engagée à contribuer à l'effort de limitation du réchauffement climatique à moins de 2 degrés. Notre contrepartie a consisté à diffuser un dépliant EDF présentant dix solutions innovantes à travers le monde pour lutter contre le dérèglement climatique. On voit qu'il s'agit là quand même d'un effort de promotion des solutions et non pas de présentation des activités d'EDF qui peuvent poser des problèmes.

CISCO travaille avec la Ville sur un dispositif expérimental à grande échelle de collecte d'informations par capteur sur la place de la Nation. C'est également présent dans deux équipements municipaux, une mairie d'arrondissement et un ensemble de logements sociaux. Je n'ai pas les détails avec moi mais je peux vous les trouver.

IKEA s'est associé à la fondation Hulot et à l'ADEME pour démontrer des gestes du quotidien pour limiter l'impact des citoyens sur l'environnement et cela a été labellisé COP 21.

CASINO fait partie des dix-neuf entreprises qui ont signé en octobre dernier la charte "Paris Action Climat".

Voilà les entreprises avec lesquelles nous avons contracté qui sont évidemment des entreprises engagées contre le réchauffement climatique. Après se joue l'éternelle question de savoir si nous voulons ou pas associer le secteur privé. Il s'agissait, pour nous évidemment, de limiter le coût pour le contribuable parisien en associant avec nous le secteur privé, pour un impact plus grand de nos actions contre le réchauffement climatique.

**Mme Colombe BROUSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 2).

### **2016 DGRI 3 - Subvention (35.000 euros) à l'association "Paris-Bibliothèques" (3e) pour l'organisation de la programmation culturelle dans le cadre de l'assemblée générale 2016 de l'ICORN à Paris.**

**Mme Colombe BROUSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 3 relatif à l'attribution d'une subvention de 35.000 euros à l'association "Paris-Bibliothèques" pour l'organisation de la programmation culturelle dans le cadre de l'assemblée générale de l'ICORN à Paris.

La parole est à Mme ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne l'accompagnement culturel que souhaite organiser la Ville de Paris dans le cadre de la prochaine assemblée générale du réseau international des villes refuges, qui aura lieu du 30 mars au 1er avril et qui marquera les dix ans de ce réseau dit "ICORN".

ICORN est une association indépendante de 53 villes et régions à travers le monde qui se sont engagées à offrir à des auteurs et artistes persécutés un havre de sécurité où ils peuvent vivre et travailler sans crainte d'être censurés ou réduits au silence.

Depuis 2005, c'est plus de 140 écrivains et artistes, persécutés dans leur pays en raison de leurs activités, qui ont trouvé refuge grâce à ce réseau "ICORN".

Les élus écologiques ont soutenu depuis 2011, date de la décision de Paris, ce réseau indispensable pour la protection de ces personnes.

Toutefois, les besoins sont immenses et grandissants, surtout dans le contexte actuel où le respect des droits humains est gravement atteint, et notamment quand viennent s'ajouter des guerres sans fin, comme en Syrie, en Iraq ou en Afghanistan. C'est pourquoi les élus écologiques ont toujours plaidé pour que la belle mission de "Paris refuge" puisse se développer et s'adapter au besoin des publics concernés.

Nous vous remercions ici, Madame la Maire, d'avoir écouté la demande de l'association de "la Maison des Journalistes" en annonçant en début d'année que 20 logements supplémentaires seront réservés pour des journalistes étrangers persécutés dans leur pays. Désormais, ce sont 34 logements qui seront destinés à accueillir des journalistes persécutés pour des délits d'opinion dans leur pays et nous espérons que la Ville poursuive dans ce sens, pour ne pas faire mentir sa réputation de ville refuge.

Notre Capitale a toujours accueilli, hébergé et donné asile à un grand nombre de réfugiés et apatrides. Ceux-ci ont grandi l'image de notre pays par leurs travaux de création littéraires ou artistiques. Ils ont participé au rayonnement de notre ville et contribué à son essor culturel et artistique. Nous ne citerons ici que quelques-uns comme Joseph Kessel, Romain Gary ou encore Eugène Ionesco.

Nous souhaitons aussi rappeler ici le beau projet d'une maison des solidarités internationales qui était porté par le précédent Maire de Paris, Bertrand DELANOË, et nous souhaitons et proposons que ce projet soit relancé dans l'objectif de le voir se réaliser dans notre ville.

Nous concluons notre intervention dans l'espoir que "Paris-Bibliothèques", objet de ce projet de délibération, à qui la Ville octroie ici une importante subvention, organisera des événements publics et ouverts à tous, reflétant la créativité et la diversité culturelle de Paris, et surtout l'apport de tous les écrivains et artistes qu'elle a accueillis jusqu'à aujourd'hui. De tels événements permettront d'affirmer une nouvelle fois que Paris reste une ville refuge universelle et unique.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Marie ATALLAH, de saluer, à l'occasion de la subvention que nous proposons de verser à "Paris-Bibliothèques", l'importante assemblée générale de l'ICORN, qui est un réseau des villes refuges qui protègent et accueillent des artistes ou des journalistes poursuivis ou persécutés dans leur pays. Oui, cette année, du 30 mars au 2 avril, l'assemblée générale de l'ICORN se tiendra à Paris en grande partie, évidemment, grâce à "Paris-Bibliothèques".

Sachez que cette assemblée sera évidemment l'occasion de nombreux débats, de nombreuses manifestations, qu'elle sera sous le parrainage de Svetlana ALEKSIEVITCH, prix Nobel de littérature et ancienne résidente ICORN. Je précise également que sont prévus un grand concert à l'Hôtel de Ville avec Hindi ZAHRA, des conférences et des débats, notamment "Le silence ou l'exil" de Marion STALENS, des événements hors les murs à la Maison de la poésie ou à la Maison des métallos, et évidemment dans les bibliothèques, comme quelque chose sur le roman graphique à la bibliothèque Marguerite Yourcenar. Il y aura des partenariats également, cher Jérôme GLEIZES, cher collègue, notamment avec ARTE France et France Culture qui permettront de relayer ces nombreux événements.

Pour nous, l'accueil de l'assemblée générale de l'ICORN, l'accueil de ces lauréats passés ou présents de ces 53 villes qui seront avec nous, c'est aussi une des plus belles réponses que la collectivité parisienne entend apporter à la suite des attentats qui ont notamment frappé "Charlie Hebdo" au mois de janvier dernier. Je vous demanderai donc de voter favorablement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 3).

## **2016 DGRI 8 - Subvention (280.000 euros) et convention avec l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales" (4e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 8 relatif à l'attribution d'une subvention de 280.000 euros et d'une convention avec l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales".

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, qui n'est pas là, donc à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, comme ma collègue Fanny GAILLANNE l'avait rappelé en mars dernier, nous ne rejetons pas l'idée que la Ville de Paris subventionne une institution qui a pour but de plus et mieux faire connaître les institutions et les politiques européennes auprès de la population parisienne. Comme nous le disions aussi ici il y a un an, ce n'est pas la personnalité de Mme LALUMIÈRE que nous mettons en cause, même si nous ne partageons pas sa vision de la construction européenne.

Nous souhaitons que cette maison soit plus et mieux en prise sur l'actualité et les débats qui traversent l'Union européenne aujourd'hui. Si des efforts ont été faits pour une approche plus pluraliste des questions européennes, nous continuons de penser qu'il n'est pas sain que nous dépensions autant et surtout principalement pour des locaux, alors que l'argent devrait être consacré à des informations ou des initiatives en direction des Parisiennes et des Parisiens.

Nous aimerions savoir où en sont les pistes de relocalisation de cette institution et quel dialogue avez-vous entamé avec les responsables de la Maison de l'Europe pour diversifier ses approches et dynamiser ses projets ?

Je vous remercie. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à vos interrogations, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Raphaëlle PRIMET, de votre question. Cela me donne l'occasion de rappeler l'importance de cette belle association, institution, qu'est la Maison de l'Europe.

Effectivement, la Maison de l'Europe est sujette à des réorientations rapides, puisque l'hôtel de Coulanges, qui est son siège historique, faisait partie de l'appel à projets "réinventer Paris" et est promis maintenant à de nouvelles destinations. Naturellement, nous accompagnons, à la place qui est la nôtre, c'est-à-dire de partenaire fidèle, la Maison de l'Europe dans son relogement.

Actuellement, il y a plusieurs pistes qui ont été identifiées, notamment avec les services de la Ville, et que nous sommes en train d'étudier avec l'équipe de la Maison de l'Europe : une qui serait d'ailleurs assez proche d'ici, une autre un peu plus éloignée dans Paris. Il faut un site qui permette d'accueillir l'équipe et d'accueillir le public. C'est la difficulté que nous avons pour la relocalisation de la Maison de l'Europe. En attendant, il faut continuer notre soutien à cette institution.

S'agissant de l'orientation politique de la Maison de l'Europe, vous le savez, elle se veut et elle est extrêmement pluraliste. J'ai envie de dire que si nous la soutenons avec une telle fidélité, c'est en raison de son pluralisme. J'ai noté que depuis le début de la mandature, il y a eu 14 conférences ou débats avec des personnalités issues notamment du Front de Gauche ou du Parti Communiste ou de leurs sensibilités. Ils ne sont pas nécessairement sur une vision européenne telle que vous pourriez la critiquer. J'ai noté par exemple que Patrick LE HYARIC a été invité, Marie-Christine VERGIAT, Patrick POCHE, Frédéric VIAL ou Raquel GARRIDO que nous connaissons bien.

Vous voyez que la Maison de l'Europe fait œuvre de pluralisme. Je pense que c'est son intérêt parce que si on ne débat pas de l'Europe, ce projet est de moins en moins compris et identifié par les citoyens. Nous avons besoin de ce débat, y compris à la Maison de l'Europe. Nous veillerons, bien entendu, au respect du pluralisme de toutes les opinions sur ce sujet.

Je vous remercie donc de voter cette importante subvention à destination de la Maison de l'Europe.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 8).

## **2016 DGRI 9 - Partenariat stratégique avec Platforma.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 9 relatif à un partenariat stratégique avec Platforma.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Je serai moins dur que pour le projet de délibération DGRI 2. Ce projet de délibération concerne le partenariat très intéressant et stratégique de 3 ans entre la Ville de Paris et Platforma. C'est suite à la mise en place en 2007 du programme de la Commission européenne "acteurs non étatiques et autorités locales", finançant les projets de coopération pour le développement mis en place par les autorités locales et régionales, que les associations de ville et de région se sont regroupées autour d'une plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement baptisée "Platforma", cofinancée par la Commission européenne et active depuis 2008.

Platforma est un partenaire solide des collectivités locales et c'est bien que la Ville de Paris s'associe avec lui. Il a participé au Sommet de Lyon passé et sera présent au futur Sommet "Climate Chance" de Nantes, en septembre, qui a vocation à devenir le rendez-vous régulier de l'ensemble des acteurs non étatiques engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous nous réjouissons donc de ce partenariat et je laisserai Patrick KLUGMAN nous en dire un peu plus sur celui-ci. Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - La parole est donc à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Une fois n'est pas coutume, l'examen de notre partenariat avec Platforma me permet de rappeler au passage mon prédécesseur dans mes fonctions, Pierre SCHAPIRA, puisque Platforma est un héritage qu'a laissé Pierre SCHAPIRA, notamment au Parlement européen où il avait remarqué que les villes, notamment dans leurs actions vis-à-vis du développement et vis-à-vis du sud, n'étaient pas organisées, n'étaient pas identifiées. Les collectivités, les réseaux de collectivités se sont donc organisés pour être identifiés vis-à-vis de la Commission européenne, et donc, Paris est un membre fondateur du réseau Platforma, et nous en assurons depuis le début un porte-parolat pour les villes.

Ce partenariat, effectivement, a évolué. Vous l'avez salué, Jérôme GLEIZES. Maintenant, il y a un soutien extrêmement important de la part de la Commission européenne et c'est un accord politique qui a été signé également avec des réseaux de villes : C.G.L.U., C.G.L.U.A, le C.C.R.E. et donc, Platforma.

Les bénéfices pour la Ville sont importants. Vous savez que Platforma était un de nos partenaires du sommet des élus locaux pour le climat, à hauteur de 60.000 euros. Et également, il y a des co-financements d'activités de sensibilisation aux enjeux du développement sur le territoire parisien à hauteur de 6.000 euros par an, que donc nous percevons.

Platforma est un outil important, un outil multilatéral, un outil qui nous permet d'agir avec d'autres villes à destination du sud et de mutualiser nos efforts, et, je dirais, notre influence sur ces sujets auprès de la Commission européenne.

Voilà pourquoi je vous demanderai de voter favorablement ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 9).

**Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la condamnation du boycott d'Israël et à la promotion de la paix entre Israéliens et Palestiniens.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la criminalisation des citoyens engagés dans la campagne en faveur du boycott des produits israéliens.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés, et nous allons donc examiner les vœux référencés n<sup>os</sup> 69, 70 et 71, qui ont trait à la condamnation du mouvement de boycott d'Israël.

Je donnerai la parole successivement à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, puis à Mme Danielle SIMONNET, et pour répondre à M. Patrick KLUGMAN, je me permets de vous rappeler, chers collègues, que sur un vœu non rattaché, le temps de parole est de deux minutes, même si je sais que le sujet est complexe.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Merci.

Vous présentez ce vœu après avoir rejeté notre vœu de septembre, et nous avons été surpris et choqués lorsque vous aviez déclaré, dans cet hémicycle et avec une véhémence incroyable, que notre vœu était inutile et que vous en étiez atterré. Nous n'avons pas renoncé, en dépit de votre violence. Il y a deux semaines, nous avons à nouveau présenté ces vœux en Conseil d'arrondissement, et je salue Jérôme COUMET, qui a été le premier d'entre vous à assumer ce choix de condamner le mouvement B.D.S.

Notre groupe présente logiquement une nouvelle fois en Conseil de Paris un vœu pour condamner B.D.S., ce sera le douzième en tout, et pour la première fois, l'Exécutif en présente un. Eh bien, tant mieux. Nous ne sommes pas sectaires. Vos inconséquences et vos ambiguïtés ne nous ont pas découragés et ne nous feront pas renoncer à nos combats. Nous espérons seulement que votre revirement est sincère.

Aussi, nous voterons votre vœu, à condition que nous rajoutions les considérants que je vous ai fait passer avant la séance et qui font mention simplement des dépôts de nos vœux précédents, ce qui est bien la moindre des choses, vous en conviendrez.

Sur le fond, je voudrais insister sur quelques points, le mouvement B.D.S. prend de l'ampleur et nous inquiète, pas à Tel-Aviv, pas à Jérusalem, pas à Ramallah ; non, à Paris. Il nous inquiète pour les Parisiens. On a tenté d'interdire, de censurer des artistes qui se produisaient à l'Opéra. C'est grave. Cela devrait être inimaginable dans notre pays.

Des mairies d'arrondissement ou des établissements culturels de la Ville de Paris ont accueilli, avec la caution de l'élu de l'Exécutif, des manifestations proches de B.D.S. Délivrer une parole de haine contre un peuple est terrible et doit être condamné par tous. Organiser des prises de parole en conseil d'arrondissement, comme cela a été le cas dans le 14e, pour qualifier mon groupe d'élus, je cite, de "mandataire d'Israël" est difficilement tolérable également.

Loin de vouloir rentrer sur le terrain de la politique étrangère et du conflit israélo-palestinien, comme certains sur les bancs de cette Assemblée seraient tentés de le faire, j'en suis sûre, nous voulons simplement dire, nous, avec vous, qu'il n'y a pas de place à Paris pour ce genre de dérives sectaires et haineuses.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, la campagne "boycott, désinvestissement, sanctions", B.D.S., est une campagne citoyenne, antiraciste et non-violente contre la politique de l'Etat d'Israël, tant qu'il ne se



conformera pas au droit international, notamment du fait de sa stratégie, condamnée par l'O.N.U., d'extension de la colonisation.

Cette campagne répond à l'appel lancé en 2005 par plus de 170 organisations de la société civile palestinienne, campagne inspirée par le boycott qui avait contribué à mettre fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud. Les actions de boycott pour pousser à des changements sur le plan social, politique ou économique ont toujours été considérées par les pays démocratiques comme des formes protégées de liberté d'expression.

Non, Madame N.K.M., il ne s'agit pas de paroles de haine contre un peuple, mais d'une opposition à la politique menée par le Gouvernement d'un état, et cette distinction est essentielle. D'ailleurs, lors du boycott de l'Afrique du Sud, c'était le boycott contre la direction de l'apartheid en Afrique du Sud, c'était le boycott de la politique menée, et non pas le boycott du peuple d'Afrique du Sud.

Hélas, l'arrêt de la Cour de cassation du 20 octobre 2015 a confirmé la condamnation de citoyens pour avoir appelé au boycott des produits israéliens, notamment des territoires occupés, compte tenu des violations par l'Etat d'Israël du droit international, qui suscite une indignation légitime de nombreux citoyens.

Mes chers collègues, au-delà des positions diverses qui peuvent être celles des Conseillers de Paris comme celles des citoyennes et des citoyens sur la campagne de boycott, que l'on soit pour ou contre, l'indignation se doit d'être unanime face à cette volonté de condamnation et face à une telle atteinte aux libertés publiques. Il n'est pas acceptable de faire l'amalgame entre l'antisémitisme, qui est un délit, et le droit de boycotter des produits israéliens tant que ce pays viole le droit international. Cette action citoyenne doit cesser d'être criminalisée en France, alors qu'elle ne fait l'objet nulle part ailleurs dans le monde de poursuites judiciaires.

Voilà pourquoi je vous invite à adopter ce vœu, qui demande à ce que la Maire de Paris interpelle le Président de la République et le Gouvernement français pour soutenir la demande d'abrogation immédiate des circulaires Alliot-Marie et Mercier, qui demandent au Parquet de poursuivre les citoyens qui appellent au boycott des produits d'origine israélienne exclusivement, et en marquant de manière claire et publique les limites entre l'antisémitisme, qui est un délit, et l'action citoyenne contre les dénis du droit international commis par l'Etat d'Israël, qui est un droit citoyen imprescriptible.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre et présenter le vœu déposé par l'Exécutif, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que ce qu'il convient tout d'abord ici, c'est de rappeler d'une part ce que sont les positions de chacun, les principes qui nous guident et qui, je pense, pour les uns ou pour les autres, ne sont pas nouveaux.

La Ville de Paris a un engagement extrêmement fort, parce que les actions de Paris résonnent, et résonnent évidemment au Proche-Orient, les actions de Paris résonnent en Israël et en Palestine, et du reste, cela ne nous gêne pas ; au contraire, nous en sommes, quelque part, heureux, parce que nous pensons que cela fait partie de la vocation de notre Ville.

La Ville de Paris est engagée dans ce domaine-là, pas dans ce conflit ; au contraire, pour tout ce qui rapproche. La Ville de Paris a des actions importantes auprès de collectivités israéliennes comme auprès de collectivités palestiniennes. La ligne, j'ai envie de dire, la doctrine, employée modestement, de Paris - mais je n'en suis pas l'auteur, j'en suis quelque part le dépositaire -, la doctrine de Paris, c'est de refuser tout ce qui isole, tout ce qui sépare, et il n'est pas ici question de porter ni des acclamations, ni d'ailleurs des bannissements sur des actions politiques, parce que ce n'est pas de cela dont il est question.

Et si la Ville de Paris est opposée, en tout cas, l'Exécutif, au boycott d'Israël, c'est précisément parce que c'est un mouvement qui, notamment dans ses applications parisiennes, vise tout sauf la politique de l'Etat d'Israël. La campagne B.D.S., ce sont des universitaires dont on veut annuler les invitations dans des colloques internationaux ; ce sont des chanteurs, comme Matisyahu, qui voulait se produire en Espagne et, sur le simple fait qu'il soit israélien, une campagne a eu lieu pour empêcher qu'il se produise ; ce sont des danseurs, des danseurs israéliens devant lesquels on a manifesté pour empêcher qu'ils se produisent à l'Opéra de Paris, à l'Opéra Garnier. Je ne vois pas là le rapport avec une politique que vous pouvez combattre par ailleurs.

Et vous nous rappelez le droit international. Je n'ai pas vocation ici à répondre sur le droit international, mais sur le droit local, si le boycott d'Israël est interdit, ce n'est pas par approbation d'une politique gouvernementale, c'est parce que quand on cherche à interdire des chercheurs, des chanteurs ou des danseurs, cela n'a rien à voir avec la

contestation d'une politique, mais à de l'incitation à la discrimination. Et je le dis ici pour la justice française, qui n'est à la solde d'aucun gouvernement étranger.

Voilà pour le rappel, non pas au règlement, mais à la loi. C'est la raison pour laquelle, moi, ici, je ne souhaite rien changer à la politique de la Ville de Paris. Je souhaite que nous poursuivions nos engagements des deux côtés, je souhaite qu'avec les maires israéliens et palestiniens, nous arrivions à les faire travailler ensemble. Je crois que Paris ne pourra rien faire de mieux et de plus intelligent.

Mais, en attendant, nous devons quand même...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Monsieur KLUGMAN, je vous invite à aller à votre conclusion.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Refuser les anathèmes et continuer sur la voie de l'appel à la paix et au dialogue. C'est pourquoi, chers collègues, je vous demande de renouveler notre ligne maintenant traditionnelle, de rejeter le boycott d'Israël et de continuer sur la voie de la paix entre Israéliens et Palestiniens.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons mettre successivement aux voix le vœu n° 69 de l'Exécutif, le vœu n° 70 et le vœu n° 71. J'ai été saisie d'explications de vote. Je voudrais vérifier que je n'ai oublié personne, chers collègues : Raphaëlle PRIMET, Mme NAHMIAS, M. GOASGUEN, M. BELLIARD, M. FÉRAUD. C'est bon ? Très bien.

Pardon, Danielle SIMONNET, pour ce langage de signe. Une explication ? Théoriquement, nous sommes un peu à la limite de l'exercice d'une explication de vote sur un vœu qu'on a présenté. Voilà. Oui, je réponds et attendez la fin de la phrase, Madame SIMONNET. Si vous le souhaitez, évidemment, je vous repasserai la parole pour une courte explication de vote.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour commencer.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, en septembre dernier, le groupe les Républicains avait déjà déposé un vœu demandant la condamnation des appels au boycott des produits israéliens. La majorité, unie, avait alors voté contre ce vœu de manière unanime, mais les Républicains sont revenus à la charge et malheureusement, cette fois-ci, vous leur avez emboîté le pas.

En faisant cela, vous occultez volontairement le fait majeur de ce conflit qu'est la colonisation des territoires palestiniens. C'est pourtant ce qui motive ces actions citoyennes qui visent à faire pression pour que le droit international soit enfin respecté.

Les élus communistes sont opposés à cette autre exception française qu'est la criminalisation du boycott. Les circulaires Alliot-Marie et Mercier permettent d'engager des poursuites pour des personnes non-violentes et nous demandons l'abrogation de ces deux textes. Dans certains cas d'ailleurs, les appels au boycott sont tolérés. Je pense par exemple au boycott de la Birmanie au temps de la junte militaire ou à celui du Mexique durant l'affaire Florence CASSEZ.

Le groupe communiste avait déjà eu l'occasion de dire ici qu'il n'est pas possible de mettre sur le même pied, de tirer un trait d'égalité entre l'occupant et l'occupé. Et le vœu du groupe socialiste va malheureusement à nouveau dans ce sens.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Madame PRIMET, je me permets de vous rappeler qu'une explication de vote, c'est une minute. Je profite pour le rappeler à tout le monde.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Vous m'avez dit 2 minutes !

Quel autre moyen pour les citoyens de s'opposer à l'expansion des colonies ? Vous êtes contre ce qui isole, j'espère donc que vous êtes contre le mur de la honte.

Les maires de Ramallah, Jéricho et Bethléem ont fait part à la Mairie de Paris de leur inquiétude suite à la publication de ce vœu. Nous partageons leurs craintes. Voilà pourquoi nous voterons contre le vœu de l'Exécutif et contre le vœu du groupe les Républicains. Pour notre part, nous continuerons à défendre le recours au boycott tant que le peuple palestinien ne sera pas libre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Madame NAHMIAS, vous avez la parole.

**Mme Valérie NAHMIAS.** - Madame la Maire, mes chers collègues, en septembre 2015, le groupe les Républicains déposait un vœu pour condamner le boycott illégal du BDS. Dès lors, notre position au sein du groupe UDI - MODEM aura été sans équivoque : nous avons condamné fermement les agissements illicites de cette organisation et de ses filiales. Nous avons soutenu ce vœu.

Février 2016, le groupe Les Républicains renouvelle son vœu contre le boycott du BDS et nous vous confirmons que notre groupe le votera favorablement. La surprise vient de la majorité, avec un vœu que nous présente M. KLUGMAN. A l'époque, vous le trouviez, je cite, "d'une inutilité parfaite", mais les événements récents ont prouvé le contraire et c'est tout à votre honneur d'y avoir été sensible. Je dois dire que votre vœu est clair et très équilibré.

Suite au déluge de mails que nous avons tous reçus et pour apaiser les esprits embrasés, ici dans cette enceinte, nous travaillons pour Paris. Comme le soulignaient certains de mes collègues du groupe UDI - MODEM, nous ne sommes ni l'ONU ni une organisation diplomatique internationale. Il ne nous appartient pas de juger, de se positionner sous tel ou tel parti, mais de condamner une organisation qu'est le BDS, de se demander si c'est réellement pour la défense des uns et pas seulement pour la haine de l'autre.

Comment peut-on parler de liberté d'expression, de protection des droits de l'homme quand la diffamation, la propagande, le rejet quasi exclusif sont utilisés ? Ce mouvement a démultiplié ses actions délictueuses dans tous les domaines, dans l'art, la culture, l'enseignement, l'alimentation, la santé, le sport, signe de partage et d'enrichissement mutuel. Est-ce une action pacifique et citoyenne ou des actes de stigmatisation et de discrimination ?

Je rappelle que le droit pénal réprime des actions et appels au boycott. La circulaire Alliot-Marie du 12 février 2010 réclame que soient systématiquement poursuivis les acteurs qui appellent au boycott. C'est la jurisprudence de la Cour de Cassation avec des arrêts du 20 octobre. Je pourrais en citer d'autres mais tout récemment, le Premier ministre, M. Manuel VALLS, et comme Valérie PÉCRESSÉ, présidente de la Région Ile-de-France, ont eux aussi condamné fermement les actions du BDS.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDI - MODEM votera contre le vœu de Mme SIMONNET qui fait preuve d'une grande crédulité quand elle évoque une association citoyenne, antiraciste et sans violence. Ne banalisons pas la haine, c'est préjudiciable pour chaque Parisien, chaque Francilien.

Et quelle indignation sélective quand on sait que dans le même temps des civils...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame NAHMIAS.

**Mme Valérie NAHMIAS.** - J'en ai pour 10 secondes !

Des civils sont massacrés par dizaine de milliers en Syrie, Irak, des chrétiens sont massacrés et des femmes sont mises en esclavage.

Je termine. La paix se gagne pour les Israéliens et pour les Palestiniens par des actions communes sur le terrain, par des coopérations décentralisées, par des associations, par le sport, par le culturel, par l'économique, par l'emploi, la sécurité, le respect des uns et des autres.

Monsieur KLUGMAN, le groupe UDI-MODEM votera favorablement votre vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAHMIAS.

Je donne la parole à M. GOASGUEN, pour le groupe les Républicains.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur KLUGMAN, les yeux dans les yeux, je vous absous, je vous donne ma bénédiction d'avoir changé d'avis depuis le mois de septembre ! A tout péché, miséricorde ! Vous voyez, c'est un chrétien qui parle. Vous vous êtes trompé au mois de septembre, vous vous êtes totalement trompé, vous en revenez, tant mieux.

Je voudrais dire simplement, maintenant, que le problème qui reste, c'est l'application des textes. Et c'est vrai que, quel que soit l'arrêt de la chambre criminelle, quelles que soient les circulaires diverses qui ont été envoyées par les gardes des Sceaux successifs, Mme ALLIOT-MARIE et M. MERCIER, en réalité, l'application ne suit pas.

Ce n'est pas seulement le cas de la France. Aujourd'hui, en Grande-Bretagne, il est vrai que le système n'est pas le même, en Grande-Bretagne, on vote une loi spécifique BDS anti-israélien.

M. OBAMA, hier - là encore le système juridique n'est pas tout à fait le même - a déclaré qu'il fallait faire une loi spécifique sur le BDS anti-israélien. Cela veut dire qu'en réalité, malgré les textes pénaux et les textes législatifs, continue à se développer une campagne insidieuse dans les universités, dans les foyers culturels, dans les écoles un peu partout, qui se couvre en général de l'activité citoyenne.

Eh bien, je crois qu'il faut maintenant aller un peu plus loin. C'est la raison pour laquelle, dans le texte que nous avons soumis, il y a simplement un paragraphe. Il n'est pas essentiel, mais je voulais le rappeler ici, c'est presque une affaire gouvernementale. Je voulais rappeler qu'il faut maintenant faire respecter la légalité.

Alors faudra-t-il faire, nous aussi, une loi sur le BDS ? Est-ce qu'il faudra dissoudre le BDS ? C'est une question qu'il faut poser. Je demande simplement, et je constate que finalement nous avons été entendus, que la Ville de Paris fasse exécuter, dans la mesure où elle le peut, dans les universités, dans les collèges et dans les écoles, des directives qui ont pour but de favoriser la paix dans cette région du monde, et la sauvegarde d'Israël.

Merci en tout cas de votre revirement, Monsieur KLUGMAN.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

La parole est à M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'inquiétude et de tristesse que nous intervenons sur ces vœux. Comment en si peu de temps intervenir sur un sujet aussi complexe que la question du boycott. Nous aurions préféré un retrait des vœux et nous regrettons le rapprochement de l'Exécutif vers la droite.

Comment, en effet, condamner indistinctement toute forme de boycott, comme vous, Monsieur KLUGMAN, nous condamnons fermement le boycott culturel, en cohérence d'ailleurs avec le vœu voté en juillet 2013 sur l'étiquetage obligatoire différencié des produits en provenance des colonies israéliennes établies en Palestine, mais nous demandons l'interdiction de l'importation et de la vente des produits issus des colonies illégalement occupées selon le droit international.

Israël est régulièrement condamné, comme dans le dernier rapport de "Human Rights Watch" de janvier 2016 appelant les entreprises à mettre fin à leurs activités dans les colonies, car cela favorise les violations des droits humains.

Les maires des trois villes palestiniennes, Jéricho, Ramallah et Naplouse, demandent clairement à la Ville de Paris de reconsidérer sa position, car un tel vœu, le les cite, "donnerait un signal à contresens des efforts de paix et du droit international. Il risquerait d'encourager l'occupation et la répression du peuple palestinien".

La construction continue des colonies, pourtant illégale, menace directement la viabilité du futur Etat palestinien et donc la solution à deux Etats que nous soutenons.

Nous ne voterons donc bien évidemment ni le vœu des Républicains ni le vœu de l'Exécutif qui nie cette réalité et condamne indistinctement les actes de boycott.

Concernant le vœu de Danielle SIMONNET, si nous ne partageons tous les attendus de son vœu, nous en partageons sa conclusion et nous le voterons. Nous demandons le retrait des circulaires Alliot-Marie et Mercier. BDS, c'est aussi les campagnes de désinvestissement et de sanction.

Concernant la jurisprudence de la Cour de Cassation, elle peut évoluer.

Le boycott reste une action citoyenne non violente de celles et ceux qui n'ont pas d'autre moyen que celui-ci pour agir contre l'impunité d'un Etat. La France est le seul pays démocratique du monde où une telle interdiction existe, partout ailleurs, le boycott reste un outil d'expression démocratique reconnu, accepté et qui a mobilisé des mouvements citoyens et participé à d'importantes avancées en faveur de la démocratie comme, notamment, en Afrique du Sud.

Si l'action était détournée de ce message, il existe déjà des lois, notamment pour sanctionner les actes antisémites que nous condamnons. Je termine. Il faut éviter tout amalgame car c'est cela qui nuit à une sortie négociée entre Palestiniens et Israéliens. Il faut juger au cas par cas mais pas de manière indistincte.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BELLARD.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer de respecter le temps de parole très limité. D'abord pour dire que le groupe Socialiste se réjouit du dépôt du vœu de l'Exécutif et le votera, qu'il n'y a ni ambiguïté ni changement et que notre position a toujours été celle de la promotion de la paix fondée sur deux Etats pour deux peuples, comme l'a encore démontré récemment la grande manifestation organisée à l'Hôtel de Ville à l'occasion des 20 ans de l'assassinat d'Yitzhak Rabin, que dans ce cadre, le boycott est incompatible avec cette position et qu'il est dangereux car il remet plus ou moins explicitement en cause la légitimité d'Israël.

Ensuite, comme l'ont dit plusieurs orateurs, notamment Patrick KLUGMAN, ce boycott ne consiste pas seulement à boycotter des produits mais aussi des citoyens, des artistes et entraîne des dérives graves.

Je me réjouis par ailleurs que dans le vœu de l'Exécutif et dans les propos de Patrick KLUGMAN, dont je veux saluer l'action avec Anne HIDALGO et l'ensemble de la Ville de Paris, il y ait un quatrième point qui nous importe au plus haut point, à toute la majorité municipale, c'est que Paris poursuive et renforce ses relations avec les villes israéliennes et palestiniennes dans tous les champs des politiques municipales, comme c'est le cas avec Tel Aviv et avec plusieurs villes palestiniennes, comme Ramallah et Jéricho ou Bethléem.

Je souhaite donc que ce vœu de l'Exécutif soit adopté, peut-être que cela va mieux en le disant, nous le ferons en tout cas et nous voterons avec conviction et aussi beaucoup de sérénité.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est donc à Danielle SIMONNET. Ce sera la dernière explication de vote.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Non, Monsieur FÉRAUD, le boycott ne remet pas en cause la légitimité de l'Etat d'Israël. Les actions de boycott remettent en cause la légitimité de la politique du Gouvernement allié à l'extrême-droite de l'Etat d'Israël qui poursuit la colonisation et crée les conditions pour que ne soient plus possibles l'existence et la reconnaissance d'un Etat palestinien.

Ecoutez, mes chers collègues, c'est un moment très grave que nous vivons ici dans cette Assemblée, parce que dans le vœu présenté par le Parti socialiste, il n'y a pas un mot sur la condamnation de la poursuite de la colonisation par l'Etat d'Israël, pas un mot sur le fait que ce Gouvernement bafoue allègrement le droit international et, en cela, c'est une rupture avec l'héritage de Bertrand DELANOË.

J'aimerais savoir, mes chers collègues, si vous assumez cette rupture politique, stratégique, qui engage Paris, la capitale, ville des Lumières de la République française. Par ailleurs, mes chers collègues, c'est une rupture y compris avec la diplomatie française. Vous êtes en train de vous aligner avec la ligne de M. Manuel Valls qui n'est pas celle de la diplomatie française.

Alors oui, il y a eu ce courrier des trois maires des villes palestiniennes avec lesquelles nous sommes en coopération. Nous sommes aujourd'hui en coopération. Est-ce que nous allons l'être encore demain, si le message que nous envoyons est un message de condamnation, de condamnation des citoyens engagés dans ces actions de boycott ?

On ne vous demande pas de soutenir ou d'approuver la démarche du boycott. Moi-même, je ne suis pas en accord avec l'ensemble des démarches de boycott. Je suis pour ma part très attachés au boycott des entreprises qui investissent au niveau des territoires occupés, et je suis en désaccord avec certains boycotts culturels, oui, parce qu'il me semble qu'il faut dénoncer cela et que la question culturelle est différente.

Mais, mes chers collègues, je demande à tous les socialistes en conscience d'assumer un devoir d'insoumission sur ce vote.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Je vais donc mettre successivement aux voix le vœu n° 69. Je demanderai à Patrick KLUGMAN, avant que nous ne votions le vœu n° 69, de répondre aux propositions d'amendement qui lui ont été faites par le groupe les Républicains, puis le vœu n° 70, puis le vœu n° 71.

Monsieur KLUGMAN ?

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Concernant les demandes d'amendement qui nous ont été présentées sur le vœu n° 69, je les accueille favorablement, à savoir, si j'ai bien compris, que c'était la mention du dépôt des vœux LR dans les différents Conseils d'arrondissement et le rappel du vœu en Conseil de Paris du mois de septembre, dans les visas qui précèdent les considérants du vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Très bien, le vœu ainsi amendé est donc mis aux voix.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 26).

Nous allons mettre aux voix le vœu n° 70, s'il n'est pas retiré. Est-il retiré, Madame la Présidente ? Il est maintenu.

Nous allons le mettre aux voix, avec un avis...

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Le vœu pour moi n'a plus vocation à être voté. Je n'ai pas envie de rentrer dans une nouvelle polémique. Je propose une abstention sur le vœu des Républicains, d'autant que nous avons accueilli leurs amendements.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Très bien, le concept de sagesse de l'Assemblée s'invite au Conseil de Paris. C'est formidable !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 27).

Je n'ai pas dit contre ? Pardon, toutes mes excuses.

Qui est contre ? Si, j'ai vu des gens voter contre, chers amis. Si, j'ai dit contre puisque j'ai vu des gens voter contre.

Il est donc adopté.

Néanmoins, je vais mettre aux voix le vœu n° 71, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Nous sommes en train de voter, mes chers collègues.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'une conférence des villes inclusives.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 72, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif à l'organisation d'une conférence des villes inclusives.

Je donne la parole à M. David BELLARD pour 5 minutes, non pardon pour 2 minutes maximum. Sur les villes inclusives.

C'est Marie ATALLAH !

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Alors que le débat sur l'accueil des réfugiés au niveau de l'Union européenne continue et s'accélère, avant le sommet crucial des 18 et 19 février à Bruxelles, et contrairement aux positions inadmissibles de notre Premier ministre, notre majorité municipale continue à agir et avancer dans le calme et avec responsabilité, relevant le défi de rester une ville accueillante et solidaire, face au drame sans fin des migrants de la Méditerranée.

Et si nous avons réussi à relever le défi difficile porté à Paris pour faire face à l'arrivée massive de migrants dans notre ville, c'est bien grâce à la grande mobilisation de nos services publics, nos partenaires associatifs et surtout, et notamment au magnifique élan de solidarité et de générosité de nombreux Parisiens qui se sont fortement impliqués dans l'accueil et l'aide des migrants.

Après toutes ces expériences vécues tout récemment et en prenant en compte celles qui ont, dans le passé, marqué l'histoire de Paris et forgé son caractère de ville cosmopolite et ville-monde, nous pensons que le moment est venu de pouvoir valoriser, partager et échanger des savoirs et des savoir-faire entre villes engagées dans une vision de ville inclusive et solidaire.

L'enjeu étant de réfléchir pour savoir comment la ville inclusive peut être un moteur d'intégration positive, en prenant en compte la diversité sociale et culturelle de la population et en permettant d'éviter des déséquilibres territoriaux ou des phénomènes d'exclusion sociale.

Pour cela, nous nous sommes appuyés, Madame la Maire, sur votre démarche d'impulser l'émergence d'un réseau de villes inclusives et sur votre volonté d'ouvrir un champ transversal de coopération portant sur l'inclusion sociale, pour proposer aujourd'hui que le Conseil de Paris émette le vœu, dans le cadre de la plate-forme des villes inclusives, que Paris organise dans le courant de l'année 2016 une conférence relative à la prise en compte des migrants dans les politiques urbaines des grandes villes européennes.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Je remercie Marie ATALLAH de son vœu sur l'organisation d'une grande conférence des villes inclusives portant sur les politiques urbaines en faveur de l'intégration des populations migrantes et, évidemment, j'y donnerai un avis favorable.

Sachez quand même que la Ville accueillera en novembre prochain la seconde édition du forum "Cities for Life", qui est une conférence internationale pour les villes inclusives. La première édition s'était tenue à Medellin et a été un très grand succès. Elle permet un échange entre villes, décideurs, experts, citoyens, à travers des sessions de cocréation et notamment sur ces sujets.

Pour finir, je voudrais également rappeler l'action internationale de Paris qui est pleinement mobilisée dans la réponse à apporter aux migrants, au-delà évidemment de la politique municipale conduite sur le territoire. Notre politique internationale, ce sont des aides d'urgence pour les camps de réfugiés, 260.000 euros en 2015, l'adoption par l'A.I.M.F., dont Anne HIDALGO est la présidente, d'une charte des maires francophones pour les villes inclusives en octobre 2015, l'accueil de l'assemblée générale du réseau "ICORN" dont nous venons de parler, et enfin, le projet de Maison des défenseurs.

J'en profite pour vous dire que tout à l'heure, vous avez cité la Maison des solidarités internationales, qui est un projet que nous n'oublions pas. Autant j'aurai le plaisir à travailler avec vous sur ce projet de conférence, mais également sur un projet de Maison des solidarités internationales pour les voir se concrétiser tous les deux.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

J'ai été saisie d'une explication de vote du groupe les Républicains. C'est M. HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ.** - Madame la Maire.

Nous allons voter contre ce vœu car encore une fois, vous émettez un mauvais message. Vous le savez, les solutions se situent au niveau international, pas au niveau de Paris. Le laisser croire est dramatique pour toutes celles et tous ceux qui croient pouvoir s'y installer, et il faut au contraire maîtriser les flux de population et assurer un contrôle aux frontières extérieures. Votre politique va à contresens de celle du Gouvernement.

M. VALLS l'a encore répété récemment, Paris ne peut pas servir de champ d'expérimentation des conflits politiques entre votre majorité et votre Gouvernement. Les Parisiennes et les Parisiens ne peuvent pas être les victimes des désaccords politiques entre Mme HIDALGO et M. VALLS. Nous savons bien qu'il s'agit d'un jeu politicien auquel vous sacrifiez Paris.

Vous parlez de migrants. Ceux qui sont en situation irrégulière doivent être reconduits aux frontières. Quant aux réfugiés, ils ne peuvent en aucun cas rester de manière pérenne sur notre territoire. Le Gouvernement ne cesse de le dire et il a raison. Encore faudrait-il que, de son côté, les actes suivent les déclarations d'intention et que de votre côté, vous évitiez d'aggraver la situation et que vous écoutiez les Parisiens, surtout les plus défavorisés que vous pénalisez par votre attitude et vos projets qui vont à l'encontre de ce qu'ils attendent.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 28).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au soutien à Ashraf FAYAD.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 73, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif au soutien à Ashraf FAYAD.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour 2 minutes.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, Ashraf FAYAD est un poète palestinien condamné à mort pour apostasie en Arabie Saoudite, le 17 novembre 2015. Grâce à la mobilisation, sa peine a été commuée en 8 ans de prison et 800 coups de fouet, mais cette peine reste non seulement cruelle, mais constitue une grave atteinte à la liberté d'expression et aux droits de l'Homme, ces droits dont, hélas, l'Arabie Saoudite s'affranchit le plus souvent.

Nous demandons donc à Mme la Maire que la Ville de Paris apporte son soutien officiel à Ashraf FAYAD et demande sa libération immédiate.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame PRIMET.

Je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Je voudrais remercier Raphaëlle PRIMET et Nicolas BONNET-OULALDJ, les élus du groupe Communiste - Front de Gauche pour permettre à notre Conseil de s'exprimer sur la situation du poète palestinien Ashraf FAYAD, un poète dont l'histoire nous rappelle tristement celle du blogueur Raïf BADAWI, prix Sakharov 2015, condamné à 10 ans de prison et 1.000 coups de fouet, ou celle d'Ali AL-NIMR, condamné à mort pour avoir manifesté contre les autorités.



Le régime saoudien s'illustre ainsi une nouvelle fois par ses atteintes aux droits de l'Homme, de manière d'ailleurs assez indifférenciée et de plus en plus préoccupante. Plus de 150 personnes ont été exécutées en Arabie Saoudite en 2015.

Ashraf FAYAD est âgé de 35 ans, de parents réfugiés palestiniens. C'est une figure majeure de l'art contemporain saoudien. Il a notamment représenté l'Arabie Saoudite en 2013 à la biennale de Venise. Il a été arrêté une première fois en août 2013 pour des propos jugés blasphématoires tenus dans un recueil de poèmes. Il a été accusé lors de son procès d'avoir, je cite, "des idées athées et d'avoir insulté dieu et le prophète". Relâché sous caution, de nouveau arrêté le 1er janvier 2014, accusé cette fois d'apostasie, condamné à 4 ans de prison, 800 coups de fouet et après avoir fait appel de cette peine, jugé à nouveau en novembre 2015 et condamné à mort.

Cette condamnation a particulièrement choqué l'opinion publique qui s'est fortement mobilisée. Vous mentionnez à juste titre la pétition qui a recueilli à ce jour plus de 270.000 signatures. Des rassemblements se sont tenus dans le monde entier. Une soirée de soutien a été organisée à la Maison de la poésie le 14 décembre.

Le 2 février 2016, le tribunal d'Abha commue finalement la peine capitale en 8 ans de prison et 800 coups de fouet au rythme de 50 coups par séance. Ce nouveau jugement demeure autant insupportable qu'incompréhensible. Ashraf FAYAD doit être libéré.

Vous émettez le vœu, mes chers collègues, que la Ville de Paris apporte son soutien officiel à Ashraf FAYAD et demande sa libération immédiate. Je tiens évidemment, conformément à l'engagement de notre Ville en faveur des droits de l'Homme, à y apporter l'avis le plus favorable en vous en remerciant encore.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 29).

Je vous remercie.

## **2016 DPE 37 - Communication sur le renforcement de la propreté et la stratégie "zéro déchet".**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux balayeurs supplémentaires.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous passons à présent, conformément à ce que la Conférence d'organisation a décidé, au débat organisé sur la question du renforcement de la propreté et la stratégie "zéro déchet". Cela figure dans une communication DPE 37, sur laquelle le groupe les Républicains a déposé le vœu référencé n° 14. Avant de donner la parole à chacune et chacun des orateurs inscrits, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, en tant qu'élus de Paris, il nous appartient de garantir à chacun de nos concitoyens un cadre de vie agréable et de leur donner les moyens de cultiver leur bien-être. Or, il n'est de bien-être possible sans un environnement sain, salubre et propre. Au-delà, la protection du bien-être est indissociable de l'urgence de la préservation de l'environnement, à laquelle nous devons apporter des réponses concrètes, adaptées à la complexité des enjeux.

Paris et les villes qu'elle a fédérées autour de la COP 21 ont démontré le rôle central des territoires dans les réponses à apporter aux grands défis globaux. Si nous pouvons répondre à ces défis, c'est notamment grâce à la qualité de nos services publics, ancrés dans les réalités, capables de se mobiliser rapidement et massivement.

Je veux ici remercier Mao PENINO, adjoint en charge de ce secteur, ô combien stratégique pour notre Capitale, remercier le Secrétariat général et la direction qui veille à la propreté au quotidien. D'ailleurs, l'hommage unanime dont ils ont fait l'objet depuis les attentats du 13 novembre atteste à la fois du caractère stratégique mais aussi essentiel de ce service pour notre Ville. Le service public de la propreté à Paris a pleinement rempli ses

missions. Ces circonstances exceptionnelles ont révélé collectivement et individuellement le haut niveau de professionnalisme et de savoir-faire de ces agents.

Mais, au-delà de ces circonstances tragiques qui nous rappellent l'essentiel, la propreté comme la gestion des déchets sont avant tout des défis du quotidien sans cesse renouvelés et qui suscitent de légitimes exigences. Nous avons, dans ce domaine, des progrès à faire, c'est incontestable. Je le dis ici solennellement. Les Parisiens méritent mieux que l'état dans lequel se trouvent régulièrement leurs rues. Je partage leur souhait de voir la situation s'améliorer rapidement, en sachant que cette amélioration passe aussi par une prise de conscience collective de chacun des Parisiens.

C'est pourquoi, si la propreté est l'affaire de tous, il revient avant tout à la Ville d'en assurer le service et de donner aux citoyens les moyens de ne pas salir l'espace public. L'exercice de cette mission est parfois facilité par les mobilisations citoyennes ou les nouveaux engins de nettoyage, mais il est parfois contrarié par l'intensité de l'usage de l'espace public ou des incivilités.

Ces difficultés nous obligent à renouveler nos efforts sans relâche, à renforcer nos moyens malgré les contraintes budgétaires car il est impératif que Paris soit pour tous une ville propre, de façon constante et homogène.

A l'heure de la transition écologique et de l'économie circulaire, ce défi s'articule avec celui de la prévention et du recyclage des déchets. Les interfaces entre propreté et déchets sont nombreuses. Que ce soit ici, au sein de la Métropole, où là-bas, avec les villes-mondes partenaires de Paris, nous voulons faire de notre ville le moteur d'une société qui prend soin d'elle-même et de ses ressources.

Ensemble, nous pouvons faire de Paris une métropole modèle en Europe si nous en avons la volonté et que nous nous en donnons les moyens. C'est donc dans cette perspective que nous vous présentons aujourd'hui, avec Mao PENINOÛ, un grand plan pluriannuel de renforcement de la propreté, aussi ambitieux que pragmatique, qui fait le lien entre enjeux de propreté et gestion écologique des déchets.

Ce plan stratégique sera associé à des moyens importants. Il sera financé à hauteur de 25 millions d'euros en 2016. D'abord, ce plan vient parfaire le dispositif existant. Nous avons mis en œuvre plusieurs mesures clés dans ce domaine, en lien d'ailleurs avec les agents municipaux dont le haut-niveau de professionnalisme est largement reconnu.

Nous avons ainsi installé 30.000 nouvelles corbeilles de rue dotées d'éteignoirs, soit en moyenne une tous les 100 mètres. Nous avons renforcé le plan estival de propreté, étendu les horaires d'ouverture de 129 sanisettes, mené une campagne de sensibilisation et de verbalisation contre les jets de mégots et les tags au sol. Nous avons ouvert des éco-points mobiles et modernisé le matériel utilisé par les agents de la propreté.

Parce que notre mission première consiste à garantir un service public juste et performant, nous entendons consolider et moderniser le service public de la propreté. 100 nouveaux postes ont été créés cette année dont 79 éboueurs et 20 conducteurs de bennes et engins. Ces postes constituent le premier volet d'un plan pluriannuel de recrutement qui se poursuivra en 2017.

Les formations initiales et continues des agents seront renforcées.

15 millions d'euros seront consacrés à l'achat de nouveaux matériels. Nous allons ainsi pouvoir renforcer nos moyens mécaniques et répondre plus efficacement aux besoins du terrain dans le strict respect de l'environnement.

Le copilotage existant avec les arrondissements sera renforcé par la délégation d'une enveloppe budgétaire d'investissement dédiée dans les arrondissements.

Nous l'avons dit - et nous n'en démordrons pas : la propreté, c'est l'affaire de tous. Associer les citoyens à la préservation de leur propre environnement est une nécessité autant qu'une évidence. Si chacun fournit un effort à son échelle, nous pouvons obtenir de grands progrès. Toutefois, ce n'est qu'avec la participation de tous que nous parviendrons à avancer, et le civisme doit encore être renforcé.

Pour encourager l'évolution des usages et donner aux Parisiens les moyens de ne pas salir l'espace public, nous distribuerons 125.000 cendriers de poche au premier semestre 2016 dans le cadre d'un partenariat avec la S.N.C.F., la R.A.T.P., le Syndicat national des hôteliers restaurateurs que je remercie, cafés et traiteurs, les buralistes d'Ile-de-France et le C.R.O.U.S. de Paris. Par ailleurs, 50 sanisettes seront installées cette année et 150 supplémentaires seront ouvertes toute la nuit.

Une version améliorée de l'application "DansMaRue" sera d'ailleurs lancée pour permettre aux habitants de signaler en temps réel et d'une façon encore plus efficace les dommages qu'ils constatent. Une nouvelle édition de l'opération "Paris fais-toi belle" sera organisée le 4 juin prochain, puis plus régulièrement au niveau local.

Ces opérations de nettoyage participatif, très efficaces, permettent également de sensibiliser aux enjeux de propreté dans un cadre convivial et familial.

Enfin, en complément de ces nouveaux moyens de prévention, une brigade chargée de la verbalisation de toutes les incivilités dégradant notre espace commun et notre environnement sera créée cette année.

Toutes ces mesures servent une stratégie volontairement très ambitieuse. Notre objectif, je le réaffirme ici, c'est le zéro déchet. Nos efforts portent leurs fruits et nous en avons la preuve : en cinq ans, Paris a su remplir son objectif de réduction de 7 % de ses déchets. Ce sont ainsi 80.000 tonnes de déchets qui n'ont pas été produits. Nous sommes déterminés à poursuivre et à amplifier ces efforts qui ont un impact budgétaire. Moins de déchets, c'est moins de coûts pour la collectivité.

2016 marque pour Paris le début de la mise en place du tri à la source, de la collecte en porte à porte de bio-déchets ménagers dans deux arrondissements pilotes : le 2<sup>e</sup> arrondissement et le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je remercie les maires de ces arrondissements d'avoir accepté d'être pilotes. Une troisième poubelle de tri, destinée à recevoir tous les déchets de table et de cuisine, sera ainsi mise à disposition des ménages. Ces déchets pourront ensuite être valorisés en compost et en biogaz.

Nous proposerons également davantage de moyens de tri, en augmentant le nombre de bacs pour les collectes sélectives dans les immeubles, en déployant 190 nouvelles colonnes à verre, en installant des bacs de tri dans les parcs et jardins et en simplifiant les consignes de tri des cartons et plastiques. 10 nouvelles déchetteries parisiennes et une ressourcerie par arrondissement seront ouvertes d'ici 2020.

D'ailleurs, ces propositions émanent aussi du travail qui a été conduit par Antoinette GUHL, à l'échelle métropolitaine et bien sûr à l'échelle de notre ville, dans le cadre des Etats généraux de l'économie circulaire et de la soixantaine de propositions qui ont été faites et que nous mettons aussi en œuvre à travers ce plan pour la propreté.

Nous lancerons cette année l'expérimentation "Trilib" dans cinq arrondissements volontaires, avec une quarantaine de modules en partenariat avec "Eco Emballages". Il s'agit là d'un dispositif innovant de collecte et de tri des déchets, mis à disposition des Parisiens dans l'espace public.

J'ai la conviction que nous ne devons pas cacher ce qui nous permet de faire de la ville une ville propre et que des dispositifs comme "Trilib", visibles mais beaux, sur l'espace public, nous permettrons de montrer aux Parisiens où ils doivent déposer leurs déchets. Ce dispositif d'ailleurs sera progressivement installé sur tout le territoire parisien à 2017. En gros, pour que Paris soit propre, il ne faut pas cacher les poubelles.

Notre action se révélera d'autant plus efficace et intelligente qu'elle saura s'appuyer sur le réseau des grandes métropoles du monde. En accueillant la COP 21 et en y intégrant un Sommet des Maires de très grande envergure, Paris a manifesté sa détermination à prendre une part active dans la transition écologique mondiale en liant des relations avec les métropoles étrangères.

La solidarité internationale est essentielle et particulièrement féconde sur le plan environnemental. Nous avons dévoilé le 20 janvier dernier la charte des événements écoresponsables qui définit les bonnes pratiques à adopter pour réduire considérablement l'impact des manifestations, notamment internationales, sur l'environnement. 400.000 euros d'aides seront par ailleurs accordées au soutien de projets émanant de pays engagés dans une démarche de réduction des déchets. Nous travaillons d'ailleurs avec Tunis, avec Kinshasa ou encore avec Brazzaville.

Mes chers collègues, la propreté est l'affaire de tous. Nous sommes déterminés à améliorer considérablement notre action, à l'adapter aux nouveaux usages et à donner aux Parisiens, comme à tous ceux qui visitent notre ville, qui y étudient ou y séjournent, les moyens de ne pas la salir. En effet, si elle est salie, c'est parce que certains s'y complaisent. Il faut donner ces moyens de ne pas la salir.

Cette volonté se prolonge avec notre politique de gestion vertueuse des déchets qui vise à relever le défi de la transition écologique. Cet impératif se retrouve dans chacune des mesures que nous vous soumettons aujourd'hui.

Je remercie à nouveau Mao PENINO qui je sais résolument engagé pour la réussite de ce projet ainsi que l'ensemble de ses équipes et les directions qui œuvrent à ses côtés, ainsi que les autres adjoints, notamment Antoinette GUHL, mais aussi Patrick KLUGMAN sur le volet international et Célia BLAUDEL, parce que tout cela est extrêmement réparti, et les maires d'arrondissement qui ont pris eux-mêmes ce sujet à bras-le-corps. Notre volonté, c'est de faire de Paris une ville propre. Nous l'avons dit. Je l'avais dit avant d'être élue Maire. Nous nous y engageons résolument et nous y parviendrons.

Je vous remercie.

L'ordre qui a été décidé par la Conférence d'organisation m'amène à donner la parole à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste salue le plan de renforcement de la propreté et la stratégie "zéro déchet" que la Ville met en place sous la responsabilité de Mao PENINOU, mais nous souhaitons réaffirmer que l'objectif est de fabriquer moins de déchets. Il faut qu'en amont, la Ville de Paris s'engage aussi à accompagner toutes celles et tous ceux qui travaillent à la réduction de la production de déchets. Tout ce que l'on ne peut pas réutiliser, tout ce que l'on ne peut pas composter, ni recycler, alors, l'industrie ne devrait pas le fabriquer. C'est aussi cet objectif qui doit être popularisé auprès de toutes et tous, à tous les niveaux de la société.

La Ville de Paris peut être moteur pour développer, favoriser le Paris de l'écoconception, qui a pour but de réduire la production de déchets. La démarche de l'écoconception est de tenir compte, dès l'amont, de l'impact environnemental du projet durant l'ensemble de son cycle de vie. C'est s'interroger sur les matériaux utilisés : sont-ils renouvelables ou non ? De l'efficacité énergétique, de la consommation d'eau du produit, de l'ensemble du processus de fabrication.

Plusieurs pistes peuvent être entreprises auprès des entrepreneurs, des commerçants, de manière transversale : développer les formations auprès des entrepreneurs locaux parisiens ; donner des critères de choix et d'évaluation aux responsables des achats dans les entreprises locales, aux grossistes, aux distributeurs, aux commerçants ; populariser les démarches d'écoconception aux citoyens pour leur permettre d'orienter leurs choix de consommation ; communiquer sur le combat contre l'obsolescence programmée en développant, dans les arrondissements, des espaces de réparation ; favoriser le partage des savoirs, des techniques de fabrication et des données ; et développer l'open source, qui rend potentiellement la réparation d'un objet plus facile. Et bien évidemment, la Ville, par ses propres achats, peut créer un effet d'entraînement.

Je souhaite également mettre l'accent sur l'importance de mettre en place des opérations exemplaires, qui peuvent être lancées rapidement, pour y associer le maximum de Parisiens. Je n'en citerai que quelques-unes, à côté de celles qui sont présentées dans la communication de Mao PENINOU :

- La mise en application de la loi pour interdire les sacs plastiques a encore une fois été reportée. De nombreux Parisiens et Parisiennes sont pourtant prêts à s'engager dans cette démarche. La Ville de Paris pourrait être exemplaire en ce domaine. Une action populaire, participative, efficace visuellement apporterait une grande satisfaction à nos concitoyens.

- Deuxièmement, Antoinette GUHL a initié une politique de développement des composts de proximité. Je me fais ici le relais de tous les habitants et les habitantes qui souhaitent se mettre au compostage. Ils veulent passer à l'action. Nous avons là une belle opportunité à saisir.

- Troisièmement, pour terminer, je citerai une action envers les commerçants. Avec la S.E.M.A.-EST que je préside, je travaille à l'élaboration de la nouvelle économie de proximité. Nous avons initié, il y a quelques mois, la première boutique Biocoop, zéro emballage, 100 % vrac. Cette boutique a eu beaucoup de succès. Le succès de cette expérimentation va permettre dorénavant une accélération de l'accompagnement des commerçants dans cette démarche.

L'écoconception, associée à des gestes responsables, des éco-gestes au quotidien, sont le meilleur moyen pour avancer le plus rapidement possible vers une ville durable, vers un Paris durable. De nombreux Parisiens et Parisiennes sont prêts : à nous, élus, d'être réactifs pour leur donner la possibilité d'agir le plus vite possible.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame MOREL.

Monsieur LE RESTE, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Madame la Maire.

Si tous les débats du Conseil de Paris sont habités par l'intérêt général, la propreté fait partie de ces sujets sur lesquels nous sommes particulièrement attendus, écoutés et regardés. C'est une problématique importante dans toutes les municipalités, et une question touchant à la qualité de vie des habitantes et des habitants, comme à la sécurité et la salubrité de la ville.

Mais la spécificité parisienne démultiplie ces enjeux. Paris est à la fois une des zones résidentielles les plus denses de France et un pôle économique central de notre pays. Son patrimoine culturel en fait une des villes les plus visitées au monde, et son dynamisme en fait un lieu reconnu de convivialité et de création culturelle.

Ce caractère multiple de Paris nous confère une grande responsabilité. Nous devons impérativement assurer à la Propreté de Paris les moyens d'être un service public mobilisé et efficace, pouvant s'adapter aux changements d'une ville perpétuellement en mouvement. C'est pourquoi cette question doit être régulièrement mise au cœur du débat parisien, afin d'en faire un bilan serein et de lui tracer de nouvelles perspectives.

En ce qui concerne le bilan, un examen objectif, sérieux de la Propreté à Paris montre que ce service public fonctionne et qu'il fonctionne plutôt bien. Cette efficacité, nous la devons en premier lieu à ces agents de terrain travaillant jour et nuit à rendre notre ville plus belle. Des éléments de votre communication, Madame la Maire, sont d'ailleurs éloquentes : c'est 2.900 kilomètres de trottoirs et 1.600 kilomètres de voies qui sont nettoyés chaque jour par ces équipes. Il faut saluer leur implication sans faille, qu'ils soient en régie publique comme dans les entreprises privées délégataires.

Et la meilleure façon de préserver cette efficacité, c'est d'aller continuellement vers une amélioration et une sécurisation des conditions d'exercice de ces agents. Cela passe par des moyens supplémentaires pour leur direction, à la mesure des besoins constatés, mais également par un vrai plan de formation des personnels et une amélioration de la reconnaissance de leurs qualifications.

C'est pourquoi nous approuvons et appuyons le renforcement des équipes par l'arrivée de 100 nouveaux agents, une décision dont le groupe Communiste - Front de Gauche est en partie à l'origine, car nous demandions justement le renforcement de ces effectifs dans le budget 2016.

Au regard des enjeux en présence et aux fins d'atteindre nos objectifs, nous considérons toutefois qu'il faudra effectivement amplifier ce plan de recrutement au statut des agents de la propreté. Il faut garder à l'esprit que l'espace public a fortement augmenté depuis deux mandats, et que cette direction souffrait déjà de déficit d'effectifs important dans les années 2000.

Ce premier renfort s'accompagne d'un investissement solide en faveur de la rénovation des équipements et d'une organisation des équipes au plus près des territoires. Cette réorganisation permettra, nous l'espérons, de tisser des liens encore plus forts entre les agents et les usagers du service public.

Des moyens supplémentaires, donc, pour un combat qui concerne l'ensemble de ceux qui font vivre Paris. Il concerne les agents, bien entendu, mais également les habitants, les visiteurs, les voyageurs, les travailleurs et les entreprises, pour aller ensemble vers une ville plus belle.

Il faut créer un nouveau pacte pour la propreté de notre espace public. Notre collectivité doit être motrice pour faire émerger un cadre commun de la propreté, nécessitant l'implication et la responsabilisation de tous. Il n'a pas vocation à contraindre les activités sur l'espace public, mais justement à rendre possible leur développement par l'adoption de règles qui permettent leur cohabitation.

Il ne s'agit ici de pointer personne du doigt, car l'incivilité et la dégradation de l'espace public est un phénomène qui touche toutes les catégories de populations et toutes les classes sociales. Nous pensons que l'espace public est un des principaux vecteurs de lien dans notre société et qu'il est, à ce titre, fortement sous-estimé. L'émergence de ce cadre devient de plus en plus indispensable, alors même que notre ville ouvre davantage d'espaces à la disposition de la population.

C'est pourquoi il faut aller plus vite et plus loin dans la sensibilisation, l'éducation et la simplicité d'usage des différents équipements de tri des déchets. C'est la direction qui est prise par l'Exécutif et nous la soutenons.

Ce nouveau plan pour la propreté qui est soumis à notre Conseil est le produit d'un travail sérieux. Il pose des bases solides au développement d'un service public, qui est, par essence, au plus près des citoyennes et des citoyens, et qui est profondément lié à leur qualité de vie.

Notre groupe y souscrit, tout en apportant quelques remarques. La première est celle de la place de la régie publique. Si le modèle mixte entre public et privé à Paris fonctionne, nous devons pousser à une plus grande part de régie publique lorsque cela est possible.

Nous pensons tout d'abord que la gestion en interne est plus économique que l'externalisation dans de nombreux cas. Elle permet également à notre administration de disposer d'une puissante force de frappe qui dispose de moyens suffisants pour adopter rapidement et sur un périmètre très large des innovations techniques ou organisationnelles.

Alors que nous sommes pleinement ancrés dans la transition écologique, disposer de moyens pour innover et adopter de nouvelles pratiques est une richesse qu'il ne faut pas négliger.

Mais la régie permet surtout de garantir aux agents de meilleures conditions de travail et une meilleure sécurité professionnelle par leur statut.

C'est pourquoi nous examinerons systématiquement, au cas par cas et à la fin de chaque marché, le retour en régie de compétences externalisées et déléguées à des entreprises du privé. Nous regrettons d'ailleurs que cette question ne soit pas développée dans votre communication.

Enfin, notre dernière remarque sur votre communication portera sur l'économie circulaire. L'engagement ambitieux de la Ville en faveur du recyclage répond à une réelle nécessité et nous sommes satisfaits que cette question soit prise à bras le corps par l'Exécutif.

La question du réemploi de nos déchets et de leur insertion dans un nouveau cycle d'utilisation devient primordial. Nous apprécions les pistes que vous dessinez, notamment par l'utilisation des biodéchets pour le monde agricole.

La mise en place de l'économie circulaire n'est pas seulement une nécessité dans le monde d'aujourd'hui, elle est également un vecteur puissant de création de nouveaux emplois. La gestion des déchets, le recyclage, la récupération et la réparation présentent un important potentiel de développement. Du point de vue environnemental, économique et social, elle est porteuse de progrès à travers les créations d'emplois qu'elle est susceptible de générer.

Nous disposons de véritables atouts pour mettre en place cette nouvelle économie. L'utilisation des voies navigables ou ferroviaires, comme la petite ceinture, aux fins de transporter les déchets dans les usines de traitement, permettrait de limiter les va-et-vient de camions et par extension les embouteillages et la pollution.

C'est pourquoi nous devons aller plus vite dans la création d'un système performant de recyclage des déchets et que nous devons l'inscrire dans une stratégie qui touche tous les niveaux institutionnels. Au niveau parisien, métropolitain, régional comme national, un plan de réutilisation des déchets doit émerger pour inscrire notre modèle de société, sur des bases plus saines.

L'économie circulaire est un des moyens d'entamer à notre échelle la transition écologique. Nous le répétons, cette transition relève d'un intérêt général majeur et ne doit pas être polluée par les questions de marge financière et de rentabilité à court terme. La question de la mutation écologique doit être portée principalement par la puissance publique afin que ce progrès environnemental, économique et social soit partagé par tous.

C'est pourquoi nous avons besoin de moyens supplémentaires à tous les niveaux institutionnels pour mettre en place cette transition et garantir à tous le progrès humain. C'est dans ce sens que nous demandons régulièrement dans ce Conseil, des recettes supplémentaires pour nous mettre en capacité de répondre à ces enjeux primordiaux.

Nous devons sortir au plus vite de cette logique comptable de réduction des dépenses publiques, ce dogme de l'austérité qui est en décalage total avec les défis que nous aurons à relever.

Le plan que vous nous proposez, Madame la Maire, va vers une application plus fine du service public dans les questions environnementales. Il faut que les autres échelons institutionnels, et particulièrement l'Etat, nous suivent afin de permettre à tous de profiter pleinement de l'espace public et d'un environnement plus sain.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur LE RESTE.

La parole est à M. Buon Huang TAN, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Buon Huang TAN.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, au nom du groupe RGCI, je tiens tout d'abord à saluer le travail des agents mobilisés au service de la propreté de la ville.

Ces personnels travaillent dans un cadre urbain en évolution constante. De nouveaux quartiers sortent de terre, l'espace public s'agrandit, de nouveaux usages apparaissent. Face à ces mutations, nous devons apporter des réponses adaptées, localisées et efficaces, pour garder notre ville propre. Les équipes en charge de la propreté doivent être accompagnées et renforcées pour cela.

Les mesures prises par ce plan de renforcement de la propreté sont à la hauteur de cette exigence. Le recrutement qui débute cette année avec la création de 100 nouveaux postes permettra ainsi de renforcer les effectifs dans les nouveaux quartiers.

Des situations locales appellent bien souvent des réponses locales. Nous nous réjouissons des nombreuses orientations qui vont dans ce sens.

Les équipes seront fidélisées et autonomes pour affiner leur connaissance du terrain et échanger durablement avec les usagers. Des engins de nettoyage seront adaptés à la particularité des rues et des quartiers et, enfin, la politique de propreté sera davantage décentralisée et le copilotage avec les maires d'arrondissement sera renforcé. Assurément, nous ouvrons une approche plurielle de l'entretien de Paris.

La propreté est l'affaire de tous. Déployer de nombreuses dispositions visant à responsabiliser les citoyens et, au-delà, tous les usagers de la ville est essentielle.

Le groupe RGCI s'est toujours engagé à valoriser le civisme pour améliorer durablement la qualité de vie au quotidien. Nous avons d'ailleurs interpellé l'Inspection générale de la Ville de Paris afin qu'elle mène une inspection annuelle des incivilités volontaires.

L'année dernière, notre Assemblée a adopté la majoration de l'amende sanctionnant le jet de mégots, d'ordures ou de tout autre déchet sur l'espace public. Ce plan permettra son application effective par la création d'une brigade chargée de verbaliser ces incivilités. Seule des sanctions réelles permettront de faire changer le comportement de ceux qui dégradent au quotidien notre cadre de vie.

La réappropriation de l'espace public par les citoyens passe aussi par la nécessaire atténuation de la pression publicitaire. Elle constitue trop souvent une pollution anarchique et agressive.

Notre groupe s'était mobilisé sur cette question en 2014, notamment par un vœu visant à lutter contre les tags publicitaires au sol. Dans cet esprit, nous continuerons à porter dans cette Assemblée la lutte contre l'affichage sauvage et la stricte application de notre règlement intérieur de publicité.

La prise en compte des objectifs de développement durable constitue également l'un des axes majeurs du plan présenté. En matière d'écologie, Paris a souvent montré l'exemple. C'est encore le cas aujourd'hui et nous sommes donc favorables au processus de commande publique de matériels innovants et non polluants.

Je souhaite également intervenir sur le renforcement de l'économie circulaire et du tri. Nous devons nous engager dans un plan ambitieux de recyclage et de valorisation de tous les déchets qui peuvent l'être, et ils sont nombreux. 75 % des déchets contenus dans les poubelles vertes pourraient être recyclés ou valorisés. La stratégie Zéro déchet va pour nous dans ce sens. Elle change le regard que l'on porte sur les déchets, pour les considérer comme une ressource. En effet, enfouir ou incinérer un déchet revalorisable est une aberration écologique mais aussi économique. Pour un emploi créé par l'enfouissement des déchets, le tri et la collecte en créent 30.

Ce changement de paradigme autour du déchet nécessite un processus de co-construction. L'approche ne peut être seulement verticale. L'action politique doit s'accompagner d'une large concertation associant citoyens, usagers, associations, acteurs économiques et institutionnels.

Sans cette prise de conscience commune et le partage de cette ambition, réussir serait une gageure car pour valoriser en aval, il faut trier en amont. Et force est de constater que le tri est encore loin d'être réellement approprié par les usagers.

Malgré la généralisation du tri pour les particuliers, de nombreux immeubles n'ont pas la place d'accueillir tous les bacs nécessaires. Nous soutenons donc ainsi la mise en place des tris libres à proximité de ces immeubles déficitaires. A titre personnel, je me réjouis que le 13e soit l'un des 5 arrondissements qui expérimentent le tri libre, cette année. Je ne manquerai pas d'en suivre la mise en place et de faire remonter les retours d'expérience.

Les collectes dans les marchés couverts et les cantines doivent aussi être poursuivies. L'expérimentation d'un nouveau bac dans les immeubles va dans le bon sens, tout comme l'installation d'un composteur dans chaque jardin public parisien.

Mais aujourd'hui déjà, peu de Parisiens connaissent les composteurs déjà à la disposition. Des particuliers mais aussi des commerçants et des restaurateurs doivent être associés à cette démarche ambitieuse pour permettre son succès et sa généralisation.

Vous l'avez compris, pour un Paris agréable à vivre, le groupe RGCI apporte tout son soutien à ce plan de renforcement de la propreté.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Buon Huong TAN.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe les Républicains.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, enfin, l'Exécutif municipal nous présente une communication sur un sujet qui avait été un thème majeur de la campagne municipale et annoncé comme prioritaire depuis avril 2014, et il semblerait que le terme communication soit particulièrement bien adapté à l'exercice de ce matin.

Le document n'a été porté à la connaissance des Conseillers de Paris que le jeudi 4 février, à la limite des délais réglementaires. Cette rétention semblait justifiée par la primeur des annonces réservées à la presse, rassurez-vous, cela ne nous étonne plus. Les annonces n'en sont d'ailleurs pas, tant tout avait été présenté lors du budget dernier. J'aurai d'ailleurs pu reprendre au mot près l'intervention que j'avais faite au mois de décembre. Pour preuve, pour dissimuler cette pauvreté, vous adjoignez à la communication la stratégie zéro déchet.

Revenons donc sur le problème majeur de la propreté à Paris.

Une gestion des ressources humaines de la DPE défailante. Il ne suffit pas de recruter 80 éboueurs supplémentaires pour rayer d'un coup de baguette magique l'ensemble des problèmes.

Je le rappelle, cette direction est celle qui subit et de loin le plus fort taux d'absentéisme de la Ville de Paris. Cela découle évidemment d'un niveau de pénibilité élevé, mais celui-ci ne permet pas de tout expliquer. Il suffit de discuter avec les agents pour saisir le manque de considération dont ils font l'objet et la démotivation qui en découle.

Le matériel de nettoyage est parfois d'un autre âge, souvent mal adapté à leurs missions et donc rarement pleinement opérationnel. Ils ne disposent tout simplement pas aujourd'hui des moyens minimaux pour assurer leurs missions.

Le lavage des trottoirs est aujourd'hui très complexe à organiser du seul fait que le matériel demeure en panne parce qu'il n'y a pas de crédits pour les réparer. Il est donc urgent de bâtir un programme pluriannuel de remise à niveau des moyens matériels de la DPE, comme nous le suggérons lors du débat budgétaire.

La mécanisation accrue des tâches est la seule manière de s'attaquer aux racines de la pénibilité. Des matériels ont récemment été testés mais ils ne répondent que partiellement aux attentes des agents de la DPE. La communication le reconnaît, la fidélisation des agents à leur territoire d'intervention est un gage de motivation.

Cependant, votre communication ne propose aucune piste d'amélioration. Vous auriez pu évoquer, par exemple, la question du stationnement pour les agents habitant en grande banlieue et ne disposant pas de la possibilité de venir en transports en commun en raison de leurs horaires de travail décalés.

Avant de créer de nouveaux postes budgétaires, il faudrait déjà pourvoir ceux qui sont ouverts. Depuis plusieurs années maintenant, nous vous demandons de cesser de repousser les commissions de recrutement. Cela désorganise lourdement les divisions locales et rend difficile l'organisation des opérations de nettoyage.

Je renouvelle au nom de mon groupe notre demande de connaître l'ensemble des effectifs de chaque arrondissement. Il semble que les nouveaux postes ne serviront qu'à déployer des moyens humains dans les nouveaux quartiers, ce qui signifie qu'à périmètre constant, les renforts sont inexistantes.

Juste un mot sur la question des déchets puisqu'elle apparaît dans cette communication. Les objectifs en matière de développement de la collecte des biodéchets sont louables, et vous auriez d'ailleurs pu prendre en exemple le projet d'unité biogaz porté par le S.I.A.A.P., le plus gros en Ile-de-France, pour un investissement de près de 300 millions d'euros, et qui fera l'objet d'un partenariat ambitieux avec le SYCTOM.

Cet oubli fâcheux est assez symptomatique du peu de consistance accordée à cette communication, éloignée des solutions qu'attendent les Parisiens et je laisse à mes collègues le soin d'en détailler toutes les lacunes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI - MODEM.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Madame la Maire.



En Tunisie, une jeune chambre économique a pris l'initiative de promouvoir la beauté de l'art pour la propreté, en faisant faire par des artistes des peintures murales. Au Maroc, c'est le Conseil des jeunes leaders d'Agadir qui a pris l'initiative d'un court métrage intitulé "La propreté, c'est un signe de civilisation".

Oui, la propreté est un signe de civilisation et de modernité. Visiblement, votre communication prouve que vous en prenez maintenant conscience, c'est une bonne chose parce qu'il y avait urgence.

Je rappelle que 68 % des Parisiens sont mécontents de la propreté de Paris. La propreté est une condition incontournable de l'hygiène et donc de la santé publique, mais c'est aussi le respect des autres, vous l'avez dit vous-mêmes, une forme de politesse, une caractéristique de la civilisation et donc de la culture. Pourquoi l'avoir niée et négligée ?

La propreté, c'est beaucoup plus qu'un aspect technique de la vie quotidienne. Freud dans "Le malaise dans la civilisation", une œuvre tardive publiée en 1930, décrit la beauté, la propreté et l'ordre comme les caractéristiques de la conquête de la civilisation et de la culture. Et celle-ci, selon lui, s'efforce d'endiguer l'agressivité humaine.

Ce préambule peut vous paraître surprenant mais, pour moi, il est très important parce qu'il faut définitivement ôter de l'esprit collectif que prôner la propreté serait ringard. On n'est pas un vieux ronchon racorni quand on demande le respect des rues, des quais, des espaces verts. C'est tout l'inverse. On est dans le développement durable, dans l'éco-responsabilité et donc dans la modernité.

Vous, Mao PENINOU, qui aviez joué sur les mots en disant que Paris n'était pas une ville sale mais salie, par cette communication, la Maire de Paris et vous-même déclarez l'intention de prendre toute la mesure du problème et d'agir plus et mieux que vous ne l'avez fait jusqu'à présent. Nous vous en savons gré.

Vous nous proposez un dispositif à deux niveaux, deux étages dans la fusée pour le grand saut organisationnel vers la propreté.

Le premier est la communication et la sensibilisation des Parisiens, sur ce que j'appellerai le devoir de propreté qui, selon nous, doit être compris comme un devoir civique. Il faut effectivement accompagner cette évolution des états d'esprit et de la conscience collective par des moyens appropriés. Ce premier volet nous paraît plutôt satisfaisant.

Concernant le deuxième étage de la fusée, celui de la gestion du nettoyage, le saut organisationnel et technique que vous nous annoncez ne peut pas se faire avec les moyens que vous nous proposez malheureusement, parce que vous restez sur l'ancien système de copilotage entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissements.

Ce système qui a pourtant fait la preuve de son inefficacité, vous le reconduisez. Pourquoi ? Les mairies d'arrondissement doivent avoir de vrais pouvoirs en matière de propreté. Il faut rétablir une politique de proximité pour la propreté, comme vous comptez le faire pour la police. Il faut donner l'autorité fonctionnelle et hiérarchique aux maires d'arrondissement sur les personnels, ce qui n'est pas prévu. Pourtant, la dilution des responsabilités est un frein à la réactivité et donc à l'efficacité.

Le système actuel n'est pas satisfaisant et pour personne, ni pour les élus d'arrondissement et surtout pas pour les employés qui souffrent d'un énorme malaise chez les agents public de nettoyage. L'importance démesurée de l'absentéisme, au sein de la DPE, selon un rapport de l'administration parisienne de 2008, n'a pas diminué depuis. Elle est bien l'expression d'une gestion du personnel très insatisfaisante. Les mettre sous l'autorité directe des maires leur donnerait davantage le sentiment d'appartenance à une équipe, à un quartier.

Il est certain, comme vous le dites, qu'il est important de faciliter et de valoriser leur travail qui peut revêtir beaucoup d'ingratitude. La gestion mixte du personnel permet d'ailleurs de comparer les chiffres de rentabilité : 570 tonnes de collecte de déchets par an par agent du privé pour 491 tonnes par agent en régie à Paris. Je rappelle que le coût moyen de la collecte par habitant est de 81 euros alors qu'il est de 21 euros à Londres. Il serait temps donc de se poser effectivement les bonnes questions.

Pour conclure, je dirai que votre communication prouve une tardive mais réelle prise de conscience. Il faudrait que les moyens déployés soient tout aussi réels.

Je vous propose une solution, Madame la Maire, changez de logiciel. Changez de logiciel, acceptez la déconcentration, responsabilisez les maires, faites jouer la proximité, sans quoi nous craignons que votre saut organisationnel ne se réduise à un simple petit rebond. Cela n'est pas notre souhait, ni celui des Parisiens. Il en va de notre fierté de Paris qui a été bien mise à mal. Le syndrome de Paris et l'association "Green Bird" sont des exemples que l'on aimerait vite oublier.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame, mais je crois que, hier, vous étiez présente dans le débat que nous avons eu sur la déconcentration, le statut de Paris et le rôle des maires en la matière.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, parmi les mesures annoncées pendant la campagne municipale de 2014, celles concernant le renforcement de la propreté étaient importantes. Elles sont attendues, car nous savons combien les Parisiens et les usagers de Paris sont exigeants en ce domaine.

Depuis une vingtaine d'années, Paris a beaucoup évolué. De nouveaux quartiers ont été créés, beaucoup de lieux de la capitale ont vu leur fréquentation augmenter et les pratiques, notamment sur l'espace public, se sont modifiées.

Les avancées majeures affirmées lors de la COP 21 ont également imposé des changements de pratiques, en matière de déchets et de consommation, que nous devons prendre en compte et porter chaque jour dans nos politiques publiques.

C'est pourquoi je veux saluer, au nom du groupe socialiste, le très important plan de renforcement de la propreté, présenté aujourd'hui grâce au travail de Mao PENINOÛ et de l'ensemble des équipes de la Ville de Paris.

Ce plan est équilibré, car il permet d'agir sur plusieurs leviers, de changer d'approche aussi, afin que la mobilisation en faveur de la propreté, soit totale, partagée et responsable. Ce n'est pas un problème de vieux ronchons racornis, pour reprendre l'expression de Mme GALLOIS, mais il faut sortir du "y'a qu'à faut qu'on" et d'une certaine culture de l'irresponsabilité.

La Chambre régionale des comptes a déjà souligné le service remarquable que Paris offre en matière de propreté, avec 2.900 kilomètres de trottoirs, 1.600 kilomètres de rues nettoyées chaque jour, sans équivalent dans les autres grandes villes françaises, je cite le rapport.

Pour l'améliorer, le plan prévoit à la fois un renforcement des moyens budgétaires pour renouveler et moderniser les engins de collecte et de nettoyage, c'est indispensable, mais aussi de recruter du personnel supplémentaire avec, comme vous l'avez dit, 100 postes budgétés dès cette année.

Cela permettra d'améliorer le nettoyage des nouveaux quartiers et d'étendre l'amplitude horaire du nettoyage car nous savons que c'est une évolution nécessaire. C'est le premier volet d'un plan pluriannuel.

Les marges de manœuvre budgétaires sont limitées, mais cet effort quantitatif est nécessaire; il devra être poursuivi. En matière de recrutement, la propreté est bien l'une de nos priorités.

Une des innovations majeures contenues également dans ce plan consiste à mieux répartir les services - je le disais - tout au long de la journée et de la soirée pour répondre aux nouveaux usages, aux nouvelles fréquentations des lieux, festifs, touristiques. Nous devons mieux adapter nos services à des réalités qui évoluent. Cette réactivité est évidemment un défi pour un service public dont l'organisation est très complexe.

Je salue également l'important relais ressources humaines du plan qui mise sur la richesse que confèrent à nos personnels la proximité, la connaissance du terrain. Leur métier n'est pas toujours assez valorisé alors qu'ils possèdent beaucoup de savoir-faire qu'il faut transmettre et également faire connaître aux Parisiens. Le renforcement de la formation est également très bénéfique dans cette optique.

Comme maire d'arrondissement, je suis sensible bien sûr au rôle plus important donné au copilotage de la propreté à l'échelle des arrondissements, à la proposition de nommer un "référént propreté" par conseil de quartier, notamment pour suivre l'évolution de la situation de chaque quartier.

Charge désormais aux maires d'arrondissement de se saisir de ce copilotage. Charge à nous tous de ne pas être dans le "y a qu'à, faut qu'on", de prendre nos responsabilités. Il n'est pas nécessaire pour cela de remettre en cause le statut de la Fonction publique parisienne, son unité. Ce n'est pas une question de hiérarchie, c'est une question d'investissement des équipes municipales d'arrondissement dans l'organisation du service public de la propreté dans l'arrondissement.

Le deuxième volet ensuite du plan consiste à renforcer le rôle actif des Parisiens à l'amélioration de la propreté, c'est indispensable. Nous sommes dans une ville où à la fois beaucoup d'usagers de Paris salissent l'espace public,

souvent par négligence, et, en même temps, où une grande majorité des Parisiens veulent voir la situation s'améliorer.

Il faut que la responsabilité soit partagée par une prise de conscience de la société parisienne. Cela passe par l'amélioration des moyens existants. Nous le faisons avec l'installation de nouvelles sanisettes, la construction de nouvelles déchetteries, une ressourcerie par arrondissement, l'expérimentation de Trilib' avant sa généralisation en 2017.

C'est l'amélioration de l'application "DansMaRue" qui permet de signaler des lieux sales, d'y remédier au plus vite. C'est le cas avec la nouvelle édition de "Paris fais-toi belle" qui a remporté un grand succès et qui sera renouvelée cette année. C'est le cas avec la multiplication - j'en témoigne dans le 10e arrondissement autour du canal Saint-Martin ou du quartier La Chapelle - des opérations dites "Clean-up day".

Je salue également les campagnes de communication de la Ville qui permettent de sensibiliser les usagers à l'importance du tri et de la collecte. En matière de propreté, nous devons absolument poursuivre la sensibilisation pour faire changer les comportements et aussi accentuer la répression, la verbalisation pour que ces comportements changent. C'est l'objet de la création de la brigade de lutte contre les incivilités, très attendue dans beaucoup de quartiers de Paris.

Il ne faut pas craindre cette augmentation de la verbalisation. Il faut au contraire en espérer un changement des comportements. L'augmentation du tarif des amendes, passé de 35 à 68 euros, pour abandon de mégots sur l'espace public - et le volontarisme de la Ville en la matière - a déjà eu un impact.

Il faut poursuivre dans cette voie car, dans le même temps, ce plan prévoit également, par exemple, la mise à disposition de 125.000 cendriers de poche. Cela montre que la verbalisation s'accompagne des moyens offerts aux Parisiens pour accompagner ce changement de comportement.

Enfin, le dernier volet de ce plan, c'est l'inscription de notre stratégie "zéro déchet" dans la démarche d'économie circulaire mise en place avec Mao PENINOÛ et Antoinette GUHL. Nous devons changer nos comportements là aussi, considérer les déchets comme une ressource durable. Le tri doit encore être renforcé pour collecter les bio-déchets. L'expérimentation qui sera menée dans les 2e et 12e arrondissements permettra à terme de récupérer plus de 50 % des poubelles vertes et de les transformer en biogaz ou en compost.

C'est donc un défi considérable qui s'ouvre à nous. En même temps, c'est un impératif pour à la fois améliorer la vie quotidienne et participer à la construction d'un monde écoresponsable.

Les partenariats avec des villes du monde entier dont vous avez parlé, Madame la Maire, montrent que nous partageons avec beaucoup cette préoccupation.

Soyons fiers du rôle que Paris joue aujourd'hui pour tracer une voie nouvelle en la matière.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président et maire du 10e arrondissement. Votre avis m'importe énormément aussi en tant que maire d'arrondissement.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Chers collègues, la stratégie "zéro déchet" va, bien évidemment, dans le bon sens. Elle implique de mener une politique écologique et sociale qui prenne en compte le fait que nous vivons dans un monde où nos ressources sont limitées. C'est donc un très bon objectif qui vise à changer notre rapport aux déchets dans nos modes de consommation et de production.

J'applaudis la volonté de la Ville de Paris d'installer une troisième poubelle de tri dans les immeubles, qui sera destinée à collecter les déchets organiques. Il faut impérativement tendre vers la collecte des bio-déchets en porte à porte afin de réduire la quantité de déchets qui finit dans l'incinérateur.

Oui, cette collecte devrait être assurée en régie publique et j'applaudis le fait qu'elle le sera dans l'expérimentation menée dans deux arrondissements. Seul le service public est à même de garantir l'intérêt général et un service de qualité pour toutes et tous.

Cette communication dit également que la politique de la propreté est indissociable de celle de la gestion des déchets. Elle insiste sur le fait que de nombreux déchets pourraient être recyclés au lieu d'être brûlés et de polluer l'atmosphère.

Alors, pourquoi soutenir le projet du SYCTOM ? A quoi bon reconstruire l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII ? A quoi bon construire un centre de T.M.B.-Méthanisation ? C'est totalement illogique.

Le collectif 3R propose un plan alternatif bien plus en phase avec la stratégie "zéro déchet". Appuyez ce plan plutôt que celui du SYCTOM et défendez-le au sein du SYCTOM. Ce projet citoyen, c'est le plan B.O.M. : baisse des ordures ménagères. Comme quoi, il n'y a pas que sur les questions européennes qu'un bon plan B existe.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous avez le sens de la formule : stratégie "zéro déchet". Vous annoncez un grand plan de propreté de Paris quand le dernier remonte à il y a à peine deux ans. Il utilisait quasiment les mêmes mots et les mêmes intentions. Les Exécutifs passent, la saleté reste.

Pas une journée, je devrais dire "pas une heure", sans que nous ne soyons interpellés sur l'état de saleté de la Capitale. Les sondages convergent tous : pratiquement les trois quarts des Parisiens sont insatisfaits. Pour TripAdvisor, la capitale arrive à la 33e place sur les 40 villes de son classement.

Pourtant, le poids de la fiscalité liée à la propreté n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Le taux d'enlèvement des ordures ménagères et les redevances versées par les professionnels sont bien plus élevés que le coût réel de collecte et de traitement des déchets, vous le savez.

Entre 2001 et 2013, les recettes de cette taxe et les redevances versées par les professionnels ont augmenté de 55 % - excusez du peu. Quant à la taxe de balayage, elle a également connu une augmentation vertigineuse pouvant aller jusqu'à plus de 600 % pour certains ménages entre 2011 et 2012.

Les moyens déployés sont importants, c'est vrai. M. PENINOÙ d'ailleurs les rappelait : 4.900 éboueurs, 690 conducteurs, 500 bennes, 500 engins, un demi-milliard de budget. Toutefois, ces moyens sont inégalement répartis et surtout totalement inadaptés à la réalité du terrain. Nous manquons, par exemple, systématiquement de balayeurs, pour tenir compte du seul roulement des équipes, des congés et des absences.

La Direction de la propreté utilise encore trop souvent, qui plus est, du matériel vieillissant pour ne pas dire "vétuste", ce qui retarde les opérations de nettoyage, sans parler des véhicules diesel qui représentent encore plus d'un tiers du parc de la Régie de la Ville de Paris. Cela génère autant de pollution que de nuisances sonores.

S'ajoute la question qui prête, hélas, trop souvent à sourire, même si elle ternit considérablement l'image de la capitale auprès des touristes, celle du déploiement notoirement insuffisant des sanisettes.

Je suis intervenue à plusieurs reprises auprès de vous, cher Mao PENINOÙ, pour que le 5e arrondissement, notamment aux abords des quartiers les plus touristiques, bénéficie de sanisettes supplémentaires, par exemple, sur des emplacements libérés par les cabines téléphoniques boulevard de Port-Royal, place du Petit-Pont, quai de la Tournelle, rue Censier, rue Mouffetard, rue Saint-Jacques, rue des Écoles. Or, à ce jour, seuls deux projets seraient à l'étude, ce qui est notoirement insuffisant.

De la même manière, je demande avec mon groupe l'extension des horaires d'ouverture desdites sanisettes.

Vous annoncez un renforcement des moyens humains et techniques sur la propreté, très peu d'ailleurs sur le renforcement des sanisettes, et poursuivez les efforts sur les deux volets. Bien sûr, nous serons à vos côtés, mais attention à ne pas stigmatiser les Parisiens, même si les incivilités doivent être sanctionnées. Paris n'est pas une ville sale mais une ville salie, disiez-vous. Nous allons vers une verbalisation massive.

Il y a encore de mauvais médecins qui préconisent de traiter le mal par le mal. En l'état, une verbalisation massive ne réglerait rien. Il est impossible de mettre un agent verbalisateur derrière chaque contrevenant et la saignée risque d'aggraver l'état du malade si les moyens supplémentaires ne servent pas prioritairement à réduire l'état de saleté de l'espace parisien. Il faut avant tout accepter d'adapter le travail des équipes de nettoyage aux nouveaux usages de la voie publique.

Les habitudes des touristes et des Parisiens dans les lieux publics ont en effet considérablement évolué ces dernières années. On stationne aujourd'hui là où on ne faisait que passer hier. Oui, vous avez raison sur ce point,

Mao PENINO, la tradition du grand coup de propre du matin, et uniquement de ce grand coup de propre, ne suffit pas.

Cette question de l'adaptation du travail des équipes est d'autant plus indispensable qu'au sein des services techniques de la Propreté de Paris, la priorité est toujours donnée à la collecte pour des raisons d'ailleurs bien compréhensibles de salubrité publique au détriment de la propreté des rues. La collecte des objets encombrants signalés et la collecte des dépôts sauvages sont quotidiennes, tandis que la propreté des rues se fait selon une planification sur des zones prioritaires souvent en fonction aussi des moyens humains disponibles. Cette situation aléatoire explique en partie le fait incompréhensible pour les Parisiens que les axes secondaires sont souvent, voire toujours moins bien traités, voire pas du tout le week-end.

Cette organisation souvent déconnectée de l'état de propreté en l'espèce de saleté de l'espace public parisien ne pourra notablement être améliorée sans une implication des maires d'arrondissement avec, par exemple, la création de pôles logistiques et techniques sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle des maires, comme je l'évoquais hier.

Voilà un domaine important dans lequel, ma collègue le disait tout à l'heure et elle a bien raison, un transfert de compétences ferait sens, pour peu qu'il soit évidemment assorti des moyens nécessaires. Cela permettrait d'améliorer la situation et surtout de valoriser les équipes malmenées et désorganisées, équipes sans lesquelles il est impossible d'obtenir des résultats probants. Ce sont à ces équipes, dont le travail est souvent ingrat, mais qui sont très impliquées, à qui je voudrais rendre hommage, ces équipes qui sont le nerf de la guerre.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites et je ne reviendrai pas sur la perception négative des Parisiens et des visiteurs sur la propreté de notre Capitale. Le volontarisme en la matière doit être de mise car ce sont le cadre de vie des Parisiens et l'image de notre ville dont il s'agit. Il faut donc se donner des obligations de résultat et pas seulement de moyens, car c'est seulement ainsi que l'on permettra un changement des comportements individuels, l'exemplarité appelant l'exemplarité.

Dans cette communication, certaines annonces vont dans le bon sens - c'est le cas de l'annonce de la création de 100 postes -, mais il faut aussi s'attaquer aux causes du mal-être des agents qui fait de la DPE la direction où le taux d'absentéisme est le plus fort. Certaines pistes sont évoquées dans la communication mais elles paraissent aussi timides que tardives. Cet élément est pourtant central pour améliorer significativement le service rendu aux Parisiens.

Les investissements dans du nouveau matériel y contribueront, mais cela a été dit par Jean-Didier BERTHAULT, pour un véritable saut qualitatif, il faut veiller à leur entretien. Aujourd'hui, les pannes de matériel sont très fréquentes, avec des conséquences immédiates sur l'efficacité des tournées. Nous le demandions dès 2008, donc mieux vaut tard que jamais ; je me réjouis de la mise en place de la Brigade verte qui doit permettre des interventions rapides en cas de nuisances.

Nous avons également demandé que des lieux de collecte supplémentaires puissent être installés sur les nouveaux lieux de rassemblement. A l'époque, il nous avait été répondu que c'était inutile. Vous avez changé d'avis, tant mieux. Le déploiement des corbeilles de rue et l'annonce de la diffusion des cendriers de poche devraient permettre de diminuer significativement le nombre de mégots dans nos rues. Je redis néanmoins la nécessaire mobilisation de tous en la matière et particulièrement des restaurateurs à travers le balayage des terrasses et la mise à disposition de leurs clients de cendriers.

Enfin, l'annonce d'une version 2 tant attendue de l'application "DansMaRue" va évidemment dans le bon sens, tant les dysfonctionnements de la version actuelle sont nombreux.

Je voudrais également insister sur une dimension qui est absente de la communication, celle des déchets de chantier. Nous considérons qu'une plus grande fermeté doit être de mise, certaines sociétés s'affranchissant régulièrement de leurs obligations. Or, ces dépôts sauvages en appellent d'autres.

Pour mesurer les efforts accomplis et le chemin qui reste à parcourir, nous proposons que soit mis en place un dispositif d'évaluation de la politique de propreté à travers un baromètre plus efficace que celui qui existe actuellement. Toujours dans une perspective d'évaluation, mais également d'information des riverains, une carte des

interventions en temps réel pourrait être mise en place. Dans le 15e arrondissement, on s'aperçoit que certaines rues ne sont pas nettoyées pendant 10 jours, et ceci n'est pas normal.

La réactivité des interventions est en effet la clé pour l'amélioration de la propreté dans les arrondissements. Je regrette, comme d'autres orateurs l'ont fait avant moi, que la question de la subsidiarité n'aille pas plus loin. Aujourd'hui, le système actuel dilue la responsabilité et ne permet pas une réelle réactivité que les Parisiens sont en droit d'attendre sur cette question. Il nous faut donc une délégation réelle de la gestion de la propreté aux maires d'arrondissement, assortie des moyens humains et financiers correspondants.

Vous en convenez, les résultats du tri sélectif à Paris restent encore trop limités. Pour remplir les objectifs de la politique "zéro déchet", plusieurs éléments nous semblent nécessaires. Nous avons eu l'occasion de le dire, 2 espaces propreté et 7 CVAE, c'est trop peu pour Paris. L'augmentation du nombre de déchetteries doit donc être une priorité. Ne tardons pas. 2020, ce n'est pas loin.

58 % des Parisiens souhaitent plus d'informations sur le tri et le recyclage. Les actions menées à destination des enfants vont évidemment dans le bon sens, mais il serait utile qu'elles soient déployées à l'égard de l'ensemble de la population. Nous vous proposons, par exemple, qu'au moment de leur installation dans la Capitale, les Parisiens se voient remettre un guide du recyclage, car les pratiques varient d'un lieu de résidence à un autre.

Enfin, parce que la réutilisation est le meilleur moyen d'accéder au zéro déchet, nous vous proposons de systématiquement coupler la collecte des encombrants avec le travail des ressourceries.

Au-delà des annonces qui sont présentes dans cette communication, c'est leur déploiement effectif dans des délibérations à venir qui nous permettra de juger de l'efficacité réelle de ce nouveau plan propreté, et plus encore, son évaluation détaillée dans le prochain rapport annuel.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Je vous remercie.

Madame la Maire, vous l'avez très bien dit, la propreté est, en tout cas doit être, désormais, l'affaire de tous. Cela signifie qu'elle ne peut être que le résultat d'une coproduction, d'une co-élaboration entre le service public municipal et les citoyens, nos habitants. On ne peut, comme l'a dit Rémi FÉRAUD, continuer avec un face-à-face stérile entre d'un côté ceux qui seraient les fournisseurs ou les producteurs de propreté, et de l'autre, des consommateurs de propreté.

Moi-même, je suis témoin, année après année, de ces débats, notamment dans le cadre des conseils de quartier, où cela commence toujours par des habitants qui râlent sur la saleté des rues, jusqu'à ce que l'on en vienne à faire le vrai diagnostic. Comme l'a dit Mao PENINOÛ, et pardonnez-moi de vous le dire, ce n'est pas un jeu de mots, ce n'est pas jouer sur les mots : si la ville est sale, c'est effectivement qu'elle est salie.

Tant que des personnes - et Madame BERTHOUT, ce ne sont pas seulement des touristes de passage, ce sont aussi nos habitants -, sortiront surnoisement la nuit pour faire faire des déjections à leurs chiens sans qu'elles soient ramassées, tant que des artisans indéliçats sortiront leurs gravas, notamment sur la rue Pierre-Soulié dans le 20e arrondissement, tant que des commerçants sortiront leurs bacs en dehors des horaires de collecte, tant que des personnes feront mal le tri dans les bacs, nous aurons des problèmes.

Nos équipes ne sont pas désorganisées, elles se sentent souvent méprisées et maltraitées par les habitants eux-mêmes. Permettez-moi de vous dire que cela pèse sur leur moral et cela pèse sur le mien. Je suis maire d'arrondissement, ce n'est pas moi le soir qui sors des encombrants. Ce ne sont pas nos équipes qui vont salir les rues. Nous nettoyons tous les matins les rues, nous ramassons les bacs de façon très correcte à Paris et nous constatons que les rues sont régulièrement salies de façon excessive.

Je rappelle que nous sommes la seule ville de France à fournir un service, le 3975, totalement gratuit pour nos habitants. Il suffit de passer un coup de fil, le service est excellemment fait. Comment se fait-il qu'il continue à y avoir plus de 50 % des encombrants qui ne sont pas pris en compte, qui ne sont pas ramassés dans le cadre de ce service, alors qu'il suffit d'appeler ? J'ai joué moi-même au client mystère, je peux en attester. Il y a donc bien un problème de culture, d'éducation. Il y a un problème de comportement qui se pose dans les pays latins plus souvent que dans les pays d'Europe du Nord et de l'Est. Ce n'est pas mettre en accusation nos habitants, c'est le constater : nous devons y remédier. Nous ne pouvons continuer à étendre toujours plus les moyens. Ce n'est pas qu'une question de recrutement de personnel, même si, et j'en profite pour placer ma petite liste de courses auprès de

l'adjoint à la propreté... Le 20e arrondissement, permettez-moi de vous le dire, mes chers collègues, a 200.000 habitants, et historiquement, il a été assez maltraité. Cela ne date pas de la gauche, je tiens à le dire. Le 15e aussi. Nous sommes deux, Monsieur GOUJON, et le diagnostic est posé par M. PENINOÛ et Mme HIDALGO très honnêtement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je suis d'accord. D'ailleurs, ces deux arrondissements sont sous-dotés.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Ce n'est pas qu'une question d'effectifs, c'est une question de culture de la propreté. Cela se fait en travaillant avec les habitants au quotidien. C'est pourquoi je souscris totalement à la démarche entreprise par François DAGNAUD, puis par Mao PENINOÛ, de co-élaboration dans le cadre des plans de propreté des conseils de quartier. Le fait de désigner des référents renforcera ce processus.

Cela se passe très bien dans le 20e arrondissement et les habitants ont pris conscience, en élaborant eux-mêmes le plan de charge de nos services, de la difficulté que cela représentait. Je n'ai cessé d'entendre des affirmations telles que : "ma rue n'est jamais nettoyée". Bien sûr que c'est faux. Certaines le sont moins que d'autres parce qu'on ne peut pas nettoyer toutes les petites rues du 20e aussi souvent que les grandes artères. Sinon, nous allons faire exploser les impôts des Parisiens et nous ne le souhaitons pas.

Que faut-il faire ? Il faut faire tout ce qu'ont annoncé Mme HIDALGO et Mao PENINOÛ, c'est-à-dire améliorer le tri, le plan de recrutement pluriannuel qui passera à 100 postes, dont 79 éboueurs, dès cette année, continuer la sensibilisation des scolaires, car l'éducation aux bons gestes se fait très jeune, la prévention d'une façon générale, travailler sur la relance d'un nouveau matériel en veillant aux problèmes de pollution, et il faut donc nous-mêmes élaborer notre demande de matériels non polluants avec d'autres villes européennes, travailler à l'amélioration du tri domestique, à l'élaboration d'une charte des événements éco-responsables qui s'appliquera dès 2017, et j'en passe. Je ne vais pas tout lister, mais tout ceci, ce sont d'excellentes pistes.

Je voudrais conclure en parlant de la répression des incivilités. Je suis navrée, Madame BERTHOUT, je pense que nous avons beaucoup fait de sensibilisation, beaucoup de prévention, beaucoup d'alertes. Désormais, nous devons renforcer la répression, sinon, nos compatriotes ne changeront pas d'attitude. Je me réjouis que les amendes, les contraventions, sur les jets sur la voie publique soient passées de 35 euros à 68 euros, notamment en ce qui concerne les mégots. Je me réjouis de la lutte contre les tags publicitaires sur les sols. Je me réjouis surtout que soit bientôt créée une brigade renforcée chargée de la verbalisation des incivilités qui portent atteinte à l'espace public et à l'environnement.

Je veux terminer mon propos par ce projet que j'appelle de mes vœux depuis longtemps. Cette création d'une brigade de lutte contre les incivilités déjà largement entamée aura deux objectifs : accompagner le développement des nouveaux usages de l'espace public et des espaces verts, et vous avez raison, Madame BERTHOUT, il y a de nouveaux usages. D'autres maires d'arrondissement l'ont dit, il faut les accompagner et y travailler. Renforcer les actions de prévention et de médiation, mais aussi la verbalisation.

Elle rassemblera, comme vous le savez, les agents du CAPP de la DPP et des agents d'accueil et de surveillance de la DEVE. J'ai rencontré la cheffe du CAPP, Mme Muriel BERNARDIN - et j'encourage tous mes collègues maires d'arrondissement à le faire, parce que c'est une très bonne professionnelle -, de façon à voir avec elle comment travaillera cette brigade et comment travaillent dès aujourd'hui les agents verbalisateurs. Je suis leur travail de très près. D'ailleurs, comme maire d'arrondissement, je fais mes propres préconisations d'intervention au CAPP, en lien avec les autres services, dans le cadre de notre réunion mensuelle sur l'espace public.

Sur la responsabilisation et la déconcentration au niveau des arrondissements, je soutiens très fortement ce mouvement. Je mets en garde contre le désir éperdu de gestion directe des personnels de la propreté. Je ne crois pas - je les rencontre régulièrement - qu'ils soient particulièrement malmenés ou désorganisés. Je crois qu'ils sont parfois découragés de voir, jour après jour, les incivilités se reproduire.

En tout cas, je souhaite continuer à aller vers une cogestion des personnels avec l'Hôtel de Ville, mais certainement pas une gestion directe des personnels des services centraux déconcentrés sur nos arrondissements, parce que vous avez adoré les grèves sur le parvis de l'Hôtel de Ville et vous adorerez les camions bennes en grève sur vos parvis des mairies d'arrondissement. C'était une petite conclusion amusée mais je vous alerte sur ce sujet.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame Frédérique CALANDRA.

La parole est à Mme BÜRKLI, pour le groupe les Républicains.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A la lecture de votre communication et en entendant les différents orateurs ce matin, on constate aisément que vous continuez à considérer que Paris n'est pas une ville sale mais une ville salie. C'est naturellement une lapalissade. Avec 2 millions d'habitants ajoutés à près de 50 millions de touristes par an sur un territoire de 105 kilomètres carrés, dire que Paris est salie est une évidence.

Face à cette évidence, la Ville doit mettre vraiment les moyens pour assurer le nettoyage, ce qui n'est pas fait à 100 % pour plusieurs raisons. D'abord, la majorité de nos agents travaillent le matin. Pour ne prendre que l'exemple du 9e arrondissement, nous avons quatre ateliers le matin et un seul l'après-midi. Le matériel, que ce soient les aspiratrices de trottoirs ou les laveuses, est vétuste et leur nombre est insuffisant. Beaucoup de mes collègues avant moi ont pu le dénoncer.

Enfin, les zones touristiques ne sont malheureusement pas gérées. Pour reprendre l'exemple du 9e, c'est notre division propreté, dimensionnée pour 60.000 habitants, donc sous-dotée, qui doit assurer le nettoyage du secteur Haussmann Opéra qui reçoit entre 150.000 et 180.000 visiteurs par jour. J'entends que le 20e est sous-doté, que le 15e est sous-doté. A cela se rajoute le 9e arrondissement.

Un motif de satisfaction, cependant, dans cette communication, et qui répond à une demande que j'ai souvent formulée auprès de M. PENINO, et je me réjouis qu'elle puisse être entendue aujourd'hui : vous annoncez des ateliers d'après-midi supplémentaires, puisque que les éboueurs supplémentaires qui seront embauchés viendront renforcer prioritairement les équipes d'après-midi, et c'est une bonne chose.

Permettez-moi cependant de vous faire part de mon scepticisme sur les chiffres annoncés. Le recrutement de 79 éboueurs en 2016, à l'échelle de Paris, me paraît totalement insuffisant eu égard aux enjeux, rien que sur le 9e où un atelier supplémentaire est absolument nécessaire. Comme vous le savez, nous aurions besoin d'une vingtaine d'éboueurs supplémentaires, sans compter l'encadrement.

Sur le matériel, ensuite, je souhaite que vous puissiez aller beaucoup plus loin. Il est aujourd'hui vétuste et souvent en panne. Pire, les nouveaux matériels - je cite par exemple les aspiratrices de chaussée électriques, dont vous continuez à faire la promotion dans ce document - sont particulièrement inefficaces. Je l'ai constaté moi-même. Les gens de la propreté le disent très souvent, le constatent et le déplorent.

Aujourd'hui, vous nous présentez des orientations pour un renforcement de la propreté. Je parle d'orientations, puisqu'il s'agit d'une communication. Je regrette qu'aucun projet de délibération ne vienne concrètement accompagner ce document.

Sur la stratégie "zéro déchet", rien que sur mon arrondissement, des actions concrètes ont été mises en place : collecte et recyclage des mégots de cigarettes grâce à 100 cendriers de rue qui ont été déployés sur l'espace public en début d'année : collecte des biodéchets dans les cantines des écoles, de collèges, de lycées ; installation de compost partout sur le territoire, dans les immeubles, à la mairie, dans les équipements publics.

Je regrette que dans la communication, on ne parle pas aussi des expérimentations qui, conformément à la charte des arrondissements, ont été mises en place dans plusieurs arrondissements, dont le 9e arrondissement. Quand on parle de concertation, de copilotage avec l'arrondissement, pourquoi passer sous silence des expérimentations qui portent leurs fruits ?

Plus qu'un renforcement de la propreté, c'est une profonde révolution qui a été engagée pour que ce service public soit à la hauteur des attentes des Parisiens : une révolution des horaires des agents qui doivent être plus adaptés au mode de vie des Parisiens, une révolution avec la mécanisation des prestations de nettoyage - il est très clair que nos rues doivent être davantage lavées et plus régulièrement -, des moyens humains et mécaniques dédiés aux zones touristiques. Sur ce point, je réitère ma demande de disposer d'une brigade dédiée pour les secteurs Opéra, Haussmann, Drouot, qui doit devenir prochainement une zone touristique internationale.

Quand vous dites que Paris est une ville salie, vous pointez du doigt les nombreuses incivilités sur le territoire parisien. Quelque part, vous avez raison, et j'ai entendu avec beaucoup d'attention l'intervention de Frédérique CALANDRA. Les encombrements, les épanchements d'urine, les dépôts sauvages dégradent la propreté.

Je dénonce aussi le fait qu'il y ait peu d'agents verbalisateurs. Nous aussi, nous travaillons très étroitement avec eux, mais deux agents sur l'ensemble du 9e, c'est bien peu. Cependant, je crois que la saleté attire la saleté et je fais avec vous le pari que si l'espace public était plus souvent lavé, les habitants et les touristes feraient certainement plus attention.

Enfin, je terminerai mon propos en rendant hommage à une division propreté remarquable, inadaptée aux défis de la propreté de Paris, certes, mais impressionnante, une équipe d'encadrement déterminée et des agents de propreté motivés, soucieux de l'image qu'ils renvoient, avec un vrai sens du service public.



Je rends hommage à leur travail, qui devrait être mieux mis en valeur car les agents de la propreté se considèrent comme les laissés pour compte de l'administration parisienne alors que leur mission de service public est essentielle.

Avec des investissements et une mise en valeur du travail de nos agents - j'ai eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises depuis 20 mois, ces agents sont le pivot de notre Ville -, je suis persuadée que nous pourrions parvenir à améliorer ensemble la propreté de Paris.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Thomas LAURET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, qui de nous tous n'a effectivement jamais été interpellé sur le sujet de la propreté ?

On voit bien dans les interventions aujourd'hui que chacun considère que son arrondissement est maltraité ou insuffisamment doté. Ce n'est pas nouveau. C'est une thématique permanente, comme d'ailleurs les efforts qui ont été faits par l'Exécutif pour y répondre, tant nos concitoyens portent sur la propreté de nos espaces publics une appréciation variable et difficile à mesurer.

On le remarque encore aujourd'hui, chacun a une vision un peu différente du niveau de propreté de son arrondissement ou des moyens qui y sont alloués.

Certains d'entre nous, surtout d'ailleurs quand ils sont dans l'opposition, en font d'ailleurs une des principales thématiques de campagne, avec la sécurité à coup de montages photo, dans mon arrondissement notamment, et reportent évidemment l'entière responsabilité sur la Ville, même quand ils refusent de participer à l'élaboration du plan local de propreté.

Mais ne polémiquons point, agissons, c'est ce que nous faisons aujourd'hui et, oui, il est important de renforcer la propreté. Je veux saluer ce volontarisme et souligner quelques-unes des actions de ce plan, Madame la Maire, chère Anne, Monsieur l'adjoint, cher Mao, même si nous savons que d'autres plans suivront et que la perfection dans ce domaine est impossible à atteindre, car il s'agit d'agir tant sur les organisations que sur les comportements.

D'abord, en ce qui concerne le volet propreté, je veux féliciter les services qui mettent en place de nouveaux outils innovants. L'application "DansMaRue", qui a déjà quelques années, fonctionne très bien et sa nouvelle version, j'en suis certain, permettra d'accroître sa popularité. Elle permet aux Parisiens de signaler des problèmes et participe de cet esprit de qualité. Frédérique CALANDRA l'a testée, je l'ai également testée, c'est un outil formidable.

L'acquisition de matériel électrique est plébiscitée par le budget participatif et le renforcement de matériel de mécanisation - 15 millions d'euros pour 2016, je crois - plus efficace, moins bruyant, moins polluant et de nature à réduire la pénibilité physique de ces métiers.

Troisièmement, la relocalisation des garages, par exemple les bennes qui traitent le 16e arrondissement seront positionnées pont du Garigliano au lieu d'Ivry-sur-Seine, ce qui limite foncièrement les déplacements et permet de gagner du temps, donc indirectement des ressources qui peuvent être réaffectées aux priorités et notamment au nettoyage des trottoirs.

Ensuite, je veux saluer les efforts de responsabilisation des citoyens. L'expérimentation dans le 2e et dans le 12e puis, je l'espère très rapidement, la généralisation des poubelles pour déchets organiques. L'opération "Paris, fais-toi belle", renouvelée. La fameuse verbalisation. J'entends à droite que l'on dit que c'est trop où que ce n'est pas le sujet. Mais 68 euros, cela reste minime, des brigades renforcées pour appliquer cette verbalisation, tant il est difficile de verbaliser sur le fait. Il y a encore de la marge quand on regarde ce que font d'autres pays. On parlait de San-Francisco dans ce domaine. Dans une région de Californie, on est à 500 dollars d'amende pour laisser des déchets sur la voie publique. Je crois comme Frédérique CALANDRA que c'est un moteur important qui permettra de réduire la saleté de nos rues.

Enfin, je veux souligner aussi l'approfondissement du copilotage et de la mise en place des enveloppes budgétaires déléguées aux maires d'arrondissement en lien aussi avec les conseils de quartier.

Evidemment, la proximité et la responsabilisation sont de nature à favoriser la réussite de ce plan, à condition que chacun ne se renvoie pas la balle.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur LAURET.

La parole est à Mme KUSTER, pour le groupe les Républicains.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis l'arrivée de la gauche à la Mairie de Paris, la malpropreté est un sujet d'insatisfaction générale, Bertrand DELANOË l'a rapidement reconnu, sitôt d'ailleurs son mandat achevé.

La situation est devenue dans certains sites parisiens insupportables car subie au quotidien et semble même devenue maintenant impossible à éradiquer, particulièrement à la périphérie de Paris, mettant en exergue avec les communes voisines la différence de traitement et de moyens mis en œuvre.

Notre espace public n'est pas tenu et dans trop d'endroits, le non-droit devient d'ailleurs la règle dans certains quartiers, où la saleté attire la saleté et où elle n'est que très faiblement réprimée.

Il faut dire que les moyens fournis par la Mairie de Paris ne sont pas au rendez-vous. Sans parler du fort taux d'absentéisme à la Direction de la Propreté, les effectifs utilisés pour verbaliser les comportements inciviques sont dérisoires. On compte par exemple 4 agents verbalisateurs pour 171.000 habitants dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. C'est pourquoi le transfert envisagé des A.S.P. pour renforcer les effectifs qui combattent les incivilités ne pourra être qu'une bonne chose.

Par ailleurs, avec la hausse vertigineuse de la taxe de balayage, taxe dont vous remarquerez au passage qu'elle est particulièrement inéquitable, nos trottoirs devraient pour le moins être propres. Il n'en est évidemment rien et les Parisiens sont même appelés cyniquement à contribution, dans tous les sens du terme, avec l'opération "Paris, fais-toi belle" par laquelle ils fournissent ainsi le beurre et l'argent du beurre.

Cette saleté engendre aussi une perte d'attractivité économique d'autant plus préjudiciable qu'elle confère à la France une image désastreuse auprès des visiteurs étrangers. Notre Capitale a ainsi le triste privilège d'avoir donné son nom à un trouble psychologique appelé "syndrome de Paris". Il n'est pas étonnant dans ces conditions, même si ce n'est pas l'unique facteur, que Paris ne parvienne jamais à surpasser sa rivale Londres dans les classements internationaux des métropoles les plus attractives.

Ainsi, face au constat d'échec acté par votre communication, nous devons imaginer de nouveaux modes de fonctionnement. C'est pourquoi nous proposons que les maires d'arrondissement soient au cœur de la stratégie de propreté de Paris, puisqu'ils sont les premiers sollicités par leurs administrés qui ne conçoivent pas qu'ils n'aient pas plus de pouvoir pour améliorer leur quotidien.

Il faut davantage de pragmatisme et d'ambition. En tout premier lieu, même si cela semble être une évidence, il faut que les agents verbalisateurs soient présents au moment des infractions. Or l'évolution de leur rythme de travail telle qu'elle nous été annoncée semble très restrictive. Il faudrait donc intégrer une souplesse alors que, nous le savons, les incivilités suivant leurs origines ont des horaires nécessitant une grande amplitude.

Paris doit aussi être plus volontaire sur certains phénomènes qui empoisonnent la vie de ses habitants comme les étiquettes publicitaires autocollantes qui vandalisent les murs des immeubles, les poteaux électriques ou les feux tricolores. Il y a également les prospectus qui sont posés sur les pare-brise et que l'on retrouve bien trop souvent par terre. Nous avons d'ailleurs, à l'époque, proposé un vœu que vous avez rejeté sans même formuler la moindre contre-proposition pour interdire ces prospectus sur les véhicules.

Je ne me lasserai pas non plus de répéter combien je déplore que vous ayez joué "petits bras" pour la collecte pneumatique des déchets sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", 81<sup>e</sup> futur quartier de Paris présenté par vous-même comme un écoquartier. Seulement, en limitant aux seuls immeubles d'habitation cette collecte pneumatique, vous avez ruiné l'espoir de créer un quartier pionnier sans camion-benne.

Pour conclure, contrairement aux apparences, la propreté mérite un grand professionnalisme et une véritable volonté politique. C'est une affaire sérieuse dont les enjeux sont beaucoup plus importants que l'on ne pourrait le croire. Les comportements sont longs à faire évoluer et nécessitent rigueur, astuce, volontarisme et constance.

En tant que maire du 17<sup>e</sup> et je m'exprime ici aussi au nom d'autres maires les Républicains, nous l'avons dit, la frustration est quotidienne quant au manque de moyens donnés.

Vous venez de nous annoncer des nouvelles sanisettes, des milliers de cendriers de poche. Formidable, mais sachez que nous ne vous avons pas attendu, avec nos faibles moyens d'arrondissement pour sensibiliser les habitants à des comportements plus civiques tant au niveau du tri sélectif qu'à un éco-civisme.

Ce matin, vous disiez dans "Le Parisien", Madame la Maire, je vous cite : "Paris, ce n'est pas 20 maires mais un maire qui s'appuie sur 20 arrondissements pour travailler. Il y a une unité à conserver."

Madame la Maire, merci sur la propreté d'en faire une réalité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, assurément ce plan de renforcement de la propreté accompagné de la stratégie "Zéro déchet" sont les bienvenus.

Certes, nos rues sont loin d'être nettes, mais incontestablement le geste du ramassage de la déjection canine entre peu à peu dans les habitudes et la multiplication des corbeilles de propreté, avec leur éteignoir pour cigarettes, concourt à améliorer la situation. La mise en place de la verbalisation pour jet de mégot, concomitamment à une campagne de communication pérenne, devrait en outre peu à peu contribuer à changer cette mauvaise habitude, car on l'ignore souvent, mais un mégot va polluer jusqu'à 7 litres d'eau et en plus, il est très difficile à balayer lorsqu'il va se nicher dans les interstices des dalles de trottoirs. Tous les agents de propreté de Paris vous l'expliqueront.

Je voudrais aussi me réjouir de la plus grande implication des maires d'arrondissement dans la définition des politiques locales de propreté que va rendre possible l'évolution du statut de Paris, avec notamment un budget déconcentré pour les investissements locaux liés à la propreté, et bientôt, je l'espère, pour le fonctionnement local lié à la propreté.

Mais je voudrais essentiellement axer mon intervention sur la stratégie "zéro déchet", car en effet, le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas. Et lorsque nous en produisons, nous devons prendre conscience qu'il peut être une ressource valorisable par recyclage ou le simple réemploi. Avec la ressourcerie Paris Centre ouverte en 2013, que vous avez inaugurée, Madame la Maire, le 2e arrondissement s'est très tôt inscrit dans cette démarche.

Depuis cette date, il est possible aux habitants du centre de Paris d'éviter que les objets, disques, vêtements, meubles ou appareils ménagers dont ils veulent se débarrasser soient envoyés en centre d'enfouissement ou en usine d'incinération. Grâce à cette initiative soutenue par la Mairie de Paris, qui s'inscrit dans le cadre de l'économie solidaire, nous parvenons à réduire considérablement notre empreinte écologique : 300 tonnes de déchets sont évitées par an. Le gain est économique et écologique, mais aussi social, puisque la ressourcerie Paris Centre favorise l'insertion de personnes en difficulté : huit salariés, dont six en contrat d'insertion, font vivre la structure.

Les écologistes souhaitent que l'objectif d'une ressourcerie ou recyclerie par bassin de 100.000 habitants soit atteint durant la mandature.

Le 2e arrondissement a aussi été pionnier en matière de collecte des biodéchets : depuis janvier 2015, les déchets alimentaires de tous les restaurants scolaires du 2e y sont collectés pour être valorisés. Montrer que gaspiller n'est pas une fatalité et faire des déchets organiques une richesse sont les deux objectifs de cette démarche.

Ces restes alimentaires des restaurants scolaires sont collectés quotidiennement et acheminés vers une usine de méthanisation, où ils sont transformés en énergie électrique, en chauffage et en compost. Cette action permet aussi de faire prendre conscience aux enfants qu'il n'y a pas de déchet ordinaire. Dans la réalité, rien ne se perd. Les vrais déchets, c'est la pollution qui résulte de notre incapacité à recycler.

Sur les 12 écoles du 2e, ce sont tous les mois 6 tonnes de déchets qui sont ainsi collectées. Une fois méthanisés, les déchets servent à produire un total de 2.000 kilowatts-heures de chaleur, 2.000 kilowatts-heures d'électricité et près de 5 tonnes de compost, une production d'énergie qui correspond à la consommation électrique d'une centaine de foyers pendant une semaine.

Il s'agit maintenant d'aller plus loin et de généraliser aux ménages la collecte des biodéchets en plaçant un bac supplémentaire dans leurs immeubles. Je suis très heureux que le 2e arrondissement ait été choisi avec le 12e pour expérimenter cette collecte que, parmi les grandes villes, seules San-Francisco et Milan mettent aujourd'hui en œuvre. Cette collecte en porte-à-porte dans les arrondissements denses comme le 2e arrondissement est un véritable défi que les services de propreté municipaux s'apprêtent à relever.

Chaque ménage de l'arrondissement devrait se voir doté d'un bio-seau à placer dans sa cuisine et destiné à collecter uniquement les épluchures de préparations de repas et les restants d'assiettes. Aujourd'hui, on estime que les trois-quarts du volume des bacs verts sont constitués de déchets qui pourraient être revalorisés sous forme de méthane ou de compost, alors qu'ils sont incinérés, générant ainsi de la pollution.

Evidemment, cette évolution doit s'accompagner de beaucoup de pédagogie et de communication pour encourager les changements d'habitudes, même si de nombreux Parisiennes et Parisiens sont volontaires pour ce geste, qui, s'il se répète à grande échelle, peut largement contribuer à réduire notre empreinte carbone et nous aider à nous rapprocher des objectifs de la COP 21.

Enfin, dans la mesure où beaucoup d'immeubles, pour cause de manque de place, ne disposent pas de bac jaune, et encore plus, manquent d'espace pour la poubelle blanche, des lieux de collecte sur voie publique, appelés "Trilib", vont être installés dans plusieurs arrondissements : dans le 2<sup>e</sup>, mais aussi dans les 4<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>, représentant 40 points d'apport. C'est une très bonne idée. "Trilib" permettra l'apport volontaire, sur l'espace public, de matériaux recyclables comme le papier, le carton, le verre, le textile et certains types de plastiques, avec pour objectif principal de remédier à cette lacune des immeubles dépourvus de bacs de tri car trop étroits.

La gestion des déchets est un outil essentiel de la transition énergétique. Aussi, je voudrais remercier Mao PENINOU et Antoinette GUHL pour leur démarche et pour la confiance qu'ils accordent au 2<sup>e</sup> arrondissement, en l'ayant proposé comme arrondissement pilote pour expérimenter "Trilib" et pour la collecte des déchets en pied d'immeubles. Je remercie aussi la direction de la DPE et tous les agents du service municipal de la propreté qui, au quotidien, contribuent au recyclage et à la propreté de nos rues.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Il reste deux orateurs pour les Républicains, avec 2 minutes 30 pour les deux.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Madame la Maire, souvenez-vous, pour votre première sortie en tant que Maire, vous aviez choisi de vous rendre dans un atelier du 15<sup>e</sup> pour annoncer la présentation prochaine d'un plan général d'action afin d'améliorer la propreté de Paris, un enjeu que vous aviez alors qualifié de priorité. C'était le 9 avril 2014.

Depuis, mois après mois, annonces et reports se sont succédé. Mois après mois, nos agents en sous-effectifs ont effectué leur mission avec un déficit de moyens techniques et un matériel vétuste. Mois après mois, les habitants du 15<sup>e</sup> ont dénoncé la saleté de leur quartier. Or, si la propreté est votre priorité, Madame la Maire, donnez au 15<sup>e</sup> les moyens humains et matériels indispensables pour assurer le balayage et le lavage de nos 150 kilomètres de rues et 300 kilomètres de trottoirs, soit plus d'un million de mètres carrés à nettoyer dans un arrondissement qui a gagné 15.000 habitants en 15 ans.

Si la propreté est votre propriété, augmentez le nombre de sanisettes à Paris, qui dispose d'un ratio deux fois plus faible qu'à Berlin, mais aussi améliorez le système d'enlèvement des encombrants qui défigurent Paris, notamment dans le 15<sup>e</sup>, où vous venez de nous doter de véhicules, certes neufs, mais dont la capacité de charge a été diminuée de près de la moitié.

Si la propreté est véritablement votre priorité, mobilisez l'ensemble des services municipaux pour améliorer la qualité de l'espace public, car la propreté, ce n'est pas seulement ramasser les débris, c'est aussi lutter contre toutes les détériorations ; c'est entretenir les pieds d'arbres en les confiant à un service unique ; c'est exiger des chantiers avec des palissades propres ; c'est retirer les autocollants qui masquent les panneaux de signalisation routière ; c'est remettre en place les potelets descellés et remplacer les plots écrasés ; c'est effacer les tags injurieux qui fleurissent sur les trottoirs ; c'est entretenir les bancs recouverts de fientes de pigeons ; et c'est aussi agir plus efficacement contre le vandalisme des réceptacles de collecte.

Si la propreté est votre priorité, vous pourriez, Madame la Maire, comme vous l'avez fait pour le logement en juin 2014, lancer une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs du secteur, car la propreté requiert une mobilisation de tous, qu'il s'agisse de la S.N.C.F., pour l'entretien de la sous-face des viaducs et des bordures de voies ; de La Poste, pour "détaguer" les boîtes aux lettres ; de la R.A.T.P., afin que cesse l'entreposage quotidien de dizaines de sacs non triés aux sorties des métros ; des concessionnaires E.R.D.F. et ORANGE, pour que l'entretien de leurs édicules implantés sur l'espace public soit convenable ; de la Préfecture de police, pour une meilleure gestion des barrières Vauban ; ou encore des S.E.M., afin que cessent leurs parties de ping-pong avec la Ville...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Madame !

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - ... pour l'entretien de certaines emprises à l'abandon, faute de clarté sur la propriété du foncier.

Madame la Maire, puisque vous exigez des Parisiens qu'ils contribuent à l'amélioration de la propreté, il faut que la Ville soit elle-même exemplaire en entretenant son patrimoine, et notamment en ravalant les façades crasseuses du 9, place de l'Hôtel de Ville, qui n'ont pas été nettoyées depuis 30, voire 40 ans.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Très bien. Après ce débat extrêmement utile et fort, je vais donner la parole à M. Mao PENINOÛ pour vous répondre.

**M. Mao PENINOÛ,** adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci, bien évidemment, à l'ensemble des intervenants et merci à l'ensemble des groupes d'avoir commencé par souligner la qualité et l'engagement du travail de nos agents au sein de la DPE. Je tiens aujourd'hui à les saluer moi aussi, car il est évident que sans eux, nous ne pourrions pas faire grand-chose. Je sais que les campagnes de communication de la Ville, y compris celles qui ont valorisé leur travail, ont été ressenties par eux de manière extrêmement positive.

J'en profiterai aussi pour saluer la direction, et en particulier Patrick GEOFFRAY, Philippe CHEVAL et Sylvie BORST, avec lesquels je travaille quotidiennement pour améliorer la propreté de notre ville.

Merci donc à l'ensemble des intervenants d'avoir salué la qualité du service public parisien de propreté. Néanmoins, j'ai tout de même remarqué que nous n'avons pas forcément tout à fait la même conception de ce service public.

L'action que nous menons à la Ville, centrée sur le service public, centrée sur son développement, centrée sur sa qualité, centrée sur les agents et sur les rapports avec eux ne peut certes pas être compatible avec une action visant à privatiser des pans entiers de la propreté comme cela se fait aujourd'hui dans de trop nombreuses villes, à l'étranger comme en France, ni même d'ailleurs à éclater le service public parisien de propreté comme dans les demandes que j'ai entendues de gestion au niveau des arrondissements.

Les personnels sont des personnels parisiens. Je peux vous assurer, pour les rencontrer extrêmement souvent - et d'ailleurs, je sais que nombre d'entre vous le font aussi -, qu'ils sont aussi extrêmement attachés à leur statut. Leur statut est un statut de fonctionnaires parisiens, qui leur garantit de pouvoir circuler au niveau, y compris entre les divisions, tout au long de leur carrière.

Construire une carrière pour un agent de la propreté, ce n'est pas toujours facile. On ne démarre pas très haut en revenu, on ne finit pas très haut non plus. Construire une carrière, c'est pour nous une responsabilité. C'est la responsabilité que nous assumons avec la D.P.E. et franchement, elle ne se satisferait pas d'être éclatée et divisée au niveau des arrondissements. Nous préserverons - j'en suis ici le garant avec la Maire de Paris - l'unité et le statut de nos agents. Je tiens à vous le dire à tous.

Renforcer la propreté en s'appuyant sur les agents, ce n'est pas bazarder leur statut. Renforcer la propreté en s'appuyant sur nos agents, c'est leur donner les moyens de faire mieux leur travail.

Leur donner les moyens de faire mieux leur travail, pour nous, c'est une meilleure fidélisation, pas simplement au niveau des arrondissements, une meilleure fidélisation quartier par quartier pour qu'ils puissent connaître leurs interlocuteurs, leurs interlocuteurs gardiens d'immeubles, leurs interlocuteurs Syndic, leurs interlocuteurs commerçants.

C'est le sens de la réforme que nous faisons là. C'est le sens de la réforme du fonctionnement de la D.P.E. où nous supprimons un certain nombre d'échelons hiérarchiques pour nous concentrer sur ceux qui font le travail sur le terrain, qu'ils soient éboueurs ou qu'ils soient conducteurs. Nous voulons le faire aussi par un renforcement de leurs formations, initiale et continue, de manière significative.

Leur donner les moyens de faire mieux leur travail, c'est les respecter, c'est-à-dire pourvoir les postes qui existent avant d'en créer de nouveaux. Je tiens à saluer l'effort extrêmement important réalisé par la D.P.E. sur ce sujet. Nous avons recruté, en 2014, 200 agents. Nous avons recruté en 2015 300 agents. Aujourd'hui, alors que nous n'avons pas terminé le mois de février, depuis le début de l'année 2016, nous en avons déjà recruté 60 au cours de trois sessions de formation. Je salue de ce point de vue et la D.P.E. et la Direction des ressources humaines qui nous donnent les moyens aujourd'hui de faire ces recrutements.

Leur donner les moyens de faire mieux leur travail, c'est aussi, en effet, renforcer les effectifs, renforcer les effectifs pour venir renforcer les arrondissements historiquement déficitaires.

Oui, vous l'avez dit, Madame CALANDRA, vous l'avez dit, Madame de CLERMONT-TONNERRE : le 20e arrondissement et le 15e arrondissement sont des arrondissements historiquement déficitaires. Ils feront partie des priorités du plan de renforcement de la propreté. Je le dis ici.

Ils feront partie de ces priorités comme en fera partie le renforcement d'équipes d'après-midi et de soirée pour accompagner les changements de rythme des Parisiennes et des Parisiens, cela aussi, c'est important ; comme en

feront partie les arrondissements qui ont vu leurs territoires s'étendre ces dernières années parce que construire de nouveaux quartiers nécessite aussi de pouvoir les nettoyer.

C'est, là aussi, un des critères qui sera extrêmement important pour nous dans ce plan pluriannuel dont, Madame la Maire, vous avez autorisé cette année la création de 100 postes.

Effectivement, nous rencontrons des problèmes sur le matériel. On ne va pas se le cacher. Nous avons fait un choix de santé publique, celui de sortir du diesel le plus rapidement possible d'ici la fin de la mandature pour l'ensemble du matériel municipal. C'est un choix de santé publique car il en va de la santé des Parisiennes et des Parisiens et de nos enfants. On sait aujourd'hui comment cette dimension est en train de devenir extrêmement importante.

Oui, il faut changer le matériel et il faut s'en donner les moyens. Il faut s'en donner les moyens financièrement. C'est ce que nous avons fait avec le plan d'investissement pour la mandature sur le matériel de nettoyage. Toutefois, il faut d'abord changer le matériel au niveau des constructeurs.

C'est bien pour cela que je me suis rendu au Salon des constructeurs l'année dernière à Lyon, que j'irai probablement à celui de l'année prochaine à Birmingham. Surtout, c'est pour cela qu'avec la Maire de Paris, avec Patrick KLUGMAN, nous avons mis en place un plan avec l'ensemble des grandes villes européennes pour grouper nos achats pour faire pression sur les constructeurs automobiles.

Il reste trois principaux constructeurs aujourd'hui en Europe qui font des moteurs susceptibles d'être utilisés dans nos machines : l'un en Allemagne, l'autre en Italie, le troisième en Suède. C'est auprès d'eux aujourd'hui que nous faisons l'ensemble des démarches pour avoir le matériel le plus performant possible.

Néanmoins, il ne faut pas se faire d'illusions. Les premiers modèles qui sortent des usines sont rarement les plus performants. Nous le savons, je le sais, nos agents sur le terrain le savent et j'ai remarqué par les interventions des maires d'arrondissement que vous le savez aussi.

Toutefois, nous ne relâcherons pas notre effort pour autant. Nous maintenons la pression sur les constructions. Nous maintenons nos commandes. Nous allons remplacer l'ensemble de ce matériel de la même manière que nous souhaitons qu'il soit plus adapté au terrain. Plus adapté au terrain, en achetant au niveau central du matériel qui n'est pas forcément valable pour tout Paris, mais qui peut être valable pour certains arrondissements, pour certaines rues ou pour certains urbanismes et puis, en donnant aux mairies d'arrondissement une enveloppe d'investissement localisé pour qu'elles puissent, elles aussi, choisir le matériel sur lequel elles s'appuient.

Nous réfléchissons - je peux vous le dire aujourd'hui, ce n'était pas dans la communication, mais au cours des discussions qui l'ont précédée - avec Anne HIDALGO à une enveloppe qui puisse être une enveloppe de fonctionnement localisé, pour que les mairies d'arrondissement puissent solliciter notamment des régies de quartier pour, là aussi, intervenir plus précisément sur des quartiers car nous sommes convaincus que la propreté, c'est l'affaire de tous.

On l'a dit : c'est l'affaire des Parisiennes et des Parisiens et c'est l'affaire de tous ceux qui aiment Paris. De ce point de vue-là, je suis désolé, Mme GALLOIS, mais nous ne comptons pas oublier "Green Bird". De la même manière que nous avons mis en place "Paris, fais-toi belle" l'année dernière, nous le renouvellerons cette année, le 4 juin. Nous nous appuyerons aussi sur l'ensemble des associations, dont je salue l'action. Et je salue en particulier l'action d'une association comme "Green Bird" qui veut prendre en main, à nos côtés, avec nous, la propreté de Paris. Nous les encourageons et nous travaillons avec eux pour améliorer tout cela.

Mais c'est aussi une politique partenariale qui se fait avec de nombreux adjoints de l'équipe municipale. Je tiens ici à saluer particulièrement : Pénélope KOMITÈS, avec laquelle nous travaillons sur le nettoyage et sur la mise en place du tri dans les parcs et jardins ; Célia BLAUDEL, pour tout le travail qui est fait autour de l'eau, des canaux et de la Seine ; Olivia POLSKI, pour tout le travail qui est fait avec les commerçants, les artisans, car là aussi nous avons besoin de ce partenariat au quotidien. Je tiens à saluer Christophe NAJDOVSKI, avec lequel nous travaillons sur le déploiement de nouvelles sanisettes à Paris et leur élargissement horaire, car la Maire vous l'a dit tout à l'heure, un tiers des sanisettes à Paris seront maintenant ouvertes 24 heures sur 24.

Nous avons un grand défi à relever de ce point de vue et sachez que nous le ferons. Nous le ferons sur les nouveaux usages de la propreté, mais aussi sur les nouveaux mésusages de Paris.

Je tiens ici à dire que nous ne lâcherons rien sur la question de la propreté de nos trottoirs et des tags publicitaires sur nos trottoirs. Il est inadmissible de voir jour après jour des grandes entreprises, des boîtes de publicité ouvertement salir nos trottoirs avec leurs campagnes commerciales, en général par de fausses campagnes militantes à la faveur d'intérêts privés dont le capital est, on peut le dire, assez élevé. Nous ne lâcherons rien sur ce

point et nous irons y compris sur le terrain judiciaire, car Paris a besoin d'être respectée par ses habitants, par ceux qui fréquentent la ville, par ceux qui y travaillent, par tous ceux qui l'aiment, mais aussi par les intérêts privés.

Deux mots sur l'intervention de Mme BERTHOUT.

Madame BERTHOUT, vous avez un talent certain, je dois dire, pour dire de manière extrêmement ferme et extrêmement dure qu'en fait nous sommes tout à fait d'accord sur les stratégies à mener. Car l'ensemble des éléments que vous avez pris, que ce soit sur le déploiement des sanisettes, que ce soit sur le renforcement de nos effectifs, que ce soit sur les horaires différents, nous les partageons.

Ils sont d'ailleurs dans cette communication et je suis très heureux que nous puissions avec les maires d'arrondissement d'opposition - nous avons commencé et François DAGNAUD avait réussi à convaincre les maires d'arrondissement de la majorité - mettre en place le copilotage de la propreté.

Sous cette mandature, les maires d'arrondissement de l'opposition ont décidé de nous rejoindre dans cette démarche. Moi, je m'en réjouis, je peux vous dire qu'on va avancer sur ce sujet. Je suis très content que quatre arrondissements aient déjà adopté leur plan de propreté, car je pense que ce sont des outils extrêmement importants pour pouvoir construire notre stratégie.

Je voudrais terminer sur la stratégie zéro déchet ou plutôt sur le volet collecte de la stratégie zéro déchet. Comme Joëlle MOREL l'a dit au début de son intervention, le zéro déchet, ce n'est pas simplement améliorer la collecte et le tri. Le zéro déchet, c'est aussi produire moins de déchets.

Le zéro déchet, c'est aussi l'éco-conception, mais là c'est vrai que nous sommes plus dans le domaine de ma collègue Antoinette GUHL, avec qui nous avons élaboré ce plan, avec qui nous travaillons aujourd'hui sur le tri et sur la collecte, mais qui se développe au-delà à travers les états généraux de l'économie circulaire et à travers toute la stratégie, notamment sur le compost de quartier, le compost de proximité, mais aussi l'éco-conception, mais aussi la discussion avec les industriels sur les emballages que nous avons à Paris. C'est grâce à cette stratégie que nous pouvons avancer sur le zéro déchet.

L'ambition est extrêmement forte. Nous voulons arriver le plus rapidement possible à descendre sous les 50 % de déchets incinérés et sous le zéro % de déchets enterrés. Mais elle sera aussi à plus long terme, parce que l'objectif est d'arriver à des chiffres comme ceux de la ville de San Francisco qui est arrivée à 80 % de déchets aujourd'hui recyclés. Et pour cela, nous aurons besoin de tous.

Je voudrais enfin vous dire que cette stratégie, qu'elle soit sur les déchets ou qu'elle soit sur la propreté, aura aussi son importance dans notre stratégie pour gagner les Jeux Olympiques de 2024. Il y aura des engagements très forts de la Ville pour arriver à cette stratégie "zéro déchet".

Nous en avons là la première étape. Je vous remercie de l'avoir saluée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Monsieur Mao PENINOU, pour ces réponses et cet engagement qui est, on le voit, global, et pour cette détermination.

Je veux remercier tous les maires d'arrondissement, leur dire, quelle que soit leur couleur politique, majorité ou opposition, que je compte vraiment sur cette relation nouvelle mairie centrale et mairies d'arrondissement pour faire en sorte que notre ville soit propre. Ce n'est pas un combat de gauche ou de droite, c'est un combat de citoyens, c'est un combat qui s'inscrit dans les engagements que nous avons, à la fois pour notre ville, pour la qualité de vie, pour le développement durable. Je pense que, dans les formes d'organisation et les moyens que nous proposons aujourd'hui, il y a matière à faire cette alliance.

En tout cas, comptez sur moi, je serai là aux côtés des maires d'arrondissement pour vous épauler et faire ensemble que cette ville soit propre, encore plus propre parce que les éléments d'insatisfaction, nous les avons, nous les avons débattus, nous les connaissons, mais nous savons aussi qu'il n'y a pas de solution simple. L'engagement de tous, c'est aussi cet engagement et cette alliance nouvelle que je propose entre mairies d'arrondissements et mairie de Paris pour venir à bout de la saleté de nos rues.

Je vous remercie.

Le vœu n° 14 est retiré et il n'y a pas de vote puisque c'est une communication.

## Dépôt de questions d'actualité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous informe que sept questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à M. le Préfet de police, est relative à "l'attitude de la police face aux manifestations de soutien au peuple kurde des 8 et 9 février 2016."

La deuxième question d'actualité, posée le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, concerne la "chute d'un panneau publicitaire : quelles normes pour garantir la sécurité des Parisiens ?"

La troisième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris, concerne le "pilotage des bailleurs sociaux de la Ville de Paris."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, est relative à la "location courte durée des meublés touristiques à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative au "lancement de la "carte du citoyen de Paris"."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative au "projet de décret portant sur l'autorisation d'implantation de panneaux publicitaires géants dans les stades."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative "aux compteurs Linky."

Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est suspendue.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est reprise.

## Examen des questions d'actualité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mesdames et Messieurs, nous allons passer à l'examen des questions d'actualité.

### **I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à M. le Préfet de police relative à l'attitude de la police face aux manifestations de soutien au peuple Kurde des 8 et 9 février derniers.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La première question d'actualité est posée par le groupe Communiste et Front de gauche.

Monsieur le Président, c'est vous qui posez la question.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Ma question s'adresse à M. le Préfet.

Monsieur le Préfet, j'ai été saisi par des militants de la cause kurde à Paris sur le traitement de la manifestation à proximité de l'ambassade de Turquie ce 8 février.

Ce 8 février, les manifestants protestaient devant l'Ambassade de Turquie contre le bombardement des villes kurdes par le Gouvernement d'Ankara suite à l'annonce de l'anéantissement de la ville de Cizre, réduite en miettes et de plus de 100 cadavres trouvés brûlés.



Monsieur le Préfet, la situation au Moyen Orient ne cesse de se complexifier. La communauté internationale a souligné le rôle irremplaçable des Kurdes sur le territoire irakien et en Syrie, afin de faire reculer les extrémistes de Daesh. La ville de Kobané a été le symbole de cette résistance. Rappelons que, hier, un appel de 100 parlementaires européens a été rendu public, demandant le retrait du PKK de la liste des organisations terroristes par l'Union Européenne.

Depuis plusieurs années, les puissances mondiales, dont le seul objectif devrait être le chemin de la paix, se font la guerre par forces locales interposées. Mais la Turquie en particulier, dont le rôle est reconnu de soutien à Daesh, a une constance, celle de vouloir écraser le peuple kurde. Chaque jour, des journalistes, des juristes, des élus, des universitaires, des syndicalistes et de nombreux enfants sont actuellement emprisonnés en Turquie.

Nous ne souhaitons pas que Paris devienne un nouveau théâtre d'affrontement contre la communauté kurde. Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est réellement passé le 8 février devant l'ambassade de Turquie et qui s'est conclu par 30 arrestations de manifestants ? Pourquoi ces arrestations ? Toutes les vidéos donnent à voir une manifestation pacifiste. Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est passé après les arrestations et durant les mises en garde à vue dans le commissariat ?

Tout particulièrement, des militantes ont été victimes de violences verbales, gravement insultées de façon raciste ou sexiste. Nous pensons qu'il ne s'agit pas d'un fait divers et nous tenons à vous exprimer notre inquiétude. Est-ce que les manifestants qui tentent de se faire entendre sur les crimes commis contre l'humanité dans leur pays et dont les slogans sont la fin des massacres, la fin de la guerre et la paix, doivent craindre ici aussi les forces de police ? Je ne le crois pas et j'espère que vous allez nous rassurer. Ce n'est pas l'idée que nous nous faisons de Paris, de son attachement à la liberté et de l'expression de la paix.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, de cette question qui me donne l'opportunité d'évoquer devant vous, devant le Conseil de Paris et devant la Municipalité de Paris cette question extrêmement délicate, et souvent abordée dans différentes enceintes, de l'exercice du droit de manifestation et de rassemblement dans notre ville, et de la gestion, en termes d'ordre public, par le Préfet de police et les forces de police de ces manifestations et rassemblements.

La gestion par les forces de police est un art d'exécution, qui demande beaucoup de discernement et de doigté. L'exercice de la manifestation et du rassemblement est non pas un art d'exécution, mais celui du respect des règles de la loi par ceux qui veulent, sur la voie publique, défendre des causes dont je comprends parfaitement la légitimité, dans le cas que vous évoquez.

Précisément, dans ce cas particulier, c'est ce respect de la loi qui pose problème et qui a conduit aux faits que vous évoquez, que je vais résumer. Je rappellerai que nous avons une application en France qui est extrêmement libérale du droit de manifestation. 2.006 manifestations ont été déclarées à la Préfecture de police au cours de l'année 2015. C'est clairement une des villes de France et sans doute dans toute l'Europe, dans laquelle ce nombre est le plus élevé. Cette liberté sollicite évidemment des moyens d'ordre public importants, en termes de sécurisation, qui sont évidemment prélevés au détriment d'autres missions. E, outre, 450 manifestations n'ont pas été déclarées et se sont déroulées sans déclaration et donc dans l'illégalité. Voilà les faits.

Sur l'opération que vous évoquez, qui s'est tenue le 8 février en matinée, il y a eu d'abord, l'initiative du Conseil démocratique des Kurdes de France, qui ont invité les personnes sympathisantes à se rassembler place de Bolivie pour dénoncer le massacre à l'arme chimique de civils kurdes.

Cette déclaration de manifestation pour le lundi 8 février a été déposée en matinée même du déroulé, vers 10 heures, alors que la manifestation se déroulait à midi. Je rappelle que les règles prévues par la loi, c'est qu'il y a 3 jours francs pour déposer une déclaration de manifestation, de manière à pouvoir organiser le dispositif d'ordre public.

J'insiste sur ce point parce que ce type de procédé aurait dû conduire, s'il y avait eu une application très stricte, en période d'état d'urgence, et je dis cela devant certains parlementaires qui sont attentifs à ce sujet, auquel le Ministre a déjà répondu, à une décision d'interdiction. Cela n'a pas été le choix, parce que précisément, le but était de laisser s'exprimer les opinions de ceux qui souhaitaient se rassembler.

Ensuite, les manifestants n'ont pas respecté la déclaration qu'ils ont envoyée tardivement, puisque celle-ci prévoyait qu'ils restaient rassemblés sur la place de Bolivie. Ils se sont déplacés, de leur propre initiative, de la place de Bolivie pour se rendre devant l'ambassade et à proximité immédiate de l'ambassade de Turquie, qui est située 16,

avenue de Lamballe. Ils n'ont pas respecté le rassemblement statique pour lequel ils avaient déposé tardivement leur déclaration, donc la Préfecture de police a souhaité, à ce moment-là, encadrer la manifestation, leur a demandé de ne pas s'approcher de l'ambassade.

Face au refus des manifestants de ne pas s'approcher de l'ambassade, les policiers ont été contraints de stopper leur progression vers l'ambassade en leur demandant de revenir au lieu initial de la déclaration tardive, c'est-à-dire la place de Bolivie. Les manifestants se sont opposés à ce retour, ont échangé des coups, ont jeté des projectiles en direction des effectifs, ont dégradé au passage plusieurs véhicules dans l'avenue de Lamballe et cela a conduit à les repousser, au-delà de la place de Bolivie dans la direction du métro Passy, à 13 heures 15.

A 13 heures 20, ils ont bloqué la circulation au 42, avenue du Président Kennedy. Ils ont lancé des pierres sur les véhicules et sur les forces de l'ordre, donc ils ont été contraints de quitter les lieux et se sont dispersés. Je précise que 17 personnes ont été interpellées, dont un mineur placé en garde à vue pour participation à un attroupement sans arme, après sommation à se disperser, que le mineur a été entendu librement et a été remis en liberté immédiate et que les 16 personnes majeures ont été remises en liberté après un rappel à la loi.

S'agissant des forces de l'ordre, 6 blessés ont été constatés parmi les effectifs des CRS et un commissaire de police également conduit à l'hôpital. Une situation qui n'est pas satisfaisante dans le respect des règles de la loi qui conditionnent évidemment l'interprétation extrêmement libérale faite dans notre pays du droit de manifestation et de rassemblement.

J'ajoute que le soir même, le même Conseil démocratique des Kurdes France a invité ses sympathisants à se rassembler place de la République à 17 heures, sans aucune autorisation sollicitée, ni même aucune déclaration, que 270 personnes se sont présentées à cette manifestation non déclarée qui a dû être à nouveau repoussée, lorsqu'ils ont quitté la place de la République et emprunté le boulevard Magenta. Nous avons à nouveau interpellé une personne pour jet de projectiles sur un agent de la force publique.

Le principe même des manifestations, y compris pour des causes aussi graves pour les personnes qu'est la cause kurde, est parfaitement légitime. Il doit cependant s'inscrire dans le respect de la loi que nous avons la mission de faire respecter.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je veux ajouter, non pas au sujet de la manifestation et la façon dont la Préfecture a orchestré le maintien de l'ordre, mais rappeler à notre Assemblée qu'en ce qui concerne la cause des Kurdes, nous sommes très engagés. Je me suis rendue à Erbil au mois d'octobre dernier, j'y ai rencontré le Président Massoud BARZANI, en Kurdistan irakien. J'ai pu voir un certain nombre de camps de réfugiés. J'ai pu y voir les communautés yézidie et chrétienne d'Orient. Il y a un lien très fort qui existe entre notre ville et la communauté kurde, notamment dans le Kurdistan irakien. Nous avons d'ailleurs, ce matin, décidé de l'attribution d'une subvention à une des associations qui intervient dans ces camps de réfugiés.

Je veux vous dire que le 21 mars prochain, en lien avec l'Institut kurde et son directeur, Kendal NEZAN, nous fêterons ici le nouvel an kurde. C'est une situation qui, sur le plan international, est une situation extrêmement difficile, où les Kurdes, aujourd'hui, font l'objet de beaucoup d'attaques. Nous avons cette tradition, ici dans notre Assemblée et dans cette ville, d'être en soutien à cette communauté kurde qui, pour une partie d'entre elle, est réfugiée à Paris, nonobstant ce que vient de dire M. le Préfet sur la façon dont les manifestations sont autorisées ou pas, et sur les manifestations de violence qu'il convient de contenir, comme cela a été expliqué précédemment.

## **II - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la chute d'un panneau publicitaire.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la deuxième question d'actualité, qui est posée par le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Monsieur Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci.

Nous allons revenir beaucoup plus près de nous. Malheureusement, lundi 8 février 2016, un accident de voirie, causé par la chute d'un grand panneau publicitaire, s'est déroulé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, avenue de la Grande-Armée, près de la porte Maillot.

Les vents violents de la tempête Ruzica, avec des pointes à 85 kilomètres/heure, ont entraîné la chute d'un panneau publicitaire de 4 mètres par 3 mètres, fixé au sol par trois gros blocs de béton et installé le long d'une palissade de chantier de la R.A.T.P. Par sa chute, le panneau publicitaire a écrasé deux passants, une jeune femme

de 23 ans blessée à la tête qui était dans le coma mardi dernier et son compagnon de 25 ans qui souffre d'une fracture ouverte au fémur. Un accident similaire s'est également produit en Corse, causant la mort d'un homme.

Ces accidents posent la question de l'implantation des panneaux publicitaires et de leur résistance au vent. Tous émus par ces accidents et toujours étonnés que de tels accidents puissent se produire dans nos rues, les élus du groupe vous adressent les questions suivantes : tout d'abord, pouvez-vous nous donner des éléments d'information sur l'état de santé des victimes, tout particulièrement de la jeune femme qui était dans le coma ?

Vous le savez, le Code de l'environnement impose que les dispositifs publicitaires soient maintenus en bon état. A défaut, le contrevenant se voit obliger de démonter les dispositifs en infraction. A ce titre, pouvez-vous nous préciser les dispositions mises en place par la Ville de Paris pour éviter de tels événements ? Quelles sont les mesures actuellement en vigueur ? Enfin, pouvez-vous nous dire, selon les éléments de l'enquête de police à votre disposition, Monsieur le Préfet, si l'entreprise propriétaire de ce panneau respectait les normes de sécurité en vigueur pour une telle installation ? Comptant sur vos éclairages, je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Je donne tout de suite la parole à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président, pour cette question. Votre question fait référence à la chute d'un panneau publicitaire avenue de la Grande-Armée dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, le 8 février dernier. Ce panneau était exploité par ExterionMedia sur un chantier de la R.A.T.P.

Les chantiers ouverts sur la voie publique font l'objet d'une réunion préalablement à toute installation. A cette réunion participent les services municipaux en charge de l'espace public, ceux de la Préfecture de police, ainsi que l'ensemble des concessionnaires de la Ville intervenant sur le chantier. Les modalités précises d'implantation des palissades y sont définies. En l'espèce, le projet d'implantation du panneau avait reçu l'agrément. Néanmoins, une météo avec des vents violents a sans doute contribué à ce dramatique accident. C'est l'instruction judiciaire en cours qui devra déterminer les responsabilités. Je laisserai, s'il le souhaite, M. le Préfet de police compléter mon propos.

Dans cette attente, la Maire de Paris a immédiatement demandé à l'ensemble des exploitants de panneaux publicitaires de vérifier la mise en sécurité de leurs installations, avec une attention toute particulière face à de nouveaux épisodes de vent comme ce fût encore le cas samedi dernier. J'ajoute que l'ensemble de nos conventions prévoient que le cocontractant de la Ville nous adresse annuellement un rapport avec un volet technique sur la qualité de l'exploitation des dispositifs.

S'agissant du récent contrat avec ExterionMedia, nous attendons son premier rapport prochainement qui sera examiné avec la plus grande attention. En effet, qu'il s'agisse de panneaux publicitaires, d'autres mobiliers installés dans l'espace public ou même de tout domaine concédé comme des bâtiments publics, le concessionnaire est pleinement responsable de la sécurité des installations.

Enfin, je voudrais, pour conclure, avoir une pensée toute particulière pour la victime la plus gravement touchée, dont l'état de santé reste, hélas, très préoccupant à ce stade.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Je pense que nous pouvons adresser, de la part de notre Assemblée, de moi-même, notre souhait de voir l'état de santé de la victime s'améliorer dans les plus brefs délais. Nous pensons vraiment à elle.

Est-ce que M. BROS veut reprendre la parole ? Monsieur le Préfet ? Je vous remercie.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au pilotage des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La troisième question d'actualité est posée par le groupe les Républicains.

Allez-y, Madame PAWLIK.

**Mme Déborah PAWLIK.** - Madame la Maire, chers collègues, une fois de plus, le train de vie de "Paris Habitat" fait la une des journaux ; une nouvelle fois et, je dirais, une fois de trop. Comment ne pas être choqué, en effet, en

apprenant par la presse que le directeur général de "Paris Habitat" se voit octroyer un salaire de 14.000 euros mensuels, et son adjoint, un salaire de 9.000 euros ? Comment encore ne pas être choqué en apprenant, toujours par la presse, que ce même directeur général a négocié un parachute doré à hauteur de 500.000 euros ? Rien que cela ! Comment enfin ne pas être choqué en apprenant que le directeur général adjoint, cette fois, bénéficie, quant à lui, d'un "4 pièces" de "Paris Habitat" dans le 12e arrondissement, pour un loyer de 1.000 euros par mois, logement qu'il refuse de quitter au motif qu'il s'apprête à prendre sa retraite ?

Face à des pratiques et une gestion aussi choquantes, vous avez tenté, avec votre adjoint en charge du logement, de vous exonérer, Madame la Maire, de vos responsabilités en annonçant hier, dans la précipitation, la mise en place d'un Code de déontologie afin de faire cesser ces pratiques, dont vous affirmez ne pas avoir connaissance. Mais comment pouvez-vous affirmer que vous ne saviez pas, alors même que vous êtes au pouvoir depuis 15 ans ? Comment pouvez-vous affirmer que vous ne saviez pas, alors même qu'il existe un comité inter-bailleurs, présidé par M. BROSSAT lui-même ? Dans ce cas, à quoi sert ce comité ? A vrai dire, nous ne savons pas vraiment à quoi il sert, puisque M. BROSSAT a toujours refusé que l'opposition y soit représentée.

Le silence total du président de "Paris Habitat" est tout aussi surprenant, et ce alors même que depuis cinq ans, "Paris Habitat" n'a cessé d'être sur la sellette pour son train de vie dispendieux. Dois-je vous rappeler par exemple le rapport de la Chambre régionale des comptes de juin 2010, qui pointait le coût exorbitant du changement de siège ? Près de 200 millions d'euros, encore une fois, rien que cela ! Dois-je vous rappeler encore qu'en février 2014, c'est cette fois l'Inspection générale de la Ville qui a dénoncé l'augmentation de la charge salariale de plus de 10 % entre 2009 et 2012 ?

Fort d'un tel constat et de ces récentes révélations, des questions urgentes s'imposent. Ainsi, pourquoi, tout d'abord, est-ce que le rapport de l'Inspection ne fait pas état des avantages considérables, tels que le parachute doré du directeur général, ou encore du, et peut-être des logements du parc de "Paris Habitat", attribués à des hauts cadres de la direction générale ? L'absence de mention de ces avantages est d'autant plus surprenante que le rapport de l'Inspection pointe l'existence d'un comité des rémunérations. Comment et par qui, alors, a été négocié ce parachute doré ? Et pourquoi le conseil d'administration de l'Office n'en a-t-il jamais été saisi ? Enfin, quels sont les logements dont bénéficieraient les cadres de la direction générale ?

Les questions ainsi posées, Madame la Maire, nécessitent de votre part des réponses claires et adaptées à cette situation tout à fait scandaleuse.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Déborah PAWLIK.

Permettez-moi de vous faire remarquer que votre intervention est assez différente de celle de votre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL en 5e Commission, qui a abordé le même sujet et qui avait un ton, pour le moins, plus constructif, en tout cas, que celui que vous venez d'avoir. Permettez-moi de porter un certain nombre d'éléments à votre connaissance.

D'abord, notre état d'esprit est très clair. Pour ce qui concerne nos relations avec nos bailleurs sociaux, nous avons deux exigences fondamentales : la première, c'est une exigence de cohérence. La Ville de Paris a une politique en matière de logement. Les bailleurs sociaux dépendant de la Ville de Paris ont vocation à mettre en œuvre cette politique.

La deuxième exigence que nous avons à leur égard est une exigence d'exemplarité, et je veux le redire ici : lorsqu'il y a des comportements, des attitudes qui ne correspondent pas à ce que nous attendons de nos bailleurs sociaux, nous exigeons que ces comportements et ces attitudes changent, et c'est d'ailleurs ce que j'ai eu l'occasion de dire dès que j'ai eu connaissance, avec la Maire de Paris, et la Maire de Paris l'a également fait dans un communiqué, lorsque nous avons eu connaissance d'un certain nombre d'éléments relatifs à "Paris Habitat".

Pour autant, je ne souhaite pas que l'on jette l'opprobre sur l'ensemble des personnels de nos bailleurs, et d'ailleurs, si nous avons, depuis le début de cette mandature, réussi à produire 7.000 à 7.500 logements sociaux chaque année, c'est aussi parce que les agents de nos bailleurs, les salariés de nos bailleurs sont très largement mobilisés pour réussir nos objectifs de mandature.

Vous évoquez la question du pilotage. Nous avons mis en place trois outils, qui nous permettent de mieux piloter le fonctionnement de nos bailleurs : d'abord, nous avons mis en place un comité inter-bailleurs, qui se réunit très régulièrement et qui nous permet de traiter d'un certain nombre de sujets très concrets qui concernent la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Deuxièmement, nous allons mettre en place des contrats d'objectifs et de moyens qui seront finalisés dans les mois qui viennent et qui permettront de fixer des objectifs très clairs à l'ensemble de nos bailleurs.

Troisièmement, pour ce qui concerne la gestion locative et la qualité de service, qui est une exigence majeure pour les Parisiennes et les Parisiens qui vivent dans le parc social, nous avons lancé une conférence citoyenne avec un panel de locataires, qui ont fait un certain nombre de propositions très concrètes qui permettront de mieux répondre à leurs exigences.

Concernant plus précisément la situation de "Paris Habitat", nous allons réunir prochainement le conseil d'administration de "Paris Habitat" avec l'objectif d'y voter un Code de déontologie, qui sera un code de déontologie contraignant et qui permettra de mettre un terme à des situations que je juge, et que nous jugeons ensemble, anormales. Je le dis de manière très claire. Il n'est pas normal qu'un cadre dirigeant d'un bailleur social puisse vivre dans un logement aidé, et je souhaite que nous regardions l'ensemble de ces situations et que nous y mettions très clairement un terme. Et je peux vous dire que nous serons extrêmement fermes avec l'objectif, que l'on en finisse avec ce type de situations qui, effectivement, ne sont pas normales.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

D'ailleurs, situations qui sont toutes nées avant 2001, mais que je ne tolérerai pas. Eh oui ! Et je ne les tolérerai pas. Je le redis pour que les choses soient claires à tous les administrateurs qui siègent pour la Ville, que ce soit majorité ou opposition. Je vous attends et je vous donne rendez-vous dans les conseils d'administration de ces sociétés pour prendre acte concrètement des décisions que nous allons prendre. J'espère que nous serons soutenus.

Est-ce que vous voulez reprendre la parole, Madame ? Allez-y.

**Mme Déborah PAWLIK.** - Merci.

Monsieur BROSSAT, vous parlez, dans votre premier point, de cohérence. Alors, je vais vous dire : soyez justement en cohérence avec toutes les déclarations que vous faites depuis le début de cette mandature avec Mme la Maire concernant la déontologie.

Je vais d'ailleurs vous rappeler, Monsieur BROSSAT, une phrase que vous avez prononcée récemment. Vous avez indiqué que si vous deveniez Président de la République, vous vous engageriez à faire, je cite, de la lutte contre l'injustice et les inégalités sociales une priorité absolue, ajoutant même que vous n'accepteriez pas qu'une petite minorité se gave pendant que les autres se serrent la ceinture. Alors, excusez-moi, Monsieur BROSSAT, mais cela fait cinq ans que "Paris Habitat" est sur la sellette. Alors, les déclarations d'aujourd'hui sont quand même un peu tardives, et aujourd'hui, les Parisiens sont en droit d'exiger de la Maire de Paris la plus totale transparence sur la gestion de leur ville et sur celle du dossier si sensible du logement social.

Vous parlez de comité de pilotage, Monsieur BROSSAT, de panel ? Vous noyez le poisson. Donc je vous demande aujourd'hui solennellement, au nom de tous les élus de mon groupe, de faire toute la vérité sur de tels agissements et de prendre dans les meilleurs délais les mesures qui s'imposent. Il doit y avoir un pilote dans l'avion.

Et dans cet esprit, nous demandons aussi de programmer rapidement une communication en Conseil de Paris, communication qui portera sur l'activité des quatre bailleurs sociaux de la Ville. Encore une fois, les Parisiennes et les Parisiens sont en droit de connaître, pour chacun des bailleurs, la charge salariale et son évolution, dont les rémunérations les plus élevées, les avantages consentis - on en a eu déjà quelques exemples -, et de connaître l'existence de logements attribués à leurs cadres dirigeants. Et nous demandons également de préciser le nombre d'emplois dédiés au gardiennage des parcs sociaux et leur répartition, car si la masse salariale des bailleurs sociaux a fortement augmenté, nous souhaitons savoir ce qu'il en est des emplois de proximité au service des Parisiens, qui ne semblent visiblement pas être votre priorité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien. D'abord, la communication au Conseil de Paris aura lieu en avril, ou en mars, c'est cela ? En mars prochain. Donc, je vous en informe aujourd'hui.

Et deuxièmement, je vous redonne rendez-vous dans les conseils d'administration pour que nous puissions ensemble, à l'unanimité, je l'espère, des administrateurs présents, voter les mesures pour faire cesser ces dérives que je ne tolère pas. Bien.

Nous allons poursuivre. Et la question...

Mais vous le soutiendrez, j'en suis ravie ! J'en suis ravie !

**V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au lancement de la "carte du citoyen de Paris".**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité du groupe Socialiste et Apparentés.

Madame FILOCHE, vous avez la parole.

**Mme Léa FILOCHE.** - Merci, Madame la Maire.

Nous allons essayer de revenir à des choses un petit peu plus terre à terre et qui, probablement, intéressent beaucoup plus les Parisiens puisque, au nom de mon groupe, je souhaiterais revenir sur le lancement de la carte de la citoyenne et du citoyen de Paris, que vous avez présentée la semaine dernière, mercredi dernier, entourée de vos deux adjoints, Pauline VÉRON et Emmanuel GRÉGOIRE, dont d'ailleurs, je salue l'engagement à vos côtés, en écho en effet à la cérémonie de commémoration des attentats. Le lancement de ce dispositif inédit est vraiment très important.

Je me permets de rappeler que vous aviez annoncé sa création au lendemain des attentats de janvier 2015, il y a tout juste un an, au cœur d'un ensemble conséquent de mesures renforçant le vivre-ensemble et la promotion de la citoyenneté. C'est donc aujourd'hui chose faite et mon groupe s'en félicite.

Dorénavant, tous les adultes mais également les enfants, dès 7 ans, résidant à Paris sans aucune condition de statut ou de nationalité, peuvent exprimer leur attachement à notre Ville, à leur ville, en demandant cette carte individuelle et gratuite dans leur mairie d'arrondissement ou sur le site dédié "cartecitoyenne.paris.fr". Cette carte est porteuse de valeurs d'ouverture et de solidarité auxquelles tous les élus de cet hémicycle sont très attachés, je n'en doute pas.

Détenir cette carte sera le signe d'un attachement fort et assumé à Paris et d'une adhésion aux valeurs de résistance et d'innovation qu'elle porte : "Fluctuat nec mergitur". Afin de prendre la pleine mesure de ce document qui encourage l'engagement citoyen de chacune et de chacun, pourriez-vous s'il vous plaît, Madame la Maire, nous en préciser le contenu, dont je ne doute pas qu'il soit enrichi et renforcé chaque année ? Autrement dit, à quoi donnera-t-il accès et comment la Ville compte-t-elle en informer tous les citoyens parisiens ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame FILOCHE.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Léa FILOCHE pour votre intervention.

Au lendemain des attentats de janvier 2015, la Maire de Paris avait annoncé une série de mesures pour renforcer le vivre-ensemble à Paris. Un an plus tard, la carte citoyenne/citoyen de Paris est née de cette volonté de faire vivre les principes de la République de Paris et du service public.

Être citoyenne et citoyen de Paris, c'est se reconnaître dans ses valeurs, aimer cette ville, s'engager, partager, découvrir et aussi participer. A quoi sert la carte qui a été présentée la semaine dernière ? En lien avec l'identité de Paris, la carte citoyenne/citoyen de Paris s'appuie sur l'offre civique, culturelle et associative de notre ville, elle ouvre les portes du Conseil de Paris, de l'Hôtel de Ville ou de lieux insolites. Elle permet également de mieux appréhender les grands enjeux citoyens, développement durable, économie circulaire, biodiversité, de se former aux gestes citoyens, de s'engager, de mieux comprendre le fonctionnement de la Ville et de participer à de nombreuses animations.

Depuis une semaine, plus de 90.000 cartes ont déjà été distribuées, témoignage du succès de cette initiative dont la Maire l'a dit, elle s'était en partie inspirée des expériences réussies de San-Francisco et de New-York.

Actuellement nous travaillons à la montée en puissance de l'offre quantitative et qualitative liée aux services qui seront autorisés par cette carte et, chaque mois - en demandant un tout petit peu d'attention à mes collègues même si je sais qu'ils maîtrisent parfaitement le sujet - l'offre sera enrichie en faveur des Parisiens.

Enfin, je veux insister sur un élément que nous avons construit avec ma collègue Pauline VÉRON, c'est l'intérêt, que nous allons faire monter en puissance au fur et à mesure, de cette carte dans la convergence d'un support multiservice en faveur des Parisiens dont nous espérons à terme qu'elle soit la carte unique des Parisiens pour l'accès à l'ensemble des services publics municipaux.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, elle démarre avec succès, cette belle idée qui nous est venue du maire de New York, Bill de BLASIO. Je pense que cette idée va prospérer à travers cette carte.

#### **IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la location courte durée des meublés touristiques à Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Sans le faire exprès, j'ai inversé les ordres. Normalement, j'aurais dû donner la parole à Mme GALLOIS pour la question posée par le groupe UDI-MODEM. Je vous présente mes excuses. Si vous voulez bien poser maintenant votre question.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Madame la Maire.

A Paris, environ 50.000 logements sont proposés pour des locations de courte durée sur des plates-formes de location touristique comme Aritel ou Airbnb. C'est 10 fois plus qu'il y deux ans. Sur ces 50.000 logements, les services municipaux estiment que 25 à 30.000 logements sont devenus des meublés touristiques à plein temps.

Madame la Maire, en 2014, vous avez conventionné près de 9.000 logements du parc privé pour les faire passer dans le parc social. Dans le même temps, 25 à 30.000 logements sont eux aussi sortis du parc locatif privé afin d'être exclusivement réservés à la location touristique de courte durée. Ce sont donc près de 40 000 logements qui sont sortis du marché locatif et c'est énorme.

Bien sûr, nous soutenons la mise en location par les Parisiens de leur résidence principale quelques semaines par an, nous soutenons aussi les emplois et la création de richesses engendrées par ces plates-formes mais on assiste à des dérives que nous pensons devoir contenir.

Je veux parler de ces multipropriétaires de logements qui préfèrent enchaîner les locations de courte durée plutôt que de louer leur bien dans le cadre d'un bail classique. Ils représentent 20 % des annonces en ligne. Ceux qui louent leur logement plus de 4 mois par an, ils sont 40 %, c'est vraiment beaucoup. Pour le propriétaire d'un 25 mètres carrés meublé dans le Marais, le choix devient cornélien. C'est soit louer son bien avec un bail soumis à encadrement des loyers à 750 euros par mois, soit louer son bien par le biais d'une plate-forme pour 750 euros par semaine.

Le résultat, on l'a déjà dit, c'est que le parc locatif destiné aux locations à longue durée s'appauvrit dangereusement au profit des locations touristiques. Les clients habitants sédentaires ont déserté au profit d'une clientèle internationale nomade, ce qui peut rendre l'accession à la location parisienne plus difficile encore et cela ne semble satisfaire ni les commerçants de proximité, ni le voisinage.

Madame la Maire, vous avez signé une charte avec le premier opérateur de location de meublés touristiques qui vous pose en régulateur de ce marché avec notamment la fixation et la perception d'une taxe de séjour. Depuis la signature de cette charte, d'autres grandes villes ont pris des mesures de régulation, non pas pour interdire, mais bien pour éviter les dérives, les pratiques abusives et contenir l'inflation des prix de l'immobilier pour leurs habitants.

Toutes ont instauré le paiement d'une taxe de séjour. Amsterdam limite le cumul des locations à 2 mois contre 4 à Paris. Barcelone et New York imposent des durées minimales de 7 nuitées. Amsterdam oblige le loueur à fournir l'autorisation préalable du syndicat de copropriété avant la mise en ligne de son bien. A Barcelone, les infractions aux conditions de location sont punies d'une amende de 70.000 euros contre 20.000 en moyenne à Paris.

Madame la Maire, ma question est donc la suivante : est-ce que vous envisagez de revoir la réglementation et surtout son contrôle afin de mieux maîtriser les dérives de multipropriétaires peu scrupuleux ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame GALLOIS.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame GALLOIS.

D'abord, je veux vous dire que je partage totalement l'état d'esprit qui est le vôtre et les propos que vous avez tenus, à quelques nuances près, notamment sur l'encadrement des loyers. Pour le reste et pour ce qui est de la régulation du développement des meublés touristiques, nous sommes d'accord.

Cela ne me surprend pas car je constate, notamment dans mes contacts avec nombre de maires d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition qu'il s'agit d'une préoccupation très partagée sur les bancs de cette Assemblée.

En réalité, le développement effréné des meublés touristiques illégaux, car il s'agit bien de cela et non pas de ceux qui louent de manière occasionnelle, pose en réalité trois problèmes.

D'abord, ce sont des logements en moins pour loger les Parisiens et nous ne pouvons pas accepter que les surfaces d'habitation diminuent dans une ville qui manque déjà cruellement de logements pour loger les familles, les classes moyennes et les jeunes.

Deuxièmement, ce développement des meublés touristiques illégaux pose un problème en termes de spéculation immobilière. Vous savez qu'un meublé touristique est plus de deux fois plus rentable qu'une location traditionnelle et alimente donc l'augmentation des prix à Paris.

Troisièmement, nous sommes, comme élus, de plus en plus saisis par des habitants qui nous font part de nuisances de voisinage liées au développement de ces meublés touristiques avec des rythmes de vie différents de ceux d'un locataire qui doit travailler le lendemain très tôt.

Tous ces éléments additionnés font que nous sommes déterminés à mieux réguler le phénomène des meublés touristiques et la Maire de Paris a d'ailleurs tenu des propos très clairs lors de ses vœux au Conseil de Paris au début du mois de janvier.

Nous allons par conséquent prendre plusieurs initiatives visant à mieux réguler ce phénomène. D'abord, nous allons renforcer les contrôles. Nous avons renforcé d'ores et déjà la brigade qui est chargée de réaliser des contrôles. Elle compte maintenant 25 agents, 5 de plus, et nous avons dorénavant une opération coup de poing qui a lieu tous les mois et qui permet de détecter un certain nombre de situations anormales. Nous étions à Montmartre la semaine dernière et il y a un mois dans le 1<sup>er</sup> et le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Ces contrôles produisent des résultats et lorsque nous constatons des situations anormales, lorsque le propriétaire refuse de respecter la loi, les éléments sont transmis au parquet avec des condamnations à la clé.

Deuxièmement, la Maire de Paris a annoncé une initiative commune avec d'autres collectivités, d'autres villes du monde confrontées au même problème, Madrid, Barcelone, New York, San Francisco, et nous sommes d'ores et déjà en train de nouer un certain nombre de contacts nous permettant de travailler ensemble sur ce sujet.

Enfin, vous l'avez évoqué, nous souhaitons mieux travailler avec les plates-formes, notamment la première d'entre elles, afin que nous puissions réguler ensemble ce phénomène et que chacun prenne sa part de responsabilité dans cette affaire.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance, mais en tout cas soyez certaine que nous sommes très mobilisés sur ce sujet et que nous partageons pleinement la préoccupation qui est la vôtre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

D'ailleurs, sur l'initiative lancée avec les maires à la fois européens et à l'international, je pense que nous pourrions nous en ouvrir à l'ensemble des groupes politiques, parce que c'est quelque chose que nous devons suivre ensemble.

Il n'existe pas de réglementation internationale, mais le fait que plusieurs villes, ensemble, décident d'avoir des pratiques identiques ou, en tous les cas, de se réunir avec une charte, empêchera un certain nombre de pratiques justement de ces gens, qui ne sont plus dans l'économie du partage mais bien dans celle de la prédation, d'être un peu contraints et de ne pas jouer sur des concurrences entre villes qui pourraient être défavorables.

Je pense, Madame GALLOIS, que vous serez la bienvenue pour suivre ce travail. Je vous remercie.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au projet de décret portant sur l'autorisation d'implantation de panneaux publicitaires dans les stades.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La question d'actualité suivante nous est posée par M. BOUTAULT, au nom du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jacques BOUTAULT,** maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Oui, Madame la Maire.

Un dramatique accident s'est produit lundi dernier dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, où un couple de passants a été grièvement blessé par la chute d'un panneau publicitaire de 12 mètres carrés.



Ces panneaux de 4 mètres sur 3 sont pourtant interdits pas notre règlement local de publicité, mais toute une série de dérogations les autorise, notamment lorsqu'il s'agit de panneaux provisoires apposés sur un chantier, comme c'était hélas le cas dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

C'est pourtant un décret portant sur de nouvelles dérogations et des assouplissements aux règles d'implantation des panneaux publicitaires que le Gouvernement s'apprête à promulguer dans le cadre de la loi Macron, en particulier dans son article 1.

Ce projet de décret prévoit d'autoriser l'installation de vastes panneaux publicitaires vidéo de 50 mètres carrés aux abords des équipements sportifs. Ces nouvelles dispositions sont prévues dans le cadre de l'Euro 2016 que notre pays et notre ville doivent accueillir au printemps prochain.

A Paris, le Parc-des-Princes, le stade Charléty, le stade Jean-Bouin, le Palais omnisports Paris-Bercy seraient concernés par ces panneaux lumineux géants s'ils étaient mis en œuvre. Ce décret serait donc proprement inadmissible.

Quelques semaines après la COP 21 et le Sommet des maires, des engagements ont été pris pour limiter les consommations énergétiques inutiles. Or, au regard de leurs dimensions, ces panneaux sont particulièrement énergivores. D'une surface quatre fois supérieure à la surface autorisée par le Code de l'environnement, ces panneaux, visibles depuis l'extérieur des stades et générant une importante pollution lumineuse et visuelle, auraient des conséquences désastreuses...

Merci pour votre attention.

Désastreuses, disais-je, sur le cadre de vie de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens. Sans parler évidemment des questions de sécurité évoquées plus haut.

A l'initiative des écologistes, notre Assemblée a adopté un vœu en novembre 2014 sur la nécessité de respecter le règlement local de publicité de Paris sur l'ensemble du territoire parisien, à l'occasion de l'Euro 2016. Ainsi, la "fan zone" implantée sur le Champ-de-Mars ne comportera aucune publicité visible de l'extérieur.

Aussi, le groupe écologiste demande à Mme la Maire de Paris si elle compte interpellier le Gouvernement et exprimer la ferme opposition de notre Assemblée à ce projet de décret, et notamment de son article 1.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. Jean-François MARTINS a la parole pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Monsieur le maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, la question que vous posez sur les dispositifs de publicité dans les emprises des équipements sportifs est, comme vous l'avez dit, le fruit d'une réglementation qui visait à permettre pour les dix stades de l'Euro 2016 de se mettre en conformité avec les nécessités de l'événement.

Il est apparu au Gouvernement, à la préparation de ces décrets, que cette mesure ne bénéficierait qu'à douze stades, ce qui était initialement prévu, c'est-à-dire faisant plus de 30.000 places de capacité, et créait ainsi une distorsion de concurrence avec les villes et les clubs disposant d'un stade plus petit, d'où la nécessité de ce décret pour l'abaissement d'un seuil à 15.000 places, afin que tous les clubs et les stades de France puissent être dans une même réglementation et sans distorsion de concurrence.

Les modalités, vous l'avez dit, doivent être fixées par décret, dont le projet fait l'objet d'une consultation publique en ce moment, un décret d'ailleurs plus large dont je me réjouis, par exemple, que la ministre de l'Environnement ait émis un avis défavorable sur les publicités dans les entrées des villes moyennes. Je pense que vous connaissez le sujet.

Mais sur la question sportive, il faut mesurer que ce que dit le décret soumis à la consultation à ce stade, c'est qu'il prévoit la publicité dont les caractéristiques dérogent à la loi en matière d'emplacements, soit une publicité sur un mur, sur une façade ou une clôture sur l'emprise des équipements sportifs, dont la surface excéderait 20 % de la surface totale du mur, et située au maximum à 10 mètres du sol, soit une publicité scellée au sol de 50 mètres carrés située à 10 mètres de hauteur.

Il y a quatre équipements parisiens éligibles aux conditions de ce décret : le Parc des Princes, le stade Charléty, le stade Jean-Bouin et le Palais omnisport de Paris-Bercy Accor Hôtels Arena.

Quoi qu'il en soit, le décret dans sa rédaction actuelle dispose que tous ces types d'implantations devront être soumis à l'autorisation du conseil municipal en question, et de toute assemblée délibérante ayant compétence en

matière d'urbanisme. Ce qui veut dire qu'à ce stade du décret, de toute façon, nous serions et nous aurions vocation à être consultés sur l'installation de ces équipements publicitaires sur nos grands stades.

C'est pour cela qu'à ce stade, je crois qu'il y a moins à interpeller le Gouvernement concernant cette compétence qui demeurera une compétence municipale. Le Conseil de Paris sera compétent à donner son avis.

Un petit mot peut-être plus général sur le sujet, Monsieur BOUTAULT, sans présager des débats que nous aurions un jour en Conseil de Paris, si la question nous était soumise, moi, je mesure les prises de position de votre groupe pour réduire le soutien de la Ville au sport de haut niveau et au sport professionnel.

Si, si. Votre groupe a souvent demandé à ce que nous baissions en général, et pas aujourd'hui, le soutien de la Ville au sport professionnel et au sport de haut niveau, souvent par la voix de M. CONTASSOT notamment.

Et on ne peut pas à la fois demander de moins subventionner et ne pas se donner les moyens de permettre aux clubs de générer une partie des revenus qui leur permettra un jour de se soustraire aux besoins de l'argent public, ce dont je peux partager l'ambition à long terme.

C'est pourquoi, Monsieur BOUTAULT, je crois que nous resterons maîtres des décisions sur ce point, mais que nous devons avoir en tête l'équilibre économique des clubs et du sport professionnel qui, qu'on le veuille ou non, est aujourd'hui dépendant des sponsors et de la publicité, mais auxquels nous ferons, quoi qu'il arrive, respecter le règlement local de publicité parisien.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Très bonne réponse.

Est-ce que M. BOUTAULT veut nous reparler ?

**M. Jacques BOUTAULT,** maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Oui. J'espère que l'avis de l'Exécutif sera celui-là, lorsque nous sera soumise cette demande. C'est-à-dire qu'il est d'abord et avant tout nécessaire de respecter le règlement local de publicité parisien et de refuser les mesures dérogatoires à celui-ci, surtout quand elles nuisent à la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, comme ces fameux panneaux lumineux de 50 mètres carrés.

Je suis donc rassuré et satisfait de la réponse que je viens d'entendre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Très bien et nous aurons en tête les équilibres et les modèles économiques pour que les Parisiens s'y retrouvent parce qu'ils aiment aussi la compétition sportive et le sport de haut niveau. Nous ferons donc les équilibres et les respects nécessaires.

## **VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux compteurs Linky.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Dernière question d'actualité, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire, en octobre 2011, la Mairie de Paris, sur proposition d'un vœu des écologistes, refusait l'installation des compteurs électriques communicants Linky. Pourtant, sur le site de ERDF, on peut lire que la pose de ces compteurs est prévue entre juillet 2019 et décembre 2021.

Il y a eu depuis aucun nouveau vote du Conseil de Paris au sujet de ces compteurs Linky, comme des compteurs Gazpar jusqu'au vœu d'hier demandant l'organisation de réunions d'information, un mois avant la pose des nouveaux compteurs.

Certes, il s'agit d'un projet national mené par ERDF, mais ne croyez pas que la Ville n'ait pas un rôle décisionnel. Comme vous le savez, les collectivités en général sont propriétaires des compteurs, et peuvent par conséquent refuser l'installation des nouveaux compteurs, et dix-neuf communes l'ont déjà fait.

Il est, par conséquent, inacceptable que ce déploiement à Paris commence en 2016, comme on l'a appris hier, sans aucun débat réel ni délibération de notre Assemblée.

Madame la Maire, pourquoi la Mairie de Paris changerait d'avis sur ces compteurs ? Un vrai débat sera-t-il organisé dans notre Assemblée ? Organiser un débat dans chaque quartier un mois avant l'installation de ces compteurs est vraiment insuffisant, selon moi.

Madame la Maire, allez-vous permettre aux Parisiennes et des Parisiens de participer à un débat qui, selon moi, devrait déboucher sur un référendum local pour ou contre l'installation des compteurs Linky et Gazpar. Je pense que Paris doit refuser ces compteurs par souci de protection de la santé des habitants, à commencer par celle des

enfants. En effet, s'ils sont installés, les compteurs communicants émettront des ondes et rayonnements dont la prétendue innocuité est fortement contestée.

Comme vous le savez, ERDF injecte des signaux dans le circuit électrique des habitations par la technologie C.P.L. Or le C.P.L. génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et particulièrement celle des enfants car ils sont plus vulnérables face aux risques causés par ces technologies.

Par ailleurs, les données des compteurs Linky convergent vers les transformateurs de quartier d'où elles repartent par téléphonie mobile. Or ces transformateurs sont présents partout dans la ville, parfois près des écoles et des crèches.

Aussi, si on accepte par ailleurs ces compteurs, allons-nous accepter tous les autres ? Il peut y avoir jusqu'à quatre compteurs, électricité, gaz, eau chaude, eau froide, dans chaque logement, démultipliant ainsi les risques.

Paris peut-elle occulter que depuis 2015 la loi dite "Abeille" nous interdit le Wi-Fi dans les crèches et le limite dans les écoles, que depuis 2011, l'Organisation mondiale de la santé classe "cancérogènes possibles" les rayonnements issus de la téléphonie mobile, du Wi-Fi comme du C.P.L. ?

De plus, les compteurs communicants sont aisément piratables. Ils permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales, mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques.

Les promoteurs des compteurs communicants prétendent qu'ils permettront de faire des économies d'énergie. Toutefois, cela est fortement contesté par les associations de consommateurs.

Vous croyez vraiment que ces sociétés qui vivent de nos consommations nous inviteraient à réduire leurs profits ? J'en doute.

Je souhaiterais savoir plus précisément si la collectivité parisienne est également propriétaire de ces compteurs, si un vrai débat et un référendum pourraient être organisés.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Célia BLAUDEL, pour vous répondre.

**Mme Célia BLAUDEL,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Oui, Madame SIMONNET, le déploiement de Linky pose question, mais sans doute que je ne poserai pas les questions dans les mêmes termes que vous. J'aurai tendance aussi à tempérer un certain nombre de vos propos qui tendent par moment à agiter les peurs.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter hier au sein de cet hémicycle et votre question nous le rappelle : la question du déploiement des compteurs Linky est révélatrice d'une situation plus globale, celle de la position très délicate des collectivités territoriales face aux concessionnaires des réseaux.

Je le disais hier, la Ville est aujourd'hui propriétaire de son réseau d'électricité, mais la loi nous impose d'en confier la gestion à un opérateur unique par ailleurs en situation de monopole. C'est une situation qui ne nous satisfait pas.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire hier également, la Ville, depuis plusieurs années, reprend peu à peu la place qui est la sienne face aux concessionnaires pour reprendre la main sur le pilotage de ces réseaux stratégiques pour notre Ville, pour revendiquer aussi une décentralisation de plus en plus forte de cette compétence "énergie", décentralisation qui devrait sembler évidente à tous dans un contexte de transition énergétique.

Pour autant, le contexte général n'y est pas encore favorable; et non, sur Linky, notre Assemblée n'a pas la main. La Ville a effectivement participé à la consultation de 2011 pour faire évoluer le projet, mais c'est bien l'Etat qui a pris la décision en 2012 de lancer ce déploiement, décision d'ailleurs confirmée par un arrêt du Conseil d'Etat.

Cela ne nous a pas empêchés d'engager un dialogue exigeant avec E.R.D.F., si tant est que je puisse vous rassurer, nous n'avons pas été inactifs pour accompagner ce déploiement et qu'il fasse l'objet de modalités et d'informations les plus claires et précises auprès des Parisiens.

Pas plus tard que la semaine dernière, des élus de tous bords politiques, des associations de consommateurs, mais aussi de locataires ont eu l'occasion d'interpeller E.R.D.F. au sein de la Commission supérieure de contrôle de

l'électricité que je préside. De même, en facilitant aussi la tenue de réunions publiques dans tous les arrondissements suite à la proposition du groupe Ecologiste de Paris votée hier.

Nous travaillons aussi pour bien faire de Linky un outil de la transition énergétique au service de la collectivité et des usagers et non pas un outil de politique commerciale. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail du Secrétariat général qui avance sur cette question ardue.

Nous préconisons et nous travaillons à la construction d'un pôle public local de la donnée sur ces questions. La Ville travaille d'ailleurs au développement d'une interface à destination des Parisiens.

La question de la santé environnementale, enfin, que vous avez soulevée est une question que je connais bien, notamment en ayant beaucoup travaillé sur la téléphonie mobile, et je reste une ardente promotrice du principe de précaution. Néanmoins, il ne faut pas tout mélanger. Non, les antennes relais et le courant porteur en ligne ne sont pas la même chose.

Le C.R.I.I.R.E.M. dont je suis certaine que vous noterez la pertinence de la référence a lui-même indiqué que ces compteurs ne posaient pas de problème particulier. Je vous encourage vraiment sur ce sujet à ne pas rentrer dans sa dimension anxiogène auprès du public.

J'en terminerai très rapidement en disant que sur Linky, la Ville prend ses responsabilités. Enfin, sur mon propos de départ : oui, Linky nous pose nombre de questions, mais une en particulier, celle de la reprise en main dans un pilotage encore plus fort des réseaux d'électricité par les collectivités face à un grand groupe.

J'en suis persuadée, cela fait écho en vous et je vous propose que nous en partagions encore plus les objectifs dans les années à venir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame BLAUDEL.

Oui, je vous en prie.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Vous n'avez pas répondu à toutes mes questions. Premièrement, je voulais vraiment savoir à partir de quand ces compteurs sont donc installés. Deuxièmement, vous confirmez bien que la Ville est propriétaire. Je conteste vos propos. Lorsque vous dites que l'Etat a repris la main, oui, l'Etat veut reprendre la main, mais pour autant, la Ville est propriétaire des compteurs.

Si vous avez déjà 19 collectivités qui ont refusé l'installation de ces compteurs, pourquoi ces collectivités ont donc réussi à s'y opposer et pourquoi la Ville n'en aurait pas le pouvoir ? Elle peut ne pas le vouloir, mais en quoi la Ville de Paris, à la différence de ces 19 collectivités, ne pourrait pas ?

Je ne partage pas vos analyses sur la dangerosité, mais c'est un autre débat et cela doit être justement l'objet des débats citoyens afin que chacun puisse être éclairé et exercer son libre-arbitre.

Je conteste vos éléments juridiques. Il me semble que si la Ville est propriétaire, rien ne s'oppose à ce que, comme les 19 autres collectivités, elle puisse, si elle le souhaite, s'y opposer.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame SIMONNET, vous pouvez contester, mais la réponse a été très claire. Elle peut ne pas vous satisfaire mais, en tous les cas, elle a été claire. Nous terminons ainsi les questions d'actualité.

## **2016 RG-CI 1 - Accès à une complémentaire santé pour l'ensemble des parisiennes et des parisiens.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose maintenant, conformément à notre conférence d'organisation, de passer au débat organisé sur la proposition de délibération RGCI 1. C'est donc la proposition de délibération du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants concernant l'accès à une complémentaire santé pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Je veux vraiment remercier, avant même le débat, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants parce que ce sujet est un sujet majeur. Il concerne vraiment les Parisiens. On est vraiment dans notre rôle en portant ce type de sujet au sein de notre Conseil de Paris. C'est un sujet qui apportera des droits nouveaux à beaucoup de Parisiens qui aujourd'hui sont privés de ce genre de protection.

Je vais donner la parole tout d'abord à M. Jean-Bernard BROS pour introduire cette proposition de délibération de son groupe.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire, de vos propos.

Madame la Maire, mes chers collègues, pour cette proposition de délibération du groupe RGCI, nous avons fait le choix de proposer une action sur un sujet essentiel pour nos concitoyens : l'accès aux soins.

Imaginez un retraité modeste qui ne peut investir plus de 100 euros dans une complémentaire santé; pensez à cet auto-entrepreneur dont la souscription à une mutuelle individuelle est rendue difficile faute de revenus constants. Vous le voyez, l'accès aux soins est essentiel car il touche à la qualité de vie même des individus.

Nous souhaitons, comme d'autres, faire de Paris une ville juste et solidaire. Pour cela, nous devons faire plus pour lutter contre les inégalités qui marquent notre territoire. Cela a été souligné à de nombreuses reprises : les inégalités de santé sont nombreuses à Paris, elles sont liées notamment au niveau de vie.

C'est à partir de deux considérants majeurs que nous avons souhaité proposer une action de la Ville sur la question de l'accès aux complémentaires Santé. Tout d'abord, les inégalités de santé résultent d'une question économique. L'obstacle financier est grand pour certains Parisiens. Il peut alors être difficile d'accéder à une mutuelle ou d'avoir une couverture suffisante pour certains soins. Je pense aux soins dentaires ou ophtalmologiques.

Au niveau national, 11 % de la population n'a aucun accès à aucun système de complémentaire santé. A l'échelle d'une ville comme Paris, ce n'est pas négligeable.

Le deuxième considérant qui a motivé notre démarche est la réalité des dispositifs d'aide actuels. Ils sont méconnus des citoyens.

Un seul exemple : l'aide à la complémentaire santé dite "A.C.S.", qui est un dispositif d'Etat accordant une aide financière aux personnes à faibles revenus pour qu'elles puissent adhérer à une complémentaire santé, est peu utilisée. Moins de 40 % des personnes qui seraient éligibles en font la demande.

Une autre caractéristique des dispositifs d'aide existants est qu'ils impliquent des effets de seuil importants. Au-delà de 972 euros de revenu mensuel, vous n'avez actuellement plus aucune aide. Pourtant, avec un revenu mensuel autour de 1.000 euros, il peut être difficile de se payer une complémentaire santé. Nous pensons là aux retraités modestes, bien sûr, mais aussi aux travailleurs précaires comme les saisonniers qui ne sont pas, par ailleurs, concernés par le dispositif des complémentaires santé d'entreprise.

Tout ceci entraîne des renoncements aux soins qui, évidemment, ont des impacts importants sur l'état de santé des personnes, et à terme sur leur espérance de vie. Sans oublier que cela a un coût pour la collectivité. Nous proposons donc à la Ville d'agir, mais il faut agir avec des moyens réalistes, pragmatiques et concertés.

Deux actions principales sont détaillées dans notre proposition pour répondre aux enjeux que je viens d'évoquer. Tout d'abord, il n'est pas normal que les dispositifs existants soient aussi peu utilisés. La Ville de Paris, acteur de proximité, doit se donner les moyens de mieux informer les concitoyens de leurs droits. Nous demandons ainsi la mise en place d'une campagne d'information à travers des supports numériques, mais également à travers des équipements et personnels de proximité.

Parallèlement, pour les personnes aux ressources faibles mais inéligibles aux dispositifs existants, nous proposons que la Ville réfléchisse à une aide spécifique.

Dans un premier temps, il nous faut avoir un véritable diagnostic des populations concernées sur Paris, ceci afin de construire une réponse la plus affinée possible. C'est pour nous une démarche nécessaire et rationnelle. Les possibilités d'aide à une complémentaire santé, que ce soit par le biais d'une labellisation ou d'un appel d'offres collectif, comme l'ont fait d'autres communes, sont complexes juridiquement.

Ainsi, nous proposons qu'un groupe projet soit mis en place dans une logique de concertation avec les acteurs et professionnels concernés. Il s'agira de déterminer les limites juridiques du dispositif en lien avec les évolutions législatives. Enfin, il faudra veiller à agir en complément, et non pas en remplacement, d'autres dispositifs d'aide existants.

Il ne s'agit donc pas de se lancer tête baissée, mais bien de prendre le temps de l'expertise et de la concertation pour trouver le dispositif le plus adéquat. Ainsi, nous espérons que ce projet, qui est un projet de justice sociale, trouvera le soutien nécessaire au sein de cette Assemblée. Pour un accès aux soins et à la santé plus égal et facilité, je vous invite, mes chers collègues, à apporter votre soutien à cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur Jean-Bernard BROS.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Au nom de mon groupe, je salue la proposition de délibération présentée par nos collègues du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, visant à promouvoir l'accès à une complémentaire santé pour l'ensemble des Parisiens. Nous avons très souvent affirmé l'importance et l'attachement de notre collectivité à la santé des Parisiens, notamment à l'occasion de la première délibération du groupe UDI-MODEM sur la e-santé ou bien encore aux précédents Conseils, avec l'adoption du Plan parisien de santé environnementale présenté par Bernard JOMIER.

Cette proposition de délibération vient donc doublement à point nommé, d'abord pour compléter les dispositifs que l'accord national interprofessionnel a mis en place pour tous les salariés, mais aussi pour mieux faire connaître et mettre en cohérence des dispositifs déjà proposés par l'Etat et par la Ville. En effet, des aides comme le complément santé Paris fourni aux personnes de plus de 65 ans sous conditions de ressources permettent déjà d'accompagner financièrement les Parisiennes et les Parisiens aux revenus inférieurs à 900 euros pour une personne seule et à 1.430 euros pour un couple. Il faut donc faire connaître nos aides déjà existantes, car le taux de recours à ces aides facultatives du Centre d'action sociale de la Ville est seulement de 25 % environ.

La proposition de délibération rejoint un souci par ailleurs largement entamé dans tous les services de la Ville pour mettre en cohérence nos dispositifs avec des aides qui évoluent en permanence, mais elle offre également l'opportunité d'améliorer la couverture santé de beaucoup de nos concitoyens exclus du système de soins, comme les chômeurs en fin de droit, une partie des étudiants et aussi des retraités.

Nous savons que le coût des soins et traitements représente un frein pour beaucoup de patients, en particulier les plus jeunes. Une enquête menée par un réseau de mutuelle étudiante révèle qu'un étudiant sur 5 renonce à des soins médicaux faute d'argent.

Votre proposition de délibération, et c'est le deuxième volet de son action, peut permettre à la Ville de Paris de labelliser des mutuelles qui répondraient à des critères de qualité de coût ou bien de négocier un contrat collectif à des prix particulièrement attractifs au vu du nombre de souscripteurs potentiels. Certes, des expérimentations similaires ont été tentées par plusieurs villes de taille moyenne, mais à l'échelle de Paris, cela constituerait une première très importante et qui pourrait se diffuser dans d'autres collectivités.

Pour toutes ces raisons, mon groupe votera bien évidemment pour la proposition de délibération présentée par mon voisin, le président Jean-Bernard BROS.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Monsieur BELLARD, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLARD**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette proposition de délibération proposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants aborde un sujet fondamental, celui d'un meilleur accès aux soins pour les Parisiennes et Parisiens. Comme le rappelle cette proposition de délibération, l'accès aux soins dans notre ville est marqué par des disparités sociales et géographiques importantes, alors même que l'offre y est dense. Résorber ces disparités et assurer un égal accès aux soins font partie des priorités de l'Exécutif.

Pour cela, il ne faut pas seulement améliorer la densité de l'offre de soins, mais encore faut-il qu'elle soit abordable. Or, nous payons depuis plus de 20 ans un désengagement progressif de l'Assurance maladie sur les soins courants. Alors qu'en 1980, le taux de recouvrement des soins par la Sécurité sociale était de 80 % de leur montant, cette prise en charge n'a cessé de se dégrader pour atteindre 75 % aujourd'hui. Ce recul, qui peut paraître modeste dans une analyse macro de la dépense, ne se traduit pas de la même manière selon la nature des soins.

Ainsi, si aujourd'hui, les soins hospitaliers sont remboursés aux usagers par l'Assurance maladie à hauteur de 90 % de leur coût, le niveau de remboursement des soins courants s'est quant à lui effondré. Pour 100 euros payés pour des prestations courantes, moins de 60 euros sont remboursés par la Sécurité sociale. De manière plus ou moins insidieuse, la Sécurité sociale a concentré ses efforts sur ce qu'il est convenu d'appeler les gros risques, c'est-à-dire les soins hospitaliers, ainsi que sur les malades atteints d'affections longue durée qui sont pris en charge à 100 % pour les soins relatifs à leur pathologie.

Pour les usagers qui ne sont pas atteints d'affections longue durée au titre de l'Assurance maladie et qui restent encore, et fort heureusement, largement majoritaires, il est devenu impossible de payer des soins courants sans bénéficier d'une complémentaire. Dit autrement, on assiste à une progressive privatisation d'une partie importante du marché des soins courants, au détriment de l'Assurance maladie, acteur public, et au profit d'acteurs privés, complémentaires, assurances, mutuelles et instituts de prévoyance.

Avec les résultats que l'on sait, bon an, mal an, un quart des usagers déclare avoir renoncé une fois à se soigner dans l'année pour raison financière, avec des taux de renoncement de soins qui explosent pour celles et ceux qui n'ont aucune complémentaire santé.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que nous sommes pour la préservation d'un haut niveau de prise en charge des soins par l'Assurance maladie dans une logique de solidarité et de prise en charge universelle des usagers, sans discrimination ni segmentation en fonction du risque. Ce haut niveau ne peut pas s'opérer sans une réflexion large que je résumerai rapidement en 5 points majeurs : un accès aisé à des soins de qualité, c'est l'objet de cette proposition de délibération ; une réflexion sur l'efficacité du panier de soins - il est absurde de rembourser des soins dont on sait qu'ils sont inutiles -, une plus forte régulation des acteurs de santé et ceux qui, d'une manière plus ou moins périphérique, y interviennent comme les opticiens ; une meilleure organisation de notre système comme, par exemple, la mise en place de la révolution ambulatoire sur laquelle Bernard JOMIER travaille pour Paris ; enfin, une amélioration de la qualité de vie et plus de prévention dans l'esprit du Plan parisien de santé environnementale que nous avons voté au précédent Conseil de Paris.

Jusqu'à preuve du contraire, en effet, pour rester en bonne santé, la meilleure solution reste de ne pas tomber malade. L'amélioration de l'accès aux soins, objectif de cette proposition de délibération, est donc bien au cœur de la logique que nous soutenons, mais cette amélioration ne peut pas se faire qu'au seul bénéfice des complémentaires santé. C'est d'ailleurs à mon sens l'intérêt majeur de cette proposition de délibération que d'abord vouloir lutter contre le non-recours aux droits en promouvant l'utilisation de dispositifs existants et malheureusement peu connus.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Monsieur BELLIARD !

**M. David BELLIARD.** - Je termine.

Parallèlement, et dans un souci d'améliorer l'accès aux soins, il convient que Paris mette en place un groupe de travail pour évaluer l'impact des effets de seuil pour les populations qui n'ont droit à aucun dispositif d'aide à la complémentaire, mais qui sont trop fragiles pour pouvoir bénéficier de contrats de complémentaires classiques, pour évaluer quels types de solutions peuvent être proposés.

Cette réflexion large sur l'optimisation des dispositifs existants et l'évaluation des pistes possibles pour lutter contre les effets de seuil nous semble une excellente méthode pour améliorer l'accès aux soins des Parisiennes et des Parisiens. C'est pour toutes ces raisons que notre groupe votera favorablement cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur BELLIARD.

Monsieur BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Jean-Bernard, vous pointez dans cette proposition de délibération deux constats alarmants : le premier est que nos citoyens qui ont de faibles revenus sont aussi ceux qui connaissent peu ou mal leurs droits. Il est nécessaire, comme vous l'écrivez dans votre proposition de délibération, d'intensifier l'information afin que les Parisiennes et les Parisiens qui ont droit à la C.M.C. ou la C.S. recouvrent leurs droits pleins et entiers. Nous connaissons cet évitement social, ce non-recours, car ils méconnaissent leurs droits, parce qu'ils trouvent trop complexes les dossiers, parce qu'usés et fatigués par les démarches, ils s'isolent, ils s'enferment.

Notre devoir d'élus de gauche est d'aller au plus près des populations les plus fragiles afin qu'ils aient accès à la totalité des dispositifs. Je reprendrai une expression : si tu ne viens pas à l'administration, l'administration doit aller vers toi. C'est aussi le principe qui nous guide dans la création de plus de services publics, mais aussi nos projets de démultiplier les portes d'entrée vers l'accès aux droits. Tout ce qui ira dans ce sens aura notre soutien.

Malgré cela, comme vous le soulignez, les plafonds des barèmes pour toucher les aides sont tellement bas qu'une partie de la population n'aura pas droit à ces aides. Elle n'est pas couverte par les mutuelles et les dispositifs existants du fait de son coût. Il s'agit bien de s'intéresser à cette partie de la population, trop riche pour être aidée, mais trop pauvre pour se permettre une complémentaire santé.

La démarche ainsi entamée est louable, mais telle que conçue à sa création, la Sécurité sociale, il y a 70 ans, par le Ministre du travail communiste, Ambroise Croizat, les mutuelles devaient être un plus par rapport au socle de droit commun qu'était la Sécurité sociale. Le combat d'alors d'Ambroise Croizat et de Laroque était bien qu'à terme, la Sécurité sociale couvre la totalité des dépenses de santé. Nous avons vu ce qu'il est devenu de ce projet. Peu à peu, les cotisations à l'origine équilibrées entre le salarié et l'entreprise ont pesé de plus en plus sur le salarié. La C.S.G. a fiscalisé une partie des ressources de la Sécurité sociale. Les remboursements ont été modulés et, en bout de course, les Françaises et les Français ont été de plus en plus nombreux à renoncer aux soins.

Les chiffres, par exemple, dans la population étudiante, sont très inquiétants. Cette année, pour la première fois depuis la guerre, la durée de vie moyenne des Français a reculé. C'est un signe navrant. Nous savons aussi que sur ce marché juteux, la complémentaire santé, les assurances privées se sont précipitées. Il est dommage que selon le principe de la concurrence libre et non faussée, si nous lançons à la fin du processus qu'on nous propose une procédure, ce sera soit un appel d'offres pour un contrat collectif de complémentaire santé, soit une labellisation des offres de complémentaire santé. Le risque est grand que les grands groupes d'assurances se jettent sur l'appel d'offres.

Notre choix pencherait pour la seconde solution, car nous pourrions valoriser le système mutualiste plutôt que le système privé à but lucratif. Comme vous le suggérez sagement, nous laissons faire la commission qui va travailler à des propositions efficaces et utiles. Nous contribuerons à la réflexion collective dans ce domaine. Entre notre objectif qui reste une Sécurité sociale qui couvre la totalité des besoins à 100 % et qui doit réfléchir à d'autres sources de financement, et la nécessité quasi-immédiate de trouver une solution pour que nos citoyens soient couverts, comme le dit le langage populaire, nous vous soutiendrons, bien que nous pensions qu'il ne faut jamais abandonner le chemin qui mène à l'idéal dont Ambroise Croizat avait ouvert la porte.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Madame Sylvie CEYRAC, vous avez la parole, pour le groupe LR.

**Mme Sylvie CEYRAC.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la santé des Parisiens et Parisiennes et leur accès aux soins est en effet une priorité que nous devons soutenir et accompagner. Trop souvent, certains reculent devant le montant des mutuelles, ce qui entraîne trop souvent un renoncement aux soins. La C.M.U.-C. permet déjà aux populations dont le revenu mensuel est inférieur à 700 euros d'avoir un accès gratuit aux soins.

La Ville de Paris propose aussi aux personnes âgées de plus de 65 ans, habitant Paris depuis plus de 3 ans et cotisant à une mutuelle, le complément Paris santé de 39 euros par mois pour aider au paiement de celle-ci ; somme, malheureusement, qui n'a jamais évolué depuis sa création, bien que les mutuelles aient beaucoup augmenté pendant la même période. La nouvelle réforme de la C.M.U.-C. peut être plus intéressante pour certains maintenant et il est souhaitable que l'aide de la C.P.A.M. puisse être mieux connue.

Nous soutenons la création d'un groupe de réflexion qui étudiera quelles sont les populations qui pourraient en bénéficier : étudiants, bénéficiaires du régime social des indépendants ou artisans, auto-entrepreneurs, par exemple. Nous souhaitons être associés à ce groupe comme à un comité de pilotage pour définir et suivre l'expérimentation qui pourrait être faite.

Je m'interroge cependant sur la labellisation d'offre complémentaire santé. Celle-ci devra se faire en toute transparence, sans exclusive, éviter les situations de monopole. Nous serons vigilants sur les partenaires retenus afin qu'ils soient bien sûr favorables aux Parisiens, sans pour autant être le résultat d'un marchandage dans un secteur où, souvent, les mutuelles sont plus commerciales qu'efficaces.

Je m'interroge également sur le montant maximum des ressources des éventuels bénéficiaires qui n'est pas du tout spécifié. A partir de 972,50 euros, oui, mais jusqu'à quel plafond ? Je souhaite que les bénéficiaires parisiens du complément Paris Santé soient informés très en amont de leur renouvellement qui a lieu tous les deux maintenant, afin d'éviter les mauvaises surprises telles celles occasionnées par la réforme du "pass" Navigo le 1er avril dernier, qui provoque encore de nombreuses réactions et décourage beaucoup de renouveler leur "pass".

Je souhaite aussi qu'ils soient accompagnés dans leurs démarches pour évaluer quel est le meilleur système pour eux, et ensuite, le dossier étant assez long et complexe à remplir - la simplification administrative n'est pas encore passée par là -, qu'ils puissent être aidés dans ces démarches. Avec ces réserves, mon groupe votera cette proposition de délibération.



**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. François HAAB, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. François HAAB.** - Merci, Madame la Maire.

Cher Jean-Bernard BROS, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des éléments qui ont déjà été apportés. Je partage complètement votre préoccupation au travers de cette proposition de délibération. Le paysage de la couverture des frais de santé a changé singulièrement depuis la dernière loi de santé et les mutuelles et complémentaires santé prennent une place de plus en plus importante. Il convient de se pencher sur cette question.

On peut d'ailleurs probablement le regretter, cela a été dit par notre collègue je crois du groupe Ecologiste de Paris, en disant qu'effectivement, on assiste progressivement, au cours de ces dernières années, à un désengagement progressif de l'Assurance maladie dans la couverture des soins hors les affections de longue durée, donc les mutuelles et les complémentaires santé prennent une part de plus en plus importante.

Il y a deux volets dans votre projet de délibération. Le premier volet, j'y souscris totalement et sans aucune réserve, est ce volet de recensement, sur la non-information, sur le manque, pas forcément de transparence mais d'accès à des dispositifs qui existent. Ce n'est pas simple parce que ces dispositifs changent régulièrement : l'accès à la C.M.U., à la C.M.U.-C., l'aide à la complémentaire santé. Tout cela change, donc il y a un vrai besoin d'information. Nous sommes complètement dans notre rôle d'élus parisiens pour informer nos concitoyens.

Sur la deuxième partie, la deuxième phase en quelque sorte de votre proposition de délibération, si je souscris bien sûr à l'idée d'un groupe projet, nous serons extrêmement vigilants sur la manière dont doit se dérouler ce groupe de travail et quels en sont les objectifs. Tout d'abord, quelles sont les conséquences financières potentielles d'une telle proposition et d'un tel projet ? Deuxièmement, la Ville ne doit pas se substituer à des dispositifs de l'Etat, qui est là avec un rôle national pour assurer l'aide à ces complémentaires santé. Ces deux points apparaissent extrêmement importants.

Enfin, il conviendra d'être aussi extrêmement vigilant sur le cahier des charges pour désigner ou recommander tel ou tel dispositif. On le voit, certaines mutuelles, et pas seulement les organismes privés auxquels faisait allusion M. BONNET-OULALDJ, ne remplissent pas aujourd'hui leurs obligations législatives. Les organismes mutualistes sont censés fournir leurs comptes de gestion depuis 2012 ; quasiment aucune ne le fait. Les coûts de gestion des organismes mutualistes sont extrêmement importants.

Nous devons là aussi, au travers de ce groupe de travail, auquel je dis "chiche, banco, nous y participerons", regarder attentivement le fonctionnement de ces partenaires au monde de la santé. Oui, nous souscrivons à votre démarche. Le groupe projet, finalement, c'est le cœur de votre proposition de délibération. Nous vous proposons bien sûr d'y participer et nous voterons donc cette proposition de délibération.

Je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur HAAB.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 1 minute, dernière oratrice.

**Mme Danielle SIMONNET.** - En 2010, 16,2 % de la population métropolitaine âgée de 18 à 64 ans déclarait avoir renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois. C'est le cas de 32,6 % des individus non couverts par une assurance maladie complémentaire. Oui, l'inégalité dans l'accès aux soins s'aggrave, d'autant plus que la misère et la précarité progressent : 13,7 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, le revenu médian a baissé, près de 4 millions de personnes mal logées, un enfant sur 5 soumis à la pauvreté. Pour la première fois depuis 1969, l'espérance de vie en France baisse. Il est vrai qu'il y a 6 années d'écart entre les ouvriers et les cadres. D'ailleurs, sachez qu'entre les ouvrières et les cadres, c'est 7 ans. C'est un tournant historique social majeur et dramatique.

Alors, cette proposition de permettre d'aider les Parisiennes et les Parisiens qui se situent au-dessus du seuil de recours au dispositif national d'aide pour accéder à une complémentaire santé va dans le bon sens. Néanmoins, que chacune et chacun ait bien conscience qu'une telle mesure est nécessaire pour pallier une politique antisociale du Gouvernement qui aurait pu, par exemple, laisser l'Assurance maladie pouvoir proposer elle-même une complémentaire santé publique, qui alors aurait pu couvrir toute la population française et faire en sorte que le guichet unique soit l'Assurance maladie. Notre collectivité est riche, elle va pouvoir assumer cette mesure de justice sociale contribuant à l'accès aux soins de toutes et tous, mais qu'en est-il des autres communes ?

J'aurai, pour terminer, une question à vous poser : l'appel d'offres sera-t-il ouvert ou pas ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Après ces différentes prises de parole sur cette proposition de délibération du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Bernard JOMIER, mon adjoint à la santé, pour répondre avant que Jean-Bernard BROS n'apporte lui-même des éléments de réponse.

**M. Bernard JOMIER,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président du groupe RGCI, je vous remercie d'avoir porté cette question devant notre Assemblée parce qu'elle est importante. Pour que tout le monde ait bien en tête l'exacte définition de la difficulté, il y a actuellement, ce sont les chiffres les plus récents, 5 % de la population qui n'est couverte par aucun dispositif complémentaire, ni contrat collectif, ni contrat individuel, ni A.C.S. ni C.M.U.-C.

5 %, cela peut paraître être un pourcentage faible, mais à l'échelle de notre ville, cela veut dire 100.000 : 100.000 Parisiennes et Parisiens ne bénéficient d'aucun dispositif de couverture complémentaire.

Et cette absence de couverture complémentaire, Mme SIMONNET vient de le rappeler, c'est un facteur de renoncement aux soins, puisque l'on estime effectivement que c'est plus de 50 % des personnes dans cette situation qui renoncent à des soins, et qui renoncent d'ailleurs particulièrement aux soins d'optique, aux soins en dentaire et aux soins en audioprothèses. Et malheureusement, d'ailleurs, ce renoncement aux soins sur ces trois catégories touche aussi des personnes qui sont couvertes, mais qui sont mal couvertes par une complémentaire. Et donc, c'est l'ensemble de ces données que l'on doit affronter pour éviter une détérioration de l'état de santé des personnes concernées.

La proposition de délibération que propose Jean-Bernard BROS et son groupe va dans le bon sens, parce qu'elle pose une méthode. La première étape, on l'a engagée déjà : c'est la question de la non-utilisation, vous le savez, des droits ou de la difficulté à faire renouveler des droits. Et nous avons engagé déjà des travaux avec les C.P.A.M. sur cette question, avec des avancées, comme par exemple, l'ouverture de points d'accès aux droits, comme celui du Pôle santé Goutte d'Or dans le 18e.

Et par ailleurs, vous le savez, la réforme de l'assurance maladie a introduit une notion très importante, qui a échappé à peu près à tout le monde : c'est la suppression d'ayants-droit majeurs. On sera maintenant soi-même son propre titulaire du droit. Et la suppression d'ayants-droit majeurs, cela peut paraître technique, mais la suppression de cette notion, cela assure une meilleure continuité dans la couverture maladie, et cela devrait participer à la diminution de ces situations. Mais cela ne suffit pas, et vous avez raison : il faut poursuivre le travail sur cette question, ce travail de diagnostic, avec de nombreux organismes d'étude qui travaillent sur ce sujet, et en particulier pour mesurer les spécificités de la situation parisienne, au regard de la population qui la compose et des caractéristiques propres de son offre de soins.

Nous allons donc poursuivre ensemble ce travail et je souscris également totalement à votre proposition de développer l'information en direction des Parisiens, qui est essentielle pour lutter contre ce non-recours à des droits existants. Mais au-delà, il y a des personnes qui sont exclues du dispositif A.N.I., qui ne peuvent pas prétendre à la C.M.U.-C. ou à l'A.C.S., et il y a probablement, vous avez raison, un chantier à ouvrir pour cette population en situation de précarité qui ne peut pas prétendre aux minimas sociaux. C'est aussi une population qui est exclue d'une couverture complémentaire.

Nous allons donc, au terme de ce travail, étudier, mettre en étude la nécessité de créer un dispositif municipal adapté pour répondre à ces situations. Je pense qu'ainsi, nous pouvons aboutir, nous fixer raisonnablement pour objectif que l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, quelle que soit leur situation sociale, puisse accéder à une couverture complémentaire en matière de santé, et nous aurons réussi là, grâce à vous, un beau chantier.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour conclure ce débat et répondre.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci. Rapidement, tout a été dit.

Je voulais remercier l'ensemble du Conseil de Paris, tous mes collègues, tous les présidents de groupe qui ont fait une réponse positive à cette demande.

Cher Bernard JOMIER, vous avez parlé de 100.000 Parisiens qui ne sont pas du tout couverts. Nous en avons trouvé entre 100.000 et 200.000, les autres 100.000 étant ceux qui temporairement pourraient être concernés ; c'est-à-dire qu'en fait, c'est 200.000 Parisiens.

Je voulais rassurer mes collègues du groupe LR et UDI-MODEM pour leur dire que dans l'appel à projets, nous veillerons à ce que toutes les garanties soient apportées, notamment les garanties de ressources, et le fait que cela ne coûtera pas un centime à la Ville... Bien sûr, tout cela sera débattu dans ce groupe-projet où, si j'ai bien compris, tout le monde participera, et tout le monde veillera à ce que le cahier des charges soit conforme à nos engagements.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie pour cette belle initiative.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération RG-CI 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité. (2016, RG-CI 1).

Eh bien, elle est adoptée à l'unanimité ! Bravo à vous.

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux mesures post-attentats.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous poursuivons autour d'un vœu référencé n° 108, déposé par l'Exécutif, relatif aux mesures post-attentats, avec un débat organisé, comme cela a été décidé en conférence d'organisation.

Et donc, je donne la parole à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM, premier orateur.

**M. Eric HÉLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais saluer l'action de la Préfecture de police et celle des agents de la Ville dans cette période difficile qu'impose le seuil "alerte attentat" et l'état d'urgence en matière de sécurité et de prévention des troubles à l'ordre public. Je salue les efforts qui ont été déployés depuis les attentats de novembre et le renforcement des moyens humains déployés sur le territoire parisien et francilien, pour sécuriser les espaces à risques de la Capitale, gares, grands magasins, institutions, écoles.

Je l'avais souligné en décembre dernier et je le répète : le risque terroriste nécessite des réponses adaptées. Ainsi, le déploiement avancé de l'extension du réseau de caméras de vidéosurveillance était-il nécessaire. Mais je ne m'attarde pas sur les moyens humains et matériels qui ont trait à la sécurisation de l'espace public à Paris, puisqu'ils intéressent avant tout la Préfecture de police.

En revanche, le vœu qui nous est présenté n'est pas moins important, car il confirme et détaille les mesures de sécurisation des équipements municipaux, pour lesquels nous avons voté en décembre une autorisation de dépense de 11 millions d'euros. Ces mesures, consistant essentiellement en l'installation de visiophones, permettent utilement de renforcer les contrôles et ainsi restreindre les accès aux crèches, écoles élémentaires, collèges et équipements sportifs et musicaux. Près de 600 établissements sont concernés, 600 établissements qui, par l'innocence des enfants qui les fréquentent, sont autant de cibles pour des actes terroristes.

Nous soutenons pleinement l'installation de ces visiophones et souhaitons rappeler qu'ils ne viennent pas remplacer, mais bien renforcer la surveillance et la capacité d'intervention humaine à proximité de ces bâtiments municipaux, en cas de besoin : présence militaire pour les plus sensibles, agents de police pour les autres. Restons extrêmement vigilants et avançons le plus rapidement possible sur l'installation de ces visiophones, pour assurer la sécurité des écoles, Madame la Maire.

Sur le deuxième volet, vous proposez d'injecter 5 millions d'euros supplémentaires pour des actions qui, pour certaines d'entre elles, existent déjà dans le cadre des contrats de ville : lutte contre le décrochage scolaire, éducation citoyenne, programme "Ville Vie Vacances", coopération dans les quartiers, apprentissage de la langue française. Oui, les contrats de ville apportent des réponses à des populations vulnérables. L'éducation, l'accompagnement social et la solidarité sont nécessaires à l'intégration des populations les plus fragiles et favorisent assurément le recul de la marginalisation, voire le recul de la délinquance. Ma collègue Fadila MÉHAL avait eu l'occasion de le dire ici même en décembre dernier.

Mais l'efficacité de la politique de la ville, à savoir, la corrélation entre les moyens financiers et les résultats, est, elle, difficile à évaluer. Et malheureusement, contrat de ville après contrat de ville, les indicateurs sociaux et

sécuritaires de certains quartiers comme la Goutte d'Or restent au rouge, donc je ne pense pas que la question sera résolue uniquement avec des moyens supplémentaires alloués à des mesures existantes. Puissent les évaluations donner tort à mon scepticisme.

Je pense en outre que sur les chantiers comme la prévention de la radicalisation, la Ville de Paris ne doit pas intervenir seule auprès des publics fragiles, ni de manière isolée par rapport à l'action judiciaire, en la matière du Ministère de l'Intérieur. En revanche, elle doit organiser l'intervention des acteurs concernés sur son territoire, faciliter et articuler les interventions et les alertes du secteur associatif, des services sociaux de l'Etat, des lycées en matière de radicalisation. Centraliser les informations pour anticiper les éventuelles dérives et coordonner les actions, c'est avant tout cela que l'on attend de la Ville de Paris.

Quant à la prise en charge financière de la formation aux premiers secours ou la gestion des chocs post-traumatiques, il s'agit de mesures post-attentats indispensables, que bien sûr nous soutenons.

Malgré donc quelques réserves sur l'efficacité et l'efficience de certaines réponses plus structurelles, nous soutenons ce vœu dans sa globalité. Le groupe UDI-MODEM sera évidemment attentif à l'évaluation qui pourra être faite d'ici un an et aux correctifs qui pourront être apportés en conséquence.

Je vous remercie.

*(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame BARATTI-ELBAZ, vous avez la parole.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en décembre dernier, nous avons adopté le budget 2016 de la Ville de Paris et ce fut l'occasion d'amplifier nos réponses aux attentats de 2015 par le vote de deux enveloppes spécifiques : 11 millions d'euros en investissement et 5 millions d'euros en fonctionnement. Deux enveloppes bien évidemment complémentaires.

Sans attendre, un travail de sécurisation des usages et des personnels des équipements municipaux a été entrepris. De même, des réponses structurelles ont commencé à être apportées, singulièrement la sanctuarisation du budget de la politique de la ville ainsi que le lancement, en juillet 2015, de l'appel à projets Charlie, dont le bilan sera présenté aux élus, conformément à l'engagement que la Maire a pris.

Par ce vœu de l'Exécutif, il s'agit aujourd'hui de proposer non seulement d'accélérer les travaux de sécurisation des établissements scolaires, sportifs, culturels et de la petite enfance, pour que l'on en est terminé au terme du premier semestre 2016, mais aussi de détailler d'ores et déjà les affectations précises du budget de 5 millions d'euros que nous avons voté en décembre, ce dont mon groupe se réjouit.

Je veux ici remercier les directions et les services déconcentrés pour le travail diligent d'identification des besoins de mise en œuvre de ces premiers chantiers. En particulier, comme maire d'arrondissement, je veux témoigner de la qualité du travail qui a d'ores et déjà été engagé.

Il nous est proposé ainsi deux orientations majeures quant à l'utilisation de cette enveloppe de 5 millions d'euros, qui nous semblent effectivement toutes les deux pertinentes et complémentaires des nombreuses mesures visant à assurer la sécurité.

En effet, une dotation de 1,750 million d'euros réservée au secteur de la culture et du spectacle, et 3,250 millions d'euros pour la prévention, la lutte contre le décrochage scolaire, la cohésion sociale et la prise en charge post-traumatique.

Nous savons en effet que le secteur de la culture et du spectacle est l'un de ceux qui est le plus touché, à la fois par les attentats directement mais aussi par la baisse de fréquentation à la suite de ceux-ci, dans les établissements privés comme dans les établissements publics.

C'est pourquoi nous approuvons, au nom de notre groupe, la double proposition d'allouer 750.000 euros à un fonds d'urgence créé par l'Etat, en faveur des entreprises privées concernées, et de mobiliser 1 million d'euros pour aider les établissements et musées de la ville à couvrir leurs propres dépenses de sécurisation.

S'agissant du second volet, l'ambition est forte de renforcer nos réponses structurelles. Les réponses éducatives en premier lieu, en particulier la réussite scolaire, l'apprentissage de la citoyenneté, la promotion de la découverte des cultures multiples, la formation de mille BAFA citoyen, la prévention de la radicalisation, mais aussi le renforcement de certains de nos programmes ; certains ont été d'ores et déjà évoqués.

Pour l'ensemble de ces mesures éducatives, le vœu propose un montant de plus de 1 millions d'euros et nous nous en satisfaisons. A ce montant s'ajoutent également 600.000 euros destinés à fortifier la cohésion sociale et le soutien aux associations, avec notamment 350.000 euros pour la formation et la gestion des chocs post-traumatiques, 800.000 euros pour la formation aux premiers secours, formation fortement demandée, notamment par les parents d'élèves, qui devrait toucher plus de 20.000 personnes, dont 5.000 agents.

Nous nous satisfaisons pleinement de la mise en œuvre de ces mesures que notre groupe avait exprimées.

Mes chers collègues, la période postérieure aux attentats ouvre un défi culturel, citoyen et de cohésion sociale majeure que nous devons relever ensemble, avec les acteurs, en mobilisant l'ensemble des outils ou en créant de nouveaux outils, autant que cela sera nécessaire.

Il nous faut, en effet, allumer tous les contre-feux possibles, et en particulier ceux de la culture et de l'éducation, afin que notre société produise tous les anticorps nécessaires pour mieux nous immuniser des dangers auxquels nous avons à faire face.

C'est donc un immense espoir qui se lève aujourd'hui avec ce vœu que le groupe Socialiste et Apparentés votera bien évidemment.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Un peu plus de trois mois plus tard, les attentats du 13 novembre sont encore dans tous les esprits et nous appellent à une réponse collective qui ne peut être uniquement sécuritaire. En effet, comme nous l'avons déjà exprimé dans cette Assemblée, ces actes terribles doivent nous interroger en tant qu'élus de la République sur notre capacité à créer et à maintenir du lien social.

En ce sens, nous regardons ce vœu avec intérêt en ce qu'il propose une diversité de mesures pour répondre aux nombreux défis qui sont les nôtres.

Des mesures d'urgence et de soutien aux salles de concert touchées par la baisse de la fréquentation consécutive aux attentats ont été prises et c'était évidemment nécessaire. 800.000 euros seront également consacrés à la formation aux premiers secours, ce qui retranscrit une volonté de nombreux Parisiens.

Mais nous sommes surtout satisfaits de voir que nombre de nos propositions ont été reprises par l'Exécutif. Je pense aux moyens alloués à l'école, et en particulier à l'accompagnement des jeunes dans les quartiers populaires. Face à la réalité sociale très difficile de certains quartiers, et au sein de ceux-ci de certaines écoles, nous souhaitons mettre en œuvre une politique volontariste et ciblée.

Nous aimerions, Monsieur le Maire, notamment que des écoles pilotes puissent expérimenter des pédagogies alternatives et individualisées en travaillant mieux encore avec l'Education nationale, en les soutenant en ce sens, et en apportant les moyens logistiques nécessaires pour que tout puisse être consacré à cette réussite scolaire. En d'autres termes, apporter de nouveaux outils individualisés et adaptés à la lutte contre le décrochage scolaire, dont de trop nombreux jeunes souffrent encore dans notre ville, les empêchant de réaliser un projet de vie librement choisi.

Il s'agit également de valoriser les nombreuses cultures qui cohabitent dans notre capitale et qui en font sa richesse. C'est par l'apprentissage des différentes cultures, par leur confrontation et leurs apports respectifs que nous apprendrons aux enfants de la République à vivre ensemble et à faire de leurs spécificités familiales et culturelles de véritables atouts pour se lancer dans la vie.

En outre, nous défendons évidemment le soutien aux associations dans leur diversité, qu'elles interviennent dans les écoles ou les collèges ou qu'elles participent à la cohésion sociale via des ateliers d'apprentissage du français ou de la citoyenneté, notamment pour les migrants.

Enfin, l'accent mis sur l'accompagnement à la réinsertion des personnes sous-main de justice est plus que souhaitable, alors que l'on sait que la prison peut être une école du crime et qu'au contraire des mesures alternatives sont souvent préférables pour favoriser la sortie de la délinquance.

Je souhaitais cependant émettre un regret. Dans cette enveloppe, un million va être consacré à la sécurisation d'un certain nombre d'équipements culturels. Si nous en entendons le besoin, nous aurions préféré que ce budget soit un budget complémentaire à ces 5 millions, d'autant que 11 millions ont déjà été alloués à la vidéosurveillance.

Nous voterons néanmoins ce vœu, Monsieur le Maire, sur lequel nous avons été heureux de pouvoir travailler avec l'Exécutif pour y apporter des compléments et des améliorations, nous l'espérons, pour que le vivre ensemble à Paris ne soit pas un slogan mais une réalité.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons toutes et tous dit, au-delà de l'émotion qui nous étreignait tous après ces terribles attentats, que nous avons la responsabilité, l'obligation même de comprendre, d'agir et de prévenir, de comprendre les phénomènes qui amènent des gens jeunes à se fanatiser et à rompre tout lien avec la société qui les entoure pour une idéologie mortifère et totalitaire.

Nous avons l'obligation en tant que collectivité de nous intéresser à la prévention primaire, à travailler sur les concepts et sur les mots qui n'ont pas, pour nous tous qui vivons dans ce pays et dans cette ville, la même signification. Comme la République, la laïcité, les droits, etc.

Voilà pourquoi nous avons soutenu l'appel à projet dit Charlie, que je retrouve bien dans les considérants mais pas dans le corps de votre vœu. Vous nous donnerez, je crois, l'explication.

Agir bien sûr en protégeant les bâtiments publics, et en particulier ceux qui accueillent notre jeunesse, agir en aidant les salles de spectacle et les commerces durement frappés par la tétanie qui a saisi nos concitoyens, mais aussi les touristes de passage et qui a fait chuter les pratiques culturelles et festives.

Prévenir en nous adressant à ceux qui ont fait un faux pas, mais que nous avons le devoir de ne pas rejeter, comme les sortants de prison ou les primo-délinquants, car on sait que ce sont les peines alternatives à la prison qui constituent le meilleur remède à la récidive et à l'isolement de ces personnes.

Mais aussi agir pour que les Parisiennes et Parisiens, sans penser uniquement aux attentats, qui veulent être utiles puissent maîtriser les gestes de premier secours.

Ainsi, nous retrouvons dans ce vœu ce que notre groupe a porté dans le débat de décembre, nous le voterons.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Buon Huong TAN. Ensuite, Philippe GOUJON.

M. Buon Huong TAN d'abord, ensuite M. Philippe GOUJON. Je vous prévenais pour que vous ne soyez pas surpris !

**M. Buon Huong TAN**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ces temps difficiles, les Parisiens ont su se montrer à la hauteur des événements.

En tant qu'élus, notre responsabilité est de répondre à leurs attentes. Le premier besoin qui s'exprime, et cela est bien légitime, c'est un besoin de sécurité. L'ensemble des lieux publics doit bien entendu être sécurisé mais les établissements scolaires et de petite enfance et plus largement tous les équipements qui accueillent un jeune public doivent faire l'objet d'une protection adaptée et renforcée.

C'est pourquoi les services de la Ville ont très rapidement identifié 578 établissements nécessitant des travaux de sécurisation supplémentaire. A ce jour, 44 opérations sont déjà achevées et 134 autres chantiers sont engagés. Cela 3 mois seulement après les attentats de novembre ; c'est déjà un grand pas.

Nous devons nous donner tous les moyens nécessaires pour permettre de terminer ces travaux au plus vite. C'est pourquoi nous partageons avec vous l'ambition qu'ils soient tous achevés pour la fin du premier trimestre 2016. Notre responsabilité est de prendre toutes les mesures nécessaires. Si l'urgence est sécuritaire, elle est aussi sociale et citoyenne. C'est le visage d'une France fraternelle et d'un pari solidaire que nous devons mettre en valeur car c'est la meilleure prévention et la plus durable.

Pour autant, ce n'est pas la plus simple. Pour y répondre, nous devons poursuivre, amplifier et mettre en place des actions structurelles et durables en faveur du lien social. Ainsi, nous nous félicitons de l'enveloppe de 3,5 millions d'euros que la Ville souhaite dédier à cet objectif à travers un plan d'action complet, diversifié et ambitieux.

Notre groupe a toujours défendu la culture comme un des fondements du lien social. Nous nous réjouissons que la Ville suive cette voie par la contribution au fonds d'urgence créé par l'Etat, à hauteur de 750.000 euros.

Je voudrais aussi dire que nous devons également répondre aux menaces qui nous guettent depuis quelques mois, en continuant à vivre. Le grand défilé du Nouvel an chinois qui a eu lieu avant-hier dans le 13e est un signal fort que nous devons envoyer aux Parisiens mais aussi au reste du monde. C'est aussi grâce à ces événements culturels, ouverts, partagés et fédérateurs que nous contribuerons à remplacer la haine par le partage, la compréhension mutuelle et l'amour.

Je remercie la Maire, tous les élus et les associations qui ont fait tant pour maintenir ce défilé qui est devenu maintenant une tradition parisienne. Pour toutes ces raisons, et animé par la volonté de répondre efficacement aux enjeux de cette crise complexe et multiforme, le groupe RGCI votera bien évidemment en faveur de ce vœu.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON et ensuite à Mme Danielle SIMONNET qui se prépare.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, au lendemain de chaque vague d'attentat, l'appel nous appelle à l'union, à l'union de notre Conseil face à cette barbarie.

Mais ce discours n'a pas été toujours complètement suivi d'effet. Le temps du débat, aujourd'hui, n'y est pas sur des mesures que nous devons prendre collectivement pour faire face au risque terroriste. Ce n'est pas un débat mais une succession de courtes interventions.

Vous avez annoncé une réserve de 16 millions dans le budget 2016 mais nous ne connaissons pas la répartition des crédits. Nous vous avons proposé un ensemble de vœux consacrant le financement du budget participatif à un certain nombre de mesures qui nous paraissent très importantes à prendre comme l'extension de la vidéo-protection, au-delà de ce qui est fait, ou la création d'une police municipale. Face à la menace d'hyperterrorisme, nous proposons, nous, de consacrer près de 70 millions à la sécurité en 2016, une somme davantage à la hauteur des besoins.

Nous avons eu communication de ce vœu, sur lequel nous débattions, dimanche soir, à la veille de notre Conseil. La conférence d'organisation n'a pas été saisie. Comment dire que nous travaillons sérieusement dans cette improvisation sur un sujet aussi sensible et qui devrait être tout à fait consensuel ?

J'ajoute que M. le Préfet de police, faute de débat prévu sur ce thème, a utilisé son temps de parole hier sur le statut de Paris pour faire un point à la va-vite sur le dispositif "Sentinelle" et l'action de ses services à la suite des attentats, même si nous félicitons bien sûr les services de police pour leur action, leur dévouement et leur courage. C'est quand même là un manque d'information vis-à-vis de notre Assemblée.

Je reviens au vœu sur le fond. Vous nous dites que l'enveloppe de 11 millions permettra de sécuriser 578 établissements municipaux. Ce n'est pas possible. Je prendrai l'exemple des crèches et des établissements de la petite enfance. Un tiers aujourd'hui de ces établissements est doté des équipements minimaux de sécurité, et vous nous dites que vous allez accomplir les travaux nécessaires dans 127 d'entre eux. Il restera plus de la moitié des établissements à traiter, mais avec quel financement ? Cela ne suffira pas. Et quel calendrier ?

Vous savez bien que les mêmes terroristes qui ont meurtris notre Capitale envisageaient d'attaquer une crèche à La Défense quelques jours plus tard.

Face à ce flou, vous comprendrez aisément qu'un audit général de sécurité nous paraît indispensable pour l'ensemble des bâtiments municipaux. Il s'agit de savoir très précisément où nous en sommes pour mieux calibrer les besoins nécessaires et définir un calendrier très précis et budgété de mise en sécurité des Parisiens qui fréquentent ces lieux et des personnels qui y travaillent. Chaque maire d'arrondissement devrait bien sûr disposer d'une telle étude.

Nous aurions gagné à avoir un véritable projet de délibération également. Pourquoi un vœu présentant la liste des établissements concernés, la nature même des équipements déployés ? Là, il s'agit d'un vœu qui n'a pas force délibérative.

Nous déplorons que le renforcement de la vidéo-protection aux abords des établissements ne soit même pas évoqué. Celle-ci n'est pas évoquée. Elle est pourtant essentielle, chacun le sait. Le premier élément de sécurisation

d'un établissement est la surveillance permanente de ses abords. Il faut sans attendre implanter de nouvelles caméras pour démultiplier l'efficacité du P.V.P.P.

L'action de la Région - je remercie nos collègues vice-présidents de la Région, Agnès EVREN et Frédéric PÉCHENARD - a permis de débloquer dans l'urgence les demandes de chef d'établissements scolaires parisiens qui étaient restées insatisfaites. Je pense que l'Exécutif municipal gagnerait beaucoup, et la Préfecture de police aussi d'ailleurs, à s'inspirer du bouclier de sécurité qui a été élaboré et voté à l'initiative de Valérie PÉCRESSE à la Région.

L'aide au secteur culturel représente bien sûr une urgence. Nous avons proposé lors du débat budgétaire une enveloppe plus conséquente de 6 millions d'euros. Nous avons perdu du temps alors que les salles de spectacle et les musées privés souffrent avec des pertes de fréquentation très importantes. Comme vous le savez, les 150.000 euros prévus paraissent assez dérisoires pour faire face à ces besoins.

Votre soutien aurait dû aussi concerner le secteur des hôtels, cafés, restaurants, j'ajouterais aussi les marchés découverts qui ont beaucoup souffert. Tous subissent une perte nette de chiffre d'affaires. Il vous aurait fallu réduire au moins temporairement la trop lourde fiscalité et les charges qui pèsent sur eux, notamment au titre des droits de voirie, par exemple. Ils sont au cœur les uns et les autres de ce qui a été attaqué le 13 novembre, ce mode de vie si unique à Paris.

Vous consacrez une large partie de l'enveloppe au secteur associatif pour des actions qui nous semblent parfois très éloignées de la lutte contre le terrorisme. Aussi si nous votons ce vœu, évidemment, présenté tardivement, assez improvisé, c'est le moins que l'on puisse dire, et incomplet, nous souhaitons qu'au prochain Conseil, le sujet au moins soit traité avec toute l'attention qu'il nécessite, à l'appui de textes plus exécutoires qu'un simple vœu et à l'appui d'un débat qui permette de poser toutes les questions et surtout d'obtenir des réponses de la Ville et de la Préfecture de police, en présence de M. le Préfet de police, pour obtenir des réponses.

La Commission d'enquête sur le terrorisme, installée par l'Assemblée nationale et dont je fais partie, qui a commencé à en témoigner, amènera, je peux vous le dire, de profondes révisions dans les politiques menées dans ce domaine à tous les niveaux...

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Pour conclure ce débat, la parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute. Nous aurons ensuite la réponse de M. le Préfet de police, puis je donnerai la parole à Colombe BROSSEL.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, nous sommes toutes et tous encore profondément marqués par les attentats de janvier et de novembre 2015. En même temps, nous avons tous conscience que la peur est forcément mauvaise conseillère, même s'il faut savoir que ces attaques vont se réitérer d'un moment à l'autre, sans que l'on puisse s'y attendre.

Je disais que la peur est mauvaise conseillère et je tiens ici à réaffirmer mon indignation et mon profond désaccord avec les mesures prises par le Président de la République et le Gouvernement, qu'il s'agisse de la déchéance de la nationalité ou de la constitutionnalisation de l'état d'urgence. Quand la République est attaquée, c'est par plus de République qu'il faut réagir et non l'inverse.

Se protéger et lutter contre les terroristes relève d'abord et avant tout du rôle de l'Etat. Ce faisant, ce n'est pas le développement de la vidéosurveillance mais bien des mesures, avec plus de moyens humains, que ce soit pour le renseignement, que ce soit pour la police, la justice, qu'il faut absolument engager.

Du côté de la Ville, bien évidemment il y a un certain nombre de mesures à prendre, que ce soit dans la sécurisation des lieux tels qu'ils ont été présentés dans le vœu ou que ce soit dans la lutte contre le terreau de l'islamisme radical, qui peut amener à ces actions terroristes.

Je voudrais juste vous témoigner une inquiétude et un sentiment d'injustice d'artistes ou d'usagers de lieux de spectacle, et interpeller à la fois notre Municipalité et la Préfecture. Si vous allez voir un spectacle à l'Opéra de Paris ou à la Philharmonie, vous serez dans des situations de sécurisation bien plus importantes que si vous allez dans une petite salle de concerts de quartier ou dans un concert laïc dans une église. Est-ce normal ?

Tous les citoyens de la République doivent être à égalité dans une situation de sécurisation des lieux. Cela nous pose un vrai problème d'inégalités flagrantes.

Par rapport au volet culturel et éducatif, comme je m'en étais exprimée dans une autre séance, veillons bien à prendre conscience que l'on n'enseigne pas les valeurs de la République tel un gavage des oies, mais que notre rôle



est bien de contribuer à l'éveil des consciences, au libre-arbitre, à l'émancipation et que l'ensemble des actions que nous menons dans les quartiers et l'ensemble des quartiers, c'est-à-dire autant les quartiers du 16<sup>e</sup> arrondissement que ceux de Belleville, sont nécessaires pour lutter contre le terreau dans la jeunesse qui peut conduire à ces obscurantismes morbides.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

M. le Préfet de police, hier dans son propos introductif à ce Conseil, a rappelé l'état de la menace et évoqué la situation dans laquelle notre pays et l'ensemble du monde quasiment étaient concernés aujourd'hui par le terrorisme et tout particulièrement, bien évidemment, quand il s'agit de la capitale qu'est Paris.

Il a également évoqué la mobilisation qui était celle de la Préfecture de police et de l'Etat de manière plus générale, notamment par la mobilisation sur l'Île-de-France de 6.000 militaires et des moyens en renfort qui ont été, sitôt après les attentats de 2015, décidés par le Président de la République, le Premier Ministre et mis en œuvre par le ministre de l'Intérieur.

Il a également cité quelques actions initiées par la Ville de Paris. C'est aujourd'hui à travers ce vœu l'occasion également de remercier la Maire de Paris et vous tous, les conseillères et conseillers, de la mobilisation dans ces drames qu'a connus notre capitale.

Bien évidemment, c'est une étape, ce n'est pas une fin en soi. Toutes les actions évoquées dans le vœu constituent un élément de réponse. Cela ne constitue pas la réponse unique à apporter mais, en tout état de cause, ce qui est important pour nous collectivement, c'est d'agir.

Certains d'entre vous ont parlé de côté consensuel dans ce type de sujets, c'est évident. Ce n'est pas une affaire de l'un ou de l'autre, c'est une manière d'agir collectivement. C'est par notre force collective que nous réussirons un jour à éradiquer le terrorisme sur notre territoire et dans le monde entier. Néanmoins, il y a encore du chemin à parcourir, vous le savez bien. La menace est encore devant nous.

En tout cas, la vidéo-surveillance, nous saluons les efforts déployés par la Ville de Paris et ses services ces dernières semaines pour accélérer le processus de développement. Cela constitue une première étape et nous verrons ensuite les étapes suivantes à franchir.

Aussi le travail de sécurisation autour de tout ce qui est "établissements sensibles", avec les services de la municipalité, nous avons travaillé à élaborer des fiches types d'aménagement - cela ne constitue pas une liste exhaustive, une "check-list" à réaliser, cela constitue un élément de réflexion à avoir autour de chaque établissement - et d'adapter, bien évidemment, cet audit qui a été réalisé par le service spécialisé de la Préfecture de police pour l'adapter à son environnement et bien évidemment aux enjeux sur le quartier.

Bien évidemment, toutes les actions qui peuvent être faites pour prévenir la radicalisation - et qui pour certaines sont citées dans ce vœu - sont bien évidemment à saluer et sont les bienvenues dans la mesure où, oui, il faut prendre en compte ceux qui ont pu à un moment donné être touchés par le phénomène de la radicalisation.

Il nous appartient aussi... et tous les acteurs qui sont vos interlocuteurs à travers la Municipalité de Paris sont extrêmement importants, les associations, vos services d'action sociale et autres, les services de l'éducation, pour détecter les signaux faibles, tout ce qui peut, à un moment donné, mettre en évidence un phénomène de radicalisation potentielle et de manière à agir le plus en amont possible.

En tout cas, on ne peut que se féliciter de ces initiatives et je souhaitais profiter de ce vœu pour, au nom du Préfet de police, remercier l'ensemble des élus parisiens de votre action depuis les attentats de 2015.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour conclure ce débat.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, merci par avance car je crois que se dessine un vote à l'unanimité de notre Conseil, si j'ai bien compris l'ensemble de vos interventions. C'est important que nous puissions nous exprimer avec une même volonté, même si ce n'est pas d'une seule voix et, en effet, nos voix sont complémentaires.

Je regrette parfois quelques propos plus polémiques que d'autres. Toutefois, il est important que pour les Parisiens, nous puissions projeter justement l'image d'une Assemblée qui se saisit de sujets, sans forcément les examiner toujours avec le même angle de vue, mais en sachant additionner et pas soustraire les choses les unes aux autres.

Je me permettrai, en réponse ou en complément de ce que vous avez dit, d'abord, bien entendu, de rappeler qu'il existait avant ce vœu un socle, que ce soit sur la sécurisation de nos équipements municipaux ou sur un certain nombre de nos actions, notamment en matière d'éducation, d'apprentissage, d'accompagnement des publics les plus éloignés parfois de l'emploi, d'insertion ou d'intégration.

Nous venons donc rajouter un certain nombre de choses. Parfois, au-delà du rajout, nous venons mieux organiser, mieux coordonner nos actions publiques sur un certain nombre de territoires et en direction d'un certain nombre de publics.

Je ne pourrai évidemment pas répondre sans remercier l'ensemble de mes collègues de l'Exécutif car si je porte aujourd'hui ce vœu, je porte aussi une parole collective et des propositions qui ont été élaborées collectivement. Vous en avez rappelé les uns et les autres la diversité.

Je voudrais, au-delà de ces différents sujets, vous remercier, les uns et les autres, conseillers de Paris, parce que, au-delà de ce que nous nous engageons à faire, c'est aussi une méthode que nous avons choisie. Nous avons choisi au mois de décembre de poser des actes financiers. Nous avons choisi de prendre le temps de concerter, de discuter, de réfléchir, de rencontrer les Parisiens, de trouver les meilleures solutions, les meilleurs projets pour pouvoir aujourd'hui les présenter à ce Conseil. Un grand merci pour cela, mes chers collègues.

Deux points en réponse à des inquiétudes ou questions qui ont été posées.

D'abord vous remercier, Monsieur LE RESTE, du soutien à l'appel à projets "Charlie" et vous rappeler que nous avons déjà voté au mois de décembre son inscription budgétaire pour qu'il ait de nouveau lieu cette année. C'est la raison pour laquelle il ne figure pas dans ces nouvelles propositions.

En effet, vous tous, vous nous avez accompagnés pour qu'il ait une deuxième année d'existence cette année. De nouveau, je vous en remercie quelques mois après.

C'était en filigrane dans un certain nombre vos interventions, la question de l'évaluation a été posée par les uns et par les autres. En effet, c'est aussi la modestie - mais la modestie n'est pas toujours un défaut -, la modestie que nous avons de proposer, d'expérimenter, d'aller voir ailleurs, ailleurs dans le monde, ailleurs chez nos voisins, ce qui se fait, de pouvoir essayer et puis d'évaluer.

Au fond, ce que nous avons le plus au cœur, c'est que la Ville joue sa place, joue son rôle, assume ses compétences et permette de construire une ville plus inclusive, une ville qui sache parler à tous ses enfants, une ville qui sache agir pour tous ses citoyens parce qu'il faut, en effet, que nous soyons le cœur battant de la République.

C'est en tout cas une partie de cela, je crois, que nous proposons de faire à partir de votre vote.

Je vous en remercie par avance, mes chers collègues.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 45).

Je vous en remercie.

## **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'appel à projet "Paris, Terrain de Jeux".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous revenons aux travaux de la 7e Commission et nous passons à l'examen de vœux non rattachés : le vœu référencé n° 74, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif à l'appel à projets "Paris, terrain de jeux".

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Sergio TINTI**. - C'est plutôt M. TINTI !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Sergio TINTI !

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez lancé le 11 janvier l'appel à projets "Paris, terrain de jeux". Nous saluons cette initiative qui s'adresse à l'ensemble des acteurs institutionnels du sport et qui devra permettre aux mouvements sportifs de s'approprier pour quelques années le terrain aujourd'hui inoccupé, proposer des infrastructures urbaines innovantes et promouvoir les pratiques sportives de demain.

C'est une opportunité d'inscrire le sport au cœur de notre ville et d'insuffler une dynamique positive, bien sûr, dans la perspective de notre candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Nous savons que ce projet est accueilli favorablement par le mouvement sportif, en témoigne l'intérêt porté par la Fédération française de tennis. L'objectif affiché est d'augmenter et de diversifier l'offre sportive au public parisien. Toutefois, au regard du calendrier de 2 mois entre le lancement de l'appel à projets et la date limite de remise des projets, nous risquons de réduire considérablement la cible de cet appel à projets.

Nous nous interrogeons donc sur la réelle capacité des intéressés de s'en saisir et de répondre de manière efficace, comme le laisse sous-entendre le courrier adressé par le CNOS aux fédérations sportives. Nous souhaitons que, par le report de la date limite de remise des dossiers de candidature, nous puissions permettre réellement aux fédérations et aux associations de travailler à des projets de qualité.

Par ailleurs, malgré nos efforts permanents pour améliorer le parc d'infrastructures sportives à Paris, la Ville reste déficitaire en la matière. Une telle initiative a alors de grandes chances de recevoir un accueil positif du public parisien. Il serait regrettable de détruire des installations auxquelles les Parisiens et les Parisiennes se seraient habitués. Nous demandons donc que soit étudiée l'éventuelle pérennité des installations plébiscitées par les Parisiennes et les Parisiens. C'est le sens de notre vœu.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur TINTI, de nous permettre d'évoquer en Conseil de Paris l'appel à projets "Paris, terrain de jeux", dont je rappelle ici le caractère exceptionnel, puisque c'est la première fois dans le monde qu'une ville décide de dédier quatorze sites intercalaires, des friches pour appeler les choses par leur nom, à de l'équipement sportif, à de l'occupation sportive.

Le pari qui est le nôtre est que, plutôt que de laisser ce parking désaffecté, ce cinéma sans usage et des parcelles qui ne trouvent pas aujourd'hui de destination urbaine sans usage et libres, nous faisons le choix et le pari, notamment dans cette perspective olympique, de permettre aux acteurs du sport, fédérations sportives mais aussi professionnels, entreprises du secteur du sport, de venir occuper ces lieux temporairement avec de la pratique sportive. Au moment où l'on sait trop bien le sous-équipement historique de Paris en équipements sportifs, faire sortir le sport des gymnases, des piscines et des stades sera probablement l'une des réponses innovantes à apporter pour permettre de répondre à la pratique grandissante des Parisiens.

Pas de problème sur le fond de votre vœu, Monsieur TINTI. Je crois que votre objectif est le même que nous : que nous ayons le plus de projets possible et que les projets qui rencontreraient une adhésion importante à l'issue du terme de leur occupation temporaire puissent rester.

Cependant, je vais avoir deux petits amendements de forme pour nous permettre de faire cela correctement. Sur le deuxième point du vœu, c'est-à-dire "la date de limite des offres soit étendue au-delà du 11 mars", il convient d'ajouter dans votre vœu "en observant les règles de publicité permettant l'équité de l'information auprès des candidats potentiels et en limitant au maximum l'impact calendaire", pour que nous puissions proposer ces sites le plus rapidement possible.

Sur la pérennité de ces infrastructures, "l'appel à projets restera" - je vous propose - "sur un format temporaire". Cependant, nous pourrions ajouter dans votre vœu "qu'en accord avec les mairies d'arrondissement et sous réserve de la disponibilité effective", c'est-à-dire que la parcelle n'a pas été prise pour du logement, pour un équipement public ou que sais-je : "à l'issue des conventions d'occupation temporaire, nous pourrions étudier un maintien durable".

Sous réserve de ces amendements, j'émettrai un avis favorable au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 30).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une pelouse hybride pour les stades Pershing et du Polygone (12e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 75, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à une pelouse hybride pour les stades Pershing et du Polygone, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, 2 minutes.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les pelouses des stades Pershing et du Polygone sont en piteux état, ce qui ne permet pas aux usagers et aux associations de sport de pratiquer correctement leurs activités dans de bonnes conditions. Les nombreux clubs, que ce soient des clubs parisiens ou des clubs des communes voisines, n'ont pas de créneau et ne disposent pas de terrain de proximité de qualité pour s'entraîner, mais aussi pour organiser des rencontres.

C'est pour cela que nous avons déposé le vœu demandant à la Maire de Paris de lancer une étude et un plan de financement sur l'opportunité de mettre en place une pelouse hybride sur les stades concernés, surtout ceux qui sont endommagés, comme le stade Pershing et du Polygone dans le bois de Vincennes.

J'ai trouvé très malvenu, lors du Conseil d'arrondissement du 12e, que l'on me réponde que ces pelouses, qui sont hybrides et donc à gazon renforcé, ne correspondaient pas à la charte d'aménagement du bois de Vincennes. Or, il se trouve, quand on regarde vraiment les compositions de ces gazons naturels renforcés, qu'il s'agit d'un substrat qui mélange du sable fin, des granules de liège et des micro-fibres, certes synthétiques, mais qui sont minoritaires et qui permettent simplement au gazon naturel de se fixer et d'être renforcé.

Je trouve cela d'autant plus malvenu que lorsqu'il s'agissait de construire une aire d'accueil des gens du voyage ou de viabiliser le terrain, de mettre du béton, de couler des fondations et de faire 14 bâtiments, la charte d'aménagement des bois de Vincennes n'existait pas. En revanche, quand il s'agit du gazon naturel renforcé, c'est vrai qu'elle est de nouveau invoquée ! Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le bois de Vincennes est en effet une réserve importante d'équipements sportifs, et en particulier de ces fameux terrains de grand jeu, terrains de foot et de rugby, dont la disponibilité foncière manque dans la Capitale. Ainsi, on a, dans le bois de Vincennes, la plaine de jeux de Mortemart, la plaine de jeux du Polygone, la plaine de

jeux de la Pyramide, ainsi que les trois grands centres sportifs, La Cipale, Pershing et le stade Garchery qui, je le rappelle, est une propriété de la Ville de Paris.

Cependant, je partage le regret de Mme MONTANDON sur l'état actuel de ces pelouses, parce qu'elles sont très utilisées et parce qu'elles répondent à un vrai besoin des Parisiens. Cependant, Madame MONTANDON, ce n'est pas la charte des usages qui nous contraint sur la pelouse hybride. C'est bien pire que cela. C'est le règlement sur les espaces boisés classés et la Commission nationale des sites. Je connais bien les technologies de pelouse hybride, à tel point d'ailleurs qu'une des entreprises leaders sur le marché mondial est une entreprise qui a été incubée dans un incubateur de la Ville.

Cependant, à ce stade, ni les ABF ni la Commission nationale des sites ne considèrent que les pelouses hybrides puissent être placées en espaces boisés classés comme l'est le bois de Vincennes, notamment parce que si l'on rentre dans les débats techniques, évidemment que vous avez la perméabilité sur de la pelouse hybride, mais par exemple, les gentils vers de terre qui sortent de terre ne sortent pas de terre sur de la pelouse hybride, raréfiant ainsi le vivier qui permet de nourrir les oiseaux et de faire vivre la biodiversité dans les bois.

Je me transforme en Pénélope KOMITÈS parfois. Si nous avons obtenu l'aménagement d'une pelouse dans le vélodrome de La Cipale, c'est parce que le stade est fermé, qu'il n'est pas référencé au P.L.U. comme une surface boisée classée, contrairement aux pelouses que vous mentionnez.

Cependant, je souhaite faire référence au vœu que nous avons adopté à l'initiative... La biodiversité ne vous intéresse pas, Madame ?

**Mme Valérie MONTANDON.** - Si.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Laissez les vers de terre sortir là où ils souhaitent dans le bois de Vincennes !

Nous avons voté un vœu à l'initiative du groupe Communiste - Front de Gauche il y a quelques mois pour un Schéma des équipements sportifs et des pratiques dans le bois de Vincennes.

Je vous propose de continuer ce travail, notamment en lien avec les maires de Saint-Mandé, de Joinville, de Vincennes qui sont associés à ce Comité des bois, nous permettant notamment de traiter l'ensemble de l'offre sportive dans les bois, notamment Pershing, mais pas seulement.

C'est pourquoi, comme nous sommes face à une impossibilité réglementaire d'émettre un avis favorable à ce vœu, j'émettrai un avis défavorable, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci. C'était tout à fait clair.

La parole est à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne voterons pas le vœu proposé par le groupe les Républicains concernant la rénovation des pelouses des stades du 12e arrondissement. A notre initiative, en effet, cette Assemblée a déjà voté à l'unanimité un vœu en juillet 2014, afin d'engager une étude sur un schéma directeur des pratiques et des équipements sportifs au sein du bois de Vincennes. A cet effet, un groupe de travail a été lancé en novembre 2015.

Laissons donc au Comité des bois le soin de proposer la solution adéquate afin que les Parisiennes et les Parisiens, en association ou individuellement, puissent pratiquer l'activité sportive de leur choix dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des spécificités des lieux.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation du centre sportif Max Rousié (17e).**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 76, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à la sécurisation du centre sportif Max Rousié.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis plusieurs mois, le centre sportif Max Rousié subit de graves incivilités, dégradations, et notamment depuis l'ouverture du terrain de football. Incivilités, dégradations et même intrusions. La situation n'est plus tenable pour les associations et pour les usagers.

Ces dégradations engendrent des dépenses de sécurité pour la collectivité qui doivent être en phase avec l'audit de sûreté réalisé en juillet dernier par la Direction de la Prévention et de la Protection. Toutes les préconisations de cet audit doivent être mises en œuvre sans délai. L'inertie en matière de sécurisation de cette enceinte sportive n'est pas tolérable.

Je tiens à préciser que ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOULARD, vous avez raison d'évoquer et de porter devant le Conseil de Paris la situation du stade Max Rousié qui n'est pas, à ce stade, satisfaisante. Vous avez raison de le révéler. Cet ensemble complexe, qui a été livré en 2015, prévoyait à la fois l'annexe de la caserne des pompiers, le garage des T.A.M. et, au-dessus, le fameux terrain de football Max Rousié.

C'est un site assez contraint, enclavé, qui a fait l'objet pourtant d'un certain nombre de travaux de sécurisation déjà : près de 160.000 euros mis par la DJS, le fameux pare-ballon que nous avons attendu plusieurs mois. La DPP, dans le cadre des travaux de sécurisation suite aux attentats, a mis en place un visiophone sur le site. La S.E.M.A.V.I.P. a réalisé déjà quatre des recommandations, dont notamment le rehaussement des murets, la sécurisation côté allée des Cerisiers, et pourtant, Monsieur BOULARD, vous avez raison, il y a encore des intrusions.

La situation est relativement évolutive. On a des semaines plutôt calmes et des semaines très insatisfaisantes. C'est pourquoi je vous propose que l'on tienne un point précis avec l'ensemble des directions concernées - la DILT, la DJS et la DPP -, mais également la S.E.M.A.V.I.P., en lien avec la mairie du 17e. C'est pourquoi, pour que ce stade retrouve son fonctionnement normal et idéal, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Je vous remercie !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 31).

## **2016 DJS 142 - Espaces Jeunes - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de passation.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 142 et l'amendement n° 77 qui y est rattaché. Il s'agit d'un marché de service concernant les espaces jeunes.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour 5 minutes maximum.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous partageons avec vous l'objectif de faire converger les antennes jeunes, espaces jeunes et lieux d'accueil innovants vers un type d'équipement unique qui constituera un espace jeune nouvelle génération.

Cette stratégie apportera, nous l'espérons, une lisibilité utile afin d'accompagner au mieux les jeunes, notamment ceux très impactés par le chômage et qui ont des difficultés à acquérir leur autonomie, qui fréquentent ces lieux. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons voté favorablement les précédents renouvellements.

Néanmoins, l'accord sur le principe de la démarche n'interdit pas la réflexion et les propositions nouvelles. Nous défendons le fait que ces espaces jeunes doivent être aussi et avant tout des lieux d'acquisition et de transmission de pouvoir et de savoir-faire, formels ou informels, pour expérimenter des projets, collectifs ou non. Il s'agit d'aider ces jeunes à prendre confiance en leur capacité, à s'unir et s'organiser pour améliorer leurs conditions de vie, et notamment leur accès au monde du travail.

En ce sens, notre amendement propose de modifier les critères d'attribution inscrits dans le règlement de consultation du marché concerné par ce projet de délibération, afin que les projets pédagogiques innovants qui prennent en compte la diversité des profils individuels puissent être valorisés.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, dans le cadre de la concertation sur l'évolution des équipements municipaux dédiés à la jeunesse que vous avez évoquée et que j'ai menée pendant un an, la Maire de Paris a acté le maintien ou la création de 13 espaces jeunes qui seront à la fois des lieux d'accueil informels, des lieux d'information et d'orientation vers les structures spécialisées environnantes, des lieux d'aide aux projets des jeunes et des lieux d'animation et de socialisation, comme vous l'avez souligné.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à la question de l'accueil des jeunes dans les équipements municipaux qui leur sont dédiés. Nous avons travaillé avec les élus d'arrondissement chargés de la jeunesse sur ces questions durant l'année 2015, et votre proposition rejoint une partie de nos attentes.

L'amendement que vous proposez aujourd'hui comprend certains éléments d'appréciation qui nous importent évidemment, mais certains sous-critères que vous introduisez dans cet amendement sont particulièrement subjectifs et nécessiteraient que l'on travaille ensemble à leur formulation.

Je suis tout à fait disposée à œuvrer en ce sens en vue de prochains appels d'offres, mais je souhaite que la procédure concernée aujourd'hui puisse se poursuivre selon le calendrier prévu, afin d'assurer la continuité du service public.

C'est pourquoi je vous demanderai de bien vouloir retirer cet amendement aujourd'hui et que nous puissions entreprendre ces discussions pour les prochains appels d'offres.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame KONÉ, acceptez-vous ?

**Mme Fatoumata KONÉ**. - J'accepte de retirer l'amendement et je réponds positivement à la proposition de Pauline VÉRON.

Notre groupe se tient à sa disposition pour travailler sur ces différents critères. Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci. Parfait !

L'amendement n° 77 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 142).

**Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'offre municipale d'accès à l'enseignement musical dans le 19e.**

**Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'enseignement de la musique.**

**Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'enseignement musical dans les centres d'animation.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien de l'enseignement musical individuel à Paris.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'enseignement musical dans les centres d'animation.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une politique globale d'enseignement musical.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la suppression des cours individuels dans les centres d'animation.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien des cours individuels de musique à Paris dans les centres d'animation.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés et nous allons commencer par les vœux référencés n<sup>os</sup> 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84 et 85, ainsi que le vœu n° 85 bis de l'Exécutif. Ils ont tous trait à l'enseignement musical à Paris.

Nous allons écouter successivement Nathalie MAQUOI, Anne SOUYRIS, Nicolas BONNET-OULALDJ, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Fadila MÉHAL et Danielle SIMONNET. Enfin, je donnerai la parole à Pauline VÉRON pour vous répondre à tous.

La parole est donc à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je prends la parole non seulement pour présenter le vœu du Conseil du 20e arrondissement, mais aussi ceux du 12e et du 19e déposés par leur maire respectif, Catherine BARATTI-ELBAZ et François DAGNAUD, avec qui en tout cas nous partageons un point sur la réflexion engagée dans la réforme des centres d'animation que je suis chargée de vous présenter.

Les centres d'animation sont donc des équipements de proximité, des lieux de vie, de convivialité et qui ont pour objectif d'offrir aux habitants des pratiques de loisirs, culturelles et sportives.



Cette initiation à des activités est au service d'un projet d'éducation populaire. C'est ce qui différencie un projet de centre d'animation par exemple d'un lieu privé qui organise une palette d'activités.

Dans l'idée de démocratiser la culture, de réfléchir sur la pratique musicale, de sa place dans les centres d'animation, bien sûr en complémentarité avec ce qui existe dans nos arrondissements, que ce soient les conservatoires, les associations de musique, la réflexion entamée aussi de la réforme du conservatoire, les trois Conseils d'arrondissement ont souhaité que la concertation initiée, et qui a eu lieu avec les élus d'arrondissement, j'y ai participé, puisse se poursuivre avec les gestionnaires mais aussi avec les intervenants aux musiques et qu'ils puissent travailler à cette complémentarité.

Je prendrai juste un exemple : 191 usagers en musique pour 200.000 habitants qui sont dans les centres d'animation du 20e arrondissement et c'est trop peu. On a aussi un objectif d'accueillir encore plus d'usagers dans nos centres d'animation.

La pédagogie individualisée en petits groupes, qui est déjà expérimentée, que ce soit dans les conservatoires depuis une dizaine d'années, dans des associations mais aussi dans certains centres d'animation, a montré sa pertinence. Elle permet à la fois de motiver un élève, un apprenant et d'articuler des temps de pratique individuelle et de pratique collective.

C'est pour cela que, dans sa mise en place, on demande qu'elle soit adaptée aussi en fonction des espaces dédiés aux centres d'animation à la musique, qui ne sont pas tous de la même taille, et à la pratique instrumentale.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci de votre concision.

Trois vœux, je m'attendais à... Mais, comme quoi !

Merci beaucoup.

Madame Anne SOUYRIS ?

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les centres d'animation ont un rôle majeur à Paris, un rôle de proximité et d'accès à la culture et aux sports de qualité, un rôle de lien social enfin qui est précieux, particulièrement dans les quartiers où les habitants vivent dans la plus grande précarité, voire la pauvreté.

C'est tout le sens de l'éducation populaire à laquelle les écologistes sont tant attachés. Dans ce cadre, les cours de musique sont précieux. Accès souvent exclusif à la pratique musicale pour la plupart, accès non discriminant socialement et cela est si rare.

En bref, les centres d'animation sont un exemple phare de notre politique municipale, parce qu'ils cherchent à ramener le public le plus éloigné de la musique et des arts vers ces domaines encore trop réservés à quelques-uns au fort capital culturel et social.

C'est pourquoi, lorsque nous avons appris par voie de presse la fermeture des cours particuliers de musique dans les centres d'animation, alors même que nous nous sommes engagés ensemble dans une grande réforme du premier cycle musical, cela nous a profondément inquiétés. Aujourd'hui, il est temps de clarifier les choses.

Si le groupe Ecologiste de Paris est pour une réforme de l'éducation musicale à Paris, pour que tous les enfants parisiens aient un même accès à une éducation musicale de qualité, donc avec des moyens et des compétences humaines nécessaires, cette réforme ne peut et ne doit se faire au rabais, et encore moins sans que chaque acteur, enseignant, gestionnaire de centre, usager et élu concerné aient leur mot à dire et y participent de plain-pied.

Ainsi, demandons-nous par notre vœu, non l'arrêt de toute évolution, mais que la concertation entamée s'élargisse et se renforce avant que toute évolution pédagogique ait lieu, avant que toute décision soit prise. Et que chaque centre, chaque enseignant de musique, gestionnaire de centre et élu jeunesse et culture puisse participer à cette large concertation en lien avec la réforme entamée des conservatoires.

Nous souhaitons enfin que les centres, au vu des résultats de cette concertation et à l'issue de celle-ci, mettent en œuvre, au cas par cas, l'évolution préconisée vers un enseignement en tout petit collectif, deux ou trois enfants, selon les lieux, les instruments, les situations et en accord avec chacun.

Cette adhésion et cette mise en place fine sera la clef de la réussite pleine et entière de cette réforme que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, les procédures de renouvellement lancées fin 2015 intégraient le passage à des cours à plus de cinq personnes. Nous nous félicitons des avancées qu'acte le vœu de l'Exécutif, avec l'ajout de la phrase : "Une pédagogie individualisée en petits groupes."

En effet, si nous n'avons rien contre les cours collectifs, nous n'approuvons pas un recours systématique et indifférencié de cette pédagogie qui ne peut répondre à tous les besoins.

Nous sommes satisfaits qu'une concertation des acteurs soit initiée. C'est le moins que l'on puisse faire. Satisfaits aussi de l'adoption d'un plan de formation mais dans l'attente de précision quant à sa mise en œuvre.

Enfin, nous attendons beaucoup des bilans prévus à l'été 2017 et 2018.

Néanmoins, nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif et souhaitons maintenir notre vœu car il reste trop de questions sans réponse. Qui va prendre en charge la formation de ces professeurs ? Quels impacts sur eux et sur les emplois ? Y aura-t-il des licenciements ? Enfin, quelles conséquences sur le tarif des usagers ?

Nous sommes attentifs et nous voterons au cas par cas, au fur et à mesure des avenants par la suite.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Thierry HODENT.

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous étions ce matin avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à la manifestation au Châtelet contre la suppression des cours individuels dans les centres d'animation. Il y avait plusieurs élus, d'ailleurs représentant plusieurs groupes, ce qui montre quand même un certain consensus sur le domaine. Les vœux sont d'ailleurs à peu identiques et tous ces vœux demandent à ce que l'on ne supprime pas les cours individuels pour la musique, entre autres, dans les centres d'animation.

Nous avons aussi, au cours de cette manifestation, rencontré des enseignants, qui étaient assez remontés, ainsi que des responsables de centres d'animation qui n'ont absolument pas été consultés et qui ont appris, comme nous, ce qui est en train de se passer au Conseil de Paris.

Par ailleurs, nous regrettons que ce sujet soit traité par Pauline VÉRON, puisqu'au départ notre vœu concernait plutôt le premier adjoint, Bruno JULLIARD, sachant que cela concernait plutôt la culture, dans le cadre des cours individuels de musique.

Donc, moyennant tous ces points, je ne reviens pas sur le vœu puisque vous l'avez tous lu, nous souhaitons, comme beaucoup de nos amis et de nos collègues du Conseil de Paris, que l'on suspende l'arrêt des cours individuels dans les centres d'animation.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je serai brève car beaucoup de vœux traitent du même sujet et font d'ailleurs écho à l'émoi suscité auprès des familles parisiennes par la suppression par Mme VÉRON des cours individuels de musique, au profit des cours collectifs au sein des centres d'animation.

Notre groupe n'approuve pas cette décision, car il considère que les 51 centres d'animations de Paris, qui accueillent d'ailleurs 60.000 personnes, jouent un rôle essentiel dans l'exercice des pratiques, notamment musicales, et que ces lieux sont des lieux d'apprentissage importants pour les enfants et les adultes qui souhaitent acquérir des savoir-faire et des compétences culturelles et artistiques.

Certes, Mme VÉRON souhaite engager une grande réforme de ces centres pour renforcer, dit-elle, leur dimension éducation populaire.

Pour ce projet, nous la soutenons. Faut-il pour autant qu'elle supprime tous les cours individuels musicaux en privilégiant exclusivement le collectif ? Cette vision unilatérale et systématique nous heurte, car outre qu'elle n'a aucune justification pédagogique, elle met de côté la nécessaire réflexion sur les pratiques amateurs musicales à Paris, dont les centres d'animation constituent un maillon très précieux dans l'offre musicale parisienne.

Cette décision, que nous avons apprise par voie de presse, est d'autant plus incompréhensible qu'elle s'effectue alors même que l'Inspection générale de la Ville de Paris n'a pas encore rendu les conclusions de son rapport sur les pratiques artistiques amateurs, et alors même que des groupes de réflexion et le groupe de travail sur la réforme des conservatoires municipaux sont encore en cours. Il se murmure que cette suppression serait motivée par une rationalisation des coûts, alors qu'existe déjà, une majoration tarifaire des cours individuels de musique par rapport aux cours collectifs.

Par ailleurs, la rationalité des coûts est certes un critère, mais ce n'est pas le seul, car nous avons à l'esprit quand même que notre ambition doit être de proposer au plus grand nombre de Parisiens une offre d'enseignements artistiques adaptée et de qualité, et que cette qualité peut induire, pour certaines disciplines musicales, le recours à un apprentissage individuel. D'ailleurs, il n'est en aucun cas prouvé que les cours collectifs sont par nature une pédagogie plus adaptée pour la totalité des élèves.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDI-MODEM demande que la décision de la Ville de Paris de supprimer ces cours fasse l'objet d'un moratoire dans l'attente des conclusions des différents travaux.

Enfin, considérant la grande pluralité d'acteurs et dispositifs d'enseignements artistiques amateurs - je les cite pêle-mêle : centres d'animation, conservatoires, mais aussi les A.R.E., l'Association d'éveil et d'enseignement artistique, les Ateliers Beaux-Arts, les ateliers et les cours privés -, je pense, Monsieur le Maire, qu'il est urgent de définir la place que devront jouer désormais les centres d'animation dans l'ensemble du dispositif de l'enseignement musical amateur à Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, dernière intervenante.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, moi non plus, je n'approuve pas la suppression de ces cours individuels de musique. Je n'approuve pas, parce que, mes chers collègues, ces cours individuels de musique ont bien été créés en complémentarité du conservatoire ; parce que, d'abord, tout le monde ne peut pas rentrer dans le conservatoire. Il faut encore réussir l'examen, il faut encore correspondre aux capacités d'accueil, dont on sait qu'elles sont totalement mal calibrées par rapport aux souhaits de suivre ces enseignements musicaux dans les conservatoires. Et puis aussi, parce que ces cours de musique ont été pensés de façon complémentaire à ces conservatoires, à la fois parce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas suivre cette formation sanctionnée par un examen, et aussi parce que celles et ceux qui peuvent être effrayés par la démarche "conservatoire", eh bien, à travers ces cours individuels de musique, y voient une offre complémentaire.

J'ai échangé avec des professeurs de musique, il y a de cela déjà plusieurs semaines. Je les ai revus ce matin tôt lors de leur rassemblement au Châtelet. Et que nous disent-ils ? Eh bien, par exemple, si vous voulez enseigner le piano, ces cours individuels permettent par exemple à des jeunes de Belleville, de Ménilmontant, de pouvoir y aller en bénéficiant des tarifs "coefficients familiaux", qui permettent que ce soit abordable.

Et aussi, la connaissance du centre d'animation, sa bonne inscription dans le quartier - d'où la nécessité de défendre le centre d'animation Amandiers, par exemple, et sa pérennité -, eh bien, a permis à ce que des jeunes franchissent le cap de se dire : "tiens, je vais apprendre le piano" alors qu'a priori, il y avait une représentation culturelle qui les éloignait de cette pratique instrumentale. Or, l'enseignant de musique que j'ai encore recroisé il y a peu me disait : "mais vous imaginez un cours à plus de six débutants pour apprendre le piano ? Ce n'est juste pas possible !" Mais parce qu'il y a aussi des instruments de musique qui ne sont pas appris dans les conservatoires, il faut maintenir ces cours.

Donc non, je refuse que pour des raisons uniquement comptables, on exclue totalement beaucoup de jeunes et d'adultes de la pratique instrumentale. C'est totalement régressif. Notre projet émancipateur pour la culture doit assurer le maintien de ces cours.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET, pour cette défense de l'individualisme, ce qui est original.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre à tous.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, dans le cadre de la concertation sur l'évolution des équipements dédiés à la jeunesse, que j'ai engagée depuis plus d'un an, une réflexion pour permettre de mieux répondre à la forte demande des Parisiens pour de nombreux ateliers dans les centres d'animation, et pour attirer davantage les adolescents qui sont moins présents que les autres publics, a été donc engagée depuis plus d'un an. Plus d'une trentaine de réunions et de groupes de travail avec les professionnels de la jeunesse et de l'éducation populaire, de nombreux élus, les personnels travaillant dans ces équipements, des agents de la Ville de différentes directions, les associations gestionnaires d'équipements et, bien entendu, des jeunes, se sont tenus tout au long de l'année 2015.

Il en ressort naturellement que les centres d'animation doivent rester des lieux de partage, de convivialité et d'animation de quartier, qui s'appuient sur des propositions d'activités sportives, scientifiques et culturelles, reposant sur les principes de l'éducation populaire. Je rappelle que ces principes visent à permettre à toutes et à tous une émancipation et un développement collectifs, tout autant que personnels. Il est ressorti de cette première phase de concertation, qui va se poursuivre, quatre propositions d'évolution qui, vous le verrez, ne sont pas guidées par des logiques d'économies, comme certains ont pu le dire.

Premièrement, pour augmenter la fréquentation des centres d'animation par les jeunes, il est nécessaire de réinventer leurs modalités d'accueil, notamment en renforçant les équipes, avec le recrutement d'animateurs jeunesse et de conseillers d'information jeunesse. Plus de 500.000 euros, correspondant à 13 postes supplémentaires, sont prévus pour l'accueil des jeunes dans les centres d'animation.

Deuxièmement, pour permettre de diversifier encore plus l'offre d'activité dans les centres d'animation, il est souhaitable de donner une plus grande liberté aux associations gestionnaires dans le choix et l'organisation des activités, et donc, nous allons le faire.

Troisièmement, pour accueillir plus d'usagers, nous avons convenu de dé plafonner le nombre maximum d'heures d'ouverture des centres d'animation. Cette souplesse permettra non seulement de proposer de nouveaux créneaux horaires pour des activités, mais aussi d'adapter mieux l'offre aux horaires de vie des Parisiens, notamment le soir.

Enfin, quatrième proposition issue de la concertation : pour des raisons pédagogiques et pour permettre à plus de Parisiens de pratiquer la musique, il est également apparu souhaitable de poursuivre la tendance engagée depuis plusieurs années déjà à Paris d'évolution des cours individuels de musique, encore présents dans un peu plus de la moitié des centres, au profit d'une pédagogie innovante individualisée en petits groupes de trois, de quatre, de cinq, ou un peu plus selon l'instrument. En effet, la synergie au sein d'un petit groupe est extrêmement favorable à la motivation et à la confiance de l'élève, les abandons étant moindres dans ce cursus d'apprentissage.

Cette pédagogie favorise à la fois l'écoute de soi, de l'autre, de l'ensemble, le travail d'improvisation, essentiel pour l'approche créative du jeu musical, et le développement de valeurs sociales de coopération et de responsabilisation de l'enfant dans un groupe.

Les discussions sur les modalités de mise en œuvre exacte des évolutions envisagées dans les centres d'animation - calendrier, nombre d'élèves par cours, adaptation à la configuration des locaux des centres d'animation à l'instrument pratiqué -, sont actuellement en cours, puisque la concertation va se poursuivre dans les prochains mois avec l'ensemble des acteurs concernés. Une délégation de professeurs a d'ailleurs été reçue ce matin. Ils font évidemment partie de nos interlocuteurs.

Dans le cadre de cette concertation, une attention toute particulière sera portée à la qualité de la pédagogie proposée et à la diversité de l'offre d'enseignement musical, arrondissement par arrondissement, en renforçant notamment le partenariat entre les centres d'animation et les conservatoires, qui proposent déjà des cours de musique avec une pédagogie individualisée en tout petit groupe.

Je souhaite que les évolutions qui seront proposées pour les centres d'animation à l'issue de la concertation s'accompagnent d'un plan de formation à l'attention des professeurs de musique et d'une grande campagne de communication pour mieux faire connaître l'offre des centres d'animation, afin que davantage de Parisiens puissent en bénéficier.

Une fois la concertation terminée, je transmettrai aux élus du Conseil de Paris, à la fin de chaque année scolaire, 2016-2017, puis 2017-2018, un bilan de la mise en œuvre des évolutions qui auront été définies ensemble.

Ces bilans concernent notamment notre objectif de fréquentation des centres d'animation et une évaluation de la qualité pédagogique.

Pour ces raisons, je soumetts à votre approbation un vœu de l'Exécutif qui reprend les éléments que je viens de vous exposer, et je remercie vivement François DAGNAUD, Catherine BARATTI-ELBAZ, Nathalie MAQUOI et Anne SOUYRIS et l'ensemble du groupe Socialiste et des Verts, de leur investissement qui nous permet de parvenir à ce vœu qui vise l'intérêt général et est tout à fait en phase avec les valeurs progressistes de démocratisation de l'accès à la culture que nous défendons.

Je regrette de constater que nous ne partageons pas avec le groupe Communiste - Front de Gauche la même vision de l'éducation populaire qui est au cœur de notre projet pour les centres d'animation afin d'accueillir plus d'enfants dans les activités proposées, notamment dans les quartiers populaires où se trouve l'essentiel des centres d'animation.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Les vœux n<sup>os</sup> 78, 79 et 80 du groupe Socialiste et Apparentés sont-ils maintenus, Madame MAQUOI ?

Ils sont retirés, merci.

Le vœu n° 81 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

**Mme Anne SOUYRIS**. - Je n'ai pas l'impression d'avoir la bonne version, sur le fait que nous avons demandé que la concertation initiée soit poursuivie et que ce soit à l'issue de cette concertation qu'il y ait une mise en œuvre et pas avant. Je ne le vois plus - je ne sais pas si j'ai la bonne version - alors que cela l'était tout à l'heure.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame VÉRON, vous confirmez que c'est bien inclus ?

**Mme Anne SOUYRIS**. - Je voudrais, en tout cas, un engagement oral pour que ce soit vraiment à l'issue et non pas que ce soit mis en place dès maintenant.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - C'est confirmé !

**Mme Anne SOUYRIS**. - Je vous remercie.

**Mme Pauline VERON**, adjointe. - C'est bien à l'issue de la concertation que ce sera mis en œuvre.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

J'ai cru comprendre dans l'intervention de Raphaëlle PRIMET que le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche était maintenu ? Merci.

Le vœu du groupe les Républicains est-il maintenu ? Oui ?

Très bien.

Le vœu n° 84 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ?

**Mme Fadila MÉHAL**. - Le vœu est d'autant plus maintenu...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vais vous redonner la parole pour une explication de vote. Je demande juste si le vœu est maintenu.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Il est maintenu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 85 de Danielle SIMONNET est-il maintenu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Scoop, oui, il est maintenu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Donc, avant de mettre aux voix l'ensemble de ces vœux, je vais donner la parole successivement à Fadila MÉHAL et à Thierry HODENT, tous les deux pour une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Madame MÉHAL ?

**Mme Fadila MÉHAL.** - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

En effet, je note quelques avancées dans l'écriture de ce vœu. Toutefois, par rapport à notre demande de moratoire, je suis extrêmement perturbée par la rédaction assez alambiquée qui stipule, en effet, que la concertation doit être initiée et poursuivie et qu'en même temps, on doit avoir une pédagogie individualisée mais par petits groupes.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiens sur le vœu.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Thierry HODENT.

**M. Thierry HODENT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le vœu de l'Exécutif, nous avons un problème de lecture sur le deuxième paragraphe qui dit que l'évolution proposée d'enseignement musical dans les centres d'animation vers une pédagogie innovante individualisée en petits groupes soit guidée par l'amélioration de la qualité.

Nous vous proposerions plutôt : "une pédagogie individuelle, innovante et d'intérêt collectif". "Individuel par groupes", cela me paraît complexe. C'est assez étonnant comme sémantique.

Sinon, en dehors de cela, nous nous alignerons sur la proposition de la présidente de la 2e Commission et nous nous abstenons sur ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, nous passons au vote du vœu n° 85 bis de l'Exécutif qui se donne lui-même un avis favorable, ainsi amendé et discuté devant vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 32).

Je vous en remercie.

### **Compte rendu de la 1ère Commission.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous pouvons maintenant, chers collègues, passer aux travaux de la 1ère Commission. Pour ouvrir ces travaux, la traditionnelle intervention du président, Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme il est de tradition, la 1ère Commission a été présidée mardi dernier - merci, Monsieur le Maire -, avec en première intervention notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE qui a rapporté en particulier le contrat de cession de la marque "Trilib" et de la marque "Villages de Noël" au profit de la Ville de Paris, mais aussi les recettes de location des salons de réception de l'Hôtel de Ville.

Il a été demandé de connaître les recettes annuelles que la politique de location de la Ville rapporte, ainsi que le rapport entre événements internes et événements externes et la nature de ces événements.

Notre collègue Julien BARGETON a, comme à chaque commission, présenté les tableaux de bord financier. Pour répondre à la demande de plusieurs conseillers, il a été présenté lors de cette commission le bilan de la publicité à Paris. Je tiens à remercier mon collègue Julien BARGETON d'avoir accepté de mettre en 1ère Commission cet exposé et la Direction des finances, que je remercie pour la synthèse très intéressante qui nous a été présentée.

Le chiffre d'affaires d'affichage extérieur à Paris en 2014 a été de 210 millions d'euros avec 109 millions d'euros dont 48 % sur le domaine de la Ville et 52 % hors domaine de la Ville, R.A.T.P., S.N.C.F. et domaine privé, et 101 millions d'euros, avec les mobiliers urbains pour 92 millions d'euros et les panneaux d'affichage publicitaire pour 9 millions d'euros.

Les quatre principaux acteurs de ce secteur ont été en 2014 :

- JCDecaux avec 106 millions d'euros de chiffres d'affaires dont 95 millions d'euros sur le domaine de la Ville ;
- METROBUS avec 80 millions d'euros de chiffres d'affaires dont 0 de C.A. sur le domaine de la Ville ;
- Clear Channel avec 14 millions d'euros de C.A. dont 6 millions d'euros sur le domaine de la Ville ;
- ExterionMedia avec 10 millions d'euros de C.A. dont 1,8 million d'euros sur le domaine de la Ville en 2015.

Les renouvellements et réflexions en cours de la publicité à Paris sont, comme vous le savez :

- les kiosques avec 1,7 million d'euros de redevance annuelle,
- les M.U.P.I. Vélib' en libre-service avec 4 millions d'euros de redevance annuelle,
- les colonnes et mâts porte-affiches avec 10,5 millions d'euros de redevance annuelle,

- les bâches publicitaires avec 80 millions d'euros inscrits sur la mandature.

Pour terminer ce sujet, plusieurs collègues ont demandé une comparaison du marché publicitaire parisien avec celui d'autres grandes capitales comme Berlin ou Londres.

Enfin, pour terminer cette intervention, nous avons parlé des instruments de couverture de la dette et nous avons demandé au Directeur de la dette à la Direction des Finances de venir lors d'une prochaine commission nous faire un exposé sur la dette de la Ville avec tous les détails techniques financiers pour que l'ensemble des conseillers présents puissent dominer ce sujet, avec intérêt.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci Monsieur le Président.

## **2016 DFA 7 G - Fourniture et gestion d'abonnements de journaux, revues, publications, périodiques français et étrangers, sur supports papier ou électronique - Modalités de passation - Signature.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen du projet de délibération DFA 7 G relatif à la fourniture et gestion d'abonnements de journaux, revues, publications, périodiques français et étrangers sur support papier ou électronique.

Je donne la parole successivement à Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes. Merci.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviens sur un sujet sur lequel j'aurai l'occasion de revenir un peu plus tard dans ce Conseil lorsque je présenterai le vœu qui y était initialement rattaché.

Ce sujet est celui de la défense et de la promotion de la pluralité de la presse. Ce marché qu'il nous est proposé d'approuver par ce projet de délibération concerne l'achat de titres de presse pour l'ensemble des services de la Ville, des établissements de Paris Musées et de l'ensemble des bibliothèques municipales.

Il nous paraît important à ce stade de rappeler des principes liés à la liberté et au pluralisme de la presse qui sont bien mis à mal à l'époque actuelle. Par exemple, nous connaissons la volonté de l'Union européenne de restreindre la liberté d'informer des journalistes : un projet de directive qui permettrait, en effet, aux multinationales de bloquer la divulgation d'informations dès lors qu'elles estimeraient que ces informations violent le secret des affaires.

Rappelons-nous que bon nombre d'incidents industriels que nous avons connus par le passé ont été révélés grâce au travail d'enquête de journalistes.

Si cette directive vient à s'appliquer, ce serait une attaque sans précédent contre la liberté de la presse. J'invite d'ailleurs les conseillers de Paris et ceux qui suivent nos échanges à signer la pétition en ligne pour protéger le secret des sources portée par la journaliste Elise LUCET, soutenue par de nombreux journalistes d'investigation.

Le pluralisme et la liberté d'informer sont également mis à mal par l'emprise exercée par les grands groupes industriels sur le financement de la presse. 90 % des titres français sont détenus par ces grands groupes. A ce contrôle direct s'ajoute celui des annonceurs qui sont en mesure de faire pression sur les titres de manière extrêmement poussée.

Le système public de financement de la presse nourrit également de grandes inégalités. Certains titres de la presse quotidienne d'opinion à faibles recettes publicitaires, comme "L'Humanité" ou "La Croix", sont bien aidés et c'est normal. Mais des journaux comme "Le Monde" ou "Le Figaro" détenus par de grandes fortunes sont tout autant aidés, ce n'est pas logique.

Je pense aussi à la situation d'autres titres, hebdomadaires ou mensuels, qui sont ô combien nécessaires au bon fonctionnement démocratique, mais qui ne sont que très peu soutenus par les aides publiques. Par exemple, "Le Monde diplomatique" touche cinq fois moins d'aides que "Closer", ce titre de la presse "people" surchargé de publicité. C'est incohérent.

En février 2015, le Sénat a adopté un amendement du sénateur communiste Pierre LAURENT pour exonérer d'impôts les dons particuliers effectués au bénéfice d'actions concrètes pour le pluralisme de la presse d'information politique et générale.



Nous pensons que la Ville doit s'engager sur cette même voie, celle de la promotion du pluralisme de la presse et, pour ce faire, nous demandons que le marché pour l'achat et la gestion des abonnements réponde à cette volonté politique.

Il nous a semblé que la commande de la Ville est restée trop évasive et ne se fixait pas d'objectifs politiques, alors même que nous serons tous d'accord pour dire que la presse est un objet politique de premier plan.

Ce marché reste muet sur la nécessité de mettre à disposition des agents et des usagers, un large panel de titres qui représentent, pour chacun d'entre eux, la diversité des opinions et des analyses.

Nous pensons qu'il est nécessaire que la Ville défende et encourage cette pluralité, et nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque je présenterai le vœu.

Je souhaite également rappeler qu'il est important de prendre en compte cette demande pour les titres mis à disposition des agents de la Ville, mais pas seulement, des usagers des bibliothèques aussi.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Je donne la parole à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci.

Comme il s'agit d'un important sujet sur la liberté de la presse, je ne voudrais pas frustrer Bruno JULLIARD du plaisir de vous répondre, d'autant qu'il y a un vœu en 2e Commission.

Je serai donc extrêmement bref, pour vous dire que ce sujet, qui concerne aussi bien l'achat de "La Croix", de "L'Humanité", "La tribune", "Les Echos", c'est dire le pluralisme porté par votre intervention, concerne aussi la liberté de programmation et d'acquisition dans les bibliothèques sur lesquelles nous pouvons intervenir. Mais il faut intervenir avec parcimonie, parce qu'il y a quand même, là aussi, une autonomie de gestion et un équilibre de la commande publique qui me paraît à respecter.

Nous achetons cinq quotidiens, qui sont les plus distribués à Paris, "Le Monde", "Libération", "Le parisien", "L'équipe" et "Le Figaro", et six hebdomadaires qui sont dans toutes les bibliothèques, et "Les Echos", "La Tribune", "La Croix", "L'Humanité", ainsi que quatre autres magazines supplémentaires, dont "Les Inrock", "Télérama", "Jeune Afrique" et "Politis" qui se trouvent dans 16 établissements parisiens dont, Madame PRIMET, je vous indique notamment la médiathèque Marguerite Duras dans le 20e arrondissement, où vous pouvez aller consulter vos quotidiens préférés, si vous le souhaitez.

Mais M. JULLIARD vous répondra plus amplement tout à l'heure lors du vœu qui concerne le même sujet en 2e Commission.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 7 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 7 G).

## **2016 DFA 13 - Caractéristique des instruments de couverture de la dette et de la trésorerie.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DFA 13 concerne les caractéristiques des instruments de couverture de la dette et de la trésorerie.

Je vais donner la parole successivement à Jérôme GLEIZES, Jean-François LEGARET et Jean-Noël AQUA. Julien BARGETON vous répondra.

La parole est donc à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Je vais être très rapide et je parlerai aussi du projet de délibération qui est juste après sur l'emprunt allemand de la S.E.M.A.P.A.

Comme l'a dit M. GABORIAU, nous aurons en 1ère Commission une présentation un peu plus détaillée, mais j'aimerais bien que l'on ait plus de précisions devant l'ensemble du Conseil, pas uniquement les membres de la 1ère Commission, notamment sur le premier projet de délibération.

Donc, nous votons chaque année un projet de délibération sur les instruments de la couverture de la dette et de la trésorerie. Je suis déjà intervenu l'année dernière. Nous savons que ce projet de délibération donne une possibilité d'usage, mais que cette possibilité est rarement utilisée.

Néanmoins, nous aimerions avoir le détail des interventions sur les marchés financiers et que ce soit chaque année rajouté au projet de délibération, parce que les instruments utilisés dans ce projet de délibération peuvent être à la fois des instruments de couverture mais aussi des instruments de spéculation.

C'est pour avoir des précisions sur les usages. Notamment nous avons appris que la dernière fois que l'on a utilisé des couvertures sur des changes, c'était du yen japonais, c'était en 2007.

Par ailleurs, sur le deuxième projet de délibération, c'est la S.E.M.A.P.A. qui fait un emprunt de droit allemand. Pour ceux qui suivent l'actualité, une tempête boursière est en train de recommencer. Notamment sont attaquées des banques allemandes.

Puisqu'on parle de couverture de risque sur le premier projet de délibération, qu'en est-il de cette couverture par rapport au risque de faillite de banques allemandes ?

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit par ce projet de délibération de recourir à des instruments de couverture de la dette et de la trésorerie. Nous sommes évidemment favorables à ces recours, en faisant observer que les taux sont extrêmement bas et que, contrairement à certaines prévisions, ils n'ont pas tendance à remonter et qu'il y a peu de perspectives de remontée des taux. Donc, ce sont des instruments dont, je l'espère, on ne fera pas usage dans le court terme.

Par ailleurs, je voudrais signaler qu'en 1ère Commission, on nous a distribué les derniers tableaux sur la fiscalité immobilière. On dépasse, si je ne m'abuse, le record historique. En 2015, avec 1.230 milliard de perspectives de recettes des droits de mutation.

Par ailleurs, le chiffre arrêté pour les dépenses du budget d'investissement, sur la même année, c'est 1.687 millions. Je fais observer, parce que je crois que c'est inédit, que les recettes des droits de mutation représentent à elles seules les trois quarts des dépenses du budget d'investissement de la collectivité Ville et Département.

Cela veut donc bien dire que la Ville est entrée dans une économie de rente, puisqu'elle bénéficie de taux extrêmement bas, qu'elle bénéficie d'une très forte spéculation immobilière parce que, comme vous le savez, les taux étant bas, les transactions immobilières se multiplient. Et je voudrais rappeler qu'en 2015, 24 milliards d'investissements immobiliers ont été réalisés en France, évidemment pour l'essentiel à Paris, donc il y a un très fort bénéfice.

Je voulais le signaler parce que, au cours des années passées, la Ville a massivement augmenté les taux d'imposition et toutes les taxes. Quand on bénéficie d'une manne aussi importante que la situation actuelle, on devrait rendre aux Parisiens le trop-perçu de certaines taxes et de certains impôts.

J'aimerais que vous nous fassiez des propositions.

Cette situation ne sera sans doute pas éternelle mais, puisqu'à l'heure actuelle vous êtes extraordinairement bénéficiaires, tirez-en les conséquences et faites-en bénéficier les Parisiens.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Chers collègues, "que diable allons-nous faire dans cette galère ?" C'est avec cette citation que je résumerai notre malaise face à ce projet de délibération.

Je ne reviendrai pas sur les dangers intrinsèques des opérations sur les marchés financiers que nos amis les Républicains semblent apprécier. Ces marchés financiers sont prétendument efficaces, mais démontrent régulièrement leur incapacité à être stables et leur capacité à transférer sur les autres leurs pertes colossales.

Je ne reviendrai pas non plus sur le destin malheureux de ces collectivités qui avaient cru bon de jouer leur dette à la roulette des opérations risquées. Elles cherchaient, comme nous, à baisser le coût de leur endettement avec des taux variables. Induites en erreur par les mirages de la finance facile, elles se sont finalement trouvées fort dépourvues quand la bise fut venue. Et c'est encore une fois les contribuables qui ont fait les frais des conseillers qui ne sont pas les payeurs.

Ce qui nous frappe dans ce projet de délibération, tout d'abord c'est qu'il autorise les services financiers de la Ville à faire un peu tout ce qu'ils veulent en matière de couverture de change et de taux d'intérêt. A peu près toutes les techniques et toutes les références d'usage courant sont citées dans le projet de délibération. Cela manque pour le moins de transparence. C'est une sorte de chèque en blanc assez généralisé.

Lorsqu'une entreprise ou une collectivité fait un usage intensif de produits dérivés, il est difficile d'être certain que ces opérations servent uniquement à couvrir le risque attaché à des emprunts existants et non pas à spéculer sur des évolutions attendues des taux de change ou des taux d'intérêt.

Revenons d'ailleurs sur les emprunts ou placements en devises étrangères, qui justifient les couvertures de change du présent projet de délibération. Cela ne nous paraît pas justifié puisque contrairement à une multinationale, une collectivité territoriale n'est pas censée faire de dépenses significatives ou percevoir des revenus dans des monnaies autres que l'euro.

Nous nous interrogeons par exemple sur le fait que l'on continue à citer dans ce projet de délibération les couvertures en francs suisses. Nous connaissons la dangerosité des emprunts qui se sont révélés l'année dernière et qui étaient contractés en francs suisses. Pourquoi donc le prévoir dans ce projet de délibération si c'est pour ne pas l'utiliser ? C'est peut-être un mauvais copier-coller mais, tant qu'à faire, autant l'effacer à l'avenir.

Plus fondamentalement, au lieu de mettre en place des stratégies plus ou moins complexes d'emprunts sur les marchés, assortis de couvertures diverses et variées, nous pensons que la Ville ferait mieux d'utiliser son poids économique et politique pour négocier des partenariats à long terme avec des banques commerciales, notamment celles qui ne jouent pas avec les paradis fiscaux.

Ces partenariats viseraient à obtenir les crédits dont nous avons besoin à des taux favorables. C'est particulièrement possible en ce moment vu les taux d'intérêt sur les marchés, sur lesquels la Ville pourrait emprunter en euros, qui sont particulièrement bas et que les banques peuvent donc nous répercuter.

Quand nous avons fait part de notre inquiétude, il nous a été répondu que les couvertures concernaient des positions et opérations anciennes. Nous pouvons comprendre que des erreurs ont pu être commises par le passé. Faute avouée est à demi pardonnée.

Nous avons besoin d'être sûrs qu'un plan d'extinction est à l'œuvre permettant à terme d'avoir une dette saine et non dépendante des fluctuations de la finance. Cela pourrait passer notamment par une communication en commission d'un tel plan, cela devrait aussi passer par la communication, à l'ensemble des élus qui en font la demande des opérations visées par ce projet de délibération et de l'échéance de leur terme visée par l'Exécutif.

Sans plus de clarté et de vision d'avenir, nous avons du mal à soutenir un instrument qui pourrait être une bouée incitant au saut dans les eaux glacées de la finance.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci. La chute était glaçante.

La parole est à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci aux orateurs.

L'objet de ce projet de délibération est d'étendre l'autorisation donnée à la Maire d'effectuer des opérations de couverture dans le cadre de la gestion de la dette, justement afin de nous prémunir des fluctuations des taux d'intérêt, et d'encadrer les produits susceptibles d'être utilisés dans les opérations de couverture.

Ce projet de délibération est fidèle à l'esprit dans lequel nous pilotons la dette, la maîtrise des risques, la minimisation des charges financières actuelles et futures et le maintien d'une capacité permanente de levée de fonds. Je voudrais rassurer M. AQUA, toutes ces opérations sont retracées de façon transparente, notamment au moment des comptes administratifs.

Dans le but de protéger la dette de la Ville existante et à venir ainsi que le financement de la trésorerie contre les évolutions défavorables des taux d'intérêt et/ou de change et afin de tirer parti de l'évolution des marchés financiers pour optimiser les conditions de financement de la Ville, ce projet de délibération tend à ne pas souscrire de produits de couverture toxiques et de lui permettre de réduire le risque financier lié à la gestion de trésorerie.

Nous n'avons pas, contrairement à d'autres collectivités de toute obédience d'ailleurs, eu recours à des emprunts toxiques à la Ville de Paris. Que les choses soient claires de ce point de vue-là.

Je tiens à contextualiser cette opération et rappeler que sur les 3 derniers exercices, nous n'avons effectué que 3 opérations de couverture, toutes en 2013, pour un montant total de 100 millions d'euros. Je rappelle également que c'est 27 % de notre dette bancaire et obligataire qui est adossée à un swap de taux et/ou de change. En 2015, en raison de taux bas, le coût de la couverture a été de 4,6 millions d'euros. Si les taux sont bas - c'est vrai, Monsieur LEGARET, qu'il y a un effet extérieur, le contexte -, c'est aussi parce que nous gérons bien notre dette, que nous l'optimisons, nous permettant ainsi d'obtenir des crédits dans de bonnes conditions. Il faut aussi le rappeler, les taux sont bas parce que la dette est bien gérée également à la Ville de Paris.

Nous avons une gestion prudente, le profil d'amortissement de la dette est lissé, les sources de financement sont diversifiées, nous faisons appel aussi bien à des enveloppes de la B.E.I., à des "Schuldschein", à des obligations climatiques, notamment pour développer des investissements socialement responsables. Bref, nous utilisons toute la palette d'outils à notre disposition pour diversifier et donc améliorer la qualité de notre dette.

Nous n'avons aucun risque de change puisque les rares emprunts dans les autres devises sont immédiatement couverts sur toute la durée de l'emprunt contre tout risque de change. Il n'y a donc pas de gestion qui serait risquée, Monsieur AQUA, encore une fois.

Nous avons une faible exposition au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2015, 88 % de la dette bancaire et obligataire est à taux fixe, 88 %, et seulement 12 % à taux variable, qui sont des taux variables classiques et qui sont d'ailleurs toujours des taux variables qui font l'objet de couverture. Nous n'avons, comme je l'ai dit, aucun produit toxique.

Les produits de couverture du risque de taux sont des produits de couverture classiques, c'est-à-dire ceux qui permettent de sortir facilement si c'est nécessaire, et tout cela explique aussi le taux bas dont nous profitons.

Le taux moyen d'intérêt sur notre stock de dette est de 2,45 % pour une maturité moyenne de 10 ans ; cela, c'est sur le stock. En 2015, le taux moyen de financement des nouveaux emprunts a été de 1,6 % pour une maturité moyenne de près de 17 ans. Dix-sept ans à un taux de 1,59 %, ce sont de très bonnes conditions de financement et pour une très bonne gestion de la dette.

Je partage la proposition qu'a faite le président de la Commission des finances que tout cela soit présenté pour vous rassurer, mais il n'y a pas vraiment pas de crainte à avoir. On a une gestion de la dette dont la qualité est unanimement reconnue et saluée. Tout cela vous sera présenté et, je l'espère, démontré sereinement en Commission des finances.

Pour ce qu'a dit M. Jean-François LEGARET, qui ne concerne pas directement ce sujet, je lui rappellerai juste qu'en comptabilité, en budget, toutes les recettes de fonctionnement couvrent toutes les dépenses de fonctionnement - c'est vrai pour l'investissement -, et que notre ligne ne change pas. Nous appliquons notre contrat de mandature, aussi bien du côté des dépenses, c'est-à-dire de nos priorités, que des recettes, c'est-à-dire de la façon dont nous les finançons, en ne touchant pas au taux de la fiscalité directe pour les Parisiens.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je ne suis pas sûr d'avoir totalement saisi le débat mais, manifestement, c'était très complet.

Je mets donc aux voix... Je suis venu en 1ère Commission il y a quelques années...

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 13).

## **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux tarifs pratiqués par la CPCU.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n° 86 et n° 86 bis sont relatifs aux tarifs pratiqués par la C.P.C.U.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 2 minutes.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Malgré des engagements précis pris par la C.P.C.U., malgré les recommandations très fermes de la Chambre régionale des comptes, malgré les réponses formulées à cette même Chambre régionale des comptes, la C.P.C.U. maintient sa volonté et ses pratiques consistant à décider seule et souverainement des tarifs qu'elle entend appliquer à ses clients.

Ainsi, le plafond de 6 % d'augmentation prévu passe à 12 %. Ainsi, la réduction de 20 à 5,5 % du taux de T.V.A. qui devait intégralement bénéficier aux clients, se traduit par une simple baisse de 2 %. Bref, nous assistons, année après année, au chantage de la C.P.C.U., avec des arguments plus fallacieux les uns que les autres.

C'est le sens de notre vœu : redonner à la Ville les pouvoirs qu'elle a abandonnés à la C.P.C.U., redonner aux clients la part de baisse de leur facture qui leur revient, mettre en œuvre concrètement notre politique de transition écologique, et notamment notre lutte contre la précarité énergétique.

Il serait par ailleurs intéressant que l'on puisse avoir rapidement un débat sur la C.P.C.U., tant sur la question des tarifs que sur sa politique à moyen terme. C'est le sens de notre vœu.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Sur la C.P.C.U., c'est vrai qu'il y a eu ce rapport de la C.R.C., mais dans sa note de réponse au rapport de la C.R.C. de 2013, la Ville de Paris s'était engagée à mener en 2015 une étude sur le principe et les modalités de fixation des tarifs. Il a été finalement décidé en avril 2015 de reporter cette prestation à la préparation du renouvellement du contrat en 2024. La Ville sera alors dans une position plus favorable pour imposer la fixation directe des tarifs au contrat. Il est donc mieux de faire l'étude au moment où l'on en a le plus besoin.

Les évolutions tarifaires de la C.P.C.U. sont encadrées par le tarif maximal autorisé. La formule est fixée par les dispositions du contrat de D.S.P. Elle est indexée sur un certain nombre de critères et, chaque année, la trajectoire de ce tarif fait l'objet d'une discussion avec la Ville. Et à l'issue des négociations conduites fin 2015, on a arrêté une trajectoire, et cette trajectoire montre finalement une baisse moyenne de 2,1 % sur la facture T.T.C. des clients qui ne récupèrent pas la T.V.A., et c'est la majorité : 70 % du portefeuille clientèle. C'est vrai que cela a augmenté pour les autres, mais pour les particuliers et les bailleurs sociaux, cela a baissé, et en moyenne, c'est donc inférieur aux craintes que vous pourriez avoir.

Par ailleurs, la Ville de Paris a mis en place, depuis décembre 2014, une Commission des élus relative au contrat de concession emblématique et stratégique, à la suite du vœu dit "GABORIAU-BARGETON", dans laquelle l'ensemble des groupes du Conseil de Paris est représenté. Cette instance est adaptée à l'évocation du contrat de concession C.P.C.U. Je vous propose que nous ayons ces débats dans ce cadre-là. C'est une instance qui fonctionne bien.

En tout cas, le vœu de l'Exécutif permet de répondre à l'ensemble de vos attentes, à expliquer ce que l'on fera et à en tenir compte au moment du renouvellement du contrat de chauffage urbain, mais d'ores et déjà, il y a un

dialogue nourri entre la Ville et la C.P.C.U. pour que les tarifs respectent évidemment ce qui est prévu et ne sortent pas d'un cadre qui serait inacceptable. Mais vraiment, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Le vœu du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu, Monsieur CONTASSOT ?

**M. Yves CONTASSOT**. - Le vœu de l'Exécutif vient utilement compléter notre vœu, donc nous souhaitons que les deux soient votés. Donc, nous maintenons le nôtre.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 34).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux ondes électromagnétiques.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au renouvellement de la charte sur la téléphonie mobile.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 87, 88 et 88 bis, qui ont trait à la téléphonie mobile.

La parole est à M. Pascal JULIEN. Deux minutes.

**M. Pascal JULIEN**. - Un scoop. Un scoop : les ondes électromagnétiques ne sont pas arrêtées par les frontières administratives, pas plus que le nuage nucléaire de 1986 n'avait été arrêté à la frontière, contrairement à ce que prétendait le délégué interministériel pour les énergies nucléaires du Gouvernement CHIRAC de l'époque, à savoir, Nicolas SARKOZY.

Et donc, ce que propose notre vœu, tout simplement, c'est que les maires d'arrondissement riverains d'antennes dont les rayonnements inondent leur arrondissement soient tout simplement informés des dossiers, dans la mesure où ce n'est pas parce que... Si je suis maire, ce n'est pas parce qu'une antenne est installée dans l'arrondissement riverain du mien que je ne suis pas concerné, puisque la population que j'administre reçoit les ondes électromagnétiques.

Donc, tout simplement, c'est vraiment extrêmement simple. Je fais remarquer que ce vœu ne change rien à la charte de la téléphonie mobile. C'est quelque chose qui vient en plus, même si - ce n'est pas dans mon vœu, mais je crois que c'est dans un autre vœu qui va venir, et c'est très bien de le dire -, je souhaite que cela soit inclus dans la prochaine charte de la téléphonie mobile.

Voilà, 1 minute 30.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH.

**Mme Gypsie BLOCH.** - Merci, Monsieur le Maire.

Donc, effectivement, un vœu qui vient compléter celui de mon collègue M. JULIEN, et qui concerne la charte sur la téléphonie mobile, charte qui lie la Ville de Paris aux quatre opérateurs exploitant le réseau de téléphonie mobile et qui arrive à échéance au 13 décembre 2016. Cette échéance approchant, nous avons des demandes à formuler en vue de son amélioration.

Et donc, nous émettons le vœu que la Maire de Paris demande à l'Agence de l'écologie urbaine d'informer les maires d'arrondissement sur les projets d'installation ou de modification d'antennes envisagés à l'extérieur de leur territoire, puisque comme on l'a dit tout à l'heure, il n'y a pas de frontière pour les ondes. Et donc, nous demandons aussi que cette agence amende la charte relative à la téléphonie mobile en ce sens, lorsqu'elle arrivera à échéance.

Et nous demandons aussi à ce que l'Agence de l'écologie urbaine mette à jour la cartographie des établissements particuliers, donc les crèches, les écoles, les établissements de soins, en lien avec les différentes directions de la Ville et les mairies d'arrondissement.

Merci.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON,** adjoint. - Merci de ces deux vœux, dont je partage l'esprit et les propositions. Et donc, l'Exécutif a déposé un vœu qui les rassemble et qui permet de répondre à ces deux vœux et de tenir compte de leurs propositions.

Et donc, notamment sur le sujet des arrondissements qui sont proches, le vœu de l'Exécutif propose que l'Agence de l'écologie urbaine transfère aux maires d'arrondissement concernés, à titre d'information, le dossier de création ou de modification d'une antenne-relais voisine, dont le rayonnement débordera sur le territoire de leur arrondissement, donc transfert qui est systématique au moment du dossier de l'antenne-relais ; qu'au moment du renouvellement de la charte sur la téléphonie mobile, le cas des antennes situées à la limite de deux arrondissements soit pris en compte et que l'on propose un traitement spécifique pour le cas de ces antennes dans la nouvelle charte ; et puis, s'agissant de la cartographie des établissements scolaires, crèches ou établissements de soins, que les opérateurs sont tenus de faire figurer dans leur dossier d'information, celle-ci fasse l'objet d'un contrôle renforcé de la part de l'Agence de l'écologie urbaine, à partir des outils cartographiques et référentiels dont elle dispose et en s'appuyant sur les différents services municipaux ainsi que sur les éléments que nous transmettraient les mairies d'arrondissement.

Donc, l'esprit du vœu de l'Exécutif est bien de répondre à l'ensemble des demandes que vous avez effectuées dans les deux cas.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Monsieur JULIEN, compte tenu de ce vœu de rassemblement, si j'ai bien compris, maintenez-vous votre vœu n° 87 ?

**M. Pascal JULIEN.** - C'est avec un bonheur ineffable que je le retire !

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Madame Gypsie BLOCH ?

**Mme Gypsie BLOCH.** - Moi, je le maintiens et nous voterons aussi le vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 88, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 88 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 35).

### **2016 DICOM 2 - Intégration dans le secteur distinct de la DICOM, des recettes de location et de forfaits techniques afférents des salons de réception de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DICOM 2 relatif à l'intégration dans le secteur distinct de la DICOM, des recettes de location et de forfaits techniques afférents des salons de réception de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun.

Je vais donner la parole successivement à David BELLIARD et à Danielle SIMONNET.

Pas David BELLIARD ? En même temps, c'était une inscription sur un projet de délibération.

Anne SOUYRIS, vous étiez inscrite aussi.

Très bien, parfait.

Danielle SIMONNET s'est retirée aussi ?

Parfait !

Je vais quand même, comme j'en ai parlé, le soumettre aux voix. La prochaine fois, je tournerai ma langue dans ma bouche.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DICOM 2).

### **2016 DSTI 1 G - Convention entre la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour la gestion de la santé au travail et la prévention des risques professionnels.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DSTI 1 G porte convention entre la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour la gestion de la santé au travail et la prévention des risques professionnels.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - C'est un projet de délibération qui concerne un logiciel sur la prévention des risques psychosociaux.

La prévention des risques psychosociaux est un enjeu majeur dans le cas d'une ville, une ville qui pousse à bout ses agents, par le biais notamment des multiples restructurations, fusions de services, sans compter l'arrivée du Grand Paris.

Régulièrement, nous avons des agents qui sont en lutte et qui subissent une grande souffrance. Les problèmes de risques psychosociaux ne peuvent que se développer encore davantage, comme conséquence de toute cette politique. Cependant la prévention des risques psychosociaux ne peut se faire qu'avec une approche globale, qui repose à la fois sur la défense du service public et le développement de l'emploi, c'est-à-dire des effectifs suffisants pour qu'il y ait des conditions de travail correctes, qui respectent les missions.



C'est le respect des métiers et la reconnaissance des savoir-faire de chacune et chacun, et une médecine préventive renforcée. Il faut également un véritable dialogue social, avec le respect des prérogatives des instances, telles que le C.H.S.C.T.

A cette occasion, un exemple illustratif, et sur une demande déjà faite au dernier Conseil de Paris concernant la mise en œuvre d'une expertise indépendante sur la prévention des risques psychosociaux au sein de la DDCT.

Vous savez, il y a un tract syndical qui est public et qui peut permettre de comprendre de quoi il retourne. Qu'est-ce qui se passe dans ce tract et qu'est-ce qu'on apprend ? Eh bien, l'attitude de la DDCT interpelle sur la non-démocratie sociale qui est menée par l'Exécutif municipal, puisque la Ville préfère conduire elle-même une expertise de prévention des risques psychosociaux, alors que les élus du C.H.S.C.T., en tant que représentants du personnel, en avaient décidé autrement, de par un passif lourd sur l'incapacité, selon eux, de la Ville à prévenir les risques psychosociaux.

Au-delà de cette situation, qui doit être réglée en respectant les décisions du C.H.S.C.T., parce que si le C.H.S.C.T. veut avoir affaire à un cabinet indépendant, par ailleurs reconnu par le Ministère du Travail, il faut le lui permettre et ne pas chercher à faire les choses à la maison, sous contrôle de la Ville. On ne peut pas être juge et partie.

Il faut aussi prendre conscience de l'alerte au niveau de la Ville de Paris, mais aussi le danger de la politique gouvernementale à l'œuvre, qui vise à remettre en cause les droits des salariés en matière de prévention de la santé, comme on le voit avec la casse du Code du travail qui est prévue par le Gouvernement, et notamment je pense à Mme EL KHOMRI que tout le monde ici connaît.

Il faut respecter les prérogatives des C.H.S.C.T. C'est un élément essentiel et extrêmement important. C'est pour cela, pour ma part, que je vous invite, mes chers collègues, à ne pas adopter ce projet de délibération qui pose vraiment problème.

J'aimerais vraiment, mes chers collègues, que vous discutiez avec les agents pour réaliser le niveau de souffrance au travail. J'ai été alertée dans des tracts, sans doute comme vous, mais vous me direz que je les lis trop, mais je vous dirai que vous ne les lisez pas assez ! Qu'il y a eu des cas de suicide à la Ville de Paris, des cas de suicide par souffrance au travail.

J'aimerais, mes chers collègues, avoir des précisions sur ce point.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai commencé par sourire, Madame SIMONNET, en écoutant votre intervention, qui, comme disait mon grand-père, n'a pas grand-chose à voir avec la choucroute ! Puisque vous appelez les gens à voter contre un projet de délibération qui n'a absolument rien à voir, rien à voir avec ce que vous avez dit !

Et j'ai nettement moins souri, Madame SIMONNET, quand je vous entends sous-entendre qu'à la Ville de Paris, il y a des cas de suicide pour souffrance au travail. J'ai beaucoup trop de respect, Madame SIMONNET, pour les agents de la collectivité et pour les souffrances qu'ils peuvent rencontrer, pour me permettre de supporter avec légèreté ce que vous avez dit. Ce n'était pas une question, Madame SIMONNET, et votre remarque était profondément déplacée. Profondément déplacée, je le dis.

Ce qui me permet quand même de revenir sur le thème de votre intervention qui, je le redis, n'a rien à voir avec le projet de délibération qui est à l'ordre du jour, mais vous en tirez les conséquences que vous souhaitez, sur le sujet de la prévention des risques psychosociaux, qui est effectivement un thème très important.

Je vous rappelle que la Ville a adopté, dans le cadre d'un accord-cadre santé et sécurité au travail, une ligne directrice sur la prévention des risques psychosociaux qui, certes, n'est jamais parfaite, on peut toujours faire mieux, mais qui est déjà bien en avance sur bien d'autres collectivités, et notamment d'autres employeurs publics. Et également que nous travaillons à l'agenda 2016 et à la déclinaison de l'accord national sur la prévention des risques psychosociaux qui a été engagée dans l'année 2014.

Nous aussi, nous partageons vos objectifs de défense du service public, de la reconnaissance des métiers et des savoir-faire, et de respect du dialogue social. Il y a eu un micro sujet, je le dis en présence de la présidente des

instances en question, qui a fait l'objet de nombreuses discussions depuis pour lever un malentendu, dont je n'ai pas la responsabilité directe, mais nous veillons évidemment au respect des instances de dialogue social. C'est évidemment le cas pour le C.H.S.C.T. de la DDCT.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de refaire un point sur ce sujet, mais je suis comme vous soucieux de ces problématiques. Nous y travaillons activement et je ne peux pas laisser dire des choses aussi graves.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DSTI 1 G).

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'accès aux sites culturels pour les détenteurs de la "carte de citoyenne-citoyen de Paris".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 89 est relatif à l'accès aux sites culturels pour les détenteurs de la "carte de citoyenne-citoyen de Paris".

La parole est à M. Buon Huong TAN, pour 2 minutes.

**M. Buon Huong TAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mercredi dernier marquait le lancement de la carte de citoyenne-citoyen de Paris. Ce projet, notre groupe l'accueille avec enthousiasme et beaucoup d'espoir.

Comme l'a rappelé Anne HIDALGO à cette occasion, être citoyenne ou citoyen de Paris, c'est aimer cette ville, s'engager, partager, découvrir et participer.

Les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants aiment Paris. C'est pourquoi, par notre vœu, nous souhaitons que soit étudiée la possibilité d'étendre les fonctionnalités de cette carte. Aussi nous souhaitons que celle-ci puisse offrir aux Parisiennes et des Parisiens qui la détiennent des accès privilégiés aux musées et sites culturels parisiens, ainsi qu'à des ateliers et rencontres privilégiées dans des lieux culturels des autres villes.

Vous le savez, le partage de notre culture et la mise en valeur des monuments parisiens constituent des vecteurs essentiels de l'identité de Paris et des valeurs citoyennes. Le respect, la liberté, notamment la liberté d'expression, et l'égalité sont autant de valeurs que nous pouvons transmettre par la culture. Si elle est partagée, accessible et ouverte à tous, la culture est un puissant facteur de cohésion sociale. Elle nous unit les uns aux autres par la transmission d'un héritage commun dans lequel chacun est invité à inscrire ses pas.

Ce chemin commun, nous voulons que les Parisiennes et les Parisiens l'empruntent tous ensemble et dès leur plus jeunes âge. Or, aujourd'hui, les Parisiens comme les Français ne sont pas égaux devant l'accès à la culture. Trop coûteux pour certains, trop éloigné de leurs centres d'intérêt pour beaucoup, de nombreux Parisiens se privent de connaissances, d'art et d'humanités.

Avec cette carte, Paris décide de rappeler et de renforcer le lien qui unit ces habitants les uns aux autres. Saisissons-nous de cette occasion pour accompagner chaque Parisien dans la découverte de l'identité, de la richesse et de la fraternité de sa ville.

New York et d'autres villes à travers le monde ont testé avec succès leur équivalent de la carte d'identité municipale, dont les bénéfices ont été élargis à certains musées, certaines institutions culturelles et mêmes à des comédies musicales.

Nous émettons, pourquoi pas, le souhait qu'à terme, la carte de citoyenne-citoyen de Paris puisse également intégrer des fonctions de "pass" Navigo ou de Vélib', d'Autolib' ou de Scootlib', et d'autres cartes aujourd'hui indispensables à la vie de tous les jours.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai eu l'occasion tout à l'heure de m'exprimer sur la carte de citoyenne-citoyen de Paris donc je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit, mais plus précisément, pour répondre favorablement au vœu qui vous formulez aujourd'hui, qui va dans le sens que j'évoquais, à savoir une montée en puissance qualitative et quantitative sur les possibilités d'offre en matière culturelle pour les détenteurs de la carte et également des accès privilégiés à des lieux culturels.

Donc, avis favorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 36).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet "Europa City".**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 90, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, a trait au projet "Europa City".

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, la société "Auchan" a la volonté de créer un nouveau grand projet inutile, sur le Triangle de Gonesse, pompeusement intitulé "Europa City".

Cela aurait des conséquences très dommageables pour l'environnement, vu la superficie des très bonnes terres agricoles qui seraient transformées en un gigantesque centre commercial et de loisirs, avec comme point d'orgue une piste de ski artificielle comme dans les Emirats.

"Auchan" estime que près de 30 millions de visiteurs pourraient venir chaque année, condamnant d'autres centres commerciaux pas très éloignés et surtout de très nombreux commerces des villes autour du site et même sur le territoire de notre ville. De très nombreuses voix s'élèvent contre ce projet, notamment les responsables du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

L'enquête publique sur ce projet va s'ouvrir dans les prochaines semaines. Aussi, compte tenu de l'impact potentiel sur l'activité commerciale parisienne, nous estimons indispensable que la Commission nationale du débat public organise une réunion publique sur le territoire parisien et de préférence dans un des arrondissements les plus proches du site, donc dans un arrondissement du Nord de Paris.

C'est le sens de notre vœu et je vous remercie de lui donner une suite favorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons déjà eu un débat similaire sur ce projet "Europa City" il y a exactement un an lors du Conseil de Paris de février 2015 et déjà à l'initiative du groupe Europe Écologie - Les Verts.

Mon collègue Jean-Louis MISSIKA avait répondu que la Ville de Paris n'avait pas à se prononcer sur un sujet se situant hors de son territoire, sauf dans 3 cas : lorsqu'il impacte directement notre territoire, lorsque du foncier de la Ville est impliqué et lorsque nos voisins nous interrogent. Ce qui n'était pas le cas il y a un an et on n'y est pas encore totalement aujourd'hui.

Cependant, l'ouverture prochaine de l'enquête publique offre un cadre à la réflexion d'ensemble sur les conséquences potentielles de ce projet. Il peut donc être utile que la Commission particulière du débat public intègre à ses réflexions l'impact potentiel sur les commerces du centre-ville dont ceux de Paris et le rayon dans lequel cet impact pourrait se faire sentir précisément.

C'est la raison pour laquelle, sous réserve de plusieurs amendements au projet que vous avez déposé, nous émettons un avis favorable, sous réserve d'accepter ce qui a été normalement distribué et communiqué sur table.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CONTASSOT, acceptez-vous l'amendement ?

**M. Yves CONTASSOT**. - Oui, même si je considère qu'il y a eu beaucoup de reformulations un peu superfétatoires. Mais le fond y est et c'est cela qui compte.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 37).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un droit de préemption des baux commerciaux culturels.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 91, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à un droit de préemption des baux commerciaux culturels.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour 2 minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les maisons d'édition et les librairies sont historiquement et culturellement, chacun le sait, un élément très fort de l'identité du Quartier latin du 6e et du 5e, où l'on compte plus de 80 librairies et maisons d'édition.

Depuis ces dernières années, elles ont tendance à disparaître, c'est évidemment une disparition cruelle, la faute à la concurrence d'"Amazon" mais aussi à la cherté de l'immobilier et des loyers. Ces loyers qui augmentent d'ailleurs à chaque renouvellement de bail.

Le dispositif actuel de préemption urbain permet l'acquisition par la S.E.M.A.-EST, par délégation de la Ville de Paris, des murs de locaux culturels dans le cadre de Vital'Quartier 2. Surtout, les lois conjuguées du 2 août 2005 en faveur des PME et la loi "Artisanat, commerce et TPE", la fameuse loi PINEL, permettraient à la Ville, autant que de besoin, de pouvoir opérer des préemptions sur les baux à partir, bien évidemment, d'un secteur extrêmement délimité.

Je n'imagine pas que la Ville puisse préempter tous les baux. C'est pourquoi je suggère et je demande l'organisation d'un groupe de travail, afin que nous puissions tous travailler de manière très constructive, de manière chirurgicale. La Ville pourrait préempter des baux quand des librairies ou des maisons d'édition, qui sont des éléments très forts de l'identité d'un quartier, sont en train de disparaître.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, chers collègues.

Madame la Maire, vous nous faites part dans ce vœu de votre souhait d'obtenir la création d'un groupe de travail qui pourrait viser à la mise en œuvre d'un droit de préemption des baux commerciaux culturels à Paris et dans le 5e.

La loi PINEL permet effectivement aux collectivités d'utiliser ce qu'on appelle le droit de préemption commerce, qui permet de préempter les fonds et les baux. La Ville a déjà étudié cette possibilité dès 2008 avec Vital'Quartier 2 et, de nouveau, on a pu le faire en 2015 avec le lancement du contrat Paris Commerce, dont la concertation est en cours sur 12 périmètres prioritaires.

Nous en avons conclu que l'utilisation d'un tel dispositif était non seulement très complexe, fragile juridiquement, coûteuse, mais aussi et surtout que ce n'est pas une réponse efficace et pérenne à la problématique que vous évoquez, qui est la question des loyers. Je vais vous expliquer pourquoi.

Il faut savoir que les fonds de commerce qui pourraient être préemptés ne peuvent l'être que dans les conditions prévues au bail initial. Cela conditionne en conséquence le niveau de loyer. N'étant pas propriétaire des murs, il nous serait impossible d'obliger le propriétaire à fixer des loyers plus bas et donc adaptés aux commerces que nous souhaitons y mettre, c'est-à-dire particulièrement les librairies ou les maisons d'édition.

Il n'est donc pas possible si, nous ne sommes pas propriétaires des murs de pouvoir fixer les loyers. C'est la raison pour laquelle on n'a pas choisi ce dispositif. C'est ce que fait avec succès la S.E.M.A.-EST puisque quand on devient propriétaire, quand on préempte les murs sur Vital'Quartier 2, nous pouvons maîtriser la question des loyers. C'est le sujet que vous avez évoqué. Vous avez parlé de la question des loyers, je vous ai écouté attentivement.

En l'occurrence, la Ville ou l'opérateur choisi par la Ville devrait, si jamais il s'agissait de préempter les baux et les fonds, chercher un repreneur pour des locaux préemptés. Or si une librairie a déjà périclité, si nous conservons les mêmes niveaux de loyer, il est tout à fait improbable que nous puissions trouver un repreneur.

Dans ce contexte, la Ville devrait porter seule des baux commerciaux avec prise en compte des obligations associées, le droit au bail, le stock, le matériel, la clientèle, voire les salariés dont la reprise est imposée par le Code du travail, enfin le paiement des loyers jusqu'au terme du bail etc. Cela serait non seulement risqué mais aurait un coût assez important pour un résultat plus qu'improbable.

Si ce dispositif de préemption des baux et des fonds de commerce n'est pas adapté, je tiens toutefois à réaffirmer notre souhait d'agir pour la diversité commerciale et pour la préservation du commerce, notamment culturel. Je sais d'ailleurs que c'est partagé par toutes les personnes qui sont ici sur les bancs de notre Assemblée.

La Ville continuera donc à utiliser les dispositifs qui ont fait leurs preuves, je pense bien entendu à la préemption des murs, qui est déjà permise par Vital'Quartier 2 dans ce périmètre, et déléguée par la Ville à la S.E.M.A.-EST.

Sur l'ensemble de Paris, la S.E.M.A.-EST a permis d'installer ou de préserver plus de 80 commerces culturels avec le dispositif actuel, dont 64 librairies, maisons d'édition et galeries d'art, et dont 20 locaux particulièrement dans le Quartier latin, qui vous concerne.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame POLSKI, il va falloir conclure.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Lors du Conseil de Paris de juin 2015, avec Bruno JULLIARD et Laurence GOLDGRAB, nous avons aussi augmenté la capacité d'intervention de la S.E.M.A.-EST afin d'amplifier les évolutions positives déjà observées et de contribuer au maintien des librairies via un apport complémentaire de 1,865 million euros à l'opération Vital'Quartier 2.

Je tiens aussi à signaler le travail de dentelle qui est effectué par Bruno JULLIARD et Laurence GOLDGRAB pour valoriser et soutenir ce secteur via des associations mobiles du réseau mais aussi grâce à des éléments fédérateurs comme notamment "Paris librairies".

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame POLSKI...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - En conclusion, si je partage les objectifs de votre vœu - c'est un sujet technique -, je ne peux pas répondre favorablement à votre demande et je vous invite donc à retirer votre vœu, sinon j'appellerai à voter contre.

Merci.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je demandais juste un groupe de travail. Merci de parler beaucoup, mais je ne vous dis pas merci d'agir peu.

Evidemment, je ne le retire pas.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**2016 DAE 4 G - Mise à disposition des locaux 209, rue Lafayette (10e) et 164, rue Ordener (18e) à l'association "PLIE Paris Nord Est" (18e) et avenant n° 1 et n° 2 à la convention annuelle d'objectifs 2016.**

**2016 DAE 6 G - Mission Locale de Paris - Mise à disposition des locaux du 14-16, rue Auguste-Perret (13e) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018.**

**2016 DAE 9 G - Mise à disposition des locaux du 27-29, rue du Maroc (19e) à l'École de la deuxième chance et avenant à la convention pluriannuelle 2016-2018.**

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DAE 4 G, DAE 6 G et DAE 9 G, je préférerais "DDEEES", mais bon : mise à disposition des locaux 209, rue de Lafayette et 164, rue Ordener à l'association P.L.I.E. Paris Nord-Est.

Je vais donner la parole à Mme Claudine BOUYGUES, puis à Mme Danièle PREMEL, pour cinq minutes maximum chacune.

La parole est donc à Mme Claudine BOUYGUES.

**Mme Claudine BOUYGUES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Pauline VÉRON, les présents projets de délibération que vous venez d'énumérer visent à mettre à disposition des locaux suite à la création des points "ParisEmploi".

Dans le cadre d'une initiative emploi lancée par la Mairie de Paris en novembre 2014, les maisons des entreprises et de l'emploi, qui étaient des lieux d'accueil dédiés aux chercheurs d'emploi et à la création d'entreprises, deviennent dorénavant des points "ParisEmploi".

Je me réjouis vraiment de cette réforme ambitieuse du service public parisien de l'emploi qui vise à offrir à tous les Parisiens, quels que soient leur situation, leur âge ou leurs projets professionnels, un accueil et un accompagnement de qualité.

En confiant la gestion de ces lieux ainsi que l'accueil, l'orientation et l'information du public à des acteurs de terrain spécialisés, la collectivité parisienne apporte davantage de lisibilité et de cohérence à son action en matière d'emploi.

Ainsi, l'ancienne M.d.E.E. du 18e arrondissement est dorénavant portée par le P.L.I.E. J'ai eu l'occasion d'échanger avec les équipes récemment, ce changement est particulièrement apprécié par les Parisiens qui sont à présent mieux guidés - en tout cas, c'est le sentiment qu'ils ont - dans leurs démarches.

Je profite aussi de l'occasion de la création des points "ParisEmploi" qui territorialisent l'offre parisienne d'accueil et d'information des chercheurs d'emploi pour revenir sur une autre grande réforme du service public de l'emploi que vous avez menée, Madame la Maire.

Ainsi, fin 2015, nous avons voté pour la fusion de la Maison de l'emploi et du Plan local d'insertion et d'emploi de Paris Nord-Est afin de clarifier la gestion des clauses sociales, outil majeur en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion. Cette fusion a fait du P.L.I.E. le guichet unique en matière d'accompagnement des entreprises dans leur stratégie de recrutement solidaire, d'une part, et d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, d'autre part.

De ce point de vue, je voudrais dire que le travail réalisé par Antoinette GUHL et Julien BARGETON, qui témoigne de l'action de la Ville de Paris en matière de commande publique responsable, est un élément qui viendra nous aider dans ce travail sur les clauses.

Ce nouveau dispositif a conforté le Plan local d'insertion et d'emploi dans son rôle de partenaire clé de la collectivité parisienne en matière de lutte contre le chômage.

Je veux saluer ici l'ensemble du personnel du P.L.I.E. et en particulier son Directeur général, Antoine CHAPPÉ, pour leur professionnalisme et leur engagement. Je le dis au titre de présidente de cette structure, mais également en tant qu'élue du 18<sup>e</sup> arrondissement où le chômage est un défi majeur, notamment dans les quartiers prioritaires.

J'ai pu constater la plus-value des actions menées par le P.L.I.E. en complémentarité avec celles menées par le service public de l'emploi.

Par ailleurs, je voudrais aussi rappeler que l'Ecole de la Deuxième Chance prendra ses quartiers dans le point Emploi du 19<sup>e</sup> arrondissement. Elle pourra ainsi accueillir en flux continue environ 430 jeunes décrocheurs scolaires.

De la même manière, la Mission locale de Paris qui est un partenaire essentiel mettra en place la "garantie jeunes" dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'un nouveau dispositif, d'un accompagnement renforcé vers l'emploi de 12 mois renouvelables, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans non scolarisés, sans formation, sans emploi et dont les ressources sont inférieures au plafond du R.S.A..

Enfin, les locaux du 14<sup>e</sup> arrondissement seront administrés par Mozaïk RH grâce à une étroite collaboration avec Simplon et F.A.F. Paris au sein de ces locaux partagés. Ce point "ParisEmploi" se teintera d'une forte coloration numérique.

Ce nouveau dispositif est donc une véritable opportunité pour que nous menions, avec l'ensemble de nos partenaires du service public emploi, une action toujours plus efficace et concrète pour les chercheurs et les pourvoyeurs d'emploi.

En mettant en commun toutes nos énergies, nous offrirons des services plus adaptés aux attentes des Parisiens.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter favorablement pour ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'emploi en soutenant les organismes engagés sur ce champ. La recherche pour faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande avait amené la réorganisation des services de la DAE. Cette orientation appelle à travailler simultanément sur les deux pôles, l'offre et la demande, dont nous savons que leur croisement ne va pas obligatoirement de soi sans intervention publique et volonté politique.

Ce projet de délibération, comme deux autres projets de délibération, les DAE 3 G et DAE 4 G, se propose d'œuvrer sur le pôle demande en développant un réseau de points d'accueil "ParisEmploi" qui proposent un service d'accueil, d'information, d'orientation généraliste à destination de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation.

Il est reconnu depuis longtemps par tous les acteurs de l'accompagnement vers l'emploi que les facteurs de proximité d'un accueil facile d'accès et qu'un lieu accueillant et convivial sont très importants et décisifs pour les personnes en recherche d'emploi souvent démunies et mal à l'aise dans cette situation.

Spontanément, j'ai dit : "tous les acteurs de l'accompagnement" ; j'aurais dû dire : "presque tous les acteurs". Je pense là à Pôle Emploi, non pas au personnel, bien entendu, mais à l'institution qui vient de décider la fermeture de Pôle Emploi l'après-midi aux chômeurs qui n'ont pas de rendez-vous, et à la dématérialisation du suivi des chômeurs.

Au moment où le chômeur a besoin de rencontrer une personne, de parler, il n'aura comme première démarche que son ordinateur qu'il maîtrise, bien entendu, ou sa feuille blanche s'il sait écrire et le visiophone pour l'accueillir. Nous sommes loin de l'humain d'abord.

Je me laisse emporter par cette déshumanisation sans avoir à souligner qu'une fois de plus, c'est la Ville, par ce projet de réseau d'accueil et d'un maillage territorial, qui compense, je n'ose pas dire "remplace" Pôle Emploi.

Heureusement que ce qui importe à la Ville, c'est le service qu'elle peut rendre à ses habitants avec compétence et le souci de s'appuyer sur des organismes qualifiés comme ceux avec lesquels elle va passer une convention dans le cadre de ParisEmploi : la mission locale, l'association Mozaïk RH, le P.L.I.E. Paris Nord-Est.

Ce partenariat, qui mobilise des expertises et compétences d'organismes différents au regard de leur histoire, de leur fonctionnement, s'est donné comme règle d'œuvrer dans le cadre d'un référentiel commun afin que toute personne trouve le même service d'accueil, d'aide et d'accompagnement, quel que soit le lieu ou la structure à laquelle elle s'adresse.

Pour cela, une charte d'accueil; d'information et d'orientation des sites labellisés "ParisEmploi" devra être signée par tout organisme souhaitant développer des actions au sein d'un point "ParisEmploi".

Concernant plus particulièrement la Mission locale, la Ville a inscrit ce projet comme un des axes du pacte parisien de lutte contre l'exclusion ainsi qu'une des actions du programme parisien pour l'autonomie des jeunes.

De son côté, la Mission locale a candidaté auprès des services de l'Etat pour expérimenter à Paris en 2016 la mise en œuvre du dispositif "garantie jeunes" destiné aux jeunes de 18-25 ans non scolarisés, sans formation, sans emploi et dont les ressources sont inférieures au plafond du revenu de solidarité active, R.S.A.

Si le cadre législatif fixe aux missions locales le public des 18-25 ans, il faudra bien un jour ouvrir la réflexion sur les 16-18 ans pour lesquels peu de dispositif existent et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

Dans l'attente de l'ouverture de ce nouveau chantier, le groupe parti Communiste - Front de Gauche soutient ces trois conventions qui répondent à la nécessité d'un accueil de qualité et de proximité, réparties sur le territoire parisien et qui ont trouvé un équilibre entre un socle commun d'intervention entre trois organismes et la reconnaissance de leur spécificité de public.

Le groupe parti Communiste - Front de gauche votera, bien sûr, ces projets de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Chères Claudine BOUYGUES et Danièle PREMEL, merci de vos interventions et de l'appui précieux que vous apportez à l'ensemble de cette réforme du service public de l'emploi municipal que je mène depuis plusieurs mois, qui touche évidemment un sujet particulièrement important pour les Parisiens.

Vous l'avez souligné, nous mobilisons toute notre énergie pour faire reculer le chômage à Paris, et même si la situation chez nous est un petit peu meilleure qu'aux niveaux régional et national, nous ne voulons pas que soient laissés de côté des Parisiens parce qu'ils n'auraient pas le bon profil, pas le bon diplôme ou le bon âge, ou la bonne adresse.

L'emploi est un sport de combat. Le quotidien des chercheurs d'emploi nous le prouve : démarches nombreuses et auprès d'une myriade d'acteurs différents, perte de compétences au fur et à mesure du temps passé sans emploi, échecs répétés suite à une orientation non choisie ou isolement social sont parfois et souvent leur quotidien. Gagner un combat requiert une stratégie affirmée.

En réformant en profondeur notre service municipal de l'emploi, nous le transformons en un service plus solide au service de tous les Parisiens. Nous leur donnons les outils nécessaires à la construction de leur propre parcours, car l'emploi n'est durable que lorsqu'il est choisi et non subi.

L'ouverture des points "Paris Emploi" représente une étape importante dans cette réforme. La Maire de Paris les avait annoncés lors de ses vœux le mois dernier. Nous les ouvrons dès aujourd'hui. Ces points "Paris Emploi" deviennent une porte d'entrée claire pour tous les Parisiens à la recherche d'une information ou d'une orientation sur l'offre en matière d'emploi.

Une charte d'accueil, vous l'avez rappelé, charte d'accueil, d'information et d'orientation sera signée par tout organisme gestionnaire d'un point "Paris Emploi", ce qui garantira un accueil identique et de qualité partout sur le



territoire parisien. Les agents à l'accueil de ces points recevront une formation dispensée par la Cité des métiers, reconnue pour sa connaissance fine du service public de l'emploi parisien et pour ses méthodes pédagogiques efficaces, basées sur l'échange des pratiques et des expériences. Cette mutualisation de l'offre de l'ensemble de nos partenaires sous le label "Paris Emploi" est un réel progrès pour la visibilité de notre action, et constitue donc une avancée précieuse pour améliorer très concrètement le service que nous rendons aux Parisiens.

Un combat ne se mène pas sans allié. En confiant à nos partenaires du service public de l'emploi les clés de ces points "Paris Emploi", nous nous appuyons sur leur expertise et leur connaissance fine du territoire parisien. Nous renforçons aussi leur rôle d'animation territoriale. A travers la mise à disposition de ces nouveaux locaux, nous leur donnons plus de moyens au service de leur ambition.

Ainsi, la mission locale développera la garantie jeunes dans les locaux du 13e arrondissement, et est implantée depuis cet automne de nouveau dans le 20e arrondissement, grâce à ces points "Paris Emploi". Nous ouvrons un point "Paris Emploi" fortement tourné vers le numérique dans le 14e arrondissement, en partenariat avec l'association "Mozaïk RH", et cela permettra également à Simplon, école de formation au codage et au numérique, notamment pour les décrocheurs, de s'implanter à Paris. L'Ecole de la deuxième chance accueillera 430 jeunes décrocheurs scolaires par an dans le point "Paris Emploi" du 19e arrondissement. Enfin le P.L.I.E. implantera son nouveau pôle "clauses sociales" dans le 10e, et pourra mieux développer ses activités dans les locaux du 18e arrondissement. Il s'agit d'une preuve de confiance forte de la Ville à l'égard de ses partenaires, et je sais qu'ils en seront à la hauteur, car ils ont activement participé à l'élaboration de cette réforme.

Enfin, le combat suppose de bien choisir ses armes, et nous mettons l'accent sur la meilleure adéquation possible entre offres et demandes d'emploi, conformément à ce qu'avait annoncé la Maire l'an passé lors de l'Initiative emploi, avec les dix engagements pour le développement économique et l'emploi. La création du service Initiative emploi à la Direction de l'attractivité et de l'emploi travaille efficacement en ce sens, par exemple en négociant la signature de chartes emploi avec les entreprises implantées à Paris pour du recrutement local, mais aussi en organisant de nombreuses sessions de recrutement dans nos points "Paris Emploi".

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, nous nous donnons les moyens de la lutte pour l'emploi. Nous le faisons pour les Parisiens, dont l'employabilité concourt à faire de Paris une capitale dynamique et attractive, où chacun trouve sa place et les moyens de son émancipation.

Merci de votre soutien.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 4 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 6 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 9 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 9 G).

## **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture des agences Pôle emploi l'après-midi.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n<sup>os</sup> 92 et 92 bis, sont relatifs à la fermeture des agences Pôle Emploi l'après-midi.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, on sait que - vous êtes tous d'accord avec moi - la situation de l'explosion des chiffres du chômage est extrêmement préoccupante. Je ne reviendrai pas sur les causes. Nous avons un profond désaccord. Je reste convaincue, comme d'autres ici, que la poursuite de la politique de l'offre continuera à faire augmenter les chiffres du chômage, et je pense également que la réponse à cela ne doit pas être de réduire les allocations chômage, comme le voudraient certains membres de ce Gouvernement, voire la totalité de ce Gouvernement, et c'est extrêmement préoccupant.

Il y a une autre réalité qui doit nous préoccuper : c'est la volonté de Pôle Emploi de fermer, ni plus ni moins, l'ensemble de ses structures l'après-midi aux demandeurs d'emploi. C'est une situation catastrophique et pas propre à la région Ile-de-France. Sur l'ensemble du territoire national, il y a une pression très forte, à la fois à la fermeture d'agences Pôle Emploi et à la réduction des plages d'ouverture. Et donc, sur l'ensemble des Pôle Emploi de la région Ile-de-France, ce qu'il est prévu, c'est que l'après-midi, Pôle Emploi ne soit plus accessible à l'ensemble des publics sans rendez-vous. C'est inacceptable.

Il me semble important que la Ville de Paris, le Conseil de Paris, notre Assemblée, envoie un message clair de désapprobation pour que les droits des chômeurs soient respectés dans ce pays et qu'on les écoute, et que le service public, qui est là pour les aider et les accueillir, ne ferme pas ses portes.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - La parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame SIMONNET, je vous remercie d'attirer l'attention de notre Assemblée sur la décision qui a été prise par la direction de Pôle Emploi de réorganiser l'accueil des chercheurs d'emploi dans les agences Pôle Emploi. Au deuxième semestre 2015, Pôle Emploi a lancé son nouveau parcours du demandeur d'emploi. Ce nouveau mode d'organisation a d'abord été expérimenté dans d'autres régions avant d'être généralisé sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de l'organisation de l'accueil, que vous avez déjà évoquée, cette réforme mise sur l'usage du numérique : les chercheurs d'emploi auront à leur disposition une plate-forme pour effectuer leurs démarches, avec une assistance téléphonique. Bien entendu, je regrette comme vous que les moyens de Pôle Emploi ne soient pas suffisants pour permettre le maintien d'un accueil de tout le monde dans ses agences toute la journée, mais que ce soit uniquement sur rendez-vous l'après-midi. Je mesure également les difficultés que vont rencontrer bon nombre de chercheurs d'emploi en étant contraints d'utiliser Internet pour effectuer leurs démarches administratives, et je tiens également à souligner le contexte local particulier à Paris, où la densité de chercheurs d'emploi permettrait d'assouplir cette réorganisation.

Mais, Madame SIMONNET, plutôt que de faire une demande qui ne serait pas suivie d'effet au directeur régional de Pôle Emploi sur la non-application d'une décision nationale, je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif que je propose et qui s'adresse à la direction régionale de Pôle Emploi, en lui demandant de nous présenter un bilan de cette réorganisation permettant de s'assurer notamment que le nombre de chercheurs d'emploi reçus par les agences de Pôle Emploi à Paris, suite à cette réorganisation, ne diminue pas.

Et donc, je vous propose de retirer votre vœu au profit de ce vœu de l'Exécutif, qui me paraît être plus pertinent et permet de suivre très précisément, et du coup, ensuite, de pouvoir revenir vers Pôle Emploi avec ce bilan concret sur le nombre de demandeurs d'emploi accueillis dans les agences.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ecoutez, le jour où la Ville de Paris et ce Conseil assumeront un vrai bras de fer, on pourra arracher des choses, mais tant que l'on demandera vraiment à peine le minimum, forcément, il ne faut pas s'étonner de n'obtenir que le minimum.

Donc, je maintiens mon vœu, parce que cela ne me semble pas acceptable, même si évidemment, je ne vais pas voter contre le vôtre, parce que mieux vaut obtenir quelque chose que rien du tout. Mais franchement, assumez un jour un vrai rapport de force.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci. Vieux débat.

Le vœu n° 92 est donc...

D'accord. C'est bien de m'en prévenir avant, Madame PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL.** - Je voulais une explication de vote.

Nous votons le vœu de l'Exécutif, parce qu'il s'inscrit dans ce que nous pouvons obtenir maintenant, au plus vite, mais nous partageons le point de vue de Mme SIMONNET, et c'est en appui avec des mouvements collectifs que nous interpellons le ministère du Travail sur cette question.

Merci.

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 38).

## **2016 DFA 28 - SG - Signature d'une convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris pour la gestion comptable.**

**M. Mao PENINOU,** adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 28 - SG relatif à la signature d'une convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris pour la gestion comptable, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 93 qui y est rattaché.

Monsieur BARGETON, il s'agit d'un amendement ? Technique. Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 93 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 93 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 28 - SG ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFA 28 - SG).

## **2016 DFA 25 - Schéma parisien de la commande publique responsable.**

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFA 25 relatif au schéma parisien de la commande publique responsable.

Je vais donner la parole successivement à Véronique LEVIEUX, Yann WEHRLING, Jérôme GLEIZES, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET, pour cinq minutes chacun.

Madame Véronique LEVIEUX ?

**Mme Véronique LEVIEUX**. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, j'ai tenu à intervenir sur ce projet de délibération afin d'en valoriser le contenu, tant il vise à structurer de manière globale et précise notre politique municipale de commande publique, au service de la protection de l'environnement, de la création d'emplois durables et d'emplois pour toutes et tous.

L'adoption de ce schéma parisien de la commande publique responsable comme outil de gouvernance stratégique de notre Municipalité est tout d'abord une obligation créée par la loi de 2014 sur l'E.S.S. portée par Carole DELGA, complétée par la loi sur la transition écologique pour une croissance verte portée par Ségolène ROYAL. A cela s'ajoute la transposition des directives européennes en juillet dernier, qui vient inscrire dans le droit français la commande publique comme outil stratégique.

Mais la Ville de Paris n'a pas découvert ce chantier à cette occasion et les engagements forts pris par la Maire de Paris en la matière, qui ont abouti avec la complicité d'Antoinette GUHL à l'organisation des états généraux de l'économie circulaire, à la signature du Livre blanc et du pacte des collectivités du Grand Paris sur l'économie circulaire, ont contribué pleinement à l'élaboration de ce document, tout comme les mesures fortes déjà présentes par exemple dans le plan climat.

Le schéma parisien de la commande publique responsable est donc le résultat de l'ensemble de ces éléments et du travail transversal mené par de nombreuses directions de la Ville, sous la houlette de la DFA et de la DAE.

Nous l'avons déjà souligné au Conseil de Paris et notamment lorsque, sur l'impulsion d'Anne HIDALGO, la Ville de Paris a lancé le premier groupement d'achat européen pour les véhicules propres, la commande publique est un puissant levier d'action qui représente 20 % du P.I.B. européen.

Vous trouverez donc joint à ce projet de délibération un document présentant pas moins de 48 fiches actions, allant des objets promotionnels et boutiques de la Ville de Paris à des fiches visant la voirie, les transports, la qualité de l'air, la lutte contre l'obsolescence programmée mais également l'égalité femmes-hommes.

Qu'il s'agisse de méthodes ou d'objectifs quantifiés, tout semble avoir été pensé pour ne laisser aucun secteur municipal concerné par la commande publique hors du champ d'une logique et d'une mise en œuvre responsable et volontariste. A titre d'exemple, je souhaiterais évoquer la création cette année d'une commission d'anticipation des marchés des conseillers de Paris, afin de pouvoir exprimer les souhaits d'évolution des marchés en renouvellement en amont de leur passage en Conseil de Paris. Elle veillera autant à l'efficacité économique et technique de l'achat qu'à l'insertion des clauses sociales environnementales et d'économie circulaire.

La création de cette instance, en complément de la commission Concession des élus, vient renforcer le cadre transparent d'échanges et d'analyses au sein de notre Conseil et on ne peut que s'en réjouir.

Ensuite, l'étude en amont des clauses d'insertion sociale : l'objectif est d'avoir à moyen et long termes une vision des achats programmés pour sélectionner les consultations porteuses pour les clauses sociales, les marchés d'insertion ou les marchés réservés. Cette démarche souligne l'importance du "benchmark" ou du "sourcing" pour s'assurer des potentialités réelles de l'offre fournisseur, au regard des besoins des personnes en recherche d'emploi et de poser ainsi des clauses sociales opérationnelles. Par ce biais, la Ville de Paris se donne pour objectif d'atteindre 20 % des marchés parisiens intégrant des clauses sociales, contre 10 % aujourd'hui.

Favoriser l'accès des PME et TPE à la commande publique : aujourd'hui, ces acteurs économiques représentent 41 % des marchés de la Ville. Avec le "Small Business Act", actuellement en cours de préparation, la Ville souhaite accroître la présence de ces acteurs, en luttant notamment contre les freins existants.

Je souligne également la généralisation de l'allotissement, qu'il soit technique, géographique ou thématique, pour viser par exemple les lots à destination de produits bios ou équitables, qui viendront compléter cet objectif à destination des PME.

Je passerai rapidement sur le guichet unique parisien, puisque Claudine BOUYGUES vient de le souligner, qui vise à donner un interlocuteur unique pour les clauses sociales.

Voilà l'ensemble des principales propositions qui se trouvent dans ces fiches actions, mais il y en a beaucoup d'autres. Je me permets de saluer aussi le fait qu'elles répondent à un certain nombre de préconisations qui avaient été émises dans les conclusions de la mission d'information "Fabriquer à Paris", qu'il s'agisse de l'insertion des clauses sociales et environnementales dans la commande publique, mais également de la désignation de référents insertion dans chaque direction opérationnelle pour le suivi de ces travaux.

Pour toutes ces raisons, je salue le travail mené et je me réjouis du travail en perspective. Il y aura beaucoup de choses à faire. Je sais compter sur l'énergie d'Antoinette et de Julien.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING**. - Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir mis à l'ordre du jour ce projet de délibération, pour lequel nous voterons pour.

Quelques remarques d'abord : bien sûr, la première des raisons est que vous mettez en avant un projet qui tient à cœur à la famille centriste, qui est la mise en place d'un "Small Business Act", qui est une revendication de longue date de notre part et qui a du pain sur la planche. Si on y travaille au niveau de la Ville, c'est une bonne chose. On aura beaucoup à faire en termes d'inspiration donnée à d'autres échelons du pays. Je pense notamment au niveau national où la simplification administrative n'est toujours pas vraiment encore à l'ordre du jour de ce que doit être la recette pour faire décoller notre économie à nouveau.

Je veux souligner un autre point : nous souhaiterions que soit portée une attention particulière sur les bilans à tirer du secteur de l'insertion. C'est un secteur dans lequel nous allons volontiers tous de bon cœur, mais le bilan n'est pas, à ce que je sache, extrêmement bon aujourd'hui pour ce qu'il est et ce qu'il devrait être, c'est-à-dire le retour à l'emploi pour les personnes en insertion. Les rapports I.G.A.S. et autres que l'on peut tous avoir en main montrent bien que l'on est à peu près de l'ordre de 12 % des personnes qui sont passées par l'insertion qui retrouvent un emploi. Il ne s'agit pas de renoncer à ce secteur en le soutenant, mais peut-être d'être un peu plus en influence, pour qu'il soit plus efficace sur le retour à l'emploi pour les personnes concernées.

Comme l'a dit l'intervenante précédente, la commande publique est un puissant levier pour changer toutes les pratiques de la société et les pratiques de l'industrie et du secteur économique. A ce titre, nous saluons les initiatives qui ont été prises. Je pense notamment à l'achat groupé avec d'autres communes d'Europe, pour favoriser la mise en œuvre de la transition énergétique. A ce titre, question au vol sur cette affaire : y a-t-il aujourd'hui un commencement de retour d'expérience ? Est-il possible de nous dire où en est cette commande groupée, pour que l'on voie si cela prend, si les partenaires des autres villes sont parties prenantes, autant que nous pouvions l'espérer à l'époque et si cela se concrétise.

Deuxième point d'intérêt : toujours dans la commande publique ou plutôt dans la non-commande publique qui était le bannissement des produits phytosanitaires, quel est aujourd'hui l'impact de cette non-commande publique de la part de la Ville de Paris vis-à-vis de l'ensemble de l'usage des phytosanitaires en France ? Nous reculons sur cette question à l'échelle nationale, sur l'usage des phytosanitaires, avec une augmentation des phytosanitaires à l'échelle nationale. Y a-t-il un retour d'expérience de la Ville de Paris et des autres villes, finalement, parce qu'il n'y a pas que la Ville de Paris qui a fait cela, pour essayer d'influer sur un meilleur usage des produits phytosanitaires ?

Dernier point qui est important et qui existe dans ce projet de délibération : la question de l'influence que nous pouvons avoir sur le secteur du B.T.P., et plus particulièrement des travaux publics, producteur de déchets en grande quantité. Le secteur des déchets du bâtiment est considérable à l'échelle nationale. Quelque chose de l'ordre de 30 % des déchets en France sont issus du B.T.P. Ce sont les travaux publics, en particulier, qui constituent une grande part de ces déchets. Aujourd'hui, beaucoup de gaspillages existent dans ce domaine. Pourtant, c'est un

potentiel considérable. Je vois que quelques expérimentations sont évoquées. Peut-on envisager d'aller un peu plus loin que des expérimentations ?

Je sais que la ville de San Francisco était allée plus loin dans ce domaine. Elle avait imposé des règles très drastiques de réusage et recyclage des déchets de chantier. Et allant un peu plus loin, en imposant dans les travaux publics des matériaux facilement recyclables voire réutilisables immédiatement sur les chantiers, pour augmenter le potentiel de recyclage et de récupération des déchets de chantier, qui constituent encore aujourd'hui un fort potentiel encore très mal utilisé en France.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Merci, Monsieur WEHRLING.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme cela a été dit, le poids de la commande publique est considérable, 10 à 15 % du P.I.B. français. Cela représente pour la Ville de Paris 1,6 milliard d'euros dépensés chaque année. On comprend alors tout l'enjeu pour une collectivité de planifier ses achats publics, de faire de la commande publique un puissant levier pour améliorer sa résilience et conduire à la nécessaire transition écologique et sociale de notre économie.

L'article 13 de la loi sur l'économie sociale et solidaire oblige d'ailleurs depuis peu les collectivités et les établissements publics dont le volume d'achat est supérieur à 5 millions d'euros H.T. par an, à se doter d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables, comme nous le faisons ici.

Parallèlement, la loi sur la transition énergétique poursuit ce basculement culturel, en donnant enfin une définition juridique de l'économie circulaire, ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir adopter ce schéma parisien de la commande publique responsable, d'adopter un projet concret et ambitieux pour le développement d'une économie respectueuse des enjeux sociaux et environnementaux.

J'ajoute que cet enjeu n'est pas nouveau pour les écologistes. Nous le défendons depuis de nombreuses années, là où nous sommes en responsabilité. Nous sommes d'ailleurs le seul groupe politique de cette Assemblée à avoir porté ce sujet, par voie d'amendements ou de vœux, depuis le début de cette mandature, bien avant que la loi ne soit votée.

Au-delà de la loi, pour les écologistes, les collectivités territoriales sont un acteur majeur de consommation dans notre société. C'est un modèle économique plus en cohérence avec les capacités de nos écosystèmes. C'est cela la soutenabilité : avoir un modèle de production cohérent avec la capacité de charge de la planète.

Par sa capacité d'achat, la Ville de Paris peut modifier l'offre de production. Par sa volonté de mettre en place une économie de la fonctionnalité, la Ville abandonne le culte de la propriété pour celui de l'usage. La possession pousse à la surproduction, alors qu'un usage partagé permet de réduire notre empreinte écologique. A travers ce projet de délibération, nous entamons notre transition vers une ville plus résiliente. C'est un des éléments les plus importants.

Sans surprise et avec satisfaction, nous voterons bien entendu la création de ce nouvel outil utile porté par notre collègue Antoinette GUHL et par Julien BARGETON.

Je terminerai mon propos par quelques points de vigilance.

A Paris, ce nouveau schéma s'appuie fortement sur le P.L.I.E. et, dans une moindre mesure, sur le réseau en passe d'être réformé des Maisons de l'emploi pour mettre en œuvre des clauses d'insertion et en assurer le suivi.

Je voudrais donc attirer ici notre vigilance à tous face à la baisse des crédits de l'État aux Maisons de l'emploi et aux incertitudes sur la mise en œuvre des programmes européens dont les P.L.I.E. sont très largement dépendants. Il est primordial de s'assurer de moyens suffisants pour que ce schéma puisse répondre aux objectifs que notre majorité s'est fixée.

Dans ce projet de délibération, on parle aussi beaucoup de l'insertion avec des responsables par délégation de la Ville, mais il n'y a pas que la question de l'insertion qui est importante, il faut aussi qu'il y ait des responsables achats par délégation pour avoir un suivi des achats. Souvent, comme dans les entreprises, il existe des responsables achats, il serait bien qu'il y ait la même chose par délégation.

En dernier point de vigilance, nous constatons avec satisfaction qu'une commission d'anticipation des achats sera mise en place. C'est en effet un outil essentiel pour garantir un suivi politique de cette démarche. Nous souhaiterions donc que cette séance puisse aussi être l'occasion d'obtenir des précisions sur le contour de cette commission et le calendrier de sa mise en place.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINO**, adjoint, président. - Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Par ce schéma parisien de la commande publique, nous ne sommes plus dans une évolution de la position classique de la Ville, mais bien dans un changement de posture et de paradigme qui redonne au politique toute sa place, ce que notre groupe parti Communiste - Front de Gauche ne peut qu'approuver.

Nous ne sommes plus dans des mesures d'incitation, des rappels de recommandations, une série d'obligations, mais bien sur un plan d'ensemble qui se veut cohérent et qui fixe des objectifs, des mesures et des actions.

De plus, ce schéma met en lumière la synergie entre le champ de l'écologie, de l'emploi et de l'insertion, et une politique d'achat qui souvent sont présentées comme concomitantes, mais relevant de cultures et de logiques différentes.

Par ce rapprochement et une même démarche, ces trois sphères se renforcent qualitativement et quantitativement pour une ville plus solidaire et égalitaire.

Nous voudrions souligner trois éléments, qui nous paraissent positifs comme garants de la réalisation de ce schéma : une élaboration partenariale, une traduction opérationnelle et des objectifs quantitatifs.

Son élaboration, elle est réalisée non seulement par les directions et les services de la Ville, mais avec des partenaires reconnus et qualifiés sur le champ concerné, celui de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, de l'emploi et de l'insertion. Je n'en citerai que quelques-uns, comme la fédération des régies de quartier et celle des coopératives d'activité et de l'emploi, le P.L.I.E. Paris Nord-Est, la Fédération de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire, la Maison de l'emploi.

Sa traduction opérationnelle, c'est à travers 48 fiches action qui portent sur des démarches existantes à impulser sur les lignes stratégiques pour les années à venir et les moyens à mettre en œuvre. Pour illustrer ce point, je donnerai deux exemples d'un domaine que nous soutenons, celui de l'insertion : l'harmonisation des pratiques en insertion sociale par l'obligation d'un outil de référence pour les acheteurs ; la mise en place d'un comité de suivi des clauses d'insertion, devant lequel sera présentée et étudiée la réalisation des objectifs visés.

Ses objectifs quantitatifs et ses moyens d'évaluation, nous retrouvons enfin un engagement pour lequel notre groupe est intervenu souvent, celui d'une commande publique qui dépasse l'annonce de principe et de vœux, mais qui se fixe des objectifs mesurables.

Par exemple, le recours aux clauses d'insertion pour 20 % des marchés et un million d'heures d'insertion par an d'ici 2020.

Les 100 marchés d'insertion avec les structures de l'I.A.E. et de 25 marchés réservés à des entreprises adaptées, jusqu'à présent par la réglementation de la Ville, étaient tenus de considérer les structures E.S.S. et I.A.E. sur un strict plan concurrentiel, avec les structures commerciales à but lucratif.

Et 10 %, le nombre de bénéficiaires de clauses sociales issues des quartiers prioritaires, alors que la loi fixe 5 %.

Le développement du principe d'allotissement qui permet aux TPE-PME d'accéder aux appels d'offres, dont font partie la majorité des acteurs de l'achat responsable.

Objectifs ambitieux mais, on le sait, c'est par une incitation forte que l'on progresse.

Nous demandons également que la Ville s'engage, comme nous l'avions souvent évoqué, à une évaluation annuelle avec des indicateurs qui ont pour objectif de mesurer l'impact écologique et social des achats, de développer des objectifs en matière de clause d'insertion.

Si nous soutenons et voterons ce projet de délibération, je voudrais, au nom de mon groupe parti Communiste - Front de Gauche, alerter l'Exécutif sur la mobilisation et l'impulsion qui sont nécessaires pour que ce beau schéma passe en acte dans la réalité.

Non pas que nous mettons en doute sa sincérité, mais sachons reconnaître que, sans une démarche forte d'accompagnement et de formation au niveau des services et des directions, nous atteindrons difficilement les objectifs visés et le sens des valeurs que sous-tend ce projet de délibération.

Je pense aux nombreuses interventions que j'ai faites sur certains marchés où les clauses sociales ne figuraient pas alors que la loi l'imposait.

C'est pourquoi j'insiste, pour terminer sur cet enjeu d'une commande publique responsable, que soit insufflée une réelle dynamique à tous les niveaux de notre Ville, si nous voulons réussir ce beau challenge.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL pour vous répondre à tous.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour votre enthousiasme à l'égard de ce schéma et je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions.

Ce projet de délibération s'inscrit, et vous l'avez bien compris, dans la politique d'exemplarité de la Ville en matière sociale et environnementale. C'est une innovation au niveau national, car c'est effectivement le premier schéma de commande publique responsable sur le plan environnemental et social qu'une collectivité présente. Il a pour objectif de faire adopter ce schéma à notre Conseil, alors je voudrais le résumer rapidement.

Le schéma repose sur quatre piliers :

- Le premier est l'instauration de clauses d'économie circulaire dans notre commande publique. C'est une nouveauté, vous l'avez dit, Madame LEVIEUX.

- Le deuxième est le renforcement ambitieux de la place de l'insertion, avec des objectifs chiffrés qui résultent, là aussi, d'un travail qui a été minutieux et relativement long, en tout cas qui a pris un peu plus d'un an de chiffrage des marchés, de recensements et d'identification de ces marchés.

- Le troisième pilier est la meilleure prise en compte de la lutte contre les discriminations.

- Le quatrième pilier, ce sont des modifications dans la méthode.

Sur l'instauration des clauses circulaires, le premier pilier, je voudrais citer un exemple qui fait partie de ce schéma de la commande publique responsable et qui sera adopté, si ce schéma est adopté, ce dont je ne doute pas, en tout cas ce que j'espère, c'est le fait que nous nous engageons à acheter 100 % de papier recyclé, que nous nous engageons à interdire l'achat de vaisselle jetable d'ici 2020.

Ces deux éléments, qui sont un peu des exemples, visent en fait à illustrer ce que sont des clauses de recyclage, de réemploi et d'économie circulaire dans la commande publique. C'est bien de prendre en compte la manière dont les produits sont composés.

C'est également de lutter contre l'obsolescence programmée en augmentant, par exemple, la durée des garanties, mais c'est aussi, vous l'avez soulevé, en favorisant l'usage plutôt que la propriété.

Sur le plan social, ce schéma est également ambitieux. Il porte à 25 % le nombre de marchés contenant un dispositif d'insertion. Vous avez dit 20 % mais, en fait, il s'agit de 25 % quand on additionne les différents types d'insertion.

C'est 1 marché sur 4, c'est un million d'heures d'insertion par an d'ici à 2020, c'est 600 emplois d'insertion créés par an, c'est aussi le doublement des marchés réservés aux structures adaptées et c'est plus du doublement des marchés d'insertion.

Donc, vous l'avez dit, nous sommes là dans un plan qui est ambitieux et c'est pourquoi la méthode nécessitait également d'être revue.

Donc, le premier point, et vous l'avez évoqué, à la fois Mme LEVIEUX, Mme PREMEL, c'est la cartographie nécessaire de l'ensemble des structures d'insertion qui proposent leurs services à la Ville. Nous avons fait ce



recensement après avoir fait un appel à l'ensemble des structures d'insertion parisiennes. Nous avons aujourd'hui une cartographie assez complète. L'ensemble des services concernés disposent de cette cartographie des structures d'insertion.

Nous avons également travaillé sur le suivi de l'effectivité et de l'efficacité des clauses. Vous avez été nombreux à l'évoquer.

Vous l'avez évoqué, Yann WEHRLING, c'était moins sur le suivi de l'effectivité des clauses que réellement sur l'efficacité de l'insertion en soi.

Je tenais tout de même à vous répondre sur le fait que les clauses d'insertion qui sont inscrites dans les marchés de la Ville de Paris aujourd'hui ont été suivies. Elles sont suivies depuis à peu près un an et nous avons là les résultats. Les résultats sont assez positifs, contrairement à ce qui en est dit, c'est-à-dire que les clauses sont effectivement réalisées au-delà des objectifs que nous fixons. Cela n'empêche pas aujourd'hui d'augmenter les effectifs.

Pour autant, votre réflexion qui est une réflexion légitime doit s'accompagner de la réflexion sur le parcours d'insertion. En effet, répondre à une clause d'insertion n'est qu'un élément du parcours d'insertion d'un individu et ne répond pas à l'intégralité de son parcours d'insertion qui doit durer au-delà du marché d'insertion.

Concernant le suivi des clauses environnementales, vous en avez parlé, nous avons à mettre en place ce suivi des clauses environnementales. Nous allons nous y attacher dans l'année à venir puisque, pour l'instant, les clauses environnementales n'ont pas un suivi, ni environnemental ni circulaire, n'ont pas un suivi à proprement parler. C'est un chantier que nous ouvrons pour pouvoir vous apporter dans un an, au moment de la révision de ce schéma de la commande publique responsable, un détail du suivi de ces clauses.

Enfin, la Commission d'anticipation, Madame LEVIEUX, vous en avez parlé...

*(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Madame GUHL, il va falloir conclure !

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Je termine. J'ai encore deux points.

La Commission d'anticipation se tiendra à 18 mois des lancements d'appels d'offres et permettra le passage en revue de tous nos marchés, nous permettant ainsi d'y inscrire de l'insertion ou des clauses environnementales et circulaires.

Pour terminer, je réponds à Jérôme GLEIZES en lui disant que la revue par le Service "achats responsables" dans toutes les directions des marchés se fait et est prévue dans ce plan pour répondre à votre question sur les moyens humains qui étaient mis en place.

J'ai terminé.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur BARGETON ?

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Je voulais ajouter quelques éléments, notamment pour répondre à M. Yann WEHRLING sur la commande groupée, pour lui préciser que la convention de groupement a été signée avec les 12 villes intéressées et que les appels d'offres seront lancés fin février sur les bennes et les véhicules utilitaires électriques. Donc, le groupement européen a fonctionné.

S'agissant de la Commission d'anticipation des achats, c'est vrai que les élus regrettent de ne pas avoir l'occasion de s'exprimer sur le contenu en amont puisque, en C.A.O., on est en fin de processus. L'idée est de s'inspirer du modèle de la Commission concession qui a été adopté en novembre 2014 et qui associe l'opposition afin de réfléchir en amont à la stratégie des marchés.

Enfin, je vous rappelle que ce schéma, même si ses objectifs peuvent être ambitieux, ne se traduira pas par des coûts supplémentaires pour la Ville de Paris. En effet, loin d'obérer les efforts d'économie budgétaire entrepris, ce schéma sera au contraire au service de la croissance économique et sociale en permettant en particulier un meilleur accès des petites entreprises à la commande publique.

Merci beaucoup.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BARGETON, Madame GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 25).

## **2016 DFA 22 - Marché d'inventaires, diagnostics et expertises arboricoles.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 22 relatif au marché d'inventaires, diagnostics et expertises arboricoles.

La parole est à Mme MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Je vous remercie.

Ils sont 185.000, 485.000 arbres si on ajoute ceux des bois de Vincennes et de Boulogne. Ils sont là pour embellir notre quotidien, pour rappeler le rythme des saisons. Toutefois, l'arbre en ville n'est pas en effet seulement un décor. Ce n'est pas seulement un arbre d'alignement, un arbre d'ornement. Il est désormais lié à la détente, à l'art, à la nature, à l'éducation, à l'environnement, à la santé, à la qualité de vie, à la biodiversité urbaine.

Ce projet de délibération porte sur le marché d'inventaires, diagnostics et expertises arboricoles de Paris. La gestion des arbres parisiens repose en effet sur une base de données, une cartographie et une application mobile pour un suivi au plus près des arbres sur le terrain.

La base de données "arbres" est l'outil de base des agents pour l'exécution de leurs tâches quotidiennes. La géolocalisation des arbres, des équipements est prévue à l'occasion de ce marché de diagnostics et d'expertises. Ces informations devraient venir enrichir la base de données. Les données relatives aux arbres d'alignement sont disponibles en Open Data avec une fréquence de mise à jour moyenne de trois mois. Cette base peut être consultée par les Parisiens et les Parisiennes.

Néanmoins, comme vous le savez, les Parisiens et Parisiennes sont très attachés à leurs arbres. Ils leur portent une grande attention. Les habitants qui connaissent bien leurs quartiers et leurs arbres ont une connaissance et une expertise qu'ils demandent à pouvoir partager.

C'est le cas, par exemple, d'un groupe d'habitants qui a fait une demande récemment pour expérimenter ce qui pourrait être une base Open Data participative, réactive sur un petit périmètre autour de la place de la Nation.

A l'heure de la participation, le groupe Ecologiste de Paris souhaite que les Parisiens et Parisiennes deviennent à leur niveau des acteurs de cette gestion et puissent surveiller, suggérer et informer sur les arbres de leur quartier. Ils le souhaitent. Ils l'ont montré à de nombreuses reprises.

Quel que soit le moyen technique utilisé, il est essentiel que les liens puissent se développer entre le Service de l'arbre et les Parisiens qui partagent un même objectif : la bonne santé des arbres de notre ville.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame MOREL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame MOREL, comme nous en avons déjà parlé, je voudrais vous rappeler que nous avons déjà, au regard du fort intérêt des Parisiens pour leurs arbres, affiché de manière systématique, depuis maintenant plus d'un an, des informations sur les arbres qui nécessitent des abattages.

La version 2 de la base "arbres" est actuellement en fin de déploiement. Il a fallu de nombreuses mises à jour et évolutions pour améliorer son utilisation. Elle permet aujourd'hui le suivi de l'état phytosanitaire des arbres et des informations sur la gestion des opérations de plantation.

La base est mise à jour à l'occasion de toutes les tournées de surveillance des agents. Elle devra être achevée pour la totalité des arbres d'alignement dans Paris d'ici à peu près deux ans. Il restera ensuite à compléter la base pour les arbres des jardins et des cimetières. La géolocalisation des arbres et des équipements dans les écoles et les crèches est également prévue.

J'ai demandé aux services de la DEVE de réfléchir à la mise en place d'une interface permettant une interaction avec les citoyens soucieux de l'état des arbres - et ils le sont -, sous réserve de la réalisation préalable de certaines évolutions prioritaires : un certain nombre d'interactions qui, par exemple, pourraient être la transmission d'une alerte affectée à un arbre pour signaler un danger, un constat de mauvaise saisie avec une proposition de mise à jour par la personne, etc.

Nous avançons donc dans ce sens, Madame MOREL.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame KOMITÉS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 22).

### **2016 DAE 17 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.500 euros).**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 17 relatif à une indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

La parole est à M. BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Madame la Maire.

Concernant l'indemnisation des commerçants sur le tracé du T3, impactés par les travaux, nous voterons évidemment favorablement ce projet de délibération qui octroie une indemnité à un commerce du boulevard Bessières.

Toutefois, c'est l'occasion pour moi et pour notre équipe municipale d'attirer votre attention sur le fait que 87 % des dossiers sont recalés en Commission de règlement à l'amiable en raison notamment de critères beaucoup trop restrictifs.

N'oublions pas les commerçants du boulevard Berthier qui sont situés de l'autre côté de la porte d'Asnières, qui subissent également les travaux et qui n'entrent pas dans le périmètre d'étude des dossiers.

Je rappelle également que nous avons demandé au dernier Conseil de Paris que la Maire de Paris puisse faire bénéficier un certain nombre de commerçants dans un périmètre élargi, d'exonération de droits, de taxe de voirie notamment, dans le cadre de ses compétences.

Je voulais attirer l'attention de notre Conseil sur le fait que ces commissions de règlement à l'amiable sont bien trop restrictives pour permettre à des commerçants durement impactés par les travaux d'être indemnisés.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BOULARD.

La parole est à Mme POLSKI, pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, suite à son expérience acquise lors de la réalisation des premiers tronçons du tramway, la Ville de Paris continue à mettre tout en œuvre pour limiter ou en tout cas corriger les impacts négatifs du chantier du prolongement du tramway, auprès des entreprises et des commerçants.

C'est la raison pour laquelle notre Assemblée a voté en juin 2014 la mise en place d'une nouvelle commission de règlement à l'amiable pour ce nouveau prolongement. Pour mémoire, l'objectif de cette commission - il faut être précis - est d'éviter aux professionnels de recourir à une démarche contentieuse longue et présentant un coût certain.

Pour ce faire, la Commission se doit donc de statuer conformément à la jurisprudence administrative en matière de dommages de travaux publics. En effet, toute indemnisation qui serait octroyée avec des règles moins strictes que celles de la jurisprudence expose la Commission et plus largement la collectivité parisienne à un risque juridique et financier. Le risque encouru correspond notamment à l'obtention d'un avantage injustifié.

A ce titre, il est important de souligner qu'à ce jour, tous les recours à l'encontre des décisions de la Commission ont été rejetés par le Tribunal administratif.

Concernant plus spécifiquement le 17e qui fait l'objet de votre intervention, jusqu'à présent, pour l'année 2015 - puisque c'était le début de la mise en place de la Commission de règlement amiable - 8 dossiers ont été étudiés. Un dossier a été rejeté purement et simplement parce qu'il était totalement hors du champ de la Commission de règlement amiable. 4 dossiers l'ont été parce qu'ils ne présentaient aucun caractère anormal ou spécial avéré du préjudice. 2 dossiers ont été rejetés en l'état, nécessitant des compléments d'information. Enfin, il y a eu un dossier, qui fait l'objet du présent projet de délibération, qui a été pour le coup accepté avec une proposition d'indemnisation transactionnelle.

Il y aura d'autres commissions de règlement amiable dans lesquelles nous pourrons voir d'autres dossiers mais, à ce jour, 8 dossiers seulement ont été examinés.

Je vous engage à continuer à travailler ce sujet-là avec les commerçants puisque vous êtes leurs interlocuteurs locaux, pour que les dossiers puissent être amenés complets et que nous puissions les regarder dans le cadre de la commission que je vous ai expliqué précédemment.

Merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 17).

## **2016 DAE 37 - Adhésion de la Ville de Paris au Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 37 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris au Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le lancement du Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et l'adhésion de notre Ville à cette structure sont des annonces positives.

Nous le savons, la place de la restauration de qualité et notamment de la gastronomie est majeure dans l'identité de notre ville. Il s'agit d'un moteur réel du rayonnement et de l'attractivité internationale de Paris, tant du point de vue du tourisme que par son économie générale. Je rappelle que ce secteur s'appuie sur 14.000 restaurants dans notre Capitale, certes au profil très différents, ce qui permet de mesurer l'importance de ce secteur en termes d'emploi.

Pour en venir à la gastronomie plus spécifiquement, je souhaite rappeler la très belle initiative de la Maire de Paris qui a rassemblé le 14 janvier dernier à l'Hôtel de Ville l'ensemble des chefs étoilés parisiens autour d'Alain DUCASSE.

A tous - ils étaient nombreux, 84 - a été remise la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris pour rendre hommage à cette culture de la gastronomie dont nous pouvons être fiers et qui a été reconnue comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Il s'agissait également d'exprimer notre reconnaissance envers ces femmes et ces hommes qui sont de véritables ambassadeurs de notre pays et de son art de vivre.

Ce sont des métiers de passion et des métiers très exigeants. Parler de ces métiers, c'est parler d'artistes, d'artisans, de création, d'innovation, de tradition, de savoir-faire, de formation et d'apprentissage. Parler de la gastronomie, c'est parler de P.M.E. ou de plus petites entreprises qui investissent et prennent des risques.

C'est parler, comme l'a souligné Cyril LIGNAC, d'une gastronomie ouverte sur la ville que l'on trouve dans les grands restaurants comme dans les grandes brasseries et ce, pour tous les portefeuilles.

C'est parler également de produits français de grande qualité, voire d'exception et dotés d'une grande diversité. Ces produits locaux, régionaux, issus majoritairement d'une agriculture biologique et responsable nous sont proposés souvent à Paris par des commerçants engagés auprès de particuliers, comme des restaurateurs et des grands chefs, et qui valorisent ainsi le travail et le savoir-faire de celles et ceux qui travaillent la terre au quotidien.

Pour toutes ces raisons, nous suivons avec attention les travaux d'études qui seront menés par ce syndicat pour répondre au mieux à l'objectif de créer un équipement culturel pluridisciplinaire de dimension nationale et internationale pour valoriser le repas gastronomique dans tous ses aspects.

Dans cette perspective, le projet de délibération évoque la création d'une antenne parisienne qui est une piste intéressante le moment venu pour mieux faire le lien entre le projet de cité et les Parisiens. Cela pourrait d'ailleurs contribuer à la réalisation partielle de l'une des préconisations de la Mission d'information "Fabriquer à Paris" qui portait sur la nécessité de susciter, dans la perspective de la création de la Cité de la gastronomie, une mise en réseau des différentes structures intervenant dans le domaine des métiers de bouche à Paris et dans la Métropole. A titre d'exemple, incubateurs, centres de formation d'apprentis, lycées professionnels.

D'ailleurs, en termes de formation, je rappellerai l'attention portée par Christian LE LANN, le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, qui lors de son audition devant la mission avait souligné le travail qui était à poursuivre pour valoriser auprès des jeunes et auprès de l'Education nationale les filières professionnelles qui ne sont pas des filières de délestage mais de véritable cursus de formation ouvrant sur des métiers qualifiés ou très qualifiés.

Vous l'aurez compris, nous soutenons ce projet de délibération mais, surtout, je vous invite collectivement à poursuivre cette politique volontariste menée par la Ville de Paris et je salue l'engagement d'Olivia POLSKI sur ce dossier au service de toutes celles et ceux qui contribuent à faire vivre et rayonner Paris à travers cette gastronomie que beaucoup nous envient.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEVIEUX.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous félicitons aujourd'hui de l'adhésion de la Ville de Paris à ce syndicat mixte qui doit mener à bien le projet de création d'une Cité de la gastronomie dans le Val-de-Marne, à proximité du MIN de Rungis.

Nous sommes satisfaits qu'après Dijon, Lyon et Tours, la Région parisienne puisse également accueillir l'une des vitrines de la gastronomie française, ce patrimoine culturel de l'humanité mondialement reconnu.

Nous soutenons également la volonté de se distinguer des autres cités de la gastronomie française sur le plan du montage financier et juridique de l'opération.

Alors que les autres villes ont choisi des partenariats public-privé, plus exactement appelés les Partenariats Pour le Privé, le syndicat mixte envisage à ce stade de conserver une maîtrise 100 % public du projet. Nous soutenons fortement cette volonté qui sécurise le projet autant qu'il en garantit la finalité d'intérêt général.

Tout l'intérêt de ce projet réside dans son impact sur le territoire. D'abord, sur le plan urbain, la Cité de la gastronomie va permettre de reconfigurer toute une partie des territoires des villes de Rungis et Chevilly-Larue, et de les connecter au réseau de transports en commun. La cité permettra également de promouvoir les productions locales et les circuits courts de distribution.

Il serait d'ailleurs intéressant pour Paris de tisser des liens entre la cité et nos projets de halles alimentaires qui verront le jour durant la mandature.

Ces deux éléments expliquent pourquoi il serait souhaitable également que la Région rejoigne ce projet structurant pour le Val-de-Marne et sa région.

C'est en encourageant ce type de projet à l'extérieur de Paris que nous créerons des solidarités concrètes et que nous contribuerons à réduire les inégalités entre les territoires.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, beaucoup a été dit.

Je vais juste dire qu'effectivement, Paris et le Grand Paris sont à la fois un territoire de productions agricoles et artisanales, un centre de diffusion de nos produits à travers notamment le marché d'intérêt national de Rungis et le lieu majeur de consommation alimentaire et de promotion de notre gastronomie française, grâce à nos artisans de bouche et aux chefs qui viennent s'y former et y exercer.

Effectivement, il était naturel que l'une des quatre cités de la gastronomie créée, suite à l'inscription en 2010 - cela a été dit par Véronique LEVIEUX -, du repas gastronomique des Français sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le soit sur le territoire du Grand Paris.

Et effectivement, le site choisi par le Gouvernement, comme l'a dit M. LE RESTE, sur le territoire des communes de Chevilly-Larue et de Rungis dans le Val-de-Marne, présente l'intérêt d'être à la fois en proximité directe du M.I.N. et au cœur des futures évolutions de la Métropole, avec le prolongement de la ligne 14, dont une gare sera installée à cet endroit, lui offrant ainsi un lien direct avec le centre de Paris. C'est aussi évidemment un lieu en connexion avec des terres agricoles, et donc, nous nous en félicitons aussi.

Le lieu aura pour mission de valoriser, de promouvoir notre gastronomie au travers de son histoire, de ses matières premières, des gestes, et il saisira également tous les acteurs de la gastronomie, à qui il offrira à la fois une vitrine, un lieu de rencontre, voire même un lieu d'innovation. En tout cas, moi, je me félicite, comme tout le monde, que nous puissions avancer sur ce projet.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 37).

## **Compte rendu de la 2e Commission.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux dossiers de la 2e Commission, donc je donne la parole à Mme MÉHAL pour l'introduction.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire.

Toujours plus nombreux, avec 18 participants, la 2e Commission continue de mobiliser les élus avec un succès qui ne se dément pas.

Le premier point de l'ordre du jour fut la présentation par Noël CORBIN, le directeur des Affaires culturelles, du bilan du Théâtre Paris-Villette, un bilan qui est assez positif, depuis sa réouverture en 2013 et un bilan qui a été complété du reste par une note qui a été distribuée à tous les membres de la Commission.

49 projets de délibération ont été examinés, dont trois du Conseil départemental.

En ce qui concerne le domaine culturel, on peut noter en effet le projet de délibération du "Centquatre", qui a suscité beaucoup de questions. Et d'ailleurs, il a été proposé de faire une visite prochainement.

Interventions aussi pour saluer la plaque commémorative à la mémoire des victimes des attentats de janvier et de novembre 2015 place de la République.

Il y a eu, par ailleurs, un accord unanime sur les conventions de partenariat entre la Ville de Paris et les quatre organismes du champ social pour la mise en œuvre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Concernant les subventions de Paris Musées, c'est vrai qu'une inquiétude a été pointée sur la fréquentation due aux attentats, et il a été signalé qu'après une période de baisse, la fréquentation a repris. En revanche, celle des Catacombes est nettement plus impactée.

Beaucoup de membres soulignent le grand intérêt des projets dans le cadre de "Réinventer Paris", se félicitant de la dimension culturelle toujours présente dans la totalité des projets.

Je vais aller assez vite pour évoquer la suite, et notamment sur le champ de la mémoire. On peut noter la substitution de la dénomination Pont de Grenelle-Cadets de Saumur à celle de Pont de Grenelle 15e, avec une intervention assez précise.

Sur les amendements et les vœux, il y en a eu 15, vous les verrez, dont un vœu rattaché. Je veux signaler quand même les cinq vœux présentés par les groupes sur l'enseignement musical, et d'ailleurs, M. JULLIARD nous a annoncé que c'est Mme VÉRON qui a tout à l'heure répondu à ces cinq vœux.

Je veux aussi signaler le vœu de l'Exécutif qui indique la fermeture de l'équipement des bibliothèques de Château-d'Eau.

Et enfin, un vœu important a été présenté sur l'avenir de l'Institut des cultures d'Islam, dont on parlera très certainement.

Et enfin, je rappelle qu'un vœu a été cité, mais n'a pas été présenté : un hommage à David Bowie.

Je donne rendez-vous à tous les membres de la Commission pour la prochaine, le 21 mars 2016.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MÉHAL.

## **2016 DAC 632 - Conventions de partenariat entre la Ville de Paris et quatre organismes du champ social pour la mise en œuvre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons donc maintenant le projet de délibération DAC 632 relatif aux conventions de partenariat entre la Ville et quatre organismes du champ social pour la mise en œuvre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour commencer.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la Maire de Paris et la Municipalité parisienne ont fait de la lutte contre la grande exclusion une grande cause de la mandature. Voici juste un an que ce pacte a été signé entre la Ville, l'Etat, mais également des entreprises et divers acteurs agissant dans le domaine de la solidarité.

Les personnes frappées par la grande exclusion sont diverses. Quelquefois, leur parcours social les a amenées à perdre d'abord leur travail, puis leur logement, à se couper de leur famille, puis de tout leur réseau amical. Et cette chute, pardonnez-moi l'expression, cette "dégringolade", se fait bien plus vite qu'on ne le pense. Ou bien, ce sont de nouveaux immigrés que la situation politique internationale et la réalité économique mondiale ont contraints à s'exiler. Certains ne pratiquent pas notre langue, ce qui accentue leur relégation dans les franges de la société.

Bien évidemment, les volets "emploi" ou "logement" de ce pacte sont primordiaux, et je sais que plus particulièrement, les adjoints concernés y travaillent, avec l'ardeur et la conviction qu'on leur connaît.

J'ai cependant une conviction supplémentaire, qui est que la réinsertion dans la société de ces trop nombreuses personnes, qui vivent, d'une certaine manière, en marge de celle-ci, passe aussi par le réapprentissage de la vie collective, de la vie sociale, de la vie citoyenne.

Parmi les parcours de ré-inclusion et de reconquête de l'estime de soi que nous avons la responsabilité d'offrir, réside celui-ci, qui consiste à aider ces personnes à retisser des liens de connaissances et d'amitié, à leur faire pratiquer ce qui doit être leur droit égal à la culture et à la socialisation. C'est ce à quoi vont participer ces quatre conventions que nous sommes appelés à ratifier aujourd'hui.

Notre Centre d'action sociale, le SAMU social de Paris, Emmaüs Solidarité et la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale d'Ile-de-France ont, depuis longtemps, acquis une légitimité dans le domaine social. Leur expérience les a amenés à constater comme nous que la culture est un levier pour prévenir la fatalité de la grande exclusion. Et Emmaüs a même créé en 2011 une mission "culture et citoyenneté".

Ces partenariats vont instituer diverses actions sur la durée, comme de permettre l'accès à la lecture dans nos bibliothèques, ou par le don de livres, des visites organisées et adaptées de lieux de culture, de musées, de conservatoires, des rencontres avec des artistes. Je marquerai un intérêt pour la pratique d'une activité sportive, qui aide à la fois à retrouver une dignité et le sentiment d'appartenance à une équipe. Une mention particulière pour l'aide à l'apprentissage de la langue française, sans la pratique de laquelle aucun exercice autonome de citoyenneté n'est vraiment possible.

Je voudrais insister sur trois points.

Le premier est évident : c'est la gratuité de ces actions pour ceux qui en bénéficient.

Le deuxième, c'est la nécessité, comme dit le projet de délibération, "d'aller vers pour faire venir". Ce public est coupé des démarches culturelles et il est donc important de commencer par leur apporter, si je puis dire, "à domicile". Ainsi, on ne peut que saluer le partenariat entre les lieux sociaux, d'hébergement ou de rencontres, et artistes hébergés ou rattachés à un lieu culturel parisien, ou la mise à disposition de locaux ou/et de moyens pour l'organisation d'activités sur place.

Le troisième point n'est pas évoqué dans ce projet de délibération : c'est la spécificité de la situation des femmes. Dans la grande précarité, comme dans l'immigration, elles subissent toujours plus de discriminations, et une attention particulière doit leur être accordée. Dans ces conventions est prévu un suivi-évaluation. Je souhaiterais qu'un volet soit consacré à cette question.

Vous l'aurez compris, c'est avec plaisir que je voterai, et vous appelle à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Marinette BACHE.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour cinq minutes maximum.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion pour nous de parler du volet culturel du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, signé en février 2015 par le biais de conventions entre la Ville de Paris et quatre organismes du champ social : le SAMU social de Paris, Emmaüs Solidarité, le C.A.S.-V.P. et la F.N.A.R.S. Ile-de-France. L'objectif est d'inviter les publics les plus éloignés de l'offre des pratiques artistiques et culturelles à s'en rapprocher. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs fixés par la Ville dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Le rôle de la culture, dans une politique inclusive et résolument tournée vers la lutte contre toutes les formes d'exclusion, est primordial. Nous savons, et avons déjà eu l'occasion d'en parler à maintes reprises ici, que l'accès à la culture n'est pas un geste facile, ni une priorité pour les personnes précaires et en situation d'exclusion.

Pour la convention avec Emmaüs Solidarité, cette convention va permettre à leur public de bénéficier de nouvelles actions de médiation culturelle, adaptées, dans ces établissements, ainsi que dans les structures culturelles dépendant de la DAC. Ainsi, seront concernés, les C.H.U. et les C.H.S.R., les maraudes et accueils de jour, les pensions de famille, les résidences sociales ou encore les lieux d'accueil et d'hébergement.

Pour la SAMU social de Paris, les C.H.U., les centres de L.H.S.S. et les accueils de jour sont concernés par cette convention. L'objectif est de décroquer le secteur social et élargir les parcours de réinsertion sociale d'une part, et de décroquer le secteur culturel en l'associant à la lutte contre l'exclusion, d'autre part.



Concernant le C.A.S.V.P., la convention concernera également les C.H.U., les C.H.S.R. mais aussi les permanences sociales d'accueil et les espaces solidarité insertion, afin de permettre aux publics concernés d'avoir accès à une offre culturelle la plus large possible.

La F.N.A.R.S. d'Ile-de-France signe, elle aussi, une convention avec la D.A.C. dans la mesure où le réseau F.N.A.R.S. joue un rôle primordial dans la prévention des exclusions, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce partenariat doit permettre aux personnes accueillies de tendre vers une autonomie dans leurs démarches de la vie quotidienne via l'accès aux pratiques culturelles et artistiques.

Afin de connaître l'évolution de ces conventions et leur mise en place, nous comptons sur les séances du bilan du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Pour conclure, les pratiques artistiques et culturelles sont autant d'outils de socialisation et de reconquête de l'estime de soi, participant à la dignité humaine des personnes, et c'est bien là le cœur de la lutte contre la grande exclusion.

Nous sommes donc très favorables à ce projet et le voterons avec conviction et enthousiasme.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Marie ATALLAH.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour 5 minutes.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'accès à la culture, l'expression culturelle, l'éducation culturelle favorise l'émergence des compétences à nourrir l'estime de soi, à construire des repères, à favoriser la participation citoyenne de tous et, par là, la culture est un des leviers pour l'émancipation individuelle et collective des personnes et des populations.

Elle contribue, par sa dimension transversale et sa capacité à développer des synergies avec les politiques sociales urbaines éducatives de jeunesse, à la lutte contre les grandes exclusions, la création d'emplois durables, la promotion et le renforcement des solidarités sociales, le droit au logement.

L'accès à la culture et la participation culturelle sont deux approches distinctes et complémentaires pour développer ces objectifs. Ce sont ces deux entrées que nous proposent ces quatre conventions dont la formule "aller vers pour faire venir" résume bien la démarche.

Ces conventions de partenariat entre la D.A.C. et le C.A.S.V.P., le S.A.M.U. social, Emmaüs Solidarité et la FNARS IDF ne favorisent pas seulement les personnes en situation de grandes exclusions à pousser la porte d'un équipement culturel, d'entrer dans un musée, de pénétrer dans une bibliothèque, de s'asseoir pour écouter un concert, mais bien de s'inscrire dans des pratiques culturelles et de rencontrer la production artistique en action.

Cette démarche culturelle s'inscrit et renvoie à l'éducation populaire, l'éducation de chacun par chacun, définie comme un apprentissage permettant de développer ses capacités à vivre en société, de confronter ses idées, de partager une vie de groupe, de s'exprimer, d'écouter et par là de mieux s'intégrer à la société.

Quatre exemples éclairent cette démarche. La mise en place du programme entre les acteurs culturels et les structures sociales sollicitées par Emmaüs Solidarité, la proposition d'activités adaptées aux publics concernés et adapter le contenu avec le S.A.M.U. social de Paris, la création de résidences d'artistes dans les structures d'accueil et d'hébergement avec le C.A.S.V.P., l'organisation d'événements et d'ateliers coopératifs entre professionnels, musiciens, comédiens, etc., et personnes accompagnées avec la FNARS.

Pour nous communistes, cette approche de la culture avec les populations en grande exclusion ne repose pas simplement sur une démarche de réparation d'un droit culturel qui serait difficile d'accès, mais sur une participation culturelle qui implique d'emblée dynamique, volonté, capacité d'action et de changement et qui s'appuie sur le potentiel et les savoir-faire des personnes. Ce processus est non seulement un enjeu pour les personnes concernées, mais aussi pour le développement démocratique dans son ensemble.

La culture est politique. On ne peut imaginer une participation culturelle effective sans critique, sans revendication, sans solidarité, sans mise en question d'une société focalisée sur le marché, la concurrence et la compétitivité, sans volonté d'action pour de nouveaux projets de société.

Nos démocraties sont fondées sur la reconnaissance et l'application des droits. La culture contribue au développement et à l'exercice des droits économiques, sociaux, environnementaux et tout particulièrement aussi des droits culturels.

Le concept de "droits culturels" est au cœur de l'ensemble des questions qui sont soulevées par la lutte contre l'exclusion, par la lutte pour l'égalité et la cohésion sociale. Il ne suffit pas de le penser et de le dire. Il faut aussi pouvoir le prouver, le mesurer, l'évaluer.

C'est une exigence de notre part et nous serons attentifs à ce qui est prévu sur l'évaluation dans ces conventions avec ces quatre organismes du champ social et qu'un temps soit consacré aussi à la Commission culture pour faire un bilan.

Je terminerai mon propos en détournant un peu une citation d'André Malraux : "La culture ne s'octroie pas, elle se conquiert".

Le groupe Communiste - Front de Gauche, vous l'avez déjà compris, votera ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Absolument.

Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des intervenantes pour ce débat.

C'est une grande fierté que de présenter ces quatre conventions de partenariat entre la Ville et ces organismes du champ social, qui déclinent la partie culturelle du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Nous partons du constat que dans de notre politique, dans nos objectifs de démocratisation, notamment pour permettre l'accès des publics les plus fragiles à la culture, il faut aller au-delà des simples mesures qui sont évidemment nécessaires, mais insuffisantes, des mesures tarifaires ou encore des mesures de médiation et qu'il faut prendre des mesures d'une ambition encore plus forte, encore plus importante.

C'est l'objet de ce défi à travers ces quatre conventions qui, j'espère, en appelleront d'autres. Il s'agit pour les acteurs culturels - évidemment les nôtres, ceux qui ne dépendent que de la Ville, mais également des équipements culturels que nous finançons et qui, de ce fait, doivent répondre à nos objectifs de politique culturelle - il s'agira pour tous ces acteurs culturels, comme pour les travailleurs sociaux, d'apprendre à mieux se connaître, à travailler ensemble, à cibler des interventions communes afin qu'elles bénéficient réellement à ces publics fragilisés.

Nous étions concentrés d'abord sur les œuvres sur le travail de médiation qui devait convaincre des publics éloignés aujourd'hui des établissements culturels. Là, nous considérons qu'il faut partir des publics les plus fragiles dans les structures du champ social, travailler avec eux, avec l'ensemble des accompagnants du secteur social pour les convaincre, les amener dans des structures culturelles.

C'est un défi, c'est même plus que cela parce qu'au-delà des actions très concrètes que vous avez détaillées donc je ne serai pas plus long, c'est aussi un changement de paradigme. C'est finalement ériger en priorité la conquête des publics les plus fragiles et en faire le cœur de nos actions culturelles.

Je veux vraiment remercier l'ensemble de tous ceux qui ont contribué à l'émergence de ces quatre conventions, tant les services de la Direction des affaires culturelles, le Secrétariat général, mais également nos partenaires des structures du champ social parce que leur volonté et leur honnêteté dans cette démarche sont vraiment à souligner et je veux le faire devant notre instance.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD. Beau défi, en effet !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 632.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 632).

**2016 DAC 636 - Subvention (95.000 euros) et avenants, dont signature d'un avenant à la convention d'occupation du Théâtre 20, avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à au centre d'animation "Les Amandiers" et du "Vingtième Théâtre".**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 636 et le vœu référencé n° 102 qui y est rattaché, relatif à l'attribution d'une subvention de 95.000 euros, et à la signature d'un avenant pour la convention d'occupation du Théâtre 20 avec l'association "Nouveau Théâtre de Novembre" dans le 20e arrondissement, vous l'aurez compris.

La parole est à Mme SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, quelle habileté de présenter les choses ainsi.

Sous couvert d'aide et de reconnaissance vis-à-vis de l'association "Nouveau Théâtre de Novembre" qui depuis 20 ans gère le Vingtième Théâtre, vous actez ni plus ni moins la fin de leur activité. Quelle ironie ! On devrait même dire : quel cynisme ! Vous aviez fait de même lors de la délibération de prolongation de la délégation de service public des Amandiers.

Je vous le redis : je suis en total désaccord avec la fusion du Vingtième Théâtre et du centre d'animation les Amandiers, et plus encore avec la brutalité avec laquelle vous procédez.

Voici deux structures qui fonctionnent très bien. Comme toute gestion d'équipements, elles sont très certainement perfectibles. Toutefois, du jour au lendemain, vous allez virer des équipes qui fonctionnent bien, non seulement séparément, mais également via les nombreux projets qu'ils partagent et co-élaborent ensemble.

S'occuper d'un théâtre, de sa programmation, accueillir des compagnies, travailler à faire venir une diversité de publics pour les amener à découvrir une diversité de créations, se faire connaître dans Paris et s'ancrer dans son quartier, c'est en soi un métier qui nécessite du talent.

S'occuper d'un centre d'animation, être en capacité de proposer des ateliers pour des âges différents, monter des projets avec l'ensemble des partenaires du quartier, cela correspond aussi à des métiers, mais d'autres métiers. Ces différents métiers travaillaient très bien ensemble.

Vous êtes insatisfaits de leur bilan ? Pourquoi n'avez-vous pas fait vivre réellement les comités de pilotage avec les salariés, les usagers, les associations partenaires de ces structures. Pourquoi ?

Et vous osez parler de "démarche d'éducation populaire" concernant le futur projet de fabrique ? Une démarche d'éducation populaire, cela veut dire que l'on co-construit avec les habitants, les salariés et les associations. "Co-construire avec", vous entendez, et non pas "construire sans et contre".

Maintenant, j'attire votre attention sur le cahier des charges de l'appel d'offres. La future fabrique ne fera pas l'objet d'une D.S.P., d'accord. On peut même dire que la structure en fera ce qu'elle voudra. C'est une très bonne chose que de proposer ce type de financement à des structures locales associatives, qui respectent pleinement la liberté associative, et non les réduire à des prestataires de services.

Toutefois, là, nous avons affaire à deux équipements publics, deux services publics : un théâtre et un centre d'animation. En changeant à ce point leur finalité et leurs statuts, de fait, c'est comme si vous les privatisiez.

Quel peut donc être la garantie pour les salariés du théâtre comme du centre d'être repris avec ce changement de statuts ? Quelle garantie pour les habitants de bénéficier à la fois de la pérennité d'un théâtre et des ateliers d'un centre d'animation puisque la future structure qui gèrera les deux équipements en fera ce qu'elle voudra. C'est écrit noir sur blanc. Il est prévu une fermeture pour 4 mois de travaux. Pendant ces 4 mois, que deviennent les ateliers ? C'est indépendamment du projet de fusion. Je pose la question de manière objective. Que va-t-il se passer pour les salariés ? Ce n'est pas cette subvention et cet avenant qui par ailleurs suffiront à assurer les licenciements par l'association du théâtre. Et pour le centre d'animation, je rappelle qu'il y a 34 emplois équivalents temps plein et de nombreuses prestations assurées par les associations. Ces personnes ne savent pas à quelle sauce elles vont être mangées. C'est donc leur emploi qui est en jeu. Et les habitants du quartier, que leur répondez-vous ?

Je voterai ce projet de délibération, bien sûr, mais je tenais à vous le redire : même si la date limite du dépôt des projets est pour bientôt, le 15 mars, même si c'est d'ici juin... Oui, je vote le projet de délibération parce que c'est une prolongation de subvention jusqu'à la fin, pour le Vingtième Théâtre.

Même si c'est d'ici juin que vous êtes censés choisir la future structure qui gèrera la fabrique, je vous le redemande une nouvelle fois : abandonnez ce projet de fusion. J'ai bien entendu que, pendant mon intervention, vous avez chahuté, vous avez hurlé, vous avez protesté. Franchement, il n'y a pas eu... Vous dites qu'il y a eu de la concertation. Les rares réunions ont été des réunions où s'est exprimé un désaccord, un mécontentement des partenaires du quartier et des usagers de ces équipements. Je ne vois pas comment vous pouvez parler d'éducation populaire en plaquant demain une structure qui n'a peut-être rien à voir avec le quartier.

J'aimerais par contre, Monsieur JULLIARD, que vous me précisiez comment - c'est vraiment une question d'information - fonctionne le jury qui va choisir les différents projets qui seront présentés en réponse à l'appel d'offres. Qui va constituer cette commission et sur quels critères ?

Merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, merci.

La parole est à Mme FANFANT qui présente son vœu.

**Mme Nathalie FANFANT**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, je suis ravie de vous entendre, parce que c'est à croire que vous avez assisté à notre commission lundi. Vous avez posé exactement les mêmes questions que nous avons posées à M. JULLIARD, notamment en ce qui concerne la composition du jury qui va choisir le projet et sur les critères. Comme quoi, Monsieur JULLIARD, nous sommes nombreux à nous poser exactement les mêmes questions.

Il a été dit précédemment que le fonctionnement de ce projet de fusion sera à l'entière discrétion du prestataire qui sera choisi, laissant sur le bord du chemin 43 personnes au total, à savoir les 34 salariés du centre d'animation "Les Amandiers", plus ceux du Vingtième Théâtre, le tout dans une opacité parfaite sous couvert de concertation, mais effectivement non pas concertation mais annonce de projet sans tenir compte des protestations des habitants.

Nous, nous regrettons fortement que soit supprimée du jour au lendemain toute cette offre culturelle à 1.300 ou 1.200 habitants, concernant le centre des Amandiers, et 60.000 spectateurs à l'année pour le Vingtième Théâtre. C'est vraiment dommage. C'est grave pour ce quartier qui a besoin de son offre culturelle et d'animation.

Mais enfin, puisque vous avez décidé d'aller au bout de ce projet, nous aurions souhaité, à défaut que vous le suspendiez, que vous mettiez en œuvre des projets qui préservent de manière distincte, comme c'est écrit dans le vœu, les esprits et les actions du centre d'animation et du théâtre et enfin que la mairie précise dans l'appel à projets qu'il y ait également des projets de diffusion et pas seulement des projets de création ou de pratique amateur.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame FANFANT.

Pour vous répondre, la parole est à M. JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup. Parfois, je me demande la pertinence de nos réponses en Conseil de Paris, parce que d'un Conseil de Paris sur l'autre, vous ne tenez aucun cas des réponses que je peux apporter. Vous avez beau jeu, Madame SIMONNET, de remettre en cause la méthode de l'Exécutif qui consiste, si j'ai bien compris, à un excès de précipitation. Par contre, une méthode basée exclusivement sur la malhonnêteté intellectuelle, cela ne vous dérange pas, apparemment, parce que c'est celle qui vous caractérise.

Lorsque vous dites que nous allons virer des gens, si vous aviez lu le contenu de l'appel à projets et tout ce que j'ai déjà pu dire... Nous demanderons évidemment au repreneur de reprendre l'ensemble des personnels, tant du centre d'animation que du théâtre. C'est donc la raison pour laquelle, dans la subvention, il n'est pas prévu d'indemnités de licenciement, puisque nous demanderons au repreneur, ce qui est d'ailleurs obligatoire pour une succession suite à une D.S.P... Nous demanderons également à l'équipe qui reprendra la partie théâtre de reprendre les personnels.

Un autre élément : sur la question de la privatisation, je découvre dans votre intervention, Madame SIMONNET, que, dans la gestion d'équipements d'éducation populaire voire même culturels, vous êtes l'avocate des délégations de service public et donc des mises en concurrence. Depuis que je suis adjoint à la jeunesse, je n'ai malheureusement pas réussi à convaincre les services juridiques de la Ville mais, personnellement, je m'oppose à la

délégation de service public dans le domaine de l'éducation populaire, parce que c'est en partie ce qui a dévitalisé le contenu même de l'éducation populaire. Je vous donne rendez-vous dans quelques mois ou quelques années. J'ai la conviction que vous-mêmes, peut-être à la même place dans quelques années, vous défendrez ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui car c'est ce qui peut revitaliser l'éducation populaire.

Nous avons une chance historique de pouvoir, dans un nouveau bâtiment, conjuguer à la fois une volonté d'éducation populaire renouvelée, co-construite avec les habitants... C'est la raison pour laquelle, Madame SIMONNET, il ne faut pas, dans l'appel à projets, tout mettre. Nous demanderons à l'association gestionnaire de ce nouveau bâtiment de co-construire avec les habitants et avec les associations du quartier. Nous considérons que nous pouvons aussi réinventer l'éducation populaire en s'extrayant de la délégation de service public, y compris en travaillant avec une structure culturelle. Comme c'est inscrit, Madame FANFANT, dans l'appel à projets avant même votre vœu - si vous aviez lu l'appel à projets, vous le sauriez -, évidemment, il y aura une obligation de diffusion théâtrale dans la salle du théâtre.

Nous avons, nous le considérons, une opportunité historique dans ce nouveau lieu, dans ce nouveau bâtiment, d'impulser un projet culturel d'éducation artistique et d'éducation populaire.

Je conclurai par ce point : je suis convaincu que, dans quelques mois, nous aurons finalement le même scénario que pour des interventions assez identiques qui disaient qu'il ne fallait déjà rien changer à l'époque pour le théâtre Paris Villette. On nous disait : "vous allez tuer un théâtre". Déjà, vous disiez que nous voulions le privatiser. Aujourd'hui, tout le monde défend le travail excellent réalisé par les équipes nouvelles du théâtre Paris Villette.

Finalement, je comprends qu'il faille toujours en passer par cela : surtout ne rien changer, tant de la part de la droite que de Mme SIMONNET. Mais je peux vous dire que je suis convaincu de la réussite de ce nouveau projet.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Rendez-vous donc dans quelques mois ou quelques années.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 102, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 636.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 636).

**Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).**

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux non rattachés, numérotés de 94 à 98, ainsi que le vœu n° 98 bis de l'Exécutif, qui ont trait à la bibliothèque Château d'Eau, dans le 10e arrondissement.

Le premier orateur, pour 2 minutes, est M. FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il y a beaucoup de vœux sur la bibliothèque Château d'Eau présentés à ce Conseil de Paris et qui l'ont été pour certains également au Conseil du 10e arrondissement. Les Socialistes du 10e et moi-même souhaitons nous inscrire dans ce débat autour du projet de fermeture de la bibliothèque Château d'Eau. Mais cette présentation est réductrice, de fermeture de bibliothèque. Comme elle ne s'inscrit pas dans le temps, elle est fautive.

La bibliothèque Château d'Eau et son éventuelle fermeture s'inscrivent dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan intervenue en 2015 : création d'un très bel équipement culturel de la Ville de Paris, près de la mairie du 10e et de la bibliothèque Château d'Eau, réunissant sur 5.000 mètres carrés 40 emplois de la Direction des Affaires culturelles.

J'avais, comme maire du 10e arrondissement, toujours dit que cette ouverture de la médiathèque, si elle s'accompagnait d'une baisse sensible de la fréquentation de la bibliothèque Château d'Eau, pourrait s'accompagner de la fermeture de cette petite bibliothèque. Je pense qu'il faut que nous soyons capables de faire évoluer et de renouveler l'offre de lecture publique sur un territoire. Le 10e arrondissement ressort des années précédentes très bénéficiaires. Cela s'inscrit aussi dans un cadre global constant d'emploi. Il faut pouvoir le partager entre les différents arrondissements et les différents quartiers de Paris.

Voilà pourquoi je n'ai pas demandé moi-même comme maire d'arrondissement la fermeture d'une bibliothèque, mais je l'accepte, conformément aux engagements que j'avais pris. Je pense que cela n'est pas défavorable au 10e arrondissement.

Néanmoins deux points sont à inscrire dans le travail à réaliser dans les mois prochains et s'inscrivent dans le vœu que je présente au nom du groupe socialiste. D'une part, que le fonds photographique, attaché à la bibliothèque Château d'Eau et qui relève de l'ensemble de la Ville, puisse être accueilli dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, dans le 10e possiblement mais pas forcément.

Et ensuite que ce fonds photo permette l'organisation des rencontres photographiques du 10e arrondissement, qui sont une manifestation culturelle très connue et qui rencontrent beaucoup de succès. Cela peut s'organiser, y compris avec une équipe qui n'est pas inscrite dans une bibliothèque du 10e arrondissement.

Voilà l'esprit du vœu que je présente, dont je sais qu'il est repris en grande partie dans le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Madame la Maire, mes chers collègues, les élus écologistes sont très attachés à un bon maillage du territoire en termes d'accès à la culture et à la lecture pour le plus grand nombre.

Le réseau des bibliothèques de notre ville est unique au monde. Il permet aux Parisiennes et aux Parisiens d'accéder à un lieu de lecture proche de chez eux, de découverte mais aussi d'échanges sur le livre et la lecture.

La Ville a vu s'agrandir son réseau lors de l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan en 2015. Une très bonne nouvelle, qui s'est accompagnée en janvier d'une autre, nettement plus discutable, celle de l'annonce de la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau, qui est située à peu près à 10 minutes à pied de la première.

Or, cette bibliothèque dispose d'un fonds unique de livres photographiques à Paris, de plus de 3.500 documents, et elle organise des rencontres photographiques appréciées pour leur qualité.

Au Conseil du 10e arrondissement, les écologistes - ils n'étaient pas tout seuls - ont déposé un vœu pour demander de surseoir à la fermeture programmée à l'aune de l'étude approfondie de la fréquentation réelle de la bibliothèque sur six mois et, à l'issue de cette période, qu'un bilan détaillé soit publié.

Nous avons également demandé des gages concrets quant à la pérennité du fonds de livres photographiques et de son accès dans l'arrondissement, ainsi que celle des rencontres photographiques qui ont eu lieu une fois par an et qui bénéficient d'une estime populaire précieuse.

Ce vœu a été adopté par le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> et, si nous le redéposons aujourd'hui, c'est bien parce que seule la Mairie de Paris peut apporter ces gages. Nous déposons donc ce vœu en comptant sur votre sagacité pour ne pas sacrifier ce patrimoine vivant et culturel qui nous tient toutes et tous à cœur, je n'en doute pas.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

La parole est à M. LE RESTE, mais je ne le vois pas.

Allez-y, Madame PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Nous avons appris au mois de décembre, par voie de presse, que la bibliothèque Château d'Eau, hébergée au sein de la mairie du 10<sup>e</sup>, devait fermer. Ce que vous avez d'ailleurs confirmé dans un document remis au C.T. du 17 décembre.

En tant qu'élus, nous avons été mis devant le fait accompli, ce qui n'est pas acceptable et, en y regardant de près, on peut affirmer, sans être valablement démentis, que cette décision de fermeture est essentiellement motivée par des considérations budgétaires.

Cette fermeture pose donc de nombreux problèmes, dont celui de l'avenir du fonds photographique. Ce fonds est unique à Paris, il est riche de plus de 3.000 ouvrages, dont certains ne sont plus réédités. Il permet la réalisation dans le 10<sup>e</sup> arrondissement des rencontres photographiques dont l'édition de cette année a réuni plusieurs centaines de personnes.

Aucun d'entre nous ici ne remet, me semble-t-il, en cause l'intérêt de ce fonds photographique et l'importance de sa préservation. Mais pour faire vivre ce fonds, il faut un lieu adapté où il puisse être accessible au public, des personnels dédiés pour l'entretenir, l'actualiser et le valoriser.

Aujourd'hui, aucune solution sérieuse n'a été proposée pour accueillir ce fonds dans de bonnes conditions et nous savons qu'aucune solution satisfaisante n'existe dans le 10<sup>e</sup>. La seule possibilité pour que le fonds photographique puisse continuer à bénéficier aux Parisiennes et aux Parisiens est donc aujourd'hui le maintien de l'ouverture de la bibliothèque Château d'Eau.

Par ailleurs, la période d'évaluation de six mois, de juin à décembre 2015, invoquée pour justifier sa fermeture, suite à l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan, nous semble extrêmement courte et peu pertinente, étant donné que c'était une période de congés et ensuite qu'on était dans le contexte des attentats.

Et ce, d'autant plus que le nombre de lecteurs n'a pas diminué de manière drastique, puisque 75 % des lecteurs demeurent et, d'après le personnel de cette bibliothèque, des lecteurs partis reviennent depuis quelque temps. Signe de l'intérêt des Parisiens pour les bibliothèques de proximité qui font vivre le quartier.

Les représentants syndicaux, qui se sont unanimement prononcés contre la fermeture, ont fait des propositions qu'il conviendrait d'étudier sérieusement, comme la possibilité d'ouvrir le lundi. Une fois n'est pas coutume, peut-être pourrions-nous réfléchir à un élargissement des horaires des services publics qui ne se fassent pas que le dimanche.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK, pour 2 minutes.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons effectivement appris par un article de presse en décembre dernier la fermeture programmée de la bibliothèque Château d'Eau située au sein même de la mairie du 10<sup>e</sup>.

Aucune information pourtant, aucune communication de la part de la mairie sur ce sujet. Vous motivez cette fermeture par la baisse de la fréquentation résultant de l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan, mais sur la base d'éléments chiffrés jetés, à mon sens, un peu rapidement. On parle ainsi d'une baisse qui serait de l'ordre de 25 % à 30 %, mais sur une échelle temporelle de six mois à peine et qui comprenait en outre les congés d'été et je suis pleinement d'accord avec Mme PREMEL sur ce qui vient d'être dit. Cela ne peut pas être un élément de comparaison utile.

Il y a par ailleurs parfaitement la place pour qu'une offre complémentaire soit développée au sein de cette bibliothèque. Les organisations syndicales elles-mêmes avaient formulé un certain nombre de propositions, dont l'ouverture de la bibliothèque le lundi, ce qui n'est quand même pas rien.

Je vous avoue ne pas très bien comprendre votre position sur le sujet. La fermeture semble en fait être le produit d'une décision purement administrative, pour ne pas dire une décision purement comptable.

Nous demandons donc par ce vœu, d'une part de revenir aux fondamentaux, à savoir d'engager une étude sérieuse, objective, réalisée par un groupe de travail paritaire, qui comprendrait des lecteurs, sur les possibilités de développement des différentes bibliothèques au sein du 10e et que le temps de cette étude, évidemment, la bibliothèque soit maintenue ouverte.

D'autre part, nous demandons qu'une fois cette étude réalisée, on décide effectivement le maintien de la bibliothèque ou, si tel n'est pas le cas, au moins le maintien du fonds photo au sein d'une des bibliothèques du 10e puisque du maintien du fonds photo dépend aussi le maintien des rencontres photographiques du 10e.

Je crois en fait ici que la question qui se pose derrière cette fermeture est plus générale, Madame la Maire, puisque cette bibliothèque permet aussi de faire vivre différemment la mairie du 10e arrondissement. Au sens de notre groupe, permettre à des habitants de s'ouvrir à la culture, au sein même de la mairie d'arrondissement, est une chance.

Nous avons donc aujourd'hui deux options, soit poursuivre dans cette voie d'ouverture, soit faire de la mairie une simple machine administrative.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Il se passe beaucoup d'autres choses dans la mairie du 10e.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, comme mes collègues précédents ont pu le dire, qu'est-ce qui s'est passé ? Avant la création de la médiathèque Françoise Sagan, si j'ai bien compris, en amont de cette création, il y avait un projet cohérent et concerté qui avait été établi entre les trois équipements du secteur : la bibliothèque Lancry, la bibliothèque Château d'Eau et la médiathèque Françoise Sagan.

Ce projet s'appuyait sur la complémentarité des équipements, de leurs ouvrages et de leurs publics visés, parce qu'ils ont chacun des spécificités. La médiathèque Françoise Sagan, par exemple, dispose d'un fonds jeunesse qui correspond au fonds patrimonial de la première bibliothèque jeunesse municipale célèbre, L'heure Joyeuse. C'est bien particulier. Et la bibliothèque Château d'Eau a une autre particularité, vraiment unique, et pas unique simplement pour Paris, avec son fonds d'ouvrages sur la photographie.

Alors utiliser l'argument de la baisse de 25 % sur la période de six mois qui, comme mes collègues l'on dit, prend en compte non seulement les périodes estivales mais en plus la terrible période des attentats, si c'est cela cette période mais ce n'est pas sûr que ce soit celle-là ; en tous les cas, les six mois, il me semble qu'il y a l'été dedans, Monsieur. Je trouve cela plus que léger. Et surtout je remarque que cela veut dire qu'il y a au moins 75 % des lecteurs qui sont fidèles à cet équipement, à cette bibliothèque, alors qu'un autre équipement, une grande médiathèque vient d'être construite.

Pourquoi pénaliser ces 75 % ? Franchement. Et y a-t-il une seule création d'une nouvelle médiathèque qui n'a pas eu cela comme conséquence dans son voisinage, c'est-à-dire un changement de la pratique des lecteurs. A chaque fois, on ne découvre pas l'eau chaude. Alors, oui, c'est une mesure totalement absurde, une mesure comptable d'austérité, comme d'habitude.

Je suis absolument en désaccord avec le fait que l'on ferme cette bibliothèque. C'est pour cela que je présente ce vœu également qui demande au renoncement de la fermeture de la bibliothèque, que l'on expérimente l'ouverture du lundi de la bibliothèque Château d'Eau, au moins sur une période d'un an pour évaluer l'évolution de sa fréquentation et des frais, que l'on maintienne le fonds de livres photographiques et que l'on maintienne les moyens de la bibliothèque et que l'on maintienne aussi les manifestations.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole, pour vous répondre, est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre à l'ensemble de ces vœux et interventions, quelques éléments.



D'abord, en préalable, dire que je comprends que certains y voient une mesure comptable et je vais y répondre dans un instant. Simplement, vous aurez du mal à convaincre les Parisiens du désinvestissement de la Ville dans son service public de lecture alors même que, année après année, nous continuons à ouvrir de nombreuses bibliothèques et médiathèques publiques. La dernière en date étant effectivement Françoise Sagan, très belle médiathèque dans le 10e. De plus, dans quelques semaines, nous allons ouvrir une magnifique médiathèque aux Halles.

Nous sommes probablement une des rares collectivités, en France, qui continuent à ouvrir des bibliothèques et médiathèques, qui continuent à recruter massivement des personnels pour prendre en charge l'ensemble de ces bibliothèques et médiathèques. C'est d'ailleurs l'un des services publics les plus appréciés à Paris et nous souhaitons continuer dans cette perspective.

Un service public moderne doit aussi prendre en compte les usages et les attentes de ses habitants. C'est ce que nous souhaitons faire en effet, non pas par une mesure comptable bête et méchante mais par la meilleure attribution possible des moyens et des personnels qui, d'ailleurs, entre parenthèses, eux-mêmes le demandent.

Lorsque nous avons ouvert la médiathèque Françoise Sagan en mai 2015, comme nous l'avions d'ailleurs prévu, cela s'est traduit par une diminution importante de la fréquentation de la bibliothèque de la mairie du 10e arrondissement.

Un point sur cette baisse, Madame SIMONNET et Madame PAWLIK. Il ne s'agit pas d'une baisse étalée sur 6 mois mais de la comparaison entre le mois de janvier 2016 et le mois de janvier 2015, donc sur une période exactement identique et il n'est pas question d'été ou de vacances. Il y a eu une baisse d'un tiers, d'un peu plus de 30 % entre le mois de janvier 2015 et le mois de janvier 2016. C'est une baisse qui a tendance à s'accélérer puisqu'entre décembre 2015 et décembre 2014, il y avait une baisse de 25 %. Il ne fait aucun doute sur le fait que dans les semaines qui viennent, les mois qui viennent cette baisse continuera à s'accélérer. Que vous le vouliez ou non, ce sont les Parisiens qui décident de ces usages.

Cela dit, je souhaite rassurer tout le monde. Concernant le calendrier, nous prévoyons une fermeture de la bibliothèque au 30 juin 2016 mais au vu des inquiétudes soulevées dans l'ensemble des usagers, au vu des éléments que je viens de vous dire qui se manifesteront par la réalité des mois à venir, je vous propose que nous maintenions une grande vigilance dans les prochains mois. L'activité de la bibliothèque Château d'Eau risque de continuer à décliner, comme je le prévois aujourd'hui. C'est en fonction de cette baisse que nous maintiendrons cette fermeture au mois de juin prochain et j'en informerai les membres de la 2e Commission, si cela vous convient.

En ce qui concerne le personnel de la bibliothèque Château d'Eau, contrairement à certaines organisations syndicales, même si je comprends leur position, il se trouve que les personnels eux-mêmes concernés ne sont pas hostiles et comprennent cette fermeture. D'ailleurs, une bonne partie des personnels eux-mêmes ont demandé à changer de poste depuis plusieurs semaines maintenant et tous seront accompagnés individuellement.

En ce qui concerne les rencontres photographiques du 10e, nous sommes favorables à ce qu'elles puissent effectivement être maintenues dans le 10e et nous proposons que le "Point Ephémère", lieu culturel pluridisciplinaire situé sur le canal Saint-Martin, reprenne l'organisation de ce festival en lien avec les équipes de la mairie du 10e.

En ce qui concerne les collections de la bibliothèque et notamment le fonds de livres photographiques qui d'ailleurs, Madame PRIMET, n'est pas le support du festival photographique car c'est un fonds de livres photographiques, il n'y a pas d'établissement - je conclus, pardon - en capacité d'accueillir ce fonds photographique dans le 10e arrondissement mais, comme vous le dites, il faut qu'il continue à profiter à l'ensemble des Parisiens. Il peut profiter à l'ensemble des Parisiens en étant installé dans d'excellentes conditions ailleurs que dans le 10e arrondissement. Une équipe est particulièrement volontaire et milite pour accueillir dans ses murs ce fonds et le faire vivre : c'est l'équipe de la médiathèque Edmond Rostand dans le 17e arrondissement. Le fonds pourra continuer à bénéficier à l'ensemble des Parisiens, comme vous le souhaitez.

L'ensemble de ces demandes sont donc présentes dans le vœu de l'Exécutif qui, je crois, est le plus rassembleur possible et qui permet de répondre à l'ensemble des inquiétudes.

C'est la raison pour laquelle, si vous êtes d'accord, je vous propose de retirer vos vœux au profit de celui de l'Exécutif.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de Mme PAWLIK.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Merci, Madame le Maire.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - La Maire. La Maire !

**Mme Déborah PAWLIK**. - Pardon, Madame la Maire.

Nous allons effectivement maintenir notre vœu et nous abstenir sur le vœu de l'Exécutif pour un certain nombre de raisons.

Tout d'abord, il commence à y avoir un problème de méthode, de manière générale, puisqu'on a reçu ce vœu bis de l'Exécutif à 18 heures 10. Ce n'est toutefois pas un problème nouveau. Il y a quand même un certain nombre de questions à se poser sur le respect notamment de l'opposition dans cet hémicycle.

Deuxième point, Rémi FÉRAUD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, vient de dire en séance qu'il acceptait la fermeture. Je ne comprends pas très bien pourquoi on nous présente un vœu qui nous annonce que la fermeture sera conditionnée à la poursuite du déclin de l'activité. La fermeture est actée ou elle n'est pas actée, mais on ne peut pas être dans un entre-deux.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Une minute pour une explication de vote !

**Mme Déborah PAWLIK**. - Je vais terminer.

Troisième point, sur la question du déclin de l'activité. Là encore, j'aimerais avoir un certain nombre de précisions, d'éléments, puisque le déclin de l'activité doit être mesuré et j'aimerais connaître...

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Vous avez épuisé votre temps. Merci.

J'avais une demande de Mme MÉHAL pour une explication de vote.

Allez-y, Madame MÉHAL.

Terminez votre phrase, Madame PAWLIK, si vous le souhaitez, mais dépêchez-vous.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Je demandais donc qu'on ait un certain nombre de précisions sur la manière dont le déclin de l'activité va être mesuré et par qui il allait être mesuré.

J'ai précisé dans mon vœu que nous voulions la mise en place d'un groupe de travail paritaire avec notamment des lecteurs de cette bibliothèque.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote de Mme MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Comme la majorité des groupes, évidemment notre groupe UDI-MODEM souhaite le maintien d'une activité culturelle sur le site de la bibliothèque Château d'Eau.

Si nous saluons en effet cette période probatoire jusqu'au mois de juin, cette période d'évaluation, plus largement, Monsieur JULLIARD, cette période n'aura de sens que si les activités de la bibliothèque sont d'ores et déjà repensées. Il est même logique que si aucune modification, aucun effort ni de rénovation ou de proposition d'activité ne sont faits, évidemment le public continuera à se désintéresser du lieu.

Notre groupe soutiendra donc tous les vœux des Ecologistes, des Communistes et des Républicains. S'agissant de celui de Mme SIMONNET, qui demande le maintien de l'activité de la bibliothèque en tout cas coûte que coûte, nous nous abstenons, comme nous nous abstenons sur votre vœu dans la mesure où il programme d'une certaine façon la désaffectation de ce lieu.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Nous allons donc passer au vote. D'abord le vœu n° 94 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés. Est-il maintenu ? Il est retiré. Merci beaucoup.

Le vœu n° 95, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est-il maintenu ? Il est retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 96, déposé par le groupe Communiste, est-il maintenu ? Il est maintenu. Nous allons donc passer au vote. Nous allons procéder au fur et à mesure.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 97 déposé par le groupe les Républicains est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 98, déposé par Danielle SIMONNET, est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 98 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 39).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'avenir de l'Institut des cultures d'Islam.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 99, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif à l'avenir de l'Institut des cultures d'Islam.

La parole est à M. GLEIZES, pour 2 minutes.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous savez que le groupe Ecologiste est très attaché au devenir de l'Institut des cultures de l'Islam et encore plus depuis la démission de son président, Jamel OUBECHOU.

Ce projet adopté à l'unanimité des groupes politiques du Conseil de Paris est très important pour assurer la pluralité culturelle de notre ville. Pour exprimer l'importance des cultures plurielles de l'Islam.

Par exemple, faut-il rappeler que les universités du monde musulman ont permis notamment de maintenir le trait d'union entre la Grèce et les Lumières européennes. Sans Averroès Ibn Rochd, nous n'aurions sans doute pas eu la vision actuelle d'Aristote et la philosophie de Saint-Thomas d'Aquin.

La régression actuelle de certaines théologies ne doit pas faire oublier...

Merci de m'écouter.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Ecoutez encore quelques minutes M. GLEIZES.

Allez-y, Monsieur GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - La régression actuelle de certaines théologies ne doit pas faire oublier la diversité du monde culturel musulman.

Par ce vœu, nous demandons simplement que le Conseil de Paris demande qu'un point de l'ordre du jour de la prochaine 2e Commission porte sur le devenir de l'ICI pour parler du projet, des objectifs, des calendriers des prochaines échéances, surtout après la démission de son président qui, lorsque nous avons déposé ce vœu, n'avait pas encore démissionné.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole, pour vous répondre, est à M. JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques éléments très brefs pour répondre. Nous avons voté en septembre 2015 un vœu assez similaire à celui qui nous est présenté aujourd'hui proposant que - je cite : "toute évolution du projet soit l'objet d'un examen avec l'ensemble des acteurs du projet".

En ce sens d'ailleurs, une réunion de concertation sera organisée le 24 février prochain. J'y serai d'ailleurs personnellement présent et nous pourrons débattre avec les élus du 18e arrondissement et également l'ensemble des personnes intéressées par le sujet.

Je ne reviens pas sur un certain nombre de désaccords qui peuvent exister entre nous. Je ne doute pas non plus de la capacité que nous aurons de trouver un terrain de compromis, à la fois pour pérenniser et même développer l'Institut des Cultures d'Islam sur deux sites pérennes.

Nous proposons qu'il s'agisse de Stephenson, mais également du site de la rue Léon après travaux, d'où l'intérêt de cette consultation. Nous proposons que le terrain aujourd'hui vierge de la rue Polonceau puisse être réservé à terme pour un lieu de culte, mais dans une organisation juridique et budgétaire différente que celle qui était prévue à l'origine. C'est de cela que nous souhaitons pouvoir discuter.

C'est donc un avis favorable évidemment que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine 2e Commission. Je crois savoir d'ailleurs que la présidente de cette même 2e Commission y est aussi favorable. J'y serai donc favorable.

Je vous demanderai simplement un amendement. Beaucoup de considérants sont agressifs, admettons, pour la plupart, je suis très tolérant. Pourrait-on au moins enlever celui qui est de loin le plus agressif et peut-être même trop agressif, à savoir le retrait de l'expression "et qu'il marque un irrespect des décisions du Conseil de Paris".

C'est l'avant-dernier considérant du vœu car, tout de même, ce propos est nettement trop excessif. Il pourrait même s'adresser à d'autres vœux que celui concernant l'Institut des Cultures de l'Islam.

Si cet amendement est accepté, avis favorable.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Acceptez-vous l'amendement, Monsieur GLEIZES ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Nous acceptons.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons ce vœu.

Je voudrais tout de même rappeler que le projet qui avait été porté par Bertrand DELANOË et voté à l'unanimité de notre Conseil de Paris est aujourd'hui clairement affaibli par la politique de la nouvelle Maire de Paris qui ne s'est jamais expliquée publiquement sur ce sujet, ni en Conseil de Paris.

Je réitère ma demande, soutenue par les membres du Conseil d'administration de l'Institut des Cultures d'Islam, qui est la suivante : Madame la Maire, recevez individuellement ou collectivement les membres du Conseil d'administration afin que l'on puisse échanger et dialoguer sur l'avenir de cet Institut car on ne peut pas avoir raison seul contre tout le monde, contre tous les groupes politiques, contre le Président du Conseil d'administration qui a démissionné, contre la Directrice générale de l'Institut qui a démissionné, contre tous les membres du Conseil d'administration issus de la société civile.

Il faut à un moment donné que sur un sujet aussi important, il y ait un dialogue et une clarté du cap que la Maire de Paris veut porter pour l'Institut.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 40).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la presse d'information générale et d'opinion.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 100, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à la presse d'information générale et d'opinion.

La parole est à Mme PRIMET, pour deux minutes maximum.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, je ne reviendrai pas sur le fond de l'intervention que j'ai prononcée il y a quelque temps sur le même sujet. Je rappellerai seulement que les commandes de la Ville en matière d'achat et de gestion d'abonnement des titres de presse nous ont paru bien trop vagues et dénuées de sens politique dans un contexte qui devrait pourtant nous pousser à défendre avec vigueur la liberté d'informer et la pluralité de la presse.

Vous le savez, les bibliothèques municipales mettent à disposition de leurs usagers un ensemble de titres de presse, qu'il s'agisse de la presse quotidienne, de magazines, de revues, aux rythmes de parution divers et variés. Il est important que nous donnions à voir aux usagers des bibliothèques un large panel de titres qui représentent la diversité des opinions et des analyses qui traversent la société.

Nous en convenons, il faut poursuivre cet objectif politique, tout en laissant des marges de manœuvre aux bibliothèques afin qu'elles puissent, elles-mêmes, adapter leur offre en fonction des demandes de leurs usagers. Il est de notre rôle de permettre ce travail au plus près des besoins des usagers tout en fixant un cadre politique à la hauteur de nos ambitions.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci aussi à Mme PRIMET.

D'abord, une première réflexion pour dire que je suis totalement d'accord avec vous sur l'objectif de défense du pluralisme de la presse qui, plus que jamais, est nécessaire aujourd'hui et particulièrement en raison des tumultes démocratiques des sociétés contemporaines.

Je crois en effet que le pluralisme de la presse est attaqué, pour être franc, de manière frontale, pas franchement par le risque que des services publics et notamment nos bibliothèques ne mettent pas en avant certains journaux, mais plutôt par des concentrations excessives des grands médias dans notre pays. C'est probablement là qu'il y a le plus d'urgence à agir. Cela dit, il est essentiel qu'à notre niveau, nous puissions défendre le pluralisme de la presse.

Nous avons mis en place, suite à un vœu émis par vos prédécesseurs en 2010 - de votre groupe -, un groupe de travail réunissant des personnels, des professionnels des bibliothèques pour définir un système de répartition des abonnements aux quotidiens et hebdomadaires d'information généraliste dans les établissements en fonction de leur taille.

Sans rentrer dans trop de détails sur la répartition qui a été proposée par les professionnels, je voudrais simplement dire que, pour des raisons techniques, le catalogue des journaux et des revues qui ne sont pas empruntables mais seulement consultables sur place donne une information incomplète. Il pourrait parfois laisser penser que certains quotidiens ne sont pas disponibles alors même qu'ils le sont dans les bibliothèques. Ce problème technique sera levé très prochainement. Cela donnera une vision plus réelle de la diversité des journaux consultables sur place, pas empruntables.

J'ajoute un dernier point, mais je suis sûr que nous le partageons, c'est qu'il faut la pluralité de la presse, il faut aussi l'indépendance des bibliothécaires, bien évidemment. Nous ferons tout pour que, bien évidemment, le travail des bibliothécaires soit respecté. Ce ne peut pas être le Conseil de Paris qui décide de la mise en place des revues comme des livres, mais votre vœu s'inscrit totalement évidemment dans cette liberté, donc avis favorable.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 41).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au financement des conservatoires.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 101, déposé par le groupe les Républicains, relatif au financement des conservatoires.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour deux minutes maximum.

**M. Thierry HODENT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons peur qu'il faille comprendre "remplacer les cours individuels par des filières collectives et interdire aux élèves de pratiquer deux disciplines et ceci pour réduire les coûts".

Une fois de plus, l'Exécutif privilégie l'affichage à l'efficacité. Quand l'Exécutif dit qu'il veut mettre en place un plan d'éveil musical en démocratisant l'accès à l'enseignement artistique et en co-bâtissant un nouveau parcours d'éducation musicale entre le conservatoire et l'école, nous avons peur qu'il faille comprendre "annuler des cours dans les conservatoires pour les remplacer par des heures dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires". Une fois de plus, l'Exécutif privilégie le quantitatif au qualitatif.

Enfin, quand l'Exécutif dit qu'il veut développer les partenariats en donnant une visibilité et une complémentarité à l'offre des conservatoires et en élargissant l'offre de ces conservatoires à des publics éloignés, nous avons peur qu'il faille comprendre "réduire le supposé magistère des conservatoires sur l'enseignement musical".

Une fois de plus, Madame HIDALGO et l'Exécutif, et bien évidemment son premier adjoint Bruno JULLIARD, privilégient l'idéologie à l'intérêt des petits Parisiens et de leurs parents.

C'est pourquoi nous vous demandons d'abord de vous engager sur trois choses très simples : ne pas réduire les cours individuels pour les prochaines années, ne pas réduire les cours dans les conservatoires au profit des heures dans les écoles et enfin ne pas interdire à des élèves de s'inscrire dans les deux disciplines.

Ensuite, pour organiser une offre mieux structurée, non idéologique, nous vous demandons de revenir à l'esprit du vœu que nous proposons et que vous aviez voté : une véritable concertation avec les arrondissements sur les contenus afin, pour une fois, de faire correspondre son action avec les réelles attentes du terrain et cela, loin de toute idéologie stérile ou de sectarisme ravageur de notre côté.

Je vous remercie, Monsieur le Premier adjoint.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HODENT.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Madame la Maire, je suis à la fois très surpris du vœu déposé par les Républicains, et plus encore par le fait que ce soit M. HODENT qui défende ce vœu, puisque ce que vous venez de dire est l'exact inverse en tout point de ce que vous-mêmes avez porté à plusieurs reprises dans le groupe de travail. J'ajoute d'ailleurs que tous les représentants de votre groupe présents dans le groupe de travail, à deux reprises, ont unanimement - je dis bien "unanimement" - salué la qualité du travail mené dans ce groupe de travail, et même le contenu de nos propositions.

Mais peut-être que, comme vous l'écrivez dans votre vœu, vous pourrez clarifier clairement votre position. En tout cas, elle le nécessitera parce que s'il y a un double discours, ce n'est pas celui de l'Exécutif mais c'est vraiment celui du groupe les Républicains. Je constate qu'il est en tout point différent de celui que vous portez dans les réunions que par ailleurs nous pouvons mener, il me semblait en très bonne entente, mais manifestement, lorsque nous arrivons devant le Conseil de Paris, vous préférez faire place à la polémique et à l'instrumentalisation. C'est tout de même dommage.

Sur le fond, les objectifs de la réforme des conservatoires sont clairs. Cette réforme sera porteuse d'ambition pour le plus grand nombre et doit nous permettre d'accueillir à la fois plus d'enfants dans les conservatoires mais aussi de maintenir une éducation musicale de qualité et garantir l'excellence pour un nombre d'enfants toujours plus important.

Pour cela, nous souhaitons développer les liens entre l'école et les conservatoires, mettre en place plus de partenariats entre les conservatoires et les associations du champ social, faire évoluer les pédagogies enseignées, ce qui ne veut pas dire réduire le magistère des conservatoires. Au contraire, c'est le fortifier encore plus car leur portée éducative sera élargie.

Je fais d'ailleurs un parallèle avec la discussion - je conclus par cela, Madame la Maire - sur le débat que nous avons sur les conservatoires. Oui, d'un point de vue pédagogique, il est préférable de faire un cours de piano avec deux élèves pendant 1 heure que deux cours individuels de 30 minutes. Tous les pédagogues vous le diront. C'est déjà ce que nous faisons massivement dans les conservatoires. Tous les pédagogues vous le diront. On n'économise pas un euro avec cette méthode pédagogique. En revanche aujourd'hui les professionnels, qui sont plus compétents que vous et moi pour cela, vous confirmeront ce point.

Tant en raison des considérants qui n'ont pas été rédigés pour que nous puissions les voter, que du contenu même du vœu proposé par les Républicains, j'émets au nom de l'Exécutif un avis défavorable.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

La parole est à Mme MÉHAL, pour une explication de vote.

**Mme Fadila MÉHAL**. - C'est un vœu que nous soutenons dans ses conclusions, tout en regrettant quand même un peu que les considérants ne rendent pas suffisamment hommage au travail effectué par le comité de pilotage sur la réforme des conservatoires. Je rappelle que ce groupe de travail a été créé à la demande de l'opposition. Pour y siéger depuis sa création, je peux dire que nombre de nos propositions ont été prises en compte. Evidemment, il y a une réflexion plus globale autour des conservatoires qui doivent s'inscrire dans une dynamique locale avec d'autres interventions et d'autres dispositifs. C'est quelque chose qu'il faudra mettre en musique.

Pour le moment, sur les parcours individuels, sur les modalités d'inscription, il y a eu des avancées intéressantes. Je finis par penser qu'il faut impérativement que nous continuions dans le cadre de ce groupe de travail d'avancer parce que les conclusions du vœu des Républicains, nous y souscrivons tout à fait.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MÉHAL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un hommage à David Bowie.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 103, déposé par le groupe les Républicains, relatif à un hommage à David Bowie.

La parole est à Jérôme DUBUS, pour 2 minutes.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la disparition de David Bowie il y a un peu plus d'un mois nous a laissés sans voix, sans mauvais jeu de mots. Je n'y ai même pas cru, à titre personnel, et beaucoup de gens qui ignoraient sa maladie, puisqu'il avait été très discret les six derniers mois de sa vie, ont été également stupéfaits de sa disparition.

C'est un choc planétaire, pour une double raison. D'abord parce que c'était un artiste complet. C'était d'abord un chanteur, tout le monde le sait, mais c'était aussi un compositeur puisqu'il composait ses chansons et ses musiques. C'était aussi un acteur, et aussi un "showman" particulièrement attractif. Il était aussi un homme extrêmement cultivé. Il s'intéressait évidemment à toutes sortes de cultures.

Et deuxième raison du choc : c'est la première très grande "rockstar" qui disparaît depuis John Lennon au début des années 1980. Dans sa carrière, il y a eu des hauts et des bas. Il y a d'abord eu une décennie extraordinaire, entre 1971 et 1983. Il a publié 12 albums, un par an, qui sont à peu près tous des chefs-d'œuvre. Je ne vois pas un autre artiste qui ait une telle qualité sur une décennie. Cela a été une décennie tout à fait inédite et inégalée.

Ensuite, il a eu un creux d'une douzaine d'années environ. Il a été très présent dans la musique des autres car il était aussi producteur. Il a produit Lou Reed, Iggy Pop. Mais il était absent sur ses propres albums. En 1995, il a retrouvé son inspiration jusqu'au dernier album qui est paru 4 jours avant sa disparition et qui, malgré une difficulté d'accès, est en tête de tous les "hits parade" aujourd'hui. Je vous invite d'ailleurs à l'écouter, même s'il est un peu compliqué à la première écoute.

Son influence continuera évidemment de sauter les générations, de sauter les frontières et de sauter les genres. Il aimait beaucoup la France. Il l'a prouvé à plusieurs reprises. Il a enregistré plusieurs albums en France, au Château d'Hérouville. C'était un artiste total, beaucoup influencé par la culture française, comme il l'a reconnu lui-même.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je mesure la difficulté de rendre hommage à David Bowie en 2 minutes, mais il faut conclure.

**M. Jérôme DUBUS**. - J'en termine. Bien évidemment, nous souhaitons que la Ville de Paris rende hommage, sous une forme ou sous une autre. Nous proposons un concours de création d'artistes. On n'est pas obligé de suivre ce que nous proposons. Ce peut être un autre type d'hommage : un concert, une exposition à l'Hôtel de Ville, bref quelque chose qui permette de symboliser cette disparition qui nous laisse tous très tristes.

Merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci beaucoup à Jérôme DUBUS pour cette initiative qui est particulièrement pertinente. En effet, comme vous le soulignez, la mort de David Bowie a marqué plus que d'ailleurs les seules générations qui ont grandi avec ses œuvres, mais même les générations les plus jeunes qui ont appris à découvrir ses œuvres, y compris lorsqu'elles avaient déjà 20 ou 30 ans d'existence.



Il a marqué le monde entier par son style et sa musique novatrice, son imaginaire travaillé et original, qui continue à vivre à travers ses fans, dont manifestement, cher Jérôme, vous êtes.

A sa mort, les hommages spontanés et l'émotion des Parisiens, comme de bon nombre d'autres citoyens du monde, ont montré que cet artiste avant-gardiste a profondément marqué le monde musical, et notamment le monde musical parisien. Vous vous souvenez sûrement qu'une exposition à la philharmonie a rencontré un immense succès. C'était d'ailleurs la première exposition après l'ouverture de la philharmonie l'année dernière. Des dizaines de milliers et même des centaines de milliers de personnes ont pu découvrir le génie créateur de David Bowie.

Je suis tout à fait favorable, comme je crois l'ensemble des membres de notre hémicycle, pour que nous puissions lui rendre un hommage amplement mérité. Il y a d'ailleurs des hommages quasi quotidiens dans le monde entier, qui permettent de mettre en valeur l'ensemble des disciplines artistiques dont David Bowie pouvait faire preuve.

Simplement un mot : comme vous le disiez à la fin de votre intervention, nous pensons que votre vœu est peut-être un peu trop prescriptif. Nous pouvons être ouverts à toute proposition qui pourra permettre de perpétuer la mémoire et rendre hommage à ce grand artiste. Si l'idée d'organiser un concours n'est pas mauvaise, il ne faut pas exclure tout autre type de manifestation culturelle. C'est la raison pour laquelle je vous propose cet amendement : "la Ville de Paris rend hommage à David Bowie en proposant une manifestation culturelle s'appuyant sur les différentes disciplines représentatives de son œuvre, manifestation qui perpétuera la mémoire de cet artiste planétaire en mettant en avant le caractère protéiforme de son œuvre", si Jérôme DUBUS l'accepte.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Acceptez-vous cet amendement, Monsieur DUBUS ? Nous voilà unanimes à vouloir rendre hommage à David Bowie, je pense. Nous allons voter ce vœu ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 42).

A l'unanimité. Bravo !

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Musée Dupuytren.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 104, déposé par Mme SIMONNET, est relatif au musée - je ne vais pas le prononcer comme il faut - Dupuytren. Je ne connais pas ce musée.

La parole est donc à Mme SIMONNET, pour 2 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci, Madame la Maire.

C'est le dernier vœu que je présente lors de cette séance, donc j'attends de vous, mes chers collègues, enfin un vote favorable, surtout que ce musée ne dépend pas de la Ville ! Il ne vous en coûtera pas un centime !

Alors, de quoi s'agit-il ? Ce musée, fondé en 1835, situé au sein de l'Université de médecine de Paris, est entouré de laboratoires de recherche, et il est menacé de fermeture. Il est fort probable qu'aucun d'entre nous ici ne l'ait visité. C'est un musée particulier, très lié aux travaux de recherche et à la volonté didactique "voir pour savoir", qui s'applique à des domaines aussi variés que la médecine, les sciences, le droit, l'art, l'histoire et la littérature. Donc évidemment, c'est un musée très spécialisé.

Mais ce musée, sachez qu'il contient une préservation d'un véritable trésor patrimonial dans le cœur du Quartier Latin, et est indispensable pour perpétuer et développer des recherches actives, pluridisciplinaires et orientées vers l'avenir. Et donc, comprenez que si notre Ville doit exprimer son attachement à préserver son patrimoine culturel et scientifique, et qu'il est de sa responsabilité et de la responsabilité des élus de veiller à ce que ce musée, qui est néanmoins apprécié, puisque j'ai découvert qu'il y avait quand même 3.000 visiteurs par an pour ce musée, qui n'est pas non plus extrêmement grand, mais qui est d'une grande valeur historique... Eh bien, il me

semble important que la Ville de Paris interpelle l'Université Pierre et Marie Curie quant à la nécessité d'assurer la sauvegarde de ce musée - alors, je ne sais pas non plus si l'on dit "Dupuytran" ou "Dupuytren" - et que la Ville de Paris envisage, le cas échéant, de voir comment elle peut apporter une subvention, une aide pour la préservation de ce patrimoine parisien.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Une troisième option est apparue, qui dirait plutôt "Dupuytrin".

La parole est à M. JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Absolument. Il me semble aussi que c'est "Dupuytrin".

Alors, d'abord, permettez-moi, Madame SIMONNET, juste une petite remarque : je ne suis pas sûr que l'ambition de ce musée, ou plutôt qu'il faille porter comme ambition à ce musée que le plus grand nombre puisse venir voir ses collections, pour une raison simple qui est que le contenu de ses collections, qui sont consacrées aux pathologies anatomiques, sont composées de squelettes, de moulages de cire et autres corps et organes conservés dans des bocaux. Et je ne suis pas persuadé que l'ensemble des générations...

Certes, certes, je prends cet amendement.

L'université Paris 6 a décidé de fermer ce musée, en tout cas, dans sa forme actuelle. Un récolement des collections est en cours, et celles-ci vont être déménagées au printemps 2016, sur le site de Jussieu, où elles seront conservées, puisque le site actuel est au centre des Cordeliers, dans de bien meilleures conditions et mises à disposition des chercheurs et des étudiants qui, aujourd'hui, constituent l'essentiel du public qui vient dans ce musée.

Par ailleurs, et c'est le point important qui m'amènera malheureusement à ne pas accepter votre vœu, l'ensemble des universités parisiennes ont pour projet à moyen terme la création, en lien d'ailleurs avec l'A.P.-H.P., d'un musée de l'histoire de la médecine réunissant l'ensemble de leurs collections, dont celles du musée Dupuytren, autour d'un vrai projet culturel et scientifique susceptible d'attirer un public beaucoup plus vaste, avec les mêmes réserves que je citais à l'instant, mais toujours plus vaste que les étudiants et chercheurs qui fréquentent aujourd'hui ce musée.

Et donc, se prononcer contre la fermeture de ce musée tel qu'il existe aujourd'hui n'apparaît pas pertinent, en tout cas, contre-productif à court terme, car cette fermeture est nécessaire pour préserver les collections, mais surtout à moyen terme, car un projet plus ambitieux est actuellement en gestation.

Ce que je vous propose, c'est que vous retiriez votre vœu et que l'Exécutif, Marie-Christine LEMARDELEY, Bernard JOMIER et moi-même, nous prenions langue avec l'A.P.-H.P., et surtout, les partenaires universitaires, pour échanger sur le projet muséal ambitieux qu'eux-mêmes portent, mais c'est toujours mieux qu'un musée qui n'est pas adapté, ni dans sa muséographie, ni dans son projet scientifique et culturel, finalement. Donc, si vous l'acceptez au vu de ces explications, je vous proposerai de retirer votre vœu.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, est-ce que vous maintenez votre vœu ou est-ce que cela vous a convaincue ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je suis intéressée par la réponse et donc, je préfère retirer mon vœu pour justement pouvoir avoir de plus amples informations, qui répondent au questionnement que vous venez de poser.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous. Et donc, si nous restons concentrés, nous pourrions terminer l'ordre du jour aujourd'hui. Je vous invite donc à le faire.

**2016 DAC 423 - Convention de partenariat pour la réalisation du Monument aux Morts Virtuel en hommage aux soldats parisiens morts pendant la Grande Guerre.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'inscription des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre au Monument aux morts.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Et nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 423 relatif à une convention de partenariat pour la réalisation du monument aux morts virtuel en hommage aux soldats parisiens morts pendant la Grande Guerre, ainsi que le vœu référencé n° 105 et l'amendement technique n° 107.

La parole est à M. GUILLOT, pour cinq minutes maximum.

**M. Didier GUILLOT**. - Je n'en prendrai pas tant. Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous connaissons l'attachement de la Ville de Paris à intégrer dans la mémoire collective les fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre. Alors que nous commémorons le centenaire de la Première Guerre mondiale, la Ville de Paris a annoncé son souhait d'ériger un monument aux morts pour les soldats parisiens morts au combat. C'est dans ce cadre que le groupe RGCI souhaitait une inscription des noms des fusillés pour l'exemple sur le monument aux morts parisien. Il s'agit de ne pas oublier notre passé pour mieux appréhender notre avenir.

Entre 1914 et 1918, près de 650 soldats français ont été fusillés pour l'exemple. Parmi eux se trouvaient les soldats parisiens dont le chiffre est évalué à près de 60. Ces soldats n'étaient pas des lâches, comme nous avons pu le dire à l'époque. Ce sont avant tout des victimes de conditions de vie difficiles et d'une violence extrême. Ils avaient deux choix, ils n'avaient pas le choix : face à eux, une balle ennemie les attendait ; dans leur camp, c'est une balle française qui les achevait. Ils ont été pour la plupart fusillés après avoir été condamnés à mort par des conseils de guerre statuant de manière particulièrement expéditive.

La volonté de la France de réintégrer ces soldats dans la mémoire collective a déjà été exprimée à plusieurs reprises : par Lionel JOSPIN en 1998 à Craonne, sur le Chemin-des-Dames, et plus récemment par le Président de la République, François HOLLANDE, en 2013.

Aujourd'hui, près de 200 noms de fusillés pour l'exemple figurent sur les monuments aux morts de différentes collectivités françaises. Nous pensons que Paris doit elle aussi leur rendre cet hommage. Notre Ville avait déjà rendu hommage à ces hommes à l'occasion de son exposition "Fusillés pour l'exemple, les fantômes de la République", elle a encore l'occasion de le faire aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nicolas BONNET.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Madame la Maire, mes chers collègues.

"Ce ne sont pas des soldats : ce sont des hommes. Ce ne sont pas des aventuriers, des guerriers, faits pour la boucherie humaine - bouchers ou bétail. Ce sont des laboureurs et des ouvriers qu'on reconnaît dans leurs uniformes. Ce sont des civils déracinés. Ils sont prêts. Ils attendent le signal de la mort et du meurtre ; mais on voit, en contemplant leurs figures entre les rayons verticaux des baïonnettes, que ce sont simplement des hommes".

Ainsi, Henri Barbusse décrivait ses compagnons dans le roman "Le Feu", un des livres qui relatent le...

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Monsieur BONNET, Mme VIEU-CHARIER craint que vous ne répondiez pas au bon vœu. Est-ce que...

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Le vœu de M. Jean-Bernard BROS et de son groupe était rattaché à ce projet de délibération, et j'interviens sur le projet de délibération.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Bien. Maintenant que cette régulation est faite, on redonne la parole à M. BONNET. Il est tard, il n'y a pas de problème. Allez-y, Monsieur BONNET. Pardonnez-moi.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je vais reprendre, parce que vous m'avez coupé en pleine citation d'Henri Barbusse, qui a eu le prix Nobel pour son roman qui est "Le Feu", donc je me permets de relire et de recommencer mon texte. Je vous remercie.

"Ce ne sont pas des soldats : ce sont des hommes. Ce ne sont pas des aventuriers, des guerriers, faits pour la boucherie humaine - bouchers ou bétail. Ce sont des laboureurs et des ouvriers qu'on reconnaît dans leurs uniformes. Ce sont des civils déracinés. Ils sont prêts. Ils attendent le signal de la mort et du meurtre ; mais on voit, en contemplant leurs figures entre les rayons verticaux des baïonnettes, que ce sont simplement des hommes."

Ainsi, Henri Barbusse décrivait ses compagnons dans le roman "Le Feu", un des livres qui relatent le mieux le sort des soldats pendant la guerre 14-18. Oui, nous haïssons la guerre, celle-là comme toutes les autres, mais est-ce pour autant que nous ne devons pas nous incliner devant ceux qui sont morts pour une guerre qu'ils n'avaient pas voulue ? Cette boucherie, qui coûta la vie à des millions de Français, d'Allemands, Russes, Américains, Anglais, des soldats venus des colonies, continue de faire partie de notre présent.

Je pense bien évidemment à mon arrière-grand-père, qui était parmi eux, à Verdun, et qui, lui, est revenu vivant, avec un de ses compagnons, sur une centaine de ses compagnons qui sont morts. Beaucoup d'entre nous, dans cet hémicycle, ont perdu un arrière-grand-père, un grand-père, même. Aucune famille n'a été épargnée. Que la Ville de Paris, le ministère de la Défense et l'Université se soient mis ensemble pour travailler à ce monument virtuel est une belle et grande chose. Il permettra de retrouver trace de celui dont la photo jaunie orne encore parfois le salon des appartements des plus anciens. Il utilise les moyens les plus modernes afin de faciliter les recherches de celles et ceux qui veulent retrouver trace de l'un ou leurs aïeux.

Nous avons le devoir de continuer la transmission de l'histoire dans ses contradictions. C'est aux historiens qu'il appartient d'expliquer et de mettre en perspective cette guerre dans un monde d'alors où le nationaliste était exacerbé, où l'antisémitisme suintait dans les pages de journaux ayant pignon sur rue, où la haine des pacifistes n'avait d'égal que la haine de classe. C'était un autre monde, mais sachons nous inspirer de ces leçons alors que s'amoncellent tant de nuages dans notre monde d'aujourd'hui, porteurs de grêle et de guerres.

Nous soutenons avec enthousiasme cette initiative et, bien entendu, nous soutenons l'initiative du groupe des radicaux de Jean-Bernard BROS, notre collègue, dont Didier GUILLOT vient de parler, afin que le monument virtuel n'oublie personne, y compris ceux qui ont été fusillés pour l'exemple en 1917.

La nation leur a rendu en 1997 un hommage - enfin - alors que sur de nombreux monuments aux morts, ils n'avaient pas eu leurs noms. Ce monument est un hommage aux hommes morts à la guerre, pas à la guerre elle-même.

Je conclurai en reprenant ces mots d'Henri Barbusse : "Ce serait un crime de montrer les beaux côtés de la guerre, même s'il y en avait".

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je vous prie de m'excuser, cher camarade, je n'avais pas tout à fait compris que vous vouliez parler de cela. Donc, tout va très bien.

Il y a tout de même deux choses pour la compréhension de cette affaire. Il y a d'abord une convention qui est passée avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne sur la réalisation d'un monument virtuel aux 91.000 soldats parisiens morts pour la France, d'un côté, et de l'autre côté, un amendement qui permettra que l'on puisse intégrer les fusillés pour l'exemple, parisiens, sur le monument.

Maintenant que j'ai expliqué tout cela, je vais rappeler ce qu'est le monument aux morts virtuel et vous inviter d'ailleurs à venir à la soirée. Vous avez certainement reçu le carton d'invitation pour la présentation de ce monument aux morts virtuel, puisque nous avons travaillé avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, le Ministère de la Défense, pour faire l'inventaire des 91.000 soldats qui ne figuraient sur aucun monument, puisque Paris est la seule commune à n'avoir jamais construit de monument en dur, et évidemment pas en virtuel bien sûr, consacré à ces soldats. Une inauguration aura lieu le 25 février à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Paris.

Pourquoi il y a une convention ? Parce que l'Université de Paris I est propriétaire de la base de données initiale des morts pour la France de la Première Guerre mondiale, et va céder ses droits d'exploitation à la Ville de Paris. La Ville de Paris réalise le site gratuit et accessible à tous par le biais de Paris.fr et assurera sa maintenance, et le Ministère de la Défense va autoriser un renvoi sur son site Mémoire des hommes, afin de donner accès aux fiches numérisées des soldats morts pour la France.

La direction de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, après consultation de ses juristes, nous a demandé des modifications sur la convention initialement proposée. Elles sont au nombre de deux.

La première : l'Université Paris I a souhaité préciser sa propriété intellectuelle sur la base de données issue des livres d'or des mairies d'arrondissement. Cette base de données a été rattachée à son laboratoire Centre d'histoire sociale du XXe siècle, et cette mise au point a donc nécessité la retouche du préambule et de l'article 2.1.

La deuxième chose : Paris I a demandé que soient modifiées les conditions de cession de la base de données à la Ville de Paris. La Ville de Paris est donc propriétaire et gestionnaire du site "14-18 : monuments aux morts de la Grande guerre -Ville de Paris" et sera responsable des réponses à apporter aux demandes de modifications provenant des internautes.

Cette demande a donc nécessité la refonte des articles 2.2, 2.3, 2.4, 3.2 et 4.3. En substance, l'amendement clarifie simplement et juridiquement la provenance de la base de données de Paris I et les conditions de cession de cette base de données à la Ville de Paris pour le monument virtuel, ainsi que les responsabilités qu'elle entraîne.

C'est un premier vote. Ou on regroupe avec le vœu ?

Alors je réponds au vœu concernant les soldats fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre au monument aux morts de la Ville de Paris. J'avais expliqué en 2e Commission, et je tiens à le redire, que la Ville de Paris a largement rendu hommage aux fusillés pour l'exemple, puisque de façon très hardie, le Maire de Paris avait autorisé, Bertrand DELANOË, que la première manifestation pour ouvrir le centenaire de la Première Guerre mondiale soit justement consacrée aux fusillés pour l'exemple. Donc Paris a vraiment fait un gros travail de ce point de vue avec l'exposition "Fusillés pour l'exemple : les fantômes de la Grande Guerre".

Donc, nous sommes tout à fait favorables à ce vœu, à condition qu'il y ait l'amendement qui suit. Je vais vous lire l'amendement.

Amendement au vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'inscription des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre :

Les phrases : que le site Internet "Monument aux morts de la Grande Guerre" intègre dans sa base de données "Les fusillés pour l'exemple" :

Que soit étudiée la possibilité d'une inscription à la demande des familles des noms de fusillés pour l'exemple sur le monument aux morts de la Ville de Paris qui sera construit plus tard",

Sont supprimés et remplacés par :

"Que soit étudiée l'intégration dans le monument aux morts virtuel en hommage aux soldats parisiens morts pendant la Grande Guerre des fusillés pour l'exemple parisiens, et que soit étudiée la possibilité d'une inscription à la demande des familles des noms des fusillés pour l'exemple."

Vous avez tout compris ? C'est parfait.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 107 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 107 est adopté.

Le groupe Radical de Gauche accepte-il les amendements proposés par Catherine VIEU-CHARIER ?

**M. Didier GUILLOT**. - Oui.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105, déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 43).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 423 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAC 423).

### **2016 DAC 502 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charlotte Delbo 33, rue Lacépède (5e).**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 502 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charlotte Delbo.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour 5 minutes maximum.

**Mme Karen TAÏEB**. - Ne vous inquiétez pas.

Madame la Maire, mes chers collègues, chère Catherine VIEU-CHARIER, nous pourrons voir prochainement apposée au 33, rue Lacépède à Paris dans le 5e arrondissement, la plaque commémorative en hommage et en mémoire à Charlotte Delbo.

Née le 10 août 1913 à Vigneux-sur-Seine et morte le 1er mars 1985 à Paris, Charlotte Delbo fut une femme écrivaine française, une femme de lettres, une résistante.

Arrêtée le 2 mars 1942 parce qu'elle faisait partie du réseau Politzer, Charlotte Delbo fut incarcérée à la prison de la Santé à Paris puis transférée à Romainville, le 24 août 1942, avant d'être déportée à Auschwitz-Birkenau dans le convoi du 24 janvier 1943.

"Le convoi du 24 janvier", c'est le titre d'un de ses ouvrages qui font partie, avec ceux de Primo Levi, de ces œuvres témoignages aussi effroyables que nécessaires.

Elle écrira aussi cette trilogie intitulée "Auschwitz et après", dont le premier livre a pour titre "Aucun de nous ne reviendra". Nous connaissons tous ses phrases si percutantes de simplicité et qui nous disent l'horreur vécue par Charlotte Delbo et les millions de déportés arrivés à une gare où l'on n'arrive pas.

"Il est, dit-elle une gare où ceux-là qui arrivent sont justement ceux-là qui partent. Une gare où ceux qui arrivent ne sont jamais arrivés, où ceux qui sont partis ne sont jamais revenus. C'est la plus grande gare du monde. Ils y arrivent avec des enfants, même les petits qui ne devraient pas être du voyage. Et quand ils arrivent, ils croient qu'ils sont arrivés, en enfer possible. Pourtant ils n'y croyaient pas. Ils ne savent pas qu'à cette gare-là, on n'arrive pas. Ils attendent le pire, ils n'attendent pas l'inconcevable."

Charlotte Delbo vécut l'enfer et l'inconcevable, l'insoutenable et l'effroyable, la "perte de tous les sens de la vie", comme elle l'écrit. Anéantie par l'horreur d'Auschwitz. Côté chaque jour ces corps inanimés par le froid glacial et la faim, des corps sans vie et bientôt morts. Elle sera l'une des 49 rescapées de ce convoi de 230 femmes. Celle qui fut avant la guerre l'assistante de Louis Jovet, a laissé tout un répertoire de textes qui sont régulièrement joués. Nous ne devons cesser de les lire et de les faire lire, pour ne jamais oublier que cela fut, comme nous y exhorte Primo Levi.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Très joli hommage.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour 3 minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je prendrai même moins de 3 minutes parce que Mme TAÏEB vient de rendre un très bel hommage à Charlotte Delbo, dont je partage évidemment tous les propos.

Je voulais vous dire que nous inaugurerons l'apposition d'une plaque à Charlotte Delbo dans le 5e arrondissement, le 8 mars prochain.

Je remercie l'Exécutif d'avoir accepté que ce ne soit pas n'importe quelle date mais, sur ma proposition, celle de la Journée internationale des droits des femmes.

Vous avez rappelé sa vie. Je dirais simplement que c'était, évidemment comme vous l'avez dit, une grande résistante, une très grande écrivaine qui avait été l'assistante de Louis Jouvet, dont le mari avait été fusillé, elle était rentrée très tôt en résistance.

Je voudrais juste citer une chose qu'elle disait très souvent, c'est que si elle avait survécu à l'horreur des camps, et cela a un lien évidemment avec le livre et avec cette importance du livre dans le quartier latin, c'était grâce aux poèmes et aux textes de théâtre. Cela aura encore une résonance toute particulière.

Le soir, je le dis notamment pour Mme VIEU-CHARIER, sur proposition de l'Association des amis de Charlotte Delbo, il y aura à la mairie du 5e arrondissement, une conférence avec des animations autour de la personnalité de Charlotte Delbo.

Merci.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Mes chers collègues, collègue à ma droite et collègue à ma gauche, vous avez parfaitement résumé tout ce que je voulais dire, donc je ne vais pas insister. Tout le monde sait quelle grande femme fut Charlotte Delbo.

Je voudrais simplement dire que nous avons effectivement fait un colloque sous l'ancienne mandature autour de Charlotte Delbo, et puis aussi dire que cette inauguration, que nous avons voulu le 8 mars, est extrêmement importante parce que c'est une date symboliquement très proche de la date de son arrestation puisqu'elle a été arrêtée le 2 mars par les brigades spéciales, et de la date de sa mort, puisqu'elle est morte le 1er mars 1985 à Paris.

Ce sera donc un très bel hommage qui lui sera rendu dans le 5e et je vous remercie de voter ce projet de délibération.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 502.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 502).

## **2016 DU 54 - Substitution de la dénomination Pont de Grenelle - Cadets de Saumur à celle de Pont de Grenelle (15e et 16e).**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 54 relatif à la substitution de la dénomination Pont de Grenelle - Cadets de Saumur à celle de Pont de Grenelle.

Je donne la parole à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'an dernier à l'occasion du 75e anniversaire de l'épopée héroïque des Cadets de Saumur, j'ai souhaité, rejoignant une demande de l'école de cavalerie éponyme soutenue par l'association "Saumur", située dans

le 15e, dont je salue le président Guillaume SERRE présent dans les tribunes, que le pont de Grenelle rappelle le souvenir de ce qu'on pourrait qualifier de premier acte de résistance dans notre pays en prenant le nom de "Pont de Grenelle et des Cadets de Saumur", votée à l'unanimité par notre Conseil.

Refusant l'"étrange défaite" si bien analysée par Marc Bloch, les Cadets de Saumur ont été en effet parmi les premiers à incarner cet esprit de résistance en décidant de désobéir à l'ordre qui leur était donné de se rendre, pour défendre au péril de leur vie "la vraie France, la France éternelle" comme l'évoquait le général de Gaulle et pourtant aucun de ces soldats-là n'entendit l'appel radiophonique du 18 juin.

Alors que le maréchal Pétain avait déjà honteusement appelé à cesser le combat, les Cadets de Saumur refusèrent de rendre les armes parce qu'ils plaçaient l'honneur de la France au-dessus de la valeur de leur propre vie, convaincus que la résistance acharnée laisserait aux renforts le temps d'arriver pour défaire l'ennemi. Des renforts, évidemment il n'y en eut jamais...

Sur les ordres du colonel Michon, dont le nom sera donné le 17 juin prochain à un quartier de l'Ecole de Saumur, ils étaient là un peu plus de 2.000 équipés d'armes vétustes en nombre insuffisant, d'une poignée de chars et de 18 canons pour défendre une ligne de front de 40 kilomètres contre la progression fulgurante de 40.000 Allemands aguerris, parfaitement équipés, appuyés par 150 blindés, 300 pièces d'artillerie et soutenus par une Luftwaffe diaboliquement efficace.

La première division allemande de cavalerie, la seule de l'armée allemande, forte de l'appui de troupes 20 fois plus nombreuses, s'apprêtait à investir Saumur sans dommage. Aussi, la résistance qu'ils rencontrèrent fit croire aux Allemands qu'une armée nombreuse tenait la ville. Pendant trois jours et trois nuits, du 17 au 20 juin, le courage indomptable des Cadets mis en échec l'avancée de l'ennemi, au point que les archives militaires allemandes les décrivent en ces termes, je cite : "La vaillance des élèves de l'Ecole de Saumur s'accrochant pendant plusieurs jours dans une situation sans espoir restera un acte glorieux auquel notre division a rendu hommage."

A l'issue des combats en effet, leur héroïsme impressionna à ce point la Wehrmacht qu'il fut décidé par le général Feldt que les survivants prisonniers seraient libérés au titre d'une mesure de clémence exceptionnelle pour saluer leur haute tenue au combat.

"Nous aurions été gênés de garder prisonniers ceux qui nous avaient donné une si belle démonstration de leur tradition", explique le Général Feldt, qui leur accorda même 48 heures pour franchir la ligne de démarcation. Là, les Cadets assistèrent à un spectacle étonnant et unique au cours de cette dramatique campagne de France. Le piquet de garde de la Wehrmacht se figea au garde-à-vous pour leur rendre les honneurs militaires, livrant alors le passage aux premiers soldats de la France libre. Beaucoup d'entre eux rejoignirent en effet la Résistance et participèrent aux combats de la Libération.

J'ajouterai que l'hommage que nous rendons aujourd'hui aux Cadets de Saumur prend un sens symbolique tout particulier à Paris et je remercie d'autant plus la Maire de Paris et son adjointe, Madame VIEU-CHARIER, d'avoir fait droit à ma demande.

Le premier acte de la Résistance française qu'une unité de cavalerie initia en juin 1940, à Saumur, trouvera en effet son aboutissement dans la libération de la capitale par une autre formation de cavalerie, la 2e division blindée du général Leclerc quatre ans plus tard.

Enfin, en prenant cette dénomination, le Pont de Grenelle achèvera la consécration symbolique des principaux ponts du 15e à la résurrection française après la nuit de l'Occupation, puisqu'il se situe entre le Pont de Bir Hakeim qui commémore la première victoire des Forces françaises libres contre l'Afrikakorps au printemps 1942, et le Pont du Garigliano qui rappelle la victoire du général Juin au printemps 1944, ouvrant la route de Rome.

Le choix du Pont de Grenelle était donc approprié puisque de surcroît, comme chacun sait, il surplombe la statue de la Liberté. Justement, dans la période que nous traversons, où de nouveaux ennemis veulent nous arracher cette liberté, il est impérieux plus que jamais de rendre hommage à ceux qui l'ont défendue et finalement sauvée, souvent en se sacrifiant.

Les paroles prophétiques de leur colonel, à la veille de l'engagement des Cadets résonnent encore fièrement : "Messieurs, vous êtes une génération de sacrifiés. Demain, vous serez tous morts. La cavalerie c'est l'arme du sacrifice. Nous résisterons sans esprit de recul et votre devoir de cavalier et de futurs officiers exige l'acceptation du sacrifice total."

Les passants et les visiteurs qui apercevront ou traverseront ce pont pourront ainsi se remémorer ceux qui surent, par leur dévouement à la patrie et leur sens inconditionnel du devoir, rendre son honneur puis sa liberté à notre pays.



Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER, pour vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Que rajouter à ces propos ? D'abord, je suis très heureuse de voir ce pont prendre le nom de Cadets de Saumur. C'est l'hommage de Paris à cette épopée incroyable d'un courage inouï et qui a sauvé l'honneur de la France à un moment où il était fort bas.

C'est un magnifique symbole, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, parce qu'un pont c'est tout un symbole d'humanité et de solidarité. En outre, cette jeunesse et cet héroïsme qui était l'âme de ces Cadets de Saumur est très importante car aujourd'hui il est extrêmement nécessaire de rappeler cette histoire pour que les jeunes générations puissent y puiser vraiment toutes les valeurs dont on a besoin dans notre pays.

Je voudrais aussi ajouter que, malheureusement, tout le monde ne connaît pas l'histoire des Cadets de Saumur, et c'est aussi l'occasion de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de bien connaître cette histoire.

Au-delà des Parisiennes et des Parisiens, nos compatriotes ont besoin, je crois, en ces temps troublés et compliqués d'avoir des repères et des symboles aussi solides que la foi, l'espérance et l'héroïsme de ces jeunes gens.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 54).

## **2016 DU 56 - Dénomination rue Hélène et François Missoffe (17e).**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 56 relatif à la dénomination rue Hélène et François Missoffe.

C'est M. DUBUS qui peut-être en parlera avec autant de passion que de David Bowie !

**M. Jérôme DUBUS**. - Cela, on va voir.

En tout cas, nous sommes très heureux que ce projet de délibération permette, à notre Assemblée et à tous les Parisiens, de rendre hommage à Hélène et François Missoffe, que nous avons bien connus dans cette Assemblée.

La dénomination de cette nouvelle rue répond en effet à une demande de Brigitte KUSTER, notre maire, et de l'assemblée délibérative du 17e arrondissement.

Je tiens d'abord à remercier Mme HIDALGO et Mme VIEU-CHARRIER qui ont accepté très volontiers de répondre positivement à cette demande.

Je sais que cette décision est très appréciée de la famille d'Hélène et François Missoffe, bien évidemment de leur fille aînée, Françoise de PANAFIEU, que nous connaissons tous et que nous apprécions tout particulièrement. Vous savez la proximité que nous avons avec Françoise de PANAFIEU qui a été députée du 17e arrondissement sur cette circonscription, la circonscription de ses parents, et aussi maire du 17e arrondissement jusqu'en 2008.

Je commencerai par Hélène Missoffe qui a été élue députée du quartier des Epinettes en 1974. Elle a été secrétaire d'Etat à la Santé en 1977. Elle est élue la même année au Conseil de Paris et elle est réélue en 1983.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci.

Il n'y a pas de blessé là-haut ? Ça va ?

Merci beaucoup, Monsieur DUBUS.

La parole est à...

**M. Jérôme DUBUS.** - Non, je n'ai pas fini.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Ah, pardon !

**M. Jérôme DUBUS.** - J'en suis à Hélène Missoffe, mais après je prendrai François Missoffe.

Et le parcours politique conduit après Hélène Missoffe dans le Val-d'Oise, dont elle devient sénatrice en 1986.

François Missoffe, quant à lui, rejoint Londres en 1940 à l'appel du Général de Gaulle. Il s'engage dans les Forces française libres. A la fin de la guerre, il est décoré de la Croix de guerre et de la médaille de la Résistance. Il est élu député gaulliste des Epinettes en 1958 puis devient successivement Secrétaire d'Etat au commerce intérieur, Ministre des Rapatriés, ambassadeur au Japon, Ministre de la Jeunesse et des Sports, au moment des événements de mai 68. Il croise Daniel COHN-BENDIT dans une piscine, et cela ne s'est pas très bien passé, pour tout dire !

Hélène et François Missoffe, je l'ai dit, furent les parents de huit enfants dont l'aînée est Françoise de PANAFIEU, je l'ai dit tout à l'heure. Ils ont profondément marqué l'arrondissement et le quartier des Epinettes de leur empreinte.

L'attribution de leur nom à une rue en plein cœur du quartier des Epinettes, dont ils furent chacun député, est une juste reconnaissance pour ce couple politique hors du commun.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER,** adjointe. - Vous avez été fort complet. On ne sait pas très bien ce que M. COHN-BENDIT et M. Missoffe ont fait ensemble à la piscine, mais c'est un détail.

Ce que je retiendrai surtout - trêve de plaisanteries -, c'est la grande personnalité de François Missoffe qui a rejoint la France libre dès 1940 et qui s'est engagé dans les forces françaises libres. Je sais que c'est extrêmement important.

Je voudrais rappeler qu'il était décoré de la Croix de guerre, de la médaille de la Résistance qui est une médaille peut-être peu connue mais extrêmement importante dans l'ordre hiérarchique des médailles, qu'il était également Grand officier de la Légion d'honneur. C'est très intéressant d'associer évidemment sa femme qui a eu une carrière politique extrêmement importante et qui a siégé ici même.

C'est avec beaucoup de plaisir que ce projet de délibération a été accepté et que nous vous demandons de lui donner un avis favorable.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 56).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination d'une place Jacqueline de Romilly (5e).**

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe, présidente. - Nous passons enfin à l'examen du vœu non rattaché, référencé n° 106, relatif à la dénomination d'une place Jacqueline de Romilly dans le 5e arrondissement.

C'est Mme BERTHOUT qui a la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - J'ai le plaisir et l'honneur de terminer par le dépôt d'un vœu à cette séance et par un vœu qui me tient particulièrement à cœur. En effet, il s'agit d'attribuer le nom de Jacqueline de Romilly à une place qui, assez curieusement, ne porte pas encore de nom dans le 5e arrondissement. Pourtant, elle a un emplacement majeur puisqu'elle est à la jonction des rues Descartes, juste à côté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de la Montagne-Sainte-Genève, donc tout un symbole.

Il se fait tard. Je ne vais pas vous faire une biographie détaillée de Jacqueline de Romilly. Nous connaissons toutes et tous cette immense personnalité dont le sort a été étroitement lié à celui du 5e arrondissement parce qu'elle y a été élève, à Louis-le-Grand, à l'École normale supérieure, rue d'Ulm, à la Sorbonne où elle a d'ailleurs enseigné.

Ce fut surtout - et cela m'est très cher - la première femme titulaire d'une chaire au Collège de France. Cela a été d'ailleurs, je crois également, la première femme à entrer à l'Académie des Belles-Lettres.

Je dirais pour conclure toute sa riche carrière qu'elle a été aussi et surtout une ardente helléniste et que ses travaux sur la civilisation et la langue de la Grèce antique sont unanimement connus et reconnus en France et dans le monde entier.

Pour toutes ces raisons, j'ai proposé qu'une place porte son nom.

Je vous remercie.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole pour vous répondre à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je ne rajouterai rien aux propos de Mme la Maire qui vient de parler de Jacqueline Romilly comme il se doit, c'est-à-dire en soulignant l'immensité de la personnalité de Jacqueline Romilly.

Je tiens à dire que la Ville de Paris a déjà rendu hommage à Jacqueline de Romilly en donnant son nom à une bibliothèque dans le 18e arrondissement, bibliothèque qui a été inaugurée sous la mandature précédente.

Toutefois, je comprends le vœu de Mme BERTHOUT, d'autant qu'il s'agit d'une femme et que nous sommes toujours favorables lorsque de grandes dames arrivent au travers de vœux.

Nous émettons donc un avis favorable à ce vœu, en sachant que, bien évidemment, c'est la Commission de dénomination qui sera à même de se prononcer sur la légitimité et le bien-fondé de cette proposition ; mais bien évidemment, c'est un avis favorable à ce vœu.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 44).

## **Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la rénovation de la Visite Publique des Egouts située sous la Place de la Résistance à Paris 7e (R. 1) :**

*Titulaires :*

- Philippe DUCLOUX ;

- Mao PENINOU ;

- Catherine VIEU-CHARIER ;
- Emmanuelle DAUVERGNE ;
- Jeanne d'HAUTESERRE.

*Suppléants :*

- Rémi FÉRAUD ;
- Nathalie MAQUOI ;
- Jean-Noël AQUA ;
- Rachida DATI ;
- Thierry HODENT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis).*

Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Je vous annonce le résultat du scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 20

Non participation au vote : 143

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Pour : 18

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 1).

**Syndicat mixte d'études de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (comité syndical) (R. 2) :**

*Titulaires :*

- Olivia POLSKI ;
- François VAUGLIN ;
- Jean-François MARTINS ;
- Pierre AURIACOMBE.

*Suppléants :*

- Afaf GABELOTAUD ;
- Jean-Bernard BROS ;
- Didier LE RESTE ;

- Catherine DUMAS.

**Syndicat d'études Vélib' Métropole (comité syndical) (R. 3) :**

*Titulaires :*

- Marie-Pierre de LA GONTRIE ;

- Christophe NAJDOVSKI.

*Suppléants :*

- Claude DARGENT ;

- Galla BRIDIER.

**Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (conseil d'administration) (R. 4) :**

*Titulaire :*

- Marie-Christine LEMARDELEY.

*Suppléant :*

- Jean-Louis MISSIKA.

**Communauté d'universités et établissements "HESAM Université" (conseil d'administration) (R. 5) :**

- Marie-Christine LEMARDELEY.

**Université Paris IV "Paris-Sorbonne" (conseil d'administration) (R. 6) :**

*Titulaire :*

- Mao PENINO ;

*Suppléante :*

- Emmanuelle BECKER.

**Université Paris II "Panthéon-Assas" (conseil d'administration) (R. 7) :**

- Claude DARGENT.

**Société anonyme d'économie mixte ELOGIE (conseil d'administration) (R. 8) :**

- un titulaire, en remplacement de Mme Anne SOUYRIS, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

- Marie ATALLAH.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 2 à R. 8).

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la création d'un pôle unique d'éducation et d'orientation scolaire et de formation professionnelle sur le site d'Alembert par restructuration et extension des bâtiments existants, 150 route Nationale 34 à Montévrain (77144) (R. 1 G) :**

*Titulaires :*

- Alexandra CORDEBARD ;

- Annick OLIVIER ;

- Aurélie SOLANS ;

- Catherine LECUYER ;

- Jérôme DUBUS.

*Suppléants :*

- Sandrine CHARNOZ ;
- Jacques BAUDRIER ;
- David BELLIARD ;
- Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Agnès EVREN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis).*

Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Je vous annonce le résultat du scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 21

Non participation au vote : 142

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Pour : 21

Les candidatures proposées ont adoptées. (2016, R. 1 G).

### **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

### **Clôture de la séance.**

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe, présidente. - Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil de Paris après le lundi de Pâques : le mardi 29 mars, le mercredi 30 mars et le jeudi 31 mars.

Je remercie tous les élus encore présents ainsi que les agents et les collaborateurs pour avoir été si patients aujourd'hui. Merci à vous !

*(La séance est levée le mardi 16 février 2016 à vingt-et-une heures et dix minutes).*

## Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

### I - Question du groupe G.E.P.

#### **QE 2016-1 Question de Mme Galla BRIDIER et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à l'opération de police au sein du Foyer de travailleurs migrants Marc Seguin situé au 3, rue Marc-Seguin (18e).**

Libellé de la question :

"Le 15 décembre 2015 s'est déroulée une opération de police au sein du Foyer de travailleurs migrants Marc Seguin situé au 3, rue Marc-Seguin dans le 18e arrondissement de Paris, établissement géré par ADOMA.

Dans le cadre de cette opération, certainement justifiée au regard de la situation sanitaire de l'établissement, une opération de contrôle administratif a également été menée concernant la régularité du séjour de certains occupants du foyer.

Nous vous avons adressé à ce propos deux courriers les 29 décembre et 14 janvier derniers, courriers demeurés sans réponse pour l'heure.

Aussi, Galla BRIDIER et les élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris vous adressent les questions suivantes :

- Pouvez-vous nous donner des éléments sur l'objet de cette opération de police, ses bases juridiques et donc sur ce qui justifierait qu'elle ait également concerné la régularité du séjour de certains occupants alors qu'il semblerait qu'aucune commission rogatoire ne l'ait accompagnée ?

- Pouvez-vous nous expliquer sur quelle base juridique une partie de ces opérations de contrôle se sont déroulées dans des parties privatives ?

- Plusieurs d'entre eux se trouvent encore actuellement en centre de rétention alors qu'ils sont insérés dans un parcours d'intégration important. Pouvez-vous nous informer plus précisément de leur situation et de la justification du lancement d'une procédure de reconduite à la frontière ?

- Enfin, M. Ibrahim KEBE, résident du Foyer Marc Seguin, a été expulsé du territoire français et renvoyé vers le Sénégal et ce, semble-t-il, sans laisser-passer du consulat du Sénégal. Comment l'expliquez-vous ?"

**Réponse non parvenue.**

### II - Question du groupe Communiste - Front de Gauche

#### **QE 2016-2 Question de Mme Fanny GAILLANNE et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au reclassement des agents du CEFP Pontourny.**

Libellé de la question :

"Le 15 avril 2015, le directeur de la DASES informait les agents de la fermeture du Centre d'Enseignement et de Formation Professionnelle Pontourny, établissement de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris. Suite à cette annonce, le groupe Communiste - Front de Gauche a défendu un vœu en Conseil de Paris demandant l'arrêt de ce projet de fermeture, vœu qui n'a malheureusement pas été adopté. Depuis, le processus de fermeture de l'établissement se poursuit. Mais deux questions restent en suspens.

La première a trait au processus de fermeture : à notre connaissance, aucune décision administrative de fermeture du CEFP n'a, pour le moment, été prise. Quand cette décision doit-elle intervenir ? Quelle en sera la nature juridique ?

La seconde question concerne le dispositif mis en place pour accompagner les agents. Pouvez-vous nous présenter un point d'étape du reclassement des agents du CEFP Pontourny ?"

**Réponse non parvenue.**

## Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

### QE 2015-15 Question de M. François DAGNAUD à M. le Préfet de police relative à l'affectation des agents de surveillance de Paris dans les arrondissements parisiens.

Réponse (M. le Préfet de police) :

EFFECTIFS DES AGENTS DE SURVEILLANCE DE PARIS ET DES CONTRÔLEURS AFFECTÉS EN COMMISSARIATS PARISIENS  
AU 31 MARS 2015

1er	43	3
2ème	65	3
3ème	47	3
4ème	59	3
5ème	65	3
6ème	72	3
7ème	66	3
8ème	107	3
9ème	94	3
10ème	56	3
11ème	94	3
12ème	106	3
13ème	99	3
14ème	63	3
15ème	101	2
16ème	71	3
17ème	82	2
18ème	76	3
19ème	61	3
20ème	66	3

Source SIRH

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

### QE 2015-20 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en place d'antennes de téléphonie mobile.

Réponse (M. Julien BARGETON, adjoint) :

"Le regroupement d'antennes sur un même emplacement consiste en la mutualisation de sites entre opérateurs, c'est-à-dire en l'utilisation commune par les partenaires de tout ou partie des éléments passifs d'infrastructure comme les toits-terrasses, les locaux, l'environnement technique des équipements réseaux.

Le partage des réseaux est limité aux seuls éléments passifs du réseau. La mutualisation passive peut aussi donner lieu au partage du système antenne. Dans le cadre d'un partage des éléments passifs, chaque opérateur déploie, sur chaque site utilisé en commun, ses propres équipements actifs et ses propres antennes et utilise ses propres fréquences. La mutualisation de site est une pratique courante pour les opérateurs, le plus souvent pour des considérations opérationnelles ou financières, d'intérêt partagés.

La mutualisation de site est effective sur certains sites (site multi-opérateurs), visible sur le site "cartoradio.fr" mais difficile à chiffrer sur Paris. Il n'est pas fait mention de ce sujet dans la Charte parisienne de téléphonie mobile.

Si la mutualisation peut être intéressante dans une optique de réduction de l'impact visuel voire de limitation des travaux, il ne semble pas que la question de l'exposition aux champs électromagnétiques constitue un argument supplémentaire fort, plaidant dans ce sens. Nous l'avons bien vu pour certains projets exposés en Commission de Concertation de la Téléphonie Mobile (C.C.T.M.) avec des sites multi-opérateurs et des azimuts proches qui font craindre une exposition majorée pour les habitations situées dans les faisceaux principaux d'azimuts qui se



recouvrent en partie. L'installation d'un énième opérateur sur un site existant est d'ailleurs souvent mal acceptée par les riverains qui dénoncent cette concentration d'antennes.

Il convient de rappeler que la Charte parisienne de téléphonie mobile de décembre 2012 est la plus contraignante de France. La Municipalité a ainsi amené les 4 opérateurs de téléphonie mobile à signer ce document-cadre où les niveaux de champ maximal d'exposition (de 5 et 7 Volts/mètre) sont très inférieurs aux valeurs limites d'exposition du public issues du décret du 3 mai 2002 qui s'appuie sur les recommandations européennes du 12 juillet 1999 (de 41 à 61 V/m). La C.C.T.M. est par ailleurs un lieu de dialogue et d'échanges entre les opérateurs, les mairies d'arrondissement, les associations, dans laquelle la recherche de solutions optimales pour toutes les parties est une priorité. Il est à signaler, enfin, que les établissements particuliers (petite enfance, scolaire) sont examinés très attentivement à chaque nouvelle demande d'installation."

### **Votes spécifiques.**

**M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA, ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 22.**

**M. David BELLIARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 531.**

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 635 et DAC 639.**

**M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 3.**

**Mmes Marinette BACHE, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Virginie DASPET, Myriam EL KHOMRI, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, Antoinette GUHL, Pénélope KOMITÈS, M. Nicolas NORDMAN et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 4 G.**

**Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 6 G.**

**Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL et Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 9 G.**

**Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 88.**

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 1, DFPE 6, DLH 3 et DLH 26.**

**M. David BELLIARD, Mmes Sylvie CEYRAC, Pénélope KOMITÈS et Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 54 G, DASES 55 G et DASCO 2.**

**Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 112 G.**

**Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 2.**

**MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Mme Maud GATEL, François VAUGLIN et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 1-DLH.**

**Mme Célia BLAUDEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 4.**

**Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 15 et DFA 24.**

**MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Rémi FÉRAUD, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 24.

**M. Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, David BELLARD, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Galla BRIDIER, MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, MM. Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Fadila MÉHAL, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mmes Carine PETIT, Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, Marielle de SARNEZ, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHÈNE, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VÉRON, Dominique VERSINI et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 28-SG.

**MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DICOM1-DDCT.

**Mme Colombe BROSEL** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DILT 7.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET, Jean-François MARTINS, Mmes Olivia POLSKI et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 4 G.

**M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, Maud GATEL, Halima JEMNI et Valérie MONTANDON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 15.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 20, DLH 23 et DLH 29.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mmes Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 24.

**Mme Fanny GAILLANNE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 30, DLH 33 et DLH 34.

**Mme Annick OLIVIER** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 41.

**Mme Mercedes ZUNIGA** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 48.

**Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 59 et DU 18.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINO, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 5.

**Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DSTI 1 G.

**MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 3 G.

## Votes spécifiés.

**M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 8.

**Mme Pauline VÉRON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 2.

**M. Yves POZZO di BORGO** ne prend pas part au vote sur la totalité des vœux se rattachant au débat sur le statut de Paris.

**Mme Ann-Katrin JÉGO** vote pour le vœu n° 33 et s'abstient sur le vœu n° 34.

**Mme Marinette BACHE** ne prend pas part au vote sur le vœu n° 20, vote pour le vœu n° 69 et contre les vœux n°s 70 et 71.

## Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2016 DAJ 1 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres en ses séances des 22 décembre 2015, 12 janvier et 2 février 2016.

2016 DFA 3 Groupement de commandes - Fourniture de mobiliers et sièges de bureaux destinés aux services de la collectivité parisienne en deux lots séparés - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2016 DFA 1-G Groupement de commandes - Fourniture de mobiliers et sièges de bureaux destinés aux services de la collectivité parisienne en deux lots séparés - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2016 DFA 16 Fourniture et gestion d'abonnements de journaux, revues, publications, périodiques français et étrangers, sur supports papier ou électronique - Modalités de passation - Signature.

2016 DFA 18 Marchés à bons de commande pour la maintenance et la réparation des fontaines ornementales - Marchés de service et marchés de travaux - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2016 DFA 19 Groupement de commande pour des marchés à bons de commande de vérification des installations SSI - Marché de service - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2016 DFA 8-G Groupement de commande pour des marchés à bons de commande de vérification des installations SSI - Marché de service - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2016 DFA 20 Groupement de commande pour des marchés à bons de commande pour des prestations de diagnostics structures en 7 lots - Marché de service - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2016 DFA 9-G Groupement de commande pour des marchés à bons de commande pour des prestations de diagnostics structures en 7 lots - Marché de service - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2016 DFA 23 Gaz et biogaz - Convention de groupement de commandes - Accord-Cadre de fournitures et services - Modalités de passation.

2016 DFA 11-G Gaz et biogaz - Convention de groupement de commandes - Accord-Cadre de fournitures et services - Modalités de passation.

2016 DFA 27 Fourniture de champagne et de crémant issus ou non de l'agriculture biologique - Modalités de passation.

2016 DFA 15 Modification des modalités de garantie d'un programme d'emprunts à contracter par la SEMAPA.

2016 DFA 24 Garantie à première demande - Emprunt de droit allemand (Namensschuldverschreibung) souscrit par la SEMAPA le 3 décembre 2015.

**M. Julien BARGETON**, rapporteur.

2016 DFA 6-G Marché d'inventaires, diagnostics et expertises arboricoles pour le Département de Paris.

**M. Julien BARGETON, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DVD 9 Adhésion à la Charte "Sable en Seine II".

2016 DVD 15 Canaux parisiens. Accord-cadre avec l'Union Nationale des Industries des Carrières et de matériaux de construction UNICEM relatif au transport fluvial des matériaux de construction.

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2016 DEVE 1 - DLH Subvention (635.000 euros) et avenant à la convention avec l'Agence Parisienne du Climat (12e).

**Mme Célia BLAUDEL, M. Ian BROSSAT**, rapporteurs.

2016 DPA 5 Projet de constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris aux fins de mettre en œuvre le contrat de performance énergétique dans 140 écoles.

2016 DPA 1-G Projet de constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris aux fins de mettre en œuvre le contrat de performance énergétique dans 140 écoles.

**Mme Célia BLAUDEL, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DLH 3 Location de l'immeuble 3, rue Dagorno (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 7 Protocole d'accord transactionnel relatif au ravalement d'un mur pignon rue des Barres (4e).

2016 DLH 14 Subvention (1.107.774 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Soliha Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise (8e).

2016 DLH 20 Location de l'immeuble 7, rue Alphonse Penaud (20e) à la société Immobilière 3F - Bail emphytéotique.

2016 DLH 24 Location de l'ensemble immobilier 10, rue de Belleville - 18b à 26, rue Dénoyez (20e) à la SIEMP - Modification de l'assiette du bail emphytéotique.

2016 DLH 29 Réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 464 logements du groupe Curial Archereau (19e) - Modification des garanties de la Ville (15.676.000 euros) demandée par Immobilière 3F.

2016 DLH 30 Création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé et d'un service répit 13 rue des Écluses Saint-Martin (10e) - Modification de la garantie de la Ville (10.869.967 euros) demandée par Résidences Sociales de France.

2016 DLH 33 Construction d'une résidence sociale lot O6 ZAC Clichy Batignolles (17e) - Réitération de la garantie de la Ville (1.158.580 euros) demandée par RSF pour 50 logements PLA-I.

2016 DLH 34 Réhabilitation Plan Climat d'une pension de famille de 25 logements 17 rue Poirier de Narcay (14e) - Modification de la subvention, des réservations et des prêts garantis par la Ville demandée par RSF.

2016 DLH 41 Réhabilitation Plan Climat de 116 logements 23-25 rue Crozatier et 66-68-70 boulevard Diderot (12e) - Modification des garanties de la Ville (1.736.394 euros) demandée par Antin Résidences.

2016 DLH 47 Avenant n° 9 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre le Ville de Paris et l'Anah.

2016 DLH 2-G Avenant n° 12 à la convention avec l'Etat relative à la délégation de compétence en matière d'aides au logement et avenant n° 8 à la convention avec l'Anah pour la gestion des aides à l'habitat privé.

2016 DLH 48 Réaménagement d'une partie de la dette de la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2016 DASES 56-G Subvention (601.765 euros) et conventions avec la Région Ile de France au titre de la réalisation de trois centres sociaux à Paris (13e 18e et 19e).

2016 PP 1 Entretien des systèmes de sécurité incendie et des équipements associés des locaux administratifs de la préfecture de police.

2016 PP 3 BSPP - Maintenance des portes de remises, barrières, portails et portes de garage automatiques des centres de secours.

2016 PP 5 Convention de groupement de commandes concernant la fourniture de matériels, consommables et accessoires de photographie.

2016 PP 6 Convention de groupement de commandes relative aux visites médicales spécialisées et examens dans le cadre de la surveillance des risques professionnels.

2016 PP 7 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2016 DASCO 1 Logements de fonction de l'école polyvalente Gilbert Cesbron (17e). Convention avec la RIVP relative au remboursement du coût des services et fluides.

2016 DASCO 2 Remboursement à la CPAM de Paris des prestations sociales versées lors de l'accident d'un élève dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DASCO 33 Mise à disposition des locaux 109 avenue Parmentier (11e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Ateliers Villes.

2016 DASCO 34 Contrat entre la Ville de Paris et les familles parisiennes dans le cadre de l'inscription des enfants aux vacances Arc-en-Ciel.

2016 DASCO 47 Mise en œuvre de séjours de vacances dans le cadre des vacances Arc-en-Ciel - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de passation.

2016 DASCO 41 Subvention (164.500 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'OCCE de Paris.

2016 DASCO 56 Réalisation d'une école polyvalente de 8 classes sur le lot B1B3 du secteur Bruneseau nord de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage.

2016 DPA 4 Ecole maternelle au 10-12, rue de Torcy et groupe scolaire au 5-7, rue de Torcy (18e) - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

2016 DASCO 24-G Divers collèges publics parisiens - Dotations (25.836 euros).

2016 DASCO 25-G Divers collèges publics parisiens - Subventions (58.787 euros).

**Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteure.

2016 DAJ 2 Approbation du contrat de cession de la marque TRILIB' au profit de la Ville de Paris.

2016 DAJ 3 Approbation du contrat de cession de la marque Village de Noël Paris au profit de la Ville de Paris.

2016 DICOM 3 Convention financière pour le Concert-hommage aux personnels mobilisés durant les attentats du 13 novembre 2015.

2016 DILT 4 Maintenance, contrôles et réparations des installations de distribution de carburants de la Ville de Paris - Marché de services - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DILT 7 Convention d'occupation précaire avec l'association Paris aide aux victimes pour les locaux sis 17, boulevard Morland (4e) - Convention - Autorisation.

2016 DRH 6 Modification des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire relatifs à l'emploi d'assistant d'exploitation de la Commune de Paris.

2016 DRH 9 Modification des statuts particuliers des éboueurs, des égoutiers et autres personnels des réseaux souterrains et des fossoyeurs.

2016 DRH 10 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.

2016 DRH 12 Fixation du statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux d'administrations parisiennes

2016 DRH 14 Création d'une spécialité informatique dans le corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes et abrogation du corps des dessinateurs.

2016 DRH 16 Fixation de l'échelonnement indiciaire du corps des cadres de santé paramédicaux d'administrations parisiennes

2016 DSTI 1 Maintenance du progiciel Préventiel pour les applications Santé-Prévention - Convention de groupement de commandes - Modalités - Autorisation - Signature.

2016 DSTI 2 Maintenance du progiciel Chronogestor - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DSTI 2-G Maintenance du progiciel Chronogestor - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2016 DAE 78 Signature d'une convention avec les villes de Gdansk (Pologne), Braga (Portugal), Milan (Italie), Turin (Italie) relative à la participation de Paris au programme opérationnel URBACT III - BSInno.

**Mme Antoinette GUHL, M. Patrick KLUGMAN**, rapporteurs.

2016 DASES 52-G Convention d'habilitation aide sociale avec l'association Vie et avenir.

2016 DASES 54-G Permanence d'accès aux droits au Pôle Santé Goutte d'Or (18e) - Convention de partenariat avec la CPAM.

**M. Bernard JOMIER**, rapporteur.

2016 DAC 100 Fixation du montant de la redevance pour l'occupation du bâtiment municipal situé 29, avenue de Villiers (17e) par l'association Centre de musique de chambre de Paris (93260 Les Lilas).

2016 DAC 180 Subvention (15.000 euros) à l'association Fétart (19e).

2016 DAC 181 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association pour le développement, la promotion et le rayonnement du graphisme.

2016 DAC 203 Convention entre la Ville et Videomuseum pour les collections du Fonds municipal d'art contemporain.

2016 DAC 251 Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e).

2016 DAC 252 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

2016 DAC 254 Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e).

2016 DAC 381 Fourniture de mobiliers spécifiques des bibliothèques. Modification des modalités de passation du lot 5.

2016 DAC 382 Acquisition de documents anciens, rares ou précieux pour l'enrichissement des collections des bibliothèques de la Ville de Paris.

2016 DAC 383 Fourniture de consommables et de matériels de technologie RFID pour les bibliothèques de la Ville de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation et d'attribution.

2016 DAC 500 Classement à la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France d'œuvres de l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux et de deux tableaux d'Abel de Pujol et d'Alexandre-Charles Guillemot.

2016 DAC 531 Subventions (3.332.000 euros) convention et avenant avec l'association Forum des images (1er).

2016 DAC 591 Subvention (10.000 euros) à l'association Ere de jeu pour son festival Ô 4 Vents (93100 Montreuil).

2016 DAC 635 Transfert en pleine propriété des biens acquis par la Ville de Paris pour mise en dotation à l'Établissement Public Paris Musées.

2016 DAC 639 Subventions (35.800 000 euros) pour l'Établissement Public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

2016 DPA 15 Amélioration partielle du musée d'art moderne (16e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.

2016 DAC 1-G Dépôt pour archivage électronique pérenne des microfilms et des images numériques au Centre national du microfilm et de la numérisation.

2016 DAC 3-G Acquisition de fonds, de documents et d'ouvrages anciens pour l'enrichissement des collections de la direction des services d'archives de Paris.

2016 DAC 4-G Modification des modalités d'organisation du travail des personnels de la direction des services d'archives de Paris.

2016 DICOM 1 - DDCCT Conception et organisation du spectacle de passage à la nouvelle année 2017 de la Ville de Paris (article 30) - Marché de services - Modalités de passation.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2016 DPA 2 Mairie du 7e arrondissement 116, rue Grenelle (7e). Permis de construire.

**M. Bruno JULLIARD, M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2016 DAC 250 Subvention (105.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

**M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DAE 5 Subvention (220.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (8e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Olivia POLSKI**, rapporteurs.

2016 DAC 22 Subvention d'équipement (600.000 euros) et convention avec l'EPCC 104 CENTQUATRE (19e) dans le cadre du budget participatif 2015 pour le projet cinéma et musique au CENTQUATRE.

**M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DAC 504 Plaque commémorative à la mémoire des victimes des attentats de janvier et novembre 2015, place de la République (10e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DGRI 4 Projet de coopération culturelle avec la Ville de Dakar dans le domaine du hip-hop et des cultures urbaines.

2016 DGRI 5 Subvention (4.000 euros) à l'association Coup de Soleil (1er) pour la 22e édition du Maghreb des livres en février 2016.

2016 DGRI 6 Création d'un secteur distinct pour les dépenses et recettes de la DGRI

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2016 DEVE 2 Fourniture et livraison de panneaux et porte-affiches pour les espaces verts de la Ville de Paris - Marché de fournitures et services - Modalités de passation.

2016 DEVE 8 Entretien des espaces verts des établissements municipaux et départementaux et insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui ce même entretien - Marchés de services - Modalités de passation.

2016 DEVE 2-G Entretien des espaces verts des établissements municipaux et départementaux et insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui ce même entretien - Marchés de services - Modalités de passation.

2016 DEVE 10 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière du Père Lachaise (20e).

2016 DEVE 11 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2016 DAE 41 Dotation des Grands Prix de médecine et de la recherche médicale de la Ville de Paris "Claude Bernard" et "Jean Hamburger".

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2016 DAE 3 Subvention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

2016 DJS 102 Maintenance multitechnique, de nettoyage et de sécurité des stades Charléty (13e) et Jean Bouin (16e) - Marché de services - Modalités de passation.

2016 DJS 110 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Handball au titre de l'organisation de la Golden League 2016.

2016 DJS 140 Boutique et brasserie du stade Jean Bouin de Rugby (16e) - Avenants aux deux conventions d'occupation du domaine public.

2016 DPA 20 Parc des Princes (16e) - Marché complémentaire pour la surveillance des consoles - Approbation des modalités de passation et autorisation de signer le marché complémentaire.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2016 DJS 4-G Protocole d'accord relatif à la partition des parcs interdépartementaux de Puteaux et d'Antony entre le département des Hauts de Seine et le département de Paris.

**M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2016 DAE 38 Arc de l'innovation : convention cadre multilatérale de partenariat avec la Caisse des Dépôts.

2016 DU 48 Renouveau de l'adhésion de la Ville de Paris au Groupement de recherches sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH).

2016 DU 63 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 202 rue d'Alésia (14e).

2016 DU 65 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 9 rue Adolphe Mille (19e).

2016 DU 67 Abrogation d'alignements, déclassements et classement d'emprises au droit de la parcelle située 2-4 rue Caillié et 8 boulevard de la Chapelle (18e).

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2016 DPA 6 Halle Pajol (18e) - Avenant n° 1 au marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination.

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2016 DU 18 Acquisition en VEFA auprès de Paris Habitat d'un volume abritant un équipement de petite enfance dans l'îlot T7B2, avenue de France, secteur Tolbiac de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Nawel OUMER**, rapporteurs.

2016 DVD 8 Indemnisation amiable de différents tiers (269.339,95 euros), en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2016 DFPE 6 Logement de fonction de la crèche située 13bis, rue Popincourt (11e) - Convention de gestion avec la RIVP.

2016 DFPE 7 Subvention (288.177 euros) et convention avec l'association France Horizon pour la création d'un Multi accueil situé 143 avenue de Clichy (17e).



2016 DFPE 9 Création de 4 crèches collectives - Subventions (3.590.400 euros) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2016 DFPE 11 Subvention (333.799 euros) et convention avec l'association Envoludia pour la création d'un établissement multi-accueil au 88, rue de Lourmel (15e).

2016 DFPE 12 Subvention (500.740 euros) et convention avec l'association Acidulés et à croquer pour le transfert et l'extension d'une crèche parentale au 70 bis, rue Championnet (18e).

2016 DFPE 13 Subvention (601.838 euros) et convention avec l'association La Ribambelle pour le transfert et l'extension d'un établissement multi-accueil au 41, rue de Javel (15e).

2016 DFPE 14 Subvention (96.500 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon (20e) pour sa halte-garderie de plein air (6e).

**Mme Nawel OUMER**, rapporteure.

2016 DPE 5 Financement des travaux d'investissement de faible montant - Convention cadre avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.).

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

2016 DAE 7 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - Dotation récompensant le lauréat pour 2016.

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2016 DAE 2 Marché couvert alimentaire Saint Martin (10e) - Projet expérimental de valorisation des déchets - Convention avec la société Sous les fraises et avenant n° 1 à la convention de DSP de gestion du marché.

**Mme Olivia POLSKI et Mme Antoinette GUHL, Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteures.

2016 DAE 4 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (8.000 euros).

2016 DAE 77 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

**Mme Olivia POLSKI, M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2016 DAE 3-G Mise à disposition des locaux situés 13 rue Rémy Dumoncel (14e) à l'association Mozaïk RH.

2016 DAE 8-G Aide financière (90.000 euros) et convention avec l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (ADDEL).

2016 DDCT 1 Subventions fonds du Maire (10.000 euros) à 4 associations du 16e arrondissement.

2016 DDCT 2 Subventions (49.000 euros) et signature d'avenants au titre de l'exercice 2016 avec 4 associations.

2016 DJS 107 Paris Jeunes Vacances - Poursuite du dispositif.

2016 DJS 141 Aides Quartiers Libres - Mise en oeuvre du dispositif pour l'année 2016.

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2016 DASES 53-G Conventions avec quatre associations pour la poursuite d'une action de soutien psychologique d'allocataires parisiens du RSA.

2016 DASES 96-G Reconduction pour 2016 des deux conventions de gestion avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la participation départementale concernant les contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2016 DASES 22-G Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2016.

**Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2016 DAC 401 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

2016 DAC 402 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (94500 Champigny-sur-Marne).

2016 DAC 403 Subvention (15.000 euros) à l'association Union nationale des combattants Département de Paris (UNC).

2016 DAC 405 Subvention (3.500 euros) à l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos (93).

2016 DAC 406 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret (Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau) et la déportation juive CERCIL (45000).

2016 DAC 407 Subvention (5.000 euros) à l'association 24 août 1944 (19e).

2016 DAC 408 Subvention (3.000 euros) à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz (11e).

2016 DAC 410 Subvention (8.000 euros) à l'association Ciné - Histoire (15e).

2016 DAC 411 Subvention (9.800 euros) à l'association Ciné-Archives.

2016 DAC 412 Subvention (5.000 euros) à l'association Mémoire juive de Paris (4e).

2016 DAC 417 Subvention (5.000 euros) à l'ARAC (13e).

2016 DAC 418 Subvention (2.600 euros) à l'association Amicale du camp de concentration de Dachau (9e).

2016 DAC 419 Subvention (500 euros) à l'association Fonds Mémoire d'Auschwitz (4e).

2016 DAC 420 Subvention (5.000 euros) à l'association Images contemporaines (80250 Chaussoy-Epagny).

2016 DU 55 Dénomination rue Émile Borel (17e).

2016 DU 57 Substitution de la dénomination rue Georges Picquart à celle de rue Marie-Georges Picquart (17e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2016 DEVE 5 Dénomination "Sergent Aurélie Salel" au square situé à l'intersection de la rue Sorbier et de la rue de la Bidassoa (20e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Colombe BROSSEL et Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteures.

## **Comptes rendus des Commissions.**

### **1ère COMMISSION**

Réunion du mardi 9 février 2016

#### **Présent-e-s :**

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Antoinette GUHL, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FERAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GREGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

**Excusée :**

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

**Absente :**

Mme Rachida DATI.

\*\*\*\*

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 52 à son ordre du jour (dont 13 au Conseil départemental).

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DAJ 2 et 3 Contrats de cession de marque : intervention de M. BELLIARD.

DICOM 2 Intégration dans le secteur distinct de la DICOM des recettes de location et de forfaits techniques afférents des salons de réception de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun : interventions de M. de FROMENT et de Mme SIMONNET, qui demande le rapport entre événements internes et externes et la nature de ces événements.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure.

DFA 25 Schéma parisien de la commande publique responsable : interventions de Mme PREMEL, MM. de FROMENT et GLEIZES.

Emploi - Mme VÉRON, rapporteure.

DAE 3 G, 4 G, 6 G et 9 G mises à disposition de locaux en faveur d'associations : interventions de MM. POZZO di BORGO, LEGARET et GLEIZES.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur.

M. BARGETON présente les tableaux de bord financiers. Interventions de MM. BELLIARD, LEGARET et VAUGLIN. M. LEGARET souhaite que la commission des concessions soit consultée quant aux modalités de réalisation des projets retenus pour "Réinventer Paris" (cession, BEA...).

Présentation du bilan de la publicité à Paris (le document sera transmis aux membres de la Commission avant la tenue du Conseil) : interventions de MM. POZZO di BORGO, SAINT-ETIENNE, GOASGUEN, BELLIARD et de Mme SIMONNET. M. SAINT-ETIENNE demande une comparaison du marché publicitaire parisien avec celui d'autres grandes capitales comme Berlin ou Londres.

DFA 13 Caractéristiques des instruments de couverture de la dette et de la trésorerie : interventions de MM. GLEIZES, SAINT-ETIENNE et LEGARET. M. Xavier GIORGI, Chef du Service de la gestion financière à la DFA, apporte des éléments de réponse aux intervenants. Il lui est proposé de venir, lors d'une prochaine Commission, afin de faire une présentation plus complète de l'état de la dette.

DFA 15 et 24 Opérations financières de la SEMAPA : interventions de MM. GABORIAU, GLEIZES et LEGARET.

Vœux et amendements :

28 vœux et 1 amendement ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 30.

Prochaine Commission le mardi 22 mars 2016.

----

**2e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 février 2016

**Présent-e-s :**

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bernard JOMIER, Bruno JULLIARD.

**Excusé au sens du Règlement intérieur :**

M. Stéphane CAPLIEZ.

**Excusé-e-s :**

Mmes Catherine DUMAS, Marielle de SARNEZ, M. Pierre AIDENBAUM.

**Absent-e-s :**

Mmes Yamina BENGUIGUI, Danièle GIAZZI, M. Grégoire CHERTOK.

\*\*\*\*

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 05.

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris du 10 février au 20 mars 2016.

**Présentation :**

M. Noël CORBIN, Directeur des Affaires culturelles, a présenté le bilan du Théâtre Paris-Villette depuis sa réouverture en 2013. Une note est distribuée aux membres de la Commission.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 49 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental).

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles.

2016 DAC 22 Subvention d'équipement (600.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e) dans le cadre du budget participatif 2015 pour le projet Cinéma et musique au CENTQUATRE : interventions de Mme MÉHAL et M. HODENT- Réponse de MM. JULLIARD et GIRARD.

2016 DAC 203 Convention entre la Ville et l'association Videomuseum pour les collections du Fonds municipal d'art contemporain : intervention de M. GIRARD - Réponse de M. JULLIARD.

2016 DAC 500 Demande de classement à la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France d'œuvres de l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux et de deux tableaux d'Abel de Pujol et d'Alexandre-Charles Guillemot : intervention de M. GIRARD.

2016 DAC 504 Plaque commémorative à la mémoire des victimes des attentats de janvier et novembre 2015, place de la République (10e) : intervention de M. DUCLOUX.

2015 DAC 632 Conventions de partenariat entre la Ville de Paris et quatre organismes du champ social pour la mise en œuvre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion : interventions de Mme MÉHAL, MM. DUCLOUX et GIRARD pour soutenir les initiatives en direction des populations les plus fragiles.

2016 DAC 639 Subventions (35.800.000 euros) à l'Établissement Public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris : intervention de Mme MÉHAL sur la fréquentation des musées suite aux attentats. - Réponse de M. JULLIARD qui indique qu'après une période de baisse, la fréquentation a repris. En revanche celle des catacombes est nettement plus impactée.

2016 DPA 15 Amélioration partielle du Musée d'art moderne (16e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération et à signer et à mettre en œuvre la convention de mandat avec Paris Musées : intervention de M. GIRARD.

MM. GIRARD, DUCLOUX soulignent le grand intérêt des projets dans le cadre de "Réinventer Paris" et M. JULLIARD se félicite de la tonalité culturelle dans la totalité des projets.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense.

2016 DU 54 Substitution de la dénomination Pont de Grenelle - Cadets de Saumur à celle de Pont de Grenelle (15e et 16e) : intervention de M. GIRARD.

Amendements et vœux :

15 vœux non rattachés et 1 vœu rattaché ont été déposés.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants au projet de délibération 2016 DAC 423 Convention de partenariat entre l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, le Ministère de la Défense et la Ville de Paris pour la réalisation du Monument aux Morts Virtuel, en hommage aux soldats parisiens morts pendant la Grande Guerre.

Mme MAQUOI a présenté les 3 vœux du groupe Socialiste et Apparentés, Mme MÉHAL celui du groupe UDI/MODEM, et M. HODENT celui du groupe les Républicains relatifs à l'enseignement musical dans les centres d'animation. M. JULLIARD indique que Mme VÉRON répondra à ces 5 vœux en 7e Commission par un vœu de l'Exécutif.

M. HODENT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la réforme en cours des conservations pour la rentrée 2016. Intervention de MAQUOI.

Trois vœux relatifs à la bibliothèque Château d'Eau : Mme SOUYRIS a présenté celui du groupe Ecologiste de Paris, et souhaiterait connaître l'impact de l'ouverture de la bibliothèque Françoise Sagan et l'avenir du fonds photos, Mme PRIMET celui du groupe Communiste-Front de Gauche et M. HODENT celui du groupe les Républicains : interventions de Mme MÉHAL et M. GIRARD. - M. JULLIARD répondra par un vœu de l'Exécutif et indique que la fermeture de cet équipement est le corollaire d'une réorganisation du réseau des bibliothèques.

Mme SOUYRIS a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à l'avenir de l'Institut des Cultures d'Islam : intervention de Mme MÉHAL.

Mme FANFANT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la préservation du Centre d'animation "Les Amandiers" et du "Vingtième Théâtre" : intervention de M. HOCQUARD.

Vœu cité mais non présenté relatif à un hommage à David Bowie.

Vœux déposés et non présentés.

Vœux de Mme SIMONNET relatifs :

- à la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau.

- à la fermeture du musée Dupuytren. Ce vœu relève de la compétence de Mme LEMARDELEY.

Vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'accès aux sites culturels et musées parisiens pour les détenteurs de la "carte de citoyenne-citoyen de Paris".

Séance levée à 13 heures 35.

Prochaine Commission le 21 mars 2016.

----

**3e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 février 2016

**Présent-e-s :**

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROUSSEL, Virginie DASPET, Fanny GAILLANNE, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Anne-Constance ONGHENA, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINO, Yann WEHRLING.

**Excusé au sens du Règlement intérieur :**

M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusé-e-s :**

Mme Brigitte KUSTER, M. Franck LEFÈVRE.

**Absent-e-s :**

Mmes Halima JEMNI, Olga JOHNSON, M. Dominique TIBERI.

\*\*\*\*

Séance ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 36 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental).

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure.

2016 DEVE 13 Concours des "graines à tous les étages" : mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiens : intervention de Mme MOREL.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris - M. PENINOÛ, rapporteur.

2016 DPE 37 Communication sur le renforcement de la propreté et la stratégie zéro déchet - Présentation par M. PENINOÛ : interventions de Mme ONGHENA, M. WEHRLING.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

2016 DVD 3 G Traverses de Charonne, Ney-Flandre et Bièvre-Montsouris - Avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence avec le S.T.I.F. - Avenant n° 2 à la convention de délégation avec la R.A.T.P. : interventions de MM. JULIEN, LE RESTE, Mme PETIT, M. DAGNAUD, Mme GALLOIS.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROUSSEL, rapporteure.

2016 PP 2 Opérations d'enlèvements de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police : interventions de M. GOUJON, M. Serge BOULANGER, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police, Mme GALLOIS.

Vœux et amendements :

2 amendements, 3 vœux rattachés et 24 vœux non rattachés ont été déposés.

Amendement et vœux rattachés ou liés au projet de délibération 2016 DVD 3 G :

M. JULIEN a présenté l'amendement du GEP relatif aux conventions de délégation de compétences à la Ville pour l'organisation de la desserte de proximité, et le vœu rattaché relatif au maintien de la qualité de service des traverses de bus de l'Est parisien.

Mme PETIT a présenté son vœu déposé avec les élus du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif à la préservation des traverses de bus à Paris et dans le 14<sup>e</sup>.

M. DAGNAUD a présenté le vœu du groupe SOCA relatif au devenir de la desserte Ney-Flandre dans le 19<sup>e</sup>.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe les Républicains relatif au renforcement de la ligne de transports collectifs "Traverse Bièvre Montsouris". - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. GOUJON a présenté le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2016 DVD 16, relatif aux services à demander aux concessionnaires de parkings de stationnement. - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. LE RESTE a présenté l'amendement du groupe PC-FG au projet de délibération 2016 DPE 18, relatif aux plombiers sociaux. - Réponse de Mme BLAUDEL.

Mme PETIT est intervenue sur le vœu du groupe les Républicains relatif au danger représenté par l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaité, du Maine et Jolivet. M. DARGENT a indiqué que ce vœu relevait plus sûrement des compétences de la 5e Commission.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe SOCA relatif au stationnement des véhicules de location sur la voie publique à Paris.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP relatif aux tarifs pratiqués par la CPCU. - Réponse de Mme BLAUDEL.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la requalification rapide et durable de la traversée nord-sud du jardin Nelson Mandela entre les rues des Prouvaires et Rambuteau.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe les Républicains relatif à la dénomination d'une place Jacqueline de Romilly dans le 5e arrondissement, et indiqué qu'il relevait des compétences de la 2e Commission.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif au plan de déploiement de balayeurs supplémentaires à Paris et dans le 5e arrondissement. - Réponse de M. PENINOU. Ce vœu devrait être rattaché à la communication 2016 DPE 37.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place du Panthéon dans le cadre de "Réinventons nos places". - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe les Républicains relatif au renouvellement de la Charte sur la téléphonie mobile, et indiqué qu'il relevait des compétences de la 1ère Commission dans le cadre de la délégation de M. Julien BARGETON.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe les Républicains relatif à une expérimentation d'ampoules LED lumineuses à énergie solaire implantées sur les passages piétons à proximité des écoles en vue d'améliorer la sécurité routière. - Intervention de M. NAJDOVSKI.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la protection des espaces verts.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la création d'une rampe d'accès au périphérique extérieur à la Porte de Clichy. - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la sécurisation du centre sportif Max Rousié. - Réponse de Mme BROSSEL.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif au renforcement de la protection des Atribus contre la pluie et le vent. - Réponse de M. NAJDOVSKI et M. Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements.

M. GOUJON a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif au maintien des casernes de la Gendarmerie nationale sur le territoire parisien. - Réponse de Mme BROSSEL.

M. HÉLARD a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à la réglementation de l'activité de tricycles. - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. HÉLARD a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à la création de zones piétonnes le dimanche. - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. DARGENT a cité pour mémoire les vœux du groupe UDI-MODEM relatif au périmètre des personnes assujetties à l'obligation de déclaration d'intérêts, relatif au périmètre d'action de la commission de déontologie, et relatif à la lutte contre les contrôles d'identité discriminants.

Questions diverses :

M. DARGENT et Mme BLAUDEL ont rappelé la visite du chantier d'entretien et de rénovation du canal Saint-Martin organisée le jeudi 18 février 2016.

M. JULIEN est intervenu pour demander des précisions sur les suites données aux vœux adoptés sur le renforcement de la légitimité du comité d'éthique de la vidéo-protection à Paris, et sur un audit du parc automobile de la B.S.P.P. - Réponse de M. BOULANGER sur le second point.

M. PENINOU a rappelé qu'un système avait été mis en place afin de répondre au mieux aux vœux et préoccupations émanant des arrondissements, visant à alléger les travaux des Commissions et du Conseil de Paris en encourageant les questions écrites et le maintien des vœux très circonscrits à un niveau local.

Prochaine Commission le lundi 21 mars 2016 à 10 heures 30.

----

#### **4e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 février 2016

##### **Présent-e-s :**

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Sylvie CEYRAC, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

##### **Excusée au sens du Règlement intérieur :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

##### **Excusés :**

MM. François HAAB et Bernard DEBRE.

##### **Absentes :**

Mmes Myriam EL KHOMRI et Karen TAÏEB.

\*\*\*\*

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 10.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 22 à son ordre du jour (dont 11 projets au Conseil départemental et 1 proposition du groupe RG-CI) et autres sujets.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. JOMIER, rapporteur.

M. JOMIER présente un document de synthèse des propositions pour atteindre l'objectif des 3x90 en 2020 et la fin de la transmission du VIH en 2030 à Paris : intervention de M. HONORÉ.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteuses.

DASES 53 G Conventions avec 4 associations pour la poursuite d'une action de soutien psychologique d'allocataires parisiens du R.S.A. : interventions de M. HONORÉ, Mmes ATALLAH et BOUYGUES.

Mme VERSINI propose de recevoir, si cela est possible, M. Thierry BARANGER, Président du Tribunal pour enfants de Paris, en début de 4e Commission au mois de mars. Ce temps d'échanges doit permettre d'aborder les axes prioritaires donnés par le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et les relations partenariales entre la Ville et la justice dans ce cadre.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSEL, rapporteure.

Mme BROSEL propose aux membres de la Commission d'échanger sur la réforme du règlement du Fonds d'aide aux jeunes Parisiens : interventions de Mmes ATALLAH, SOLANS et BOUYGUES. Mme BROSEL propose de transmettre un bilan du dispositif existant.

DASES 33 G Renouvellement des conventions et subventions à 15 associations intervenant dans le cadre du dispositif "animation prévention jeunesse" : intervention de Mme ATALLAH.

Vœux et amendements :

11 vœux ont été déposés.



Mme BOUYGUES présente, pour le groupe SOCA, un vœu relatif à l'extorsion de fond de Parisiens dont des proches ont été enlevés dans le Sinaï : intervention de M. HONORÉ.

Elle présente ensuite un vœu du groupe SOCA relatif à la prise en charge des demandeurs d'asile.

Mme ATALLAH présente un vœu du GEP relatif à l'organisation d'une conférence des villes inclusives portant sur les politiques urbaines en faveur de l'intégration des populations migrantes.

Mme SOLANS présente un vœu du GEP relatif aux lycéens à la rue.

M. BÉGUÉ présente pour le groupe PC-FG un vœu relatif aux contrôles d'identité ainsi qu'un vœu sur le mode de gestion des établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme CEYRAC présente un vœu du groupe les Républicains concernant l'activité du centre d'hébergement d'urgence sis 28, rue du Colonel Avia (15e) : intervention de Mme ATALLAH.

Mme DIRI présente un vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif au stationnement des professionnels de santé.

Séance levée à 10 heures 35.

Prochaine Commission le lundi 21 mars 2016 à 9 heures.

----

## **5e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 février 2016

### **Présent-e-s :**

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKL, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI, Buon Huang TAN, Alexandre VESPERINI.

### **Excusé-e-s :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Jérôme DUBUS.

### **Absents :**

MM. David ASSOULINE, Jean-Marie LE GUEN, Roger MADEC.

\*\*\*\*

Séance ouverte à 14 heures 08.

Présentation :

Mise en œuvre de la cotation - bilan à un an / La demande, les désignations, les résultats - M. Jean-François ARÈNES, Chef de projet Habitat/Logement à l'Atelier parisien d'urbanisme.

Propos liminaire de M. BROSSAT. Interventions de M. TAN, Mmes BRIDIER, MONTANDON, MM. CONTASSOT, AZIÈRE, Mmes LEPETIT, NAHMIAS. Réponses apportées par MM. BROSSAT, ARÈNES, Mme BRIDIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 32 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental).

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur.

2016 DAE 38 Arc de l'innovation : convention cadre multilatérale de partenariat avec la Caisse des dépôts : intervention de M. CONTASSOT.

Vœux et amendements :

1 amendement et 10 vœux non rattachés ont été déposés. Aucun n'a été présenté.

Questions diverses :

Mme BRIDIER propose la présentation dans un an du bilan de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux (projets de délibération 2016 DFA 32 et 14 G).

M. BOURNAZEL demande, au regard des éléments récemment parus dans la presse, une information sur le logement et la rémunération des cadres dirigeants de Paris Habitat - OPH. Intervention de M. VESPERINI. Réponse de M. BROSSAT.

Séance levée à 15 heures 15.

Prochaine Commission le lundi 21 mars 2016 à 14 heures.

----

**6e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 février 2016

**Présent-e-s :**

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Nicolas NORDMAN.

**Absent-e-s :**

Mme Alix BOUGERET, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Etienne MERCIER.

\*\*\*\*

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 19 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental).

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

2016 DAE 88 - Institut du Patient Digital en Onco-hématologie à l'hôpital Saint-Louis (10e) : subvention (3.000.000 euros) et convention corrélative avec l'Université Paris Diderot : intervention de M. LECOQ.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure.

2016 DASCO 23 G Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2016-2017 : interventions de MM. MENGUY et LECOQ.

2016 DASCO 24 G Collèges publics parisiens- Dotations (25.836 euros).

2016 DASCO 25 G Divers collèges publics parisiens-Subventions (58.787 euros).

Intervention de M. LECOQ qui demande s'il est possible d'avoir un tableau des travaux dans les écoles.

2016 DASCO 41 Subvention (164.500 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association "Office Central de Coopération à l'École de Paris" (15e) : intervention de M. LECOQ qui souhaite obtenir la liste des écoles qui relèvent de ce dispositif ainsi que les projets pédagogiques retenus.

2016 DASCO 55 - Mise à disposition de locaux aux Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de Paris-Convention entre la Ville de Paris et l'État : interventions de Mme SOLANS et M. LECOQ.

NB- Mme CORDEBARD annonce le retrait de l'ordre du jour du projet de délibération 2016 DASCO 48 - Mise à disposition des locaux 149, rue de Vaugirard (15e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Office Central de la Coopération à l'École de Paris.

Amendements et vœux :

4 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme BECKER a présenté le vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au cours municipal pour adulte de préparation au BTS électronique.

Mme LECUYER a présenté le vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux dysfonctionnements dont souffre la cantine scolaire de l'école Dorléac dans le 18e.

Vœux déposés et non présentés.

Vœu de Mme SIMONNET relatif au maintien de tous les CIO parisiens. Vœu à rattacher au projet 2016 DASCO 55.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la suppression des cours de musique individuel dans les centres d'animation. Ce vœu relève de la compétence de Mme VÉRON en 7e Commission.

Questions diverses :

Mme LECUYER s'interroge sur les dotations attribuées à la cité scolaire Chaptal.

M. MENGUY souhaite des précisions sur la mise en place à la rentrée 2016 d'une classe à horaires aménagés dans tous les arrondissements.

Intervention de Mme LECOUTURIER sur les mesures et dispositions envisagées lors de l'Euro 2016 pour renforcer la sécurité des établissements scolaires situés dans le périmètre du Parc des Princes. - Mme CORDEBARD propose d'informer prochainement la Commission du plan sécurité qui sera mis en place pour cet événement.

Séance levée à 16 heures 20.

Prochaine Commission le 21 mars 2016.

----

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 8 février 2016

**Présent-e-s :**

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Célia BLAUDEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Jean-François MARTINS, Sergio TINTI.

**Excusé au sens du Règlement intérieur :**

M. Patrick KLUGMAN.

**Excusé-e-s :**

Mme Ann-Katrin JEGO, M. Pierre LELLOUCHE.

**Absent :**

M. Hernando SANCHES RUIVO.

\*\*\*\*

Séance ouverte à 17 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 21 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental).

Sports et tourisme - M. MARTINS, rapporteur.

2016 DJS 140 Boutique et brasserie du stade Jean Bouin de Rugby (16e) - Avenants aux deux conventions d'occupation du domaine public : intervention de M. BOUTAULT.

Vœux et amendements :

1 amendement et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la rénovation des pelouses des stades du 12e arrondissement. - Réponse de M. MARTINS.

M. TINTI a présenté le vœu du groupe PC-FG relatif à l'appel à projet "Paris, Terrain de Jeux" pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures sportives urbaines sur 14 sites parisiens. - Réponse de M. MARTINS.

M. TINTI a cité pour mémoire l'amendement du GEP au projet de délibération 2016 DJS 142 - Espaces Jeunes - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de passation.

M. BOUTAULT a présenté le vœu du GEP relatif au maintien de l'enseignement musical individuel à Paris. - Réponse de Mme VÉRON.

MM. BERTHAULT, AURIACOMBE et MARTINS sont intervenus sur le vœu de l'Exécutif municipal relatif à la condamnation du boycott d'Israël et à la promotion de la paix entre Israéliens et Palestiniens.

M. TINTI a présenté le vœu du groupe PC-FG relatif au soutien à Ashraf Fayad.

Questions diverses :

M. MARTINS a fait un point sur l'impact des attentats sur la fréquentation touristique à Paris.

Séance levée à 17 heures 36.

Prochaine Commission le lundi 21 mars 2016 à 17 heures.

## Listes des membres présents.

### Lundi 15 février - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M.

Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusé :**

M. Jean-François MARTINS.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK.

**Lundi 15 février - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'AUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOJJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Jean-François MARTINS.

**Absents :**

M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI.

**Mardi 16 février - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Yann WEHRLING.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI.

**Mardi 16 février - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD,

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsié BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOJJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Jérôme DUBUS, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absents :**

M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI.

**Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 14, 15 et 16 décembre 2015.**

**Mardi 15 décembre 2015 - Après-midi**

- Mme Edith GALLOIS était présente en séance.

**Tableau récapitulatif des absences de l'année 2015.**

<b>Séance des 9, 10 et 11 février</b>
<b>Lundi 9 février - Matin</b>
<b>Excusés au sens du Règlement intérieur :</b> Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.
<b>Excusés :</b> Mme Myriam EL KHOMRI, M. Jean-Baptiste MENGUY
<b>Absent :</b> M. Pierre CHARON.
<b>Lundi 9 février - Après-midi</b>
<b>Excusées au sens du règlement :</b> Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.
<b>Excusés :</b> Mme Michèle ASSOULINE, M. Jean-Baptiste MENGUY.
<b>Absent :</b> M. Pierre CHARON.
<b>Mardi 10 février - Matin</b>
<b>Excusées au sens du règlement :</b> Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.
<b>Excusées :</b> Mme Michèle ASSOULINE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.
<b>Absents :</b> M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK.
<b>Mardi 10 février - Après-midi</b>
<b>Excusées au sens du règlement :</b> Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.
<b>Excusées :</b> Mme Michèle ASSOULINE, Mme Myriam EL KHOMRI.
<b>Absents :</b> M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK.
<b>Mercredi 11 février - Matin</b>
<b>Excusés au sens du règlement :</b> M. Julien BARGETON, Mme Célia BLAUDEL, M. Etienne MERCIER, Mme Nawel OUMER, Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.
<b>Excusés :</b> Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Thomas LAURET, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.
<b>Absents :</b> M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI.
<b>Mercredi 11 février - Après-midi</b>
<b>Excusés au sens du règlement :</b> M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Etienne MERCIER, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Nawel OUMER, Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.
<b>Excusés :</b> Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Thomas LAURET, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Buon-Hong TAN, M. Sergio TINTI.
<b>Absents :</b> M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI.
<b>Séance des 16, 17 et 18 mars</b>
<b>Lundi 16 mars 2015 - Matin</b>
<b>Excusés :</b> M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre LELLOUCHE.
<b>Lundi 16 mars 2015 - Après-midi</b>
<b>Excusés :</b> M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE.
<b>Mardi 17 mars 2015 - Matin</b>
<b>Excusés :</b> M. David ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE.
<b>Mardi 17 mars 2015 - Après-midi</b>
<b>Excusés :</b> Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE.



**Mercredi 18 mars 2015 - Matin****Excusé au sens du règlement :**

M. Hermano SANCHES RUIVO.

**Excusés :**

M. David ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Séance des 13 et 14 avril****Lundi 13 avril 2015 - Matin****Excusés au sens du Règlement intérieur :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Colombe BROUSSEL, M. François HAAB, M. Bruno JULLIARD, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Lundi 13 avril 2015 - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Colombe BROUSSEL, M. François HAAB, M. Bruno JULLIARD, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mardi 14 avril 2015 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Colombe BROUSSEL, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusée :**

Mme Marielle de SARNEZ.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

**Mardi 14 avril 2015 - Après midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Colombe BROUSSEL, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusées :**

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absent :**

M. Grégoire CHERTOK.

**Séance des 26, 27 et 28 mai****Mardi 26 mai - Matin****Excusés au sens du Règlement intérieur :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Eric HÉLARD.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN.

**Mardi 26 mai - Après-midi****Excusés au sens du Règlement intérieur :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Eric HÉLARD.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Rachida DATI, Mme Leïla DIRI, M. Patrick KLUGMAN.

**Absents :**

M. Pierre CHARON, Mme Caroline MÉCARY.

**Mercredi 27 mai - Matin****Excusés au sens du Règlement intérieur :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Eric HÉLARD.

**Excusées :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absent :**

M. Pierre CHARON.

**Mercredi 27 mai - Après-midi****Excusés au sens du Règlement intérieur :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Eric HÉLARD.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN.

**Absent :**

M. Pierre CHARON.

**Jeudi 28 mai - Matin****Excusés au sens du Règlement intérieur :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, Mme Antoinette GUHL, M. Eric HÉLARD.

**Excusés :**

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Patrick KLUGMAN.

**Absent :**

M. Pierre CHARON.

**Jeudi 28 mai - Après-midi****Excusés au sens du Règlement intérieur :**

Mme Julie BOILLOT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, Mme Antoinette GUHL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Rachida DATI, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Absent :**

M. Pierre CHARON.

**Séance des 29, 30 juin et 1er juillet****Lundi 29 juin - Matin****Excusés au sens du Règlement intérieur :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Léa FILOCHE, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusées :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Deborah PAWLIK.

**Lundi 29 juin - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Marinette BACHE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Pascal CHERKI, Mme Léa FILOCHE, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusées :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK.

**Absent :**

M. Christian SAINT-ETIENNE.

**Mardi 30 juin - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Excusés :**

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLIK.

**Absent :**

M. Christian SAINT-ETIENNE.

**Mardi 30 juin - Après-midi****Excusées au sens du règlement :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Leïla DIRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLIK.

**Mercredi 1er juillet - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Leïla DIRI, Mme Léa FILOCHE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Dominique VERSINI, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLIK.

**Mercredi 1er juillet - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Leïla DIRI, M. Philippe DUCLOUX, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Pénélope KOMITÉS, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLIK.

**Jeudi 2 juillet****Excusés au sens du règlement :**

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Galla BRIDIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Leïla DIRI, M. Philippe DUCLOUX, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Patrick BLOCHE, Mme Rachida DATI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLIK, Mme Anne TACHÈNE.

**Séance des 28, 29 et 30 septembre****Lundi 28 septembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Colombe BROSSEL, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maud GATEL, Mme Olga JOHNSON, M. Etienne MERCIER.

**Lundi 28 septembre - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusées :**

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON.

**Mardi 29 septembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mardi 29 septembre - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mercredi 30 septembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Marinette BACHE, Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Patrick BLOCHE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Christian SAINT-ETIENNE.

**Mercredi 30 septembre - Après-midi****Excusés au sens du règlement :**

Mme Marinette BACHE, Mme Hélène BIDARD, Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

M. Patrick BLOCHE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Jean-Marie LE GUEN.

**Séance du 26 octobre****Lundi 26 octobre 2015 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Pascal JULIEN, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Excusés :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Atanase PÉRIFAN, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Karen TAÏEB, M. Sergio TINTI.

**Séance exceptionnelle du 16 novembre****Excusée au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD.

**Séance du 23 novembre****Lundi 23 novembre - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD, M. Pascal JULIEN, Mme Anne SOUYRIS.

**Excusés :**

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Pauline VÉRON.

**Lundi 23 novembre - Après-midi**

**Excusées au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD, Mme Anne SOUYRIS.

**Excusés :**

M. Patrick BLOCHE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, M. Thomas LAURET, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Anne TACHÉNE, Mme Pauline VÉRON.

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre**

**Lundi 14 décembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN.

**Lundi 14 décembre - Après-midi**

**Excusée au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Yann WEHRLING.

**Mardi 15 décembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François LAMOUR.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Patrick KLUGMAN.

**Mardi 15 décembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD, M. François-David CRAVENNE, M. Jean-François LAMOUR.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mercredi 16 décembre - Matin**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD, Mme Antoinette GUHL, M. Jean-François LAMOUR.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mercredi 16 décembre - Après-midi**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Hélène BIDARD, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jean-François LAMOUR.

**Excusés :**

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Yves POZZO di BORGO.

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
							Débat organisé "REFORME DU STATUT DE PARIS"			
1, 2, 3	1		Exécutif		VNR		relatif à l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16
1, 2, 3	1bis	1	Exécutif		VNR		relatif à l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Adopté	15-févr.-16
1, 2, 3	2		Exécutif		VNR		relatif à la réforme du statut de Paris pour les arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16
1, 2, 3	2bis	2	Exécutif		VNR		relatif à la réforme du statut de Paris en faveur du regroupement des arrdt du centre.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Adopté	15-févr.-16
1, 2, 3	2ter	3	Exécutif		VNR		relatif à la réforme du statut de Paris sur les compétences des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Adopté	15-févr.-16
1, 2, 3	3		Exécutif		VNR		relatif à la création d'une collectivité unique parisienne.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16
1, 2, 3	3bis	4	Exécutif		VNR		relatif à la création d'une collectivité unique parisienne.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Adopté	15-févr.-16
1, 2, 3	4		GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif à la proximité des élus-es et des services.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16
1, 2, 3	5		GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif au renforcement des compétences des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16
1, 2, 3	6		GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif à la réflexion sur le regroupement des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16
1, 2, 3	7		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à la réforme du statut de Paris pour les arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16
1, 2, 3	8		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif aux compétences de la Ville.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16
1, 2, 3	9		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif aux compétences des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16
1, 2, 3	10		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif aux compétences du département.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16
1, 2, 3	11		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif au périmètre des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16
1, 2, 3	12		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif au mode d'élection du maire.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16
1, 2, 3	13		UDI - MODEM	MEHAL, AZIERE, HÉLARD, POZZO DI BORGIO	VNR		relatif au système électoral.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
							Communication sur le renforcement de la propreté et la stratégie zéro déchet			
3	14		LR	BERTHOUT	V	2016 DPE 37	relatif aux balayeurs supplémentaires.	PENINOU	Retiré	16-févr.-16
							AUTRES DOSSIERS			
3	15	5	GEP	SOLANS, JULIEN, MEES	VNR		relatif au déploiement du compteur Linky.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	15-févr.-16
3	16	6	UDI - MODEM	GATEL, LECOUTURIER, WEHRLING, MEHAL, HÉLARD	VNR		relatif à un diagnostic de la consommation des éclairages publics.	BLAUUEL	Adopté	15-févr.-16
3	17	7	SOCA	BOUYGUES	VNR		relatif aux enlèvements dans le désert du Sinaï.	BROSSEL	Adopté	15-févr.-16
3	18		LR	LEGARET	VNR		relatif à la requalification de la traversée nord sud du jardin Nelson Mandela.	KOMITES	Retiré	15-févr.-16
3	19		LR	LECUYER, LELLOUCHE	VNR		relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.	KOMITES	Rejeté	15-févr.-16
3	20		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions de travail au sein des Pompes funèbres.	KOMITES	Rejeté	15-févr.-16
	21		LR	GOUJON, LAMOUR	V	2016 DVD 16	relatif aux services à demander aux concessionnaires de parkings de stationnement.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16
3	22-G		GEP	SOLANS, KONE, BRIDIER, JULIEN, MEES, CONTASSOT, ATALLAH, GLEIZES	A	2016 DVD 3-G	relatif à la concertation avec les élus et les riverains.	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16
3	23-G		SOCA	DAGNAUD	V	2016 DVD 3-G	relatif à la concertation avec les élus et les conseils de quartiers.	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16
3	24-G		SOCA	MAQUOI, DASPET	V	2016 DVD 3-G	relatif à la traverse dans le 20e.	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16
3	25-G		SOCA	PETIT	V	2016 DVD 3-G	relatif à la préservation de la traverse "Bivèvre Montsouris" (14e).	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16
3	26-G		GEP	SOLANS, KONE, BRIDIER, JULIEN, MEES, CONTASSOT, ATALLAH, GLEIZES	V	2016 DVD 3-G	relatif au financement.	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16
3	27-G		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2016 DVD 3-G	relatif à la concertation.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16
3	27-Gter	1-G	Exécutif		V	2017 DVD 3-G		NAJDOVSKI	Adopté	15-févr.-16
3	28	8	SOCA	COUMET	VNR		relatif au stationnement des véhicules de location sur la voie publique.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	15-févr.-16

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
3	29		LR	BERTHOUT	VNR		relatif au réaménagement de la place du Panthéon.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16
3	30		LR	GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à l'éclairage des passages piétons devant les écoles.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16
3	31		LR	KUSTER, DUBUS, BERTHAULT, BOULARD	VNR		relatif à une rampe d'accès au périphérique extérieur depuis la Porte de Clichy (17e).	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16
3	32	9	LR	de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la protection des abribus contre les intempéries.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	15-févr.-16
3	33		LR	VESPERINI, LECOQ, BOILLOT	VNR		relatif aux VTC.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16
3	34		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions d'exercice des taxis parisiens.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16
3	35	10	UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS	VNR		relatif à la réglementation de l'activité de tricycles.	NAJDOVSKI	Adopté	15-févr.-16
3	36		UDI - MODEM	HÉLARD, POZZO DI BORGO, MEHAL, JOHNSON, TACHÈNE, GATEL, GALLOIS, HAAB, WEHLING, de SARNEZ	VNR		relatif aux zones piétonnes le dimanche.	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16
3	36bis	11	Exécutif		VNR		relatif aux zones piétonnes le dimanche.	NAJDOVSKI	Adopté	15-févr.-16
3	37		UDI - MODEM, LR	HAAB, KOSCIUSKO-MORIZET, GALLOIS, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif au stationnement des professionnels de santé.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16
3	38		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, GATEL, NAHMIAS	VNR		relatif au périmètre des personnes assujetties à l'obligation de déclaration d'intérêts.	PENINOU, BROSSAT	Retiré	15-févr.-16
3	38bis	12	Exécutif		VNR		relatif au périmètre des personnes assujetties à l'obligation de déclaration d'intérêts.	PENINOU, BROSSAT	Adopté	15-févr.-16
3	39		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, GATEL	VNR		relatif au périmètre d'action de la commission de déontologie.	PENINOU	Retiré	15-févr.-16
3, 1	40		PCF-FG	AQUA, BONNET-OULALDJ	A	2016 DPE 18	relatif aux plombiers sociaux.	BLAUVEL	Adopté (amendé)	15-févr.-16
4	41		GEP	SOUYRIS, MOREL, GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à la mise en place d'un budget sensible au genre.	BIDARD	Retiré	15-févr.-16

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
4	41bis	13	Exécutif		VNR		relatif à la présentation annuelle d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'un budget sensible au genre.	BIDARD	Adopté	15 févr. 16
4	42		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux contrôles d'identité discriminants.	BIDARD	Retiré	15-févr.-16
4	43		UDI - MODEM	MEHAL, POZZO DI BORGO, DIRI, GATEL	VNR		relatif aux contrôles d'identité discriminants.	BIDARD	Retiré	15-févr.-16
4	43bis	14	Exécutif		VNR		relatif aux contrôles d'identité discriminants.	BIDARD	Adopté	15-févr.-16
4	44	15	PCF-FG	BECKER, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au mode de gestion des établissements d'accueil de la petite enfance.	OUMER	Adopté (amendé)	15-févr.-16
4	45	16	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la prise en charge des demandeurs d'asile.	VERSINI	Adopté	15-févr.-16
4	46	17	GEP	SOLANS, GLEIZES, ATALLAH, JULIEN, SOUYRIS	VNR		relatif aux lycéens à la rue.	VERSINI	Adopté (amendé)	15-févr.-16
4	47		GEP	SOUYRIS, ATALLAH, BRIDIER, GLEIZES, SOLANS	VNR		relatif à un projet d'habitat concerté pour les Roms.	VERSINI	Retiré	15-févr.-16
4	47bis	18	Exécutif		VNR		relatif à un projet d'habitat concerté pour les Roms.	VERSINI	Adopté	15-févr.-16
4	48		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, CEYRAC, MENGUY, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif au centre d'hébergement d'urgence 28, rue du Colonel Pierre Avia (15e).	VERSINI	Rejeté	15-févr.-16
5	49		LR	KUSTER	V	2016 DLH 23	relatif à la création d'un établissement d'accueil de petite enfance.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16
5	50		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2016 DLH 59	relatif aux locaux des professionnels médicaux et paramédicaux.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16
5	51		LR	DUBUS, ASSOULINE, BOURNAZEL, BURKLI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN, MONTANDON, VESPERINI	V	2016 DLH 59	relatif à un double permis de construire bureau-logement.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16
5	52	19	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à l'application de la loi de réquisition.	BROSSAT	Adopté	15-févr.-16
5	53		PCF-FG, GEP	PRIMET, BONNET-OULALDJ, GLEIZES	VNR		relatif à la grève des salariés d'OMS-Synergie.	BROSSAT	Retiré	15-févr.-16
5	54		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés de Paris Habitat et de la sous-traitance.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
5	54bis	20	Exécutif		VNR		relatif à la création d'une mission sur les clauses sociales des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Adopté	15-févr.-16
5	55		LR	MONTANDON	VNR		relatif à l'information sur la présence d'amiante.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16
5	56	21	LR	MONTANDON	VNR		relatif aux travailleurs détachés sur les chantiers d'entreprises.	BROSSAT	Adopté (amendé)	15-févr.-16
5	57		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaîté, du Maine et Jollivet.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16
5	57bis	22	Exécutif		VNR		relatif à l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaîté, du Maine et Jollivet.	BROSSAT	Adopté	15-févr.-16
5	58		LR	HONORE, BOURNAZEL, DUBUS, ASSOULINE, BURKLI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN, MONTANDON, VESPERINI	VNR		relatif à un audit de la DLH.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16
5	59		LR	KUSTER	VNR		relatif aux espaces verts dans les ensembles immobiliers sociaux.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16
5	60		GEP	CONTASSOT	VNR		relatif aux permis de construire durant la période de modification du PLU.	MISSIKA	Rejeté	15-févr.-16
5	61		LR	GOUJON, PECHENARD, GOASGUEN, HAREL	VNR		relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale.	MISSIKA	Rejeté	15-févr.-16
5	62		LR, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	VNR		relatif à l'inscription du stade Championnet en Zone Urbaine Verte.	MISSIKA	Rejeté	15-févr.-16
5	62bis	23	Exécutif		VNR		relatif à l'inscription du stade Championnet en Zone Urbaine Verte.	MISSIKA	Adopté	15-févr.-16
5	63		NI	SIMONNET	VNR		relatif au terrain d'éducation physique de Ménilmontant.	MISSIKA	Rejeté	15-févr.-16
6	64		NI	SIMONNET	V	2016 DASCO 55	relatif au maintien de tous les CIO parisiens.	CORDEBARD	Retiré (non présenté)	16-févr.-16
6	64bis	24	Exécutif		V	2016 DASCO 55	relatif au maintien de tous les CIO parisiens.	CORDEBARD	Adopté	16-févr.-16
6	65		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, BECKER, PRIMET	VNR		relatif au cours municipal pour adulte de préparation au BTS électrotechnique.	CORDEBARD	Retiré	16-févr.-16
6	66		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PREMEL, BROSSAT	VNR		relatif aux écoles du quartier de la Chapelle (18e).	CORDEBARD	Retiré	16-févr.-16
6	66bis	25	Exécutif		VNR		relatif à la carte scolaire pour la rentrée 2016.	CORDEBARD	Adopté	16-févr.-16
6	67		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au travaux de la cantine de l'école Dorléac (18e).	CORDEBARD	Retiré	16-févr.-16

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
6	68		LR	LECUYER, LELLOUCHE	VNR		relatif au réfectoire du collège Condorcet (18e).	CORDEBARD	Rejeté	16-févr.-16
7	69	26	Exécutif		VNR		relatif à la condamnation du boycott d'Israël et à la promotion de la paix entre Israéliens et Palestiniens.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	16-févr.-16
7	70	27	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI, GOASGUEN	VNR		relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël.	KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16
7	71		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la criminalisation des citoyens engagés dans la campagne en faveur du boycott des produits Israéliens.	KLUGMAN	Rejeté	16-févr.-16
7	72	28	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, ATALLAH, MEES, SOLANS	VNR		relatif à l'organisation d'une conférence des villes inclusives.	KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16
7	73	29	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif au soutien à Ashraf Fayad.	KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16
7	74	30	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, TINTI	VNR		relatif à l'appel à projet "Paris, Terrain de Jeux".	MARTINS	Adopté (amendé)	16-févr.-16
7	75		LR	MONTANDON	VNR		relatif à une pelouse hybride pour les stades du Pershing et du Polygone (12e).	MARTINS	Rejeté	16-févr.-16
7	76	31	LR	KUSTER, DUBUS, PECHENARD	VNR		relatif à la sécurisation du centre sportif Max Rousié (17e).	MARTINS	Adopté	16-févr.-16
7	77		GEP	ATALLAH, SOLANS, KONE	A	2016 DIS 142	relatif à la modification de l'article 2 (marché de services Espaces Jeunes).	VERON	Retiré	16-févr.-16
7	78		SOCA	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif à l'offre municipale d'accès à l'enseignement musical dans le 19e.	VERON	Retiré	16-févr.-16
7	79		SOCA	CALANDRA, MAQUOI	VNR		relatif à l'enseignement de la musique.	VERON	Retiré	16-févr.-16
7	80		SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à l'enseignement musical dans les centres d'animation.	VERON	Retiré	16-févr.-16
7	81		GEP	SOUYRIS, SOLANS	VNR		relatif au maintien de l'enseignement musical individuel à Paris.	VERON	Retiré	16-févr.-16
7	82		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PRIMET	VNR		relatif à l'enseignement musical dans les centres d'animation.	VERON	Rejeté	16-févr.-16
7	83		LR	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT, LEGARET, BERTHOUD, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à une politique globale d'enseignement musical.	VERON	Rejeté	16-févr.-16

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
7	84		UDI - MODEM	MEHAL, GALLOIS, LECOULTURIER, NAHMIAS	VNR		relatif à la suppression des cours individuels dans les centres d'animation.	VERON	Rejeté	16-févr.-16
7	85		NI	SIMONNET	VNR		relatif au maintien des cours individuels de musique à Paris dans les centres d'animation.	VERON	Rejeté	16-févr.-16
7	85bis	32	Exécutif		VNR		relatif à l'évolution de l'enseignement musical dans les centres d'animation.	VERON	Adopté (amendé)	16-févr.-16
1	86	33	GEP	CONTASSOT	VNR		relatif aux tarifs pratiqués par la CPCU.	BARGETON	Adopté	16-févr.-16
1	86 bis	34	Exécutif		VNR		relatif aux tarifs pratiqués par la CPCU.	BARGETON	Adopté	16-févr.-16
1	87		GEP	JULIEN	VNR		relatif aux ondes électromagnétiques.	BARGETON	Retiré	16-févr.-16
1	88		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au renouvellement de la charte sur la téléphonie mobile.	BARGETON	Rejeté	16-févr.-16
1	88bis	35	Exécutif		VNR			BARGETON	Adopté	16-févr.-16
1	89	36	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à l'accès aux sites culturels pour les détenteurs de la "Carte de Citoyenne-Citoyen de Paris".	GREGOIRE	Adopté	16-févr.-16
1	90	37	GEP	CONTASSOT, GLEIZES, MEES	VNR		relatif au projet Europa City.	POLSKI	Adopté (amendé)	16-févr.-16
1	91		LR	BERTHOUT, LECOQ	VNR		relatif à un droit de préemption des baux commerciaux culturels.	POLSKI	Rejeté	16-févr.-16
1	92		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la fermeture des agences Pôle emploi l'après-midi.	VERON	Rejeté	16-févr.-16
1	92bis	38	Exécutif		VNR		relatif à la fermeture des agences Pôle emploi l'après-midi.	VERON	Adopté	16-févr.-16
1	93		Exécutif		A	2016 DFA 28	Amendement technique.	GREGOIRE, BARGETON	Adopté	16-févr.-16
1	94		SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).	JULLIARD	Retiré	16-févr.-16
2	95		GEP	SOUYRIS, SOLANS	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Retiré	16-févr.-16
2	96		PCF-FG	LE RESTE, PRIMET, BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
2	97		LR	PAWLIK, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16
2	98		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16
2	98bis	39	Exécutif		VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Adopté	16-févr.-16
2	99	40	GEP	JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif à l'avenir de l'Institut des Cultures d'Islam.	JULLIARD	Adopté (amendé)	16-févr.-16
2	100	41	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la presse d'information générale et d'opinion.	JULLIARD	Adopté	16-févr.-16
2	101		LR	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEM, KUSTER	VNR		relatif au financement des conservatoires.	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16
2	102		LR	FANFANT, PERIFAN, SAINT-ETIENNE, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, GIAZZI, HODENT	V	2016 DAC 636	relatif au centre d'animation "Les Amandiers" et du "Vingtième Théâtre".	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16
2	103	42	LR	DUBUS	VNR		relatif à un hommage à David Bowie.	JULLIARD	Adopté (amendé)	16-févr.-16
2	104		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Musée Dupuytren.	JULLIARD	Retiré	16-févr.-16
2	105	43	RG-CI	BROS, TAN	V	2016 DAC 423	relatif à l'inscription des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre au Monument aux morts.	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	16-févr.-16
2	106	44	LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la dénomination d'une place Jacqueline de Romilly (5e).	VIEU-CHARIER	Adopté	16-févr.-16



N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib.	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote
2	107		Exécutif		A	2016 DAC 423	Amendement technique. Relatif à la convention de partenariat pour la réalisation du Monument aux Morts Virtuel en hommage aux soldats parisiens morts pendant la Grande Guerre.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-févr.-16
							Débat organisé "Mesures post-attentats"			16-févr.-16
3	108	45	Exécutif		VNR		relatif aux mesures post-attentats.	BROSSEL	Adopté	16-févr.-16

## Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commissi sion (DD)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
							<b>Débat organisé "REFORME DU STATUT DE PARIS"</b>																
1, 2, 3	1		Exécutif		VNR		relatif à l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16													
1, 2, 3	1bis	1	Exécutif		VNR		relatif à l'évolution de la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Adopté	15-févr.-16												X	
1, 2, 3	2		Exécutif		VNR		relatif à la réforme du statut de Paris pour les arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16													
1, 2, 3	2bis	2	Exécutif		VNR		relatif à la réforme du statut de Paris en faveur du regroupement des arrdt du centre.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Adopté	15-févr.-16									X			X	
1, 2, 3	2ter	3	Exécutif		VNR		relatif à la réforme du statut de Paris sur les compétences des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Adopté	15-févr.-16												X	
1, 2, 3	3		Exécutif		VNR		relatif à la création d'une collectivité unique parisiennne.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16													
1, 2, 3	3bis	4	Exécutif		VNR		relatif à la création d'une collectivité unique parisiennne.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Adopté	15-févr.-16												X	
1, 2, 3	4		GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif à la proximité des élus et des services.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16													
1, 2, 3	5		GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif au renforcement des compétences des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16													
1, 2, 3	6		GEP	BOUTAULT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif à la réflexion sur le regroupement des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16													
1, 2, 3	7		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à la réforme du statut de Paris pour les arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16													
1, 2, 3	8		LR	KOSCIOUSKO-MORIZET	VNR		relatif aux compétences de la Ville.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X						
1, 2, 3	9		LR	KOSCIOUSKO-MORIZET	VNR		relatif aux compétences des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X						
1, 2, 3	10		LR	KOSCIOUSKO-MORIZET	VNR		relatif aux compétences du département.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X						
1, 2, 3	11		LR	KOSCIOUSKO-MORIZET	VNR		relatif au périmètre des arrondissements.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X						
1, 2, 3	12		LR	KOSCIOUSKO-MORIZET	VNR		relatif au mode d'élection du maire.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X			X			
1, 2, 3	13		UDI - MODEM	MEHAL, AZIERE, HÉLARD, POZZO DI BORGIO	VNR		relatif au système électoral.	GREGOIRE, JULLIARD, PENINOU	Retiré	15-févr.-16													
							<b>Communication sur le renforcement de la propreté et la stratégie zéro déchet</b>																
3	14		LR	BERTHOUT	V	2016 DPE 37	relatif aux balayeurs supplémentaires.	PENINOU	Retiré	16-févr.-16													
							<b>AUTRES DOSSIERS</b>																
3						2016 DEVE 4		BLAUUEL	Adopté	16-févr.-16													
3	15	5	GEP	SOLANS, JULIEN, MEES	VNR		relatif au déploiement du compteur Linky.	BLAUUEL	Adopté (amendé (colloquiel))	15-févr.-16													

N° Commission ODD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
3	16	6	UDI - MODEM	GATEL, LECOUTURIER, WEHRLING, MEHAL, HÉLARD	VNR		relatif à un diagnostic de la consommation des éclairages publics.	BLAUDEL	Adopté	15-févr.-16															
						2016 PP 2		BROSSEL	Adopté	15-févr.-16		X								X		X			
						2016 PP 4		BROSSEL	Adopté	15-févr.-16															
3	17	7	SOCA	BOUYGUES	VNR		relatif aux enlèvements dans le désert du Sinaï.	BROSSEL	Adopté	15-févr.-16															
						2016 DEVE 6		KOMITES	Adopté	15-févr.-16			X								X		X		
						2016 DEVE 13		KOMITES	Adopté	15-févr.-16														X	
3	18		LR	LEGARET	VNR		relatif à la requalification de la traversée nord sud du Jardin Nelson Mandela.	KOMITES	Retiré	15-févr.-16															
3	19		LR	LECUYER, LELLOUCHE	VNR		relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.	KOMITES	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								
3	20		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions de travail au sein des Pompes funèbres.	KOMITES	Rejeté	15-févr.-16		X	X		X		X			X	X				
	21		LR	GOUJON, LAMOUR	V	2016 DVD 16	relatif aux services à demander aux concessionnaires de parkings de stationnement.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								
3						2016 DVD 16		NAJDOVSKI	Adopté	15-févr.-16										X		X			
3	22-G		GEP	SOLANS, KONE, BRIDIER, JULIEN, MEES, CONTASSOT, ATALLAH, GLEIZES	A	2016 DVD 3-G	relatif à la concertation avec les élus et les riverains.	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16															
3	23-G		SOCA	DAGNAUD	V	2016 DVD 3-G	relatif à la concertation avec les élus et les conseils de quartiers.	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16															
3	24-G		SOCA	MAQUOI, DASPET	V	2016 DVD 3-G	relatif à la traverse dans le 20e.	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16															
3	25-G		SOCA	PETIT	V	2016 DVD 3-G	relatif à la préservation de la traverse "Bélèvre Montsouris" (14e).	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16															
3	26-G		GEP	SOLANS, KONE, BRIDIER, JULIEN, MEES, CONTASSOT, ATALLAH, GLEIZES	V	2016 DVD 3-G	relatif au financement.	NAJDOVSKI	Retiré	15-févr.-16															
3	27-G		LR	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2016 DVD 3-G	relatif à la concertation.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								
3	27-Gter	1-G	Exécutif		V	2016 DVD 3-G		NAJDOVSKI	Adopté	15-févr.-16															X
3						2016 DVD 3-G		NAJDOVSKI	Adopté	15-févr.-16															X
3	28	8	SOCA	COUMET	VNR		relatif au stationnement des véhicules de location sur la voie publique.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	15-févr.-16															X
3	29		LR	BERTHOUT	VNR		relatif au réaménagement de la place du Panthéon.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								

N° Commission (ou OJ)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
3	30		LR	GOUSON, LAMOUR, LEFEVRE, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à l'éclairage des passages piétons devant les écoles.	NAIDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X							
3	31		LR	KUSTER, DUBUS, BERTHAULT, BOULARD	VNR		relatif à une rampe d'accès au périphérique extérieur depuis la Porte de Clichy (L7e).	NAIDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X							
3	32	9	LR	de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la protection des abrisbus contre les intempéries.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	15-févr.-16														
3	33		LR	VESPERINI, LECOQ, BOLLOT	VNR		relatif aux VTC.	NAIDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X		X					
3	34		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions d'exercice des taxis parisiens.	NAIDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X					X		
3	35	10	UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS	VNR		relatif à la réglementation de l'activité de tricycles.	NAIDOVSKI	Adopté	15-févr.-16														
3	36		UDI - MODEM	HÉLARD, POZZO DI BORGIO, MEHAL, JOHNSON, TACHÈNE, GATEL, GALLOIS, HAAB, WEHRLING, de SARNEZ	VNR		relatif aux zones piétonnes le dimanche.	NAIDOVSKI	Retiré	15-févr.-16														
3	36bis	11	Exécutif		VNR		relatif aux zones piétonnes le dimanche.	NAIDOVSKI	Adopté	15-févr.-16														
3	37		UDI - MODEM, LR	HAAB, KOSCIUSKO-MORIZET, GALLOIS, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif au stationnement des professionnels de santé.	NAIDOVSKI	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X							
3	38		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, GATEL, NAHMIAS	VNR		relatif au périmètre des personnes assujetties à l'obligation de déclaration d'intérêts.	PENINO, BROSSAT	Retiré	15-févr.-16														
3	38bis	12	Exécutif		VNR		relatif au périmètre des personnes assujetties à l'obligation de déclaration d'intérêts.	PENINO, BROSSAT	Adopté	15-févr.-16														
3	39		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, GATEL	VNR		relatif au périmètre d'action de la commission de déontologie.	PENINO	Retiré	15-févr.-16														
3,1	40		PCF-FG	AGUA, BONNET-OUALDJI	A	2016 DPE 18	relatif aux plombiers sociaux.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	15-févr.-16									X	X				
3,1						2016 DPE 18		BLAUDEL	Adopté (amendé)	15-févr.-16													X	

N° Commission (ou ODI)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° de lib	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
4	41		GEP	SOUYRIS, MOREL, GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à la mise en place d'un budget sensible au genre.	BIDARD	Retiré	15-févr.-16														
4	41bis	13	Exécutif		VNR		relatif à la présentation annuelle d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'un budget sensible au genre.	BIDARD	Adopté	15-févr.-16												X		
4	42		PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif aux contrôles d'identité discriminants.	BIDARD	Retiré	15-févr.-16														
4	43		UDI - MODEM	MÉHAL, POZZO DI BORGIO, DIRI, GATEL	VNR		relatif aux contrôles d'identité discriminants.	BIDARD	Retiré	15-févr.-16														
4	43bis	14	Exécutif		VNR		relatif aux contrôles d'identité discriminants.	BIDARD	Adopté	15-févr.-16												X		
4						2016 DASES 33-G		BROSSEL	Adopté	15-févr.-16														
4						2016 DASES 112-G		BROSSEL	Adopté	15-févr.-16														
4						2016 DASES 55-G		BROSSEL	Adopté	15-févr.-16														
4						2016 DFPE 12D		OUMER	Adopté	15-févr.-16			X											
4	44	15	PCF-FG	BECKER, BONNET-OUALDI	VNR		relatif au mode de gestion des établissements d'accueil de la petite enfance.	OUMER	Adopté (amendé)	15-févr.-16												X		
4	45	16	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la prise en charge des demandeurs d'asile.	VERSINI	Adopté	15-févr.-16														
4	46	17	GEP	SOLANS, GLEIZES, ATALLAH, JULIEN, SOUYRIS	VNR		relatif aux lycéens à la rue.	VERSINI	Adopté (amendé)	15-févr.-16														
4	47		GEP	SOUYRIS, ATALLAH, BRIDIER, GLEIZES, SOLANS	VNR		relatif à un projet d'habitat concerté pour les Roms.	VERSINI	Retiré	15-févr.-16														
4	47bis	18	Exécutif		VNR		relatif à un projet d'habitat concerté pour les Roms.	VERSINI	Adopté	15-févr.-16									X	X				
4	48		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, CEYRAC, MENGUY, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif au centre d'hébergement d'urgence 26, rue du Colonel Pierre Avie (13e).	VERSINI	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X							
4						2016 DVD 1-G		NAIDOVSKI	Adopté	15-févr.-16												X		
4						RG-CI 1		JOMIER	Adopté	15-févr.-16													X	
5						2016 DLH 15		BROSSAT	Adopté	15-févr.-16														X

N° Commis (en OD)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
5	49		LR	KUSTER	V	2016 DLH 23	relatif à la création d'un établissement d'accueil de petite enfance.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								
5						2016 DLH 23		BROSSAT	Adopté	15-févr.-16									X	X					
5						2016 DLH 26		BROSSAT	Adopté	15-févr.-16									X	X					
5	50		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2016 DLH 59	relatif aux locaux des professionnels médicaux et paramédicaux.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								
5	51		LR	DUBUS, ASSOULINE, BOURNAZEL, BURKLI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN, MONTANDON, VESPERINI	V	2016 DLH 59	relatif à un double permis de construire bureau-logement.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								
5						2016 DLH 59		BROSSAT	Adopté	15-févr.-16															
5						2016 DFA 32		BROSSAT	Adopté	15-févr.-16															
5						2016 DFA 14-G		BROSSAT	Adopté	15-févr.-16															
5	52	19	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à l'application de la loi de réquisition.	BROSSAT	Adopté	15-févr.-16									X		X				
5	53		PCF-FG, GEP	PRIMET, BONNET-OUALDI, GLEIZES	VNR		relatif à la grève des salariés d'OMIS-Synergie.	BROSSAT	Retiré	15-févr.-16															
5	54		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés de Paris Habitat et de la sous-traitance.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16			X		X		X		X		X				
5	54bis	20	Exécutif		VNR		relatif à la création d'une mission sur les clauses sociales des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Adopté	15-févr.-16									X		X				
5	55		LR	MONTANDON	VNR		relatif à l'information sur la présence d'amiante.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								
5	56	21	LR	MONTANDON	VNR		relatif aux travailleurs détachés sur les chantiers d'entreprises.	BROSSAT	Adopté (amendé)	15-févr.-16															
5	57		LR	XOSCUSKO-MORIZET	VNR		relatif à l'immeuble situé au croisement des rues de la Gâté, du Maine et Jolivet.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								
5	57bis	22	Exécutif		VNR		relatif à l'immeuble situé au croisement des rues de la Gâté, du Maine et Jolivet.	BROSSAT	Adopté	15-févr.-16															
5	58		LR	HONORE, BOURNAZEL, DUBUS, ASSOULINE, BURKLI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN, MONTANDON, VESPERINI	VNR		relatif à un audit de la DLH.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16	X		X		X		X								
5	59		LR	KUSTER	VNR		relatif aux espaces verts dans les ensembles immobiliers sociaux.	BROSSAT	Rejeté	15-févr.-16		X		X	X		X								

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
5	60		GEP	CONTASSOT	VNR		relatif aux permis de construire durant la période de modification du PLU.	MISSIKA	Rejeté	15-févr.-16	X			X		X		X		X			
5	61		LR	GOUJON, FECHENARD, GOASGUEN, HAREL	VNR		relatif aux casernes de la Gendarmerie nationale.	MISSIKA	Rejeté	15-févr.-16	X	X		X		X							
5	62		LR, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	VNR		relatif à l'inscription du stade Champlonnet en Zone Urbaine Verte.	MISSIKA	Rejeté	15-févr.-16	X	X		X		X							
5	62bis	23	Exécutif		VNR		relatif à l'inscription du stade Champlonnet en Zone Urbaine Verte.	MISSIKA	Adopté	15-févr.-16													
5	63		NI	SIMONNET	VNR		relatif au terrain d'éducation physique de Ménilmontant.	MISSIKA	Rejeté	15-févr.-16	X		X	X		X							
5, 4, 6						2016 DPA 6-G		CORDEBARD	Adopté	15-févr.-16													
						2016 DASCO 3		CORDEBARD	Adopté	15-févr.-16													
6	64		NI	SIMONNET	V	2016 DASCO 55	relatif au maintien de tous les CIO parisiens.	CORDEBARD	Retiré (non présentée)	16-févr.-16													
6	64bis	24	Exécutif		V	2016 DASCO 55	relatif au maintien de tous les CIO parisiens.	CORDEBARD	Adopté	16-févr.-16													
6						2016 DASCO 55		CORDEBARD	Adopté	16-févr.-16													X
6						2016 DASCO 23-G		CORDEBARD	Adopté	16-févr.-16			X					X			X		
6	65		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BECKER, PRIMET	VNR		relatif au cours municipal pour adulte de préparation au BTS électrotechnique.	CORDEBARD	Retiré	16-févr.-16													
6	66		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL, BROSSAT	VNR		relatif aux écoles du quartier de la Chapelle (88e).	CORDEBARD	Retiré	16-févr.-16													
6	66bis	25	Exécutif		VNR		relatif à la carte scolaire pour la rentrée 2016.	CORDEBARD	Adopté	16-févr.-16													
6	67		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au travaux de la cantine de l'école Dorléac (18e).	CORDEBARD	Retiré	16-févr.-16													
6	68		LR	LECUYER, LELLOUCHE	VNR		relatif au réfectoire du collège Condorcet (88e).	CORDEBARD	Rejeté	16-févr.-16	X		X		X		X						
6						2016 DAE 88		LEMARDELEY	Adopté	16-févr.-16													X
7						2016 DGRI 2		KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16													
7						2016 DGRI 3		KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16													
7						2016 DGRI 4		KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16		X											
7						2016 DGRI 9		KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16													
7	69	26	Exécutif		VNR		relatif à la condamnation du boycott d'Israël et à la promotion de la paix entre Israéliens et Palestiniens.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	16-févr.-16	X		X										
7	70	27	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI, GOASGUEN	VNR		relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël.	KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16	X		X		X		X						
7	71		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la criminalisation des citoyens engagés dans la campagne en faveur du boycott des produits Israéliens.	KLUGMAN	Rejeté	16-févr.-16				X		X		X		X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
7	72	28	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, ATALLAH, MEES, SOLANS	VNR		relatif à l'organisation d'une conférence des villes inclusives.	KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16											X	X	
7	73	29	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OUALDI	VNR		relatif au soutien à Ashraf Fayad.	KLUGMAN	Adopté	16-févr.-16													X
7	74	30	PCF-FG	BONNET-OUALDI, TIMTI	VNR		relatif à l'appel à projet "Paris, Terrain de Jeux".	MARTINS	Adopté (amendé)	16-févr.-16												X	
7	75		LR	MONTANDON	VNR		relatif à une pelouse hybride pour les stades du Pershing et du Polygone (12e).	MARTINS	Rejeté	16-févr.-16	X		X		X		X						
7	76	31	LR	KUSTER, DUBUS, PECHENARD	VNR		relatif à la sécurisation du centre sportif Max Rousié (17e).	MARTINS	Adopté	16-févr.-16													
7	77		GEP	ATALLAH, SOLANS, KONE	A	2016 DJS 142	relatif à la modification de l'article 2 (marché de services Espaces Jeunes).	VERON	Retiré	16-févr.-16													
7						2016 DJS 142		VERON	Adopté	16-févr.-16													
7	78		SOCA	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif à l'offre municipale d'accès à l'enseignement musical dans le 19e.	VERON	Retiré	16-févr.-16													
7	79		SOCA	CALANDRA, MAQUOI	VNR		relatif à l'enseignement de la musique.	VERON	Retiré	16-févr.-16													
7	80		SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à l'enseignement musical dans les centres d'animation.	VERON	Retiré	16-févr.-16													
7	81		GEP	SOUYRIS, SOLANS	VNR		relatif au maintien de l'enseignement musical individuel à Paris.	VERON	Retiré	16-févr.-16													
7	82		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	VNR		relatif à l'enseignement musical dans les centres d'animation.	VERON	Rejeté	16-févr.-16				X		X		X					
7	83		LR	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOX, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GAZZI, HOBERT, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à une politique globale d'enseignement musical.	VERON	Rejeté	16-févr.-16	X		X		X		X						
7	84		UDI - MODEM	MEHAL, GALLOIS, LECOUDURIER, NAHMAS	VNR		relatif à la suppression des cours individuels dans les centres d'animation.	VERON	Rejeté	16-févr.-16	X		X		X		X						
7	85		NI	SIMONNET	VNR		relatif au maintien des cours individuels de musique à Paris dans les centres d'animation.	VERON	Rejeté	16-févr.-16	X		X		X		X						
7	85bis	32	Exécutif		VNR		relatif à l'évolution de l'enseignement musical dans les centres d'animation.	VERON	Adopté (amendé)	16-févr.-16		X								X		X	



N° Commis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnc. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1						2016 DFA 7-G		BARGETON	Adopté	16-févr.-16													
1						2016 DFA 13		BARGETON	Adopté	16-févr.-16													
1	86	33	GEP	CONTASSOT	VNR		relatif aux tarifs pratiqués par la CPCU.	BARGETON	Adopté	16-févr.-16							X						
1	86 bis	34	Exécutif		VNR		relatif aux tarifs pratiqués par la CPCU.	BARGETON	Adopté	16-févr.-16													
1	87		GEP	JULIEN	VNR		relatif aux ondes électromagnétiques.	BARGETON	Retiré	16-févr.-16													
1	88		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au renouvellement de la charte sur la téléphonie mobile.	BARGETON	Rejeté	16-févr.-16	X		X		X		X						
1	88bis	35	Exécutif		VNR			BARGETON	Adopté	16-févr.-16													
1						2016 DICOM 2		GREGOIRE	Adopté	16-févr.-16													
1						2016 DSTI 1-G		GREGOIRE	Adopté	16-févr.-16													
1	89	36	RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à l'accès aux sites culturels pour les détenteurs de la "Carte de Citoyenne-Citoyen de Paris".	GREGOIRE	Adopté	16-févr.-16													X
1	90	37	GEP	CONTASSOT, GLEIZES, MEES	VNR		relatif au projet Europa City.	POLSKI	Adopté (amendé)	16-févr.-16												X	
1	91		LR	BERTHOUT, LECOQ	VNR		relatif à un droit de préemption des baux commerciaux culturels.	POLSKI	Rejeté	16-févr.-16	X		X		X		X						
1						2016 DAE 4-G		VERON	Adopté	16-févr.-16													
1						2016 DAE 6-G		VERON	Adopté	16-févr.-16													
1						2016 DAE 9-G		VERON	Adopté	16-févr.-16													
1	92		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la fermeture des agences Pôle emploi l'après-midi.	VERON	Rejeté	16-févr.-16		X	X				X						
1	92bis	38	Exécutif		VNR		relatif à la fermeture des agences Pôle emploi l'après-midi.	VERON	Adopté	16-févr.-16													
1	93		Exécutif		A	2016 DFA 28-SG	Amendement technique.	GREGOIRE, BARGETON	Adopté	16-févr.-16													
1						2016 DFA 28-SG		GREGOIRE, BARGETON	Adopté	16-févr.-16													
1						2016 DFA 25		GUHL, BARGETON	Adopté	16-févr.-16													
1						2016 DFA 22		BARGETON, KOMITES	Adopté	16-févr.-16													
1						2016 DAE 37		POLSKI, MARTINS	Adopté	16-févr.-16													
1	94		SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'Eau (10e).	JULLIARD	Retiré	16-févr.-16													

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adits rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
2	95		GEP	SOUYRIS, SOLANS	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Retiré	16-févr.-16														
2	96		PCF-FG	LE RESTE, PRIMET, BONNET- OULALDI	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16			X		X		X							
2	97		LR	PAWLIX, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16			X		X		X							
2	98		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16			X		X		X				X			
2	98bis	39	Exécutif		VNR		relatif à la bibliothèque Château d'eau (10e).	JULLIARD	Adopté	16-févr.-16											X		X	
2	99	40	GEP	JUJEN, GLEIZES	VNR		relatif à l'avenir de l'Institut des Cultures d'Asiam.	JULLIARD	Adopté (amendé)	16-févr.-16														
2	100	41	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la presse d'information générale et d'opinion.	JULLIARD	Adopté	16-févr.-16											X		X	
2	101		LR	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOULON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif au financement des conservatoires.	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16	X		X		X		X							
2						2016 DAC 622			Adopté	16-févr.-16														
2	102		LR	FANFANT, PERIFAN, SAINT- ETIENNE, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, GIAZZI, HODENT	V	2016 DAC 636	relatif au centre d'animation "Les Amandiers" et du "Vingtème Théâtre".	JULLIARD	Rejeté	16-févr.-16	X		X		X									
2						2016 DAC 636			Adopté	16-févr.-16														
2	103	42	LR	DUBUS	VNR		relatif à un hommage à David Bowie.	JULLIARD	Adopté (amendé)	16-févr.-16														X
2	104		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Musée Dupuytren.	JULLIARD	Retiré	16-févr.-16														
2	105	43	RG-CI	BROS, TAN	V	2016 DAC 423	relatif à l'inscription des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre au Monument aux morts.	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	16-févr.-16											X		X	
2	106	44	LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la dénomination d'une place Jacqueline de Rouilly (5e).	VIEU-CHARIER	Adopté	16-févr.-16														
2	107		Exécutif		A	2016 DAC 423	Amendement technique. Relatif à la convention de partenariat pour la réalisation du Monument aux Morts Virtuel en hommage aux soldats parisiens morts pendant la Grande Guerre.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-févr.-16														
2						2016 DAC 423		VIEU-CHARIER	Adopté	16-févr.-16														
2						2016 DAC 502		VIEU-CHARIER	Adopté	16-févr.-16														
2						2016 DU 54		VIEU-CHARIER	Adopté	16-févr.-16														
2						2016 DU 56		VIEU-CHARIER	Adopté	16-févr.-16														

N° Commiss sion-ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. ER	N° délib	Objet	Auteur rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		UNANIMITÉ	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
							Débat organisé "Mesures post-attentats"																	
3	108	45	Exécutif		VNR		relatif aux mesures post-attentats.	BROSSEL	Adopté	16-févr.-16														X